
B 481217


Library of the University of Michigan
The Coyl Collection.
Miss Jean L. Coyl
of Detroit
in memory of her brother
Col. William Henry Coyl
1894.
Google



MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE L'ILE-DE-FRANCE.

IMPRIMERIE G. DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE PARIS

ET DE

L'ILE-DE-FRANCE

TOME XXVI

(1899)



A PARIS
Chez H. CHAMPION
Libraire de la Société de l'Histoire de Paris
Quai Voltaire, 9
1899



DE LA NOMENCLATURE

DES

RUES DE PARIS

En 1877, à l'occasion de certains changements de noms de rues proposés par le Conseil municipal de Paris, Jules Cousin rédigea, à la demande de l'Administration, un rapport dans lequel, après avoir étudié l'historique du système de dénomination des voies publiques, il exposa tous les inconvénients résultant de ces débaptisations, qui ne furent que trop fréquentes.

L'auteur voulut bien me faire cadeau du manuscrit original de son travail; j'en utilisai quelques passages pour une étude sur le même sujet, que je publiai en 1886[1]. Mais, en fait, le travail de Jules Cousin est inédit, et il ne manquera pas d'intéresser nos confrères. En le leur communiquant, je suis heureux d'avoir l'occasion de rendre hommage à la mémoire d'un maître et d'un ami.

Paul LACOMBE.

I.

HISTORIQUE.

NOMENCLATURE PRIMITIVE, PHYSIQUE ET TOPOGRAPHIQUE.

Dans l'origine, et jusqu'au XVIIe siècle, les noms des rues de Paris, comme tous les noms géographiques de localités, ont été empruntés à des circonstances *évidentes* tenant à l'essence et à la

1. *Les Noms des rues de Paris sous la Révolution*. Nantes, impr. Forest et Grimaud, 1886, in-8°.



nature des lieux, à des particularités permanentes et visibles. Ce sont les meilleures dénominations, significatives, incontestables, venant naturellement à l'idée de tous et facilement transmises par la tradition. Ainsi, la rue des *Petits-Champs*, la rue des *Jardins*, la rue des *Rosiers*, la rue *Pavée*, la rue du *Puits*, la rue des *Moulins*, la rue de l'*Échelle* indiquent clairement leur étymologie.

L'inconvénient de ce système physique et réaliste — sans parler des nombreuses homonymies résultant de la répétition des mêmes particularités dans des quartiers différents — est que, les circonstances topiques venant à se modifier, les noms changeaient aussi ou se corrompaient, se perdaient en *à peu près* dépourvus de sens ou détournés de leur sens primitif. Ainsi, la rue des *Jeux neufs* se transformait en rue des *Jeûneurs* quand les jeux de mail en eurent disparu; la rue de l'*Égyptienne* devenait rue de la *Jussienne* après la démolition de la chapelle de Sainte-Marie l'Égyptienne; la rue du *Fief-d'Arnetal* se changeait en rue *Grenetat;* la rue *Pute y musse* était dite du *Petit-Musc* quand les filles de joie cessèrent de s'y musser; et l'une des nombreuses rues *sans chief* (cul-de-sac) était successivement désignée sous les noms de rue *Sancée*[1], rue *Hélie Hannot*, rue de l'*Aviron*, rue de *Fourcy*, après qu'elle eut été percée des deux bouts et que le notable bourgeois Hélie Hannot, l'enseigne de l'Aviron et l'hôtel de Fourcy lui eurent successivement prêté leur notoriété.

CATÉGORIES DIVERSES DE L'ANCIENNE NOMENCLATURE.

Ces origines naturelles et traditionnelles des dénominations de rues, les seules, je le répète, antérieures au XVII[e] siècle, peuvent se diviser en huit catégories :

1° DIRECTION. — Rues (conduisant à) *Saint-Denis*, *Saint-Martin(-des-Champs)*, *Montmartre*, *Sèvres*, *Vaugirard*, *Clichy;* rues (suivant) les *Fossés-Saint-Victor*, *Saint-Germain*, *Montmartre*, le *rempart*, la *contrescarpe*, etc.

2° ORIGINE. — Rues ouvertes sur les fiefs ou lieux dits : le *Champ-Gaillard*, le *Clos-Georgeau*, le *Clos-Bruneau*, *Beaubourg*, le *Bourg-l'Abbé*, la *Grange-Batelière*, la *Ville-l'Évêque*, ou sur les terrains appartenant à *Hillerin Bertin*, *Honoré Chevalier*, *Charlot*, *Vivien*, ou entreprises par *Poulletier*, *Marie*,

1. Ou *Sansée* ou *Censée;* corruption de *Sans-Chief*.

Villedo, ou sous le patronage du marquis de *Gêvres*, du président de *Harlay*, etc.

3° État des lieux. — Rue *Pavée*, rue *Percée*, rue *Beautreillis*, rue de la *Cerisaie*, rue des *Orties*, rue du *Chemin-Vert* ou *Chemin-Herbu*, rue *Brenneuse*, rue des *Petits-Champs*, rue du *Pas-de-la-Mule* (à cause de la raideur de sa pente), la *Grève*, etc.

4° Églises, communautés, collèges. — Édifices ayant en général un caractère monumental, bien connus du public, et qui, par conséquent, servent toujours, de préférence, à désigner la rue où ils se trouvent. Exemples trop nombreux pour qu'il soit besoin de les nommer.

5° Édifices divers ou établissements ayant un caractère public. — Croix, puits, fours, échelles patibulaires, barres ou prétoires, greniers, barrières ou corps de garde.

6° Hôtels de grands seigneurs, maisons de bourgeois notables. — Dénominations très usitées; mais, ainsi que je l'ai fait observer plus haut, sujettes à variations avec les changements de propriétaires. Tous les noms de personnes que nous trouvons dans l'ancienne nomenclature des rues de Paris se rapportent ainsi non pas à la personne même, mais au logis du personnage : rues (anciennes) de *Bourbon*, d'*Orléans*, de *Bourgogne*, de *Flandre*, de *Montmorency*, du *Roi-de-Sicile*, rue *Aubry-le-Boucher*, *Geoffroy-l'Angevin*, *Gervais-Laurent*, *Pierre-Sarrazin*, *Gilles-le-Queux* (*Gît-le-Cœur*), etc., c'est-à-dire rues où demeurent les ducs de Bourbon, d'Orléans, de Bourgogne, etc.

7° Marchandise spéciale ou état des personnes habitant la rue. — Rues de la *Draperie*, de la *Pelleterie*, de la *Ferronnerie*, de la *Friperie;* rues des *Juifs*, des *Lombards*, des *Anglais*, de la *Bretonnerie;* rue *Chanoinesse*, rue des *Chantres*, rue des *Prêtres*, rue des *Mauvais-Garçons*, rue de la *Truanderie*, rue *Vide-Gousset*, rue *Coupe-gorge*, rue *Trousse-Nonnain* (*Transnonnain*), rue *Tire-Boudin*.

8° Enseignes. — C'est peut-être la dénomination la plus fréquemment usitée. A défaut d'établissement religieux ou d'hôtel considérable, l'enseigne bien achalandée était naturellement appelée à baptiser sa rue. Elle jouissait d'une notoriété populaire; toujours en évidence et permanence, ses attributs, de proportion gigantesque, attiraient forcément l'attention et remplissaient avantageusement le rôle de nos inscriptions modernes, car ils parlaient aux yeux de ceux qui ne savaient pas lire. Aussi, le nombre

de rues qui doivent leur nom à des enseignes est-il considérable; et l'on peut être à peu près certain que tous les noms dont l'étymologie est restée inconnue dérivent de là : rue de l'*Arbre-Sec*, rue *Cloche-perce* (la cloche percée), rue de l'*Homme-armé*, rue de la *Femme-sans-tête* (tout en est bon), rue du *Bout-du-Monde* (un bouc, un duc, un monde), rue du *Cherche-Midi* (un cadran devant lequel des badauds cherchaient midi à quatorze heures), etc.

Tel est le système de nomenclature primitif, le seul vrai, le seul logique et significatif, car il tient à la nature même des choses et représente tout simplement l'affirmation d'un fait dont plus tard, quand le fait lui-même a disparu, le souvenir ainsi conservé a bien encore son importance et son intérêt.

PREMIERS ESSAIS DE NOMENCLATURE OFFICIELLE.

L'usage d'imposer aux rues de Paris des noms étrangers à leur essence même, soit à titre de simple étiquette, soit à titre honorifique, ne remonte pas au delà du règne de Henri IV et des grands projets d'embellissements que ce prince avait conçus pour sa capitale[1]. En sa qualité de grand voyer de France, Sully prit, de concert avec le prévôt des marchands et les échevins, la direction de ces travaux d'édilité, et il semble tout naturel de donner aux rues et places nouvellement créées les noms, d'ailleurs très populaires, du roi et des princes de sa famille. De là les dénominations de la rue et de la place *Royale*, de la rue et de la place *Dauphine*, de la rue d'*Anjou* (premier titre de Gaston d'Orléans), de la rue *Christine* (seconde fille du roi), etc. En même temps, tout un quartier neuf était projeté sur les marais du Temple, dont les rues, portant les noms des provinces de France, devaient aboutir en éventail à la place monumentale et à la Porte de *France* (ancienne Porte du Temple). De ce grand projet, il n'est resté que la nomenclature provinciale, encore subsistante dans le quartier du Marais[2].

---

1. Je sais qu'on cite deux exemples antérieurs : la rue *Françoise*, ainsi nommée, dit-on, en l'honneur de François Ier, qui la fit ouvrir sur les ruines de l'hôtel de Bourgogne en 1543; mais, sur tous les plans et dans tous les titres du XVIe siècle, cette rue est dite rue *Neuve* ou rue de *Bourgogne;* plus tard seulement rue *Neuve-Saint-François*, et enfin rue *Françoise*. (*Note de J. Cousin.*)

2. Voyez l'intéressante étude de M. G. Fagniez sur ce magnifique projet dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XXIV (1897), p. 111, et la jolie reproduction de la planche de Châtillon, qui l'accompagne.

LE ROI ET LES PRINCES ONT SEULS, JUSQU'AU XVIIIe SIÈCLE, L'HONNEUR DE DONNER LEURS NOMS AUX RUES DE PARIS.

Voilà donc les deux systèmes, *honorifique* et *géographique*, inaugurés du même coup vers 1605. Mais le premier paraît avoir été réservé jusqu'au XVIIIe siècle à la glorification exclusive de la famille royale. Les rues *Saint-Louis*, les rues *Sainte-Anne* abondent; nous avons les quais de *Bourbon*, d'*Anjou*, d'*Alençon*, la rue *Thérèse*, la place des *Victoires et des Conquêtes*, la rue et la place *Louis-le-Grand*, la rue de *Bourgogne*, etc., mais les autres personnalités administratives, quelque haut placées qu'elles soient, ne sont point appelées à partager cet honneur, à moins qu'un lien particulier, rentrant dans les catégories que j'ai signalées ci-dessus, ne rattache le parrain à la rue baptisée. Ainsi, la rue *Richelieu* (1640) longe le Palais-Cardinal; la rue *Colbert* (1666) est ouverte presque en face de l'hôtel Colbert; *Marie*, *Poulletier*, *Guillaume* (1620) sont les entrepreneurs des constructions de l'île *Saint-Louis*, la rue *Mazarine;* la rue *Vendôme* (1695), la rue de *Verneuil* (1640) sont ouvertes sur les terres du duc de Vendôme, grand prieur de France, et du duc de Verneuil, abbé de Saint-Germain-des-Prés; le marquis de *Gêvres* est concessionnaire de la rue et du quai de *Gêvres* (1645); le duc de La Feuillade a créé la place monumentale à laquelle la rue de *La Feuillade* donne accès (1685), et ainsi des autres. Seuls, je crois, Claude Lepeletier et Henri de Fourcy n'ont d'autre titre que leur qualité de prévôt des marchands à baptiser le quai *Peletier* (1675) et la rue de *Fourcy* (1685).

PREMIER USAGE DES PLAQUES INDICATIVES.

En 1728 seulement, le lieutenant de police prescrit l'usage des plaques indicatives du nom des rues qui va rendre cet honneur plus facile à décerner officiellement, plus sensible et par conséquent plus recherché. Il se passera pourtant encore une quarantaine d'années avant que nous en puissions citer un exemple considérable; et, jusqu'à l'inauguration de la nouvelle Comédie-Française (1782), il restera le privilège exclusif de l'échevinage.

PROJET DE L'ABBÉ TEISSERENC : LE PLAN DE PARIS EN CARTE DE FRANCE.

Cependant, M. Hérault, le lieutenant de police, en posant ses écriteaux, avait dû changer quelques noms, soit pour des motifs de décence, soit pour simplifier les dénominations multiples ou régulariser des dénominations douteuses. Le mouvement était donné, l'idée d'adaptation au plan de Paris des noms géographiques et historiques ne devait pas tarder à germer.

Dès *1754*, l'abbé Teisserenc publiait un volume dans lequel il proposait de décalquer la carte de France sur un plan de Paris de même format et de donner les noms des villes aux rues sur lesquelles elles tomberaient. En même temps, il consacrait les enseignes par séries et par corps d'état à la glorification des princes, des grands hommes, des victoires et événements historiques, des arts et des sciences, etc. En un mot, tout notre système de nomenclature moderne.

Ce projet, dont l'auteur demandait sans hésiter la réalisation immédiate, demeura à l'état de lettre morte dans son livre intitulé : *Géographie parisienne en forme de dictionnaire contenant l'explication de Paris mis en carte géographique du royaume de France*[1].

PREMIÈRE INVASION EN CORPS DE L'ÉCHEVINAGE.

En 1765, on érigea, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Soissons, la Halle au blé et tout le pâté de maisons qui l'environne. La rue circulaire qui contourne l'édifice reçut le nom de rue de *Viarmes* en l'honneur de M. Camus de Pontcarré, seigneur de Viarmes, prévôt des marchands, et les rues rayonnantes, les noms de MM. de *Sartine*, lieutenant de police, *Babille*, *Devarenne*, *Mercier*, échevins, *Vannes,* procureur du roi et de la ville, et *Oblin*, propriétaire, entrepreneur des constructions. La fournée, comme on voit, est complète, et le privilège ne tardera pas à être admis en principe. Après M. de Viarmes, M. Bignon, prévôt des

1. Paris, veuve Robinot; Villette; veuve Amaury, 1754, in-12. Il existe deux éditions qui ne diffèrent que fort peu quant au texte. Le plan manque presque toujours; il est rarissime. Voyez *Bulletin*, tome XIII (1886), p. 35.

marchands, donne son nom au quai pratiqué en 1772 entre le Petit-Pont et le pont Saint-Michel, et, sous Louis XVI, cela devient de règle absolue.

SOUS LOUIS XVI, LE PRIVILÈGE DES ÉCHEVINS EST ADMIS EN PRINCIPE.

Après avoir rendu hommage au comte de *Provence*, *Monsieur*, à *Madame*, au comte d'*Artois* (rue d'*Artois*, aujourd'hui rue *Laffitte*), M. de *La Michodière*, comte de *Hauteville*, prévôt des marchands de 1773 à 1778, baptise deux rues, M. de *Caumartin* et M. *Le Pelletier*, ses successeurs en 1778 et 1784, en nomment chacun une; les échevins *Boucher* et *Estienne* (1773), *Trudon* (1774), *Daval* et *Saint-Sabin* (1776), *Chauchat* (1778), *Richer*, *Martel* (1780) ont aussi la leur, ainsi que M. *Buffault*, receveur, *Taitbout* et *Boudreau*, greffiers de la ville.

PREMIÈRE ADMISSION DE NOMS ÉTRANGERS A L'ADMINISTRATION DE LA VILLE, SYSTÈME PUREMENT HONORIFIQUE.

En somme, tous ces officiers de l'Hôtel de ville, pas plus que les rois et les princes, ne peuvent être considérés comme absolument étrangers aux rues dont ils ont ordonné la création, c'est plutôt une reconnaissance de paternité qu'un hommage pur et simple que l'on inscrit ainsi à l'angle des voies nouvelles, et cela rentre à la rigueur dans la série *origine* de l'ancienne nomenclature. Mais, avec l'année 1782, nous assistons à l'inauguration d'un nouveau système consistant à grouper autour d'un édifice des noms de personnages morts depuis longtemps, dont les œuvres offrent certains rapports avec la destination de cet édifice, mais d'ailleurs absolument étrangers à la rue dénommée. On vient d'ériger la nouvelle salle de la Comédie-Française (Odéon) sur l'emplacement de l'hôtel de Condé, et on a donné aux rues neuves aboutissant au théâtre les noms des plus illustres auteurs dramatiques français : *Corneille*, *Racine*, *Molière*, *Voltaire*, *Crébillon*. Cette innovation ne paraît pas avoir été du fait, ni même du goût de l'Hôtel de ville, qui laissa faire, non sans quelques protestations, suivant l'auteur du *Tableau de Paris*[1].

1. Mercier, *Tableau de Paris*, chap. CLXX, édit. de 1783, in-8°, t. II.

L'année suivante (1783), on donna même le nom de deux auteurs vivants, *Favart* et *Grétry*, aux deux rues longeant le théâtre de la nouvelle Comédie-Italienne.

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE. PREMIERS CHANGEMENTS D'ANCIENS NOMS DE RUES.

Avec la Révolution apparaît enfin le système tendant à faire du plan de Paris un tableau d'honneur *ad majorem gloriam* des popularités du jour. Le marquis de Villette ouvre la marche en adressant aux Jacobins, le jour même de l'enterrement de Mirabeau (avril 1791), la curieuse lettre suivante :

> Frères et amis,
>
> *J'ai pris la liberté* d'effacer à l'angle de ma maison cette inscription : *Quai des Théatins*, et je viens d'y substituer : *Quai Voltaire*... Nous aurons toujours un Voltaire et nous n'aurons plus jamais de Théatins.
>
> J'invite les bons patriotes de la rue *Platrière* à mettre le nom de *Jean-Jacques Rousseau* aux encoignures de leurs maisons. Il importe aux cœurs sensibles, aux âmes ardentes, de songer en traversant cette rue que Rousseau y habitait au troisième étage, et il n'importe guère de savoir que jadis on y faisait du plâtre.
>
> ... J'ai pensé que le décret de l'Assemblée nationale, qui prépare des honneurs publics à Mirabeau, à Jean-Jacques, à Voltaire, était, *pour cette légère innovation*, une autorité suffisante.

En effet, le changement fut approuvé et on débaptisa en même temps la rue de la *Chaussée-d'Antin* pour lui donner le nom de rue *Mirabeau*.

Quelques jours plus tard (14 avril), les habitués du Café Procope enchérissaient sur cette idée en proposant de donner aux égouts de Paris les noms des écrivains royalistes Malet du Pan, Pelletier, Rivarol, l'abbé Maury, etc., d'appeler l'égout de la rue *Montmartre* égout des *Monarchieux*, celui de la rue *Vieille-du-Temple* (près de l'hôtel de Rohan) égout du *Cardinal-Collier*, et la voirie de *Montfaucon* voirie *Sulleau*. L'arbre, à peine planté, commençait à porter ses fruits.

1792. BOULEVERSEMENT GÉNÉRAL.

On sait à quel point a été poussée, pendant la période révolu-

tionnaire, cette manie du changement des noms de rues ainsi inaugurée dès le début; je n'ai pas à en donner ici le tableau que l'on trouvera dans l'*Almanach indicatif des rues de Paris suivant leurs nouvelles dénominations* (Paris, an III). Il nous suffit de constater qu'à dater de 1792 toutes les dénominations royales, princières ou religieuses furent remplacées par des dénominations nationales, philosophiques ou d'actualité, que les vieux saints perdirent leurs titres et que les *nouveaux saints* furent intronisés à l'avenir sur les plaques municipales, au risque de commettre d'ineptes jeux de mots comme *Mont-Marat* pour *Montmartre.*

RÉVISION DE L'AN IX. ÉPOQUE IMPÉRIALE.

Un arrêté de M. Frochot, préfet de la Seine, daté du 12 brumaire an IX (3 novembre 1800), prescrivait de dresser l'état général des noms de rues changés ou conservés depuis 1789, afin d'opérer à nouveau l'inscription des noms qui seraient définitivement adoptés. Cette révision générale laissa subsister peu de noms politiques et s'attacha à leur substituer des noms de victoires et d'officiers morts glorieusement au champ d'honneur. Le nom de l'empereur seul, sous les deux formes *Bonaparte* et *Napoléon*, fut quelque peu prodigué dans cette nouvelle nomenclature, qui eut le tort de ne tenir aucun compte des anciens souvenirs du terroir, pour la dénomination des voies nouvelles ouvertes alors dans le cœur même de l'ancien Paris.

RÉACTION DE LA RESTAURATION.

L'un des grands soins du gouvernement de la Restauration fut d'effacer l'empreinte impériale ainsi imposée au plan de la capitale. Cinquante noms furent modifiés par une ordonnance royale de 1815 (voir *Nomenclature des rues de Paris*, par M. Maire, juin 1816), la plupart ne sont qu'un retour aux dénominations primitives changées par la Révolution et une satisfaction donnée aux alliés par la suppression des noms d'Austerlitz, d'Iéna et de Marengo. Parmi les personnages dépossédés, je ne vois guère, outre l'empereur, que Cerutti (rue d'*Artois*, aujourd'hui rue *Laffitte*), Helvetius (rue *Sainte-Anne*), Hoche (rue *Beaujolais*), Mably (rue d'*Enghien*), Marceau (rue de *Rohan*) et Turenne (aujourd'hui réinstallé).

Il va sans dire que les rues nouvelles percées en grand nombre pendant cette période de 1815 à 1830, où les grandes affaires prirent un rapide développement, empruntèrent leurs noms aux personnalités du jour. Dans le nouveau quartier Poissonnière, la rue principale ouverte en 1824 fut baptisée rue *Charles X*, et sa voisine, rue de *Chabrol*, en l'honneur du Préfet de la Seine. En même temps, la prolongation de la rue du *Marché-Saint-Honoré*, ouverte en 1826, recevait le nom de rue du *Duc-de-Bordeaux* (aujourd'hui rue du *29 Juillet*). Pour le nouveau quartier, alors tracé sur le vaste emplacement de la plaine Monceau, on revint au système géographique essayé par Henri IV, dès l'origine des dénominations officielles : autour d'une place centrale dite place de l'*Europe*, on fit rayonner un réseau de rues portant les noms de toutes les capitales étrangères. Système contre lequel la poste n'a cessé de réclamer à cause des nombreuses et graves erreurs qu'il occasionne dans le service des départs; plus d'une lettre adressée rue de *Rome*, par exemple, se fourvoyant dans le courrier à destination de la ville de Rome.

RÉACTION DE 1830.

La Révolution de 1830 s'empressa de biffer les noms politiques imposés par la Restauration en les remplaçant par d'autres noms politiques en faveur. Il se produisit même un fait assez curieux et de nature à nous édifier sur les inconvénients de ces baptêmes de circonstance : la rue *Charles X* reçut le nom de rue *Lafayette*. Or, Lafayette, dans la fleur de sa jeune popularité en 1791, avait déjà donné son nom à une rue du quartier des Halles enlevée au patronage odieux de M. de *Calonne*. Déclaré à son tour traître à la patrie en 1792, Lafayette perdit sa rue qui fut nommée rue du *Contrat-Social*, en l'honneur de J.-J. Rousseau. On lui en rendait une autre en 1830, sa popularité ayant refleuri de plus belle, et il faut reconnaître — aujourd'hui surtout — qu'il n'a pas perdu au change. La rue du *Duc-de-Bordeaux* recevait en même temps la dénomination bizarre de rue du *29 Juillet*. C'est le premier exemple de date ainsi appliquée. Nous avons eu depuis la rue du *24 Février* et nous avons encore la rue du *4 Septembre*, qui fut un instant du *18 Mars*. Ce mode chronologique — toute idée politique à part — est à coup sûr le plus incohérent et le plus étrange dans l'espèce.

On continuera, sous le règne de Louis-Philippe, à donner aux rues nouvelles des noms d'hommes et de victoires, à vider pour ainsi dire sur le plan de Paris le *Dictionnaire* de Bouillet, au hasard, comme on jette les dés sur une table de tric-trac, sans se préoccuper des analogies ou des origines, mais en s'attachant pourtant à suivre des *séries;* ainsi la rue *La Bruyère* fut ainsi nommée à cause de la rue voisine consacrée à *La Rochefoucauld*, bien que celle-ci dût son nom au philanthrope Larochefoucauld-Liancourt[1], et non à l'auteur des *Maximes;* on avait d'abord pensé à la mettre sous le patronage de l'architecte Percier, à cause du voisinage de la rue *Fontaine*, filleule de son collaborateur ordinaire, mais Percier déclina cet honneur; Jacques Laffitte avait partagé avec Lafayette le privilège de baptiser une rue consacrée à Charles X. La ci-devant rue d'*Artois*, les rues d'*Angoulême* et de *Berri* restèrent inaperçues. La rue de *Chabrol* fut épargnée non sans opposition, et M. de Rambuteau continua la tradition assez légitime et tout à fait rationnelle qui veut que les prévôts des marchands signent la voie principale ouverte sous leur administration.

RÉACTION DE 1848 ET CONTRE-RÉACTION DE 1852.

La Révolution de 1848 débaptisa avec ardeur, mais sans laisser de traces; le Second Empire ayant pris à tâche, dès 1853, d'effacer ses inscriptions pour rétablir les premières ou en substituer d'autres en l'honneur des membres de la famille napoléonienne et des serviteurs anciens et nouveaux du régime impérial.

RÉVISION GÉNÉRALE DE 1860 A LA SUITE DE L'ANNEXION.

La reconstruction de Paris par M. Haussmann et l'annexion des banlieues, en 1860, exigèrent une révision générale de la nomenclature des rues. Cette révision fut opérée par une commission composée d'employés du Service municipal des travaux de Paris, présidée par M. Charles Merruau, secrétaire général de

---

1. Telle est l'origine indiquée par le *Dictionnaire* de Lazare. Lock et la *Nomenclature officielle* tiennent pour Catherine de La Rochefoucauld, abbesse de Montmartre. La Tynna déclare qu'il ignore à quelle occasion ce nom fut donné à cette rue.

la préfecture. Elle s'attacha à supprimer les homonymes, les similaires, les dénominations multiples appliquées à une même direction et à nommer les rues nouvelles; le tout sans grand respect des souvenirs historiques dont ces hommes — très compétents d'ailleurs — se préoccupaient médiocrement, faute peut-être d'en être suffisamment instruits.

Cependant, grâce à la sagesse de cette commission[1], qui reconnut hautement la nécessité de s'en tenir aux changements indispensables et de *modifier le moins possible*, on échappa au bouleversement total préparé par des rêveurs qui proposaient — comme autrefois l'abbé Teisserenc — de *profiter de l'occasion* pour remanier de fond en comble le vocabulaire parisien, de diviser les rues par séries et par arrondissement en leur imposant des noms en rapport avec *l'esprit* du quartier. Ainsi : autour des Tuileries, noms de princes et d'hommes d'État; autour de l'hôtel de ville, noms d'officiers municipaux; autour de la Sorbonne, noms de savants et de professeurs, etc., etc. Du passé, rien à conserver.

C'est à la suite du travail de cette commission, un peu influencée par le susdit système, qu'eut lieu ce grand remaniement, qui désorienta pendant plusieurs années les Parisiens et les cochers eux-mêmes, lesquels n'en sont pas encore parfaitement remis.

RÉACTION DE 1871. PREMIÈRE RÉCLAMATION TRÈS MODÉRÉE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil municipal républicain de 1871, en lui supposant même la plus forte dose de modération, ne pouvait accepter la nomenclature de l'Empire. L'administration préfectorale prit du reste l'initiative et proposa, dès le *7 septembre 1871*, huit changements portant sur les noms des membres de la famille impériale[2]. Le Conseil déclara cette proposition insuffisante et demanda une nouvelle révision générale. En conséquence, M. Léon Say

1. Berty et Tisserand étaient membres de cette commission. Ils firent tous leurs efforts pour que l'on tînt compte de la tradition et des souvenirs historiques, mais ils furent trop peu écoutés.

2. *Conseil municipal de Paris. Séance du 7 septembre 1871. Rapport présenté par M. Beudant au nom de la commission spéciale chargée d'examiner un projet de dénomination de diverses voies publiques de Paris.* Paris, typ. Ch. de Mourgues, s. d., in-4°, 7 p.



soumit au Conseil, le *25 mai 1872*, un projet plus large, en l'engageant, s'il ne le trouvait pas encore suffisant, à présenter une contre-proposition ; ce qu'il fit. La commission choisie à cet effet dans le sein du Conseil était composée, sinon de spécialistes, du moins de gens fort éclairés tels que MM. Beudant, rapporteur, Dubief, directeur de Sainte-Barbe, Tranchant, etc. Le rapport de M. Beudant est remarquable, et il me semble qu'on pourrait s'y rallier de tous points[1]. Après avoir consacré un regret aux vieilles dénominations historiques, qu'il propose de conserver ou de rappeler partout où faire se pourra, il constate que la première raison d'être pour un nom de rue est d'*être* d'ores et déjà ; que ce qu'il faut éviter avant tout, dans l'intérêt du commerce et des relations générales, ce sont les changements fréquents, et qu'on doit, en conséquence, rejeter — quel qu'en soit le sens — les dénominations politiques, variables entre toutes. Il proposa, en résumé, de s'en tenir aux modifications suivantes :

1° Supprimer quelques noms politiques dont le maintien blesse le sentiment public.

2° Supprimer sans exception les noms de tous les personnages vivants.

3° Faire disparaître quelques homonymes qui ont échappé aux précédentes révisions.

Le Conseil adopta ce rapport le *27 mars 1873*, mais il n'y fut pas donné suite.

CHANGEMENTS OPÉRÉS DEPUIS 1873.

Un arrêté préfectoral du 10 novembre suivant se borne à donner le nom d'avenue de l'*Opéra* à l'avenue projetée sous le nom d'avenue Napoléon et à modifier quelques dénominations insignifiantes qui entraînaient des confusions dans le service de la poste.

Un décret du président de la République du 10 février 1875 passe également à côté du vœu du Conseil municipal, et, portant dénominations nouvelles de soixante-dix-huit rues de Paris (presque toutes de nouvelle création), se borne à changer les noms de l'avenue du prince Jérôme et de l'avenue de l'Impératrice.

---

1. *Conseil municipal de Paris. 1873. Rapport [nº 7] présenté par M. Beudant, au nom de la commission spéciale de la dénomination des voies publiques, sur les modifications à introduire dans la nomenclature des voies publiques de Paris.* Paris, typ. Ch. de Mourgues, s. d., in-4°, 46 p.

RÉCLAMATIONS RÉITÉRÉES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DU CONSEIL GÉNÉRAL. PROPOSITIONS ACTUELLES.

A deux reprises différentes (1875-1876), le Conseil général réitéra le vœu que plusieurs noms politiques qui avaient survécu fussent remplacés par des dénominations nouvelles.

Enfin, à la séance du Conseil municipal du 6 juillet 1876, une proposition identique est renvoyée à la troisième commission (voirie de Paris), au sein de laquelle, au cours de la discussion, surgissent un grand nombre de propositions incidentes d'où procède la délibération en treize articles soumise actuellement à M. le ministre de l'Intérieur. Le rapport signé de M. Engelhard[1] est loin de présenter les qualités qui distinguent celui de M. Beudant; cette commission de simple voirie ne vaut pas non plus celle qui avait été spécialement composée en 1872, mais elle s'est inspirée du travail de ses devanciers et des principes de modération et de stabilité qu'ils avaient adoptés. Je vais examiner ses diverses propositions, dont quelques-unes me paraissent dignes d'être prises en considération. Je dirai en quoi et pourquoi les autres me semblent mal fondées.

II.

EXAMEN DES MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL.

1, 2, 3. — Le Conseil invite M. le préfet à changer d'urgence les « dénominations des rues *Saint-Arnaud*, de *Morny*, *Magnan*, « *Abbatucci*, *Billault* et du boulevard *Haussmann*.

« Il exprime l'avis qu'il y a lieu de restituer à la rue *Abba-* « *tucci* son ancien nom de rue de la *Pépinière*, de donner au

1. *Conseil municipal de Paris. 1877. Rapport* [nº 9] *présenté par M. Engelhard au nom de la 3ᵉ commission, sur diverses propositions relatives à des changements à opérer dans la dénomination de certaines rues de Paris. Annexe au procès-verbal de la séance du 27 février 1877.* Paris, typ. Ch. de Mourgues, s. d., in-4°, 21 p. La question revint sur le tapis deux ans plus tard. M. Engelhard fit un nouveau rapport qui fut discuté à la séance du 10 juin 1879; il a été aussi imprimé (ibid., s. d., in-4°, 20 p.).

« boulevard *Haussmann* le nom de boulevard *Hoche* et aux rues « *Saint-Arnaud*, *Magnan*, *Morny* et *Billault* les noms de « *Étienne-Marcel*, *Bailly*, *Bazeilles* et *Coulmiers*. »

RUE ABBATUCCI. — Le nom de rue de la *Pépinière* est resté à l'ancien tronçon encore subsistant de la rue; celui de rue *Abbatucci* ne commence qu'à la place *Saint-Augustin* jusqu'au faubourg *Saint-Honoré*. Rien n'empêche en effet de rendre l'ancien nom à l'ensemble de la rue, d'autant plus que la Pépinière du roi, cause première de cette dénomination, était située dans la partie voisine du faubourg *Saint-Honoré;* mais il faut observer que ces deux tronçons, l'un ancien, l'autre absolument neuf, sont aujourd'hui tout à fait différents d'aspect et séparés par une vaste place. Peut-être, si l'on rend à la rue *Abbatucci* le nom de rue de la *Pépinière*, vaudrait-il mieux donner à ce reste de l'ancienne rue de la *Pépinière* le nom de rue des *Porcherons*, jadis porté par la rue *Saint-Lazare*, qu'elle continue. On sait que c'est là que florissaient au XVIII[e] siècle les Porcherons, de populaire mémoire.

BOULEVARD HAUSSMANN. — On ne peut guère sans mesquinerie et sans ridicule enlever le nom de M. Haussmann à ce boulevard traversant les magnifiques quartiers neufs qu'il a créés. Il n'a pris la place de personne et son nom n'est pas là comme une simple inscription honorifique, mais comme une véritable signature. Or, bonne ou mauvaise, un artiste a le droit de signer son œuvre. Dans cette acception, on ne peut non plus lui opposer sa qualité de personnage vivant, tous ceux qui ont nommé des rues de Paris au même titre étant nécessairement dans le même cas, puisqu'il faut être vivant d'abord pour être échevin, prévôt des marchands ou préfet, et en cette qualité ordonner des opérations de voirie auxquelles on attache son nom. Ce serait faire preuve d'équité, de tact et de bon goût de conserver le nom du boulevard *Haussmann*.

RUE MAGNAN, RUE HOCHE. — Si l'on tient à honorer Hoche, on peut substituer son nom à celui du maréchal Magnan, que nous n'avons aucune raison pour soutenir. Rue *Hoche* sonne moins mal que boulevard *Hoche*, qui serait une vraie cacophonie rappelant le nom peu épique de Gavroche.

RUE SAINT-ARNAUD, RUE BAILLY. — Le nom de Bailly, l'austère et vertueux maire de Paris, victime de la Commune de 1793, conviendrait parfaitement à cette rue. C'est le nom d'un honnête

homme ami de la liberté, de l'ordre et de la légalité, qui ne blesserait personne; et c'est à quelques pas du point où la rue *Saint-Arnaud* débouche dans la rue des *Capucines* que se trouvait l'hôtel de la mairie de Paris occupé par Bailly pendant l'exercice de sa magistrature.

RUE ÉTIENNE-MARCEL. — Le nom d'*Étienne-Marcel*, si l'on y tient, conviendrait beaucoup mieux à la rue ou place *Lobau*, qui limite aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville fondé par Étienne Marcel dans la Maison-aux-Piliers de la Grève, acquise par lui à cet effet. Cette rue n'a pas d'autres maisons que les deux casernes, qui n'auraient rien à souffrir du changement, et le brave maréchal Lobau trouverait facilement ailleurs le dédommagement qui lui serait dû.

RUE DE MORNY (ci-devant D'ANGOULÊME). — On ne peut lui rendre son ancien nom, qui ferait double emploi avec la rue d'*Angoulême* du Temple. Cette rue, divisée en deux tronçons bien distincts par l'avenue des *Champs-Élysées*, demande deux noms. Pour la section du faubourg *Saint-Honoré* (ancienne rue d'*Angoulême*), je proposerais rue *Lagrange*, en l'honneur du savant mathématicien mort tout près de là, dans l'hôtel qui fait le coin du faubourg *Saint-Honoré* et de la rue de *Penthièvre*, et dont le corps repose encore dans les caveaux du Panthéon. Pour la section de Chaillot aboutissant aux environs de la Pompe à feu on pourrait proposer : rue des *Frères Périer*, en l'honneur des deux habiles mécaniciens, patriotes dévoués, qui, après avoir importé à Paris les premières machines à vapeur et organisé la première grande distribution d'eau à domicile, ont mis au service de la patrie en danger une fonderie de canons qui rendit de sérieux services pendant les guerres de la Révolution.

RUE BILLAULT (ancienne rue de l'ORATOIRE DU ROULE). — Ne peut reprendre son ancien nom à cause de la rue de l'*Oratoire Saint-Honoré*. Elle fait suite à la rue de *Monceau;* on pourrait la nommer rue *Carmontelle,* en l'honneur du spirituel auteur des *Proverbes dramatiques*, créateur des jardins paysagers si improprement dits jardins anglais, et en particulier du parc de Monceau, dont il publia les plans et dessins en 1779.

RUES DE BAZEILLES ET DE COULMIERS. — Je pense qu'il faut absolument rejeter les noms proposés de *Bazeilles* et de *Coulmiers*, non pas que ces actions ne soient honorables et même glorieuses pour nos armes, mais les souvenirs de la désastreuse

campagne de 1870 sont de tristes souvenirs que nous ne devons ni oublier ni rappeler avec ostentation.

4. — « Le Conseil demande que l'avenue *Joséphine* reçoive le « nom d'*Avenue de Chaillot*, l'avenue de la *Reine-Hortense* celui « d'*Avenue de Monceau* et le quai *Napoléon* celui de *Quai de la* « *Cité.* »

Avenue Joséphine. — L'*Avenue Joséphine* ne pourrait sans inconvénient prendre le nom d'*Avenue de Chaillot*, puisqu'il existe déjà une rue de *Chaillot*, ancienne rue principale du village de Chaillot. Celle-ci a les droits de priorité les plus légitimes et les plus respectables. En effaçant le nom de *Joséphine*, assez déplacé au milieu des noms d'illustres batailles qui rayonnent autour de l'Arc de triomphe, on pourrait lui substituer le nom d'*Eckmühl*, qui manque au trophée et qui n'a pas de similaire ailleurs.

Avenue de la Reine Hortense. — Non pas *Avenue de Monceau;* il y a près de là une rue de *Monceau;* mais *Avenue du Parc-Monceau*, ce serait au mieux.

Quai Napoléon. — Il eût beaucoup mieux valu laisser à ce quai son véritable titre topographique de *Quai du Cloître Notre-Dame;* je proposerais de le lui rendre. On a déjà inscrit de l'autre côté du Marché aux fleurs (ancien quai *Desaix*) : quai de la *Cité.* Il y a une rue de la *Cité* inscrite en remplacement de la regrettable trilogie rue de la *Lanterne*, rue de la *Juiverie*, rue du *Marché-Palu,* précieux souvenir du vieux Paris. J'aurais préféré pour cette partie du quai : *Quai aux Fleurs.* C'est son vrai nom que le public lui a déjà donné depuis longtemps et que sans doute il lui maintiendra quand même. D'un autre côté, il serait ridicule de proscrire de parti pris le nom de *Napoléon*, qui plane au-dessus des considérations politiques du moment; je serais d'avis de le transférer à l'avenue du *Roi-de-Rome*, au milieu des noms de maréchaux et de victoires de son règne. Là, il serait à sa vraie place et représenterait beaucoup moins S. M. l'empereur et roi que l'*imperator* légendaire, le héros de ces grandes guerres dont la France d'aujourd'hui serait bien fâchée au fond de ne point partager la glorieuse solidarité.

Avenue Kléber. — On propose *Kléber* pour l'avenue du *Roi-de-Rome,* mais il y a déjà une rue *Kléber* à côté du Champ-de-Mars.

5. — Le Conseil demande que la rue du *Four-Saint-Germain* transformée reçoive le nom de rue *Didot*.

RUE DU FOUR, RUE DIDOT. — Certainement on ne peut qu'approuver la pensée de consacrer dans le quartier des Écoles une rue à la mémoire des Didot, les savants typographes parisiens, héritiers du talent et de l'érudition des Estienne; mais la rue du *Four* est ancienne, très passagère et très connue sous son nom qui rappelle le four banal de l'abbaye Saint-Germain; il y était situé. Pourquoi perdre ce souvenir? On lui a déjà sacrifié la rue du *Four-Saint-Honoré*. Il existe une autre rue du *Four* dans le quartier Saint-Jacques, à la cime de ce *Mont-Saint-Hilaire,* qui fut comme le Parnasse de l'ancienne librairie parisienne. Elle rappelle aussi le four public de l'église Saint-Hilaire; mais elle est moins connue, moins fréquentée, et, si l'une des deux homonymes doit disparaître, c'est à celle-ci qu'il faudrait imposer un nom nouveau. Celui de Didot lui conviendrait parfaitement; mais cette voie des plus modestes conviendrait-elle aux Didot? C'est là une autre question. En tout cas, on pourrait leur attribuer une rue nouvelle non encore baptisée.

6. — RUE BONAPARTE. — Le Conseil émet le vœu que la rue *Bonaparte* reçoive la dénomination de rue *Gutenberg*.

L'ancien nom de cette rue était rue des *Petits-Augustins*, à cause du couvent, remplacé aujourd'hui par l'École des beaux-arts. Elle s'arrêtait autrefois à la rue *Jacob*, contre l'enceinte de l'abbaye Saint-Germain. Sous le Consulat, on la prolongea à travers l'abbaye, et cette prolongation seule reçut le nom de rue *Bonaparte*, changé sous la Restauration en rue *Saint-Germain-des-Prés*. Cette dénomination, beaucoup plus rationnelle, fut étendue à toute la rue quand, vers 1850, on chercha à remédier à la confusion que produisait la quasi-homonymie des rues et quais des *Grands-Augustins*, des *Petits-Augustins* et des *Vieux-Augustins*. Sous l'Empire (1852), on redonna à cette rue prolongée jusqu'au Luxembourg, en traversant la place *Saint-Sulpice* et absorbant la rue du *Pot-de-Fer*, la dénomination purement politique et mal motivée de rue *Bonaparte*. Il faut lui rendre le nom de rue *Saint-Germain-des-Prés,* c'est-à-dire son titre naturel et topographique qui ne flatte ni ne blesse personne et qui signifie quelque chose, tandis que le nom de rue *Gutenberg* ne signifierait absolument rien.

7. — Rue des Amandiers. — « Le Conseil exprime le vœu que le nom de *Ledru-Rollin* soit donné à la rue des *Amandiers.* »

Ce serait remplacer une dénomination topique et parfaitement innocente par une dénomination politique sujette à protestation et à révision. On a déjà sacrifié à cette rue des *Amandiers-Popincourt* la rue des *Amandiers-Sainte-Geneviève,* présentement rue *Laplace.*

8. — Rue Meslay, rue George Sand. — Le Conseil émet le vœu que la rue *Meslay* reçoive le nom de *George Sand.*

George Sand est née dans la rue *Meslay;* c'est un fait à noter, mais ce n'est pas une raison pour changer le nom d'une rue ancienne très habitée et très connue sous sa dénomination actuelle. Si l'on voulait changer ainsi tous les noms des rues de Paris où sont nés, où sont morts, où ont demeuré des personnages célèbres, ce serait un bouleversement général et incessant. On comprend que l'on tienne compte de cette circonstance quand un nom est à modifier pour une cause majeure ou à donner à une rue nouvelle ouverte dans le voisinage, mais tel n'est pas le cas présent. D'ailleurs, l'immortalité de George Sand est encore bien jeune, et bien des aînés d'une autre valeur morale et philosophique auraient droit de passer avant l'auteur d'*Indiana,* si cette distinction édilitaire devait être considérée comme un prix d'excellence. J'en dirai autant au sujet de la statue qu'on se propose d'ériger à l'élégant écrivain; quand deux statues littéraires, celles de Molière et de Voltaire, brillent seules sur nos places publiques (je ne parle pas de celles qui dépendent d'un édifice particulier), ce n'est pas à Mme Sand qu'il appartient de fournir la troisième. Laissons mûrir sa gloire, l'impartialité et la valeur de l'hommage ne pourront qu'y gagner.

9. — Boulevards Michelet et Edgard Quinet. — Division du boulevard *Saint-Germain.*

Ce que je viens de dire de George Sand s'applique également à *Michelet* et à *Edgard Quinet :* leur gloire est encore trop jeune, laissons-lui prendre son *point.* Jugée à distance, elle sera plus sainement appréciée.

D'ailleurs, la division demandée du boulevard *Saint-Germain* en plusieurs sections est fort raisonnable. Il est *absurde* de voir le boulevard *Saint-Germain* prendre naissance au faubourg

Saint-Victor, de l'autre côté de la ville, précisément à l'opposé du faubourg *Saint-Germain*. La première section, du quai *Saint-Bernard* au boulevard *Saint-Michel*, devrait s'appeler boulevard *Sainte-Geneviève*, parce qu'elle traverse la *montagne* et l'ancienne seigneurie de Sainte-Geneviève. La seconde, du boulevard *Saint-Michel* au quai d'*Orsay*, très bien nommée boulevard *Saint-Germain*, n'aurait pas besoin d'être subdivisée; elle traverse successivement l'enclos et le bourg de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Son nom est parfaitement motivé. Si l'on y tient cependant, on pourrait donner à la section intermédiaire entre le boulevard *Saint-Michel* et la rue de *Rennes* le nom de boulevard de *Cluny*, qui se présente tout naturellement.

10. — Rue d'Argenteuil, rue Charras. — « Le Conseil « *décide* que la rue à ouvrir *sur l'emplacement de la rue d'Ar-* « *genteuil* prendra le nom de rue *Charras*. »

D'abord le Conseil n'a pas à *décider :* une rue ouverte sur l'emplacement d'une autre n'est pas une rue nouvelle, mais une rue ancienne modifiée; elle a le droit de garder son nom. Si l'on veut changer celui-ci (qui n'a jamais signifié grand'chose, car ce chemin n'a jamais mené tout droit à Argenteuil, et l'étymologie est des plus obscures[1]), il faudrait donner à la rue d'Argenteuil le nom de rue de la *Butte-des-Moulins*, qui résumerait tous les souvenirs historiques de ce quartier, si riche sous ce rapport. Quant au colonel Charras, personnalité essentiellement politique, cette raison suffirait pour le faire rejeter, même si sa candidature était autrement motivée; ce qui n'est pas. Il n'a rien à faire ici.

11. — Rue Lepic. — « Le Conseil émet le vœu que la rue « *Lepic* reçoive le nom de *David d'Angers*. »

La rue *Lepic* porte le nom d'un brave général du premier Empire qu'on aurait très bien pu ne pas appeler à cet honneur, mais qu'il serait malséant de déposséder, aujourd'hui que ce changement d'étiquette troublerait toute une population très vivante et très commerçante. On trouvera bien moyen de consacrer à David d'Angers une rue nouvelle du XVI[e] arrondissement, où l'on a massé tous les artistes nationaux et étrangers.

---

1. Cousin est peut-être ici trop affirmatif. Voyez sur cette question une note de notre confrère M. E. Mareuse dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XI (1884), p. 28.

12. — Rue Bouillé, rue David d'Angers. — Rue *Bouillé.* — Il semble même que la voilà trouvée, précisément à côté de la rue *Houdon.* Cette rue *Bouillé*, que l'on veut débaptiser, pourrait recevoir le nom de *David d'Angers.* Toutefois, je doute qu'elle doive son nom actuel au général royaliste; ce pourrait bien être le nom de quelque entrepreneur ou propriétaire fort innocent de la fuite de Varennes; point à enquérir avant d'opérer la mutation.

13. — Rue de Puébla. — Le sectionnement de la rue de *Puébla* est une chose faite. Déjà la première partie de cette rue a reçu, on ne sait pas pourquoi, la dénomination de rue des *Pyrénées.* Si c'est à cause de la nature *montagneuse* de la butte *Chaumont*, la comparaison est bien présomptueuse. J'aurais préféré le nom du combat de *San Lorenzo*, qui précéda et amena la prise de Puébla.

DEUX CORRECTIONS A FAIRE : RUES DE CONSTANTINE ET JACQUES-DE-BROSSE.

Aux modifications proposées par le Conseil municipal, ne pourrait-on, par la même occasion, en ajouter deux autres, qui ne gêneraient personne et qui satisferaient les Parisiens :

1° Donner au dernier tronçon de la rue de *Constantine*, que la démolition générale de la Cité a laissé subsister, le nom de *Lutèce;* Constantine paraissant tout à fait déplacée dans ce quartier gallo-romain. Il n'y a sur cette rue que deux maisons bourgeoises.

2° Corriger le nom erroné de la rue *Jacques-de-Brosse,* puisqu'il est aujourd'hui bien constaté par actes authentiques que l'architecte de Saint-Gervais, du Luxembourg, etc., s'appelait *Salomon de Brosse.*

III.

RÉSUMÉ : LE PRINCIPE, LA COMMISSION DE RÉVISION.

En résumé, le principe sur lequel tout le monde paraît aujourd'hui d'accord est qu'il faut s'en tenir aux modifications strictement nécessaires et éviter autant que possible ces changements perpétuels, qui troublent les habitudes et qui causent au com-

merce le plus grave préjudice en stérilisant la publicité, déroutant la clientèle et compromettant par conséquent la valeur même des fonds de commerce. Il est de notoriété parmi les boutiquiers que trois changements de nom de rue valent une expropriation, comme trois déménagements valent un incendie; et je m'étonne même que la question d'indemnité n'ait pas encore été soulevée à cet égard.

A côté de ces considérations matérielles, il en est d'autres non moins respectables et d'un ordre plus élevé, dont on doit tenir compte, surtout à Paris, la ville la plus *historique* du monde moderne : ce sont les considérations relatives au culte des souvenirs. Cédant à des nécessités administratives, édilitaires ou sanitaires plus ou moins justifiées, vous avez effacé l'histoire de Paris de la surface du sol; conservez-en du moins la trace dans la nomenclature de ses rues; à défaut des monuments eux-mêmes, du décor où s'est joué ce grand drame, ces précieux jalons, ces points de repère évidents ou mystérieux aideront du moins l'historien à ressusciter le passé et permettront à la foule de le comprendre. Et ce n'est pas là le sentiment isolé d'un petit clan d'érudits; depuis la déplorable destruction du vieux Paris, un sentiment de réaction pousse le public en général, savants et ignorants, à s'inquiéter des souvenirs historiques de notre antique cité, trop radicalement rajeunie. Les journaux s'en préoccupent, et leur rédaction fait depuis quelque temps sous ce rapport des progrès sensibles; de nombreuses publications, des académies spéciales ont été créées avec le plus grand succès. En suivant ce mouvement on peut être certain de marcher d'accord avec l'opinion publique.

Donc, pour les rues anciennes, même modernisées, même transformées, il faut laisser subsister et, au besoin, rétablir les anciens noms qui tous ont une signification et rappellent d'intéressants souvenirs. Pour les rues nouvelles, il faut choisir de préférence les dénominations *neutres*, qui offrent les plus grandes chances d'invariabilité. Celles qui indiquent l'état ou la destination de la rue sont les meilleures : rue des *Colonnes*, quai aux *Fleurs*, avenue de l'*Opéra*, avenue du *Bois-de-Boulogne*. A défaut de caractère topique, beaucoup plus rare aujourd'hui qu'autrefois, on ne peut qu'approuver l'idée de transformer les plaques indicatives de nos rues en tablettes de la renommée au profit des hommes illustres de tous les pays, mais il faut réserver

cet honneur à des célébrités incontestables, consacrées par le temps, ou à des bienfaiteurs publics sur le compte desquels tout le monde est d'accord. Il faut éviter surtout les dénominations politiques, sorte de défis que les partis se renvoient les uns aux autres, non sans quelque ridicule et au grand détriment des paisibles citoyens. Il faut se garder aussi des hommages prématurés, des engouements irréfléchis, dont le moindre défaut est de surfaire des personnalités secondaires, d'en faire négliger de plus dignes et de prêter aussi quelque peu au ridicule; précisément le contraire du but que l'on voulait atteindre.

CRÉATION D'UNE COMMISSION DE NOMENCLATURE DES RUES DE PARIS.

M. le ministre a émis l'idée de créer une Commission de contrôle à laquelle ces questions seraient soumises avant toute résolution.

Une Commission de nomenclature des rues de Paris rendrait en effet de réels services, sauvegarderait la responsabilité de l'administration et empêcherait les agents de la voirie de commettre des bévues comme celle qui brillait récemment encore sur la plaque indicative de la seconde entrée du passage *Sainte-Marie* (rue du *Bac*); au lieu de rue des *Dames-de-la-Visitation*, on lisait (*proh pudor!*) rue de la *Visitation-des-Dames*. Cette Commission pourrait, en qualité de Conseil de révision des inscriptions parisiennes, empêcher que deux maisons, dans deux quartiers différents, ne se disent à la fois maison natale de Molière; elle pourrait étendre son inspection aux enseignes des boutiques, en redresser à l'amiable les torts orthographiques et trancher les questions délicates, comme celle qui embarrassa le commissaire de police du quartier Saint-Gervais, à propos de l'enseigne du *Chah de Perse*.

Mais cette Commission devrait, je crois, être instituée près de la Préfecture de la Seine[1], et non directement près du Ministère de

1. C'est là l'origine et la première idée du *Comité des inscriptions parisiennes*. Cousin en fut l'initiateur et M. Herold le promoteur. M. Herold l'institua par un arrêté préfectoral du 10 mars 1879. Ce comité s'occupe surtout de perpétuer par des inscriptions spéciales les souvenirs historiques de Paris. Une de ses sous-commissions, dite *Commission de la nomenclature*, ne tient que de très rares séances et n'est jamais consultée par le Conseil municipal. C'est à peine si, en dix ans, on pourrait, de ce fait, citer un seul exemple. — Le recrutement du Comité des inscriptions se fait maintenant d'une façon toute différente de celle que Cousin propose ci-dessous.

l'Intérieur, puisque, d'après la jurisprudence généralement adoptée, le ministre ne doit intervenir que *pour le changement des dénominations ayant le caractère d'hommage public*. Dans tout autre cas : dénomination sans caractère honorifique ou dénomination même honorifique appliquée à une rue nouvelle, le droit de nommer appartient au maire, représenté à Paris par le Préfet de la Seine. Je ne sais trop jusqu'à quel point cette jurisprudence est bien fondée, car la législation ancienne et moderne a toujours assimilé les voies publiques classées au domaine de l'État. Il n'appartient qu'au gouvernement de les ouvrir, de les supprimer et, par conséquent, de les nommer; si l'initiative de cette dénomination a été en fait abandonnée au maire, c'est pour des raisons pratiques et parce qu'il est censé agir au nom du préfet et d'accord avec lui; mais celui-ci reste toujours maître d'intervenir en personne, et c'est à lui seul qu'appartient le droit de nommer, tant qu'une loi spéciale n'en aura pas décidé autrement.

Voici comment pourrait être composée la Commission de nomenclature :

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine, président;

Trois membres présentés par l'Académie des Inscriptions;

Trois membres présentés par la Société des Antiquaires;

Trois membres présentés par la Société de l'Histoire de Paris;

Deux membres : le bibliothécaire et l'archiviste de la Ville;

Deux membres choisis par M. le Ministre de l'Intérieur ou M. le Préfet de la Seine, sans condition.

Total : quatorze membres.

Les membres décédés ou démissionnaires seraient remplacés dans les mêmes conditions d'origine.

Aucune nouvelle dénomination de rue, aucune mutation, aucune autorisation d'inscription lapidaire dans Paris ne pourrait être présentée à la signature du ministre ou du préfet sans avoir été préalablement soumise à la Commission qui, de son côté, pourrait prendre l'initiative des propositions à faire au Ministre ou au Préfet.

Jules Cousin.

FAMILLE, FORTUNE ET SUCCESSION

DE

ANDRÉ CARDINAL DESTOUCHES

PARISIEN

SURINTENDANT ET MAITRE DE LA MUSIQUE DE LA CHAMBRE

DIRECTEUR DE L'OPÉRA

(1672-1749)

Le mariage de Charlotte-Anne Cardinal, fille d'André Cardinal Destouches, avec messire Guillaume de Nicolay a fait arriver, de main en main, au collectionneur arlésien Louis Mège une notable portion des papiers de famille du célèbre surintendant de la musique de la chambre, Cardinal Destouches. Ces papiers, comme le reste des portefeuilles de Mège, sont aujourd'hui conservés à la bibliothèque municipale d'Arles (mss. 79-80). Ils sont réunis en deux forts volumes et fournissent nombre de renseignements peu connus et curieux sur la famille, la fortune et la succession d'André Cardinal. Ce sont les plus importants de ces documents que nous publions ci-après.

L'acte de naissance d'André Cardinal Destouches manque malheureusement à cette collection; mais, comme dans son extrait mortuaire, qui y figure, le défunt est donné comme âgé « d'environ soixante-dix-sept ans, » on peut placer sa naissance en 1672 ou 1673. Destouches est de pure race parisienne, de bonne famille bourgeoise. Son père, Étienne Cardinal, prend la qualité de « marchand bourgeois » et les titres de sieur des Touches et de Guilleville. C'est lui, semble-t-il, qui commence à constituer la fortune immobilière de la famille par l'achat de la maison de la

rue de la Tannerie et celui de la boutique sur le perron du Palais. Il y ajoute un riche portefeuille de rentes sur les aides et gabelles. Il se marie deux fois. Sa première femme, Suzanne Doublet, qui porte un nom connu, et dont la personne demeure obscure, lui donne deux enfants : André, le futur musicien, et Anne, qui se fit ursuline; la fortune de Suzanne Doublet paraît avoir été constituée entièrement en valeurs de portefeuille. La seconde femme d'Étienne Cardinal, Anne Vabois, nous est mieux connue; elle était la fille de Philippe Vabois, avocat au Parlement, successivement auditeur général du prévôt des bandes du régiment des gardes-françaises et intendant des maison et affaires de Mgr le maréchal de Boufflers, et de Catherine Coquelet, son épouse. Elle mourut avant son mari, après lui avoir donné quatre enfants : Catherine, qui se fit carmélite; Jacques-Étienne, sieur de Guilleville, capitaine au régiment d'Anguien; Gabrielle et Marie-Geneviève, mortes toutes deux en bas âge. Le père et la mère Vabois survécurent à leur fille.

Étienne Cardinal mourut en 1694. Il laissa un testament en date du 25 février 1692, qui fut publié au Châtelet le 29 décembre 1694. Il partageait également sa fortune entre ses cinq enfants restés dans le siècle. Sa fille Anne, l'ursuline, jouissait d'une pension de 300 livres qui lui fut continuée. Par une mesure de précaution assez rigoureuse, il substituait la portion dévolue à son fils André aux enfants légitimes à naître de lui. Ces papiers ne nous indiquent pas les griefs qu'Étienne pouvait nourrir contre son fils aîné; mais celui-ci vivait alors assez licencieusement et fréquentait de mauvaises compagnies; quelques années plus tard, il était accusé d'une escroquerie de 6,000 livres par les sieurs Mascarany et Gautier; quoiqu'il ait été « deschargé de toutes plaintes et accusations » de ce chef, le fait est à retenir comme symptôme de sa manière de vivre.

A la mort de leur père, les enfants Destouches-Vabois étaient mineurs : Anne-Catherine, née en 1688; Jacques-Étienne, en 1689; Gabrielle, en 1691; Marie-Geneviève, en 1692. La tutelle de ces enfants fut confiée à leur aïeul maternel Philippe Vabois, qui demeurait alors rue Jacob. André vécut d'abord en bonne intelligence avec ses consanguins et leur tuteur; le 29 juillet 1697, il emprunta même à celui-ci une somme de 4,000 livres, dont il lui servit un intérêt annuel de 200 livres.

Cependant, cette harmonie dut s'altérer assez vite, car, quand

on prononça, le 8 et le 11 juillet 1705, l'émancipation des enfants Destouches survivants, Catherine, Jacques, Étienne et Gabrielle (Marie-Geneviève étant morte avant sa dixième année), il y eut des conflits dans le conseil de famille et une difficulté se produisit pour la nomination d'un tuteur et curateur à la reddition des comptes de tutelle et au partage des hoiries Destouches et Vabois. Le conseil de famille, composé d'André Cardinal, de son cousin François Cardinal, de Jacques de la Loue, autre cousin paternel, de Philippe Vabois, aïeul maternel, et de MM. Étienne Anguerrand et Charles Hoerveau, libraires, Claude Mesnier et Hocheveau, marchands, Sébastien Toupiès, prêtre, Jacques Duruet, bourgeois de Paris, et Jean-Paul de Cornouille, écuyer, sieur de Chaumont, tous cousins maternels, désigna pour *curateur et tuteur pour faire rendre compte de tutelle* Jacques de la Loue. André Destouches protesta contre cette préférence désobligeante, dénia à M. de la Loue le droit d'être curateur, comme étant parent trop distant, réclama pour lui-même la curatelle, et pour son cousin François les fonctions de tuteur au partage. Ses propositions furent agréées le 19 août 1705.

Il fallut alors procéder à un règlement de ces comptes de tutelle. La situation respective de Philippe Vabois et d'André Destouches n'était pas des plus nettes. L'emprunt de 4,000 francs de 1697 n'avait été que partiellement remboursé. D'autre part, Vabois revendiquait une somme dont Destouches père était resté en mourant débiteur envers sa femme et dont il héritait lui-même. Enfin, il héritait comme grand-père les biens mobiliers laissés par sa petite-fille Marie-Geneviève. Par mesure transactionnelle et pour sortir de ces difficultés, André Destouches constitua à Philippe Vabois, le 6 octobre 1706, une rente annuelle de 70 livres à prendre pour cinq huitièmes sur la maison de la rue de la Tannerie et généralement sur tous ses biens. Cet acte (Marchand et Vaubertin, notaires, 6 octobre 1706) portait que « cette constitution est ainsy faitte moyennant et pour par ledit sieur Destouches demeurer quitte et deschargé envers ledit sieur Vabois de la somme de 1,400 livres, sçavoir : mil livres que ledit sieur Destouches se seroit reconnu débiteur envers ledit sieur Vabois, comme lors tutteur et ayeul maternel d'Anne-Catherine, Jacques, Estienne et Gabrielle Cardinal, enfants mineurs de deffunt Estienne Cardinal, sieur de Guilleville, et de damoiselle Anne

Vabois, jadis sa femme en secondes noces, suivant et pour les causes portées en la transaction passée entre eux devant Vérain et de Clersin, notaires audit Chastelet, le 27 juillet 1702, lesdites mille livres de principal à présent appartenant audit sieur Vabois, comme en ayant esté par luy tenu compte et à luy deslaissez par le compte de sa tutelle qu'il a rendu à sesdits enfants mineurs par-devant le sieur commissaire de Beaumont, le 21 août 1706, et quatre cents livres à quoy ledit sieur Vabois a bien voullu se contenter et s'est restraint, pour tout ce qu'il pouvoit prétendre allencontre dudit sieur Destouches, pour raison des sommes mobiliaires qu'il a touchées pour ledit sieur Vabois, provenant des biens et effets de deffunte damoiselle Marie-Geneviève Cardinal, sa petite-fille, morte en minorité, de laquelle il est héritier mobilliaire; ensemble de la somme qui lui revenoit en sadite quallité dans celle de 2,000 livres dont le sieur Destouches estoit redevable en partye envers luy en quallité d'héritier dudit feu sieur Cardinal son père, qui en estoit débitteur à ladite deffunte damoiselle Anne Vabois, sa femme, avec laquelle il estoit non commun en biens, suivant qu'il est porté en l'obligation qu'il luy en avoit passée par-devant Thibert et Barbou, notaires audit Chastelet, le 13 novembre 1691. »

Cette rente minime fut remboursée le 10 juin 1719 à Catherine Coquelet, veuve de Philippe Vabois, en la personne de son procureur substitué Claude-Fr. Lebrun, bourgeois de Paris. (Quittance aux minutes de Caillet et Bridou, notaires.)

La fortune d'Étienne Cardinal et de ses enfants se retrouva du reste, peu d'années après leur émancipation, tout entière réunie aux mains d'André : Catherine se fit carmélite, Gabrielle mourut, Jacques-Étienne, devenu capitaine au régiment d'Anguien, mourut à Châlons en 1713. En 1714, André Destouches se trouvait unique maître des biens, non seulement de sa mère, mais de son père et de ses frères et sœurs. Un de ses premiers actes fut de demander la limitation, qu'il obtint, de la substitution à ses enfants futurs, à la portion de son héritage qui lui venait directement de son père, — un cinquième seulement de cette part de sa fortune.

André Cardinal, sieur des Touches, survécut trente-cinq ans à ses frères et sœurs. Il se maria sur le tard, en 1724, avec une jeune personne de vingt-un ans moins âgée que lui, Anne-Antoinette de Reynoldt de la Ferrière, fille de feu Antoine-Walter de Reynoldt, capitaine d'un régiment suisse, et d'Anne Roussel

de Nanteuil, d'une bonne famille de noblesse subalterne. De ce mariage naquit presque aussitôt une fille, Charlotte Destouches, à la naissance de laquelle Anne-Antoinette survécut peu. Elle mourut après deux ans de mariage, en 1726. En 1737, Destouches fiança sa fille à messire Guillaume de Nicolay, de la bonne noblesse de Provence. Il vit naître ses petits-enfants et mourut le 8 février 1749.

La fortune qu'il avait héritée de ses parents s'était considérablement accrue entre ses mains.

Destouches avait trouvé dans la succession paternelle deux immeubles, la boutique du Palais et la maison de la rue de la Tannerie.

La boutique du Palais était estimée 10,000 livres et payait un cens annuel de cinq sols. Étienne Cardinal l'avait acquise, le 13 juillet 1661, du sieur Laurent Chevalier et de sa femme. (Saint-Vaast et X., notaires.) Elle était située au haut du perron du Palais, dit perron Saint-Barthélemy, entre la grande salle et la salle Dauphine, et louée 500 livres à la demoiselle Berthe, à l'enseigne de l'*Annonciation*. Comme son père, André Cardinal en jouit paisiblement. En 1724, il eut à payer 75 livres pour la quote-part du montant des réparations urgentes faites à la couverture du comble de cette salle, réparations ordonnées, visitées et toisées par l'architecte Reymond. (Reçu de Jean Pincemaille et Michel Drio, procureurs fondés des propriétaires de boutiques et fonds de boutiques dans la salle et galerie Dauphine du palais. Paris, 6 novembre 1724.) En 1729, il paya sept livres cinq sols pour vingt-neuf années de loyer de cinq sols par an de cens échues à la Saint-Rémy 1728. (Reçu de J.-B. Sinfray, commis pour le recouvrement des cens et rentes de S. M., 19 mars 1729.) Le cens des dix-neuf années suivantes, échues à la Saint-Rémy 1747, fut payé aussi en une fois, en 1748, soit quatre livres quinze sols. (Reçu de Ch. Berger-Dumesnil.) Le 21 juillet 1749, le gendre de Destouches fait une déclaration que ladite boutique appartient à Mme de Nicolay comme héritière de son père, qu'elle vaut 10,000 livres (21 juillet 1749); il renouvelle cette déclaration le 19 juin 1756 comme tuteur de ses enfants mineurs, en leur qualité d'héritiers de feue dame Charlotte-Anne Cardinal Destouches, leur mère.

Cette boutique était grevée d'une rente annuelle de 50 livres, au profit de l'école de charité de la paroisse Saint-Barthélemy, con-

tractée par une précédente propriétaire, la veuve Petit, lors de la fondation de cette école. Cette rente avait été acceptée et régularisée par Étienne Cardinal le 1er mai 1683 (Leclère et Bellanger, notaires) ; André s'obligea à payer la même rente, en quatre quartiers, aux marguilliers de la paroisse, à charge pour eux de la verser immédiatement à l'ecclésiastique gérant de l'école. Le premier quartier devait échoir le 31 mars 1715. L'accord fut signé par Destouches et les marguilliers de Saint-Barthélemy, MM. Claude de Monheus, premier huissier du bureau des finances et chambre du domaine à Paris, Jacques de Cauvent-Mirebeau, Bon de la Vigne et François Baltazard, marchand bourgeois à Paris, le 10 mars 1715[1]. Ce ne fut qu'en 1741, le 27 octobre, que Destouches se débarrassa de cette dette par le remboursement d'un capital de 1,200 livres pour être employé par les marguilliers à un remboursement. (Blanc et X., notaires, 27 octobre 1741.)

La maison de la rue de la Tannerie avait été acquise, « pour le fond et la propriété, » par Étienne Cardinal, moyennant 13,000 livres, en vertu d'une sentence de licitation, le 29 juillet 1673, entre Simon Briquet, huissier en la juridiction consulaire, sa femme, Geneviève Charron, propriétaire de la maison, Jacques Charron, usufruitier des trois huitièmes de cette maison substi-

---

1. Voici le préambule de cet acte : « A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Charles Denis de Bullion, chevalier, marquis de Gallardon, seigneur de Bonnelles, Bullion, Esclimont, Monlouet et autres lieux, conseiller du roy en ses conseils, prévost de Paris, salut. Sçavoir faisons que, par devant MMes (en blanc) et Jacques Roussel, conseillers du roy, notaires gardenottes au Châtelet de Paris, soussignés,

« Fut présent André Cardinal Destouches, demeurant à Paris, rue Saint-Nicaise, paroisse Saint Germain l'Auxerrois, lequel a déclaré et reconnu estre propriétaire et détempteur d'une boutique scize sur l'éperon de la grande salle du Pallais à Paris, où pend pour enseigne l'Annonciation, à luy appartenante et avenue de la succession de feu sieur Estienne Cardinal, marchant bourgeois de Paris, son père, duquel il est héritier, et que ladite boutique est tenue et chargée envers l'Écolle de charité de la parroisse Saint Barthélemy de cette ville de cinquante livres de rente par chacun an, racheptable au denier 24, suivant le contrat de fondation et établissement de ladite école passé entre MMrs les curé et marguilliers en charge de l'œuvre et fabrique de ladite paroisse, ladite dameselle veuve Petit et ledit feu sieur Cardinal, portant création de laditte rente passé devant Le Clère et Bellanger, notaires à Paris, le premier may 1683.

« A ces causes, ledit sieur Destouches sera tenu et s'oblige de dorénavant la payer aux quatre quartiers de l'an à Paris égallement auxdits marguilliers, etc. »

tués à ses enfants nés et à naître par Jacques Charron, père et grand-père des précédents, et Antoine Prévost, tuteur des enfants de Jacques Charron. En 1673, la rue de la Tannerie était dite *de la Haute-Tannerie*, et la maison qui avait eu précédemment pour signe distinctif l'enseigne *A l'Image Saint-Philippe* avait pour enseigne *Au Chapeau-Cardinal*, lequel devint, avant 1719, le *Chapeau-Rouge*. Cette maison était louée 500 livres par an au nommé Lavergne. Étienne Cardinal ne paya comptant qu'environ les trois quarts du prix d'achat et n'acheva de se libérer du restant dû (soit 2,600 livres) que le 6 septembre 1686. Pour payer ces 2,600 livres à Langlois, receveur des consignations des requêtes du Palais, il contracta un emprunt de somme égale, portant 130 livres de rente, de M. Louis Masson, et qui fut renouvelé le 16 juin 1699.

Cette rente de 130 livres passa ensuite à Mme Charlotte Poget et à son mari, Nicolas Maunory, habitant rue et paroisse de Saint-Jacques-la-Boucherie. Ce transfert de rente fut reconnu le 13 février 1712 par André et Jacques-Étienne Cardinal, le premier comme héritier des biens de sa mère et de la moitié de ceux de son père; le second, ayant son frère André pour curateur, comme héritier de la moitié des biens de son père. (Maultrot et Boutet, notaires.) — Cette créance Maunory fut remboursée en 1719 sur les 6,000 livres de l'emprunt Denainvilliers.

Étienne Destouches laissait encore à ses enfants une rente annuelle de 2,035 livres, constituées à diverses échéances sur les aides et gabelles. Cette rente résultait de cinq contrats différents : quatre provenaient de la communauté en biens d'Étienne Cardinal et de Suzanne Doublet; le cinquième d'un acquêt d'Étienne Cardinal, marié, mais non commun en biens, avec Anne Vabois; les quatre premiers étaient des contrats de 225 livres, 610 livres, les deux autres de 300 livres, datés : le premier du 13 avril, le second du 4 août, les deux autres d'octobre 1684 et le cinquième du 26 juillet 1690; les quatre premiers contrats représentaient un total de 25,830 livres, et le cinquième un capital de 10,800 livres. Ces divers contrats furent réalisés et remplacés en 1700 (Leroy et Dionis, notaires, 9 mars) par deux contrats de 932 et de 900 livres, au principal de 18,640 et de 18,000 livres, formant un total égal aux cinq premiers contrats, et au nom d'André Cardinal Destouches et de ses frère et sœurs. Ce capital

de 36,640 francs arriva en 1714 aux mains d'André Cardinal Destouches, seul héritier de toute sa famille.

Pour liquider les comptes de tutelle Vabois, effectuer le remboursement Vabois et le remboursement Maunory, Destouches dut contracter un nouvel emprunt de 6,000 livres au denier 24. Il s'adressa pour ce faire à Mme Trottier, veuve de M. Alexandre Duhamel, chevalier, seigneur de Denainvilliers, demeurant au cul-de-sac de la rue des Blancs-Manteaux, paroisse Saint-Méry, et lui constitua une rente annuelle de 250 livres, payable en deux termes, le 31 décembre et le 30 juin. Cette rente était hypothéquée sur ses immeubles (moins le vingtième desdits immeubles, substitué aux enfants dudit constituant), sur les 1,709 livres de rente qu'il avait sur les aides et gabelles et cinq grosses fermes. Réserve était faite dans cette hypothèque de 4,000 livres qu'il devait (2,600 à Maunory et 1,400 à la veuve Vabois); mais il promettait d'employer pieusement, à l'extinction de ces deux dettes, 4,000 livres sur ce nouvel emprunt. D'ailleurs, cet emprunt ne le greva pas longtemps; dès le 20 août 1720, Destouches remboursa ces 6,000 livres à Mlle Catherine-Valérie Trottier, fille majeure de Mme veuve de Denainvilliers, et par procuration de celle-ci. Il lui paya exactement 6,031 livres 5 sols, ce surplus pour arrérages et soulte de la rente.

En 1720, Destouches avait, on le voit, éteint toutes les charges et dettes de la succession paternelle, telles qu'elles nous apparaissent dans le dernier état que nous ayons de cette fortune (6 septembre 1688), sauf la rente de l'école de charité Saint-Barthélemy, qui disparut à son tour en 1741. Il se trouvait franc et plein propriétaire des deux immeubles et des 36,000 livres de capital qu'il avait hérités directement ou indirectement de lui. Soit que le capital susdit eût été écorné, soit que le taux de l'intérêt eût baissé, le revenu de cette somme avait assez fortement diminué. De 2,035 livres en 1688, il était descendu à 1,832 en 1700, à 1,709 en 1719 (lors de l'emprunt Denainvilliers, où il est spécifié exactement).

Il faut mentionner une autre obligation contractée par Cardinal Destouches : lors de sa nomination à la survivance de M. de la Lande, le brevet royal avait mis à sa charge une somme de 10,000 francs, payable à la veuve de la Lande, dame Marie-Louise de Cury, demeurant à Versailles. En paiement, Destouches cons-

titua à cette dame une rente perpétuelle et annuelle de 500 livres, payable en deux termes semestriels, à partir du 1er juillet 1726. A une date que nous ignorons, cette rente fut substituée à la fille de Mme de Cury de la Lande; elle grevait encore le budget de Destouches quand il mourut. Mais, dès 1726, le subtil musicien s'était fait délivrer un brevet de donation de 10,000 livres payables par son successeur à sa démission ou à sa mort; il n'avait donc pas à craindre d'y être un jour du sien. Et, en effet, M. de Nicolay ayant payé à Mme de la Lande, le 1er octobre 1749, une somme de 51 livres 7 sols 7 deniers, qui représente la fin de cette pension du 1er janvier au 7 février 1749, cette charge passa dès ce jour au successeur de Destouches.

Cette fonction avait occasionné à Destouches une autre dépense : en sus des 10,000 livres que le brevet royal l'obligeait à payer à de la Lande, il avait signé, le 20 février 1718, une promesse de lui payer une somme de 3,000 livres comptant en deux termes. De la Lande lui signe un reçu pour parfait paiement le 7 février 1719.

A sa fortune patrimoniale, qu'il avait ainsi débarrassée de ses diverses charges, Destouches ajouta un capital mobilier fort important, dont les principaux articles sont signalés dans son inventaire : dix-neuf actions 4/10 de la Compagnie des Indes, un titre de rente de 60 francs (3 décembre 1720), 2,000 livres de rentes viagères en deux contrats de 600 et de 1,400 (tous deux passés le 28 février 1723), 600 livres de rentes viagères placées sur la tête de sa fille (1er mars 1723) ; il avait de plus acheté à Maisons, et en face du château, une maison de campagne, dite la Vaudoire, qu'il revendit vers la fin de sa vie moyennant 30,000 livres. A cela s'ajoutait une donation faite à Anne-Antoinette de Reynoldt, par son oncle Guillaume Roussel de Nanteuil, de 12,000 livres, qui lui en servait l'intérêt à 600 livres.

Il faut ajouter à ces valeurs, comme autres revenus fixes, les traitements, gratifications et pensions dont Destouches jouissait en raison de ses charges et emplois. Dès 1715, un arrêt du Conseil du 24 juin lui avait attribué une pension de 4,000 livres. En 1722, il obtient une gratification annuelle de 2,000 livres. En 1726, le brevet d'une donation de 10,000 livres payables par son successeur. En 1727 et 1728, il devient surintendant de la musique de la Chambre et directeur de l'Opéra.

Ces diverses sources de revenus lui constituaient (sans que nous

puissions, faute de renseignements assez précis dans l'ordre chronologique, fournir des chiffres exacts) une aisance fort honorable. Il avait maison de ville et maison des champs, carrosse, un assez nombreux domestique. Son inventaire révèle un mobilier confortable et cossu, une vaisselle de bon poids, une cave bien garnie. Chose singulière, il n'a rien d'artistique : sauf les partitions en dépôt, sauf un clavecin, nul ne pourrait se douter que cet intérieur est celui du directeur de l'Opéra. Chez lui, Destouches oublie et veut faire oublier le surintendant de la musique, l'ancien mousquetaire à la jeunesse orageuse, le brillant musicien qui commença la vie conjugale avant le mariage : il ne veut être qu'un notable bourgeois, qui se rente et s'apparente bien, qui traite de haut avec ses libraires et ses éditeurs, qui marie sa fille, née avant mariage, avec un gentilhomme de bonne souche, à qui les princes du sang écrivent avec déférence, et qui se fait faire un bel enterrement[1]. Les documents ci-dessous réunis montrent qu'il a réussi à tenir ce rôle.

L.-G. Pélissier.

I.

Inventaire des biens d'André Cardinal, sieur des Touches.

(19, 20, 22 février 1749.)

L'an mil sept cent quarante neuf. Ce mercredy dix neufviesme jour de février, neuf heures du matin, à la requête de messire Guillaume de Nicolay, chevalier, et de dame Charlotte Anne Cardinal des Touches, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris cul de sac Saint Hyacinthe, paroisse Saint Roch ; laditte dame, fille unique et habile à se dire et porter seule héritière de deffunt André Cardinal, sieur Destouches, son père, surintendant et maître de la musique de la Chambre de S. M.

Pour la conservation des droits et actions de laditte dame en laditte qualité et de tous autres qu'il appartiendra, il sera, par les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris, soussignés ensuite du présent

1. Il coûta 177 livres 3 sols (droit du clergé, 89 l. 3 s.; droits de la fabrique, 88 l. Reçu par Gourdan, receveur des convois de l'église paroissiale de Saint-Roch, 7 février 1749).

intitulé, fait bon inventaire, fidèle et exacte description de tous les meubles meublans, ustanciles de ménage, vaisselle d'estain, d'argent, deniers comptans, titres, papiers, enseignemens et autres biens et effets restés après le décès dudit sieur Destouches, et qui sont de sa succession, trouvés et estant ès lieux cy après déclarés, dépendant d'une grande maison à porte cochère, sise à Paris, susdit cul de sac Saint Hiacinthe, appartenante aux révérends pères Jacobins de la rue Saint Honoré, où ledit sieur Destouches demeuroit et est décédé le sept du présent mois de février, et où lesdits sieur et dame de Nicolay, ses gendre et fille, demeurent aussi, représentés auxdits notaires, et mis en évidence par lesdits sieur et dame de Nicolay, et par Catherine Briquelet, femme de Jean Antoine Becoules, elle cuisinière dudit deffunt, et Philippe Morizot, laquais dudit deffunt, à ce présens; après serment par lesdits sieur et dame de Nicolay et lesdits domestiques dudit sieur Destouches, chacun séparément fait ès mains de Billeheu, l'un des notaires, de tout représenter sans en rien détourner ny en avoir rien caché ni détourné directement ni indirectement, sous les peines de droit en tel cas introduites, qui leur ont été expliquées et données à entendre par ledit Billeheu, notaire; les meubles et choses sujettes à estimation prisées et estimées par sieur Pierre Boissé, huissier, commissaire priseur au Châtelet de Paris, à ce présent, qui a fait laditte prisée eu égard au cours du temps et aux sommes; et ainsy qu'il suit avons signé la minutte des présentes, demeurée audit Me Billeheu, l'un desdits notaires soussignés.

Signatures des notaires.

L'inventaire commence par la visite de l'écurie, de la remise et de la cave. Dans la cave, cent cinquante bouteilles, dont une centaine de vins de Bourgogne; dans l'écurie, une berline et une allemande, en assez mauvais état. Il n'est pas fait mention de chevaux, et l'écurie sert de bûcher. — Ensuite les notaires passent à la cuisine, dont voici la description complète :

Dans la cuisine ayant veue sur le cul de sac Saint Hyacinthe :

Item, deux chevrettes, pelle, pincette, un haltier, deux grils, une pelle de fourneau et une chaudière à l'aver (*sic*), deux éguières, un réchaux, deux poêles à frire, deux hachoirs, un couperet, le tout de fer, prisé ensemble la somme de douze livres, cy XII l.

6. Item, un tournebroche en manivelle garny de ses roues, chaîne, cordage et poids de pierre, une broche, une lèchefrite, prisés ensemble la somme de douze livres, cy XII l.

7. Item, deux chaudrons, quatre poeslons, le tout de différentes grandeurs, une passoire, cinq flambeaux et un martinet, avec une écumoire, le tout de cuivre jaune, prisé ensemble la somme de quatorze livres, cy XIIII l.

8. Item, quatre marmites ou timbales de cuivre rouge avec leurs couvercles, prisées la somme de vingt quatre livres, cy xxIIII l.

9. Item, neuf casseroles à queues de cuivre rouge de différentes grandeurs, prisées la somme de trente deux livres, cy xxxII l.

10. Item, deux poesles à confitures, une écumoire, une bouilloire, le tout de même cuivre rouge, prisé la somme de dix livres, cy x l.

11. Item, deux poissonnières, dont une garnie de sa feuille, un couvercle de casserole, deux culières à pot et une culière percée, le tout aussi de cuivre rouge, prisé ensemble la somme de douze livres, cy xII l.

12. Item, une fontaine sablée tenante trois voyes d'eau ou environ, prisée la somme de quarante huit livres, cy XLVIII l.

13. Item, cinq plats et onze assiettes d'étain, pesant ensemble vingt livres, prisés à raison de quinze sols la livre, revenant laditte quantité audit prix à la somme de quinze livres, cy xv l.

14. Item, une table de cuisine, une armoire, un garde manger à deux volets garnis de fil de laiton, un salloir, huit chaises foncées de paille, prisé le tout ensemble la somme de huit livres, cy vIII l.

A côté de la cuisine est un office, dans lequel un « retranchement » servait de chambre à un domestique; un autre logis de domestique était pratiqué dans un petit cabinet en face de la cuisine au pied du petit escalier: l'un et l'autre étaient fort médiocrement meublés. Dans l'office se conservaient divers meubles hors d'usage et une grande armoire contenant des couvertures et housses, et le stock des partitions de Destouches, dont voici la description :

17. Item, douze exemplaires du balet du *Carnaval et de la Folie*, dix exemplaires de la cantate d'*Œnone*, quatre vingt sept exemplaires du balet des *Élémens*, cent cinquante cinq feuilles signées de l'opéra de *Callirhoé*, quatre feuilles signées de la cantate d'*Œnone*, deux cent dix sept planches d'étain gravées du ballet des *Élémens*, prisé le tout ensemble la somme de deux mille livres, cy IIM l.

La vacation finit par l'inventaire de la salle à manger et des faïences et porcelaines :

Dans la salle à manger en entresolle, ayant veue sur la cour :

20. Item, une grande fontaine à laver les mains, à deux robinets, avec sa cuvette, le tout de cuivre rouge, prisé la somme de vingt quatre livres, cy xxIV l.

21. Item, un trumeau de cheminée d'une glace de quarante pouces de hauteur sur vingt quatre de largeur dans sa moulure de bois doré, prisé la somme de quatre vingt livres, cy IIIIxx l.

22. Item, un miroir d'une glace de trente quatre sur vingt cinq pouces dans sa bordure de bois sculté doré, prisé la somme de soixante quatre livres, cy LXIIII l.

23. Item, une petite table de bois noircy avec son dessus de maroquin, garnie d'un tiroir avec un encrier de cuivre, deux bras à plaques de cuivre en couleurs, prisés ensemble la somme de dix livres, cy x l.

24. Item, un petit poesle de fonte de fer garny de ses tuyaux de taule, prisé la somme de douze livres, cy xII l.

25. Item, un petit cabinet de bois de rapport à douze tiroirs et un guichet par haut et par bas à un tiroir sur ses pieds à guaisne, un rideau de fenestre de toille de cotton, encadré d'autre toille de coton à fleurs, avec sa tringle et anneaux, deux chaises remplies de crin, couvertes de vieille moquette rayée, prisé le tout ensemble la somme de vingt livres, cy xx l.

26. Item, un clavecin à ravallement, fait à Paris par Bellot, dans sa caisse de bois noircy, à filet bronze, prisé la somme de cent soixante livres, cy CLX l.

Dans un retranchement pratiqué dans laditte salle :

27. Item, deux poivriers de porcelaine colorée, montés en argent, prisés ensemble la somme de vingt-quatre livres, cy xxIIII l.

28. Item, deux éguières, six petites jattes, un pot à sucre, quinze plats de différentes grandeurs, dont trois cassés, quatre douzaines et deux assiettes, huit compotiers, le tout de différentes porcelaines tant du Japon et de la Chine que commune, avec une terine et son plat de terre, façon d'Angleterre, prisé le tout ensemble la somme de cent vingt livres, cy cxx l.

Ayant vacqué jusqu'à midy sonné, tout ce que dessus inventorié a été laissé en la garde et possesion desdits sieur et dame de Nicolay, qui s'en sont chargez, et l'assignation pour continuer le présent inventaire a été remise à ce jourd'hui, trois heures de relevée, et ont signé en cette endroit de la minute des présentes.

Dudit jour, trois heures de relevée, à la requeste desdits sieur et dame de Nicolay ès dittes qualités, les notaires à Paris soussignés ont continué le présent inventaire ainsi qu'il suit :

Dans la chambre des femmes en entresolle ayant veue sur le cul de sac :

29. Item, quatre malles, une petite table de bois d'hêtre, un rideau de fenestre de toile de cotton, avec sa tringle et ses anneaux, deux tringles de fer devant la cheminée, deux porte manteaux, prisé le tout ensemble la somme de douze livres, cy xII l.

30. Item, trois fauteuils de bois de noyer, remplis de crin, couverts de tapisserie de point à l'aiguille, une chaise couverte de vieille moquette, un miroir de toilette, dont sa glace cassée au tiers dans sa bordure ceintrée, vernie en rouge, prisé le tout ensemble la somme de vingt quatre livres, cy xxIIII l.

31. Item, deux armoires de bois de chesne à deux volets chacune, prisée la somme de vingt livres, cy xx l.

Dans lesdittes armoires :

32. Item, deux douzaines de serviettes et quatre napes de toille damassée, prisées la somme de soixante quatre livres, cy LXIIII l.

33. Item, deux douzaines de serviettes et deux napes de petitte Venise, le tout élimé, prisé la somme de trente deux livres, cy XXXII l.

34. Item, deux douzaines de serviettes de petite Venise pour le caffé, prisées la somme de seize livres, cy XVI l.

35. Item, une douzaine de serviettes de toille pleine, très fines, prisées la somme de vingt livres, cy XX l.

36. Item, vingt deux douzaines de serviettes et douze napes de différentes grandeurs, le tout de toille ouvrée fine, prisé le tout ensemble la somme de trois cens vingt livres, cy IIIc XX l.

37. Item, vingt six douzaines de serviettes et vingt quatre nappes de toille ouvrée, plus communes que les précédentes, prisé le tout ensemble la somme de quatre cents livres, cy IIIIc l.

38. Item, trente cinq paires de draps de maistre, dont vingt trois paires de seize aunes la paire, et les autres de dix à douze aunes, quelqu'uns élimez, prisé le tout ensemble la somme de huit cents livres, cy VIIIc l.

39. Item, quatre paires de draps d'office, prisées la somme de quarante huit livres, cy XLVIII l.

40. Item, trente une paires de draps de livrée de grosse toille, très élimés, quelqu'uns hors de service, prisés ensemble la somme de cent vingt livres, cy CXX l.

41. Item, trois douzaines de serviettes de toile pleine, prisées la somme de vingt quatre livres, cy XXIIII l.

42. Item, quinze tayes d'oreiller, dont deux garnies de mousseline, prisées la somme de douze livres, cy XII l.

43. Item, un lit en tombeau garni d'un sommier de crin, deux matelas de laine, lit et traversin de coutil remplis de plume, une couverture de laine blanche, la housse dudit lit complette de damas de Caux, bordée et ornée d'un galon de soye citron, prisé le tout ensemble la somme de quatre vingt livres, cy IIIIxx l.

44. Item, une couchette à colonnes garnie d'une paillasse, d'un matelas de laine, lit et traversin de coutil remplis de plume, une couverture de laine blanche, deux rideaux de brocalette (*sic*), fil et laine, prisée la somme de quarante livres, cy XL l.

Dans un petit cabinet à costé ayant pareille veue :

45. Item, une commode de bois d'olivier, plaqué, à trois tiroirs garnis de leurs mains et entrées de serrure de cuivre, un coffre à vaisselle, prisé ensemble la somme de seize livres, cy XVI l.

46. Item, une petite table à écrire de bois noircy, avec son dessus

de maroquin, garnie d'un tiroir, une autre table de bois de raport aussy garnie d'un tiroir, une petite armoire de bois de chesne sans fonds, à un volet, prisé le tout ensemble la somme de huit livres, cy viii l.

47. Item, deux fauteuils, deux tabourets de bois de noyer remplis de crin, couverts de vieille tapisserie de point à l'éguille, sept aunes ou environ de cours sur deux aunes de haut de vieille satinade rayée et flambée, prisé le tout ensemble la somme de trente deux livres, cy xxxii l.

Dans l'antichambre de l'appartement où est décédé ledit sieur Destouches, au premier étage en aisle ayant veue sur la cour :

Item, une porte batante couverte des deux costés de toille verte, deux chaises couvertes de vieille moquette, six aunes de cours sur deux aunes un quart de haut de damas de Caux rayé, servant de tapisserie, prisé le tout ensemble la somme de vingt quatre livres, cy xxiiii l.

49. Item, une bassinoire de cuivre rouge, un moyne à chauffer lit, un panier à chauffer linge, tous avec leur réchaux, prisé le tout la somme de six livres, cy vi l.

50. Item, un vieux paravent de six feuilles de papier peint, façon de la Chine, prisé la somme de huit livres, cy viii l.

Dans la chambre ensuitte :

51. Item, une grille à petites figures, pelle, pincettes à pommes de cuivre, prisé ensemble la somme de douze livres, cy xii l.

Item, une face de cheminée d'une glace de quarante deux pouces de haut sur trente deux pouces de large sur son parquet blanchy à pilastres et ornements de bois doré avec un tableau au dessus, représentant un païsage, avec deux bras de cheminée de cuivre en couleur, prisé le tout ensemble la somme de cent quarante livres, cy cxl l.

53. Item, un bureau de marqueterie écaille en cuivre à sept tiroirs et un guichet, une petite table à écrire de bois noircy, avec son dessus de maroquin, garnie d'un tiroir, encrier et poudrier de cuivre dans ledit tiroir, une petite table de nuit de bois de hestre, une chaise couverte de vieille tapisserie de point de Hongrie, prisé le tout la somme de vingt quatre livres, cy xxiiii l.

54. Item, quatre fauteuils de bois de noyer, remplis de crin, couverts de différentes tapisseries de point à l'éguille, un fauteuil de commodité de même bois aussy remply de crin, couvert de panne jonquille, un fauteuil à roulettes, couvert de tapisserie de gros point, avec son carreau remply de plume, couvert de toille de cotton à fleurs, un fauteuil foncé de canne garny de son dossier, carreau et manchettes de toille de cotton à fleurs, prisé le tout ensemble la somme de soixante quatre livres, cy lxiv l.

55. Item, six pièces de tapisserie, verdure Aubusson, contenantes

ensemble quatorze aulnes de cours sur deux aunes et demie de haut, prisée la somme de cent soixante livres, cy CLX l.

56. Item, deux rideaux de fenestre de toile à grain d'orge, avec leurs tringles et anneaux, prisé la somme de seize livres, cy XVI l.

57. Item, une couchette de quatre pieds, garnie de son enfonçure sanglée, un sommier de crin couvert de toile à carreaux, un matelas de laine couvert de futaine blanche, un traversin et deux oreillers de coutil remplis de plume, deux couvertures de laine blanche, la housse dudit lit composée de deux bonnes grâces, dossier, chassis plat, pentes en dedans et en dehors, courtepointe et soubassements, le tout de différents satins brochés or et argent, les bonnes grâces en dehors de taffetas bleu, la housse en surtout de serge de semblable couleur, prisé le tout la somme de deux cent quarante livres, cy IIC XL l.

Dans l'antichambre de l'appartement de devant au premier étage ayant veue sur la cour :

59. Item, une porte batante de vieux drap ocre, prisée la somme de quatre livres, cy IIII l.

60. Item, un tableau de dessus de porte représentant un concert dans sa bordure de bois doré, trois tables à manger avec deux pieds brisés, deux tables à quadrille, couvertes de drap vert, dont une ployante, prisé le tout ensemble la somme de vingt quatre livres, cy XXIV l.

61. Item, un poesle de fonte de fer garny de ses tuyaux de taule, prisé la somme de dix livres, cy X l.

62. Item, une petitte fontaine à laver les mains, à deux robinets, et sa cuvette, le tout de cuivre rouge, prisé la somme de douze livres, cy XII l.

63. Item, deux bras de cheminée, de cuivre, en couleur, prisé la somme de quatre livres, cy IIII l.

64. Item, dix chaises de bois de noyer remplies de crin, couvertes de moquette rayée, prisées la somme de soixante livres, cy LX l.

65. Item, un buffet de bois de chesne à deux volets, avec son dessus de marbre rancé, une petite armoire en encoignure de bois de chesne à un volet, un coffre de même bois destiné à mettre du bois, une grande armoire sans fond de bois peint, à deux volets garnis de fil de laiton et en dedans de taffetas vèrt, prisé le tout ensemble la somme de quarante livres, cy XL l.

66. Item, une armoire ou bibliothèque de bois de palissandre, à deux volets, garnie par haut de fil de laiton, avec ornements et bandes de cuivre, et rideaux de taffetas vert en dedans, prisée la somme de cent vingt livres, cy CXX l.

67. Item, dix aunes de cours sur deux entiers de haut de velours d'Utrecht rayé et à ramages, doublées de toille en plein, prisées la somme de cent quatre vingt livres, cy CIIIIXX l.

Dans une grande salle quarrée en suitte, ayant veüe sur le cul de sac Saint Hiacinthe :

68. Une grille à oiseaux, pelle, pincettes et tenailles à pommes de cuivre doré d'or en feuilles, prisé la somme de soixante quatre livres, cy LXIIII l.

69. Item, une face de cheminée de deux glaces, la première de cinquante quatre pouces, sur un parquet blanchy dans sa moulure, à feuillages et autres ornements de bois doré; au dessus de laquelle glace est un tableau paysage avec deux bras de cheminée à doubles branches dorés d'or en feuilles, prisé le tout ensemble la somme de trois cents livres, cy III^{c} l.

70. Item, un grand miroir d'une glace avec un biseau de soixante huit pouces de haut sur quarante quatre pouces de large, dans sa bordure de bois sculpté doré, prisé la somme de quatre cens livres, cy IIII^{c} l.

71. Item, un pareil miroir que celui ci dessus décrit, prisé même somme de quatre cents livres, cy IIII^{c} l.

72. Item, deux tables pareilles de marbre griotte d'Italie sur leurs pieds en consolle de bois sculté doré, au dessous desdits miroirs, prisées ensemble la somme de deux cens quarante livres, cy II^{c} XL l.

73. Item, une petite table de marbre vert d'Égypte sur son pied en console de bois sculté doré, prisée la somme de quarante huit livres, cy XLVIII l.

74. Item, quatre guéridons, dont deux en forme de tambours de basques, suporté par des figures, prisé la somme de vingt quatre livres, cy XXIIII l.

75. Item, une table en cabaret d'ancien lac (*sic*) sur son pied de bois sculté doré, quatre gobelets, quatre tasses, huit soucoupes et un pot à sucre, le tout de porcelaine coloriée, prisé la somme de quarante huit livres, cy XLVIII l.

76. Item, un cabaret de faux lac, garny de six tasses et six soucoupes de terre façon d'Angleterre, prisé la somme de six livres, cy VI l.

77. Item, deux pots à oille et un (*en blanc*), onze couverts de différentes porcelaines, le tout monté en argent, prisé la somme de quatre cens livres, cy IIII^{c} l.

78. Item, quatre grandes consoles de bois sculté doré sur lesquelles sont posées quatre grandes jattes, deux pagodes, quatre perroquets et deux bouteilles, le tout de différentes porcelaines de diverse couleur, prisé le tout ensemble la somme de cent vingt livres, cy CXX l.

79. Item, deux bras à doubles branches à plaques et masques de bronze dorés d'or moulu, prisé la somme de trente deux livres, cy XXXII l.

80. Item, un canapé de trois places et six fauteuils à manchettes

de bois de noyer remplis de crin, couverts de velours d'Utrecht rayé et à ramages, prisé la somme de cent soixante livres, cy CLX l.

81. Item, un canapé de trois places et six fauteuils aussy de bois de noyer remplis de crin, couverts de tapisserie tant à petits qu'à gros points, deux carreaux remplis de plumes, couverts de damas vert, prisé le tout ensemble la somme de deux cens livres, cy IIc l.

82. Item, un paravent de cinq feuilles de deux costés de papier des Indes, prisé la somme de quarante huit livres, cy XLVIII l.

83. Item, un écran d'un costé de damas vert, de l'autre de tapisserie de point à l'éguille encadré de même damas dans son cadre de bois de noyer, deux chaises de bois doré couvertes de tapisserie de point à l'éguille, prisé ensemble la somme de seize livres, cy XVI l.

84. Item, un tableau peint sur toille représentant une veue de Flandre, deux autres tableaux pendans, l'un représentant des Bacchantes et l'autre représentant Neptune et Amphitrite; un autre tableau portrait d'un enfant; un autre tableau portrait philosophe; deux autres petits tableaux, portraits d'anciens, tous lesdits tableaux peints sur toille; deux autres petits tableaux ronds peints sur bois représentants paysages et figures; deux autres tableaux quarrés pendants peints sur toille représentants l'un une chasse et l'autre une pesche; tous les susdits tableaux dans leurs bordures de bois doré, prisés ensemble la somme de quatre cents livres, cy IIIIc l.

85. Item, dix huit lez sur deux aunes entiers de haut de damas vert servant de tapisserie en ladite salle, deux rideaux de fenestre en quatre parties, chaque partie de deux lez sur trois aunes et demie de haut de taffetas vert avec leurs tringles, cordons et anneaux, prisé le tout ensemble la somme de deux cent quarante livres, cy IIc XL l.

Dans la chambre ensuitte ayant veue sur la cour :

86. Item, une grille à vase, pelle, pincette à pomme de cuivre, prisées ensemble la somme de seize livres, cy XVI l.

87. Item, deux bras de cheminée à une branche de cuivre en couleur, prisé la somme de quatre livres, cy IIII l.

88. Item, une commode bombée de bois de palissandre à deux grands et petits tiroirs avec mains et autres ornements de cuivre doré avec son dessus de marbre rancé, prisé la somme de cent vingt livres, cy CXX l.

89. Item, un secrétaire de bois violet, prisé la somme de quarante huit livres, cy XLVIII l.

90. Item, un miroir d'une glace de soixante pouces sur trente deux de large dans sa bordure de bois doré, prisé la somme de deux cents livres, cy IIc l.

91. Item, une petite table de marbre blanc sur son pied en console de bois sculté doré, prisé la somme de seize livres, cy XVI l.

92. Item, deux rideaux de fenestre en quatre parties de chacune deux lez sur trois aunes et demie de haut de taffetas jaune avec leurs tringles, cordons et anneaux, prisé la somme de quarante huit livres, cy XLVIII l.

93. Item, deux fauteuils de commodité de bois de noyer remplis de crin, couverts ainsy que leurs carreaux, remplis de plume, de filé de filoselle jaune avec leurs mouchoirs de toille de cotton à fleurs, prisé la somme de vingt quatre livres, cy XXIIII l.

94. Item, une couchette de cinq pieds garnie de son ensoneure, un sommier de crin, deux matelas de laine couverts de futaine blanche, lit et traversin de coutil rempliz de plume, deux couvertures de laine blanche, un couvre pieds de satin blanc picqué, la housse dudit lit composée de deux bonnes grâces, dossier chantourné, impérialle doubles pentes, courtepointes et soubassements, le tout d'une moire jonquille, la housse d'un surtout d'un semblable filé de filoselle, quatre fauteuils à manchettes couverts de semblable moire, prisé le tout ensemble la somme de quatre cens livres, cy IIIIc l.

95. Item, une petitte table à écrire de bois de hêtre, un écran de satin dans son cadre à tablette, prisé ensemble la somme de six livres, cy VI l.

96. Item, quatorze bandes de tapisserie de point à l'éguille, prisées la somme de soixante livres, cy LX l.

Dans un cabinet de toilette à costé de la grande salle :

97. Item, une duchesse garnie de son ensoneure remplie de crin et d'un matelas de laine couvert, ainsy que le dossier et rondin, d'un damas jaune broché et nüé, trois fauteuils foncez de canne avec leurs dossiers et carreaux remplis de crin couverts de semblable damas, prisé ensemble la somme de cent vingt livres, cy CXX l.

98. Item, un trumeau d'une glace de quarante huit pouces de haut sur vingt cinq pouces de largeur dans sa moulure de bois doré, prisé la somme de cent vingt livres, cy CXX l.

99. Item, un autre trumeau de deux glaces, la première de trente huit pouces de haut, la seconde cintrée de vingt huit pouces de haut, le tout sur vingt cinq pouces de large dans la bordure de bois doré, prisé la somme de cent vingt livres, cy CXX l.

100. Item, un petit cabinet de nouveau lac, sur son pied de bois sculté doré, prisé la somme de vingt livres, cy XX l.

101. Item, un tableau peint sur toille représentant un chasseur, six autres tableaux peints sur toille et bois représentants différens sujets, tous dans leurs bordures de bois doré, l'estampe de Louis quatorze en pied d'après Rigaud, dans sa bordure de bois doré, avec un verre blanc au devant, prisé le tout ensemble la somme de deux cens livres, cy IIc l.

102. Item, quatre aunes et demie de cours sur deux aunes et demie

de haut de vieille satinade verte, un rideau de fenestre en deux parties de taffetas vert avec ses tringles, cordons et anneaux, prisé le tout ensemble la somme de quarante livres, cy XL l.

103. Item, une cloison qui sépare ledit cabinet de toillette d'avec la garde robbe verrerie, aux deux costés de laquelle sont deux portes vitrées qui en dépendent, prisé le tout la somme de vingt livres, cy XX l.

Dans laditte garde robbe :

104. Item, une chaise de commodité, une cuvette de propreté, une table de nuit, une autre pareille, prisé le tout ensemble la somme de douze livres, cy XII l.

Ayant vacqué jusqu'à neuf heures sonnées, de la réquisition dudit sieur et dame de Nicolay par double vaccation, afin d'avancer, tout ce que dessus inventorié avons laissé en la garde et possession desdits sieur et dame de Nicolay, qui s'en sont chargez, et l'assignation pour continuer le présent inventaire a été remise à demain jeudy, vingt du présent mois, neuf heures du matin. Et ont signé en cet endroit de la minutte des présentes.

Dudit jour jeudy vingt dudit mois de février, audit an mil sept cent quarante neuf, neuf heures du matin, à la requête desdits sieur et dame de Nicolay, èsdites qualités, les notaires à Paris soussignés ont continué le présent inventaire ainsy qu'il suit :

Dans le garde meuble :

105. Premièrement, cinq pièces de tapisserie haute lisse à grands personnages contenantes ensemble quinze aulnes de cours sur deux aulnes et demy de haut, doublés par bandes, prisé la somme de trois cents livres, cy III^c l.

106. Item, quatre glaces, dont deux de vingt pouces en quarré, une autre de vingt cinq pouces de haut sur vingt de large et la quatrième de trente pouces aussy de haut sur vingt cinq pouces de large, touttes quatre sans teints (*sic*), prisées ensemble la somme de quatre vingts livres, cy IIII^xx l.

107. Item, deux stors de coutil et deux vieux harnois de cheveau (*sic*), prisés vingt quatre livres, cy XXIIII l.

Ensuit la vaisselle d'argent :

Item, deux douzaines d'assiettes contournées, une douzaine d'assiettes perlées et à contours, deux plats à contours, dont un à potage et l'autre à bouilly, un plat long à contours, deux plats d'entrée, deux plats longs, deux caisses en contours, quatre compotiers à pans et perlés, deux plats longs perlés, douze cullières à café, douze cullières et douze fourchettes à fillets, deux cullères à sucre, deux à potage, deux fourchettes de table, quatre cullières à ragout, une cullière à olive, une cullière et une fourchette d'enfant, dix vieilles cullières,

onze vieilles fourchettes et une vieille timballe, le tout d'argent, poinçon de Paris, pesant ensemble cent soixante neuf marcs une once trois gros, prisé à juste valleur et sans crüe comme vaisselle platte, à raison de quarante huit livres six sols cinq deniers le marc, revenant laditte quantité audit prix à la somme de huit mille cent soixante quatorze livres dix sols six deniers, cy VIIIm CLXXIIII l. X s. VI d.

Item, un réchaud, deux poivriers en rocaille, deux sallières à pants et perlées, quatre cuillères à sel, deux saussières, un pot à l'eau couvert et sa jatte, une écuelle couverte, une caffetière, deux sucriers, un porte huillier et ses bouchons, un moutardier, six flambeaux à pants et ciselés, deux girendolles, quatre binets, deux porte mouchettes et leurs mouchettes, deux petits flambeaux de cabinet, un manche de couteau d'établi et vingt quatre manches de couteaux, dont douze à filets, le tout d'argent poinçon de Paris, pesant ensemble soixante dix marcs deux onces cinq gros, prisé à juste valleur et sans crüe comme vaisselle montée à raison de quarante sept livres douze sols deux deniers le marc, revenant ladite quantité audit prix de la somme de trois mille trois cent quarante huit livres quatre sols, cy IIIm IIIc XLVIII l. IIII s.

Item, six cullières à caffé, une théière, le tout d'argent d'Allemagne, pesant trois marcs trois onces six gros, prisé à raison de trente sept livres seize sols neuf deniers le marc, revenant ladite quantité audit prix à la somme de cent trente une livres quatre sols dix deniers, cy CXXXI l. IIII s. X d.

Item, cent jettons d'argent pesant trois marcs, prisé à raison de quarante huit livres treize sols six deniers le marc, revenant laditte quantité audit prix à la somme de cent quarante six livres six deniers, cy CXLVI l. VI d.

Et a ledit sieur Boissé signé la fin de sa prisée, ainsy qu'il est dit en cet endroit de la minutte des présentes.

Déclarent lesdits sieur et dame de Nicolay qu'à l'égard des habits, linges et hardes à l'usage dudit sieur Destouches, ils les ont donné et distribué, sçavoir la plus grande partie audit Morizot, son ancien domestique, et le surplus à d'autres personnes, suivant les dispositions verballes dudit feu sieur Destouches, qu'il leur a expliqué peu avant sa mort et qu'ils se sont fait un honneur et un devoir d'exécuter conformément à ses intentions; ainsy qu'ils feront par la suitte et dans le cours de l'année de son deuil, les dispositions en argent qu'il a faittes et qu'il leur a verballement déclarées, qui sont, sçavoir : audit Morizot, la somme de quatre cens livres; aux pauvres, à la disposition et volonté de laditte dame de Nicolay, sa fille, la somme de quatre cens livres; aux pauvres et à la charité de la paroisse de Sartrouville, aussy à la disposition de laditte dame, sa fille, même somme de quatre cens livres; et la somme de deux cent quarante livres une fois payée

aussy à la disposition de laditte dame de Nicolay, pour de bonnes œuvres que ledit feu sieur, son père, lui a expliquées; lesquelles dispositions en argent lesdits sieur et dame de Nicolay déclarent qu'ils acquitteront, comme ledit deffunt les en a chargés, aussitôt qu'ils auront recouvré des deniers suffisants de sa succession pour y satisfaire; sans néanmoins entendre s'assujettir à en retirer aucune quittance, attendu que ledit feu sieur Destouches les a chargé de tout verballement, et veulent et entendent que la présente déclaration serve de quittance de toutes lesdites dispositions en argent, de même que de descharge des habits, linge et hardes du deffunt, qu'ils ont donné et distribué suivant ses intentions, et ont signé en cet endroit de la minutte des présentes.

Ayant vaqué à ce que dessus, jusqu'à midy sonné, tout ce que dessus inventorié a été laissé en la garde et possession desdits sieur et dame de Nicolay, qui s'en sont chargés, et l'assignation pour la continuation du présent inventaire a été indiquée à samedy vingt deux dudit présent mois de février, trois heures de rellevée, et ont signé en cet endroit de la minutte des présentes.

Le samedi 22 février, les notaires continuent l'inventaire par l'examen des papiers et titres de propriété. Il me paraît inutile de reproduire cette partie du document, dont j'ai donné la substance dans la préface de cette publication. On trouvera du reste ci-dessous plusieurs de ces titres reproduits intégralement.

Le dernier document inventorié est un brevet de pension de 4,000 livres accordé à Destouches le 24 juin 1715. Ensuite, les notaires ont enregistré la déclaration ci-dessous :

Déclarent lesdits sieur et dame de Nicolay que tous les revenus dudit sieur Destouches sans exception que ledit sieur de Nicolay a reçu pour luy jusqu'à son décès, en vertu de la procuration générale qu'il luy avoit passée à cet effet, ont été remis à mesure de la perception par ledit sieur de Nicolay audit sieur Destouches et employez aux dépenses de la maison et du ménage, à l'exception d'une somme de douze cents livres qui est restée au décès dudit sieur Destouches, et que tous les revenus dudit sieur Destouches, aussy sans exception, qui restoient à percevoir jusqu'au jour de son décès, montent ensemble, suivant le calcul que lesdits sieur et dame de Nicolay déclarent en avoir fait, à la somme de sept mille six cens livres, qui, jointe aux douze cents livres en argent restées au décès dudit sieur Destouches, le tout fait la somme de huit mille huit cens livres, sur laquelle il convient de déduire et prélever :

Premièrement, les quatorze cent quarante livres que ledit sieur Destouches a ordonné verbalement être données et distribuées comme il est dit cy dessus en la closture de la vaccation du 20 de ce mois, et

que lesdits sieur et dame de Nicolay payeront des premiers deniers qu'ils recouvreront, et secondement les frais de maladie et d'inhumation dudit sieur Destouches, le deuil desdits sieur et dame de Nicolay et de leurs enfants et domestiques, et les menues dettes dudit sieur Destouches qui restent à acquitter, le tout que lesdits sieur et dame de Nicolay ont déclaré monter suivant le calcul qu'ils en ont aussy fait à la somme de quatre mille livres. En sorte qu'il ne restera plus de ladite somme de 8,800 livres que celle de 3,360 livres, qui reviendra net à la succession dudit sieur Destouches, et ont signé en cet endroit de la minutte des présentes.

Ne s'estant plus rien trouvé à inventorier ny déclarer, tout le contenu au présent inventaire est resté en la possession desdits sieur et dame de Nicolay, qui s'en sont chargés. Le tout après avoir vacqué à ce que dessus jusqu'à huit heures sonnées par double vaccation, afin de finir, et ont signé la minutte des présentes demeurée audit Me Billeheu, notaire.

Et le onze mars audit an 1749 sont comparus par devant lesdits notaires à Paris soussignés lesdits sieur et dame de Nicolay, elle de lui autorisée, dénommés en l'inventaire des autres parts, lesquels ont déclaré qu'à l'égard des meubles qui étaient dans l'appartement qu'occupait ledit feu sieur Destouches au grand commun à Versailles, ils n'ont point jugé à propos d'en faire faire d'inventaire pour éviter les frais, mais qu'ils ont fait vendre lesdits meubles par Dubuchet, huissier de la prévosté de l'hôtel, suivant son procès verbal en datte des 27 et 28 février dernier, lequel montant net de laditte vente, déduction faitte des frais, est de la somme de 2,550 livres, qui leur a été remise par sondit procès verbal et dont ils se sont chargés par sondit procès verbal, et dont ils se chargent d'abondant par cesdites présentes. Dont acte fait et passé à Paris, en la demeure desdits sieur et dame Nicolay, lesdits jour et an, et ont signé la minutte des présentes étant en suitte de celle dont expédition est des autres parts; le tout demeuré audit Me Billeheu, notaire.

GLAY. BILLEHEU.

II.

Brevet de pension de quatre mille livres pour le sieur Destouches, inspecteur de la régie de l'Opéra. (24 juin 1715.)

Sur ce qui a été représenté au Roy, estant en son conseil, que, par ses lettres patentes du 8 janvier 1713, Sa Majesté, en prorogeant le privilège de l'Académie royale de musique pour le temps de treize années, à commencer du premier mars que l'on comptera 1719, auroit jugé nécessaire, pour y maintenir l'ordre et la discipline,

d'établir un inspecteur général sur toutte la régie dudit Opéra, tant pour ce qui regarde la police intérieure que le service du spectacle et les recettes et dépenses, et que ledit André Destouches, qu'il luy auroit plu de choisir et commettre à cet effet, s'acquitte des fonctions de ladite inspection avec tout le succez et l'avantage possible, tant pour ledit Opéra que pour le public, et, Sa Majesté, voulant pour d'autant plus l'engager à continuer de rendre audit Opéra tous les services dont il est capable et pour le récompenser de ceux qu'il y a cy devant rendus, luy assurer, pour tout le temps de sa vie, la pension annuelle de quatre mil livres qui luy a été accordée sur le produit dudit Opéra par lesdites lettres patentes du 8 janvier 1713.

Ouy le raport et tout considéré, le Roy, estant en son conseil, a ordonné et ordonne que ledit sieur Destouches sera payé par chacun an, sa vie durant, de ladite somme de quatre mil livres par forme d'apointemens, tant qu'il exercera ladite commission d'inspecteur général de l'Opéra de Paris, et par forme de pension alimentaire pour récompense de ses services, au cas que pour cause d'infirmité il se trouvât cy après hors d'état de continuer l'exercice de ladite inspection; veut et entend Sadite Majesté que ladite pension de 4,000 livres luy soit et demeure affectée par privilège et luy soit annuellement payée de quartier en quartier sur le produit dudit Opéra de Paris. A l'effet de quoy toutes lettres patentes à ce nécessaires seront expédiées.

Fait au Conseil d'État du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Marly, le vingt quatre juin mil sept cent quinze.

PHÉLYPEAUX.

(Extrait des registres du Conseil d'État.)

III.

Brevet de survivance de surintendant de la musique de la Chambre pour le sieur Destouches. (18 février 1718.)

De par le Roy. Grand chambellan de France, premier gentilhomme de notre Chambre, premier maître et maîtres ordinaires de nostre Hostel, maîtres et contrôleurs généraux de notre Chambre au....., salut.

Le sieur Richard Michel de Lalande, surintendant de la musique de notre Chambre, nous ayant supplié de vouloir acorder la survivance de ladite charge au sieur André Destouches, nous avons bien voulu lui accorder cette grâce par le souvenir que nous avons des services assidus et distinguez qu'il a rendus au feu Roy, notre très honoré seigneur et bisayeul, qui lui donnait, en toutes occasions, des marques de son estime, à quoy nous nous trouvons d'autant plus

disposez que nous sommes informez du mérite personnel dudit sieur Destouches, dont la grande capacité et les rares talens qu'il possède avoient déterminé le feu roy à le choisir pour avoir l'inspection générale de l'Académie royale de musique, laquelle, pour les mêmes considérations, nous avons bien voulu lui confirmer depuis notre avènement à la couronne. A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre très cher et très amé oncle le duc d'Orléans, régent, nous avons ledit sieur Destouches cejourd'hui retenu et retenons, par ces présentes signées de notre main, en l'estat et charge de surintendant de la musique de notre Chambre, sur la démission que ledit sieur de Lalande en a faite en sa faveur, à condition de survivance, pour par luy l'exercer, en l'absence et survivance dudit sieur de Lalande, en jouïr et user aux honneurs, etc., et émolumens acoutumez et y apartenans, tels et semblables qu'en jouit ou doit jouir ledit sieur de Lalande, et ce tant qu'il nous plaira, sans qu'avenant le décez de l'un ou de l'autre ladite charge puisse être réputée vacante ni impétrable sur le survivant, attendu le don que nous luy en faisons dez à présent et sans qu'il soit tenu de prester autre serment que celuy qu'en a cy devant fait ledit sieur de Lalande et celuy qu'en fera ledit sieur Destouches en vertu des présentes. Si vous mandons qu'après qu'il vous sera aparu des bonnes vie, mœurs, religion catholique, apostolique et romaine dud. sr Destouches et que vous aurez pris et reçu de lui le serment en tel cas requis et acoutumé, vous ayez à faire registrer ces présentes ès registre de notre Chambre aux deniers, et du contenu ci dessus le faire jouir et user pleinement et paisiblement, obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il apartiendra ès choses concernant ladite charge. Mandons aussi aux trésoriers généraux de notre Maison et des Menus plaisirs et affaires de notre Chambre que lesdits gages et droits ils continuent de payer audit sieur de Lalande, et, après son décès, audit sieur Destouches, aux termes et en la manière accoutumez, suivant nos estats, car tel est notre plaisir. Donné à Paris, sous le scel de notre secret, le 18me février 1718.

Signé : Louis.

Par le Roy, le duc d'Orléans régent, présent.

Signé : Phélypeaux.

Enregistré au controlle général de la maison du Roy, en Chambre aux deniers par nous controlleur général de la Maison de Sa Majesté à Versailles, le Roy y étant, le 12e mars 1727.

Signé : Couhange.

Enregistrés en la Chambre des comptes, ouy le procureur général du Roy, pour jouir par le pourveu dudit office des gages et droits y attribuez, le 23 décembre 1726.

Signé : Beaupied.

Le 24 février 1718, ledit sieur Destouches a presté le serment qu'il doit en ladite qualité de surintendant de la musique de la Chambre entre les mains de nous premier gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté.

Signé : Le duc DE TRESMES.

Par monseigneur,

Signé : NADAL.

IV.

Brevet de gratification annuelle de 2,000 livres pour le sieur Destouches. (12 avril 1722.)

Aujourd'huy, 12 avril 1722, le Roy estant à Paris a mis en considération que le sr André Destouches a, de son agrément, acheté la survivance de la charge de surintendant de la musique de sa Chambre, de laquelle il ne tire encore aucune utilité, quoy qu'il en fasse les fonctions et qu'il travaille depuis plusieurs années aux plaisirs de Sa Majesté avec succès, et, voulant luy donner des marques de la satisfaction qu'elle en a, Sa Majesté, de l'avis de M. le duc d'Orléans, régent, a accordé et fait don audit sieur Destouches de la somme de 2,000 livres de gratification annuelle, veut et ordonne qu'il en soit payé par chacun an, sur ses simples quittances, à compter de l'année 1721 jusques à ce qu'il soit titulaire de ladite charge, et ce suivant les états ou ordonnances qui en seront expédiez en vertu du présent brevet que pour assurance de sa volonté. Sa Majesté a signé de sa main et fait contresigner par moy conseiller secrétaire d'État et de ses commandemens et finances.

Signé : LOUIS. — PHÉLYPEAUX.

V.

Acte de cession de la direction des pages de la musique de la Chambre par Destouches à Collin de Blamont. (5 juillet 1726.)

Nous, soussignés, surintendans de la musique de la Chambre, sommes convenus de ce qui suit. Sçavoir que, moy Destouches consens que les pages de la musique de la Chambre soient, toute l'année, entre les mains de M. de Blamont, qui s'oblige de les nourir, entretenir et faire enseigner, moyennant la somme de treize cent cinquante livres pour mon semestre, que je consens qu'il reçoive des trésoriers, sur ce qui me revient de la charge de maistre de musique de la Chambre. En foy de quoy nous avons signé le présent acte, fait double entre nous, dont l'exécution commencera dès le 1er juillet de la présente année.

A Paris, ce cinquième juillet mil sept cent vingt six.

Collin DE BLAMONT. DESTOUCHES.

VI.

Brevet de maître de la musique de la Chambre du Roy pour le sieur Destouches. (26 septembre 1727.)

Aujourd'huy 26 septembre 1727, le Roy estant à Fontainebleau, bien informé de la capacité du sieur André Cardinal Destouches, surintendant de la musique de sa Chambre, S. M. l'a retenu et retient en la charge de l'un des maîtres de la musique de sa Chambre, vacante par le décès du sieur Michel Richard de la Lande, dernier possesseur d'icelle, pour par luy l'exercer, en jouir aux honneurs, etc.[1].

Signé : Louis. — Et plus bas : Phelypeaux.

VII.

Brevet de Directeur de l'Académie royale de musique pour le sieur Destouches en remplacement de M. de Francine. (8 février 1728.)

De par le Roy.

Sa Majesté voulant pourvoir à la direction de l'Académie royale de musique, établie à Paris, dont le sieur de Francine, qui en étoit chargé, a suplié Sa Majesté de lui permettre de se retirer et à ce que les représentations publiques, qui en dépendent sous le titre d'Opéra, soient soutenues avec l'exactitude et la dignité convenables à un pareil spectacle, S. M. a fait choix du s[r] Destouches, surintendant de sa musique, déjà chargé de l'inspection de ladite Académie, pour en avoir la direction, ainsy que l'a exercée ou dû exercer ledit sieur de Francine, enjoint, Sa Majesté, à tous acteurs, actrices, symphonistes, gardes magasin, ouvriers et tous autres employés au service de ladite Académie, sans exception, de le reconnaître et luy obéir en ladite qualité, en tout ce qui concerne ledit spectacle, apartenances et dépendances, tant pour le choix des pièces, répétitions, représentations, choix de personnages et générallement tout ce qui peut en concerner la police, l'exercice et la régie conformément aux règlemens cy devant faits par S. M., dont il informera, de trois mois en trois mois et plus souvent si besoin est, le secrétaire d'État ayant le département de la Maison du Roy pour en être rendu compte à Sa Majesté.

Fait à Marly, le 8 février 1728.

Signé : Louis. — Et plus bas : Phélypeaux.

---

1. Formules identiques, *mutatis mutandis*, à celles du brevet d'inspecteur.

VIII.

Brevet pour le sieur Destouches d'une donation de dix mille écus payable à son décès ou à sa retraite sur la charge de surintendant de la musique de la Chambre. (12 août 1726.)

Aujourd'hui, 12 août 1726, le Roy estant à Versailles, le sieur Destouches, surintendant de la musique de la Chambre, a très humblement représenté à S. M. qu'ayant esté pourveu de la charge et survivance du feu sieur de la Lande, il s'est obligé de payer, après son décès, à sa veuve et à sa fille la somme de dix mil livres, qui luy avoit esté assurée sur ladite charge par brevet du 18 février 1718, mais le dérangement de ses affaires le mettant hors d'état de satisfaire à cet engagement, il prioit S. M. de luy accorder un pareil brevet avec faculté de l'ypotéquer à ceux qui voudront luy prester pour payer une dette aussy légitime; à quoy ayant égard, S. M. a déclaré et déclare, veut et entend qu'encor que le sieur Destouches vienne à se démettre ou à décedder en possession de ladite charge, celuy qui sera agréé pour la remplir soit tenu de payer comptant la même somme de dix mil livres à luy, sa veuve, enfans ou héritiers, laquelle somme sera et demeurera spéciallement et par préférence affectée et ypotéquée au payement de ladite somme de dix mille livres deues à ladite veuve ou à la fille dudit deffunt sieur de la Lande ou à ceux qui luy porteront pour les rembourser; à l'effet de quoy S. M. luy permet d'affecter et hypotéquer le présent brevet. Veut en oultre S. M. que si ledit sieur Destouches a de son vivant acquitté le tout ou partie de ladite somme, elle appartienne ou ce qui s'en trouvera libre après son décez, à sadite veuve, enfans ou héritiers. Sans qu'aucunes provisions puissent être expédiées à ladite charge qui ne soit apparu de l'actuel payement de ladite somme de dix mil livres, conformément au présent brevet que pour assurance de sa volonté. S. M. a signé de sa main et fait contresigner par moy conseiller, secrétaire d'Estat et de ses commandemens es finances.

Signé : Louis. — Et plus bas : Phélippeaux.

(Extrait des registres mortuaires de l'église paroissiale de Saint-Roch à Paris.)

IX.

Contrat de mariage d'André Destouches et d'Anne-Antoinette de Reynoldt de la Ferrière. (25 janvier 1724.)

Par devant les conseillers du Roy, notaires gardenottes et gardescel

de Sa Majesté au Châtelet de Paris soussignés, furent présents messire André Cardinal des Touches, surintendant de la musique du Roy et inspecteur général de l'Académie royale de musique, demeurant à Paris, rue de Cléry, paroisse Saint-Eustache, majeur, fils de deffunt Estienne Cardinal, sieur des Touches, et dame Suzanne Doublet, son épouse, ses père et mère, pour luy et en son nom, d'une part;

Et damoiselle Anne-Antoinette de Reynoldt de la Ferrière, majeure, jouissant de ses droits, demeurant à Paris, mêmes rue et paroisse, fille de deffunts messire Antoine Walter de Reynoldt, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment des Gardes suisses de Sa Majesté et brigadier des armées du Roy, et de dame Anne Roussel de Nanteuil, ses père et mère, aussy pour elle et en son nom, d'autre part;

Lesquels, en la présence de dame Anne-Marguerite de l'Espine, veuve de Guillaume Roussel, sieur de Nanteuil, controlleur de la maison de feue madame la Dauphine, ont volontairement reconnu et confessé estre convenus et demeurés d'accord du traité et des conventions de mariage qui suivent :

C'est à sçavoir que lesdits sieur Des Touches et damoiselle de la Ferrière ont promis se prendre l'un l'autre pour légitimes époux par le sacrement de mariage et en faire faire la célébration en face d'église incessamment;

Auquel mariage il y aura communauté de biens entre lesdits sieur et damoiselle futurs époux suivant la coutume de Paris, qui règlera leur ditte communauté;

Sans néanmoins estre tenus des dettes et hypotèques l'un de l'autre antérieures à la célébration de leur mariage.

Lesdits sieur et damoiselle futurs époux se prennent avec lesdits biens et droits à chacun d'eux appartenant;

Ledit sieur futur époux a doué et doue ladite damoiselle future épouse du douaire coustumier.

Pour l'estime et l'amitié que lesdits sieurs et damoiselle futurs époux ont l'un pour l'autre, ils se donnent par donnation entre vifs mutuelle réciproque et irrévocable l'un à l'autre et au survivant d'eux deux et acceptans respectivement :

Premièrement tous les meubles meublans, ustansiles d'hostel et de ménage, linge, batterie de cuisine, vaisselle d'argent, pierreries, bijoux, habits, linges, hardes, carosses, chevaux, équipages et tous autres meubles réels qui se trouveront apartenir au premier mourant au jour de son décès, tant à Paris qu'à la campagne, pour du tout jouir et disposer par ledit survivant en pleine propriété dudit jour du décès du premier mourant quand même il y auroit des enfans dudit mariage.

Et, en second lieu, l'usufruit et la jouissance la vie durant dudit

survivant de tous les immeubles de quelque nature qu'ils soient scituez qui se trouveront apartenir au premier mourant au jour de son décès pour dudit jour jouir par ledit survivant dudit usufruit sa vie durant à sa simple caution juratoire et sans estre tenu de donner caution, pourveu néanmoins que, lors dudit décès de ce premier mourant, il n'y ait point d'enfans vivans dudit mariage. Et même, quand il y en auroit, lesdits sieur et dame futurs époux se donnent entre vifs l'un à l'autre et au survivant d'eux deux et acceptans, comme dessus, l'usufruit des mêmes immeubles pour en jouir par ledit survivant aussi à la caution juratoire jusqu'à la majorité desdits enfants, à la charge de les nourrir, entretenir et élever suivant leur estat et qualité; avec condition cependant à l'égard de cet usufruit desdits immeubles qu'il n'aura lieu en toutes circonstances que tant que ledit survivant demeurera en viduité, et que, s'il se remarie, dès cet instant ledit usufruit cessera et se réunira à la propriété en faveur des enfants ou des collatéraux du prédécédé; sauf toutesfois le douaire coutumier cy-dessus stipulé en faveur de ladite damoiselle future épouse, si elle survit.

L'hipotèque sera acquise sur les biens dudit sieur futur époux pour toutes les clauses du présent contrat de mariage de ce jourdhuy.

Pour faire insinuer le présent contrat au greffe des insinuations du Châtelet de Paris et ailleurs, s'il est besoin, les parties constituent leur procureur le porteur de la présente expédition, auquel elles en donnent pouvoir et d'en recueillir acte.

Car ainsy le tout a été convenu, promettant, obligeant...

Fait et passé à Paris, en l'étude de Billeheu, un des notaires soussignés, l'an mil sept cent vingt-quatre, le 25 janvier, après midy, et ont signé la minutte des présentes demeurée en la possession dudit Billeheu, notaire.

Scellé ledit jour.

BALLOT. BILLEHEU.

Reçu XIII s.

Insinué à Paris, le 19 septembre 1726, et a esté payé pour les droits soixante livres, y compris les quatre sols pour livre.

BAUDON.

X.

Acte d'inhumation d'Antoinette Reynoldt de la Ferrière, femme d'André Destouches. (19 octobre 1726.)

L'an mil sept cent vingt-six, le samedy dix-neuviesme octobre, dame Anne-Antoinette de Reynoldt de la Ferrière, âgée de trente-un ans et six mois, épouse d'André Cardinal des Touches, sur-intendant

de la musique de la Chambre du roy et inspecteur général de l'Académie royale de musique, demeurant rue de Cléry, décédée du 18e du présent mois, a été inhumée dans nostre église.

BOUTERVILLIERS et MOUCHET.

Collationné à l'original et délivré par moy, prêtre, commis de Monsieur le curé, ce neuf janvier 1727.

(Signature illisible.)

(Extrait des registres des inhumations de l'église paroissiale de Saint-Eustache à Paris.)

XI.

Acte d'inhumation de André Cardinal Destouches. (8 février 1749.)

L'an mil sept cent quarante neuf, le huit février, Messire André Cardinal, sieur Destouches, surintendant de la musique du Roy, âgé d'environ soixante et dix sept ans, veuf de feue Dame Anne Antoinette de Reynoldt de la Ferière, décédé hier cul de sac de St Hyacinte, en cette paroisse a esté inhumé dans la cave de la chapelle de la sainte Vierge en cette église. Présens : Messire Guillaume de Nicolay, chevalier, son gendre, demeurant même cul de sac et même paroisse, Mre Claude Justin de Vallans, chevalier, seigneur de Gregy et de Mongaren, ancien lieutenant colonel du régiment royal de la marine, demeurant rue du Dauphin en cette paroisse.

Ainsy signés : NICOLAY. — DEVALLANS. — HOUZIÉ, prêtre.

Collationné à l'original et certifié véritable par moy, prestre soussigné, dépositaire des registres. A Paris, le 11e juillet 1749.

MATHIEU.

XII.

Traité de Destouches et de Ballard pour l'impression de Callirhoé.

Nous soussignez, sommes convenus de ce qui suit, sçavoir : moy Destouches de fournir à M. Ballard l'opéra de Callirhoé, de ma composition, pour par luy l'imprimer, aux conditions qu'il tirera six cent de la première édition, dont nous parapherons une feuille conjointement qui me restera ; desquels six cents exemplaires M. Ballard en retiendra deux cents pour ses frais de ladite impression et m'en fournira cent pour servir à faire mes présents, et les trois cents restants il les payera trois livres dix sols pièce à mesure qu'il les vendra. Et, en cas de seconde édition, les mêmes conditions seront suivies, à la réserve qu'il ne me fournira plus les cent exemplaires de

présens et qu'ils resteront, par augmentation, à la masse de la société, laquelle nous promettons exécuter de bonne foy. Fait double entre nous.

A Paris, ce 18e octobre mil sept cent douze.

DESTOUCHES. BALLARD fils.

XIII.

Lettres de Ballard à Destouches.

I.

Monsieur,

Vos vues et vos raisons m'estant devenues communes, il y a huit mois entiers que je travaille seul et sans cesse pour la même opération; j'ay déjà repris sous œuvre la reconnoissance et le détail de mes fonds ou de mon travail de cinquante années. Je compte de rentrer incessament dans mon cabinet pour y mettre un certain ordre et donner par là moyen à mes ayant cause de n'avoir que des recollemens à faire, si Dieu dispose de moy avant que je trouve quelqu'un qui puisse se mettre à ma place et me procurer une retraitte que nous souhaitons ma femme et moy. Elle me charge de vous remercier de l'honneur que vous me faites de penser encore à elle.

Pour ce qui nous intéresse vous et moi, Monsieur, je n'y vois aucune difficulté, vous avez tous nos traités doubles, ainsi vous estes en estat de vous faire raison sur ce que vous me demandez à cet égard.

Nous avons un seul compte à faire, vous, Monsieur, de votre dernier opéra, dont vous n'avez rien payé de l'impression, et moy de mes récépicés, tant dudit opéra que d'exemplaires des *Élémens;* vous pouvez en faire dresser une note, et je vous en fourniray une de mes impressions, car il y a, outre ce, plusieurs feuilles que vous avez fait refaire lors de la remise (*sic*) de *Télémaque.*

Cela ne doit point vous empescher, Monsieur, de faire une nouvelle édition des *Élémens* et de prendre plus de temps que moins. Je suis sans cesse à votre service et à vos ordres. Sitôt que vous m'aurez fait remettre la note de mes récépicés, c'est-à-dire de ce que je vous dois, je dresseray un compte double tel que vous me le demandez, et je saisiray le premier moment de liberté pour vous le porter et solder généralement sur tout ce que vous pouvez souhaitter. Continuez-moi, Monsieur, l'honneur de votre amitié et croyez que je suis toujours très sincèrement, avec un ancien et respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BALLARD,
Doyen des imprimeurs du Roy.

Ce mardy 28 novembre 1741.

2.

Le traité de M. Destouches, du 8 janvier 1711, porte cession des opéra d'*Amadis de Grèce*, *Marthésie* et *Omphale*, moyennant deux mille livres, qui ont été payées exactement.

Cette cession est suivie de celle du *Carnaval et la Folie*, sous deux conditions : la première de fournir par M. Destouches les changements et conditions pour conformer le livre aux représentations; la seconde de fournir par M. Ballard douze exemplaires; il est prest de satisfaire à son engagement, quand M. Destouches aura rempli le sien.

Quand à l'opéra d'*Issé*, M. Ballard en a rempli les conditions; il en a les receus, sans y comprendre les exemplaires d'icelui et des autres opéras qu'il n'a jamais refusé à M. Destouches, à chaque demande qu'il lui en a fait et dont il pourroit fournir la preuve.

Il reste à observer que M. Ballard ne s'est engagé dans la nouvelle édition du *Carnaval et la Folie* que lorsque il a été assuré qu'il n'en restoit de la première que l'exemplaire qu'il en avoit dans sa bibliothèque, auquel il a conformé son édition.

Néanmoins, il lui convient de donner séparément les changemens et additions, ce qu'il auroit déjà fait sans difficulté si M. Destouches les lui avoit fournis. Et c'est ce qu'il lui reste à faire pour accomplir son traité : il est nécessaire que ces suplémens (car c'est ainsi qu'il conviendra de les intituler) soient renvoyez exactement aux pages où ils devroient être pour faire plaisir également aux personnes qui ont la première édition.

M. Ballard auroit envoyé son fils le supléer s'il n'étoit incommodé actuellement. Ce qui ne se peut dans un moment peut estre réparé dans l'autre.

Tout ce que dessus est un détail très véritable, je puis l'affirmer, en renouvellant à M. Destouches mon ancien et très sincère attachement, accompagné de la considération la plus parfaite, sentimens dans lesquels j'ai l'honeur d'être en famille, son très humble et très obéissant serviteur.

BALLARD,
Doyen des imprimeurs du Roy.

Ce samedy 15 juin 1748.

P. S. Je prens la liberté de saluer Monsieur et Madame de Nicolay.

3.

Je ne viens point, Monsieur, de donner mon édition, puisqu'elle est faite dès 1745; au surplus, je n'ai prétendu que copier votre édition gravée et, comme j'ai eu l'honeur de vous le marquer, je m'y suis conformé pour la multiplier en faveur des personnes qui la

recherchoient. D'ailleurs, en bon artiste, j'ai fait usage du peu d'avantage que j'ai eu d'introduire dans *Télémaque* les changemens que vous m'y avez fait faire. Et, à dire vrai, en librairie commune, c'est faire tort au public qui a achepté des livres comme Moreri et autres de n'en pas donner les supléemens séparément; aussi ces libraires s'y sont-ils prêtez, encor que ce soit leur avantage de rendre les premières éditions inutiles en faisant les frais des nouvelles. A leur exemple, je ferai usage du supléement en question dès que vous me l'aurez fait remettre, et, aussitôt qu'il sera imprimé, je vous fournirai les douze exemplaires du tout sur votre récépicé.

Quant à ceux d'*Issé*, puisque vous ne vous en raportez pas à ce que je vous ai déclaré, je vous envoiray en même temps copie de vos différens receus, que je certifierai par écrit. Permettez moi de certifier dès à présent que personne n'a l'honneur d'être plus que moi, avec autant de considération que d'inclination, M., votre très humble et très obéissant serviteur.

BALLARD,
Doyen des imprimeurs du Roy.

Ce vendredi 21 juin 1748.

XIV.

Lettres du prince de Condé à Destouches.

Ce mercredi 8 septembre 1729.

J'ay extrêmement condamné Cuvillier de l'absence qu'il avoit faite sans vous en avoir demandé congé et je l'ay grondé beaucoup de vous avoir parlé comme il a fait, Monsieur. Il m'a représenté qu'il étoit déterminé à n'être plus à l'Opéra. Mais, comme c'est un sujet qui peut être utile lorsqu'il y servira avec exactitude, je lui ay ordonné d'y rester, en luy faisant espérer que vous adouciriés de l'amande que vous lui avés imposée. Je conçoi combien l'ordre et la subordination sont nécessaires à maintenir à l'Opéra. Je cesserois d'en avoir des sujets dans ma musique, s'ils se croyoient, pour être à moy, dispensés d'y remplir leurs devoirs. Comptez, je vous prie, sur toute mon estime.

LOUIS DE BOURBON.

A M. Destouches, surintendant de la musique du roi à Paris.

DESCRIPTION DE PARIS

PAR ARNOLD VAN BUCHEL

D'UTRECHT

(1585-1586).

Le Journal dont les passages relatifs à la région parisienne sont publiés ici est conservé dans la bibliothèque de l'Université d'Utrecht sous le nº 798 (*Hist.*, 132, 133), il est formé de deux volumes intitulés : *Commentarius rerum quotidianarum*, *in quo*, *praeter itinera diversarum regionum*, *urbium oppidorumque situs*, *antiquitates*, *principes*, *instituta*, *mores*, *multa eorum quae tam inter publicos quam privatos contingere solent*, *occurrent exempla (jan. 1560-april. 1599)*[1]; la partie consacrée à la France se trouve dans le tome I, fol. 160-260.

La vie de l'auteur Van Buchel nous est connue par les différents passages de son journal et par une autobiographie qui est dans le manuscrit 1324 (*Hist.*, 179)[2] de la bibliothèque de l'Université d'Utrecht. Arnold Van Buchel naquit à Utrecht le 18 mars 1565, il était fils naturel de Arent, chanoine de l'église Saint-Pierre d'Utrecht, et de Brigitte, fille d'un certain Jean dont on ignore le nom patronymique. Il fit ses premières études à Utrecht et à Arnhem, il se rendit ensuite à Leyde (avril-octobre 1583), où il entendit les leçons de Hugues Doneau, de Julius Beima, de Conrad Van Deventer, pour le droit, et de Just Lipse pour les belles-lettres. On le retrouve à Utrecht d'octobre 1583 à février 1584, où le retint le soin de régler sa situation de fortune, un peu compromise par un tuteur peu scrupuleux, Jean Boger. Il entreprit ensuite plusieurs voyages, séjourna à Douai de mars 1584 à juin 1585, puis à Paris de juillet 1585 à mai 1586. Après avoir passé quelques mois à Utrecht, de

---

1. Voir P. A. Tiele, *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae universitatis Rheno-Trajectinae* (1887), p. 205.
2. *Ibid.*, p. 314-315.

juin 1586 à mars 1587, il se remit en route et visita l'Allemagne d'avril à novembre 1587, puis l'Italie de novembre 1587 à avril 1588; de ce dernier séjour, il tira la matière d'un *Iter italicum*, qui forme les 91 premiers folios du tome II de son *Commentarius*. Entré au service de M. de Brederode (juin 1590-mars 1591), puis de Jean de Hornes, comte de Boxtel et de Baucigny (mai 1591-mai 1592), il voyagea encore en Allemagne de mai à novembre 1591. Vers la fin de l'année 1592, il revint à Leyde, s'inscrivit de nouveau à l'Université et s'y fit recevoir licencié en droit le 6 février 1593. Il se fixa alors à Utrecht, où il exerça pendant environ vingt ans la profession d'avocat. Il s'y maria, le 6 mai 1593, avec Nicolette Van Voorst, veuve de Valentin Van der Voort et sœur de Gertrude Van Voorst, celle-ci était elle-même mariée au médecin Aelius Everardus Vorstius, qui fut dans la suite professeur à Leyde. De ce mariage, Van Buchel eut un fils, Arent, né le 21 avril 1594 et mort à l'âge de seize ans. Profondément affligé par cette perte, Van Buchel renonça à sa situation d'avocat pour revenir à l'étude des belles-lettres et de l'histoire qui l'avait charmé dans sa jeunesse. Il mourut à Utrecht le 16 juillet 1641, à l'âge de soixante-seize ans. Son corps fut inhumé dans l'église Sainte-Gertrude; son tombeau, aujourd'hui disparu, portait l'épitaphe suivante :

Qui jacet hic cunctos Themidi devoverat annos,
Et patriae arcanum noverat omne suae.
Urna senis Bucheli est, Becam qui scripsit et Hedam,
Hos sibi dum reddit, redditur ipse Deo.

Comme beaucoup de ses contemporains, Van Buchel fut à la fois un jurisconsulte et un érudit, jurisconsulte par profession et érudit par goût, c'est ce dernier titre qui a sauvé son nom de l'oubli, c'est le seul que l'on retiendra ici. Au cours de ses voyages, il avait visité avec soin tous les lieux où il passait, observant les coutumes, étudiant les monuments et notant avec beaucoup d'intelligence toutes ses remarques personnelles, et, à ce point de vue, son journal fournit de précieuses indications sur les localités visitées par Van Buchel. Quand il eut quitté le barreau, il s'adonna tout entier à l'étude de l'antiquité et du moyen âge; très lettré, il entendait le grec, écrivait le latin et parlait l'italien, l'allemand et le français; il entra en relation d'études avec les savants les plus éminents, tels que Merula, Vossius, Pontanus, Scriverius, Lyraeus, Miraeus, Sweertius, Gruterus, il entretint avec eux une correspondance considérable. L'estime de ses compatriotes ne lui fit pas défaut; Caspar Van Baerle l'appelle « vir antiquitatis peritissimus..., antiquitatum et secretorum Bataviae scrutator studiosissimus; » Vossius parle de lui comme d'un « vir antiquitatum peritissimus et sublimis judicii. » Gijsbert Voet l'appelle « eximius jurisconsultus et in arte heraldica versutissimus. »

Outre son *Commentarius* en deux volumes, Van Buchel, à la prière de Gruterus et de Sweertius, prépara pour les Aubry, libraires de Francfort, une édition des histoires des évêques d'Utrecht, de Beka et de Heda, destinée à remplacer celle de B. G. Furmerius (Franeker, 1611); son manuscrit, contenant le texte revu sur les manuscrits et l'annotation, fut détruit en Allemagne, après qu'il l'eut envoyé à Gruterus; il recommença son travail, et l'édition ne parut qu'après sa mort à Utrecht en 1643[1]. La description anonyme d'Utrecht, qui figure dans la *Belgii confoederati Respublica* de Jean de Laet, est l'œuvre de Van Buchel; il a rédigé le texte de l'album de botanique publié en 1614 par Crispin de Pass, le jeune[2]; il est l'auteur de l'appendice à l'édition française de l'atlas de Mercator par Josse Hondius, parue à Amsterdam en 1630[3]. Il avait en outre commencé un ouvrage sur les écrivains hollandais, sur les femmes qui s'étaient illustrées par leur esprit et leur science, et un catalogue des peintres illustres.

L. A. VAN LANGERAAD.

Monsieur le pasteur L. A. Van Langeraad, qui se propose d'imprimer le journal des voyages de Arnold Van Buchel dans les Publi-

1. *Joannes de Beka, canonicus Ultrajectinus, et Wilhelmus Heda, praepositus Arnhemensis, de episcopis Ultrajectinis, recogniti et notis historicis illustrati ab Arn. Buchelio, Batavo J. C., accedunt Lamb. Hortensii Montfortii secessionum Ultrajectinarum libri et Siffridi Petri Frisii Appendix ad historiam Ultrajectinam.* — Ultrajecti, ex officina Joannis a Doom, 1643, in-fol. Plusieurs pièces latines en l'honneur d'Arnold Van Buchel sont en tête.

2. Il a paru en 1614 chez Jean Janson, à Arnhem, deux éditions différentes de l'*Hortus Floridus*, l'une française, l'autre hollandaise; dans l'exemplaire de l'édition française, que possède la Bibliothèque nationale, il n'y a pas de feuillet de frontispice; celui qui est dans l'édition hollandaise porte l'*Epigramma :* « Flora naturae reserans recessus..., » composée de quatre vers et signée du monogramme AB; ce même monogramme se retrouve dans le frontispice de l'*Autumnus horti floridi* latin de Crispin de Pass le jeune, publié chez le même éditeur que l'*Hortus*, en 1616. Enfin, les initiales de Van Buchel se retrouvent encore dans les pièces liminaires du recueil de portraits anglais de H. Holland, intitulé : *Herwologia anglica*, dont les planches ont été gravées par Crispin de Pass, éd. de Janson, de Arnhem. L'autobiographie de Van Buchel, prise pour base de cette bibliographie de ses œuvres, ne mentionne pas cette édition revue par lui.

3. *Atlas minor, ou briefve description de tout le monde et ses parties, composée premièrement en latin par Gerard Mercator et depuis reveu, corrigé et augmenté de plusieurs tables nouvelles, par Judocus Hondius et traduict en françois par le sieur de la Popelinière...* A Amsterdam, chez Jean Janson, 1630, in-8° oblong. Je ne sais quel appendice Van Buchel rédigea pour cette édition qui ne contient même pas l'appendice *Veteris geographiae aliquot tabulae* qu'on trouve dans l'édition latine de 1521.



cations de la Société historique d'Utrecht (cf. *De Gids*, déc. 1898), a bien voulu communiquer à la Société de l'Histoire de Paris la partie de ce journal relative au séjour en France de son compatriote. Le texte, écrit en latin, ne présentant au point de vue de la forme aucun intérêt particulier, a été traduit en français, et je me suis borné, dans l'annotation, à identifier les monuments ou les faits dont parle l'auteur et à contrôler son récit. Arrivé à Paris dans les premiers jours de juillet 1585, Van Buchel logea d'abord place de la Bièvre; au mois d'octobre, il alla loger rue du Paon. Van Buchel ne se trouva pas isolé durant son séjour, il habitait avec les frères Clément et Jean Verspulius, venus de Douai avec lui; son compagnon de promenades le plus ordinaire fut Philippe Vingius, grand amateur d'antiquités, avec qui il visita notamment les thermes de Julien, Saint-Cloud, Saint-Marcel. Deux Allemands qu'il avait connus à Douai vinrent le retrouver à Paris; ils se nommaient Augustin Lancerius et Jacques Kruchius. Il parle encore de son cousin Edmond Van Buchel, de Just Ruysch, Henri Mingard, Pierre Venius, Just Langerak, amis anciens ou nouveaux qu'il avait retrouvés ou connus au cours de son séjour à Paris; grâce à Thierry Schouten, il put visiter quelques-uns des hommes de lettres les plus connus du temps, notamment Dorat; mais l'ami qui paraît lui avoir servi surtout de guide, et dont il parle avec respect, c'est Louis Carrion, de Bruges, qu'il avait connu à Amiens; c'est lui notamment qui lui fit connaître La Croix du Maine.

Étranger en France, jeune, protestant de tendance (il ne quitta la religion catholique que vers 1590-1591), Van Buchel reflète dans ses impressions de séjour ce triple caractère. Comme étranger, il est défiant, voit facilement des voleurs partout; à la Varenne, avant d'arriver à Paris, il trouve à son hôtelier une figure de brigand; en allant à Fontainebleau, la conversation des bateliers lui paraît suspecte, et il n'est rassuré que lorsqu'il les a laissés partir en avant. Comme étranger aussi, Van Buchel, dont la vue de Paris force l'admiration, ne s'émerveille pas trop bruyamment de ce qu'il voit et ne manque pas l'occasion de critiquer l'encombrement des rues, la saleté du pavé, la mauvaise odeur de l'égout de la place Maubert, la malpropreté du collège Montaigu ou de railler la couardise des habitants de Saint-Cloud, qui prirent un ver luisant pour une troupe ennemie. Par contre, tout ce qui lui rappelle son pays attire son attention; il remarque que les armes des différentes régions des Pays-Bas figurent dans les verrières de l'église des Cordeliers et relève avec soin les épitaphes de ses compatriotes qu'il a l'occasion de rencontrer. Encore jeune homme, Van Buchel est assez vif de caractère; avant même d'être arrivé à Paris, il trouva le moyen de se colleter avec un conducteur de diligence peu soucieux des besoins naturels que ses

voyageurs pouvaient désirer satisfaire; à peine sorti de l'Université, Van Buchel est un peu prétentieux, à la moindre occasion, il cite ses auteurs, classiques et modernes, il veut aussi savoir mieux le français que les Parisiens; il prétend, par exemple, en dépit de leurs moqueries, employer « honny » pour « déshonoré, » parce que ce mot est dans la devise de l'Ordre de la Jarretière et dans Froissart; de même, il prend pour une recherche d'archaïsme une prononciation propre à la ville. Au point de vue religieux, Van Buchel est assez intéressant; il ne cache pas son peu de sympathie pour les Juifs quand il parle des revendeurs du Temple; il ne cache pas non plus son incrédulité lorsqu'on lui montre des reliques comme la Sainte Chandelle à Arras, les châsses de Saint-Laurent, le lait de la Vierge à Notre-Dame, la lanterne de Malchus à Saint-Denis; les scandales ou les travers du clergé n'échappent pas à sa curiosité; la conduite de l'ermite de Saint-Cloud prêtait à des commentaires malveillants, et il s'en fait volontiers l'écho; les religieuses de Montmartre menaient une vie désordonnée avant une réforme sévère, il ne l'oublie pas; les Capucins étaient considérés comme de faux Franciscains par les Cordeliers, il l'a du moins entendu dire, et il le répète; les Carmes de la place Maubert attribuent leur origine à Élie et Élisée; pour lui, ce sont des sots; il demande à un religieux si c'est jour de jeûne, celui-ci lui répond avec l'Évangile, il fait aussitôt ses doléances sur la subtilité, mère des erreurs de la religion papiste. Cet esprit, du reste, ne prouve pas que Van Buchel fût libre-penseur, il était tout le contraire d'un mécréant; il trouve par exemple indigne d'un temple et irrespectueux à l'égard de Dieu la colossale statue de saint Christophe à Notre-Dame, il doute de la piété des courtisans qui suivent Henri III aux offices pendant la semaine sainte dans l'église des Augustins. Il est en tous cas d'une morale austère; il suffit, pour s'en convaincre, de voir comme il fait fi avec Budé des vains honneurs et de lire le passage où il critique les expressions blasphématoires à la mode à Paris; la dépravation parisienne, qui fait de cette ville un lupanar, l'indigne; cette austérité est du reste mal servie par le hasard, car, pendant son séjour au Havre, il alla loger dans une maison assez mal famée. Ce portrait de notre auteur montre avec quel esprit il décrit Paris, esprit très personnel qui donne à son journal une vie qu'on chercherait vainement dans les autres descriptions du temps et qui nous vaut certaines remarques piquantes, que ne font ni un Corrozet ni un Belleforest.

Très épris de l'antiquité, Van Buchel s'enquiert de tout ce qui touche les monuments, il les visite avec soin, transcrit les inscriptions, discute l'authenticité des objets et la date des édifices, c'est ainsi qu'il parle des monnaies antiques trouvées aux environs d'Arras et qu'il s'indigne, à propos des inscriptions de Saint-Victor, de la négligence barbare de ses contemporains. Dans ses transcriptions

d'épitaphes, il prend garde de ne s'attacher qu'à celles qui n'ont pas été données par Corrozet, et l'on voit, à propos de chaque monument, qu'il l'a visité le guide en main; ses renvois à cet ouvrage marquent même que, lorsqu'il a rédigé son journal, Van Buchel s'est servi de l'édition de 1586 (cf. *infra*, p. 70, n. 1), et sentant les points sur lesquels Corrozet est insuffisant, il songe à fournir au libraire Bonfons des renseignements pour une nouvelle édition. Malheureusement, le journal de Van Buchel ne représente pas toutes les notes prises par lui à Paris, il avait compilé un épitaphier, auquel il renvoie plusieurs fois, notamment pour les inscriptions des Célestins, pour l'épitaphe de Jean de Holywood chez les Mathurins, pour celle d'Angel Cognet au cimetière Saint-Séverin, pour celle de Nicolas de Lire chez les Cordeliers, pour une inscription du cimetière de Saint-Étienne-du-Mont. Cet épitaphier n'a pas été retrouvé, il en est de même d'un *album amicorum*, où se trouvait le portrait et des vers de Dorat[1]. Il ne faut pas se dissimuler du reste que si Van Buchel discute avec quelqu'autorité sur les cuves de Saint-Denis, de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève, sur l'antiquité du grand Châtelet et du château de Corbeil, sur les colonnes remployées de Saint-Cloud et sur l'anachronisme qu'il y a dans l'application d'un collier de Saint-Michel à une figure de saint Cloud, s'il blâme les sophistes de la Sorbonne, son esprit critique ne s'élève pas cependant au-dessus de la moyenne des connaissances de son temps; il ne connaît l'histoire de Frédégonde et de Brunehaut que par Robert Gaguin, et accepte, par exemple, les on-dit au sujet du poète Marcade, à qui Noël du Fail attribue les vers de la danse macabre du cimetière des Innocents, au sujet du Pierre de Cugnières de Notre-Dame, au sujet des fers et de la prison de Saint-Denis, au sujet de la construction du gibet de Montfaucon par Pierre Remy. Le goût de Van Buchel pour l'archéologie ne lui a heureusement pas inspiré le mépris des œuvres modernes, et il admire très sincèrement ou décrit consciencieusement la cathédrale d'Amiens, le château d'Écouen, la statue de la Mort au cimetière des Innocents, les châteaux de Madrid, de Meudon et de Fontainebleau, les tombeaux et le trésor de Saint-Denis. Les bibliothèques n'ont pas échappé à l'attention de Van Buchel; c'est ainsi qu'il est allé visiter les collections de Saint-Vaast, de Saint-Victor et de Saint-Germain-des-Prés; pour ces deux dernières même, il indique des manuscrits. Au point de vue des mœurs, Van Buchel a relevé aussi quelques traits intéressants; la manière de saluer, par

1. Peut-être cet *album amicorum* doit-il être identifié avec un manuscrit de la Lipperheidesche Kostumbibliothek à Berlin; ce manuscrit a été indiqué à M. Van Langeraad par M. E. W. Moes, sous-bibliothécaire de l'Université d'Amsterdam.

exemple, lui a paru anormale, et le costume très varié; il décrit les traditions de la fête des Innocents, les excès de la foire Saint-Germain, les mascarades du Carnaval, les coutumes de la fête des Rois et du pain bénit, une cérémonie de l'Ordre du Saint-Esprit. Quoique assez curieux des choses de la politique, Van Buchel ne fournit pourtant pas à ce sujet beaucoup de renseignements; on sent qu'il est trop étranger aux événements de la Ligue pour beaucoup s'y intéresser, et qu'il appartient à un monde trop éloigné des affaires pour les connaître autrement que par les écrits et surtout les pamphlets du temps. Tel qu'il est, le journal de Van Buchel constitue, surtout au point de vue archéologique, une excellente description de Paris, aucun monument important n'y est omis, et il complète très utilement les descriptions de Corrozet et de Belleforest.

A. VIDIER.

1585.

JUIN.

28 juin. — Après avoir dit adieu à mes amis Verdunius, Ruyschius, Amerongius, accompagné de Jean Ranstius, de Gand, et des deux frères Verspulius, je quittai Douai, après un séjour de seize mois. Nous arrivâmes vers le soir à Arras, ville distante de six lieues. C'est la capitale de l'Artois, elle est divisée en deux parties, la place forte et la ville, la place forte est séparée de la ville par des murailles percées de portes, ces murailles sont très fortes, comme il convient à une place située sur la frontière; il y a deux grandes places de marché[1]. Sur la plus petite des deux s'élève la grande et belle église de la citadelle, au milieu de laquelle est un sanctuaire. C'est là qu'on conserve, avec une grande vénération, dans une châsse d'argent, une chandelle[2], don du ciel,

1. M. V. Advielle a publié deux planches reproduisant l'une la petite place d'Arras en 1773, avec la chapelle au milieu, l'autre la grande place en 1777. (*Les Places d'Arras à la fin du XVIII° siècle.* Lille, 1893, gr. in-4°.) — Sur les édifices des deux places, voir A. de Cardevacque, *les Places d'Arras. Étude historique et archéologique sur la grande place et la petite place d'Arras et la rue de la Taillerie, qui les relie entre elles.* (Arras, 1881, in-8°.)

2. La Sainte Chandelle d'Arras a donné lieu à toute une littérature; commenter ici le récit de Van Buchel nous entraînerait trop loin de l'histoire de la région parisienne, nous renvoyons à la *Briefve histoire de la sacrée manne et de la Sainte Chandelle* (Arras, 1599, in-8°), de Guillaume Gazet, et à la *Notice sur la Sainte Chandelle d'Arras.* (Arras, 1860, in-8°.) —

dit-on, qui ne se consume jamais. Je l'avais déjà vue, en compagnie d'Augustin Lancerius, de Trèves, et de Jacques Kruchius, de Spire; ce dernier, voyant qu'on présentait la chandelle à baiser, ne put se retenir de rire, et nous dûmes calmer avec quelque menue monnaie l'indignation de notre guide en présence de cette irrévérence; allume-t-on la chandelle qu'elle est éteinte avant que la cire ait eu le temps de sentir la chaleur de la flamme. Outre cette chapelle, il y a sept églises paroissiales et une très belle et très riche abbaye, dont le revenu annuel dépasse 20,000 florins; il y a quelques années, l'abbé était Roger de Montmorency. L'église de cette abbaye est vaste; saint Vaast, premier évêque d'Arras et apôtre, en est le patron. Dans le chœur on lit cette épitaphe du fondateur :

Rex THEODORICUS, *ditans et verus amicus*
Nos ope multimoda, jacet hic cum conjuge Doda.
Regis larga manus et praesul Vindicianus
Nobis regale dant jus et pontificale.
In decies nono cum quinquagesies duodeno
Anno defunctum sciet hunc qui quattuor addet.
Qui legis hac hora Dominum pro regibus ora,
Muneribus quorum stat vita Dei famulorum[1].

Des publications antérieures à 1860 sont dues à A. Terninck, Ch. de Linas et Van Drival.

1. Cette épitaphe figurait sur un tombeau refait au XIIIe siècle, qui se trouvait entre deux piliers du chœur, à gauche. Lors de la démolition de Saint-Vaast, en 1747, on mit les tombeaux dans les caves, mais tous n'ont pas été retrouvés, celui du roi Thierry III est du nombre. (Cf. Aug. Terninck, *Recherches sur les monuments et les objets d'art relatifs à l'abbaye de Saint-Vaast*. Arras, 1869, in-4°, p. 68-71.) — Dans le texte de l'épitaphe rapporté par M. Terninck, on notera les variantes suivantes par rapport au texte de Van Buchel : vers 1, *ut* au lieu de *et*; v. 4, *et jus* au lieu de *jus et*; v. 5, *quinquagies* au lieu de *quinquagesies*. — La petite opération indiquée dans l'inscription pour trouver la date de la mort du roi donne l'année 693. Il n'y a pas lieu d'aborder ici l'étude d'une question de chronologie mérovingienne. (Voir sur les années du règne de Thierry III, Krusch, *Zur Chronologie der Merovingischen Könige; Forschungen zur deutschen Geschichte*, XXII, p. 451-490; J. Havet, *la Date d'un manuscrit de Luxeuil; Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVI, p. 430-439; Vacandard, *le Règne de Thierry III et la chronologie des moines de Fontenelle; Revue des Questions historiques*, t. LIX, p. 491, et J. Tardif, *les Chartes mérovingiennes de l'abbaye de Noirmoutier*. Paris, 1899, in-8°.)

Les rues sont larges, les murailles, les maisons et les églises sont construites avec une pierre calcaire blanche et friable qu'on tire des carrières voisines de la ville. Les plus beaux hôtels que j'ai vus sont ceux du comte de Vaude et de la famille de Hennin. Arras a une assemblée provinciale qu'on appelle « Chambre du conseil d'Arthois. »

La ville, siège d'un évêché, est soumise à la juridiction de l'évêque, elle prend part à l'élection des membres du conseil; il y a une très belle église dédiée à la Vierge. D'après la tradition, Vaast, le premier évêque, aurait été consacré en l'an 631 par Remy, archevêque de Reims. L'évêché fut supprimé, la ville étant trop voisine de Cambrai, puis rétabli en 1095 par Urbain II qui, par haine de l'empereur Henri IV, releva le trône épiscopal et y plaça Lambert, archidiacre de Thérouanne. On voyait peint dans l'église un catalogue des évêques. A ma connaissance, les évêques furent Antoine Perenot, depuis cardinal Granvelle, qui eut pour successeur François Richardot, originaire de Bourgogne; à sa mort, en 1574, sur la désignation du roi d'Espagne, Mathieu Mouillart recueillit sa succession. On y conserve religieusement de la manne, petite masse qui ressemble à de la laine blanche, qui tomba dans ce pays au temps de saint Jérôme, dit-on. Il y a encore une belle bibliothèque composée surtout de manuscrits théologiques.

On trouve, aux environs d'Arras, beaucoup de monnaies consulaires et impériales, ce sont surtout des pièces de Marc-Aurèle et des Antonins, quelques-unes postérieures sont de Constantin, de Licinius, de Maxime. Sur le territoire de Velsijcke, on a trouvé, dit-on, il y a quelques années, une urne pleine de monnaies de cette espèce; à Charpagne sur la Moselle et à Bapaume, on a déterré beaucoup de monuments antiques. Nous logions à l'hôtel du Nègre (?)[1]. Les Français ont brûlé, il y a quelques années, tous les faubourgs et la maison des Dominicains, les Anglais en avaient fait autant en 1370.

Le lendemain, avec Baudouin, courrier de Paris, nous quittâmes Arras pour entrer en Picardie. A cinq lieues, on trouve le

1. « In Æthiope. » M. de Cardevacque (*les Cabarets à Arras à travers les âges*. Arras, 1884, in-8°, et *Notice sur les vieilles enseignes d'Arras*. Arras, 1885, in-4°) n'indique aucun hôtel portant cette enseigne ou quelqu'autre similaire.



pays de Saulty, où nous avons acheté du vin pour quatre sous de France. Vers le soir, nous perdîmes nos compagnons, et, par une nuit profonde, nous arrivâmes, trois lieues plus loin, à la Varenne. C'est là que nous passâmes la nuit, mais non sans trembler, car nos hôtes nous paraissaient appartenir à la race des brigands.

30 juin. — Le dernier jour de juin, un dimanche, nous entrâmes à Amiens, qui est à six lieues.

Cette ville, assez grande, est la capitale de la Picardie. Elle a une église merveilleuse, dont la beauté architecturale est connue dans tous les pays. On y montre, avec la plus grande vénération, un chef qu'on prétend être celui de saint Jean-Baptiste, il aurait été révélé à deux moines qui se rendaient à Jérusalem et transporté dans la ville d'Éphèse, où il resta longtemps ignoré; enfin, sous l'épiscopat de Juliuranyus (*sic*), il fut découvert par Marcellus, Vincomalus et Opilion étant consuls, au mois de février, le 24, au milieu de la semaine du jeûne pascal, sous le règne de Valentinien et de Marcien.

A Amiens, j'ai rencontré Louis Carrion, de Bruges, homme des plus éminents dans les lettres, avec qui je me suis, dès ce jour, lié d'une intime amitié. Nous logions au Chapeau-de-Cardinal. Les femmes sont vêtues à la mode française et les mœurs diffèrent peu, la langue est seulement un peu moins polie. J'ai vu, dans une maison d'un faubourg d'Amiens, célébrer un mariage suivant une ancienne coutume, la jeune fille, en effet, achetait son fiancé pour quelques deniers.

JUILLET.

1er juillet. — Continuant notre route, nous couchâmes à Bertoult. Le lendemain, le coche royal nous conduisit déjeuner à Clermont-en-Beauvaisis, petite ville de Picardie, titre de comté célèbre. Le soir, nous arrivâmes à Luzarches[1], bourgade située sur des hauteurs. Il y a là une église où l'on conserve, dans des châsses d'argent doré, les corps des saints Cosme, Damien et Aeternus; on y voit aussi une pierre blanche dite de saint « Levi. » Le lendemain, reprenant le coche, nous quittâmes Luzarches et passâmes à

1. Luzarches, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise. (Voir A. Hahn, *Essai sur l'histoire de Luzarches et de ses environs*. Paris, 1864, in-8°.)

Écouen, où se trouve le château merveilleux et grandiose d'Anne de Montmorency[1]. On y voit des peintures et des statues; les histoires et annales de France contiennent de nombreux renseignements sur la vie et les actions de ce personnage. Très en faveur auprès du roi Henri II, il a été connétable de France, dignité analogue à celle du *magister equitum* chez les Romains, c'est le titre qui lui est donné sur son tombeau, qui se trouve dans l'église des Célestins à Paris. Avant de parler de l'Ile-de-France, je rappelle ce que Arnold Le Ferron dit au sujet de la Picardie : « Ce pays si fécond, qui tient à la fois de la Champagne et de la Belgique, s'appelle couramment Picardie, il a ceci de caractéristique qu'étant fertile il fait le bonheur de tout le monde. » C'est là que nous fîmes l'expérience de la perfidie et de la mauvaise foi de notre conducteur. Voyant qu'il menait des Belges et des Flamands, c'est ainsi qu'on désigne les gens de la basse Allemagne,

1. Écouen, Seine-et-Oise, arr. de Pontoise. — Le château d'Écouen a été construit par Charles Billart, de 1531 à 1550, et achevé, pendant la seconde disgrâce du connétable, par Jean Bullant, de 1550 à 1553 (Palustre, *Renaissance en France*, t. II, p. 48-62, avec pl.); ce fut la première œuvre importante de ce grand architecte. Le château a été décrit par Du Cerceau. (*Les plus excellens bastiments de France.*) — Sur le goût d'Anne de Montmorency pour les arts et sur ses collections, voir Ferdinand de Lasteyrie, *Un grand seigneur du XVI[e] siècle. Le connétable de Montmorency*. (Paris, 1879, gr. in-8°. Extr. de la *Gazette des beaux-arts.*) — Les collections ont été dispersées pendant la Révolution; une partie, les vitraux célèbres, est revenue par droit de restitution au prince de Condé, leur propriétaire, après la fermeture du musée des Petits-Augustins; ils sont aujourd'hui au musée Condé, à Chantilly. Parmi les peintures, il y avait trois tableaux célèbres, aujourd'hui au Louvre : la copie de la *Cène* de Léonard de Vinci, par Marco d'Oggione; *le Christ au tombeau*, par Rosso; *la Nativité*, attribuée à Jean de Gourmont. Quelques peintures murales subsistent encore dans le château, mais elles ont été recouvertes de boiseries lorsque le château fut affecté à la succursale de la maison de la Légion-d'honneur de Saint-Denis; ces peintures ont été décrites par M. Gallet. (*Les Peintures du château d'Écouen; Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, t. II, 1882, p. 103-112.) — Le connétable de Montmorency n'avait pas moins de goût pour les œuvres de sculpture que pour les vitraux, les tableaux, les faïences, les armes, etc. Un grand nombre de morceaux antiques lui furent envoyés d'Italie. M. Miller a retrouvé et publié une liste indiquant en quoi consistait l'un de ces envois. (*Gazette des beaux-arts*, 1[re] période, t. IX, p. 75-81.) — Parmi les sculptures qu'il avait placées à Écouen étaient les *Deux captifs* de Michel-Ange, provenant du tombeau de Jules II et donnés par François I[er], aujourd'hui au Louvre, après avoir passé au château de Richelieu.

sans aucun souci de nous, il se mit à agir à sa fantaisie, prenant des chemins détournés et s'arrêtant à son gré. A un moment, Carrion et moi ayant quitté le coche pour satisfaire un besoin, il continua sa route sans vouloir nous attendre le moins du monde, et à d'autres qui voulaient faire comme nous et qui lui demandaient de s'arrêter, il répondit insolemment. Nous regagnâmes la voiture à la course, ce qui était fatigant, et reprochâmes au cocher sa mauvaise volonté; comme il nous menaçait de la parole et même du geste, je le malmenai, son fouet fut cassé, et il continua de nous injurier jusqu'à ce que nous nous fussions éloignés, aucune parole accommodante ne put calmer cet individu.

Enfin, après avoir passé par Saint-Denis, nous arrivâmes à Paris, capitale de la France et siège de la royauté. La description de cette ville immense a été donnée par Belleforest dans son amplification de Sébastien Munster; les plus petits détails de la ville ont été relevés par Gilles Corrozet, dans ses *Antiquités de Paris*[1]...

Maintenant, je décrirai sommairement la ville. Elle est divisée en trois parties : l'Université, la Ville et la Cité, celle-ci est dans l'île de l'ancienne Lutèce. Sur l'emplacement actuel de l'Université, il y avait, au temps de Julien, une belle campagne, c'est là que, se trouvant à Lutèce, il reçut le tribun Ducentius, qui conduisait à Constance des secours pour combattre les Parthes. C'est là aussi qu'on voit les ruines des Thermes[2] dans l'hôtel de Cluny, près du collège de Sorbonne, rue des Mathurins

1. Sur les éditions de la *Fleur des antiquitez de Paris*, de Gilles Corrozet, de 1532 à 1561, et sur ses rééditions par Nicolas et Pierre Bonfons sous le titre de *les Antiquitez, chroniques et singularitez de Paris*, de 1568 à 1608, avec un second livre par Jean Rabel, voir A. Bonnardot, *Études sur Gilles Corrozet*... (Paris, 1848, in-8°; 2° éd., 1880, in-16); cf. une note de M. P. Lacombe dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. XX, p. 162. Van Buchel, en dépit de la date 1585 qui figure en tête de son journal et du millésime de l'édition, s'est servi de l'édition de 1586; en effet, dans sa description de l'église des Cordeliers, il renvoie pour l'épitaphe d'un Suisse, nommé Guillaume Frolich, aux *Antiquitez* de Corrozet; or, cette épitaphe, qui est imprimée au fol. 85 v° de l'édition de 1586 sous la rubrique *poss.*, ne figure pas dans la description des Cordeliers de l'édition de 1581 (fol. 118 v°-123 r°). — Suit dans le ms. une notice sur les anciens auteurs qui ont parlé de Paris et sur les rois de France.

2. Sur le palais des Thermes, voir Lenoir, *Statistique monumentale*, pl. II-IV; *Explication*, p. 3-8, et F. de Guilhermy, *Description archéologique de Paris*, 2° éd., p. 8-13.



et rue des Maçons[1], l'appareil, la disposition des lieux et la solidité dénotent, sans doute possible, une construction romaine. L'intérieur est en briques si solidement cimentées qu'on n'a pu jusqu'ici parvenir à les disjoindre et que la construction a résisté aux efforts répétés faits pour la démolir. Les voûtes y sont à quadruples compartiments, dont les arêtes forment des angles au milieu, elles ressemblent beaucoup à celles des thermes impériaux qui s'élèvent encore à Rome, aussi n'est-il pas douteux que ces ruines faisaient partie de thermes, et, si je ne m'abuse, des thermes de Julien, de celui que les chrétiens surnommèrent l'Apostat et qui fut proclamé empereur, citoyen de Paris et de Lutèce. Il s'attacha à ces lieux pendant sa préture en Gaule, attiré par l'agrément et la commodité du site, choses qu'il a si bien vantées dans son épître aux Antiochiens, intitulée Μισοπώγων, et qui commence par ces mots : Ἐτύγχανον ἐγὼ χειμάζων... Le texte complet se trouve dans Rhenanus, à la fin du *De Rebus germanicis*[2].

(Croquis des ruines des thermes de Julien[3].)

Philippus Vingius et moi nous avons visité ces ruines, convaincus tous deux de leur antiquité, cherchant, pour l'imprimeur Nicolas Bonfons, des renseignements qu'il désire imprimer. Il a, en effet, déjà publié plusieurs éditions augmentées de Corrozet et veut mettre, dans la prochaine, des additions dont les éléments ont été fournis tant par nous que par d'autres personnes. Je ne sais si, par suite des troubles qui agitent la France, il a pu réaliser son projet.

Puisque je décris les Thermes, il n'est pas hors de propos, bien qu'elles se trouvent au delà des murs, de parler ici des ruines de l'aqueduc et d'en faire des croquis pour en donner une idée aussi exacte que possible. A la première borne hors de la ville, au village d'Arcueil[4], on voit des restes d'une grande arche que les habitants, ramenant selon l'usage toutes les antiquités aux Sarrasins, appellent le mur des Sarrasins. Le nom de la localité me paraît venir de cette arche, elle est située au delà de la porte Saint-

1. Corrozet (fol. 205), « rue du Palais-au-Terme, autrement des Maçons. »

2. *Beati Rhenani Selestadiensis rerum germanicarum libri XIII...* (Basileae, 1551, in-fol.), p. 195 ; éd. F. C. Hertlein (Teubner), II, p. 438.

3. Voir planche I.

4. Arcueil, Seine, arr. de Sceaux, cant. de Villejuif. — Sur les ruines de l'aqueduc, voir Lenoir, *Statistique monumentale*, pl. V-VI, et *Explication*, p. 8-9; Belgrand, *les Travaux souterrains de Paris*, III; *les Anciennes eaux*, p. 33-214.

Jacques, un peu à gauche de la route royale, entre deux hauteurs séparées par une petite rivière dont l'eau est très claire, elle devait, je pense, autrefois déverser ses eaux dans l'aqueduc. Des constructions plus récentes sont adossées aux ruines, le propriétaire, très amateur d'antiquités à ce qu'il paraît, les a étayées avec un mur en pierre. Dans la partie supérieure, on reconnaît la partie concave où passait l'eau ou bien le conduit qui la contenait. On voit ainsi que ces ruines sont celles d'un aqueduc conduisant l'eau d'une colline à l'autre au-dessus de la vallée, de là une conduite souterraine aboutissait aux thermes de Julien. La preuve en est que non loin de là, sur l'autre colline, il y a deux autres ruines, dont j'ai pris un croquis,

(Dessins[1].)

et qu'à un jet de pierre, au sommet de l'autre colline, on voit des débris à demi brisés d'une conduite, dont la forme est identique à celle qui a été retrouvée en 1544 au faubourg Saint-Jacques, juste dans la direction des Thermes[2]; cette conduite a un pied de diamètre et est en argile extrêmement dure. Ce canal, dit fontaine d'Hercule, est cité dans des vers de Jean Dorat, de Limoges, poète du roi :

O Fons Arculii, sydere purior,
Aestum marmoreo frigore qui domas,
Quamvis arva furens Erigones canis
Lentis excoquat ignibus, etc.[3].

(Second croquis des ruines de l'aqueduc.)

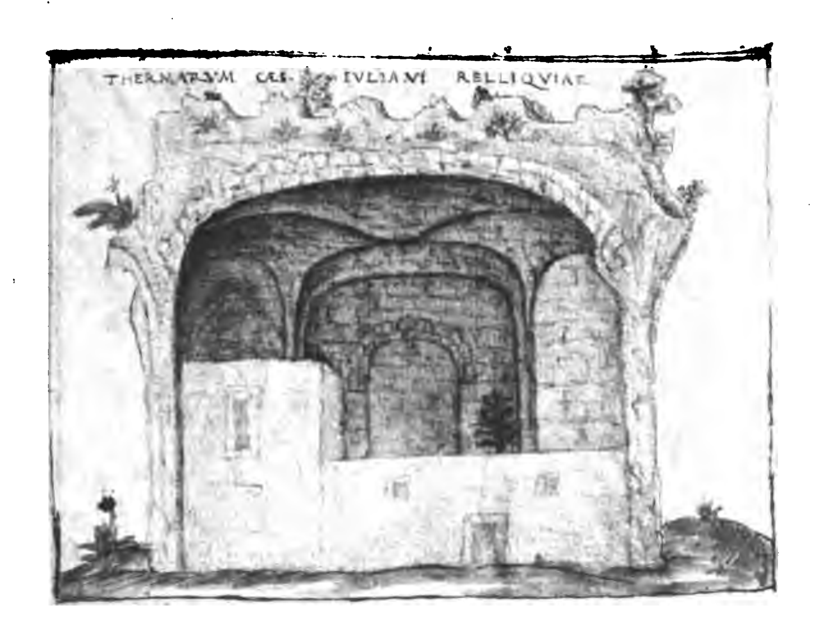
Au milieu de la Cité, il y a une tour où aboutissaient jadis,

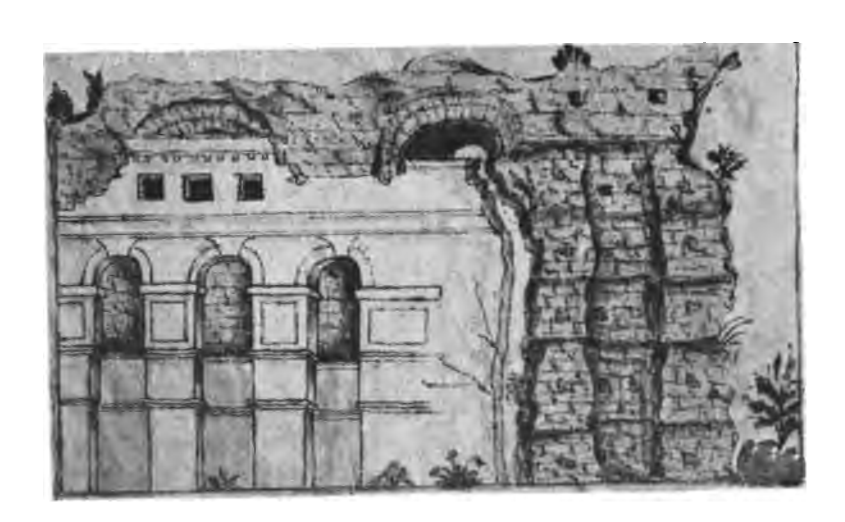
---

1. Voir planche I. Van Buchel donne deux croquis de l'aqueduc; celui qui n'a pas été reproduit ici représente deux piliers isolés.

2. La découverte de 1544 est rapportée par Corrozet. (*Antiquitez*, éd. 1586, fol. 5 v°.) — En décembre 1897, en faisant des fouilles pour la construction d'un égout, on a trouvé à l'angle des rues Saint-Jacques et Royer-Collard trois mètres de rigole romaine, et en août 1898, au cours de travaux analogues à l'angle de la rue Saint-Jacques, on a reconnu la même rigole sur une longueur de 3 m. 50; l'eau paraît avoir coulé à découvert dans cette partie de son adduction aux Thermes. Belgrand (*les Anciennes eaux*, p. 65, avec fig. de la rigole) fournit deux autres points de repère, l'un à l'angle des rues Saint-Jacques et Gay-Lussac et l'autre près de l'emplacement de l'ancienne église Saint-Benoît. (Sellier, Rapport relativement aux découvertes faites dans Paris pendant les mois de juillet-septembre 1898. *Ville de Paris. Commission du vieux Paris. Procès-verbal*, 1898, n° 7, p. 21, avec 2 pl.; 1899, p. 178.)

3. Odes, liv. I (*J. Aurati Epigrammatum lib. I.* Parisiis, 1586, p. 194).





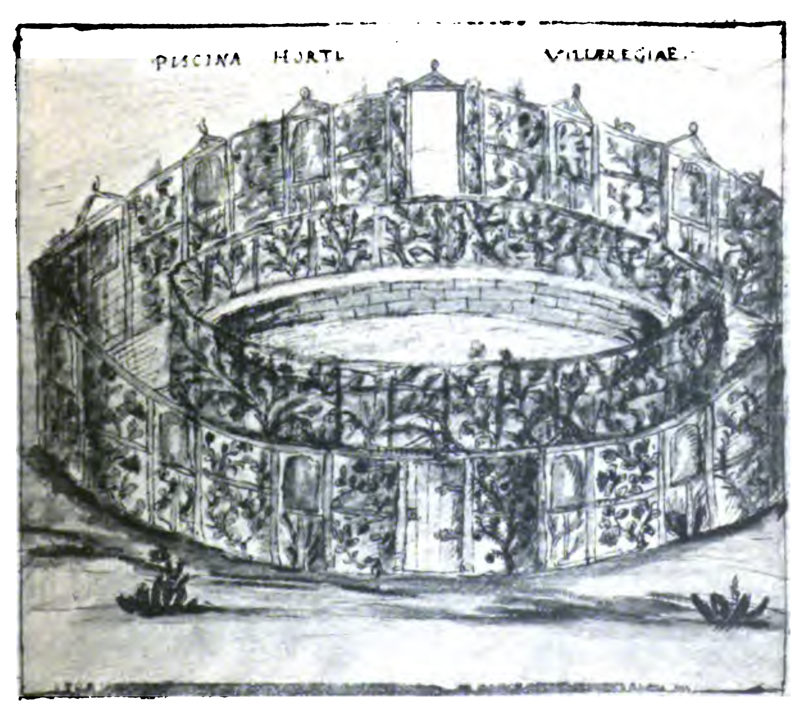
THERMES DE JULIEN. — AQUEDUC D'ARCUEIL.



hototypie Berthaud







Monument de Montmorency. — Lanterne de Saint-Denis.

Jardin de Villeroy.

dit-on, les anciens ponts de bois de la Seine; c'est le grand Châtelet, ainsi dénommé pour le distinguer d'une autre construction de même forme, mais moins considérable[1]. Les portes s'appellent portes de l'Ile. Le grand Châtelet a été construit par Julien, ce dont je ne me porte pas garant, quoiqu'on prétende avoir trouvé en cet endroit des inscriptions antiques.

L'Université est entourée de murs et de fossés avec des portes : la porte Saint-Victor, avec un très beau faubourg; la porte Saint-Marcel, avec un très long faubourg; la porte Saint-Jacques, avec un faubourg; la porte de la rue de la Harpe[2]; la porte Saint-Germain, avec un large faubourg, les portes Neuve et de Nesle.

La Cité, qui représente l'ancienne Lutèce décrite par Strabon et César, est dans une île de la Seine, elle communique avec l'Université et la Ville par cinq ponts.

La Ville, qui est la partie de Paris la plus étendue, a été entourée de murs par Philippe-Auguste, à qui est dû aussi le pavage des rues. Les portes sont : la porte « Ripuaria » ou, comme certains disent, porte du Louvre; la porte Saint-Honoré, avec un large faubourg; la porte Saint-Martin, avec le faubourg Montmartre; la porte Saint-Denis, avec un faubourg; les portes du Temple et Saint-Antoine.

Je décrirai, au fur et à mesure, dans le courant de cette année, toutes les choses remarquables, omises ou insuffisamment indiquées par Corrozet. Les noms des places sont tous donnés par Corrozet, et j'ai mentionné plus haut l'époque où les rues boueuses ont reçu un pavage imperméable.

6 juillet. — Les frères Verspulius et moi nous avons choisi un logis place de la Bièvre, dont le nom rappelle une forêt fameuse; ce quartier est parcouru par une petite rivière qui, quoique peu considérable, a un cours assez rapide, il lui arrive de faire écrouler les murailles des maisons et d'inonder une grande partie du faubourg Saint-Marcel, on l'utilise beaucoup pour la teinture.

7 juillet. — Sous la conduite de Carrion, nous sommes allés

---

1. Sur la construction de la tour du Petit-Pont, au temps de Charles le Chauve (876), voir Quicherat, *Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXVI, p. 554.

2. C'est-à-dire la porte Saint-Michel, que Van Buchel appelle toujours « Porta Harpiniana. »



nous promener du côté du village et du pont de Charenton, situés à la première borne hors la ville, au confluent de la Seine et de la Marne. On y voit des ruines d'un ancien édifice, les habitants prétendent que là s'élevaient jadis les écuries des rois de France, mais cela m'a plutôt l'air d'une église, l'écho y est curieux, la voix s'y répète plus de douze fois. Sur l'écho, Ausone a fait des vers :

Vane quid affectas faciem mihi ponere, pictor,
Ignotamque oculis sollicitare deam?
Aeris et linguae sum filia, mater inanis
Inditii, vocem quae sine mente gero, etc.[1].

Jean Soter a traduit du grec le vers suivant :

Sum sermonis equa ac vocis fex caudaque verbi[2].

Nous sommes rentrés en ville par la porte Saint-Antoine qu'on était en train de restaurer. C'est non loin de là qu'eut lieu le tournoi, dont la fin tragique souilla de sang les noces royales[3]...

A gauche, en entrant dans la ville, se trouve un château appelé la Bastille, il est très puissant pour son temps, c'est là qu'on enferme les détenus de marque. Certains veulent qu'il ait été fondé par les Anglais, alors qu'ils occupaient Paris et la plus grande partie de la France, sur le conseil et avec les subsides du duc de Bourgogne; c'est là une erreur, on lit en effet que sa fondation est due au prévôt de Paris Hugues Aubriot.

(Croquis de la Bastille.)

C'est non loin de là, au bord de la Seine, que s'élève l'arsenal royal, il est très solidement gardé, mais pas encore complètement restauré. On y voit sculptées des machines de guerre de toutes sortes, et, sur une plaque de marbre noir, on lit les deux vers suivants :

Æthna haec Henrico Vulcania tela ministrat,
Tela Gygantæos debellatura furores[4].

1. Épigr. X, éd. Schenkl (*Mon. Germ. hist.*), p. 198.

2. J. Soter, *Epigrammata graeca*. Coloniae, 1528, p. 261. — *Leodegarius a Quercu Flores epigrammatum*, I. Lutetiae, 1560, in-8°, p. 168.

3. Suit un récit de la mort de Henri II.

4. La tour de Billy ne fut d'abord qu'un dépôt de poudre; la foudre y tomba en juillet 1538. En 1550, Henri II fonda l'arsenal; une explosion le

Tout à côté est le couvent des Célestins[1], fondé par le roi Charles V et par sa femme Jeanne de Navarre, comme l'indique une inscription de l'église[2]. Cette maison a été restaurée il y a quelques années, elle est ornée de statues et il y a un très beau cloître à colonnes geminées. L'ordre des Célestins, si j'en crois Polydore Vergile, fut fondé vers 1280 par le pape Célestin V, de son vrai nom Pierre de Murrone. Il y a dans l'église beaucoup de tombeaux princiers et d'épitaphes remarquables, comme on peut les lire soit dans Corrozet[3], soit dans mon épitaphier, je n'en transcrirai ici que quelques-unes, non encore connues. Dans la partie haute du chœur, derrière le maître-autel, il y a le tombeau des parents du très savant et très célèbre Guillaume Budé, l'épitaphe est gravée en français sur bronze :

Cy gist maistre JEAN BUDÉ, *audiencier du Roy*, *et sa femme* KATARINA PICARD, etc., *il trepassa l'an de grâce 1501*[4].

(Dessin des armes.)

---

détruisit en janvier 1563. Henri III le reconstruisit; une porte monumentale, portant l'inscription qu'a transcrite Van Buchel, fut élevée en 1584 (Bonnardot, *Revue universelle des arts*, t. V, p. 414-417); cette inscription est rapportée aussi par Chytrée. (*Variorum in Europa itinerum deliciae*. Herbornae Nassoviorum, 1594, p. 709.)

1. Voir une vue des Célestins, de l'Arsenal et de la Tournelle dans les *Recherches* de Françoys Merlin (1587). (Bibl. nat., ms. fr. 9152, fol. 93.)

2. Sur les Célestins, voir L. Beurrier, *Histoire du monastère des Célestins de Paris* (Paris, 1634, in-4°), une notice de 172 pages, avec planches, dans les *Antiquités nationales* de Millin, t. I, les planches de la *Statistique* de Lenoir, et Guilhermy, *Inscriptions*, t. I, p. 435-482. — La première pierre de l'édifice fut posée par Charles V, le 24 mai 1365, comme le prouve la pierre avec inscription retrouvée dans les fouilles de 1847 (Bournon, *Rectifications et additions*, p. 340); l'église fut, après celle de Saint-Denis, la plus riche en tombeaux princiers. Le couvent fut démoli en 1847-1848 et remplacé par une caserne qui a été récemment reconstruite. (F. de Guilhermy, *Description archéologique des monuments de Paris*, 2e éd., p. 248.) — Le cloître, construit de 1539 à 1550, était un des plus beaux de Paris. Millin, *loc. cit.*, en a donné une reproduction (pl. XXVI).

3. Corrozet (*op. cit.*, éd. 1586, fol. 127-131) et Rabel (*Ibid.*, 2e partie, fol. 78-87) ont rapporté un grand nombre d'épitaphes des Célestins. (Cf. Raunié, *Épitaphier*, t. II, p. 303-430.)

4. Sur Jean Budé, père de Guillaume, et Catherine Le Picart, sa femme, voir un livre de raison de leur fils Jean contenu dans le ms. lat. 6766 A de la Bibliothèque nationale et publié par M. Omont. (*Notes sur la famille de Guillaume Budé; Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. XII, p. 45-50.) — Leur épitaphe est dans Beurrier, *op. cit.*, p. 416, et avec gravure (d'après Millin) dans Raunié, t. II, p. 327, n° 813. — Les armes sont, pour Budé,



L'épitaphe est accompagnée des armes du défunt.

D'aucuns disent que Guillaume Budé fut enterré dans cette même église[1], quoi qu'il en soit, je n'en ai pas trouvé trace; on ajoute aussi qu'il recommanda, dans son testament, qu'on le mît en terre sans aucune cérémonie, il estimait sans doute, comme saint Augustin (*Lib. de Civit.*, I, 17), que la préparation des funérailles, la construction du tombeau, la pompe des obsèques sont plutôt des consolations pour les vivants qu'un secours apporté au défunt. Au reste, la gloire avait déjà assuré l'éternité à son nom, et il n'avait que faire de toutes ces vanités.

Bourbon a fait sur Budé les vers suivants :

Ingenia ingeniis ut caedant Itala Gallis
Budaei virtus unius una facit;
Gallicus Alcides hic est, utriusque Minervae,
Perpetuus horrens eloquiique parens[2].

Dans la même église, au mur de gauche, est scellée une plaque de bronze sur laquelle est gravée l'épitaphe de « Sarra Martinengis[3], » comte et noble homme de guerre; je l'ai transcrite dans mon épitaphier. Le monument sépulcral dont je dessine ici sommairement la forme est dans la chapelle des ducs d'Orléans, avec

---

d'argent au chevron d'azur accompagné de trois grappes de raisin du même, et, pour Le Picart, d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules.

1. Guillaume Budé est mort le 20 août 1540 et paraît avoir été enterré le 23. Son cœur, d'après un recueil d'épitaphes, fut déposé dans la chapelle Sainte-Geneviève de l'église Saint-Nicolas-des-Champs. (H. Omont, *Sur la date de la mort de Guillaume Budé; Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. XXV, 1898, p. 34.)

2. *Nicolai Borbonii... Nugarum lib. VIII* (Lugduni, 1538, in-8°), lib. I, carm. 227, p. 79. — M. G. Carré cite d'autres vers de Nicolas Bourbon consacrés également à l'éloge de Budé. (*De vita et scriptis Nicolai Borbonii, Vandoperani*. Parisiis, 1888, in-8°, p. 44.) — Ajouter encore lib. II, carm. 20, 189; lib. IV, carm. 3, 37, 105, 106.

3. Cette épitaphe est dans Beurrier, *op. cit.*, p. 404, et dans Raunié, *op. cit.*, t. II, p. 339, n° 828. Elle était gravée sur une lame de cuivre fixée à la muraille du chœur, près de l'entrée de la sacristie. Le personnage qu'elle concerne y est appelé « Sarra, comes in Brixia urbe, Transpadanae regionis, ex nobili Martinengorum prosapia natus... » Beurrier traduit comte de Martignan en Bresse, au lieu de Brescia. Élevé à la cour de François Ier, ce Sarra avait servi contre les Turcs pour le compte de Venise; il fut tué à la Charité, lorsque François d'Alençon y assiégeait les protestants, le 27 avril 1577. Armes : d'or à l'aigle de gueules couronnée d'or, chargée en cœur d'un écu d'argent à la tête de lion ailée de gueules.

deux colonnes de marbre blanc; l'une a sur sa base trois Charités remarquablement sculptées, l'autre trois enfants se tournant le dos, cette dernière colonne est d'albâtre et de porphyre très habilement combinés, les trois statues de bronze sont d'un art aussi parfait que les autres[1].

(Dessin de la partie antérieure du monument où sont conservés les cœurs du roi Henri II et du duc Anne de Montmorency.)

Anne de Montmorency, grand maître de la cour, a succédé au connétable de Bourbon comme connétable, en 1538, après une vacance de cette charge pendant quinze ans. Voici le dessin d'un autre monument ou plutôt de la partie postérieure du précédent, il est garni de figures symboliques, dont le lecteur curieux trou-

---

1. Il y a, en réalité, deux monuments, l'un, c'est celui des *Trois Grâces*, de Germain Pilon, l'autre, particulier à Anne de Montmorency, était composé d'une colonne de marbre blanc incrusté de marbre rose et entourée des statues en bronze de l'Abondance, la Force et la Justice. Les *Trois Grâces* furent placées là par Catherine de Médicis; c'est sur une des faces de la base de ce groupe qu'était l'inscription *Cor junctum...*, qu'on fait rapporter non pas à Henri II et à Anne de Montmorency, mais à Henri II et à Catherine de Médicis; ce qui n'impliquerait pas, du reste, que le cœur de la reine y ait été déposé. Elle vivait encore au moment où Van Buchel copia cette inscription sur la colonne où étaient les « Charites niveo lapide. » On a voulu reconnaître dans les figures des *Trois Grâces* celles de Catherine de Médicis, de la duchesse d'Étampes et de la duchesse de Villeroy. Ce groupe, transporté aux Petits-Augustins pendant la Révolution, compris dans un état des monuments destinés à Saint-Denis en 1817, fut remis au musée du Louvre le 14 avril 1817, en vertu d'une décision ministérielle du 8 avril. (*Inventaire des richesses d'art de la France. Archives du musée des monuments français*, t. II, p. 8, 27; t. III, p. 242, 287.) — Les *Trois Grâces* ont été souvent reproduites, notamment par Millin (t. I), par Palustre (*Renaissance en France*, t. II, p. 146-147) et en dernier lieu par Raunié, avec transcription des inscriptions (*op. cit.*, II, p. 370-374). — Quant au monument d'Anne de Montmorency, il semble, d'après Van Buchel, et aussi à lire de près l'inscription *Cy dessouz gist...*, qu'il formait un groupe avec celui du roi, ce qui n'écarterait pas complètement, du reste, l'idée que la reine mère ait fait allusion à elle-même dans les inscriptions. L'inscription *Cy dessouz gist...* est sous le socle de la statue de bronze qui représente l'Abondance; sous la statue de la Force, l'épitaphe suivante, relative au roi et au connétable, confirme les indications de Van Buchel : « Unum animum in duobus corporibus facile cerneres, quae voluntatem et animorum summa conjunctio ut posteris monumento innotesceret, memorabili voluit Henricus amborum corda in eadem jacere aede. » — Chytrée a publié deux des inscriptions relatives au connétable de Montmorency. (*Op. cit.*, éd. 1594, p. 729 et suiv.) — Raunié a reproduit une estampe de Millin et donné le texte des trois inscriptions. (*Op. cit.*, t. II, p. 390-394.)

vera l'interprétation dans Adrien Junius, Claude Paradin et Gabriel Siméon[1].

(Dessin de la partie postérieure du même monument[2].)

Sur la colonne des Charités de marbre blanc on lit le vers suivant :

Cor junctum amborum firmum testatur amorem

et cette inscription :

Cy dessouz gist un cœur plein de vaillance,
Un cœur d'honneur, un cœur qui tout scavoit,
Cœur de vertu quy mille cœurs avoit,
Cœur de trois rois et de toute la France;
Cy gist ce cœur qui fust nostre asseurance,
Cœur quy le cœur de justice vivoit,
Cœur quy de force et de conseil servoit,
Cœur quy le ciel honnora dès enfance;
Cœur non jamais trop haut ny trop remis,
Le cœur des siens, l'effroy des ennemis,
Cœur quy fut cœur de roy Henry son maistre,
Roy quy voulut qu'un sepulcre commun
Les enfermast après leur mort, pour estre,
Comme en vivant, deux mesme cœurs en un.

De là, nous gagnâmes l'église paroissiale Saint-Paul, qui est près de la Seine. En entrant, l'on voit les tombeaux étincelants de marbre et de bronze, avec de merveilleuses statues de marbre des trois courtisans qui furent de l'intimité du roi et qu'on désigne couramment du nom de « Mignons du Roy[3]. » Ils se sont entre-

1. *Hadriani Junii... Emblemata, ad D. Arnoldum Cobelium; ejusdem aenigmatum libellus ad D. Arnoldum Rosembergum.* (Antverpiae, 1566, in-8°.) — *Heroica M. Claudii Paradini et D. Gabrielis Symeonis Symbola... ex idiomate gallico in lat... a Johan. Gubernatore... conversa.* (Antverpiae, 1562, in-8°.) Ouvrages souvent réimprimés au XVI° siècle et traduits en français, le premier par Jacques Grévin (Anvers, 1570, in-8°), le second par François d'Amboise (Paris, 1614, in-8°).

2. Voir planche I. — On n'a pas reproduit ici les *Trois grâces*, mais seulement, à titre de comparaison avec le dessin de Millin, le croquis du monument de Montmorency.

3. Caylus, Maugiron et Livarot, mignons du roi, se battirent en duel, le 27 avril 1578, avec les favoris du duc de Guise, d'Entragues, dit Antraguet, Riberac et Schomberg; Caylus, Maugiron, Riberac et Schomberg furent tués. Saint-Mesgrin fut tué le 21 juillet 1578 au coin de la rue Saint-Honoré par les gens du duc de Guise. (Robiquet, *Paris et la ligue sous Henri III*, p. 109.) — Les tombeaux élevés par Henri III à la mémoire de ses mignons

tués dans une île de la Seine, voisine de cette église; le plus jeune d'entre eux avait alors dix-huit ans, se sentant mortellement blessé, il dit ces dernières paroles : « Amy, je renye Dieu, je suis mort. » (Cf. le S[r] de la Noue au XII[e] discours[1].) En disant ces mots, il rendit son âme impie. Voilà ce qu'on apprend dans les cours aujourd'hui, jurer par tous les membres de Dieu, le renier lui-même, tel est le fait d'un courtisan, et toutes les langues démangent de prononcer de jolies expressions comme « per Dieu, » « ventre Dieu, » « tripe Dieu, » « teste Dieu, » « vertu Dieu, » etc., et j'en passe des meilleures. Henri III, malgré les protestations de ceux qui les disaient indignes d'une sépulture chrétienne, leur fit élever ces monuments merveilleux avec des statues faites à leur image; Dorat, le poète du roi, composa les épitaphes qu'on peut lire dans Corrozet[2].

A peu de distance de l'église Saint-Paul est la demeure de l'ambassadeur d'Espagne, c'était alors Bernardin de Mendoza, ancien gouverneur des Pays-Bas et ancien ambassadeur en Angleterre, son train de maison considérable égalait presque celui d'un roi. Un hôtel voisin, situé sur le bord de la Seine, est habité par l'ambassadeur de Venise, c'était alors un membre de la famille Navagero. A la nuit tombante, nous traversâmes la Seine pour regagner notre logis.

9 juillet. — Accompagné de Carrion, je suis sorti par la porte Saint-Antoine et j'ai parcouru le faubourg, il est habité par les bouilleurs de cervoise. La célèbre abbaye de Saint-Victor a été fondée par Charles le Chauve, dit-on[3]; sa bibliothèque est extrê-

---

furent détruits par le peuple ameuté en 1589. Rabel (*op. cit.*, fol. 107) a conservé un dessin du tombeau de Maugiron; les inscriptions très longues sont dans les épitaphiers manuscrits. (Bibl. nat., ms. fr. 32341, p. 119-122; ms. fr. 32345, p. 333-341.)

1. *Discours politiques et militaires du seigneur de La Noue, nouvellement recueillis et mis en lumière.* (Paris, 1587, in-4°, p. 242-260 : « De la multiplicité des querelles particulieres et des abus qui s'y commettent qui ont grand besoin de reformation. Douziesme discours. »)

2. Corrozet, *Antiquitez*, éd. 1586, fol. 37, et Rabel, *Ibid.*, fol. 107.

3. On sait que c'est seulement Louis VI qui fonda l'abbaye de Saint-Victor. (Luchaire, *Louis VI le Gros. Annales de sa vie et de son règne*, n° 160.) — Sur les travaux de réfection des bâtiments au temps de François I[er], voir le journal de Pierre Driart, publié par M. Bournon dans le tome XXII (1895) des *Mémoires de la Soc. de l'Hist. de Paris*, p. 67 et suiv.; sur des arcades, derniers vestiges de l'abbaye, voir *Commission du vieux Paris. Procès-verbaux*, 1899, p. 113.

mement riche en livres anciens et en manuscrits[1], entre autres un Valère-Maxime, dont Carrion me vanta la pureté. Ce monastère, même aux époques barbares, a produit des hommes savants, par exemple Hugues de Saint-Victor, Richard, Adam, Pierre le Mangeur; on voit leurs sépultures dans l'abbaye avec leurs épitaphes que Corrozet a publiées[2]. Sous le cloître de l'église était l'épitaphe, gravée sur bronze, d'Hugues de Saint-Victor; l'inscription suivante est actuellement dans le chœur :

Hugo sub hoc saxo jacuit vir origine Saxo,
Annis ducentis tantum tribus inde retentis,
In claustro primo se poni fecit in imo
Et pede calcari, nolens mundo decorari.
Luce sub undena februi tolluntur arenae,
Ossa chori latere lævo translata fuere,
Anno milleno ter centum ter quoque deno
Christi cum quinque fratrum chorus astat utrimque[3].

Sur le sol, une inscription en lettres gothiques nous a conservé le souvenir d'un homme très humble; d'où ressort soit le zèle excessif des gens du temps, soit plutôt la négligence barbare de nos contemporains, qui ne font aucun cas des monuments élevés à la mémoire des grands hommes que leur réputation et leur science ont immortalisés. Nos ancêtres ici ont livré à la postérité, en le gravant sur la pierre, le nom d'un homme du peuple des plus ordinaires :

Hic jacet Jacobus de Ilipaia (sic) *in Pariaco, coqus Guillelmi, episcopi Parisiensis.*

---

1. Sur la bibliothèque de Saint-Victor, voir A. Franklin, *Histoire de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor, à Paris* (Paris, 1865, in-12), et les *Anciennes bibliothèques de Paris*, t. I, p. 135-185; L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 209-235, et Bournon, *Rectifications et additions*, p. 383-384.

2. L'épitaphe de Richard de Saint-Victor a été publiée par Chytrée (*op. cit.*, éd. 1594, p. 728); celles de Pierre le Mangeur, Hugues et Richard de Saint-Victor et de trois évêques de Paris sont dans Corrozet, *op. cit.* (éd. 1586), fol. 56 et suiv. On conserve à la Bibliothèque Mazarine une épitaphe d'Adam de Saint-Victor gravée au xve siècle et provenant du cloître de l'abbaye. (De Guilhermy, *Inscriptions de la France*, I, 355.)

3. Cette épitaphe est différente de l'inscription rapportée par Corrozet.



La même pierre tombale est ornée d'instruments de cuisine. Sur l'un des murs, sous une arcade aveugle, on lit :

Quid genus aut quid honos, quid ops, quid forma, quid etas,
Sommia vana, vapor est brevis hora fugax.
Id probat Uldricus, Italorum nobile germen,
Indole transcendens nobiliore genus[1]

. . . .
. . . .

Ossa recepit humus, animam Deus intuet astri...

. . . .

Millenos annos centumque redemptor agebat,
Septene decadis tertius annus erat.

Non loin se trouve une cuve, mais de petite dimension, elle est en pierre comme celles de Saint-Denis, de Sainte-Geneviève et de Saint-Martin, mais elle diffère de celles-ci en ce qu'elle n'est ornée d'aucun bas-relief[2]. Une autre pierre se trouve sur le côté nord, elle paraît très ancienne, et j'en ai pris une copie figurée :

IC JACET||||||ITI|||||| P̄A BASILIA RECUSA MARIĀ

A l'entrée de l'église, j'ai lu une épitaphe en marbre que j'ai copiée parce qu'elle est charmante :

Apostrophe ad lectorem

Nicolaus Parent, Remensis adulescentulus, dum vixit viribus ingenii præstantior quam corporis, obiit et abiit, ut defunctorum memineris, quo tu properas, lector, 1556.

12 juillet. — En arrivant sur la place Saint-Denis, qui est remplie de marchands, nous avons vu plusieurs églises et maisons religieuses. C'est là, notamment, que se trouve une maison de refuge pour les filles publiques revenues au bien; c'est une fon-

1. Deux vers grattés.

2. Ce que dit Van Buchel au sujet de la cuve sans bas-reliefs de Saint-Victor laisserait à supposer qu'il ne s'agit pas de la cuve de Saint-Victor achetée par Lenoir de l'acquéreur de Saint-Victor, et placée dans l'arc de la façade du château de Gaillon reconstituée au Musée des Augustins. Cette cuve, demandée par le desservant de Saint-Benoît pour servir de fonts baptismaux, fut refusée par Lenoir en raison de sa valeur artistique. (Cf. L. Courajod, *les Débris du musée des Monuments français à l'École des beaux-arts*, dans le *Bulletin monumental*, t. LI, 1885, p. 169.)

dation de Charles VIII, d'après son biographe Louis Le Ferron[1]. A une extrémité de cette place se trouve le grand cimetière des Innocents[2], rempli de tombeaux et d'épitaphes; l'une d'elles est celle d'une certaine dame appelée Yolande Bailly[3], qui mourut en 1514, âgée de quatre-vingt-huit ans, après un veuvage de quarante-deux ans; elle a connu ou pu connaître deux cent quatre-vingt-quinze enfants ou petits-enfants nés d'elle. On avait brûlé un cadavre quatre jours avant notre visite; mais il est rare qu'on conserve les cendres des défunts dans des cistes funéraires ou dans des urnes, on confie plutôt les corps à la terre, enveloppés dans des linges. On montre encore dans ce cimetière une statue de marbre qui représente un enfant en pleurs; elle est d'un art si parfait qu'on croirait en la regardant voir redoubler les larmes. Il y a aussi une statue de la mort, en marbre[4], telle qu'on n'en saurait faire de plus belle. On ne la montre qu'une fois par an, le Jour des morts, comme celle de l'enfant qu'on voit le jour de la fête des Innocents; on dit, en effet, qu'elle représente le corps de l'enfant crucifié par les juifs en haine des chrétiens[5]. Plutarque nous

---

1. Le couvent des filles repenties ou Madeleines pénitentes établi dans les bâtimenis de l'abbaye de Saint-Magloire, dont les religieux furent transférés à Saint-Jacques-du-Haut-Pas. (*Arnoldi Ferroni... de rebus gestis Gallorum lib. IX.* Basileae, 1569, in-fol., t. II, p. 51; cf. Corrozet, *op. cit.*, éd. 1586, fol. 197 v°.)

2. Sur le cimetière des Innocents, voir une très intéressante étude de Bonnardot, *Revue universelle des arts*, t. II (1855), p. 339-352; t. III (1856), p. 10-29; t. X (1859), p. 379-396, et t. XI (1860), p. 225, faite d'après un tableau de sa collection qui représente ce cimetière vers 1570, si l'on en juge d'après les costumes.

3. L'épitaphe de Yolande Bailly est une curiosité populaire que n'ont pas manqué de citer Corrozet (*op. cit.*, éd. 1586, fol. 68 r°) et ses continuateurs ou imitateurs. Sauval (I, 359) dit que quelques curieux de cuivre ont dérobé et fondu cette épitaphe.

4. Sur la statue de la Mort, voir Bonnardot, *Revue universelle des arts*, t. III, p. 16. On l'attribue généralement à Germain Pilon. Lenoir, qui en donne un dessin dans sa *Statistique* et qui l'avait recueillie au Musée des Augustins, l'attribue à François Gentil. (*Inventaire des richesses d'art de la France. Arch. du musée des Monuments français*, t. II, p. 31; t. III, p. 168-171.) — En 1788, lors de la suppression du cimetière des Innocents, cette statue fut déposée à Notre-Dame; elle a passé, en 1793, au musée de Lenoir, qui lui a donné le n° 91; elle est actuellement à l'École des beaux-arts.

5. Il y a deux traditions sur l'origine de l'église du nom de Saint-Innocent ou des Saints-Innocents. Suivant l'une, ce serait un souvenir de l'enfant

apprend qu'en Laconie les sépultures étaient proches des temples, ce n'est point là une coutume particulière à l'antiquité. On montre aussi une sorte de pyramide, dont il y a un croquis ci-joint[1].

(Dessin de la pyramide.)

Elle est en pierre blanche et fut transportée dans le cimetière sur l'ordre de Charles IX, lorsqu'il fut sommé par les membres de la religion réformée, par les Huguenots, comme on dit, d'avoir à observer les conditions de la paix (sommation qui n'était pas superflue); on supprima un monument qui avait été élevé sur l'emplacement d'une maison détruite pour le fait de la religion en vue de conserver le souvenir d'une infamie et de la rendre publique. Corrozet place cet événement le 26 avril 1562, mais Le Ferron raconte une histoire analogue à la date de 1546, au temps de François I[er]. Le cimetière est entouré d'une galerie, ornée de peintures diverses avec inscriptions; il y a notamment une danse de la mort[2] avec des gens de toutes les conditions, c'est une pein-

---

Richard, crucifié par les Juifs; suivant l'autre, l'église commémorerait le massacre des deux enfants à Bethléem.

1. La croix de Gastine, obélisque attribué à Jean Goujon. Philippe Gastine, marchand, rue Saint-Denis, fut tué en 1562, à la suite d'une bagarre provoquée par une réunion de protestants. Sa maison fut rasée (Corrozet, *op. cit.*, éd. 1586, fol. 180 v°); un obélisque fut élevé à la place et l'arrêt inique du Parlement y fut reproduit. En décembre 1571, l'inscription fut enlevée et la pyramide portée aux Innocents. Des émeutes en résultèrent. (Bonnardot, *Revue universelle des arts*, t. II, p. 346.) Voir une planche dans la *Statistique monumentale* de Lenoir, et *Explication*, p. 164. — Le Ferron rapporte seulement qu'en 1546 une maison fut rasée pour le fait de la religion. (*Arnoldi Ferroni... de rebus Gallorum lib. IX*. Basileae, 1569, in-fol., t. II, p. 400.)

2. La *Danse des morts* était peinte sur le mur du charnier, du côté de la rue de la Ferronnerie. La date d'exécution de ces peintures est fournie par le *Journal d'un bourgeois de Paris, 1405-1449* : « Item, l'an mil cccc xxiiii fut faicte la *Danse macabre*, aux Innocens, et fut commencée environ le moys d'aoust et achevée ou karesme ensuivant. » L'éditeur, M. Tuetey, fait remarquer (p. 203, n. 2) que le manuscrit de Rome du *Journal* place l'exécution de ces peintures entre août 1424 et le carême de 1425, tandis que le manuscrit de Paris indique 1425. Un fac-similé des peintures des Innocents a été donné dans *Paris et ses historiens*, p. 283, d'après les éditions de Guyot Marchant. (Cf. V. Dufour, *Recherches sur la « Dance macabre, » peinte en 1425 au cimetière des Innocents*. Paris, 1873, in-4°; et *La « Dance macabre » des Saints-Innocents de Paris, d'après l'édition de 1484, précédée d'une étude sur le cimetière, le charnier et la fresque peinte en 1425*. Paris, 1874, in-16.)

ture déjà ancienne qu'accompagnent des vers en français faits par le poète parisien Marcade, sur l'ordre de Charles V[1]; de là le nom de danse marcade qui a subsisté; les contes d'Eutrapel en font mention, et l'on voit des danses de femmes analogues sous le cloître Saint-Paul.

Non loin de là est le marché appelé Halles, fondé par Philippe-Auguste; tout à côté habitent les raccommodeurs et marchands d'habits, autrement dit les « frippiers, » qui font les échanges de vêtements moyennant l'addition d'un supplément de prix. Ils font aussi en cachette le trafic d'objets suspects et dont la bonne foi marche mal, comme dit Pétrone. Un écrivain français assimile ces marchands aux Juifs[2] qui furent expulsés de Paris, vers 1220, par Philippe-Auguste, pour des crimes divers; leur quartier est bien un repaire d'usuriers et un foyer de fraudes, et ils sont bien les successeurs des Juifs.

18 juillet. — La paix a été proclamée entre le roi Henri III, le cardinal Charles de Bourbon et les Guise de Lorraine en la présence du roi, du cardinal et du duc. Le peuple en foule a acclamé le roi et un édit royal a été enregistré en Parlement, portant que ceux de la religion réformée devront ou rentrer dans le sein de l'église catholique et romaine ou quitter le royaume[3]. Le palais du Parlement est dans l'île, c'est une belle construction. Hotman dit que

---

1. L'origine du mot macabre a été très discutée, on y a vu successivement un mot oriental, arabe, hébraïque; c'est à Noël Du Fail, dans ses contes, qu'on doit l'explication : « Dance marcade, poëte parisien que ce savant et belliqueux roy Charles le Quint y fit peindre. » (*Les Baliverneries et les contes d'Eutrapel*, éd. E. Courbet. Paris, 1894, t. I, p. 162.) — M. Gaston Paris, après avoir montré que, pour des raisons philologiques, il faut dire macabré, en accentuant la finale, pense que ce mot est le nom d'un individu, poète ou plutôt peintre, portant le nom de Macabré, dont parle Jean Lefèvre avant 1376, en rappelant un de ses ouvrages, en ces termes : « Je fis de Macabré la dance. » (*Romania*, t. XXIV, 1895, p. 129-132.) Sur les danses macabrés en général, voir W. Seelmann, *Die Totentänze des Mittelalters.* Norden, 1893, in-8° (extrait du *Niederdeutsches Jahrbuch*), ouvrage à l'occasion duquel M. G. Paris a présenté les observations citées.

2. Noël du Fail dans ses contes d'Eutrapel à propos d'un étudiant d'Angers, Gringalet, qui fait une farce à un apothicaire : « Ce maistre Aliboron (l'apothicaire) ne faillit incontinent, comme font les fripiers de Paris, qui sont à la plupart juifs, à tirasser Gringalet par la manche de son manteau... » (*Les Baliverneries et contes d'Eutrapel*, éd. E. Courbet, t. II, p. 45.)

3. A la suite du traité de Nemours, signé le 7 juillet 1585, le roi promulgua l'édit du 18 juillet, interdisant l'exercice de la religion réformée.

l'institution a été fondée par les rois capétiens, l'édifice a été élevé par Louis le Hutin ou du moins de son temps; Budé[1] parle fréquemment des membres de cette assemblée et de tout ce qui s'y rapporte. C'est la cour suprême, elle compte cinq présidents et quatre-vingt-six conseillers, je les ai vus, tous vêtus de la robe rouge, rendre la justice et recevoir la prestation de serment de procureurs; il y a une quantité innombrable d'avocats, dont beaucoup sont des plaideurs diserts et nés, pour ainsi dire, pour la procédure. Ils sont de trois sortes, les plus jeunes, qui écoutent; ceux qui, plus avancés et dont on voit déjà une moisson en herbe, interviennent dans les procès et font l'ornement de la justice par leur faconde; les plus âgés enfin, ne pouvant plus parler, donnent des consultations, c'est d'un de ceux-ci que Rousselet fait l'éloge dans ses vers :

Inclyta jam sileant trabeati rostra Quirini
Trojanus oratorum equus.
Quin pagus Martis de nomine dictus Athenis
Sese amplius nec efferat[2], etc.

Certains attribuent à Philippe le Bel la fondation du Parlement. Avant lui, ce corps n'aurait pas eu de siège fixe et aurait suivi le roi, plusieurs membres appartenaient alors à la noblesse militaire, ainsi que le montrent beaucoup d'anciennes épitaphes et d'anciens tombeaux. Il y a, dans la grande salle[3], les statues de

---

1. *Annotationes Gulielmi Budaei, parisiensis, secretarii regii in XXIIII Pandectarum libros.* Lugduni, 1546, p. 254 et suiv.

2. *Claudii Rosseletti... epigrammata.* Lugduni, 1537, in-4°, p. 122. Pièce intitulée : « In commendationem advocatorum Senatus Parisiensis. »

3. La grande salle a été détruite dans l'incendie du 7 mars 1618; on connaît la célèbre mais fantaisiste description qu'en a faite Victor Hugo dans *Notre-Dame de Paris*. La construction de la grande salle est attribuée à Philippe le Bel et à Enguerrand de Marigny; on en possède deux estampes anciennes, l'une insérée dans la *De artificiali perspectiva* de Jean Pèlerin, dit Viator (Toul, 1509, in-fol.), avec cette note : « Pensant aux sales du palais où sont les ymages des roys; » l'autre dans Androuet Du Cerceau. On trouve des indications intéressantes sur la topographie de la grande salle dans l'une des relations de l'incendie, celle de Raoul Boutray, dont la version française a été réimprimée avec une introduction par H. Bonnardot. (*L'Incendie du palais de Paris, en 1618*. Paris, L. Willem, 1879, in-16. Collection de documents rares ou inédits relatifs à l'Histoire de Paris.) — A la description de Boutray on peut joindre quelques vers de l'Épithalame des noces de Philibert de Savoie et de Marguerite de France, par Claude de

tous les rois de France, sauf celle du dernier, Charles IX, voici leurs noms : Pharamond, etc.[1].

Dans cette même grande salle, il y a une tête de cerf dorée, grandeur naturelle, on dit que les Parisiens en avaient mis jadis au même endroit une en or; un roi, je ne sais lequel, l'enleva, et mit en place, pour conserver le souvenir de la première, la tête dorée qui y est actuellement[2]. Le même édifice comporte aussi des prisons, des galeries, des arcades garnies de boutiques de tous genres, c'est là que se rencontrent une multitude de procureurs, de notaires et aussi de voleurs, qui exercent leur profession aux dépens de toute cette foule, on est, du reste, sans pitié pour eux, et ceux qui sont pris sont pendus au gibet; il est défendu de venir en ce lieu avec des éperons ou des épées sans fourreau à cause de tous ces vénérables personnages en robe.

(Dessin de l'horloge du palais.)

Ce croquis représente l'horloge qui est dans la tour du Palais[3],

---

Buttet; ces vers ont été réimprimés par M. Paul Lacombe dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. VI, p. 99-100.

1. Suit une énumération des rois de France avec observations de Van Buchel sur leurs règnes.

2. D'après Corrozet (*op. cit.*, éd. 1586, fol. 134), les gouverneurs des finances sous Charles VI auraient voulu constituer une réserve en fondant une tête de cerf en or massif, « et pour patron fut fait celuy de bois qui est en la salle du palais, entre deux pilliers. » D'après Boutray (*Lutetia*. Paris, 1611, in-8°, p. 35), ce cerf d'or aurait été mis là sur l'ordre du roi comme allusion à la cupidité des magistrats. M. Bonnardot, qui cite ce texte dans l'introduction de sa réimpression de la relation française de l'incendie, par Boutray, entend qu'il y eut d'abord un cerf de bois, puis un d'or, puis un de bronze doré; mais Corrozet, parlant d'un cerf de bois, fait allusion à celui « qui est » de son temps, de plus, dans le passage de la *Lutetia* cité par Bonnardot, il y a « cortice inaurato simulachrum, » qu'on ne doit pas traduire avec lui en bronze doré, mais en bois doré; c'est celui-là que vit Van Buchel et qui fut brûlé, d'après Le Maire (*Paris ancien et nouveau*. Paris, 1698, t. III, p. 32), dans l'incendie de 1618. C'est dans la grande salle que se trouvaient, outre les statues des rois et la tête de cerf, la légendaire peau de crocodile ou de serpent et la table de marbre utilisée tour à tour pour les galas royaux et pour les représentations des clercs de la Bazoche.

3. Charles V, d'après Sauval, « fit mettre dans la tour du palais la premiere grosse horloge qu'il y ait eue à Paris. » Deux figures en terre cuite de la Justice et de la Force, par Germain Pilon, sont de chaque côté dans la réfection de 1585; on ajouta les armes de France et de Pologne accolées, et de chaque côté du cadran la Loi et la Justice. (Corrozet, *op. cit.*, éd. 1586, fol. 201 v°, et 2e partie, par Rabel, fol. 120.) On a retrouvé les traces de

c'est un beau travail en marbre et en or, mais elle n'est pas terminée; le constructeur Pilon est un artiste du roi, d'une grande habileté. Les Parisiens ont contribué pour plus de 4,000 pièces d'or de France à la décoration du Palais.

22 juillet. — Étant allé me promener dans le faubourg Saint-Germain, pour prendre un peu d'exercice, je l'ai vu fortifier en vue d'attaques des ennemis; les paysans des environs avaient été requis pour ces travaux, on redoutait d'autant plus que ce faubourg ne fût enlevé dans un coup de main subit qu'il est le plus beau et qu'une grande partie de la noblesse y habite. Ce spectacle était inaccoutumé pour les Parisiens, qui, jusqu'à ce jour, avaient joui d'une paix complète et fait la guerre plus par des paroles que par des actes, sans avoir à mettre les murs et les portes de la ville en état de défense.

30 juillet. — J'ai visité, à la première borne au delà de la porte Saint-Honoré, le Château royal de Madrid, construit sur l'ordre de François Ier, pendant sa captivité à Madrid, après la bataille de Pavie, l'édifice rappelle un édifice de Madrid. Il est en pierre, avec une grande profusion de marbre, des statues ornent cette demeure tout à fait charmante[1]; dans une des salles on a repré-

---

l'encadrement du cadran fait sous Charles V; les ornements ont été recouverts par la décoration de Germain Pilon. L'ornementation, brisée par la Révolution, a pu être restaurée, les débris ayant été conservés. (Troche, *la Tour de l'Horloge; détails historiques et archéologiques sur le Palais de justice à Paris; Revue archéologique*, 1849, p. 401-416; cf. Alf. Bonnardot, *les Gouverneurs de l'horloge du Palais; Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. IV, 1877, p. 80-81, et une note complémentaire de M. Léon Dorez, *Ibid.*, t. XVIII, 1891, p. 48-49.) — M. Boutaric place au début du XIVe siècle la date de l'établissement d'une horloge dans la tour du Palais. (*Recherches archéologiques sur le Palais de justice de Paris, principalement sur la partie consacrée au Parlement, depuis l'origine jusqu'à la mort de Charles VI (1422)*. Paris, 1862, p. 61-66; extr. des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XXVII.)

1. « En l'an 1528, incontinent après Pasques, le roy commença à faire bastir et ediffier un château et lieu de plaisance auprès du bois de Boullongne et du couvent des religieuses de Longchamp, qui est quasi sur la riviere de Seine, entre ladicte religion de Longchamp et le pont de Nully, et le nomma le roi Madril, parce qu'il estoit semblable à celui d'Espaigne, auquel le roy avoit esté par longtemps prisonnier. » (*Journal d'un bourgeois de Paris sous François Ier*, éd. Lalanne, p. 329, cité par le comte de Laborde, *le Château de Madrid. Étude sur les arts au XVIe siècle*. Paris, 1855, gr. in-8°.) Cf. Gœlnitz, *Ulysses Belgico gallicus*, p. 183. — Le comte de Laborde attribue à Jérôme della Robbia l'architecture et l'ornementation

senté en bas-relief la bataille de Pavie, il y a cent salles, avec des sculptures remarquables, et autant de fenêtres que de jours dans l'année. C'est non loin de là, près de la Seine, que Catherine de Médicis a fait construire récemment un palais en belles pierres et un couvent de religieux appelés « Bonhomes, » venus de la congrégation italienne de Saint-François de Paule; ils portent un costume brun foncé[1].

Mille pas plus loin, il y a le pont de Saint-Cloud, avec le pays du même nom, au pied de la pente sur laquelle s'étagent des constructions. La censive appartient à l'évêque de Paris; Polydore Vergile en parle (lib. XXI). Ce bourg est très important au point de vue parisien; on y peut intercepter toutes les provisions dirigées sur Paris, venant de Normandie et autres régions; le site sur le bord de la Seine est du reste agréable et l'air y est salubre, et beaucoup de gens notables s'y retirent, entre autres Auger de Bousbecques, de Belgique, personnage savant et expérimenté qui s'est fait remarquer dans plusieurs ambassades; c'est là aussi qu'est la maison des Gondi. L'église n'est pas très ancienne, cependant, il y a sur le côté des portes deux colonnes de porphyre, dont l'état de dégradation indique une antiquité assez éloignée, les chapiteaux de marbre qui les surmontent ne sont pas en rapport avec les dimensions de ces colonnes, et je suppose qu'ils proviennent de quelque autre endroit et ne sont ici que des pièces remployées; il y a précisément à l'intérieur de l'église une autre colonne de même

---

polychrome du château de Madrid. M. Palustre (*Renaissance en France*, t. II, p. 182-185) conteste cette attribution. La soi-disant ressemblance du château du bois de Boulogne avec un édifice de Madrid paraît, selon M. de Laborde, n'être qu'une légende formée autour d'un sobriquet; François Ier fut, en effet, enfermé dans un château-fort du XIVe siècle, détruit en 1537; or, la construction parisienne était une maison de plaisance. On l'a aussi comparée avec le château qui remplaça celui où avait été détenu François Ier, et qui fut détruit à son tour en 1734. — Androuet Du Cerceau (*Les plus excellens bastiments*, réimpr. Destailleur, t. I) a reproduit le plan général, la façade et des motifs d'ornementation. L'ancien château, tombant en ruines au XVIIIe siècle, fut démoli et les terrains vendus; un restaurant bâti sur l'emplacement du château de François Ier en a conservé le nom. (Bournon, *Rectifications et additions*, p. 508.) Cf. *Bull. de la Soc. hist. d'Auteuil et de Passy*, 1896, p. 129-133; 1898, p. 71-72.

1. Les Minimes s'établirent en France sous Louis XI et Charles VIII, qui comblèrent François de Paule de faveurs et lui construisirent un couvent au Plessiz-les-Tours; le couvent de Chaillot fut fondé par Anne de Bretagne. (Voir Millin, *Antiquités nationales*, t. II.)

dimension, au pied de laquelle se trouve une image de saint Cloud, il est représenté avec les insignes de la royauté et, chose étonnante, il porte un collier de Saint-Michel dont voici un croquis :

(Dessin.)

Or, cet ordre n'est pas antérieur à Louis XI, qui le fonda en 1469, l'insigne est un collier de coquilles en or, réunies entre elles par un double rang d'anneaux, avec une image de saint Michel, le protecteur de l'ordre, et l'inscription « Immensa tremor Oceani » (cf. Paradin[1]). C'est bien là un anachronisme de peintre et de sculpteur ignorant, l'artiste représente souvent, sans aucune critique et sans aucune connaissance, des gens du temps passé avec un costume moderne. Tout près se trouve la crypte où est le monument de saint Cloud, il est garni de cinq colonnes de marbre de diverses couleurs, analogues à celles dont j'ai parlé plus haut; le tombeau lui-même, haut à peine de deux pieds, porte cette épitaphe gravée :

Artubus hunc tumulum Hlotoaldus consecrat almis,
Editus ex regum stemmate perspicuo;
Vi vetitus regni sceptrum retinere caduci
Basilicam stud[ui]t hanc fabricare Deo,
Aecclesiaeque ded[it m]atricis jure tenendam
Urbis pontifici......tque foret Parisi...[2].

Nous l'avons déchiffrée, Philippe Vingius, qui est grand amateur d'antiquités, et moi, avec beaucoup d'intérêt, mais non sans peine, ils nous a fallu, à la lueur d'une chandelle, gratter la cire qui cachait les lettres, en négligeant un endroit où, rongées par le temps, elles n'étaient plus lisibles, elles sont gravées sur marbre noir et d'une forme assez élégante, sauf quelques-unes qui sentent le barbare ou le gothique, par exemple C, L, Q; je ne sais si on peut faire remonter cette inscription jusqu'aux temps où vécut Clotoaldus, c'était sous le règne de Childebert vers l'an 560; laissé pour mort par son oncle Clotaire, avec ses deux frères, Théodoald et Gontran, il ne dut son salut qu'à la fuite, et, pour mieux se cacher, il se fit moine en cet endroit, on dit qu'il y vécut pieusement puisque, après sa mort, il fut placé

1. *Heroica M. Claudii Paradini et D. Gabrielis Symeonis Symbola...* Antverpiae, 1562, in-8°.
2. Cf. Gœlnitz, *op. cit.*, p. 184.

parmi les saints et que des miracles éclatants lui sont attribués, de là une grande vénération du peuple à son égard.

Derrière l'église il y a, dans la maison de l'évêque de Paris, une vieille cuve analogue à celles qui sont dans les abbayes de Saint-Denis et de Sainte-Geneviève; mais, tandis que celles-ci sont depuis longtemps à sec et que la main de l'homme peut seule y faire couler l'eau, celle-là, au contraire, est encore alimentée par une source vive qui ne tarit pas, bien que la reine-mère ait, depuis longtemps déjà, fait une dérivation vers ses jardins à l'aide d'une conduite souterraine qui franchit la Seine sur le pont de Saint-Cloud; des regards ont été construits de place en place pour permettre de réparer cette canalisation en cas de rupture. Au milieu du pont de Saint-Cloud s'élève un obélisque dont voici la forme.

(Dessin de la pyramide du pont de Saint-Cloud[1].)

En temps de guerre, le roi fait garder ce pont par des forces sérieuses, car si l'ennemi s'en emparait, ainsi que du pont de Charenton qui est au-dessus de Paris, au confluent de la Seine et de la Marne, la ville serait privée de vivres, c'est, en effet, une ancienne habitude de s'approvisionner quotidiennement et de ne faire entrer les vivres qu'au jour le jour.

En revenant, on passe à l'abbaye de Longchamp, fondée par la sœur de saint Louis, Isabelle, qui y prit le voile et y fut enterrée; sa tombe est en partie dans le chœur, en partie dans la nef de l'église, la barrière qui s'élève entre le chœur et la nef, séparant l'église en deux, passe sur la tombe, si bien qu'on ne peut lire entièrement l'inscription qui est en lettres gothiques. Le tombeau a deux pieds d'élévation, il est surmonté d'une statue en pierre dure représentant Isabelle en costume de religieuse[2], on l'a peinte récemment, il y a, autant que j'ai pu lire, ces deux vers à la partie inférieure :

Tam grandis genere permansit humillima vere,
Rara loquens ore, carni dominata severe.

---

1. Voir planche II.

2. L'épitaphe d'Isabelle de France a été transcrite au XVI[e] siècle sur trois grandes pièces de parchemin qui forment le ms. fr. 6214 de la Bibliothèque nationale. Cette épitaphe, en français, résume la vie de la pieuse princesse *incipit :* « Cy dessoubz ceste tumbe gist...; » *explicit :* « Par ses glorieuses prieres et sainctes merites parvenir. Amen. » (Sur l'abbaye de Longchamp, voir G. Trouillard, *les Monastères de l'Ordre des Urbanistes et prin-*

Il y a trois autres tombeaux de marbre, on dit que l'un d'eux est celui du premier comte d'Artois; les deux autres sont ceux d'enfants qui paraissent vêtus de vêtements royaux semés de fleurs de lys, ce qui indiquerait que ce sont des enfants de la famille royale, mais aucune tombe ne porte d'inscription. Sur le mur le plus proche des tombes on a peint l'image de saint Louis et de sa sœur et une série d'autres religieuses, sous le portrait desquelles sont inscrits les noms : « Jeanne, fille du roy de Naverre; Magdaleine de Bretagne; Jeanne et Marguerite, filles de Godefroy de Breban, Mad. Blanche, fille du roy de France. »

Non loin de Saint-Cloud, sur la montagne, habite un certain ermite qu'on dit ne jamais sortir de sa cabane. Mais il a un compagnon qui s'associe à sa vie érémitique et lui apporte chaque jour de Paris de larges aumônes et des aliments choisis, et ces bons pères ne se livrent pas aux excès tellement en cachette que le vulgaire ne se soit mis à en médire[1].

Durant ce mois a été publié dans Paris l'édit royal ordonnant à tous les Français d'embrasser la religion catholique et romaine.

AOUT.

Les frères Clément et Jean Verspulius habitaient avec moi; l'abus des médicaments a ruiné leur santé.

---

*cipalement l'abbaye de Longchamp, du XIII*e *au XVIII*e *siècle*, dans *École des chartes. Position des thèses*, 1896, p. 61-67.)

1. L'on a peu de renseignements sur les hermites qui ont précédé la congrégation du Calvaire, fondée au mont Valérien par Hubert Charpentier au XVIIe siècle. Selon un article du *Mercure de France* (novembre 1739, p. 2591) consacré à cette question, Jean Housset, de Chaillot, aurait vécu d'aumônes sur le mont Valérien pendant quarante-six ans; il mourut le 3 août 1609. En dehors des renseignements contenus dans ce mémoire, on trouve deux allusions aux hermites dans une plaquette d'Antoine Lenoir et J. Le Royer, *Histoire du mont Valérien, dit le mont de Calvaire, près Paris* (Paris, Jean Piot, 1658, in-12). « On fut obligé mesme d'interesser les hermites, anciens habitans de la montagne, et satisfaire à diverses pretentions qu'ils avoient. » (P. 86.) — « Il paroist, par des contrats passez entre quelques particuliers l'année 1634, que ce lieu s'appelloit autres fois la montagne des trois Croix, et M. Charpentier, curieux d'en sçavoir l'origine, apprit de quelques anciens habitans, qui l'avoient receu par tradition, qu'avant que le roy François, premier du nom, eût fait bastir le chasteau de Madrid, il y avoit trois Croix sur cette montagne, aux pieds desquelles on voyoit une grande pierre sur laquelle paroissoient gravez les mysteres de la Passion. » (P. 109.) Cf. G. Duchesne, *Histoire du mont Valérien*, dans le *Bull. de la Soc. hist. d'Auteuil et de Passy*, 1898, p. 96 et suiv.

7 août. — J'ai entendu discuter sur des questions de mathématique par Bressius et Amiot, pour le prix de 500 pièces d'or fondé par testament, par Ramus, au collège de Cambrai. Ces esprits apportent plus d'ardeur à la querelle qu'ils ne font preuve de modération et de science dans la discussion.

10 août. — Jour de la Saint-Laurent; une petite foire se tient en dehors de la porte Saint-Martin[1]. On voit dans la chapelle Saint-Laurent je ne sais quelle relique de saint Laurent et de la vierge Apollonie.

12 août. — Je suis allé, avec Carrion, voir le château de Meudon, situé à la deuxième borne hors Paris. Construit, sous sa forme actuelle, par le cardinal Charles de Lorraine, et présentement propriété des Guise, ce château, où l'on a imité les constructions de l'antiquité, n'est pas encore terminé[2]. Les jardins sont fort beaux, on y a mis des plantes et des fleurs de toutes sortes et des pourpiers y figurent les armes de Lorraine par leur groupement et l'assemblage de leurs couleurs. Une grotte charmante et d'un beau travail fait penser à celle de Properce :

Hic erat affixis viridis spelunca lapillis
Pendebantque cavis tympana pumicibus[3].

Elle représente tout ce qu'on peut concevoir de plus ingénieux

1. Sur la foire Saint-Laurent, voir A. Heulard, *la Foire Saint-Laurent, son histoire et ses spectacles* (Paris, 1878, in-8°).

2. Le premier château de Meudon fut construit vers 1539-1540 par Antoine Sanguin, évêque d'Orléans, puis archevêque de Toulouse et grand aumônier de France, plus connu sous le nom de cardinal de Meudon. Il le légua à sa nièce, la duchesse d'Étampes, de qui le cardinal Charles de Lorraine l'acquit en 1552; celui-ci y éleva des constructions célèbres; à sa mort, survenue en 1574, il légua au duc de Guise le domaine de Meudon; celui-ci sortit de la famille de Lorraine en 1654 et passa entre les mains des Servien, puis de Louvois, dont la veuve céda Meudon, en 1694, au Grand Dauphin. Depuis cette époque, Meudon resta maison royale ou propriété nationale. Le vieux château fut détruit en 1803 et le château neuf fut incendié par les Allemands pendant le dernier siège; un observatoire occupe l'emplacement des anciennes constructions. (Vicomte de Grouchy, *Meudon, Bellevue et Chaville*, dans les *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. XX (1893), p. 51-206; cf. un album de reproductions d'anciennes estampes publié par le même auteur sous le titre : *les Châteaux de Meudon et le château de Bellevue. Album de quarante-cinq photographies recueillies, publiées et précédées d'une notice historique... Se vend au profit des orphelins de Meudon*. 1865, in-fol. oblong.)

3. *Eleg.*, IV, 2. (Éd. L. Müller, p. 65.)

dans l'art de l'ornementation. Les murs sont revêtus de marbre et le plafond est sculpté; on y a amené de Rome des statues antiques également de marbre, entre autres une Europe couchée de grandeur naturelle; une Diane chasseresse, avec un chien de chasse, de même grandeur, elle est en partie restaurée; une Vénus et un Cupidon également de marbre; deux Vénus plus petites, tenant dans leurs mains des conques marines, qui rappellent leur origine suivant le distique :

Orta salo, suscepta solo, patre edita cælo,
Æneadum genetrix, hic habito alma Venus[1].

Des sources invisibles laissent de tous côtés échapper une eau limpide. Quelques-unes arrosent d'en haut, comme à l'improviste[2], des femmes qui sont en dessous. Après avoir admiré tous ces agréments divers, nous allâmes voir dans le château lui-même des choses plus étonnantes encore. En entrant, une salle merveilleuse avec des peintures, les plus belles qu'on puisse voir; elles représentent des personnages au naturel, notamment les différentes ambassades du cardinal auprès de l'empereur Charles-Quint, des souverains pontifes Pie V et Grégoire XIII, du roi

---

1. La grotte du cardinal de Lorraine a excité l'admiration de tous ceux qui l'ont visitée. (Cf. les planches III et IV de l'album cité de M. de Grouchy.) — Boutroue l'a célébrée dans *le Petit Olympe d'Issy à la royne Marguerite, duchesse de Valloys.* (S. l., 1609, in-8°.)

Mais surtout Meudon se recrée
De voir au plus haut de son front
La grotte jadis consacrée
Aux muses de Henry second.
Grotte de marbre et de porphire,
Où l'artifice a contrefaict
Un rocher que la nature admire
Et croit qu'elle mesme l'a faict.
C'estoit bien l'âge d'or, à l'heure
Que ce roy, liberalement,
Donnoit aux muses pour demeure
Un si superbe bastiment.
Tousiours au temple de memoire,
Malgré les siecles ennuieux,
Ce prince tout comblé de gloire,
Soit l'honneur des roys ses ayeus.

2. Abraham Gœlnitz dit à propos de la grotte : « Intus grotta elegantis structurae, improviso adventantes adspergens. » (*Ulysses Belgico gallicus.* Lugd. Bat. 1631, in-8°, p. 188; cf. vicomte de Grouchy, *op. cit.*, p. 69-70.)

catholique Philippe d'Espagne, à Venise, et aussi son élévation au cardinalat, le sacre de Henri II, les Pères du concile de Trente, le colloque de Poissy, le mariage de François II avec la reine d'Écosse. Dans une autre salle sont des statues antiques en marbre[1], un Bacchus de grandeur humaine, tenant une grappe de raisin; c'est un ouvrage vraiment divin; un Alexandre le Grand; un Mercure, avec les sandales ailées, le caducée et la besace; un autre Bacchus plus petit, tenant un dragon dompté sous ses mains et son bouclier; une Minerve, avec la lance et le casque; un Persée, avec la tête de Méduse sur son bouclier; une Cléopâtre, dont il manque la tête, mais où l'on reconnaît cependant tous les indices d'un art supérieur; deux consuls indéterminés. Sur des socles, les bustes de six empereurs d'une époque moins ancienne et assez semblables aux figures qu'on voit sur les monnaies. Puis Othon, Henri II et le père du duc de Guise. Sur la cheminée, en grandes lettres d'or, on lit ces mots de Salluste : *Et pace et bello clarum fieri licere*. Je connaissais le goût des Juifs pour les voyages; eh bien, j'ai lu sur les murs du château de Meudon, écrit au charbon, le nom *Josue Manasses Hierosolimitanus*, suivi de quelques mots en hébreu.

13 août. — Près de la rue Saint-Jacques est le couvent des Trinitaires, dédié à saint Mathurin[2], la providence des fous. Les frères portent un vêtement blanc avec croix rouge et bleue. Le fondateur de l'ordre est Innocent III, qui reçut, dit-on, du ciel l'ordre de former une congrégation de religieux qui auraient pour mission de racheter les chrétiens prisonniers des Turcs et emmenés en esclavage. Dans le chœur de l'église est enterré Robert Gaguin[3], auteur d'une Chronique de France et ministre de l'Ordre.

---

1. « Conclavia marmoreis statuis ornata, ibi Parisii in marmoreo speculo ad caminum ostenduntur, heic e marmore Julius Caesar, Octavius, Tiberius, Caligula, Nero, Otto, Aristoteles, Demosthenes, Cicero videntur. » (Ab. Gœlnitz, *op. cit.*)

2. Sur le couvent des Mathurins, voir une notice dans les *Antiquités* de Millin, t. III ; sur sa démolition, voir Bournon, *Rectifications et additions*, p. 76.

3. Gaguin, ministre des Mathurins, mourut à Paris, le 22 mai 1501. (P. de Vaissière, *De Roberti Gaguini... vita et operibus*. Autrici Carnutum. 1896, in-8°, p. 52.) — Son épitaphe, composée de quatre vers suivis d'une date, est dans Corrozet (*op. cit.*, éd. 1586, fol. 95) et dans Chytrée (*op. cit.*, éd. 1594, p. 710). Mais ni l'un ni l'autre ne rapportent les vers transcrits par Van Buchel.

Érasme et Polydore Viergile parlent de lui ; outre son épitaphe, qui est dans Corrozet, voici une pièce que j'ai lue sur un côté du tombeau :

Christe, salus hominum, meritorum aequissime censor,
Servulus ecce tuus, pro carnis lege solutus,
Dormit et exspectat quo mentem examine verses.
Peccavi, miserere, nec horrida pende flagella
Criminibus, tua sum factura perennis imago.
Quod facit humanum tellus vorat ; accipe san[c]tam
Effigiem, rex magne, tuam, quam percupit hostis.
Tu vitam et mores, tu mentis condita nosti,
Omnia sunt in spe, tantum miserere Gaguino.

Sous la galerie du couvent, à droite en sortant de l'église, se trouve, élevé de deux pieds au-dessus du sol, le tombeau de François Baudouin [1], jurisconsulte, avec une épitaphe qui est dans mon recueil. Voici un dessin des armes de chacune des quatre faces.

(Dessin.)

Tout près, sur le sol, on lit l'épitaphe de Jean de Sacrobosco [2], astrologue d'une époque bien arriérée, mais cependant assez savant, et son ouvrage sur la sphère a de la valeur. Ces vers qu'on lui attribue à lui-même sont dignes de son temps, ils sont accompagnés d'une sphère ; on les trouvera dans mon épitaphier.

14 août. — J'ai visité la Cité qui communique avec l'Université et la ville par quatre ponts, le Petit-Pont, le pont Notre-Dame, le pont Saint-Michel et le Pont-au-Change. Tout près de ce dernier est un autre pont en bois, où l'eau du fleuve fait tourner des

---

1. L'épitaphe de François Baudoin est rapportée par Millin, t. III, notice nº XXXII, p. 33 : « Cujaci, Balduinus hic jacet, hoc tecum reputa et vale. Mortuis vobis jurisprudentiam corripiet gravis sopor. Franciscus Balduinus jurisconsultus obiit anno aetatis suae 53, 9 calend. novemb., anno a partu virginis 1573. Papirius Massonus jurisconsultus, Balduini auditor, tumulum posuit. »

2. L'épitaphe de Jean de Holywood, gravée sur une tombe du cloître avec une sphère, est donnée par Corrozet (*op. cit.*, éd. 1586, fol. 95 vº), par Chytrée (*op. cit.*, éd. 1594, p. 709) et par Millin (*Antiquités*, t. III, nº XXXII, p. 32) :

De Sacro Bosco, qui compotista, Joannes
Tempora discrevit jacet hic, a tempore raptus ;
Tempore qui sequeris memor esto quod morieris,
Si miser es, plora, miserans pro me, precor ora.

roues, ce qui lui vaut le nom de Pont-des-Meuniers[1]. Le Petit-Pont aboutit au petit Châtelet, tour ancienne dans laquelle certains voient une ancienne porte de la Cité ; c'est maintenant une prison. Comme le pont Notre-Dame, il est garni de maisons de chaque côté, aussi y reconnaît-on difficilement un pont et le distingue-t-on mal du reste de la rue. Il est, encore comme le pont Notre-Dame, entièrement en pierre, des marchands de tous genres y habitent. Au temps de Louis XII, le pont Notre-Dame s'effondra, et il y eut un grand nombre de victimes. Le Parlement s'en prit aux officiers de la voirie, qui furent sévèrement punis. Le pont fut relevé par les soins de l'architecte Giocondo, de Vérone, en souvenir de qui l'on mit ces deux vers de Jacques Sannazar :

Jucundus geminos posuit tibi Sequane pontes,
Hunc tu jure potes dicere pontificem[2].

1. Le Pont-aux-Meuniers et le Pont-au-Change ont remplacé le Grand-Pont, ils se coupaient à angle aigu, le premier allant de la rue Saint-Leuffroy à la tour de l'Horloge, le second de la rue Vieille-Joaillerie à la tour de l'Horloge. C'est dans l'espace compris entre eux deux que se trouvait antérieurement le Grand-Pont. Primitivement, il y eut deux ponts : l'un sur l'emplacement du Petit-Pont, l'autre sur celui du pont Notre-Dame ; ce dernier s'appelait Grand-Pont ; son nom passa après sa destruction au pont de Charles-le-Chauve, dont la tête fortifiée est devenue le Grand-Châtelet, allant de la rue de la Barillerie au Châtelet. C'est ce second Grand-Pont que remplacèrent les deux ponts aux Meuniers et au Change ; il tomba en 1296, des vestiges restèrent jusqu'au XVIe siècle, et on en a retrouvé les fondations lors de la construction du Pont-au-Change actuel. Le Pont-aux-Meuniers se reconstruisit peu à peu au début du XIVe siècle par suite de la réédification des moulins du Grand-Pont, « le Pont aus Muniers delez Grand Pont, 1323 ; » il s'appela un moment Grand-Pont-aux-Musniers, il ne fut jamais légalement voie publique. Le Pont-aux-Meuniers s'écroula le 22 décembre 1596. (A. de Montaiglon, *Un récit contemporain de la chute du Pont-aux-Meuniers, à Paris, en 1596*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. XXVII, p. 96-121.) Il fut reconstruit de 1598 à 1609 sous le nom de Pont-des-Marchands ou Pont-Marchant, ou des Oiseaux ; un incendie le détruisit en 1621. Le Pont-au-Change (en bois) fut construit après la chute du second Grand-Pont (en pierre) ; il existait dès 1304 et reçut les changeurs, jadis sur le Grand-Pont. L'incendie du 24 octobre 1621 gagna du Pont-Marchant le Pont-au-Change, qui s'écroula ; il fut reconstruit de 1639 à 1649. (Berty, *Recherches sur l'origine et la situation du Grand-Pont de Paris, du Pont-aux-Changeurs, du Pont-aux-Meuniers et de celui de Charles-le-Chauve*, dans la *Revue archéologique*, t. XII, 1re partie, 1855, p. 193-220 ; cf. Boutray, *Lutetia*. Paris, 1611, p. 39 et suiv., et, au point de vue iconographique, Bonnardot, *Revue universelle des arts*, t. III, 1856, p. 202, 208.)

2. Le pont Notre-Dame, reconstruit par la municipalité parisienne en

Le Pont-au-Change est en bois; il est cependant garni de maisons comme les deux précédents, et est habité par des orfèvres, des joailliers et marchands de pierres précieuses. Le Pont-aux-Meuniers, étant couvert et très sombre, est le refuge des marchands qui vendent des pierres fausses en verre, des anneaux pour les oreilles, des colliers et des chaînes de cuivre doré. Vient ensuite le pont Saint-Michel, en bois comme le Pont-au-Change. Dans la Cité habite Pierre de Gondi, cent septième évêque de Paris; depuis saint Denys, soi-disant Aréopagite, les noms des évêques sont dans Corrozet. On l'appelle couramment Monsieur de Paris, il est en même temps duc de Laon (*sic*) et pair de France. On ne sait qui a institué ces pairs. Certains pensent que c'est Arthur de Bretagne, qui fut maître d'une partie de la France (*sic*); en tous cas, ils étaient douze, de là l'expression : *les douze pairs de France*. Ils sont la plus haute autorité du royaume, et leur pouvoir va jusqu'au droit d'élire le roi.

J'arrive maintenant à la première église de la cité consacrée à

1413, s'écroula le 15 octobre 1499. Le Parlement, cédant à la pression exercée par l'opinion publique, fit emprisonner le prévôt des marchands Jacques Piédefer, les échevins Antoine Malingre, Louis de Harlay, Bertrand Rippault et Pierre Turquam, les échevins sortis de charge depuis peu Symon Aynar et Étienne Boucher, les clercs receveurs Denis Hesselin et Jean, son fils, ainsi que Jacques Rebours, procureur de la ville; l'administration municipale passa aux mains des officiers de la Cour et des officiers royaux. Le pont Notre-Dame fut reconstruit de 1500 à 1512. Gioconde paraît avoir donné les dessins et s'être occupé au début du seul contrôle de la pierre; ce n'est que vers 1504 qu'il prit une part active dans la direction des travaux, direction qui appartint surtout à Jean de Doyac et Colin de la Chesnaye, assistés des maîtres ès œuvres Didier de Felin, Colin Biart et André de Saint-Martin. M. Leroux de Lincy, à qui ces détails sont empruntés, a pu jadis, d'après les archives aujourd'hui détruites de l'Hôtel de Ville, déterminer les circonstances dans lesquelles l'ancien pont s'écroula, fixer la nature et le résultat des poursuites intentées contre les magistrats municipaux, reconstituer enfin, avec beaucoup de détails, la marche des travaux de reconstruction du nouveau pont. La catastrophe survenue en 1499 fut l'objet d'une complainte intitulée « Deploracion du pont de Nostre Dame, en la cité de Paris, nagueres pery et fondu, avecques aultres merveilles advenuz puis dix ans en ça en ladicte cité. » (Leroux de Lincy, *Recherches historiques sur la chute et la reconstruction du pont Notre-Dame, à Paris*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2e série, t. II, p. 32.) Les maisons qui s'élevaient sur le pont Notre-Dame ne furent démolies qu'en 1786; le pont lui-même subit à plusieurs reprises d'importants travaux de réfection au cours de ce siècle. — L'inscription de Gioconde est rapportée par Chytrée (*op. cit.*, éd. 1594, p. 713); son texte donne au premier vers *Sequana*.

la Vierge. Corrozet donne la date et le nom du fondateur avec un grand nombre d'épitaphes [1].

L'église est immense mais très obscure. Il y a deux tours que Corrozet vante, je ne sais pourquoi; il fait là preuve de bien mauvais goût, en même temps que de parti pris d'adulation envers son pays, car elles ne sont pas très grosses et leur hauteur est médiocre. En entrant, on trouve une statue colossale de saint Christophe [2]; elle est tellement énorme qu'Érasme a dit avec raison que ce n'est pas la statue d'un homme, mais d'une montagne. Les hommes en sont arrivés à un tel degré de folie qu'ils ne craignent pas de mêler les fables profanes aux choses saintes. Le Christophe qui porta sur ses épaules le Christ, créateur de l'Univers, qui servit les souverains maîtres du monde et les démons appartient à la mythologie et non à l'histoire.

L'homme, avec son orgueil démesuré, manifeste l'inquiétude de son âme par des recherches inconvenantes; il veut atteindre les sommets les plus élevés du monde et place le monument du bonheur dans une gloire fragile, et il en arrive à penser qu'il est grand de servir le diable. Si la grâce divine l'éclaire et lui montre son erreur, son aveuglement et sa chute finale, il veut atteindre Dieu, que le premier innocent venu connaît à peine par la foi véritable, et, jusqu'à ce qu'une lumière plus grande l'éclaire, il porte dans son sein même Jésus-Christ, au milieu de la mer de ce monde remplie de périls. L'âme est bien l'esclave du corps; le nom de Christophe le fait bien voir :

Felix quem tristi traxit de tramite Christus,
Ut noscat cœli Christophorus dominum.

Sur le dallage en marbre de l'église est une pierre tombale de 18 pieds de long sur 2 et 1/2 de large. La légende veut qu'elle représente la taille du chanoine qui est enterré dessous; c'est à peine croyable, il est vrai, que dans le déambulatoire du chœur on a noté la longueur de son pas et de ses pieds, son pied a la longueur du mien, plus six doigts, son pas mesure treize pieds.

(Dessin d'une tombe, au bas une figure en bleu, qui semble représenter une tour ou un château, avec cette épitaphe :)

Nobilis vir magister Petrus de Chasteaupers, hujus insignis ecclesiae canonicus.

---

1. Corrozet, *op. cit.*, éd. 1586, fol. 59 et suiv.

2. Sur sa destruction, voir une communication de M. P. Lacombe. (*Bull.*

Dilexit, pie Jesu, decorem domus tuae, ne perdas cum impiis animam ejus, quam singulariter in spe constituisti et in pace in idipsum requiescit.

Anno suae incarnationis millesimo quingentesimo quarto, die decima tertia mensis februarii. Pater noster. Ave Maria.

On lit dans la même église, dans le fond, sur les dalles, l'épitaphe de Jean Ruelle, savant médecin ; elle est dans mon recueil.

Dans le pourtour du chœur, du côté nord, est l'effigie de l'architecte de l'église, avec cette inscription en français, entre deux colonnes :

C'est maistre Jean Rave, qui fu maçon de nre dame de Paris, par l'espace de XXVI *ans, et commença ses novelles histoires. Priez pour l'ame de ly † et mre Jehan le Boutellier son neveu les a perfaits en l'an MCCCLI*[1].

Sur le côté droit du chœur, dans un angle très sombre, on voit une petite tête sculptée, appelée Pierre Conject. On dit, mais c'est une fable, que c'est Pierre Conjet, jadis procureur du roi, qui fut mis en croix pour avoir amassé de grandes richesses par des moyens déshonnêtes, et avec les trésors duquel on commença la construction de l'église[2].

Au milieu de l'église est la statue équestre de Philippe de

---

de la Soc. de l'Hist. de Paris, 1890, p. 130.) — Boutray fait une pompeuse description de cette statue, « instar montis ea est, » dit-il. (*Lutetia*. Paris, 1611, in-8°, p. 11-12.)

1. L'épitaphe de Jean Rave, ou Ravi, est dans Corrozet (éd. 1586, fol. 61). Cf. sur sa restitution Guilhermy, *Inscriptions*, I, 21, n. 3, et sur le personnage, *ibid.*, I, 25.

2. Allusion à la légende, très déformée, de Pierre de Cugnières, conseiller de Philippe VI ; il ne semble nullement être mort supplicié à la suite d'une disgrâce. La légende qui identifie la tête de pierre de Notre-Dame avec Pierre de Cugnières remonte au moins à Guillebert de Metz; elle est indiquée dans les contes d'Eutrapel. (Noël Du Fail, *les Baliverneries et les contes d'Eutrapel*, éd. E. Courbet. Paris, 1894, t. II, p. 58.) — M. G. Paris a proposé l'explication « cogner, » parce que les bedeaux frappaient leurs cierges sur cette tête pour les éteindre. M. F. Aubert propose « coin, » parce que la tête était dans un coin. De l'un de ces deux mots on aurait fait Cugnières. (F. Aubert, *Notes pour servir à la biographie de Pierre de Cugnières*, dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 1884, p. 136-137.) Cf. vicomte de Caix de Saint-Aymour, *Causeries du besacier*, 1re série. Paris, 1872, in-16, p. 231. — On connaît le « Jean du Cognot » de la cathédrale de Sens, placé également dans un coin de colonne.



Valois[1], accompagnée d'une plaque où est l'explication de l'origine de la Loi salique. Sur ce sujet, je renvoie à Hotman, à Gaguin, dans ses Annales, à Polydore Vergile, dans son Histoire d'Angleterre, et autres. Dans cette loi, le titre 62 du chapitre 1er porte : *De terra salica nulla portio in mulierem transit, sed hanc virilis sexus acquirit;* ce qui est en rapport avec la nature des fiefs, comme cela est exprimé au l. I, tit. 1, § 3 du *De consuetudinibus feudorum*. Les conseillers de Philippe de Valois ne manquèrent pas d'opposer ce texte à Édouard III.

Dans la Cité sont en outre les églises Sainte-Madeleine et Saint-Denis-de-la-Chartre[2], c'est là qu'était, dit-on, la prison romaine où saint Denis fut enfermé et mis dans les fers. Il reste encore les barreaux de fer et le puits d'où l'on tirait à boire pour les prisonniers. Il y a aussi dans le palais du Parlement l'église Saint-Barthélemy[3], et tout près du Petit-Pont, l'Hôtel-Dieu, fondé au temps de François Ier (*sic*). Dans l'église Notre-Dame fut enterré, en 1186, le duc de Bretagne Geoffroy, fils de Henri II, roi d'Angleterre. Érasme dit que dans cette même église on conserve du lait sacré, superstition de la foule dont il se moque spirituellement.

15 août. — Nous sommes allés nous promener à Gentilly, localité charmante, qui est un fief de l'évêque de Paris[4]. Au retour, nous vîmes les ruines du château de Bicêtre. Le même jour, je suis allé avec Carrion faire visite à P. Melissus,

---

1. Cette statue aurait été élevée en l'honneur de Philippe de Valois, qui, après la victoire de Cassel, entra à cheval dans Notre-Dame pour rendre grâces à Dieu; au XVIIIe siècle, quelques savants y ont vu une statue de Philippe le Bel, et en 1760 le Chapitre substitua à l'inscription de 266 vers latins relative à la Loi salique, apposée sous Henri II, une inscription commémorative de la victoire de Philippe le Bel à Mons-en-Pevèle. (Germain Bapst, *Restauration de la statue de Philippe le Bel à Notre-Dame, 1750-1751*, dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 1882, p. 120-125.) Cette note est accompagnée d'une reproduction de la statue d'après l'*Abrégé chronologique* du président Hénaut. (Cf. Boutray, *Lutetia*, p. 12, et André Thevet, *la Grande et excellente cité de Paris*, éd. Dufour, p. 19.)

2. Sur Saint-Denis-de-la-Chartre, prison de saint Denys, voir Millin, *Antiquités nationales*, t. I, n° VII. — Cette église fut détruite en 1808 pour l'achèvement du Quai-aux-Fleurs. (Bournon, *Rectifications et additions*, p. 168-169.)

3. L'église Saint-Barthélemy s'élevait sur l'emplacement du Tribunal de commerce actuel; elle fut détruite sous la Révolution. (Bournon, *Rectifications et additions*, p. 141-143.)

4. Cf. A. Gölnitz, *Ulysses Belgico gallicus*, p. 192.



le miel de la poésie allemande. Il avait alors un recueil sous presse, dédié à la reine d'Angleterre, et était sur le point de partir pour l'Angleterre; il avait quarante-six ans, c'est-à-dire qu'il est né en 1539.

18 août. — Il y a à Paris un grand nombre d'associations appelées confréries et placées sous le patronage de saints; lorsqu'elles doivent se réunir, leurs officiers, appelés *varletz de Gentilly*, parcourent la ville couverts d'un manteau de soie, sur lequel est brodée l'image de leur patron, et, à son de clochettes et de cloches, ils annoncent le jour de la réunion[1].

24 août. — Dans le faubourg Saint-Honoré, qui est très long, nous avons vu le couvent des Capucins, commencé par Catherine de Médicis et encore inachevé. Cette congrégation a été amenée récemment d'Italie par le cardinal de Lorraine; les Capucins sont, à ce que je crois, de l'Ordre de Saint-François, dont ils prétendent représenter la vraie tradition; mais, pour certains, ce sont de faux Franciscains; ils vont les pieds nus et doivent toute leur vie se contenter d'une seule robe, qu'ils raccommodent avec des pièces et des morceaux; tel le navire des Argonautes, dont on réparait successivement toutes les avaries[2].

26 août. — La peste fait des progrès à Paris, on dit qu'elle sévit fortement à Orléans.

En allant par le petit Châtelet, vers le pont Notre-Dame, je me suis heurté à une telle affluence de chevaux, de mules, de

---

1. Cf. Le Masson, *le Calendrier des confréries de Paris...*, précédé d'une introduction par l'abbé V. Dufour (Paris, 1875, in-16), avec une gravure représentant un crieur en 1621.

2. L'origine des Capucins français remonte à l'année 1572. Vers cette date, Pierre Deschamps, cordelier, réfugié chez les Cordeliers réformés d'Italie, dits Capucins, vint s'établir dans une maison du faubourg Saint-Antoine, à Picpus; en butte aux tracasseries des Cordeliers, du curé de Saint-Paul et de l'évêque Pierre de Gondi, il obtint l'appui de la reine mère, qui avait connu les hermites de Picpus en allant à Vincennes, et du cardinal de Lorraine, qui avait été sollicité par la congrégation italienne en vue de son introduction en France. En juillet 1574, Catherine de Médicis donna aux Capucins un terrain proche des Tuileries, alors encore en construction; la même année, le cardinal de Lorraine leur donnait un terrain, voisin de son château de Meudon. En ces deux endroits s'élevèrent les deux premières grandes maisons de Capucins français. (*Documents pour servir à l'histoire de l'établissement des Capucins en France, 1568-1585* (Paris, 1894, in-8°), publiés dans le *Schematismus ord. FF. MM. S. P. Francisci Capuccinorum prov. Parisiensis,* 1894.)

voitures, de litières et de gens qu'il a fallu attendre longtemps pour passer aisément, et l'on peut répéter ce que Juvénal disait jadis de Rome :

... Magno populus premit agmine lumbos,
Qui sequitur. Ferit hic cubito, ferit assere duro
Alter; at hic tignum capiti incutit, ille meretam.
Pinguia crura luto; planta mox undique magna
Calcor[1]...

Paris est très sale; certaines rues, bien que pavées, sont toujours couvertes de boue, l'odeur est si mauvaise que mes narines, s'en étant imprégnées pendant trois jours, je cessai dès lors de rien sentir[2].

Sur la place Saint-Martin se trouve l'église Saint-Martin, où derrière le maître-autel on voit des verrières d'un art assez remarquable. On y lit les oracles des douze Sibylles sur le Christ[3] :

Delphica...
Hellespontiaca : *Jesus nascetur.*
Tiburtina : *Hic puer ex Maria Virgine natus est.*
Agrippa : *Nascitur propheta magnus ex Virgine sine maris coitu.*

---

1. Juvénal, *Sat. III*, v. 244 et suiv.

2. Sur l'entretien du pavage et l'enlèvement des boues à Paris, à la fin du XVIe siècle, voir Robiquet, *Paris et la ligue sous Henri III*, p. 170-174. — Un passage du *De rerum varietate lib. XVII*, de Jérôme Cardan (Basileae, 1557, p. 1156), qui, par un singulier euphémisme, est intitulé en manchette : « Lutetiae laus » n'est pas moins édifiant que le récit de Van Buchel : « Lutetiae, lutum semper est in via, unde et teter odor, et insalubris aer, et tamen populosissima. Inde a luto forsan, Lutetia dicta est, alii etymon aliunde dicunt. »

3. Sur l'iconographie des sibylles, voir E. Male, *Quomodo sibyllas recentiores artifices repraesentaverint* (Paris, 1899, in-8°). La plus ancienne représentation des sibylles réunies est celle de la cathédrale d'Ulm (1469-1474); elle suivit de près la première édition de l'*Institutio divina* de Lactance; mais cet écrivain ne connaît pas les sibylles Agrippa et Europa; les représentations dont parle Van Buchel dérivent, à n'en pas douter, des *Discordantiae nonnullae inter S. Hieronymum et Augustinum*, dont M. Male a donné des extraits. Toutefois, il y a entre les prophéties transcrites par Van Buchel et celles de Philippus de Barberiis des divergences d'attribution dont on ne trouve pas d'analogues, du moins dans les monuments cités par M. Male; peut-être l'attribution des prophéties à chaque sibylle est-elle de Van Buchel et ne présente-t-elle pas de garantie d'exactitude.

Phrygia : *Invisibile verbum palpabitur, et nascitur ex Virgine, ut Deus.*

Cumana : *Nascitur Deus in diebus novissimis de virgine Haebraea.*

Samia : *Filius Virginis erit salus gentium.*

Cimeria : *Nascitur de paupercula, et bestiae terrarum adorabunt eum.*

Europaea : *Regem aetherium tenebit in gremio Virgo, domina gentium.*

Lybica : *In paupertate egredietur de utero Virginis et in perpetuum regnabit.*

Persica : *Ascendit puella puerum nutriens, dans ei lac proprium.*

Erichtea : *Jesus Christus, filius Dei, salvator e coelo rex adveniet per secula futurus.*

On y lit aussi cette épitaphe :

M. Abelis Burgundi, regii advocati, quod lusit cum ei parentasset VIII *septembr., anno 1552. P. E.*

Nemo laboratam Burgundo extollere molem
Tentet, et ex phrygio marmore dives opus.
Pectoribus satis est hunc nostris esse sepultum,
Perpetua nobis et pietate coli.
Heu mihi fixa meae sic hujus oberrat imago,
Menti sic facies tangit ubique animum;
Nostra virum per me talem cognoscet ut aetas,
Lugubreis gemitus praecipiet sonos.
Hujus postque decem recoletur saecula nomen,
Hunc mihi si qua fides posteritasque gemet.

De la place, en continuant sa route, on trouve l'église Saint-Julien, puis l'abbaye Saint-Martin-des-Champs, jadis, hors la ville; j'y ai lu, outre les inscriptions qui sont dans Corrozet[1], les vers suivants :

Restituit sacri haec Amelotius atria templi,
In quo Martini longo stat gloria seclo, etc.

27 août. — En passant place Saint-Antoine, j'ai vu la maison

1. Corrozet, *op. cit.*, éd. 1586, fol. 52 et suiv.

des Jésuites, qui n'est pas encore achevée. En revenant, je suis passé par l'église paroissiale de Saint-Gervais, dont la tour de pierre était en reconstruction depuis la base; j'y ai lu cette épitaphe gravée en lettres d'or sur marbre noir :

D. O. M.

Hic jacet reverendus in Christo pater Ludovicus de Mainteternes, dominus et vicecomes de Maniquet, abbas monasterii de Chartres et S. Petri vivi, vicarius generalis illustr. et rever. principis D. D. cardinalis de Bourbon, qui obiit XXIII *die mensis septembris, anno Domini 1579*[1].

28 août. — Passant rue Saint-Honoré, j'ai vu l'église Saint-Honoré[2], qui est très vaste, et la maison des aveugles appelée les Quinze-Vingts (c'est-à-dire ccc), fondée jadis par le roi de France saint Louis. C'est là aussi que se trouve la Croix du terrouer[3], où ont ordinairement lieu les supplices; c'est là, dit-on, que jadis Brunehaut, femme d'une grande cruauté, fut écartelée par quatre chevaux sur l'ordre de Clotaire II (cf., à ce sujet, les Chroniques de Gaguin).

A mon retour, je suis passé par le cimetière Saint-Séverin, rue Saint-Jacques[4], j'y ai vu le monument dont le dessin est ci-joint.

(Dessin.)

C'est celui d'un certain seigneur frison; l'épitaphe française est dans Corrozet. J'y ai déchiffré, à grand'peine, une inscription latine effacée :

Nobilitate generis comitum Orientalis Phrisiae et animi cor-

---

1. Le texte de cette épitaphe est rapporté très défectueusement par Van Buchel par suite de son ignorance des noms de lieux; il faut corriger, d'après le ms. fr. 32340, p. 778, de la Bibliothèque nationale, *vice comes de Maneval*, et compléter : *anima ejus requiesc. in pace.*

2. L'église Saint-Honoré, entre les rues Croix-des-Petits-Champs, Montesquieu et des Bons-Enfants, sur l'emplacement de la cour Saint-Honoré, fut détruite sous la Révolution. (Bournon, *Rectifications et additions*, p. 25.)

3. La Croix-du-Tiroir était au carrefour des rues de l'Arbre-Sec et Saint-Honoré. L'origine de son nom viendrait, selon Raoul de Presles, de ce qu'on y « trioyt les bestes. » Voir Berty, *Topographie du vieux Paris. Région du Louvre*, I, 49. Les fontaines de cette place avaient été rebâties sous François Ier. (Corrozet, éd. 1586, fol. 166 v°.)

4. Sur le cimetière Saint-Séverin, voir abbé V. Dufour, *les Charniers des églises de Paris. Saint-Séverin.* Paris, 1884, gr. in-8°.

porisque dotibus praeclaro domino ENNONI DE EMBDA, civitatis Emdensis praeposito, et electo satrapae; propter certam hujus corporis resurrecturi spem, ac amoris synceri testimonium. Avia materque pia filio suo unico[1].

Sur un des côtés du monument, on lit les vers suivants, accompagnés des armoiries :

(Dessin des armoiries.)

Quid fuerim nostra haec recubans demonstrat imago;
Quid sim, quam teneo, putrida larva docet.
Peccati hanc nobis pœnam ingenuere parentes,
Hujus sed Christus solvere vincla venit.
Nunc mihi viventi spes quae fuit et morienti,
Aeternum corpus quale habet ille dabit.
Peccati, fidei Christique hinc perspice vires,
Ut te mortificet vivificetque Deus.

Sur les murs de la même église, gravée sur une plaque de bronze, si je ne me trompe, on lit l'épitaphe d'Angel Cognet, « viri integerrumi »; « integerrumum » est archaïque et sent son Plaute; comme cette inscription est fort longue et est dans mon épitaphier, je ne la transcris pas ici. Il est question d'Angel Cognet dans les poèmes de Léger Duchesne[2]. Il faut citer aussi dans l'église l'épitaphe d'une femme de lettres, Louise Archerie, gravée en lettres d'or sur marbre noir :

D. O. M.

Lodoicæ Archeriæ, matronæ integerrimæ, cui tenue corpusculum mentis altae capax, forma uxor stata, mira venustate condita; quæ præter muliebr. opif. literat : poes : pict : arithmet : musi : art : sup : sexus conditionem imbuta, virtute ac doc-

1. Corrozet, *op. cit.*, éd. 1586, fol. 159. Ennon de Embda était mort le 18 juillet 1545. L'inscription latine est aussi rapportée par Chytrée (*op. cit.*, éd. 1594, p. 725), qui donne *Ennovi Embensis* et termine *pia unico suo filio qui hic ex studiorum cursu, patrie ac amicis omnibus magno cum luctu, anno aetatis suae XXIII morte praereptus est, hoc monumentum statuerunt anno domini 1545, 18 julii.* Dans la seconde inscription, il donne au second vers *putrida calva docet*, au cinquième *spes qui fuit* et au dernier *mortifices*.
2. *Leodegarii a Quercu Praelectionum et poematum liber*. Parisiis, 1549, fol. 102.

trina præstantiss. quenq : sui observantiss : habuit, lib : relic : masc. III Joann. Henr. Casp. puell. totidem Dian : Lod : Magd :

Henricus Simon, quæstor rationum regis, vir mœstissimus (ann. XIX peren : concord : ne minim. quidem, amoris mutui frigusc. una transactis). ex perp : illius voto superstes B. M. T. M posuit.

Vixit ann. xxxvij; obiit anno Christiano 1573. xix kal. januarii.

I. C. P.

J'ai regagné la maison en passant par l'église de Saint-Yves.

Les Français se sont moqués de moi parce que j'employais le mot « honny » pour « déshonnoré »; j'ai pourtant lu ce mot dans la devise de la chevalerie anglaise : « Honny soit quy mal y pense. » Je le trouve aussi dans Froissart, qui vécut vers 1300, il dit par exemple : « Et avoit honny son royaume. »

29 août. — Il est arrivé à Saint-Cloud un incident bien comique. Durant la nuit, des soldats eurent une discussion avec le meunier du pont, dans la maison de qui ils voulaient entrer, ils attirèrent la garde, ce qui les fit sauver; quelques instants après, des habitants du voisinage aperçurent du feu, quelque chose comme des lueurs sourdes, ils crurent à des ennemis, discutèrent longuement sur ce qu'ils devaient faire, bref les plus audacieux, au nombre d'une cinquantaine, s'armèrent et allèrent voir; approchant sur l'ennemi présumé, armés d'escopettes et poussant des cris guerriers, ils n'entendent rien, ils approchent encore et trouvent des vers luisants qui avaient excité leur ardeur; on a beaucoup ri de leur aventure. Melissus raconte une aventure analogue qui lui arriva dans une forêt d'Allemagne, il avait été grandement effrayé à la vue d'un tronc d'arbre qu'il avait pris pour un ours.

SEPTEMBRE.

1er septembre. — Près de la porte Saint-Germain se trouve le collège des Franciscains, dont l'église a été brûlée il y a quelques années[1]. Depuis, le chœur en a été restauré par les soins du roi et

1. L'église des Cordeliers brûla dans la nuit du 19 novembre 1580; le clocher s'écroula, les tombes, très nombreuses, furent très endommagées. Voir le récit de cet événement dans Corrozet (éd. 1586), fol. 199, et dans L'Estoile, II, 373. Corrozet donne un grand nombre d'inscriptions, fol. 83-86.

des seigneurs. On voit dans les verrières leur image et leurs armes, notamment celles de François de Valois, duc d'Alençon, avec les armes des Pays-Bas, même celles de mon pays. L'église contient de nombreux tombeaux et épitaphes, entre autres le tombeau d'un gentilhomme suisse dont la statue de marbre est accompagnée de ces mots :

Sola virtus expers sepulcri.

Corrozet a transcrit l'épitaphe de ce personnage[1], mais je m'étonne qu'il n'ait pas vu une inscription en lettres d'or sur marbre noir consacrée à un homme savant pour son temps, Nicolas de Lyre[2]; comme elle est assez longue, je renvoie le lec-

---

Quelques-unes sont dans Guilhermy, I, 458-491. Cf. Berty et Tisserand, *Topographie hist. du vieux Paris. Région occidentale de l'Université*, p. 333-356, et *Arch. du Musée des mon. français*, passim. (*Cordeliers*, à la table.)

1. Ce personnage est Guillaume Frœlich de Soleure, Suisse qui fut pendant quarante ans au service des rois de France. Le tombeau, élevé en 1562, fut endommagé dans l'incendie de 1580; l'épitaphe fut restaurée en 1582; Van Buchel a donc pu en lire la devise en 1585. Corrozet, qui ne donne pas le texte de l'inscription dans son édition de 1581, l'a publiée dans celle de 1586 (fol. 86); il est également rapporté par Chytrée (éd. 1594), p. 716.

2. Voici le texte de l'épitaphe de Nicolas de Lyre d'après Chytrée, p. 714 :

Apud Franciscanos, in sacello ambulationis orientalis, in tabula aenea litteris aureis :

Epitaphium Dn. Nicholai de Lyra
Defunctus loquitur.

Ne me ignores properans, dum plurima lustras,
Qui sum ex his nosces qui pede busta teris.
Lyra, brevis vicus Normanna in gente celebris,
Prima mihi vite janua sorsque fuit.
Nulla diu mundi tenuit vesania natum,
Protinus evasi relligione minor.
Vernolium admisit currentem ad sacra tyronem,
Et Christi docuit me domitare jugo.
Ut tamen ad mores legis documenta beatae
Addita planaret simplicitatis iter,
Artibus ipse piis et Christi dogmate fretus
Parisii excepi sacra magisterii.
Et mox quaeque vetus et quaeque recentior affert
Pagina, Christicolis splendidiora dedi.
Littera nempe, nimis quae quondam obscura jacebat,
Omnis per partes clara labore meo est.
Et quos saepe locos occidens littera tradit,

teur à mon recueil d'épitaphes. On montre dans la même église un morceau de la colonne sacrée encastrée dans un morceau de bois qui en reproduit le diamètre.

3 juillet. — J'ai visité l'Université, où se trouve un grand nombre de collèges fondés en vue de l'éducation des écoliers; on trouvera leurs noms, avec des indications sur leur origine et sur les privilèges de l'Université, dans Belleforest et dans Corrozet. La grande abbaye de Sainte-Geneviève[1] est située dans cette région. Elle a été fondée par Clovis, qui, après son baptême, prit le premier le nom de roi Très Chrétien; dédiée d'abord aux saints Pierre et Paul, l'abbaye a changé de nom lorsque sainte Geneviève, célèbre par de nombreux miracles (à ce qu'on dit du moins), y eut été enterrée. Cette sainte est l'objet d'une telle vénération de la part des Parisiens qu'ils l'implorent comme une déesse tutélaire dans les plus grandes nécessités et portent solennellement par la ville les châsses qui contiennent ses restes; deux chanoines sont alors remis en caution à l'abbé pour le garantir de tout larcin des reliques[2]. Le tombeau du roi fondateur est dans le chœur et celui

---

Hos typice humanis actibus exhibui.
Extat in Hebraeos firmissima condita turris,
Nostrum opus, haud ullis comminuenda petris.
Insuper et nostri releguntur saepe libelli,
Quos in sensa Petri quatuor arte tuli.
Est quoque colibetis non irrita gloria nostris,
In quae tu justus a[r]biter esse potes.
Non tulit haec ultra vitam proferre merendo
Omnipotens Dominus, quo sumus et morimur.
A cruce tu cujus numeres si mille trecentos,
Adjungens una quattuor et decadas,
Illo me rapuit mors omnibus aemula cyclo,
Cum micat octobris terna vigena dies;
I jam quo tendis Nicholai illectus amore,
Quo doctore tibi lex reserata patet.

1. Sur l'abbaye de Sainte-Geneviève et les tombeaux de Clovis et Clotilde, voir Millin, *Antiquités nationales*, t. V, n° LX, surtout p. 80 et suiv.; Lenoir, *Statistique monumentale*, pl. II *bis*; *Explication*, p. 52. Ces tombes furent recueillies au musée des Monuments français puis transportées à Saint-Denis. (*Arch. du musée des Monuments français*, *passim*, voir à la table Clotilde et Clovis.)

2. Belleforest (ch. IV, §§ 31-33) donne des détails sur les processions de la châsse de sainte Geneviève, il dit notamment qu'il faut que « l'hostel de ville donne ostages à l'abbé avant que le convent souffre que la châsse sorte de son eglise, et cecy à cause que le temps passé, en une procession mira-

de sa femme Clotilde, fille du roi des Burgondes, est dans la crypte. On montre dans une chapelle le chef de saint Baudile; dans une autre se trouve la sépulture avec statue de marbre d'un abbé, Jean de Haistray, docteur en théologie, avec cette inscription gravée sur bronze :

Vixit Johannes Haistratus apostolus alter,
Sacra ferens, doctor nobilis atque pius;
Dona dedit, cœlum voluit, divina petivit,
Vixit ut hinc vivat, vivit et hic recubat[1].

L'église paroissiale Saint-Étienne, complètement restaurée, est contiguë à l'abbaye et comprise dans son enceinte. Dans le cimetière, il y a une épitaphe en français fort belle et très touchante, avec une belle scène sculptée; on la trouvera dans mon Épitaphier. Dans l'Université, également, sont les églises paroissiales de Saint-Nicolas-du-Chardonnet[2] et de Saint-Hilaire-au-Mont[3], et, près de l'égout et de la place Maubert, le couvent des Carmes. Un cloître neuf vient d'y être construit;

---

culeuse, on voulut retenir le corps saint en l'eglise Nostre-Dame, ainsi qu'on a fait de celuy de saint Marceau. » (Réimpr. Dufour, p. 171.) — La *Chronique du règne de François Ier* (éd. G. Guiffrey, p. 116) nous montre la châsse de sainte Geneviève portée solennellement par seize bourgeois « tous nudz en leurs chemises, ayans tous chappeaulx de plusieurs et diverses sortes de fleurs. » En 1551, on fit une procession de la châsse à Notre-Dame (13 juin) « à cause des tonnerres, foudres, gresles et longues pluyes, qui avoient gasté beaucoup de pays et tué ou blessé beaucoup de personnes. » (Corrozet, éd. 1586, fol. 173 v°.) Voir encore, sur ces processions, quelques indications dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. de Paris*, 1898, p. 147, n. 4. Sur la châsse, voir une description détaillée dans un inventaire de 1672 publié par P. Lacroix dans la *Rev. univers. des arts*, VI, 1857, p. 51-68, 534-549.

1. L'épitaphe de Jean de Hastraie est dans Millin, *Antiquités nationales*, *loc. cit.*, p. 95. Ce personnage y est appelé dans le premier vers *Hastreus*.

2. Van Buchel a traduit Saint-Nicolas-du-Chardonnet par « S. Nicolai Sutoris » au lieu de « Cardoneti » ou « Cardineti. » Voir, sur cette église, une notice de J. Cousin dans la *Rev. univers. des arts*, XVI, 1863, p. 359-369.

3. Sur les vestiges qui subsistent encore de l'église Saint-Hilaire, à l'angle de la rue de Lanneau (ancienne rue du Mont-Saint-Hilaire) et de la rue Valette (ancienne rue des Sept-Voies), voir une note de M. J. Perin dans les *Procès-verbaux de la Commission du vieux Paris*, 1898, n° 9, p. 11. L'église, reconstruite à la fin du XIIIe siècle, agrandie en 1470, restaurée en 1700, fut désaffectée en 1790, puis démolie en 1795. (Voy. Berty, *Topographie du vieux Paris. Région centrale de l'Université*, p. 339-340.)

on y voit des peintures, avec inscriptions, représentant l'histoire des origines des Carmes. Élie et Élisée, que les auteurs considèrent sottement comme les fondateurs de l'Ordre, s'avancent vêtus de la cape des Carmes; dans une autre scène, saint Louis les amène du Mont-Carmel à Paris; leur costume est blanc et noir, mais ils ont obtenu du pape la permission d'en changer la couleur[1].

Sur la place Maubert se vendent les denrées et tous les objets courants; son égout répand une si mauvaise odeur qu'Erasme a fait la phrase proverbiale : « Olet ut cloaca Mauberti. »

De l'autre côté de l'Université est l'église Saint-André-des-Arts[2], sur les murs de laquelle j'ai lu cette inscription gravée à même la pierre :

Reverendo in Christo patri ac domino eidemque clarissimo simul et ornatissimo viro Henrico Sinder Scoto, Rossensi episcopo, Regiae Majestatis a consiliis necnon supremi Scotiae senatus praesidi oculatiss. Joannes Sinder a Restalrig germanus moestissimus posuit.

Conditur hoc cippo Rossensis episcopus, ista
Quem docuit veris vivere terra modis.
Excipit haec eadem vitali lumine cassum
Terra, et ubi didicit vivere, morte cadit[3].

---

1. Millin, qui a consacré une notice aux Carmes de la place Maubert, signale les peintures du cloître comme les plus anciennes qui existent dans les cloîtres de Paris (*Antiquités nationales*, t. IV, n° XLVI, p. 42-43; voir une planche dans la *Statistique monumentale* de Lenoir); elles dataient, en réalité, de 1535. (Corrozet, éd. 1586, fol. 157.) On rapprochera ces peintures de celles qui étaient chez les Cordeliers du faubourg Saint-Marcel et que Peiresc a décrites. (*Documents parisiens sur l'iconographie de saint Louis*, publiés par Auguste Longnon. Paris, 1882, in-8°, p. 13-20; cf. *Journal des Savants*, 1899, p. 515.) On sait que l'histoire de l'origine des Carmes a donné lieu à des polémiques violentes entre Papebroch, le P. François de Bonne-Espérance, le P. Daniel de la Vierge, Du Cange, d'Herouval, Launoi; l'établissement des Carmes à Paris est rappelé par le Confesseur de la reine Marguerite (Guillaume de Saint-Pathus), éd. Delaborde, p. 47, 88.

2. Sur l'église Saint-André-des-Arts, voir Tisserand, *Topographie hist. du vieux Paris. Région occidentale de l'Université*, p. 159-197; Raunié, *Épitaphier*, I; Bournon, *Rectifications et additions*, p. 286-292.

3. Cette épitaphe est rapportée dans Raunié, *Épitaphier*, I, 116. La dédicace porte, dans le recueil Le Laboureur (ms. fr. 8217, p. 364), cité par M. Raunié, *Sincler* et *Restalring*.

Dant Sophiae veram traducere dogmata vitam,
Et fati memores haec jubet esse viros.
Quid nisi venturae Sophia est meditatio mortis?
Vivere qui novit, novit et ille mori
Lutetiae diem clausit extremum IIII non. jan. an. 1564.

Dans une chapelle de la même église est le tombeau merveilleusement sculpté de Christophe de Thou[1]. Au milieu est sa statue en marbre, en costume de président; de chaque côté il y a deux colonnes de porphyre et deux statues d'albâtre; au-dessus de la tête les armes et en dessous deux génies de bronze, aux pieds desquels se trouve une plaque de marbre noir avec épitaphes gravées en or. C'est une œuvre de Pilon, le plus habile sculpteur français de notre temps. Dans un monument voisin est le tombeau avec épitaphe de Anne de Thou. Dans la chapelle voisine, le tombeau de porphyre et de bronze du président Philippe Séguier; son épitaphe est dans les additions faites à Corrozet par l'éditeur de 1586[2]; Léger Duchesne a fait ce distique en son honneur :

Magne vir et major (sic sunt tua fata) future,
Si tu majori tempore vivus agas.

J'ai lu encore une autre pièce assez bien tournée consacrée à la mémoire d'un certain gentilhomme :

Heroum sedebant tumulis, umbramque locumque
Commendent Bellona, citis victoria pennis,
Gloriaque et surgens per quam nova gloria vivit.

---

1. Le tombeau de Christophe de Thou, président au Parlement, était dans la chapelle Saint-Augustin, probablement fondée par son père le président Augustin de Thou. M. Raunié, qui a fait l'historique du monument, en a reproduit deux dessins un peu différents, l'un d'après Malingre, l'autre d'après Gaignières; un troisième est fourni par Rabel, fol. 99 v°; on en a conclu à l'existence de deux monuments successifs. Lenoir a recueilli des parties importantes du monument qu'il réédifia en face de celui du cardinal de Richelieu. (*Arch. du musée des Monuments français*, I, 238-240, II, 113.) Le buste de de Thou a passé au Louvre (*Ibid.*, III, 300); deux colonnes sont à l'École des beaux-arts. (*Procès-verbaux de la Commission du vieux Paris*, 1898, avril, p. 20.)

2. Van Buchel commet ici une erreur évidente, il veut parler de Pierre Séguier († 1580) dont l'épitaphe est dans Corrozet (éd. 1586), fol. 165 (Raunié, I, n° 67).

Fama memor, Manes alios Astraea, bonique
Sive mali Pithio hortatrix et honoribus artes
Addictae celebrant, alios labor improbus et sors
Copiaque hoc minimum probitas pietasque sepulcrum.
Prisca fides ac simplex, cunctis semper egenis
Praestita, desertis viduis tenerisque pupillis,
Vel vacua tutela manu, contemptus honorum
Morsque secuta bonam vitàm bona semper honorent.
Sic proceresque ducesque viros vel sorte vel arte
Insignes ditesque sua, tumulisque profusas
Et laudes et opes Ezelinus et illius urna
Despiciat brevis, his armis, his artibus hospes.
His opibus Christi, Christo duce, regna petuntur,
At quod fata decus superant post fata petendum est.

4 septembre. — J'ai visité sur les bords de la Seine le couvent et l'église des Augustins[1]; voici ce que Corrozet et son éditeur ont omis. Dans l'église, à gauche, l'épitaphe suivante est gravée sur une plaque de bronze :

D. O. M.

Et diuturnae memoriae Jani Jacobi Memmi, multis praeclaris muneribus honoribusque perfuncti, jurisconsulti, antecessoris Tholousae, propraetoris urbani Lutetiae Parisiorum, libellorum supplicum in regia magistri, et regii in consilio sanctiore consiliarii.

Liberi maestiss. posuerunt.

Natus est Rupeforti in Aquitania, obiit Lutetiae Parisiorum anno a partu Virginis 1568, VIII *kal. novembris, vixit annis 79, mensis 5, dies 14.*

Aeternum placida compostus pace quiescit.

---

1. Sur l'église des Grands-Augustins, voir Corrozet (éd. 1586), fol. 86-90, et une notice de Millin, *Antiquités nationales*, t. III, n° XXV. — L'épitaphe de Jean-Jacques de Mesmes est rapportée par Chytrée (éd. 1594), p. 719; il donne la date *1569 ... dies 14 ... quiescat;* elle n'est pas dans Raunié, qui ne connaît que celles de Henri de Mesmes († 1596), Claude de Mesmes († 1690), Henri de Mesmes († 1650); il mentionne, d'après un acte de 1642 relatif aux chapelles Saint-Jean et Saint-Jacques dans l'église des Augustins, les tombeaux de Jean-Jacques de Mesmes, surintendant de la

Sur le devant d'un tombeau, fort bien travaillé, on lit cette inscription :

In rever. domini Ludovici Chantereau, Dei gratia, nuper Matisconensis episcopi ac Sancti Evurtii abbatis, hujus tabellati authoris commend. epigramma; qui obiit XXIV septemb. 1531[1].

Carmina magnificas si laudant prisca columnas,
Egregium dices hocce, viator, opus.
Cantarellus amans divum Ludovicus honorem,
Providus extremos hoc dedit ante dies.
Aequora fumosos generant calefacta vapores,
Himber et hinc lapsus rursus in aequor abit.
Sic decet in sacris cumulata numismata rebus,
In sacra legitimo dona redire gradu.

A peu de distance de ce tombeau, sur une pierre, haute de deux pieds, se trouve l'épitaphe suivante, avec une figure de moine :

Hic inhumatus adest Robertus, robus honoris,
De Porta dictus, ordinis hujus amor;
Eximius doctor, has qui bene condidit horas,
Fac supplex precibus vivit et ille Deo.

Robert de la Porte, natif de Paris, et filz du convent, en son vivant maistre en theologie et provincial de la province de France de la relligion de saint Augustin, trepassa l'an de Nostre Seigneur 1483, le 16 decembre.

A droite de la nef, dans une chapelle, à une certaine distance du chœur, est le superbe tombeau en marbre et en bronze de Philippe de Commines[2], l'historien le plus célèbre de son temps;

maison de Navarre, le fondateur de cette chapelle, et de Henry de Mesmes, seigneur de Roissy, conseiller du roi. (I, p. 187, note 2.)

1. M. Raunié rapporte deux inscriptions françaises consacrées à Louis Chantereau (*Épitaphier*, I, n[os] 258 et 331); la première date la mort de 1531, la seconde de 1532. (Cf. *Gallia christiana*, IV, 1094.)

2. Sur le tombeau des Commines, de sa femme Hélène de Chambes et de leur fille Jeanne, voir Guilhermy, *Inscriptions*, I, 405, et Raunié, *Épitaphier*, I, p. 179-181, qui donne, outre une notice historique et le texte des inscriptions, une réduction d'une planche de Millin. Les inscriptions sont aussi dans Corrozet (éd. 1586), fol. 89 r°, et dans Chytrée (éd. 1594), p. 711.

bien qu'il soit sans valeur littéraire, Juste Lipse l'a jugé. Il est représenté à genoux, sa femme est à ses côtés. L'image ci-jointe a été dessinée par Philippe Vingius, mon compagnon; elle figurera en tête des œuvres de Commines, présentement sous presse, et qui paraîtront sous peu. Près du tombeau du père se trouve celui de la fille; il est haut de trois pieds et surmonté de sa statue en marbre, la figure ressemble tellement à celle du père que je ne doute pas qu'elle n'ait été faite d'après nature. Les épitaphes sont dans Corrozet, auquel j'ajoute ce petit vers pour le père :

Qui non laborat non manducet.

5 septembre. — Nous avons célébré le quarantième anniversaire de Louis Carrion de Bruges. J'entends dire qu'à Angers c'est l'habitude de suspendre aux tombeaux des portraits des défunts peints d'après nature et de les porter dans les funérailles.

9 septembre. — Sous la conduite de notre hôte, nous sommes allés voir le château inachevé de Catherine de Médicis à Saint-Maur[1], situé à la seconde borne hors Paris, au delà du pont de Charenton, sur les bords de la Marne; la construction, dans le goût italien, est fort belle. Dans la première cour, il y a une façade avec armoiries sculptées; de chaque côté sont les statues de la Géométrie et de l'Astronomie, pourvues de leurs attributs; sur les murs, l'image de François Ier, et, non loin, des Grâces en pierre blanche, avec cette dédicace :

Hunc tibi, Francisce, assertas ob Palladis artes

(Cf. aussi Palustre, *la Renaissance en France*, II, 149-150.) Le musée des Augustins a recueilli ce tombeau sous la Révolution. (*Arch. du musée des Monuments français*, II, 22, 28, 65, 74, 178; III, 168, 172, 175.) Lenoir, en le reconstituant, y mit un bas-relief (saint Georges terrassant le dragon) provenant du château de Gaillon. (*Ibid.*, III, 150, 171.) Les statues de Commines et de sa femme, après avoir été à Saint-Denis (*Ibid.*, III, 294), sont revenues au Louvre, quelques débris du monument sont à l'École des beaux-arts. (*Ibid.*, III, 284, 321.) Le dessin joint au texte de Van Buchel n'est qu'un grossier croquis de Commines en buste.

1. Le château de Saint-Maur fut commencé par Eustache Du Bellay, abbé commandataire de Saint-Maur; les constructions furent dirigées par Philibert Delorme; en 1563, Catherine de Médicis l'acquit, moyennant l'échange de la terre de Levroux en Berry, et y fit d'importants agrandissements. (Z.-J. Pierart, *Hist. de Saint-Maur-des-Fossés*, I, 123.) Le château fut démoli sous la Révolution. Androuet Du Cerceau (*Les plus excellens bastiments*) donne un plan et deux vues en élévation de la façade côté cour et côté

Secessum, vitas si forte palatia gratae
Diana et Charites et sacrae vere Camoenae.

Ici une lacune, ainsi que plus loin, l'inscription étant cachée par du plâtre.

Au-dessus de la porte, trois statues de marbre : l'une d'elles semble être celle d'Esculape, les autres sont sans tête. Sous la galerie antérieure du palais on lit ce fragment d'inscription :

///// ertum carpe manu namque ipse volens facilisque,
Si te fata vocant non aliter sequitur.

Le château est très voisin d'un bois fort agréable et d'un village où est le collège des chanoines placé sous le vocable de saint Maur, dont le corps passe pour y reposer et y opérer des miracles. Il y a là des hauteurs, des prés verts, un fleuve aux eaux limpides et calmes, des arbres ombreux, du gibier en abondance, en un mot une vallée de Tempé en tous points délicieuse. Au retour, nous avons vu dans le bois le château de Vincennes[1] (comme l'appelle Polydore Vergile). Philippe-Auguste a entouré ce bois de murs et Henri III y a fondé un monastère de Hieronymites, où il vient souvent, dit-on, passer la nuit. Polydore Vergile dit que le bois de Vincennes (c'est le nom de la maison royale) est environ à 3,000 pas de la ville, près de la Seine, ce qui est peu exact, car il est distant de la ville de 1,000 pas.

Presque sur le même chemin se trouvent la maison et les jardins bien cultivés de Villeroy[2]. Le propriétaire est secrétaire du roi; il y a de larges promenades sablées, des arbres, des vergers, des pelouses, des fleurs, et j'en passe; il y a aussi un bassin circulaire analogue aux piscines, où les anciens empereurs romains donnaient des combats navals, tels qu'on les voit sur les monuments antiques.

(Dessin[3].)

---

jardin et des projets de construction. (Cf. la planche 86 de la *Géométrie pratique* d'A. Manesson-Mallet.)

1. Sur le château de Vincennes, voir Millin, *Antiquités nationales*, t. II, 79 p. et pl., et les planches d'Androuet Du Cerceau.

2. Le château de Villeroy fut construit par Nicolas de Neufville, troisième du nom, il fut achevé vers 1559-1560. (Palustre, *la Renaissance en France*, II, 46.)

3. Voir planche I.

On y voit aussi un jardin en forme de *cella*, en contre-bas avec le reste du sol; il est en pleine verdure; au milieu une fort belle fontaine et des chalets d'été, sur la façade desquels on a placé des statues de Tibère et de Germanicus; tout autour des treilles, des haies de laurier, de cyprès et de plantes vivifiantes et odoriférantes toujours vertes; on y cultive avec beaucoup de soin des fruits exotiques. En sortant, nous vîmes à la porte de grands médaillons représentant les travaux d'Hercule et les guerres d'Alexandre.

11 septembre. — J'ai vu dans la banlieue de Paris des carrières d'où l'on tire une pierre assez tendre, à la vérité, mais qui, dit-on, durcit avec le temps.

14 septembre. — Voici les endroits que j'ai visités : dans la rue Saint-Antoine, l'église du Petit-Saint-Antoine, où l'on voit suspendu un crocodile apporté d'Égypte[1]; non loin l'hôtel de Birague, voisin de la fontaine que le cardinal René de Birague, de Milan, chancelier de France, construisit à ses frais pour l'usage du public[2]; elle est en pierre, en voici le croquis.

(Dessin.)

Il y a dans le même quartier un grand nombre d'hôtels de seigneurs et de gentilshommes; certains sont de vrais palais, par exemple celui de Navarre, celui de Guise, celui de Nesles. Il y a une maison construite par un Italien pour plus de 1,000 francs d'or; le marbre et le porphyre y sont à profusion sur la façade; au fronton, on lit en lettres d'or, gravées sur marbre noir, l'inscription :

Res ut ubi parta ibi maneat.

De là, je suis allé voir le couvent et l'église de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, construits par saint Louis à la prière des

---

1. Cf. Corrozet (éd. 1586, fol. 94); l'une des inscriptions placées au-dessous du crocodile rappelait que l'animal avait été donné en 1515 par Pierre de La Vernade, ambassadeur à Venise; cf. Raunié, I, p. 125, n. 1.

2. Corrozet (éd. 1586, fol. 197) et Chytrée (éd. 1594, p. 737) rapportent l'inscription de la fontaine :

Hanc deduxit aquam duplicem Biragus in usum,
Serviat ut domino, serviat ut populo.
Publica sed quanto privatis commoda, tanto
Praestat amore domus publicus urbis amor.

Renatus Biragus, Franciae cancellarius, publicae commoditati, anno M.D.LXXVII.

archers, qui, sur le pont de Bouvines, avaient fait vœu à sainte Catherine d'élever une église en son honneur s'ils étaient vainqueurs. C'est ce que rappelle l'inscription qui est sur le devant du péristyle[1]; les gardes du roi s'y firent dès lors enterrer, comme l'indiquent de nombreuses sépultures. Ils étaient nobles, si j'en crois les armoiries qui y sont sculptées et les statues; ce sont, je crois, les prédécesseurs de ces 200 gentilshommes de la maison du roi qui ont coutume de porter devant lui des maillets dorés. Voici le dessin sommaire de l'une de ces sépultures.

(Dessin. 1223.*)*

On y pourra voir comment était alors l'habit militaire. Bon nombre des tombeaux de nobles et de chevaliers sont indiqués par Corrozet.

A droite, un monument en marbre surmonte la somptueuse et presque royale sépulture de Birague, avec une statue où il est représenté en costume de cardinal; avec lui est sa femme. Corrozet donne leurs épitaphes[2].

---

1. Deux pierres, avec figures et inscriptions, rappellent l'origine de la maison ; elles ont été recueillies par Lenoir et ont été portées à Saint-Denis en 1816. (*Arch. du musée des Monuments français*, III, 188.) Ces pierres ont été plusieurs fois reproduites et les épitaphes transcrites, notamment par le P. Daniel (*Histoire de la milice françoise*, II. Paris, 1721, in-4°, p. 92); dans *les Historiens de Paris*, p. 190-191 ; par Guilhermy (*Inscriptions*, I, 389-391, et *l'Abbaye de Saint-Denis*, p. 109, 2e éd.); enfin par Raunié, II, p. 265, note 1.

2. Corrozet (éd. 1586), fol. 93, et Rabel, liv. II du même ouvrage, fol. 103 v°-106, avec deux dessins qui ont été reproduits depuis, ainsi que deux autres dessins de Gaignières, par M. Raunié (*Épitaphier*, II, p. 295, 297) et par Courajod. (*Germain Pilon et les monuments de la chapelle de Birague à Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, XLV, p. 93-110.) N. Chytrée (éd. 1594, p. 737) a relevé une inscription du tombeau de Valentine Balbiani. La femme du chancelier de Birague, Valentine Balbiani, mourut en 1572, son mari lui fit élever un tombeau dans l'église Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers par Germain Pilon. Le même artiste fut chargé, après la mort du chancelier (1583), devenu cardinal, d'élever son monument auprès de celui de sa femme; Courajod a retrouvé le dessin du projet de Germain Pilon, paraphé *ne varietur* et présenté aux héritiers du cardinal, la marquise de Nesle, sa fille, et le commandeur César de Birague, son parent (*Germain Pilon et le tombeau de Birague par-devant notaires*, dans *l'Art*, 1878, t. III, p. 234-237); le tombeau de Valentine Balbiani comportait un bas-relief représentant une femme morte, une statue de femme couchée et

Rue Saint-Antoine se trouve la maison des Jésuites[1]; suivant Dumoulin[2], ils s'établirent rue Saint-Jacques, dans l'hôtel de Langres, et ouvrirent des écoles, se disant autorisés par le concile de Trente.

Non loin de la rue Saint-Honoré est la maison de la reine Catherine de Médicis, femme de Henri II, mère de Henri III. J'y ai vu cette colonne en marbre blanc, de style corinthien; elle

(Dessin.)

renfermait un escalier servant à monter aux étages supérieurs; elle est ornée de ce chiffre :

(Dessin du chiffre de Henri II, composé d'un H, dont la barre transversale est coupée par deux C géminés; au-dessus une couronne, à droite deux cornes d'abondance.)

---

deux petits amours; celui du cardinal, une belle statue agenouillée en bronze. Les deux tombeaux, d'abord distincts, furent rapprochés dans la suite lors de la suppression de l'église Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers en 1783, ils furent transportés aux Grands-Jésuites de la rue Saint-Antoine. (Mercier de Saint-Léger, *Notice sur les tombeaux transférés en 1783 de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers à Saint-Louis des Jésuites*, dans le *Journal des Savants*, 1784, avril, p. 238-240; réimpr. dans la *Rev. univ. des arts*, X, 1859, p. 200 et suiv.) Lorsqu'arriva la Révolution, les deux tombeaux étaient déjà bien mutilés. Lenoir en recueillit des fragments, il reçut pour le dépôt des Petits-Augustins, le 21 avril 1794, les deux enfants sculptés qui ornaient le fronton du tombeau du chancelier; le 27, la statue de bronze; le 10 mai, le bas-relief de Valentine Balbiani. (*Inv. des rich. d'art. Arch. du musée des Mon. fr.*, II, 151, 152, 157.) Avec ces débris et quelques autres fragments, Lenoir reconstitua les deux tombeaux (*Musée des Monuments français*, pl. 121); il employa aussi des plaques de marbre provenant du mausolée du curé Languet de Gergy à Saint-Sulpice. (*Arch. du musée des Monuments français*, III, 170, 171, 193.) Ce fut un prétexte pour la fabrique de Saint-Sulpice pour réclamer, en 1818, tout ce qui restait du mausolée de Birague (*Ibid.*, III, 266), mais en 1821, les figures principales, seuls fragments conservés de ces deux beaux monuments, entrèrent au musée du Louvre.

1. Les Jésuites, à la fin du XVIe siècle, étaient établis rue Saint-Antoine, dans une maison particulière, l'hôtel d'Anville ou de Rochepot, achetée pour eux par le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, le 9 janvier 1580 (Bournon, *Rectifications et additions*, p. 353); l'église de l'ancienne maison professe a succédé comme église paroissiale en 1802, sous le nom d'église Saint-Paul-Saint-Louis, à l'ancienne église Saint-Paul.

2. « Lesdits Jésuites à présent, 1563 et 1564, s'ingèrent eux nicher à Paris, et, de faict, y bastissent en la cour de Langres, rue Saint-Jaques. » Charles Du Moulin, *Conseil sur le faict du concile de Trente*, ch. LXXVI. (Lyon, 1564, in-8°, p. 66.)

H représente Henri, les deux C accouplés Catherine; ce croissant est une allusion à la devise de Henri II : *Donec totum impleat orbem;* les cornes d'abondance indiquent la richesse et l'abondance dont on a joui sous ce roi[1].

J'ai vu aussi l'ancienne maison des Templiers. Ceux-ci furent supprimés au temps de Philippe lè Bel, livrés au supplice, poursuivis dans toute la Chrétienté et mis à mort pour hérésie, dit-on,

1. La colonne dite de la Halle aux blés fut détruite il y a seulement quelques années lorsqu'on a construit la Bourse du commerce et percé la rue du Louvre; elle avait été élevée par Catherine de Médicis pour servir, selon la tradition, d'observatoire à son astrologue Ruggieri. (A.-G. Pingré, *Mém. sur la colonne de la Halle aux bleds.* Paris, 1764, in-12; A. de Barthélemy, *la Colonne de Catherine de Médicis à la halle aux blés,* dans les *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, VI, 1880, p. 180-199; Palustre, *la Renaissance en France*, II, 174-176.) M. Piton (*Hist. de Paris. Le quartier des Halles,* 86 et suiv., 387-391) n'y voit qu'un monument élevé à la mémoire de Henri II par sa veuve. Une note de l'édition de 1752 de l'*Essai sur la peinture...* de Bachaumont (p. 68) indique que la colonne avait été achetée en 1750 par la Ville; l'annotateur de l'*Épître à Monsieur de Tournehem... sur la colonne de l'hostel de Soissons*, par Gresset, imprimée à la suite de l'*Essai* de Bachaumont, demande une restauration de la colonne et l'alignement, sur la place où elle est, des rues ouvertes sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons. Sauval a vu dans les deux C entrelacés dont les deux branches viennent s'appuyer sur les deux jambages de l'H le chiffre de Henri II et de Diane de Poitiers, et il en a conclu que la colonne n'aurait pu être construite que du vivant du roi. M. E. Fournier a montré (*Énigmes des rues de Paris*, 2ᵉ éd., 1892, p. 291-309) avec Terrasson (*Histoire de l'emplacement de l'ancien hôtel de Soissons.* Paris, 1762, in-4°, p. 29-30) et Prudhomme (*Miroir historique de l'ancien et du nouveau Paris*, 1807, in-12, t. III, p. 183) qu'il faut lire, non pas D, mais C, l'initiale de Catherine de Médicis. M. E. Fournier a constaté avec Lenormant (*Revue numismatique,* VI, 426) que Catherine de Médicis s'efforça, pour sauver les apparences, de confondre le chiffre formé par l'entrelacement de son initiale avec celle du roi, avec le chiffre formé par l'entrelacement des initiales de Diane de Poitiers et de Henri II, chiffre impudemment étalé par les deux amants. Le croissant qui surmonte le chiffre en question n'est pas nécessairement l'attribut de Diane, car Catherine le joignait à son chiffre, alors qu'elle n'était que dauphine, époque où le roi avait déjà pris la devise célèbre « donec totum impleat orbem. » Le témoignage de Van Buchel, fondé évidemment sur les rapports de contemporains, fournit une preuve de plus que le monogramme peut parfois être entendu dans le sens de Catherine et non pas toujours dans celui de Diane; il resterait à déterminer si, dans ce cas, les deux branches du C viennent toucher les deux jambages de l'H, il n'en est rien dans le dessin de Van Buchel.

et graves fautes envers la religion. Leurs maisons, notamment celle-ci, passèrent aux chevaliers de Rhodes, qui se consacrent les uns au sacerdoce (on peut voir leur costume dans le croquis ci-dessous),

(*Tombe de frère Jehan, dict Courtois*, 1378.)

et les autres à la guerre contre les ennemis du monde chrétien; ce sont les chevaliers de Malte. Dans leur église se trouvent le tombeau et la statue de Villiers de l'Isle-Adam[1], le dernier grand maître de Rhodes, qui dut abandonner l'île et la ville à Soliman après un terrible siège, sans avoir rien à attendre des princes chrétiens qui s'entre-déchiraient entre eux; c'est l'année où notre compatriote Adrien[2], un fils du peuple, fut élu pape. Il reste encore une tour qu'on dit être l'ancienne prison des Templiers. Les constructions sont enveloppées d'une ceinture de murailles qui les font ressembler à une petite ville fortifiée, c'est de cet édifice que la porte et la rue voisines tirent leur nom.

Non loin est la place de la Croix-Saint-Jacques, où se trouve une maison nouvellement construite, portant cette inscription en lettres d'or sur marbre noir :

Cl. Guiotus III mercatorum praefectus his quaternis aedibus pedes octo recissis triumphalem hanc viam exornavit et amplificavit, regnante Carolo IX, anno salutis 1566[3].

17 septembre. — Étant entré dans l'église Saint-Jacques, j'y ai lu cette épitaphe sur marbre noir, qui n'est pas dans Corrozet :

Perdrieri Jacobi hic ossa reposta quiescunt,
Post bis sex vitae lustra peracta suae,
Qui Barrae dominus, dominus simul Orvilieri,
Regi a secretis consiliisque fuit.
Artibus ingenuis studuit, quarum actus amore
Longinquas patria fecit ab urbe vias,
Unde reportavit patriae tot commoda, ut illi
Annibalde tuae sit data cura domus.
Cui sua tanta fides, prudentia tanta probata est,

1. L'inscription du monument de Villiers de l'Isle-Adam est dans Chytrée (éd. 1594), p. 739; cf. Corrozet (éd. 1586), fol. 108 v°.

2. Adrien VI, né à Utrecht, d'une famille d'artisans, devenu pape en 1522, grâce à l'appui de Charles-Quint.

3. Claude Guyot, prévôt des marchands de 1548 à 1551. (Le Roulx de Lincy, *Hist. de l'hôtel de ville*, 2e partie, p. 210.)

Ut curam nati traderet ille sui.
Parisios tandem repetens, aedilis honore
Fungitur, urbanis muneribusque preest.
Sic acta placide vita justeque pieque,
Uxori flendus, flendus abit populo.
Ergo viro Joanna suo Fulcroia dum vult
Mortua conjungi, marmor utrique dicat.
Felices ambo, jacet hic bene mortuus alter,
Altera, tanta fides, viva jacere velit[1].

19 septembre. — Près des Augustins, le roi Henri III et les habitants de Paris ont commencé, il y a quelques années, à grands frais, un pont sur la Seine joignant l'Université et la Ville; la première moitié atteignant l'île n'est pas encore achevée. J'ai vu une statue de cheval que le roi a décidé de placer au milieu du pont, en l'appelant pont de Valois, en souvenir de lui; cependant, quelques-uns le désignent par le nom de Pont-Neuf, les autres par celui de pont du Louvre[2]. Auprès est l'hôtel dit de Nevers; je ne sais s'il fut construit par Louis de Gonzague, lieutenant général de Charles IX; en tous cas, il est de construction récente, c'est un fort beau bâtiment et qu'il a coûté très cher.

27 *septembre.* — Accompagné d'Augustin Lancerius et de Jacques Cruchius, deux Allemands venus de Douai pour voir Paris, je suis sorti par la porte Saint-Denis pour aller visiter la

---

1. Jacques Perdrier, échevin en 1573. (*Ibid.*, 2e partie, p. 210.)

2. Sur le Pont-Neuf, voir E. Fournier, *Hist. du Pont-Neuf*, 1862, 2 vol. M. R. de Lasteyrie a publié des *Documents inédits sur la construction du Pont-Neuf* dans les *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris,* IX (1882), p. 1-94; ces documents se réfèrent surtout aux travaux exécutés pendant le XVIe siècle. La première pierre du pont fut posée le 31 mai 1578. Les travaux furent menés activement jusque vers 1584; en 1583, Henri III fit établir sur les piles inachevées un passage provisoire en bois afin de décharger un peu le pont Notre-Dame, trop encombré. (Voir A. Bruel, *État des travaux du Pont-Neuf en 1583*, dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 1875, p. 24-25.) Dès 1588, les travaux étaient arrêtés. (Montaigne, *Essais*, livre III, chapitre VI.) Le pont ne fut achevé que sous Henri IV, en 1604; à ce moment, Jean de Bologne commença la statue équestre de Henri IV, elle fut achevée par son élève Pierre Tacca et inaugurée le 23 août 1614; détruite le 12 août 1792, elle fut remplacée par la statue actuelle le 25 août 1818. (Lafolie, *Mémoire historique relatif à la fonte et à l'élévation de la statue équestre de Henri IV.* Paris, 1819, in-8°; Fournier, *op. cit.*, I, p. 130-135.) Aucun de ces deux auteurs ne parle d'une statue équestre projetée et en partie érigée dès le règne de Henri III.

basilique de Saint-Denis; une route de deux lieues, entièrement pavée, y conduit; de distance en distance, elle est ornée de statues de rois placées sur des socles et des colonnes[1]. Le peuple raconte que saint Denis, portant sa tête dans ses mains, s'est arrêté sur cette route pour haranguer la foule qui le suivait. On m'a dit que de nos jours les corps des rois, lorsqu'on les conduit à leur dernière demeure, s'arrêtent à chaque statue. De l'église et de l'abbaye je ne dirai que ce que d'autres ont omis. Le trésor est d'une richesse inouïe; la munificence des rois et des princes du temps passé y a entassé des trésors; certains disent que les rois modernes ont été plus portés à prendre qu'à donner, ils auraient substitué à des pierres précieuses véritables des pierres fausses et de la vulgaire verroterie; cela se reconnaît, dit-on, en examinant les joyaux. On trouve quelques renseignements sur ce trésor dans le *De varietatibus rerum* de Jérôme Cardan[2]; sur la distinction des

---

1. « De Paris on va à Saint-Denys en France par les croix ou montjoyes en forme de pyramides, avec les statues de trois rois à chacune, où l'on fait des pauses quand on porte les corps des rois defunts pour y être enterrez. » (*Voyages liturgiques de France*, de Le Brun des Marettes. Paris, 1718, p. 262.) Des officiers municipaux, les « henouarts » ou porteurs et mesureurs de sel, jouissaient du privilège de porter les corps des rois de France à Saint-Denis, moyennant 10 l. par. de gratification. (Voir Leroux de Lincy, *Hist. de l'hôtel de ville*, I, 226, 292-294.)

2. « Verum monocerotis cornu, quod longe pretiosius est, vixque senescit, dum Lutetia iter in Scotiam agerem, vidi. Aderat enim forte fortuna Joannes Manienus medicus, vir egregius et mathematicarum studiosus, qui nos quotidie invisebat, est autem officiosus admodum vir. Is igitur, cum esset medicus monachorum beati Dionysii, nos deduxit ad templum illud toto orbe celebratum, quod a Lutetia abest tribus millibus passuum, est autem augustissimum, ubi cum sepulchra regum, statuas ceteraque ornamenta marmorea vidissemus, monocerotis cornu, quod in templo pendebat demissum, diligentius consideravi. Erat autem longius quam ut extensa manu, stansque apicem attingere possem; crassitudo exigua pro longitudinis ratione, nam duobus primis digitis utrinque facile complecti poterat; adeo vero sensim in acutum tendit, ut vix minui videatur, cum in apice pollicis crassitiem retineat. Teres ubique et quasi fasciis ab imo ad summum in cochleae formam ascendentibus distinguebatur. Erant autem fasciae quinque, quas lineae mediae et ipsae in spirae modum ascendentes dispescebant, nulla cavitate. Neque natura, quod sciam, huic simile quicquam efficere solet, sed ars, quasi in torcularibus. Sed torcularia duas habent tantum fascias, e quibus una cava est, cornu hoc quinque; nec cavitatibus ullis, nisi admodum exiguis, interpositis ab imo inane est, ut boum cornua; sed inanitas non major est solidiore parte, neque enim tenuia sunt labra : rectissimum ad amussim. Color qualis cervino, sed absque ramis et

pierres vraies ou fausses, voir les remarques de Pierre Belon, qui parle du monoceros ou animal à une seule corne. Celui qui est préposé à la garde du trésor le montre facilement à tout le monde moyennant une légère rétribution, il est renfermé dans

---

longe gravius; pendebat enim libras decem septem cum tertia. (*Hieronymi Cardani De rerum varietate lib. XVII*. Basileae, 1557, p. 1164.) — « In templo beati Dionysii aderant vasa ex achate satis magna, quorum tamen magnitudinem et materiam ars superaret : erant et alia e preciosis lapidibus : erant et gemmae et vetustatis insignia, ensis Turpini episcopi, qui Caroli magni aetate floruit, satis levis, ut senem decebat; contra gravissimus, ut vix a me tractari posset, licet brevis, ensis Joannae virginis, quae olim Gallos ab Anglorum jugo liberaverat, ut ex pondere robur puellae dignosceres. Ornamenta quoque regum dum coronantur, ensis, calcaria, corona, galerus, vestis et quaedam alia minoris momenti. Inter cætera vero et unguis erat cornu bovino similis, quem gryphi animalis esse affirmabant, referentes pedem hujus animalis esse in civitate, in templo quod Senatorum aulae adjacet. Ego vero de hoc nihil compertum habeo, nisi quod unguem vidi; nec scio cujus animalis esse queat tantus unguis, ni forsan excavato cornu bovino ars naturam mentiretur. » (*Ibid.*, p. 1172.) — Les documents, peut-être les plus anciens que nous possédions sur le trésor de Saint-Denis, sont deux notes du début du xe siècle retrouvées par M. L. Delisle et publiées dans les *Instructions adressées par le Comité des travaux historiques aux correspondants du ministère de l'Instruction publique* (Paris, 1890, in-8°), p. 7-9. La première de ces deux notes contient la description d'un objet que M. E. Molinier a identifié avec l'Écrin dit de Charlemagne (*Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1898, p. 304); la seconde est une liste des objets précieux pris par le roi Eudes dans le trésor de l'abbaye. Pour le xiie siècle, les deux traités de Suger : *De rebus in administratione sua gestis* (cap. 30-34, éd. Lecoy de la Marche, Soc. de l'hist. de France, p. 192-209) et *De consecratione ecclesiae Sancti Dyonisii* (*passim*, éd. citée, p. 213-238) contiennent de précieux renseignements. Au xiiie siècle, l'abbé Mathieu reçut en dépôt des couronnes royales; M. Dusevel a publié la reconnaissance qu'il délivra à cette occasion. (*Doc. hist. inédits*, II, 70.) Pour le xive siècle, l'on a un court chapitre de l'Inventaire du mobilier de Charles V, qui est intitulé : « Parties des nouveaulx habiz royaulx et joyaulx ordonnez pour le fait du sacre des roys de France, baillez en garde aux religieux, abbé et couvent de monsr Saint Denys, par le roy Charles le Quint, le septiesme jour de may 1380, oultre et pardessus ceulx qu'ilz ont eu en garde pour le temps passé. » (Édition Labarte, Coll. des documents inédits, p. 352-355.) Un inventaire, rédigé en 1504, paraît être, pour Saint-Denis, le plus ancien document de ce genre qui nous soit parvenu (Bibl. nat., ms. fr. 18766, fol. 40), il sera prochainement publié; un autre inventaire, rédigé en 1634, est beaucoup plus considérable que le précédent, les deux expéditions authentiques qu'en possède la Bibliothèque nationale (mss. fr. 4611 et 18765) forment chacune un gros volume de près de 900 pages. Outre les inventaires, il existe des descriptions du tré-

six armoires[1]; j'y ai vu les moulages mortuaires en cire, très ressemblants, de Henri II, de Charles IX, de François de Valois, duc d'Alençon, qui avaient servi pour les funérailles[2], suivant la vieille coutume dont parle Juvénal.

Tota licet veteres exornent undique cerae
Atria[3].

On nous a montré, sur notre demande, le chef de saint Benoît[4],

sor, soit dans les histoires de l'abbaye, soit dans des guides et notices spéciales; telles sont celles de Doublet (*Hist. de l'abbaye de Saint-Denis.* Paris, 1625, in-4°, p. 335 et suiv.), de dom Germain Millet (*le Trésor sacré ou Inventaire des saintes reliques et autres précieux joyaux... de Saint-Denis.* Paris, 1638), d'un *Inventaire abrégé des choses rares... qui se voient en la royale abbaye de Saint-Denys...* (Paris, 1655), de Félibien (*Hist. de l'abbaye de Saint-Denys...* Paris, 1706, p. 536 et suiv., avec 6 pl.). Pour les autres descriptions et guides du XVIIe et du XVIIIe siècle et pour les inventaires de l'époque révolutionnaire, voir le *Catal. de l'hist. de France* de la Bibliothèque nationale (VII, 756-757), et F. de Mély et E. Bishop, *Bibliogr. gén. des inventaires imprimés*, à la table. On sait que le trésor de Saint-Denis fut dispersé sous la Révolution; un convoi de dix-sept voitures le conduisit à la Convention, les charretiers et les conducteurs mirent les chapes et les mitres. (Rapport de Lenoir du 20 décembre 1793. *Arch. du musée des Monuments français*, I, 14-15.) Sur ce transfert et le triage qui fut fait à la Monnaie durant soixante-huit séances, voir P. Lacroix, *Inventaires de l'abbaye de Saint-Denis en 1793*, dans la *Revue universelle des arts*, IV (1856), p. 123-143, 340-366. M. Babelon a signalé un exemplaire du *Guide du visiteur à Saint-Denis*, éd. de 1783, annoté par les commissaires; il est conservé au Cabinet des médailles. — Il n'a pas paru que la description sommaire et superficielle que Van Buchel fait du trésor de Saint-Denis valût la peine d'être contrôlée avec le gros inventaire manuscrit de 1634; la publication de cet inventaire et de celui de 1504 pouvant seule être l'occasion d'une étude de détail approfondie, on s'est contenté ici d'identifier les objets cités par Van Buchel avec ceux qui figurent dans l'inventaire de 1504, dans Doublet, dans Millet (2° éd., la seule que j'ai eue sous la main), dans l'inventaire de 1655 et dans Félibien.

1. Dans l'inventaire de 1504, les objets précieux sont décrits par armoires et coffres déposés tant dans la chambre du trésor que dans les diverses chapelles de la basilique. — Millet (2° éd., 1638), ayant disposé son inventaire suivant l'ordre méthodique, n'indique pas le nombre des armoires; l'inventaire de 1655 en mentionne huit, plus quatre en haut.

2. « Aux quatre armoiries d'en haut sont les suivantes figures tirées au naturel, sçavoir : en la première, celle du duc d'Alançon..., en la seconde, celle de Charles IX, en la troisième, celle de Henry II, en la quatrième, celle de Louis XII... » (*Inv. de 1655*, p. 17.)

3. *Sat.*, VIII, v. 19.

4. J'hésite à reconnaître dans cette indication le chef de saint Benoît;

la mitre, le calice et l'écritoire de saint Denis[1], les couronnes du roi et de la reine ornées de pierres précieuses[2], saphirs, diamants, rubis et autres, les éperons royaux[3], la croix d'or où est enchâssé, dit-on, un morceau de la vraie croix[4], une dent de saint Jean l'Évangéliste[5], une main de saint Thomas[6], un doigt

---

dans un document relatif à l'abbaye de Saint-Denis publié récemment dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 1898, p. 143, une énumération de reliques porte « capita sanctorum Rustici et Dionysii. » J'avais interprété par Rustici l'abréviation Rti ou Bti; si j'avais connu alors ce passage de Van Buchel, j'aurais hésité sur cette lecture. Il ne semble pas y avoir eu parmi les reliques de Saint-Denis un chef de saint Benoît, les inventaires n'en indiquent pas, et cette partie du squelette du saint paraît bien plutôt être restée à Saint-Benoit-sur-Loire; le dernier procès-verbal de reconnaissance mentionne encore une portion du temporal, un fragment du maxillaire supérieur gauche, le maxillaire inférieur, une portion de la voûte du crâne. (*Nouvelle translation des reliques de saint Benoît, 9, 10 et 11 juillet 1881. Procès-verbal de la reconnaissance des reliques*... Orléans, 1881, in-8°, p. 35-36.) On désignait probablement sous le nom de chef de saint Benoît une statuette reliquaire représentant saint Benoît à mi-corps et contenant un os du bras du saint; elle est indiquée dans l'*Inventaire de 1504*, fol. 4; assez longuement décrite par Doublet, p. 338; Millet, p. 103-104, et dans l'*Inventaire de 1655*, 4° armoire, p. 12. Voir Félibien, p. 542 et pl. IV. — Millet indique encore, p. 89, une croix d'argent reliquaire avec des fragments de reliques de saint Benoît.

1. Sur le calice de Saint-Denis, voir Doublet, p. 346; Millet, p. 99; *Inv. de 1655*, 3° armoire, p. 9; Félibien, p. 541 et pl. III; sur son écritoire, *Inv. de 1504*, fol. 7 v°; Doublet, p. 346; une reproduction de cette écritoire est en regard de la page 23 de la *Palaeographia graeca* de Montfaucon; Millet, p. 100; *Inv. de 1655*, 3° armoire, p. 9.

2. En 1270, l'abbé Mathieu avait reçu en dépôt « deux couronnes d'or à pierres precieuses, lesquelles feu de noble recordation le roy Philippe, son ayol, fist faire jadis pour couronner les roys et roynes de France..., et une petite couronne d'or à pierres precieuses que le roy a accoustumé porter à disner le jour de sa coronation. » *Doc. hist. inédits*, II, 70. — Millet mentionne (p. 122-123) les couronnes de Charlemagne, de saint Louis, de Jeanne d'Évreux, femme de Charles le Bel, deux couronnes de Henri IV et deux de Louis XIII. Cf. *Inv. de 1655*, 4° armoire (couronnes de Charlemagne et de Jeanne d'Évreux), p. 13, et 3° armoire (couronne de saint Louis), p. 11.

3. Sur deux éperons d'or qui servaient au sacre, voir Millet, p. 127; l'*Inv. de 1655*, 4° armoire, p. 13, les attribue à Charlemagne.

4. Sur la croix d'or, voir Millet, p. 85; *Inv. de 1655*, 1re armoire, p. 3.

5. La dent de saint Jean l'Évangéliste était dans un cristal orné de pierres précieuses et porté par une statuette d'argent. (*Inv. de 1504*, fol. 2 r°; Millet, p. 95.)

6. La main droite de saint Thomas était dans un cristal porté par deux

de saint Barthélemy[1], un pied de saint Denis[2], le sceptre ou main de justice de saint Louis[3] en argent et un autre en onyx, deux vases taillés dans des pierres rares, des portraits, gravés sur pierre, de Tibère, de Cléopâtre, de la reine de Saba[4], une griffe de griffon[5] sertie en or, elle est longue d'un pied géométrique et sert d'étalon, elle ne vient pas d'un oiseau, mais d'un monstre énorme; je croirais plutôt que c'est la dent ou la corne de quelque animal ou un objet faux, car, pour beaucoup, l'histoire du griffon de Pline est une fable. On conserve dans le trésor des échecs à figures d'ivoire, dont une des pièces est un éléphant portant sur son dos un petit château fort[6], on dit que ce jeu vient de Charlemagne; trois épées couvertes de rouille, l'une de la vierge Jeanne, dite la

anges d'argent doré placés à la base d'un reliquaire monté sur quatre lions d'argent doré; c'était un présent du duc de Berry. (*Inv. de 1504*, fol. 2 r°; Millet, p. 95; Félibien, p. 310, 540 et pl. III.)

1. Le doigt de saint Barthélemy apôtre était conservé dans un riche reliquaire d'argent doré orné de personnages; il était considéré comme un don de Philippe-Auguste. (Millet, p. 96; cf. *Inv. de 1504*, fol. 6.)

2. Millet décrit plusieurs reliquaires contenant des reliques de saint Denis, mais sans parler spécialement d'un reliquaire contenant le pied du saint.

3. Millet mentionne la main de justice de saint Louis (p. 124), il décrit à la même page un sceptre qu'il attribue à Charlemagne et qui n'est autre que celui de Charles V, monté sur la hampe du bâton de chantre. (Cf. E. Molinier, *le Sceptre de Charles V, roi de France*. Extr. de la *Gazette archéologique*, 1890, avec pl.) Ce sceptre, étant en or, ne doit pas être confondu avec celui dont parle Van Buchel, qui était en argent.

4. Millet décrit, p. 132, deux agathes, dont l'une, enchâssée d'argent doré, représentant Marc Antoine, et l'autre, enchâssée d'or, représentant Néron; une agathe blanche enchâssée d'argent doré, avec garniture de pierres précieuses, représentant une femme couronnée; et p. 101-102, l'Écrin de Charlemagne surmonté d'une effigie de Cléopâtre ou de la fille de Titus. (Cf. Félibien, p. 542 et pl. IV.) Doublet décrit un « camahieu d'agathe en forme de teste d'homme jusques aux epaules, qui est l'effigie de l'empereur Tybere Cesar, » appliqué au reliquaire de saint Benoît (p. 339). Les pierres gravées figurent dans l'inventaire de 1793. (*Rev. univ. des arts*, IV, 340-342.) Cf. sur les pierres précieuses de Saint-Denis conservées au Cabinet des médailles, E. Babelon, *le Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale*. Paris, in-fol., et, du même, *Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*... Paris, 1897, gr. in-8°.

5. L'ongle de griffon décrit par Millet (p. 133) contenait une pinte de vin et servait d'étalon pour cette mesure de Saint-Denis. (Doublet, p. 343.)

6. Indiqué dans l'inventaire de 1504, au fol. 11 v°. Millet (p. 134) parle du jeu d'échecs de Charlemagne, il était en ivoire, avec caractères arabes; il n'en reste plus qu'une pièce, c'est le fameux éléphant fortifié dont

pucelle d'Orléans[1], dont Valerand de La Varanne a chanté la vie en vers dans quatre livres édités vers 1516[2], de Turpin, archevêque de Reims, et du roi saint Louis.

(Dessin.)

On voit encore une des six cruches des noces de Cana, en marbre blanc; elle est analogue aux urnes romaines, et je croirais assez que c'en est une[3]. En voici la forme :

(Dessin.)

Mais le temps ne l'a pas laissée entière. Puis, le manteau royal bleu, brodé de lis d'or et de pourpre[4]. Nous vîmes un miroir de marbre, que notre moine ignorant ne craint pas d'attribuer de bonne foi et fièrement à Virgile[5]. Derrière le maître-autel se trouve une cuve de porphyre, dont parlent Belleforest et Nicolas (*sic*) Du Choul[6]; elle est longue de huit de nos pieds, haute de trois et contient autant qu'un tonneau. Son aspect révèle l'antiquité, si on la compare aux baignoires antiques qui sont figurées dans les livres et représentées sur des bas-reliefs; il est possible que Belleforest ait raison en disant qu'elle a été amenée de Poitiers, où elle servait de baptistère, par Dagobert. Elle a bien pu passer de l'usage rituel des ablutions, particulier au pays, à l'usage du culte chrétien. Elle a le bril-

---

parle Van Buchel et qui est conservé à la Bibliothèque nationale. (E. Babelon, *le Cabinet des antiques*, p. 219-222 et pl.)

1. Sur l'épée de Jeanne d'Arc et de Turpin, voir Doublet, p. 347; Millet, p. 134; sur celle de saint Louis, *Ibid.*, p. 126, et *Inv. de 1504*, fol. 13 v°. L'épée dite de Charlemagne fut vendue; elle est au Louvre. (*Arch. du musée des Monuments historiques*, III, 87-88 ; cf. des communications de Courajod dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1877, p. 177, et 1891, p. 164.)

2. *Valerandis Varanii De gestis Joanne Virginis France* (sic) *egregie bellatricis libri quatuor*. Venumdantur Parisiis, a Joanne de Porta, in clauso Brunelli sub signo Cathedre commorante (1516). In-4°. Ce poème a été réimprimé récemment par M. Ernest Prarond. (Paris, 1889, in-8°.)

3. Sur la cruche des noces de Cana dont Millet n'indique pas la matière, voir cet auteur p. 112.

4. Probablement les vêtements de Henri II. (Millet, p. 120.)

5. Sur le miroir dit de Virgile, voir Millet, p. 134.

6. La cuve de porphyre du trésor de Saint-Denis, ou cuve de Dagobert, est au Cabinet des médailles et antiques. (Cf. Corrozet, éd. 1586, fol. 25 r°, et Doublet, p. 319; Belleforest, éd. 1575, p. 288; Guillaume Du Choul, *Discours sur la castrametation et discipline militaire des anciens romains, des bains et antiques exercitations grecques et romaines.* Lyon, 1580, in-4°, p. 125.) — La cuve servait, au temps de Doublet, « à faire tous les ans l'eau benite es vigiles de Pasques et de Pentecoste. »

lant et la dureté du diamant; le fer ne peut l'entamer si peu que ce soit, et c'est à cela, je crois, qu'elle doit d'être restée entière jusqu'à nos jours; deux anneaux sont taillés dans la même pierre, et bien qu'ils fassent partie de la cuve, on peut les soulever et les prendre dans la main, tant ils sont habilement faits. Tout le pavage est, en cet endroit, en dessins de mosaïque[1] faits avec des petits morceaux de divers marbres, à l'ancienne façon des Romains, si l'on en croit les vers du poète Lucilius :

Quam lepide lexeis compostae et tesserulae omnes
Arte, pavimento atque emblemate vermiculato[2].

et la description du temple de la Fortune, de Lyon, par Jean Richard[3].

Près de l'autel qui contient les reliquaires et les reliques de saint Denis on conserve un des clous, qui, dit-on, a servi à attacher le Christ sur la croix; il est enchâssé d'or, lui-même est en fer et sa longueur est la suivante[4].

(Trait de 13 centimètres.)

Près du corps de saint Denis reposent ceux d'Éleuthère et Rustique, ses compagnons. Aeneas Silvius, qui devint pape sous le nom de Pie II, parle en ces termes du corps de saint Denis : « Visitant le monastère de Saint-Emmeran de Ratisbonne, sur les bords du Danube, l'abbé qui était à la tête de la maison nous montra un corps conservé dans son abbaye, qu'il nous dit être celui de saint Denis l'Aréopagite. Comme nous lui disions qu'il était conservé à Paris, il nous apporta l'attestation du pape Léon, qu'un empereur Henri, si je me souviens bien, visitant le roi de France et séjournant à Paris, déroba ces reliques et les déposa dans cette abbaye. » Le saint pontife appelle l'acte de l'empereur un pieux larcin.

Devant l'autel de saint Denis est la croix d'or, haute environ

1. Sur les mosaïques de Saint-Denis, voir un rapport de Lenoir du 13 décembre 1797. (*Arch. du musée des Monuments français*, I, 95; cf. *Ibid.*, I, 262, III, 325.) On en conserve encore des fragments à l'École des beaux-arts.

2. *Sat.*, ex inc. lib., IV.

3. *Joannis Richardi Antiquitatum Divionensium ... liber*. Parisiis, 1585, in-8°.

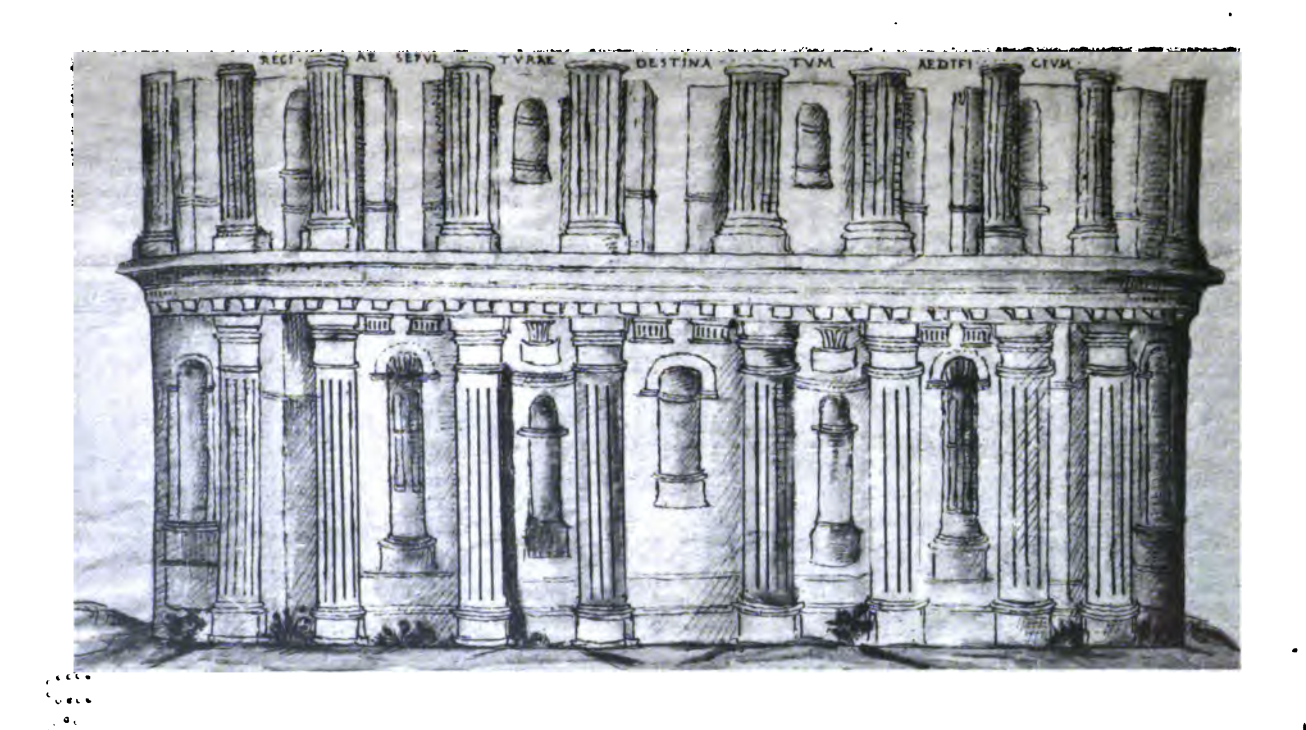
4. Millet (p. 78) décrit la monture d'argent doré du clou du Christ; elle avait de son temps remplacé une monture d'or massif indiquée dans l'*Inv. de 1504* (fol. 25 v°).

Mém. Soc. Hist. Paris, 1899.





PYRAMIDE DU PONT DE SAINT-CLOUD.
CUVES DE SAINT-DENIS ET DE SAINTE-GENEVIÈVE.



Monument des Valois, a Saint-Denis.

de six pieds, dont parle Corrozet[1]; sur la base, les vers suivants ont été gravés en caractères gothiques par les soins de Suger, ancien abbé et restaurateur de cette maison :

Rex bone, Suggeri dignare pius misereri,
De cruce protege me, pro cruce dirige me.

Juste sous cette croix se trouve la crypte, où le gardien de l'église conserve une corne, de quelque animal monoceros, longue de dix-neuf pieds, striée en forme de vis, finissant en pointe, de telle manière que la partie qui tenait à la tête a un peu moins de l'épaisseur de trois doigts; son poids est tel qu'on peut la lever d'une main[2]. Dans la même crypte on conserve la lanterne de bronze de Malchus[3], s'il est permis d'y croire, avec des verres de forme ovale enchâssés tout autour; en voici le croquis :

(Dessin.)

Au-dessus de la crypte est l'autel dédié à saint Louis, c'est là que reposent ses restes, dans des châsses dorées; devant cet autel, sur un modeste sarcophage est gravée la figure de sa femme avec l'inscription qu'on lit dans Corrozet. Voici le dessin de cette figure[4].

(Dessin.)

---

1. Millet décrit la croix de Suger, p. 37-38. Cf. Corrozet (éd. 1586), fol. 24.

2. Van Buchel se trompe sur la licorne. L'*Inv. de 1504* (fol. 21), Corrozet (*loc. cit.*) et Millet, p. 133, s'accordent pour lui attribuer 6 pieds 1/2 et non 19. Sur cet objet, voir le ch. XLVIII du livre I de Doublet, p. 320-324; on a cité plus haut la description qu'en donne Cardan.

3. La lanterne du jardin des Oliviers. (*S. Jean*, XVIII, 10.) Cf. *Inv. de 1504* (fol. 21) et Millet, p. 134. Voici, pour compléter notre pl. I, la description que Doublet (p. 324) donne de cet objet : la lanterne, conservée dans une armoire de la chapelle Saint-Louis, avec la licorne, était « de très ancienne façon, de fonte et garnie partout de gros cristaux de roche par lesquels sort la lumière assez sombre et obscure. L'on peut remarquer en ladite lanterne le coup de glaive donné par S. Pierre en l'un des cristaux, qui, de là glissant, tomba sur l'oreille dudit Malchus et luy abatit, laquelle lanterne il opposa audit coup. »

4. Il semble y avoir eu confusion dans l'esprit de Van Buchel entre la chapelle de Saint-Louis, qui est devenue plus tard et est encore la sacristie, et les châsses où étaient ses reliques, châsses qui, d'après Rabel (fol. 22 v°), surmontaient le grand autel. La sépulture de saint Louis était, d'après le même auteur, dans le chœur, sur la gauche (p. 21). Cf. *Inv. de 1504* (fol. 28). La sépulture de la femme de saint Louis, Marguerite de Provence, était couverte par une tombe plate en cuivre placée en 1586 (Corrozet, fol. 28 v°) et

J'ai vu là des ossements de baleine; chacun est long de vingt pieds. Puis, dans la chapelle de Saint-Lazare, est une colonne de porphyre, sans base[1], qui représente la taille du Christ; les dix-huit traits ci-joints en donnent la dimension, en y comprenant la boule de jaspe du sommet; en ne la comprenant pas, il n'en faut compter que seize. En dehors de l'église, sous les galeries du cloître, il y a une cuve destinée jadis aux ablutions des moines; elle est en pierre et analogue à celles qu'on voit dans les autres monastères de Paris, mais de dimensions plus grandes[2].

(Dessin.)

Belleforest, en raison des représentations dont elle est ornée, y voit une antiquité romaine. Je ne partage pas son avis, ni la barbarie des caractères d'écriture, ni bien d'autres particularités, rien enfin ne permet de la faire remonter à une aussi haute antiquité; elle n'est ni dans les formes, ni dans le goût de cette époque; l'inhabileté du sculpteur qui a fait les personnages dénote bien plutôt, aux yeux mêmes des moins experts en cette matière, la main

---

située devant le maître-autel; au temps de Millet (1635), elle était encore à cette place, mais recouverte à moitié par les degrés de l'autel. Lenoir avait recueilli au musée des Grands-Augustins des statues en marbre de saint Louis et Marguerite; elles furent renvoyées à Saint-Denis en 1817. (*Arch. du musée des Monuments français*, III, 241, 288.)

1. Chapelle de Saint-Lazare ou de la Trinité, l'une des sept chapelles au nord de la nef. Millet (p. 74-75) y signale l'existence d'une colonne de jaspe d'une hauteur égale à celle du Christ, avec une pierre de marbre gris portée par des colonnes de marbre blanc, dont les dimensions reproduisent celles de la pierre du Saint Sépulcre. (Cf. *Arch. du musée des Monuments français*, II, 78-79, 178.)

2. Voir planche II. La cuve de Saint-Denis date du temps de l'abbé Hugues, qui vivait dans les dernières années du XIIIe siècle; une inscription reproduite par Guilhermy (*Inscriptions de la France*, II, 145) rappelle que cet objet est un don de lui :

Hugoni, fratres, abbati reddite grates,
Hoc manibus fratrum nam sustulit ille lavacrum.

Cette cuve, apportée à Paris et destinée, après délibération de la Commission temporaire des arts, du 6 septembre 1794, au jardin du Museum des arts (*Arch. du musée des Monuments français*, I, 20), fut mise aux Invalides, puis échangée par Lenoir, en 1809, contre des statues de Charlemagne et de saint Louis; attribuée en 1816 au musée du Louvre, elle fut inscrite sur ses inventaires, mais resta, faute de place, à l'École des beaux-arts, où elle est encore. (Courajod, *Débris du musée des Monuments français à l'École des beaux-arts*, dans le *Bulletin monumental*, t. LI, 1885, p. 169.)

de quelque moine vivant au temps où l'on avait délaissé toute culture. J'ai donné la forme de la cuve, voici le dessin des figures :

(Dessin.)

Tout auprès est une pierre portant cette inscription d'une plaisante barbarie :

Qui jacet hic ville baillivus[1] *prefuit ille*
J. dictus Chardon, Christus faciat sibi pardon.

Au même endroit une modeste pierre rappelle les Montmorency en ces termes :

Icy gist mon senieur Robert de Mounmorencii, jadis sous prieur et cenieur de ceans, etc.[2].

Les portes de l'église sont revêtues de plaques de bronze sur lesquelles sont représentées diverses figures. On dit qu'elles ont été apportées de Poitiers, ce qui est faux, car elles portent une inscription en caractères anciens dont les lettres sont bizarrement enchevêtrées et à laquelle je n'ai rien compris, si ce n'est une mention de saint Denis[3] :

[illegible]

En outre, les Annales de France rapportent que les portes de Poitiers étaient en bronze et non revêtues de lames de bronze comme le sont celles-ci, enfin l'une d'elles serait tombée à la mer.

---

1. Van Buchel a lu *demenus* pour *ballivus*, corr. d'après Félibien, p. 579.
2. Corr. d'après Félibien (p. 579) : *cenier de ceans. Priez pour luy.*
3. L'histoire de l'enlèvement des portes à Poitiers est rapportée par Aimoin. Millet (p. 26) combat cette origine ; il décrit la décoration des battants portant des représentations des mystères de la Passion, de la résurrection du Christ, de son apparition à ses disciples ; Suger, à qui Millet attribue ces portes, y figure aussi, représenté sur le battant de droite, à genoux devant le Seigneur qui est à table avec les pèlerins d'Emmaüs. Félibien (p. 534) transcrit la première ligne :

Hoc opus Airardus cœlesti munere fretus
Offert ecce tibi, Dionysi, pectore miti.

A côté se trouve la figure du moine Airard. Cf. sur les portes de Saint-Denis et leurs inscriptions, Suger, *De rebus in administratione sua gestis*, éd. Lecoy de la Marche, 188-189.

Devant le tombeau de bronze de Charles le Chauve[1], empereur et roi, situé au milieu du chœur, est suspendu un lampadaire d'argent offert par le roi d'Espagne Philippe II en échange des reliques de saint Eugène[2], premier apôtre de Tolède, données par le roi de France et transportées en Espagne; le présent est très beau, il est garni de petits lampadaires d'argent de moindre dimension; leurs extrémités sont en forme de proue de navire; ils sont perpétuellement allumés. Dans le cimetière au nord de l'église on a commencé, il y a quelques années, le superbe mausolée de Henri II et de ses fils[3];

(Dessin.)

(Regiae sepulturae destinatum aedificium.)

---

1. Le tombeau de Charles le Chauve, en cuivre, était « au milieu du cœur où les moines chantent. » (Corrozet, fol. 28 r°; il a été reproduit par Rabel, fol. 24 r°; cf. *Inv. de 1504*, fol. 20 v°.)

2. Une chapelle du chevet est consacrée à saint Eugène, disciple de saint Denis, premier évêque de Tolède. Son corps fut donné, en 1565, par Charles IX à Philippe II. Saint Denis ne garda qu'un bras. (Millet, p. 60-62. Voy. La Fuente, *Hist. eccles. de España*, 2ª ed., I, 306, et ms. fr. 15880, fol. 24.)

3. Voy. pl. II. On sait que Marie de Médicis voulut élever à Saint-Denis, à la mémoire de son époux, non pas seulement un tombeau, mais un édifice entier, qui fut Notre-Dame-la-Rotonde. Le cœur de Henri II avait été déposé aux Célestins le 13 juillet 1559, et son corps enterré à Saint-Denis le 13 août 1559 (Corrozet, éd. 1586, fol. 177); dès 1560, le monument des Célestins était achevé, et dès 1562 on trouve trace de projets de sculptures pour le monument de Saint-Denis. Durant les années qui suivirent, on continua surtout les travaux du cénotaphe royal, dont la reine mère voulait aussi faire son tombeau. On commença ensuite l'ordonnancement de l'édifice. La direction des travaux fut confiée successivement, probablement au Primatice, puis à Jean Bullant, enfin à Baptiste Androuet Du Cerceau. Ils furent plusieurs fois interrompus, en raison des frais considérables qu'ils entraînaient, puis définitivement arrêtés en 1590, lorsque la Ligue chassa Henri III de Paris et obligea la reine mère à aller passer ses derniers jours de vie au château de Blois. La chapelle inachevée, dont Félibien a donné une description (p. 565), a été démolie en 1719; le mausolée de Henri II, reproduit par Rabel (fol. 72), fut transporté dans la chapelle Notre-Dame-la-Blanche. Sur cette construction de Catherine de Médicis, voir A. de Boislisle, *la Sépulture des Valois à Saint-Denis*, dans les *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, III, 1876, p. 241-292; Palustre, *la Renaissance en France*, II, p. 108-118; G. Brière, *Étude critique sur le tombeau de Henri II et de Catherine de Médicis à Saint-Denis*, dans *Université de Paris. Positions des mémoires présentés à la Faculté des lettres pour l'obtention du diplôme d'études supérieures (histoire et géographie), session de juin 1897*, p. 5-9. Cf. aussi des quittances de 1565-1575, publiées par M. U. Robert dans les *Nouvelles*

il dépasserait en beauté toutes les constructions de notre temps si l'emploi d'une pierre trop tendre n'inspirait des craintes pour sa durée à venir. L'édifice est de forme circulaire comme un amphithéâtre; le plan est conforme aux préceptes de Vitruve; le style est corinthien; une partie souterraine correspond exactement au bâtiment, tout comme dans les temples, les théâtres et les cirques des anciens, qui avaient des salles et des chambres souterraines pour les sacrifices et le dépôt des instruments de jeux; ils les appelaient *caveæ*, c'est là que reposent les corps des rois.

Au milieu se dresse le mausolée royal, analogue à celui de Louis XI; il est en marbre, en porphyre et en bronze, avec au-dessus quatre Vertus en bronze de grandeur plus qu'humaine; les statues du roi et de la reine sont de marbre blanc. Je n'ai vu là aucune épitaphe, l'œuvre n'étant pas encore achevée. Joachim du Bellay a composé sur ce tombeau l'épitaphe suivante, qui, dans sa brièveté, en dit long en l'honneur du roi :

Henrici manibus.
Hic jacet Henricus, qui fuit orbis amor[1].

Dans l'église se trouvent les mausolées en marbre de Louis XII[2]

archives de l'art français, 1876, p. 21-25; et une communication de Courajod dans le *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1882, p. 155. Lenoir, en 1794 et 1795, reçut au musée des Monuments français de nombreux fragments du tombeau de Henri II (*Arch. du Musée des monuments français*, II, p. 78-79, 229, 230, 235, 385-387; III, 171); il put sauver de la fonte, en donnant en place des objets de cuivre d'un poids équivalent, les Vertus en bronze et les figures de Henri II et Catherine, par Germain Pilon. (*Ibid.*, I, p. 14; II, p. 161, et Lenoir, *Musée des monuments français*, III, p. 86, avec planche.) En 1816, le tombeau de Henri II, avec ses statues, revint à Saint-Denis (*Arch. du Musée des monuments français*, III, p. 286-287); des fragments du plafond en marbre ne furent rendus qu'en avril 1820. (*Ibid.*, III, p. 303.) Cf. de Guilhermy, *l'Abbaye de St-Denis*, 2e éd., p. 72-76. — Les motifs d'ornementation et les statues destinés à Notre-Dame-de-la-Rotonde, qui étaient restés dans le magasin des marbres, à Paris, sans être probablement jamais allés à Saint-Denis, n'y ont pas été envoyés en 1816. (Cf. Courajod, *Deux épaves de la chapelle funéraire des Valois à Saint-Denis, aujourd'hui au musée du Louvre*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, XXXVIII, p. 98-130, et supplément, *Ibid.*, XLI, p. 127-140.)

1. L'épitaphe latine est, en effet, très brève, mais Du Bellay se rattrapa en français. Il composa une pièce de vers qui fut gravée sur une grande plaque apposée à la clôture du chœur, devant le monument de François Ier. Millet l'a trouvée trop prolixe pour la reproduire en entier (p. 392).

2. Le mausolée de Louis XII et d'Anne de Bretagne est l'œuvre de Jean

et de François Ier[1]; ils sont ornés de leurs statues et de sculptures qui représentent leurs victoires et leurs guerres. L'épitaphe de François Ier, gravée sur son tombeau, a été savamment composée par Bèze; celle de Louise, mère de François Ier[2], est dans les poésies de Bourbon. Franciscus Bonadus, à propos de Dagobert, parle de l'église de Saint-Denis en ces termes :

Ceu modo templa tenet Dionisius aurea mystes,
Mausolea mihi, et quae struxi busta futuris
Regibus a Domino delubra dicata loquuntur, etc.[3].

(Dessin de la colonne du cardinal de Bourbon.)

Dans le pourtour du chœur, non loin du tombeau de Louis XII, se trouve la colonne de porphyre du cardinal de Bourbon[4]; la base est de marbre blanc, le chapiteau est en partie de marbre noir; elle est aussi haute que les colonnes de l'église.

Juste. (Palustre, *là Renaissance en France*, II, p. 87-98; de Guilhermy, *l'Abbaye de Saint-Denis*, 2e éd., p. 66-72; cf. une gravure dans Rabel, fol. 71 v°, et une planche dans Palustre, *loc. cit.*) Sur les envois au musée des Augustins de 1793 à 1795, voir *Arch. du musée des Monuments français*, II, p. 106, 228-229, et sur les restitutions faites à Saint-Denis en 1816 et 1817, voir *Ibid.*, III, p. 241, 287.

1. Le tombeau de François Ier et de Claude de France est l'un des plus beaux de ceux qui furent élevés à Saint-Denis; il a été construit sous la direction de Philibert Delorme; Jean Goujon, Germain Pilon, Pierre Bontems et d'autres ont travaillé à sa décoration; les batailles de Marignan et de Cérisoles ont fourni le sujet des bas-reliefs. (Palustre, *la Renaissance en France*, II, p. 98-108; de Guilhermy, *l'Abbaye de Saint-Denis*, 2e éd., p. 91-98; dessin dans Rabel, fol. 60 v°.) Sur le transport de fragments de ce tombeau au musée des Grands-Augustins en 1794, voir les *Arch. du musée des Monuments français*, II, 118-120, 139, 149, 151, 178.

2. D'après Millet, le corps de Louise de Savoie reposait dans le caveau du monument de François Ier, sous le mausolée de son fils. Voir dans Millet (p. 386) l'inscription que portait son cercueil.

3. *Anacephaleoses*. Parisiis, 1543, in-8°, p. 12.

4. Louis de Bourbon, évêque de Laon, archevêque de Sens, premier abbé commendataire de Saint-Denis, mort en 1557. Son corps fut déposé dans la cathédrale de Laon et son cœur à Saint-Denis. La colonne de jaspe qui y fut élevée en son honneur était surmontée d'un chapiteau portant une statue. Cette statue, qui figure dans le dessin de Van Buchel, et qui représentait le prélat agenouillé, n'existait probablement déjà plus en 1795. Lenoir ne parle que de la colonne et du chapiteau. (*Archives du musée des Monuments français*, II, p. 231.) Lors de la restitution à Saint-Denis, en 1817, le chapiteau portait un vase. (*Ibid.*, p. 241.)

Jean Second, de la Haye, dans un poème savant, célèbre aussi l'église de Saint-Denis :

Proxima Parisiae jacet urbs Dionysia valli,
Heroum tumulis relligiosa virum[1].

3o septembre. — La coutume, très usitée chez les Français, de porter la main à la bouche en saluant remonte, d'après ce que j'ai lu, aux Anciens, qui pour saluer les dieux portaient la main à la bouche.

OCTOBRE.

J'ai quitté mon précédent logis pour aller habiter rue du Paon, près de la rue Saint-Victor, à l'enseigne du Paon, d'où la rue tire son nom[2].

9 octobre. — C'est la fête de saint Denis; en souvenir du saint

1. Ces vers sont les deux premiers d'une assez longue pièce latine de Jean Secundus. (de son vrai nom Everaerts) sur Saint-Denis (*Eleg.*, III, XVII. *J. Secundi opera.* Parisiis, 1582, fol. 52 v°, il existe une édition d'Utrecht, 1541); une autre pièce du même auteur est intitulée : « In arcem Reginae Albae Parisiis » (*Epigr.*, éd. citée, fol. 87 v°), il faut probablement entendre la tour de Nesle, le château de la reine Blanche (de Bourgogne). Voici, en effet, les quatre premiers vers :

Cernite, flaventeis ubi volvit Sequana lymphas
Semirutam, fertur quam coluisse prius
Effera funestae Regina libidinis, arcem,
Nunc ultore mali ut tempore sola jacet...

L'on a du même Jean Secundus trois relations en prose de voyages en France vers 1533, elles ont été publiées seulement en 1618 par Heinsius (*Joannis Secundi... Itineraria tria...* Leydae, ex off. J. Marci, in-8°, forme la seconde partie de l'édition des œuvres de Secundus, publiée par S. Schrijver chez le même éditeur, avec la date de *1619*). Dans sa première relation, l'auteur raconte un voyage de Malines à Bourges, par Cambrai, Senlis, Paris, Étampes et Orléans; dans la seconde, un voyage de Bourges à Malines, par Orléans, Artenay, Angerville, Saint-Denis, Clermont, Amiens, etc.; dans la troisième, un voyage de Bruxelles en Espagne, par Guise, Reims, Troyes, Bar-sur-Seine, Dijon, Beaune, Mâcon, Lyon, Avignon, Lunel, Barcelone.

2. Tisserand a décrit la rue du Paon, *Topographie hist. du vieux Paris. Région occidentale de l'Université,* p. 494-503, elle donnait dans la rue des Cordeliers (de l'École de médecine), après s'être appelée de nos jours rue du Baron Larrey, elle a disparu pour l'élargissement du faubourg Saint-Germain et les nouvelles constructions de l'École de médecine. L'enseigne signalée par Van Buchel lève l'incertitude que Tisserand avait sur l'origine du nom de la rue.

grec on célèbre la messe en grec[1]. Suivant l'ancienne coutume des rois de France, Henri III a touché de son pouce mouillé de salive quelques gens malades des écrouelles en prononçant les paroles consacrées : *Regis te tangit manus, Dei te bonitas sanat.* On dit que les rois de France tiennent de Dieu ce pouvoir de guérir, mais Cœl. Calcagnius écrit que c'est un fait naturel et que ce pouvoir appartient à bien des gens. Polydore Vergile attribue le même pouvoir aux rois d'Angleterre. Durant ce mois, quelques Religionnaires se sont emparés par ruse de la citadelle d'Angers, ils y furent bientôt assiégés; Condé tenta vainement de faire lever le siège, et ils rendirent la citadelle aux habitants moyennant finances.

Renouvellement de l'édit du roi Henri III, publié en juillet, ordonnant aux hommes de la Religion Réformée de quitter le royaume dans les six mois. En voici la teneur :

Edict du Roy Henry troisiesme touchant la reunion de tous ses subjects à l'eglise catholicque, apostolique, romaine... Leu et publié à son de trompe et cry public par les carrefours de ceste ville de Paris accoustumés à faire cris et proclamations, le mardy XXIIe jour d'octobre, l'an de grâce mil cinq cens quatrevint et cinq[2].

10 octobre. — J'ai vu le panégyrique du cardinal de Bourbon, par Suger[3]. Les paroles d'Alexandre Sévère me paraissent bien de circonstance : « Scribendas laudes alicujus ducis vita functi, ut eum imitemur, nam viventes laudare, irridere esse maxime imperatores a quibus speratur, qui timentur. »

20 octobre. — Je suis sorti avec Carrion par la porte Montmartre avec l'intention d'aller me promener; nous sommes arrivés au Mont-de-Mercure, appelé maintenant Mont-des-Martyrs; il est situé à 500 pas de la ville; nous y avons vu un monastère

1. Sur cet usage, voir H. Omont, *la Messe grecque de Saint-Denys au moyen âge*, dans les *Études d'histoire du moyen âge dédiées à G. Monod*, p. 177-185.

2. La déclaration du 7 octobre, enregistrée au Parlement le 16 du même mois, aggrava les dispositions de l'édit du 7 juillet en réduisant à quinze jours le délai accordé aux protestants pour se convertir ou quitter le royaume. (Robiquet, *Paris et la ligue sous Henri III*, p. 230-231.)

3. *Oratio panegerica de laudibus... cardinalis a Borbonio a Petro Suggerio...* Parisiis, apud Gervasium Mallot, 1585, in-4°, 21 p.

de religieuses. On raconte que c'est là qu'habitait jadis le préfet de la ville et que furent décapités Éleuthère et Rustique, compagnons de saint Denis, et même aussi, selon quelques-uns, saint Denis lui-même. Une chapelle a été construite pour perpétuer le souvenir de cet événement. Les religieuses, vivant là trop librement il y a quelques années, ont été réformées; elles sont détenues perpétuellement comme en prison; il ne leur est point permis de sortir, c'est du moins ce que nous a dit le curé du lieu, avec lequel nous avons vainement discouru pendant longtemps, car, comme il se flattait de parler élégamment même en latin, nous n'avons rien pu comprendre à son français et nous nous demandions s'il parlait étrusque ou osque. Interrogé si l'on jeûnait à cause d'une fête dont c'était le jour, il répondit : « Sed Christus ait in Evangelio : Onus meum leve est. » Belle subtilité d'un homme au langage recherché; c'est de cette coupable préoccupation des prêtres qu'est née et que s'est développée l'erreur dans l'église, au point que l'ombre de l'ancienne pureté se distingue à peine encore dans la religion papiste.

22 octobre. — Nous sommes allés visiter une église de la banlieue de Paris située à deux lieues de la ville, Notre-Dame-de-Boulogne; on lit sur le mur la date de la dédicace : *L'an D. 1469, ix jul., fut consacrée Nostre Dame de Boloigne par Guillaume Chartier, evesque de Paris*[1]. J'y ai vu des sépultures avec inscriptions remontant au moins à 300 ans, il y en a une notamment un peu surélevée au-dessus du dallage; c'est celle d'un conseiller revêtu, comme la plupart de ceux de son temps, de son armure. Je pense que ces sépultures ont été refaites lors de la restauration de l'église.

Je m'étonnais que dans une Université aussi célèbre on n'enseignât pas le droit civil; j'en ai trouvé l'explication dans une décrétale d'Honorius III (lib. V *Decr. de privil.*, cap. XXVIII), qui interdit l'enseignement du droit civil à Paris et lieux voisins, n'autorisant que celui du droit canonique.

NOVEMBRE.

5 novembre. — Rue Saint-Jacques, j'ai vu l'église Saint-

1. Lors de la consécration de 1469, l'église des *Menuls* prit le nom de Notre-Dame de Boulogne, voir la reproduction d'une estampe ancienne dans le *Bull. de la Soc. hist. d'Auteuil et de Passy*, 1898, p. 9.



Benoît, qui est très ancienne; une inscription dans une niche indique que c'est là qu'au temps de saint Denis le peuple invoqua pour la première fois le vrai Dieu[1]; plus loin est l'église Saint-Denis-des-Grecs, qu'on dit avoir été fondée par saint Denis lui-même[2], à côté se trouve le collège des frères Dominicains[3], dans l'église desquels il y a beaucoup de sépultures princières indiquées par Corrozet[4]. Il y a là, notamment sur le côté gauche du chœur, l'épitaphe d'un de mes compatriotes; je la transcris avec d'autant plus de plaisir que la patrie est plus chère quand on en est absent; que les mânes du défunt s'en réjouissent. Je souhaite après ma mort être l'objet de pareil bon office.

Stephano Gevardi ab Amerongen, Ultrajectensi, Joannes ab Amerongen, fr. moestus posuit.

Quisquis ad hoc veniens non grandi aetate sepulcrum
Disce, meo poteris doctior esse malo.
Formae nemo suae confidat, nemo juventae,
Lanificas nequeunt ista movere Deas,
Nec juvat immensis didicisse laboribus artes,
Mors etiam doctis injicit atra manus.
Mi nihil illorum facilis natura negarat,
Et tamen obscuras cogor inire vias,
Securus, miser, exitii ignarusque futuri,
Vive memor lethi, mors inopina venit.

Obiit Lutetiae anno aetatis 24, 19 novemb. 1560[5].

1. Voir sur cette église une notice de Millin, *Antiquités*, III, n° XXIX, 60 p. et pl., et Berty-Tisserand, *Topographie historique du vieux Paris. Région centrale de l'Université*, p. 87-90. Cette église a été détruite en 1854 pour le percement de la rue des Écoles. (Bournon, *Rectifications et additions*, p. 93.)

2. Il faut entendre vraisemblablement Saint-Étienne-des-Grès, dont on attribuait la fondation à saint Denis. Berty-Tisserand, *Topographie historique du vieux Paris. Région centrale de l'Université*, p. 278.

3. Sur les Jacobins de la rue Saint-Jacques, voir la notice XXXIX du t. IV des *Antiquités nationales* de Millin, les planches de la *Statistique monumentale* de Lenoir et Berty-Tisserand, *Topographie historique du vieux Paris. Région centrale de l'Université*, p. 249-258.

4. Éd. 1586, fol. 80-82.

5. Cette épitaphe est dans Chytrée, éd. 1594, p. 719; au deuxième vers, il donne *malo* pour *meo* et réciproquement.

Dans la même église j'ai lu cette inscription touchant un certain hollandais :

Epitaphium ad M. Gilbertum Goudensem, sacrae paginae baccalaureum.

Christi ter centum lustris unoque peractis
Aurea dum Phœbi Scorpius astra tenet,
Occidit, heu! Moellae Gilbertus gloria gentis,
Qui nondum senas vixit Olympiadas,
Parisios misit quem Gouda Batava docendum
Imberbem et clarum dotibus ingenii.
Imbibit a puero praeclara poemata vatum
Socratis et quicquid dogmata sacra canunt.
Archesilae pariter, pariter Zenonis amator
Extitit et Sophiae lausque decusque sacrae.
Artibus his summo tandem sudore repertis,
Semper ei studium sacra Minerva fuit,
Auxilio cujus didicit quod numen Olympum
Torqueat, humanum qui regit autor opus.
Ast ubi sacrorum statuit sententia patrum
Gilberti ut cingat laurea serta comas,
Atropos ecce secat viridantis stamina vitae,
Nec parcit tanto mors malefida viro.
I nunc et longos spera tibi Nestoris annos
Quisquis es; omnigenis mors venit una viris.

Sous le portique, devant le chapitre, il y a une dalle avec cette inscription :

Ci gist Aliz de Grienberga, quy nourry la tres noble reinne de France, Madame Marie, qui fu fille au duc de Breban, priez, etc.

Le nom et le titre des barons de Griemberg est encore très illustre en Brabant. Sous la même galerie se trouve la tombe d'un dominicain de la famille des Guzman, apparentée, directement ou indirectement, à saint Dominique. Les principales familles espagnoles sont d'origine gothique ou germanique, ce qu'indique bien le nom de Gusman ou Guesman. Au même endroit j'ai lu le nom d'un autre espagnol, Requisentius; au-des-

sus de la porte se trouve l'inscription suivante, gravée en lettres d'or sur une plaque de marbre noir :

Nicolaus Hennequin, nobilis civis Parisiensis, in D. O. M. gloriam, hos fornicum marmoreorum quatuor ordines superstructasque aedes fratribus Praedicatoribus magnifica liberalitate funditus instauravit, anno Christi salvatoris 1556, regnante Herrico II, Franc. rege Christianissimo[1].

Dans le chœur, sur le côté droit, se trouve le tombeau de Pierre de Bourbon[2], avec une figure d'après nature,

(Dessin.)

(Haec restaurata vetustas.)

élevée de deux pieds au-dessus de la sépulture; on remarquera que de son temps la coutume actuelle de se raser la barbe existait déjà, ce qui permet de faire remonter, dans bien des cas, à cent ou deux cents ans en deçà de nous les manières de se vêtir et de ceindre l'épée qu'on observe dans de vieilles statues et dans des peintures. Nous revenons de même aux vieux usages du langage; les hommes de cour, par suite de je ne sais quelle légèreté, ou par recherche d'archaïsme, emploient présentement des mots et des formes insolites tels que « piarre, » « maubart, » « boune, » « prasse, » « pout, » « fame, » pour « pierre, » « maubert, » « bonne, » « presse, » « pot, » « femme, » etc.

On voit au même endroit, sur une plaque de bronze, l'épitaphe suivante :

Hic sita sunt corda clarissimorum virorum Claudii Albaspinaei patris et Claudii [Albaspinaei] filii, qui primarii regum Franciae scribae fuerunt, summis ornamentis virtutis fortunae[que] praediti, magnamque gratiam et authoritatem apud omnes consecuti, ob operam ab utroque navatam regno et regibus, a patre regi Francisco I, Errico II, Francisco II, Carolo IX, a quo fuit in consilium san[c]tius cooptatus. Vixit annos 57, menses sex, dies XI [al. II], horas X [al. IX], obiit Lutetiae, in Lupara regia, prid. id

1. Cette épitaphe est rapportée par Millin, *Antiquités nationales*, IV, xxxix, p. 54.
2. Sur le tombeau de Pierre de Bourbon, voir Millin, *loc. cit.*, p. 67 et pl.

novemb. anno domini 1567. — A filio qui in aula adoluerat eidem Carolo IX, qui eum admodum adolescentem inter quatuor primos scribas adscivit sepultus, sed virtutis illius magna indoles priusquam exemplo paterno reipublicae diu prodesse posset, immatura morte extincta est, in eadem urbe Lutetia, etc. *Vixit annos 25, menses II, dies VI horas VII, ob. [pridie idus septembris] 1570. Nicolaus Neovillius Villoregius collega, memor affinitatis et amicitiae quae sibi cum utroq. intercessit, socero et leviro charissimo benemeritis id monumentum posuit*[1]. *[Requiescant in pace.]*

DÉCEMBRE.

1er décembre. — En compagnie de Thierry Schouten, je suis allé voir Jean Dorat[2] de Limoges, le père des poètes et le maître de presque tous les savants de ce pays. Il est poète et traducteur du roi et reçoit par an des libéralités du prince, de la reine mère et du cardinal de Bourbon 2,000 florins de France. Il était alors presque octogénaire, et, malgré cet âge, où la plupart sont insupportables, il est plaisant et de commerce agréable; peu de temps avant, il avait épousé une jeune personne de dix-huit ans, qui n'est pas déplaisante; après je ne sais quelle poursuite amoureuse, il s'était fiancé à elle, puis, bientôt, pris de repentir, il avait rompu; il est à présumer que c'était en raison de son âge et en pensant à la paternité; mais, à la fin cependant, il ne put se tenir de la

1. L'inscription des L'Aubespine est rapportée par Millin, *loc. cit.*, IV, xxxix, p. 28.

2. Sur Dorat, voir l'Introduction de l'édition Marty-Laveaux, dans la collection de la *Pléiade françoise* (Paris, 1875, in-16),, et P. Robiquet, *De Johannis Aurati poetae regii vita et latine scriptis poematibus.* Paris, 1887, in-8°. L'épitaphe de Dorat, à Saint-Benoît, le fait mourir en 1588, à quatre-vingt-six ans; il aurait donc eu quatre-vingt-trois ans lorsqu'il reçut la visite de Van Buchel. La Croix du Maine le fait naître seulement en 1517. (Robiquet, *op. cit.*, p. 3.) Dans son *Éloge de Dorat*, Papire Masson vante son caractère accueillant (cité par Robiquet, p. 13). Il avait épousé, en 1548, Madeleine Laval, de qui il eut, entre autres enfants, Madeleine, qui devint la femme de son élève et successeur au Collège royal, Nicolas Goulu; on ignore le nom de la seconde femme de Dorat; Papire Masson plaisante cette union tardive. (Robiquet, p. 30-31.) Dorat, principal du collège de Coqueret en 1547, avait succédé, en 1556, au Collège royal, au professeur de grec Jean Stracel.

prendre pour femme. Il nous entretint familièrement, s'excusant de n'avoir pu se passer de femme, malgré son âge et son amour pour la littérature sacrée. « Quoi, dit-il, ne vaut-il pas mieux, avec saint Paul, prendre femme que de brûler ? » Et certes c'est miracle de voir un homme de cet âge, presque desséché, encore amoureux alors qu'il a déjà un pied dans la barque de Charon. Il est vrai qu'on voit souvent les vieillards faire par amour plus de folies que les jeunes gens; quelle en est la raison ? Quels exemples on en pourrait citer ! C'est ce que je ne m'attarderai pas à faire.

Dorat lui-même l'avoue dans une plaisante épigramme à Busbeck. En voici quelques vers, les autres m'échappent :

Nubere pulcra seni nulla non lege puella
Vult, sed vult nulla ducere lege senex.
Promittit, queritur, testes se clamat habere,
Sed quid, si testes non habet ille senex?

Il a fait une pièce que j'ai avec son portrait dans mon livre d'amis[1]; Posthius célèbre Dorat dans les vers suivants :

Splendidius nihil est, nihil est pretiosius auro,
Cui neque longa dies, nec fera flamma nocet.

---

1. L'usage des *Album amicorum* fut très goûté par les Allemands aux XVIe et XVIIe siècles; les étudiants qui se rendaient à l'étranger ne manquaient pas de faire tracer quelques lignes de souvenir sur un cahier *ad hoc* par les personnages qu'ils visitaient (voy. Robert und Richard Keil, *Die deutschen Stammbücher des sechszehnten bis neunzehnten Jahrhundert*. Berlin, 1893, in-8°). Le *Stammbuch* des palatins du Rhin conservé à la Bibliothèque nationale de Paris (ms. allemand 220) forme une intéressante collection d'autographes princiers (J. Bächtold, *Ein fürstliches Stammbuch aus dem 17 Jahrhundert*, dans l'*Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit*, 1876, col. 66-107). Les cahiers de papier blanc ne furent pas seuls utilisés pour y faire inscrire des devises et des souvenirs, on employa aussi des livres interfoliés, notamment des exemplaires des *Emblèmes* d'Alciat, et, plus souvent, des albums ornés de gravures allégoriques dans lesquelles le graveur avait ménagé des blancs pour les annotations manuscrites. Sous cette dernière forme les albums ont donné lieu à des œuvres de gravure remarquables; M. F. Warnecke en a donné une bibliographie en tête de ses reproductions des albums des de Bry. (*Emblemata nobilitatis, Album amicorum dessiné par Théodore de Bry. Edition facsimilée avec une préface sur les Alba amicorum jusqu'à la fin du XVIe siècle.* Paris, 1895, in-4°. — *Emblemata saecularia, mœurs et coutumes au XVIe siècle, emblèmes dessinés par Jean Théodore de Bry, facsimile de*

Ergo, Jane, decus vatum, et nova gloria Phoebi,
Ex auro nomen convenienter habes;
Aurea felici fundis quae carmina vena,
Quae nec edax perdet flamma, nec ulla dies[1].

Un distique d'Hotman sur Dorat est analogue aux vers qui précèdent :

Ex solido esse prius vulgus quem credidit auro,
Extrorsum Auratus, plumbeus intus erat.

Il nous montra des compositions faites par lui pour les monnaies royales et un tableau assez beau représentant le Christ, tenant d'une main le monde et de l'autre un triangle, avec la lettre hébraïque *scin*, dont il nous expliqua longuement la signification.

Un jour qu'il commentait au collège de Cambrai les oracles sibyllins et faisait dériver le sacrement de l'Eucharistie de la manne des Hébreux, Bèze et d'autres, qui se trouvaient présents et que cette explication ne satisfaisait pas, hochant la tête, le raillèrent en l'appelant « papou, » lui aussitôt leur servit le distique d'Ovide[2] :

Et caput et plenas omnes movere pharetras,
Et longum Getico murmur in ore fuit.

Il nous a donné l'explication de ce poème et l'anagramme de la reine d'Angleterre, *Elisabetha-Teudera : Dea ter beata velis.* Il avait marié sa fille à Nicolas Goulu, le savant professeur de grec.

4 décembre. — Je suis allé avec Carrion voir François de la Croix, autrement dit le seigneur de la Croix du Maine[3], grand

---

l'édition originale avec une préface sur les Alba amicorum au XVII[e] siècle. Paris, 1895, in-4°.) A défaut de l'album de Van Buchel on peut se reporter à un recueil, probablement similaire, formé par un jeune étudiant viennois, Gregorius Amman, qui parcourut l'Italie, la France et l'Angleterre de 1578 à 1583, il avait recueilli des notes de Cujas, de Marc-Antoine Muret, de Scaliger et dessiné entre autres personnages un avocat au Parlement de Paris à cheval (Ch. Schmidt, *Un manuscrit de la bibliothèque de Cassel. Le « Stammbuch » d'un étudiant allemand au XVI[e] siècle,* dans le *Bibliographe moderne*, II, 1898, p. 345-350).

1. *Joh. Posthii Parergorum poeticorum pars prima.* Ex typ. Commelini, 1595, in-8°, p. 102.

2. *Ex Ponto*, IV, 13, v. 35-36.

3. La Croix du Maine, né au Mans en 1552. Sa *Bibliothèque françoise*

ami des études et grand chercheur de livres; il habite au collège de Latran, près de Dorat. J'ai vu sa bibliothèque, riche en ouvrages de tous genres; j'ai remarqué entre autres une édition princeps de l'Histoire naturelle de Pline imprimée sur vélin à Rome en 1470[1]; l'impression est belle, sans trop d'abréviations. Il possède aussi des tablettes de cire et des monnaies antiques en grand nombre, entre autres des pièces à l'effigie de Camille, de Pompée, de Marius, de Cicéron, etc...; un miroir d'optique qui donne des images diverses et bizarres; un très petit volume qui contient l'Évangile mystique de saint Jean[2], l'Oraison dominicale et la Salutation angélique; les lettres n'en sont pas liées, et en le voyant j'ai compris qu'il n'était ni étonnant, ni impossible que les Grecs aient fait tenir l'Iliade d'Homère sur une coquille.

Philippe Des Portes, poète français et latin, est un homme souple et très écouté à la cour. Ronsard, maladroitement interrogé par un courtisan de ses admirateurs sur la différence qu'il trouvait entre lui-même et Des Portes, répondit qu'ils différaient entre eux comme un poète d'un poètaste, c'est ainsi qu'on appelle les producteurs d'œuvres plus verbeuses que savantes. Des Portes avait suivi Henri III en Pologne lorsqu'il fut élu roi de ce pays, et il avait fait prospérer sa fortune au point qu'en peu d'années il arriva à posséder plus de 20,000 livres[3]. Il n'est pas étonnant que la France ait déjà produit tant de savants, et Lipsius a bien eu raison de dire « Galli mihi quidem hodie sic perpoliti videntur omni genere doctrinae, ut nihil intersit (ab Italis) praeter cœlum et solum[4]. » Les grandes libéralités des souverains font, du reste, penser au vers de Martial :

Sint Mæcenates, non deerunt, Flacce, Marones[5].

---

parut en 1584; son cabinet de livres semble avoir eu une certaine importance, Dorat a fait deux épigrammes à son sujet. (*Joannis Aurati Poematum lib. V, Epigrammatum libri III*... Lutetiae Parisiorum, 1586, in-8°. Pars II, p. 56-57.)

1. Hain, *Repertorium*, n° *13088.

2. Cf. le ms. lat. 10439 de la Bibliothèque nationale.

3. On sait que Desportes, poète favori de Henri III, tira un grand profit des flatteries dont il gratifia le roi. Voy. l'*Introduction* de l'édition de ses *Œuvres* par Alfred Michiels, dans la collection de la *Bibliothèque gauloise* (Paris, 1858, in-16).

4. *Justi Lipsii antiquarum lectionum commentarius*, lib. V, epist. 12 (Antverpiae, 1575, in-8°, p. 207).

5. *Epigr.* VIII, 56.

C'est à Paris qu'est aussi Jean Passerat, professeur d'histoire et de belles-lettres; c'est un homme savant, il est le commensal des de Mesmes[1]; Florens Septimius, de son vrai nom, et aussi par caractère, Chrestien (comme dit Dousa), fait allusion à l'arrogance de Passerat dans ce distique :

Aut nihil, aut sese laudat Passeratius unum,
Utrumvis faciat, semper utrumque facit.

J'ai vu, dans la copie que m'en a donnée Louis Carrion, son poème français, qui est très savant; Posthius parle aussi de Passerat[2].

Un fils du sieur Roissy, savant profond et honnête, a récemment publié, en gardant l'anonyme, son premier ouvrage; c'est un traité sur la chasse des oiseaux; il est digne de n'importe quel écrivain instruit de notre temps.

J'ai vu aussi Jean-Édouard Du Monin, jeune d'années, mais vieux par sa science; c'est un philosophe très fin, le plus fort des théologiens et non pas le dernier des poètes parmi ses contemporains; il a publié le *Phœnix*, poème français-latin, où il a donné la mesure de son talent; il est originaire de la partie de la Bourgogne soumise au Roi Catholique[3]. Les jurisconsultes ne commentent que le droit canon, sauf le cas où l'un d'entre eux discute le droit romain un jour de fête et dans sa propre maison, c'est ainsi que j'ai entendu Suger[4] interpréter le *Tit. de actioni-*

---

1. Henri Ier de Mesmes, sr de Roissy, avait donné Passerat pour précepteur à son fils Jean-Jacques, né le 27 juillet 1560; Passerat recevait l'hospitalité chez les de Mesmes. (*Mémoires inédits de Henri de Mesmes*, éd. Fremy, p. 163, et *Introd.*, p. 43 et suiv., note.)

2. *Op. cit.*, I, p. 87, 91, 111.

3. Jean-Édouard Dumonin, né à Gy en 1557, assassiné à Paris, le 5 novembre 1586. On a un éloge de lui par La Croix du Maine. Le *Phœnix*, publié en 1585 chez le libraire parisien Guillaume Bichon, n'est que l'une de ses nombreuses productions.

4. Petrus Suggerius, ou Suger, cité plus haut à propos du panégyrique du cardinal de Bourbon, était professeur de droit canonique. On connaît de lui, outre ce panégyrique, une *Oratio in sanctissimam Decretalem* Cum Marthae, *sub titulo* De celebratione musarum, *D. Bezeo, Meldensi episcopo dicata*. Parisiis, G. Mallot, 1581, in-4°; une *Oratio de laudibus et encomiis utriusque juris pro fælici studiorum ingressu, post diem divo Lucae sacrum in scholis juris pontificii... recitata*. Parisiis, G. Mallot, 1584, in-4°; et une *Oratio qua Regi gratias agit pro cooptatione et promotione domini*

bus; il traduisait du reste plus qu'il n'expliquait; de même Cl. Minos[1], de Dijon, expliquait privément les Institutes. Il a publié un commentaire des Emblèmes d'Alciat[2], et Germain Audebert le raille dans ce quatrain :

An tibi, an Alciato, plus Minos docte, pararis
Nominis et famae quis neget ambiguum?
Sic aenigma facis nodosa aenigmata solvens;
Vis solum hoc? Tu te vincis et Alciatum.

Giordano Bruno, de Nole, en Italie, est un professeur plus subtil en philosophie qu'il ne convient à son salut. Il a pris le surnom de Philoteus[3]. Il a publié un traité de mnémotechnie et écrit en italien *Gli furori heroici* et *Il candelaio, comedia.* Baïf, fils d'Antoine Baïf, est un homme savant[4]. Barnabé Bris-

---

Montholonei ad Procancellariam dignitatem. Parisiis, G. Mallot, 1588, in-4°. Dans cette dernière pièce, l'auteur prend le titre de « juris utriusque professor ».

1. Claude Mignault, dit Minos, né à Talant près de Dijon, vers 1536, professeur de droit canon, devint doyen en 1597.

2. *Omnia And. Alciati... Emblemata, cum enarratione... per Claudium Minoem.* Parisiis, ex typ. D. a Prato, 1571, in-4°, souvent réimprimé au XVIe siècle, à Anvers, Paris et Lyon; il y a une traduction française des *Emblèmes* par Claude Mignault, publiée à Paris, chez J. Richer, en 1583.

3. Giordano Bruno, dominicain, converti au protestantisme; son titre de docteur et lecteur ordinaire de l'Université de Toulouse lui conférant le droit d'enseigner publiquement à Paris, il en usa pendant deux séjours qu'il y fit de 1581 à 1583 et de la fin de 1585 à juillet 1586; son second séjour fut marqué par une grande controverse qu'il soutint avec Jean Hennequin contre les docteurs de l'Université sur cent vingt propositions extraites des ouvrages d'Aristote. Giordano Bruno, condamné par l'Inquisition, fut brûlé à Rome le 17 février 1600, sur le Campo de' fiori (Domenico Berti, *Giordano Bruno di Nola, sua vita e sua dottrina.* Nuova edizione. Torino, 1889, in-8°; sur l'enseignement de Bruno à Paris, voy. l'ouvrage de son disciple J.-A. Nostitz, *Artificium Aristotelico-Lullio Rameum.* Bregae, 1615, in-8°). Le traité de mnémotechnie dont parle Van Buchel est le *De Umbris idearum* (Parisiis, Aegidius Gorbinus, 1582, in-8°) suivi d'un *Ars memoriae* (s. l. n. d.), qui a paru en même temps. Les *Eroici furori* ont paru à Londres pendant un séjour que Bruno y fit dans l'intervalle de ses deux séjours à Paris; voici le titre de la pièce de théâtre citée par Van Buchel : « Il Candelaio, comedia del Bruno Nolano, achademico di nulla achademia, detto il Fastidito... — In Parigi, appresso Guglielmo Giuliano, 1582, in-8°. » Sur le titre de plusieurs de ses ouvrages Bruno a joint à son nom le surnom de Philoteus.

4. Guillaume de Baïf, fils de Jean-Antoine de Baïf; on a de lui une pièce

son, président au Parlement, est très éloquent et fort savant en matière historique; tous sont d'accord pour louer son mérite, la finesse de son jugement, sa science, sa probité; il a publié un traité sur les anciennes formules et un recueil de droit[1]. A ces hommes, j'ajouterai encore Henri Estienne, fils de Robert; il est très petit de taille, mais de caractère peu pacifique; vétéran de l'amour, à cinquante ans, il poursuivait de ses assiduités vaines une certaine demoiselle, faisant le jouvenceau, dans son costume, sa manière d'être, son langage, s'efforçant, par tous les moyens, de faire illusion à la jeune personne sur son âge avancé[2]. Il passe pour le plus savant de tous ceux qui, de nos jours, se sont consacrés à l'étude du grec. Sa maison est à Genève, et il a publié beaucoup d'éditions excellentes. Il avait un différend avec Carrion pour une édition d'Aulu-Gelle

---

de vers, intitulée : « Le Faict du procez de Baïf contre Frontenay et Montguibert » (E. Fournier, *Variétés historiques et littéraires*, VIII, p. 31).

1. Barnabé Brisson, président au Parlement, le compilateur du *Code Henri III*. Son *De formulis et solemnibus populi Romani verbis libri octo* a paru à Paris, chez S. Nivelle, en 1583, et a été souvent réimprimé dans la suite. Quant à la compilation dont parle Van Buchel, il est probable que c'est le *Code Henri III* paru en 1587, plutôt que quelqu'un des nombreux travaux juridiques de Brisson antérieurs au voyage de Van Buchel; on a fait remarquer déjà précédemment que nous avons du journal de Van Buchel une rédaction faite après coup et contenant des allusions à des choses arrivées postérieurement à la date sous laquelle l'auteur en parle.

2. L'on n'a aucun indice sur le physique d'Estienne; les *Scaligerana* disent seulement qu'il s'habillait « à la parisienne, avec des bandes de velours pendantes. » (L. Clément, *Henri Estienne et son œuvre française. Étude d'histoire littéraire et de philologie*. Paris, 1898, in-8°, p. 72.) Estienne avait épousé successivement, en 1555, Marguerite Pillot, fille de sa belle-mère, Marguerite Deschamps; elle mourut en 1564, et il épousa en 1565 Barbe, fille de Claude de Wille, il se remaria encore le 5 avril 1586 avec Abigail Poupart, de Melun (*Ibid.*, p. 61 et 474); il est assez curieux de rapprocher les ardeurs juvéniles d'Estienne des idées qu'il avait au sujet des femmes et qu'il exprime dans son *Apologie pour Hérodote* (1re partie). L'âge de Henri Estienne a été très discuté. M. L. Feugère le fait naître en 1532, Renouard en 1528, M. Clément, après une étude attentive (p. 463-464), conclut à l'année 1531 comme étant la plus probable. Quant au caractère d'Estienne, dont M. Clément a contesté la rudesse (p. 72-73), il suffit, pour confirmer le dire de Van Buchel à ce sujet, d'en rapprocher les lettres de Casaubon, qui ne sont pas toujours flatteuses pour son beau-père. M. Clément (p. 64) place le départ d'Estienne vers la fin de juillet 1585; le *Journal* de Van Buchel obligerait à reculer un peu cette date.

et de Macrobe avec nom d'éditeur. Carrion avait promis l'annotation si l'on faisait figurer son nom[1]; les volumes ayant paru avec celui de Henri Estienne, Carrion prétendit que les notes n'étaient pas bonnes. Henri s'attribuait en effet, avec beaucoup de mauvaise foi, en mettant son nom, le soin d'avoir préparé l'édition. Enfin, cependant, pour ne pas laisser sous presse un travail médiocre, ils convinrent que Carrion donnerait un supplément aux trois premiers livres d'Aulu-Gelle. Parmi ses amis parisiens se trouvaient P. Melissus[2] et J. Galand[3]; l'édit royal du 12 octobre l'obligea à quitter le royaume à cause de sa religion, il s'attarda même un peu trop et eut quelque peine à s'échapper. Voici ce qu'en dit Posthius :

Et libros facere, et doctos excudere libros,
Longus uterque labor, durus uterque labor.
Huic gemino invigilat pariter tua cura labori,
Henrice, o mira sedulitate virum[4].

Pierre Ronsard est mort le mois dernier, après une cruelle maladie; il avait composé lui-même son épitaphe pour réduire la mort par l'espoir du mieux, comme disait plaisamment Galand, régent du collège de Boncourt, qui, vers ce moment-là, nous avait invité à un dîner fort bien préparé.

1. Sur les commentaires des *Noctes atticae* d'Aulu-Gelle, par Louis Carrion, et les éditions de 1585 et 1609, voir Renouard, *Annales de l'imprimerie des Estienne*, p. 150.

2. Melissus, de son vrai nom Paul Schede, né à Melrichstadt le 20 décembre 1539, mort à Heidelberg le 3 février 1602, un des hommes les plus savants de son temps; ses poésies latines lui valurent une grande célébrité, et son nom revient souvent sous la plume de Van Buchel. (Voy. *Allgemeine deutsche Biographie*, XXI, p. 293.) M. Clément, *op. cit.*, p. 469, a mis en lumière un curieux document sur les relations de Henri Estienne avec Melissus; c'est la procédure à laquelle avait donné lieu la publication des *Épigrammes* ajoutées au recueil des épigrammes grecques de l'Anthologie (1570); Estienne « interrogé à qui il en a communiqué, respond : à Monsieur Melissus, docteur de Vienne, en Autriche, et ce, à mesure que on les imprimoit, ou tout ce qui a esté imprimé, et luy a donné advis touchant la correction au regard de la poesie ».

3. Jean Galand, principal du collège de Boncourt, voy. plus loin ce qu'en dit Van Buchel à propos de la mort de Ronsard.

4. *J. Posthii Parergorum poeticorum pars prima*, p. 144, le recueil contient un certain nombre de pièces adressées par l'auteur à Henri Estienne.

J'ai visité la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés[1] où les livres rares sont d'une saleté qui indique assez l'indifférence des moines. J'ai vu entre autres un psautier ancien sur parchemin et un évangéliaire écrit en lettres d'or[2], qui appartint, disaient les moines, à saint Germain, je croirais assez que son siècle grossier ignorait de telles richesses; un traité manuscrit de Raban sur la Croix écrit sur parchemin[3]; un livre écrit sur bois ou sur écorce très mince, mais les parties écrites ont disparu ou ont été effacées par le temps, et c'est à peine si l'on peut lire le nom de Varron; de même des tablettes de cire, mais là l'écriture date au plus de deux cents ans, le style indique mal l'époque. Cela me rappelle ce que j'ai vu chez François de La Croix du Maine et chez le préfet du collège « Junilii; » j'ai vu aussi une Histoire des Francs d'Aimoin[4].

L'abbé de cette maison est le cardinal de Bourbon, son prédécesseur fut Charles de Lorraine, dont on voit les armes : une branche de lierre s'attachant à une haute pyramide, avec cette devise : « Te stante, virebo. »

L'église était jadis consacrée à Isis, l'idole en fut enlevée il n'y a pas fort longtemps, dit-on, parce qu'une femme, sur le conseil d'un étudiant, avait allumé des cierges devant, afin d'obtenir la guérison d'une maladie, se répandant ainsi en vaines prières[5]. On voit dans l'église quelques sépultures royales, Corrozet en donne le

---

1. Sur la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, voy. L. Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 40 et suiv.

2. Bibl. nat., mss. lat. 11947 et 11955.

3. Sans doute le ms. latin 11685.

4. Il s'agit évidemment du célèbre manuscrit de l'*Histoire des Francs* d'Aimoin interpolé et continué à Saint-Germain-des-Prés. (Voy. S. Luce, *la Continuation d'Aimoin et le ms. latin 12711 de la Bibliothèque nationale* dans les *Notices et documents publiés par la Société de l'histoire de France*.) C'est de ce manuscrit que dérive la première édition d'Aimoin parue en 1514 à Paris, chez Jean Petit et Josse Bade; les interpolations de Saint-Germain-des-Prés dans le texte des *Annales Bertiniennes* (annales insérées par Aimoin dans sa compilation) ont été indiquées dans les variantes de l'édition de ces *Annales* de M. F. Kurze; celles qui se réfèrent à la vie de Louis le Pieux par l'Astronome le seront dans l'édition de ce texte que publieront prochainement M. A. Molinier et l'auteur de la présente note. Peut-être y aurait-il lieu, au point de vue parisien, d'isoler les interpolations pour les imprimer à part; ceci ne saurait, du reste, être fait utilement que lorsqu'on aura bien dégagé le texte primitif de la *Continuation*.

5. Corrozet (éd. 1586, p. 21) dit que l'idole fut abattue par Guillaume Briçonnet et remplacée par une croix rouge.

texte[1]. C'est là qu'est la statue mortuaire de Frédégonde, l'horrible femme de Chilpéric, dont parle longuement Gaguin, elle se trouve dans le chœur, sur la gauche, elle est en pierre jadis peinte, aujourd'hui très attaquée par le temps.

Non loin est le tombeau de Chilpéric dont je prends aussi un croquis; il porte la main à sa gorge comme pour montrer qu'il a été tué par sa femme adultère[2], ce que Bonadus a traduit par ces vers :

Qui Lapithas domui, pellex et adultera vicit
Me uxor, Landericae regno mihique ipse noces;
Perpaucos habeat extremis rebus amicos,
Qui sprevere mite consortium vult ratio[3].

(Dessin. Rex Chilpericus tegitur hoc lapide.)

Sur le mur on lit cette épitaphe :

Ecclesiae speculum, patriae vigor, ara reorum,
Et pater es, medicus, pastor amorque gregis;
Germanus, virtute, fide, corde, ore beatus,
Carne tenet tumulum, mentis honore polum.
Vir, cui dura nihil nocuerunt fata sepulcri
Vivit enim nam mors, quem tulit, ipsa timet.
Crevit adhuc potius justus post funera, nam qui
Fictile vas fuerat gemma superba micat, etc.

Des acteurs comiques italiens ont commencé à jouer chaque jour dans le faubourg Saint-Germain des comédies facétieuses; leur société a pris le nom de Racolti[4]; l'acteur principal et préféré a été d'abord Arlequin, Jacquin lui a succédé.

---

1. Éd. 1586, fol. 17 et suiv.

2. Sur Saint-Germain-des-Prés, voir dom Bouillart. Les tombeaux des rois mérovingiens et de Frédégonde ont été reproduits par Lenoir, *Statistique monumentale*, pl. I et suiv., *Explication*, p. 71 et suiv., et par Berty et Tisserand, *Topographie historique du vieux Paris. Région du faubourg Saint-Germain*, p. 97-129; cf. sur les fouilles faites avant la Révolution une note dans le ms. fr. 8220, fol. 402, et sur le transfert à Saint-Denis, *Mém. de l'Institut. Sciences morales*, II, p. 634.

3. *Anacephaleoses*. Parisiis, 1543, in-8°, fol. 10 v°.

4. Il vint des comédiens italiens à Paris et à la cour dès le temps de François Ier, mais c'est seulement à partir de Charles IX qu'il y eut des troupes italiennes, à proprement parler, venues surtout de Mantoue et de

La veille de Noël, les Parisiens ne mangent pas de pommes, parce que le genre humain a encouru la colère divine, par suite de la désobéissance de nos parents lorsqu'ils mangèrent une pomme. Bécan s'est élevé contre cette tradition populaire et a cherché à montrer que la désobéissance d'Ève se produisit en mangeant une figue et non une pomme.

28 décembre. — La fête populaire des Innocents paraît dériver des Saturnales, avec un caractère plus chrétien[1]. Dans les collèges de chanoines, pendant la semaine sainte, les chantres expulsent les chanoines et occupent les hautes stalles; en Brabant, les élèves obtiennent de leurs maîtres, ce jour-là, la permission de jouer avec les verges.

A Paris, les servantes et les valets fustigent leurs maîtres qui s'attardent au lit. Marot a plaisanté sur cette coutume :

Tres chere sœur, si je savois où couche
Vostre personne, au jour des Innocens,
De bon matin je iroys à vostre couche
Veoir ce gent corps, que j'ayme entre cinq cens.
Adonc ma main, veu l'ardeur que je sens,
Ne se pourroit bonnement contenter
Sans vous toucher, tenir, taster, tenter;

Venise. La plus célèbre de ces troupes fut la compagnie dite « I Gelosi, » puis celle dite « I Comici gelosi. » On a signalé pour les années 1583 et 1584 deux troupes, dont les noms ne sont pas connus : l'une, d'après une sentence du lieutenant civil, avait pour directeur Battista Lazaro, elle jouait à l'hôtel de Bourgogne, l'autre n'est connue que par la dédicace au duc de Joyeuse de *l'Angelica, comedia de Fabritio de Fornaris.* (Parigi, 1585.) Voy. l'Introduction du livre de M. Campardon : *les Comédiens du Roi de la troupe italienne pendant les deux derniers siècles* (Paris, 1880, in-8°), et surtout (pour le XVIe siècle) A. Baschet, *les Comédiens italiens à la cour de France sous Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII* (Paris, 1882, in-8°). Quant aux théâtres de la foire leur existence n'est constatée d'une manière certaine que pour une époque postérieure d'une dizaine d'années au séjour de Van Buchel à Paris; le premier incident connu les concernant est une affaire au sujet de la troupe de Jehan Courtin et Nicolas Poteau. (E. Campardon, *les Spectacles de la foire...*, 1595-1791, I, p. VIII.)

1. Voy. Du Tilliot, *Mémoires pour servir à l'histoire de la Fête des foux qui se faisoit autrefois dans plusieurs églises.* Lausanne et Genève, 1741, in-4°. L'auteur a relevé les coutumes en usage et les excès auxquels on se livrait dans un certain nombre de villes de France le jour de la fête des Innocents.

Et si quelqu'un survenoit d'aventure
Semblant ferois de vous innocenter :
Seroit-ce pas honneste couverture[1] *?*

Pour la fête de la Circoncision, le dernier jour de ce mois, Henri III, roi de France, a, selon la coutume, célébré la fête de l'Ordre du Saint-Esprit[2] dont il est le fondateur, et nommé vingt membres; le premier est le comte de Bourbon-Soissons, encore jeune homme, frère de Condé[3].

Le roi était précédé de ses gardes du corps et de ses gardes-suisses, troupe d'élite, vêtue de vêtements de diverses coüleurs, suivait la garde écossaise, vêtue à la mode de son pays, avec en plus les armes royales, brodées en argent, et sur le dos, l'emblème des trois couronnes avec la devise : *Manet ultima cœlo.* Tout près du roi étaient les cent gentilshommes de la Chambre, vêtus de soie noire et portant des maillets dorés, les candidats les suivaient, richement vêtus de blanc; derrière eux le roi d'armes, précédé de

---

1. *Epigr.*, VII. (*Œuvres*, éd. P. Jannet, III, p. 7.)

2. L'assemblée de l'Ordre du Saint-Esprit de 1585 fut la huitième depuis la fondation de l'Ordre en 1578, elle se tint aux Augustins comme les précédentes (à l'exception de la troisième, qui eut lieu à Saint-Sauveur de Blois); la neuvième (1586), la douzième (1595) et la quatorzième assemblée (1598) se tinrent également aux Augustins; les autres eurent lieu à Mantes (10e, 1592), à Chartres (11e, 1594), à Saint-Ouen de Rouen (13e, 1597) et à Paris, dans le cabinet du roi, sans aucune cérémonie (15e, 1608). Voy. les noms des nouveaux membres créés en 1585 dans Duchesne, *Recherches historiques de l'Ordre du Saint-Esprit*, I (Paris, 1695, in-12), p. 89-113, et dans A. Teulet, *Liste chronologique et alphabétique des chevaliers et officiers de l'Ordre du Saint-Esprit*, dans l'*Ann.-Bull. de la Soc. de l'histoire de France*, I, 40. Pour le cérémonial, voy., outre les *Mémoires* de l'Estoile (éd. Jouaust, au commencement de chaque année, et, pour le costume, à la suite du récit de la création de l'Ordre, I, 296), une plaquette intitulée : *les Cérémonies tenues et observées à l'Ordre et milice du Sainct Esprit et les noms des chevaliers qui sont entrez en iceluy, faites soubz le très Chrestien Henry, troisiesme du nom, roy de France et de Polongne, en l'eglise des Augustins à Paris.* A Paris, par Jean d'Ongois, rue du Bon-Puits, près la porte de Sainct-Victor. Avec privilège, 1579, in-8°, 28 ff. plus 1 f. avec le privilège au recto et les armes de l'Ordre au verso. Il n'existe pas de représentation ancienne d'une séance de l'Ordre du Saint-Esprit; un tableau de la chapelle du Saint-Esprit aux Augustins figurant Henri III en train de conférer les insignes de l'Ordre à de nouveaux membres aurait été, d'après Piganiol, détruit par les ligueurs en 1588. (Bonnardot, *Revue universelle des arts*, III, 298.)

3. Charles de Bourbon, comte de Soissons, pair et grand amiral de France.

joueurs de trompette, vêtus de robes de soie verte brodée d'or, les chevaliers avec leurs manteaux venaient ensuite, leur costume de soie noire était moucheté d'or; ils portaient le collier d'or avec l'image du Saint-Esprit; leur chef est le roi lui-même, vêtu de la même façon et paré des mêmes insignes. Dans le chœur on avait dressé une estrade semblable à une scène de théâtre où se trouvaient les dames de la plus haute noblesse et les représentants des divers souverains. Le roi, assis sur son trône, reçut les candidats en leur mettant le manteau, après qu'ils eurent inscrit leur nom sur le livre de l'Ordre et juré ses statuts.

(Dessins représentant le costume des Suisses et celui des chevaliers du Saint-Esprit.)

1586.

JANVIER.

1er janvier. — Le roi, avec le cérémonial que j'ai indiqué, a entendu la messe avec les chevaliers, il a ensuite pris part au repas; l'après-midi, après vêpres, il s'est rendu à l'office, en vêtements de deuil, c'est-à-dire avec le manteau violet, son entourage étant vêtu de noir, pour rendre les derniers devoirs aux membres de l'Ordre morts dans l'année.

5 janvier. — La veille du jour des Rois mages, le roi choisit une reine parmi les jeunes personnes de la cour; la coutume veut que, si, sur ces entrefaites, un bénéfice devient vacant par suite d'un décès, elle le reçoit de la libéralité royale[1]. Le lendemain, le roi, avec la reine de son choix, conduit publiquement les danses dans la grande salle de son palais, entouré des dames de la cour et des princes, vêtus en grand gala. Lui-même portait un vêtement violet et argent, et la reine Louise de Lorraine une robe de soie feuille morte, doublée de fourrures; la reine du jour a reçu du roi une robe, violet et argent, d'une valeur de 2,500 francs. Les danses ou bal du roi[2] (baller équivaut à conduire les chœurs, du

1. Cf. sur la Fête des rois à la cour le passage suivant de l'Estoile : « Le lundy 6e janvier 1578, jour des Roys, la demoiselle de Pons, de Bretagne, roine de la febve, par le roy désespérément brave, frizé et goldronné fut menée du chasteau du Louvre, à la messe, en la Chapelle de Bourbon... » *Mémoires*, éd. Jouaust, I, 229.

2. Voy. la Notice sur les *Ballets de la cour* en tête du premier volume des *Ballets et mascarades de cour, de Henri III à Louis XIV* (1581-1652), *recueillis et publiés...*, par M. Paul Lacroix. Genève, 1868, in-16.



grec βαλλίσμους, mot que les Grecs ont emprunté aux Sicules) commencent au son d'une flûte suisse, puis vingt joueurs de harpe et de trompettes entrent en danse :

Vidi modo heic, nescio quo loco,
Calente cursitare mixtas
Cum juvenum serie puellas.

Voilà ce que j'ai vu dans la demeure royale, le palais du Louvre, je disais *arx ripuaria*, mais je me suis aperçu que Ferron et Polydore Vergile traduisent *arx Luparae.* Il a été commencé par Henri II, dont on voit le chiffre en divers endroits.

Les fêtes, offices et banquets du roi boit n'auraient-ils pas leur origine dans les Saturnales? le roi de circonstance, à ce moment, distribue des présents à ceux qui l'entourent, après avoir été lui-même désigné par la fève, ce qui fait dire à Bourbon :

Rex hodie cum sis, cras idem non eris, euge,
Quid, tanto fastu cur domineris, habes.

Voici comment le roi de la fève est désigné : il y a un pain contenant une fève entière, le père de famille le divise en autant de parts qu'il y a de convives; s'il touche la fève avec le couteau, il est roi, sinon, c'est celui dans la part duquel se trouve la fève; le père dit alors : « Fève; » l'enfant de la maison réplique : « Domine; » le père : « Pour qui est-ce? » l'enfant : « Pour celui-ci, ou pour celui-là[1]. »

7 janvier. — J'ai remarqué aussi que c'est une coutume à Paris que chaque dimanche un des paroissiens, dont c'est le tour, fait faire un pain assez grand et le porte à l'église pour être distribué à chaque assistant après avoir été béni et coupé, entouré de laurier et de buis, qu'on appelle du reste à tort palmier. Cette coutume paraît avoir une origine religieuse très ancienne, car c'est presque ainsi qu'est célébrée la cène dominicale.

10 janvier. — Pierre Ronsard, de Vendôme, en qui la France a trouvé son Pindare pour le charme de sa poésie et son Homère pour la solidité de sa science, vient de mourir. Il est, certes, de beaucoup le plus grand poète qui ait écrit des vers dans sa langue, unissant à la fois la grandeur, la science et la douceur, il est le premier qui ait élevé la poésie française

1. Est. Pasquier, *Recherches*, l. IV, c. IX.

au-dessus des badineries sans conséquence des amateurs; son air et sa taille agréables lui ont valu, dans sa jeunesse, un accueil favorable auprès des jeunes dames de la cour et, dans son âge mûr, un important bénéfice; il vécut heureux, en Mécène, ami de tous les savants. Dans sa jeunesse, il a reçu de la ville de Toulouse, aux Jeux floraux, pour la science et l'habileté de son esprit, une Minerve d'argent dont il a ensuite fait présent au roi Henri. Joachim Du Bellay nous a conservé le souvenir de ces faits. En France, Posthius dit de Ronsard :

Tum nomen, Ronsarde, tuum laudesque peribunt,
Quando erit in nullo gallicus ore sonus[1].

Il a désigné comme légataire universel de sa fortune et de son nom Jean Galand, de Béthune, principal du collège de Boncourt, qui lui a fait les funérailles somptueuses dont il était digne; des joueurs d'instruments se sont fait entendre à la cérémonie, après une oraison funèbre prononcée par Critton, sous-maître dudit collège[2]; sa mort laisse beaucoup de regrets à tous les hommes éminents, car :

Sequana quem flevit, madidas quem Rhodanus undas
Augens et Lygeris nuper abesse dolent.

12 janvier. — Nous avons visité le collège Montaigu, fondé par Standonck; on croirait certes plutôt voir une prison faite pour le supplice qu'un établissement d'instruction. Les écoliers y sont nourris avec des aliments si insuffisants et des poissons tellement avariés qu'ils ressemblent plus à des ombres qu'à des êtres humains; ils ont affaire à des bourreaux plus qu'à des maîtres; le fouet se fait toujours entendre; on n'entend que menaces, on ne voit que famine et saleté; Érasme le dit dans ses Colloques; quant à Rabelais, dans ses aventures merveilleuses de Gargantua, il s'écrie à propos de Montaigu : « Montagu le collège de pouillerie, je l'eusse mieux voulu mettre entre les guenaux des Innocens, pour l'énorme cruaulté et villenie que je y ay

1. *J. Posthii Parergorum poeticorum pars prima*, p. 100.

2. *Georg. Crittonii laudatio funebris, habita in exequiis Petri Ronsardi apud Becodianos, cui praeponuntur ejusdem Ronsardi carmina, partim a moriente, partim a languente dictata, ad virum vere primarium Joannem Gallandium gymnasiarcham Becodianum.* Lutetiae, apud Abrahamum D'Auvel, e regione divi Hilarii, 1586, in-4°, VIII-21 p.

cogneu, car trop mieulx sont traictez les forçatz entre les Turcqs [et Tartares], et les meurtriers en la prison [criminelle, que ne sont ces malautrus audict colliege][1]. »

J'ai vu aussi le collège de Sorbonne, la maison des théologiens et des sophistes; on y discute souvent, et ces tournois oratoires ont plus la subtilité de la sophistique que la force de la vérité ou de la conviction. Cela a valu à la Sorbonne beaucoup d'ennemis qu'attirait une culture plus brillante; ses docteurs fiers, engoués de leur propre insuffisance, ne peuvent supporter les gens d'un esprit plus cultivé que le leur, et tous les écrits sont passés au crible d'une censure terrible. Si c'est un crime et une hérésie, comme ils disent, de parler et d'écrire élégamment en latin, pourquoi saint Augustin méprise-t-il Helvidius comme un rustre qui n'a jamais appris à s'exprimer, et pourquoi Jérôme, au début de son livre, dit-il de Vigilantius : « Est quidem imperitus et verbis et scientia inconditus, sermone nullus. »

Février.

1er février. — Le principal du collège du Cardinal-Lemoine[2], homme au reste savant et d'aspect modeste, a été condamné au supplice pour le crime de sodomie, ou passion contre nature pour les jeunes enfants; on l'a mené en place de Grève, et, après l'avoir étranglé, on l'a livré au feu.

3 février. — La foire Saint-Germain commence; elle dure huit jours, ou quatorze, si le roi l'ordonne; on y trouve toutes choses en abondance. Comme l'endroit où elle se tient est un faubourg de l'Université, les écoliers, ou ceux qui se disent tels, montrent une insolence étonnante et tendent aux personnes de la cour tous les pièges possibles. Il y en a en effet entre ces deux classes d'individus, ainsi que le constate Le Ferron, une haine profonde, c'est au point que le roi est obligé de mettre des soldats à la porte Saint-Germain et dans le faubourg pour empêcher le tumulte[3].

---

1. *Gargantua*, chap. xxxvii.

2. Sur le collège du Cardinal-Lemoine, voy. une notice de M. Ch. Jourdain, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, III, p. 42-81. L'affaire scandaleuse dont parle Van Buchel n'a pas dû laisser beaucoup de traces; en tout cas, l'historien du collège n'en parle pas.

3. Sur la foire Saint-Germain, voir un très intéressant mémoire de M. L. Roulland, *la Foire Saint-Germain sous les règnes de Charles IX, de*

Le mois dernier, avec Philippe Vingius, Jordan Peutius et Cornelius Bilerius, je suis sorti par la porte Saint-Marcel, ou du Bordel. Nous avons d'abord vu l'église Saint-Marcel, où se trouve, dit-on, le corps du saint de ce nom. Bourbon dit :

Clara salutiferi, Marcellus, buccina Christi
Fervidus et Sancti Flaminis igne calens,
Noluit (ut multi) vitam praeponere vero,
Sed stetit exstructos firmus adusque rogos, etc.[1].

On porte les châsses en argent du saint dans la campagne, quand la sécheresse rend la terre stérile, afin, dit la tradition, de faire venir la pluie, c'est ce que rappelle Marot :

Tant qu'il faut descendre la chasse
Saint Marceau pour faire plouvoir.

C'est là qu'est, avec une effigie, l'épitaphe de Pierre Lombard[2], homme qui passe pour avoir été très savant de son temps; il a été évêque de Paris. Le faubourg est très long, il a plus de 400 pas; c'est là qu'était autrefois le bourg Saint-Marcel, maintenant réuni au faubourg; les portes et les murailles subsistent. De là nous sommes arrivés à la Saulsaye[3], où se trouve une maison de religieuses et un fort beau jardin, c'est à deux lieues de la ville. A cinq lieues se trouve Corbeil, sur les bords de la Seine. Belleforest pense que Corbeil remonte à l'époque romaine et attribue une origine antique à plusieurs monuments qui s'y trouvent, mais c'est invraisemblable. Ainsi, les ruines du vieux château[4],

---

Henri II et de Henri IV, dans les *Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, III, 1876, p. 192-218. L'auteur a montré quel libertinage s'y donnait carrière et de quels excès elle était l'occasion; elle se tenait pendant les fêtes du carnaval et les mascarades favorisaient les violences des seigneurs de la cour et du roi lui-même; on vit, sous Louis XIII, Gaston d'Orléans, avec une bande de ses amis déguisés en coupe-jarrets, s'amuser à détrousser les passants sur le Pont-Neuf. (Fournier, *Hist. du Pont-Neuf*, I, 136, d'après les *Mémoires* du comte de Rochefort.)

1. *Nugae* (Parisiis, 1533), cahier signé K.

2. *Hic jacet magister Petrus Lombardus, Parisiensis episcopus, qui composuit librum Sententiarum, glossas Psalmorum et Epistolarum, cujus obitus dies est XIII kal. augusti, mortuus est anno 1164.* (Chytrée, éd. 1594, p. 709.)

3. La Saussaye, comm. de Chevilly (Seine, arr. de Sceaux, cant. de Villejuif).

4. Jean de la Barre attribue à Charles le Chauve la fortification du pont

dont il y a un croquis ci-dessous, n'ont rien de l'époque romaine;

(Dessin.)

au seul examen de sa tour, on voit avec certitude que ni l'ensemble de l'ouvrage, ni sa disposition ne conviennent à ces temps reculés. On croit que c'est l'ancienne Josedunum et qu'on est en présence de ruines datant de Jules César, ou au moins des empereurs. J'avoue qu'il est très vraisemblable que les Romains ont élevé des constructions en cet endroit, le site étant très favorable et assez voisin de Lutèce; mais, à coup sûr, le temps a détruit tout ce qu'a laissé là l'antiquité. Le château me paraît être l'ancienne demeure des comtes de Corbeil. On voit aussi les ruines d'un ancien édifice, qui fut, dit-on, la demeure d'Isburge, la femme répudiée de Philippe-Auguste, celle que Polydore Vergile appelle Gelberga et qu'Innocent III obligea Philippe-Auguste à reprendre; elle a été enterrée dans l'église Saint-Jean[1], qui est dans l'île au delà de Corbeil; on y lit son épitaphe :

Hic jacet Isburgis, regum generosa propago,
Regia, quod regis fuit uxor, signat imago, etc.

---

de Corbeil et la construction du château qui en fermait l'entrée. (*Les Antiquitez de la ville, comté et châtelenie de Corbeil.* Paris, 1647, in-4°, p. 10.) M. A. Dufour a reproduit plusieurs vues du pont de Corbeil au XVIe siècle, on y voit le château et la tournelle, ou tour de César, l'une de ces vues est empruntée à la *Topographie* de Chastillon, l'autre est de Romeyn de Hooghe (*Relation du siège de Corbeil en 1590*, dans les *Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais*, III, 1885, p. 213); une autre vue a encore été reproduite par le même érudit, elle est due à Flamen et montre le pont au XVIIe siècle. (*Le Vieux château de Corbeil et la démolition de sa tour en 1741*, dans le *Bulletin de la Soc. archéol. de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, II, 1896, p. 74-81.) Une gravure de Millin, *Antiquités nationales*, donne l'état des ruines du château en 1791.

1. L'église Saint-Jean-en-l'Isle fut fondée par la reine Ingeburge, femme répudiée de Philippe-Auguste; elle y résida depuis 1223 jusqu'à sa mort, en juillet 1236. L'église a été décrite par M. A. Dufour (*Notice sur l'église de Saint-Jean-en-l'Isle, à Corbeil*, dans la *Commission des Antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, III, 1883, p. 52-56); actuellement l'église, devenue propriété particulière, est restaurée, mais elle sert de magasin. La plupart des tombeaux qu'elle contenait ont disparu à l'époque de la Révolution, celui d'Ingeburge a été décrit par Belleforest (*Cosmographia*, I, 298), à qui renvoie Van Buchel dans une note marginale, par Lebeuf (IV, p. 292-296) et par Millin (*Antiquités*, III, art. 33, p. 24). Un dessin de l'effigie royale en cuivre donné par Millin a été reproduit par M. A. Dufour (*la Reine Isburge et la commanderie de Saint-Jean-en-l'Isle*, dans le *Bull.*

Les Annales françaises rapportent qu'elle aurait été enfermée dans le château d'Étampes, sis à l'endroit où la rivière du même nom se jette dans la Seine; cette rivière fournit d'excellentes écrevisses. Charles de France, fils du roi Pépin, après avoir battu les ducs d'Aquitaine, enferma l'un d'eux, Charles, dans un monastère de Corbeil; je ne sais si c'est dans celui de Saint-Jean; il devint dans la suite évêque de Mayence.

(Dessin des ruines du château de Corbeil.)

A trois lieues de Corbeil se trouve Melun, dont parle César avec une précision telle qu'il en montre pour ainsi dire l'emplacement du doigt, emplacement qui n'a pas changé plus que le nom, du reste. Comme à Paris, des maisons sont construites sur les deux rives du fleuve, que des ponts mettent en communication avec la ville. Dans l'île, il y a une église dédiée à la Vierge, elle est surmontée de deux tours. On prétend que ce fut jadis le siège d'un évêché. Je n'y ai rien vu de remarquable, sauf un tombeau de magistrat, vêtu à l'ancienne mode, analogue à celui de Notre-Dame de Boulogne; sur l'autel j'ai lu ce distique :

Annus millenus centenus septuagenus
Primus erat, primas cum cadit ense Thomas[1].

D'un autre côté se trouve un palais ancien et presque en ruines. Les habitants disent que la ville est extrêmement ancienne, elle aurait été fondée mille et une années avant Paris, et aurait porté le nom d'Isis, à qui l'île était consacrée; cette divinité était alors très honorée des Gaulois, elle aurait donné son nom à Paris parce que cette ville avait la même forme que la ville d'Isis, c'est-à-dire *par Is*, Rabelais raille ces billevesées en disant que les habitants de Lutèce s'appellent ainsi *par risum* (*Garg.*, XVII), et, à vrai dire, il n'y a qu'à rire de tout cela. Dans un faubourg, on voit les armes d'André de Laval, amiral de France.

Après avoir passé là une partie de la nuit, nous nous sommes mis en route pour Fontainebleau, avec quelques bateliers; la route longe la rive gauche de la Seine, et est dominée, sur la droite, par des hauteurs boisées et couvertes de fourrés; quelques

---

de la Société hist. et archéol. de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix, IV, 1898, p. 75-85). Une nouvelle inscription a été scellée sur le mur de droite en 1736 (Guilhermy, *Inscriptions*, IV, p. 96-99).

1. Inscription commémorative de la mort de Thomas Becket.

mots de la conversation de nos compagnons nous ayant paru suspects, nous ne laissâmes pas que de craindre quelque piège, et nous décidâmes de nous éloigner d'eux discrètement et nous finîmes cette nuit, très fraîche, couchés sous des arbustes, non sans éprouver quelques frayeurs. Nous nous remîmes en route au point du jour, laissant la Seine sur notre gauche, nous gagnâmes les hauteurs, et, à quatre heures, par une route en forêt, nous atteignîmes la ville royale. *Fontaine-Belleau* doit son nom[1] à ses sources limpides; une maison de chasse fut jadis construite par les rois en pleine campagne, la pureté de l'air et la beauté du site valurent à cette maison d'être embellie par les soins d'un grand nombre de rois. Saint Louis est le premier, dit-on, qui y fit de fréquents séjours, et, après lui, Philippe-Auguste (*sic*); François I[er], en dernier lieu, fit du château une somptueuse demeure[2], un édifice vraiment royal, on y mit des statues de provenances les plus diverses, on l'enrichit des œuvres des peintres les plus habiles pour en faire une demeure digne d'un si grand roi; ses successeurs firent encore bien des embellissements. Le château est presque tout entier construit en pierre vive, à l'exception des parties construites en briques sous les derniers rois. Il y a d'abord une vaste cour, au milieu de laquelle s'élève une colossale statue équestre en plâtre[3]. Le plan est carré, les bâtiments ferment la

---

1. Sur les origines légendaires du nom de Fontainebleau, voir E. Bourges, *Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais*, VII, 1889, p. 133-136.

2. Sur le palais de Fontainebleau voir, outre les guides et notamment celui de Joanne, Pierre Dan, *le Trésor des merveilles de la maison royale de Fontainebleau*. Paris, 1642, in-fol. — N. Defer, *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable à Fontainebleau et qui explique aussi dans quel temps et sous quel régime chaque bastiment a été fait depuis 1169* (fin du XVII[e] siècle), publié dans E. Bourges, *Recherches sur Fontainebleau*, 1896, in-4°. — J.-J. Champollion-Figeac, *le Palais de Fontainebleau, ses origines, son histoire artistique et politique, son état actuel*. Paris, 1866, 2 vol. in-fol., dont 1 de planches. Au point de vue descriptif, voir aussi le récit d'un voyage de deux bourgeois de Paris à Fontainebleau en 1631, publié par M. le vicomte de Grouchy, sous le titre de *Voyage d'un quidam à Fontainebleau*, dans le *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, 1888, p. 46-53. Les plans et planches de Du Cerceau, reproduits en partie par Champollion-Figeac, permettent de suivre Van Buchel dans sa visite. (Cf. aussi les planches de la *Géométrie pratique* d'Alain Manesson-Mallet (1704, in-4°), t. I, pl. LXVII-LXXVI, et J. Roussel, *le Palais de Fontainebleau, architecture, intérieurs et extérieurs, ameublement*. Paris, 1899, in-4°.)

3. La basse cour ou grande cour qui prit le nom de cour du Cheval-

cour sur tous ses côtés. Les cheminées et quelques autres parties du bâtiment sont marquées de la lettre F, indiquant à qui en est due la construction. On se trouve en présence d'un escalier monumental tout en marbre[1], avec une porte de marbre en style italien surmontée de l'inscription, en lettres d'or :

D. O. M. Carolus IX, Dei gratia, Francorum rex, anno Domini 1565.

Par cette porte l'on pénètre dans un jardin délicieux et fort beau, toujours verdoyant. Au milieu se trouve une Diane chasseresse, en marbre, que les injures du temps ont obligé de restaurer en certaines parties.

(Dessin de la Diane chasseresse.)

Cette statue passe pour être antique, elle viendrait soi-disant d'Éphèse et aurait été achetée pour dix mille pièces d'or; c'est là encore une fable populaire à joindre aux autres du même genre[2], il n'est pas vraisemblable qu'on ait exposé à toutes les intempéries de l'extérieur un objet de cette valeur, et qu'on ne

---

Blanc lorsque Catherine de Médicis y eut fait placer un moulage, par Vignole, du Marc-Aurèle du Capitole; ce cheval fut détruit en 1626, mais le nom de la cour est resté. Des quatre corps de bâtiments qui entouraient la cour en 1585 deux ont disparu, l'un, sur la droite, renfermait la galerie d'Ulysse, l'autre a été remplacé par la grille.

1. Cet escalier avait été construit par Philibert Delorme : « J'ay faict faire, dit-il, à Fontainebleau, un perron qui est en la basse court, où vous voyez les voutes par-dessous les marches qui rampent comme la vis de Saint-Gilles. » (*Le Premier tome de l'architecture*, éd. 1567, fol. 124.) L'escalier de Philibert Delorme a été remplacé en 1634 par un autre, qu'on attribue couramment à Jacques Lemercier, mais que M. F. Herbet a restitué avec assez de vraisemblance à Jean Androuet Du Cerceau. (*L'Architecte de l'escalier en fer à cheval*, dans les *Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais*, XIV, 1896, p. 153-159.)

2. Il s'agit, quoi qu'en ait pensé Van Buchel, de la célèbre Diane du Louvre à laquelle on a substitué sous Henri IV un moulage coulé en bronze (Dan, p. 174); sur les vicissitudes et l'identification de la statue de bronze, voir Courajod, *la Diane de bronze du château de Fontainebleau*, dans la *Revue archéol.*, 3e sér., VII, p. 10; en réalité, le Louvre possède aussi la fonte de Fontainebleau, faite en 1602 ou 1605 par Barthélemy Prieur, et la Diane actuelle de Fontainebleau vient de Marly. Le Laocoon et quelques autres statues, dont parle Van Buchel, furent coulés avec les moulages rapportés d'Italie par le Primatice. (Voir H. Barbet de Jouy, *Étude sur les fontes du Primatice.* Paris, 1860, in-8°.)

l'ait pas déposé, avec les trésors secrets et les choses précieuses, dans la salle fermée où Rosteinius a étudié avec tant de soin des statues, des monnaies et des livres, toutes choses d'une valeur presque inestimable. J'ai vu des monnaies assez semblables chez Du Choul.

Dans le même jardin se trouve aussi un Laocoon en bronze, sur le modèle du marbre trouvé dans le palais de Titus Vespasien et transporté dans les jardins du Vatican, marbre dont parle Pline (*Hist. nat.*, xxxvi, 5) et qu'a célébré Jacques Sadolet dans les vers:

> *Ecce alto e terrae cumulo ingentisque ruinae*
> *Visceribus*, etc.[1].

Hercule Strozzi lui a aussi consacré des vers remarquables[2]; Virgile, dans le récit pathétique de ce douloureux épisode, a dépassé le génie de l'habile sculpteur. Une autre des statues placées dans ce jardin est celle du Tibre, avec la louve nourrice de Romulus et Remus, et la corne d'abondance qui symbolise la fécondation de la région par le fleuve; le personnage est de dimensions plus grandes que nature[3].

(Dessin du Tibre.)

Il y a encore une Cléopâtre[4] en or, analogue aux statues que nous en a léguées l'antiquité romaine. J'ai vu aussi un marbre qui représente le meurtre d'Abel par Caïn et des bas-reliefs antiques, en marbre, où sont représentés des hommes que je n'ai pas identifiés, avec une inscription que je n'ai pas pu lire; j'ai cependant pu distinguer le nom de Marius. On arrive ensuite au bord d'une source qui a la pureté du cristal et près de laquelle on a placé des bustes en marbre de dieux et d'hommes, entre autres, ceux du roi Charles IX, d'Apollon, de Vénus, de Mercure, de l'empereur Commode, qui se faisait appeler Herculanus, comme on le voit

---

1. Le *De Laocoontis statua* de Sadolet est dans les *Carmina*, qui sont imprimés dans *Carmina quinque illustrium poetarum*. Bergomi, 1753, in-8°, p. 318-319.

2. *Strozii poetae pater et filius*. Venetiis, 1513, fol. 84 r°, et Parisiis, 1530, fol. 85 v°.

3. Moulage en bronze du groupe antique du Tibre, trouvé au XVI° siècle à Rome. Le moulage de Fontainebleau fut fondu et transformé en centimes en l'an II.

4. Ariane endormie, moulée sur celle du musée Pio Clementin, longtemps prise pour une Cléopâtre à cause de son bracelet.

sur ses monnaies, où il est représenté couvert d'une peau de lion à l'exemple d'Hercule, et comme le raconte Hérodien. Tous ces bustes sont en bronze et copiés sur l'antique, il en est de même de deux sphinx, le tout rappelle les ophites de l'ancienne Rome.

(Dessin d'un sphinx.)

Viennent ensuite des constructions faites par Henri II comme en témoigne l'inscription :

Henricus II, Dei gratia, Francorum rex christian. 1557[1].

On y voit deux colonnes en marbre d'une belle couleur bleu-verdâtre et une peinture de Raphaël, qui représente la Vierge avec l'enfant Jésus[2]; on passe de là dans la plus grande salle, dite « la grande salle du bal[3]. » L'or, le marbre, les ornements de tout genre et les tapisseries les plus précieuses concourent à sa splendeur; il y a notamment une tapisserie avec l'emblème brodé de François Ier, la salamandre dans le feu[4], avec ce distique :

Ursus atrox, aquilaeque leves et tortilis anguis
Cesserunt flammae jam, salamandra, tuae.

Le sol, le plafond, les côtés des cheminées sont marqués de lettres d'or et ornés d'emblèmes d'or et de bronze, la décoration comporte en outre un grand nombre de satyres[5]. Viennent ensuite les chambres portant chacune un nom : chambre du roi, chambre

1. Cette inscription est sur le fronton de la tribune de la chapelle haute Saint-Saturnin, la tribune est portée par deux riches colonnes coniques de marbre gris.

2. La Vierge, dite la belle Jardinière.

3. La galerie Henri II, ou Salle de bal, est décrite par Dan, p. 99-107. M. Herbet a publié le devis de construction. (*Annales de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais,* XII, 1894, p. 153-163; cf. Palustre, *la Renaissance en France,* I, 205.)

4. Sur les tapisseries de Fontainebleau et de son école, établie en 1539 par Babou de La Bourdaisière et Serlio, dirigée ensuite par Philibert Delorme et le Primatice, voir H. Dimier, *Niccolo dell' Abbate et les tapisseries de Fontainebleau,* dans les *Annales de la Soc. hist. et arch. du Gâtinais,* XIII, 1895, p. 280-284.

5. Les satyres de bronze de la galerie Henri II, reproduits par Philibert Delorme (*op. cit.,* fol. 221), qui ont été fondus en 1793, avaient été moulés à Rome sur les satyres du théâtre de Pompée, au palais della Valle, ils ont passé au musée du Capitole. (Bourges, *les Satyres de la galerie de Henri II au palais de Fontainebleau retrouvés à Rome,* dans *Recherches sur Fontainebleau,* p. 341-350.)

de Guise, chambre du connétable, etc.; elles sont ornées avec le plus grand luxe. Mais le plus beau est encore une galerie suspendue, longue de plus de quatre-vingts pas et décorée avec un art merveilleux, les murs ont été sculptés et peints par les meilleurs artistes de l'Italie, une inscription en bronze est consacrée à la commémoration de l'œuvre[1]. On y voit entre autres choses les amours clandestins de Vénus et de Mars, cinq scènes des aventures d'Ulysse chez Polyphème, l'antre de Vulcain, les attributs de tous les arts libéraux et autres, une foule de peintures représentant des chœurs de déesses nues, des dieux festoyant, la Victoire française; de chaque côté s'ouvrent trente fenêtres, dans les intervalles desquelles sont les peintures; au-dessus de la porte, du côté intérieur, est peint le siège du port (du Havre) de Grâce, avec l'inscription suivante en lettres d'or :

D. Opt. M.

Cum per occasionem civilium armorum, quae ob impuberem principis aetatem quibus tota fere Gallia exarserant, Elisabetha, Anglorum regina, portum oppidumque Gratiae, quod est ad ostium Sequanae positum, natura manuque munitissimum, insigni fraude occupasset, firmissimoque praesidio teneret, auspitiis Caroli noni christianis. Regis consilioque et prudentia singulari Catharinae matris reginae paucis diebus quam oppugnare summa vi captum, deditione receptum est. Anno LXIII.

Dans la partie basse de l'édifice sont les bains avec piscines d'eau froide et d'eau chaude[2], ils sont divisés en plusieurs salles, « sudatorium, frigidarium, spoliarium, » etc., chacune de ces salles est décorée de peintures remarquables. Non loin est la tour de l'horloge, sept statues sont autour et représentent les jours de la semaine; au-dessus, un Vulcain frappe sur une enclume avec

1. La galerie d'Ulysse détruite sous Louis XV pour la construction de l'aile neuve de la cour du Cheval-Blanc; elle a été décrite par Dan, p. 108-116, et gravée par Van Tulden; cf. Champollion-Figeac, p. 108-109. Cinquante-huit scènes étaient consacrées à l'histoire d'Ulysse. Le tableau de la prise du Havre était dû à Nicolas dell' Abbate; Champollion-Figeac a publié, p. 243, un compte qui le concerne et donné, p. 248, plus correctement que Dan, le texte de l'inscription qui existe encore.

2. Les bains étaient au rez-de-chaussée de la galerie François Ier. (Voir la description des diverses salles et de leurs peintures par Dan, p. 95-96.)

son marteau pour indiquer les heures[1]. Dans la cour inférieure s'élève une petite chapelle où les habitants du pays viennent le dimanche assister à l'office[2], le maître-autel est orné d'un beau tableau signé : *Sebastianus Venetus pictor Romæ faciebat*[3]; une autre peinture, qui est dans la même chapelle, est attribuée à un autre grand artiste, Jean de Bologne. Germain Brice a vanté les beautés de Fontainebleau dans ses vers :

Fons ego Aquae Bellae, sylva circumdatus alta,
Jam pridem cervis tantummodo cultus et apris,
Vicina impura rorabam prata liquore, etc.[4].

Outre le château, il y a des villas de gentilshommes[5] et beaucoup de maisons où demeurent des peintres, aussi appelle-t-on cet endroit l'Académie de peinture[6]. Au retour, nous vîmes dans la forêt plusieurs fosses préparées, nous dit-on, pour prendre

1. L'horloge dans l'une des deux tours joignant la chapelle Saint-Saturnin; elle a été décrite par Dan, p. 54, et par Defer, *loc. cit.*, p. xx.

2. Fontainebleau n'était qu'un hameau de la paroisse de Saint-Pierre-d'Avon; la cure fut donnée par François Ier aux Trinitaires, dont il prit les bâtiments pour la création de la cour du Cheval-Blanc; ils furent alors installés dans un bâtiment donnant sur les fossés (chapelle de la Trinité). L'ancienne chapelle royale, la chapelle Saint-Saturnin, ne fut décorée comme elle est actuellement, que sous Henri IV, lorsque les travaux obligèrent à abandonner l'église de la Trinité.

3. Sebastiano Luciano, dit Fra Sebastiano del Piombo (1485-1547); le protégé dont Michel-Ange tenta de faire le rival de Raphaël, de son vivant même; cf. dans Champollion-Figeac, p. 337, la mention, dans un compte pour encadrement de tableaux, en 1663, de « *la Visitation*, de Sébastien Vénitien. » C'est la *Visite de la Vierge à sainte Élisabeth*, au musée du Louvre (Lafenestre, p. 58).

4. Germain Brice, archidiacre d'Albi, secrétaire d'Anne de Bretagne; ses poésies, indépendamment de quelques pièces de circonstance publiées à part, ont été insérées par Léger Duchesne dans sa *Farrago poematum* (Paris, 1560, in-8°), l'éloge de Fontainebleau commence au fol. 281 v°.

5. Sur les « hostels et maisons qui sont hors l'enclos de ce chasteau et qui en dépendent, » voy. Dan, liv. II, chap. xxiv, p. 187-190, et, sur les maisons remarquables du bourg, le livre IV, p. 326-327.

6. Voy., sur les peintres de Fontainebleau, abbé Tisserand, *Renseignements sur les peintres, les sculpteurs, les architectes et les jardiniers, qui sont nés, qui ont travaillé ou séjourné ou qui sont morts à Fontainebleau depuis 1542 jusqu'en 1661;* dans le *Bull. du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, II, p. 249 et ss.; et comte de Laborde, *la Renaissance des arts à la cour de France*, p. 662 et ss.

le gros gibier. Nous regagnâmes Melun, pour rentrer à Paris, en descendant la Seine en bateau.

8 février. — En dehors de la porte Saint-Antoine, sur la gauche, vers la première borne, se trouve un petit parc très agréable appelé Belesbat[1], où l'on voit diverses inscriptions françaises et latines sur des arcades et des puits :

1re Arcade.

HORTULUS LUTETIAE.

Vade trahensque tuos abscede, Lutetia, vicos;
I procul, inque tuo, foeda, putresce luto.
Turpi dum sordet populosa Lutetia coeno,
Huc ades, hic udos siccat arena pedes.
Urbe Luteciaca, coeno limoque relictis,
Laeta jucundos transige mente dies.

2e Arcade.

Laissez moy tout procès et debat,
Tous les rapports de ces longues requestes,
Et pour oster tels rompiments de testes,
Venez vous en par devers Belesbat.

En face :

Produco dulces fructus plantasque virentes
Sexque tibi puteis praebeo, lector, aquam;
Quantaque dat superis coelum, do gaudia tanta,
Ergo solum coelum dicito me atque salum.

---

1. Bel-Esbat, sis sur l'emplacement actuel de la Roquette, appartenait à la famille de Cheverny; l'on sait assez peu de chose sur cette maison, et les inscriptions rapportées par Van Buchel sont d'une nouveauté tout à fait originale. On sait que, le 5 mai 1588, la duchesse de Montpensier, voulant s'emparer de la personne de Henri III, alors à Vincennes, lorsqu'il rentrerait à Paris, posta ses partisans « en une petite maison nommée Bel-Esbat, hors la porte Saint-Antoine, à main gauche. » Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté de l'Ile-de-France, qui nous a conservé le souvenir de cet événement, prévenu de ce qui se tramait, fit échouer le complot en avertissant le roi. (*Le Procez-verbal d'un nommé Nicolas Poulain*, dans le t. III des *Mémoires de L'Estoile*, éd. Jouaust, p. 368; cf. *Intermédiaire des chercheurs*, XXXV, 338, 690; XXXVI, 159, 445, 733; XXXVII, 440.)

3ᵉ Arcade.

Cur exempta luto mihi mens non gaudeat? et quod
Sustineat siccos mollis arena pedes.

4ᵉ Arcade.

Fons ibi si rivis sparsim devinctus amoenis
Cum grato vitreas murmure ferret aquas.
Quis similem neget hunc hortum illi, lege Potentis
Spreta, ubi deliquit primus uterque parens?

5ᵉ Arcade.

Bis quater aut decies cursu contende per omnem
Callem horti, si sit semisopita fames;
Sic satis (haud fallor) stomachum levis aura laborque
Fructuum et aspectus nonnihil exacuent.

En face :

L. R. de L. aux six poètes de France.

Qui verra Belesbat, ses entes, ses allées,
Son perterre fleury et ses toffus ormeaux,
Ses six puits vomissans leurs cristallines eaux,
Ne le loura il pas en toutes assemblées?
Ouy, car c'est luy seul quy ornes ses contrées.

6ᵉ Arcade.

Belesbat aux poètes françois.

Un facheux souhaitteur après moy souvent crie
De ne veoir en ce lieu, la fontaine arrousante.
Plus je ne l'accosteray, et, s'il ne se contente
De l'eau de mes six puits, boire ailleurs je le prie.
Suis-je la Roquette? Hen! suis-je la Tuillerie?

En face :

D. de Ligneraco, libell. supplicum magistro necnon hortorum.

Primum ex Elyseo patrem scelus expulit horto,
*Ast in eum versus te cupit esse (*al. *ire) Deus,*
Hortus enim Elysiis nunquam par est tuus hortis,
Causa nec est virtus istius ergo tua.

Si Belesbat a bon droict on me nomme,
Chassez du tout le soin de voz esprits;
Que vous sert-il d'estre dans ce pourpris,
Si vostre esprit avec le corps ne somme.

7ᵉ Arcade.

BELESBAT AUX SIX POÈTES DE FRANCE.

Icy n'est pas la superbe structure
De ces jardins jadis en l'air haussez,
Mes ornemens sont libres, non forcez;
Et quy vault mieux, ou l'art ou la nature?

QUATRAIN DE J. A BELESBAT.

Me vante qui voudra les clos des Hesperides,
Dont les arbres portoient pommes d'or pretieulx.
Ton fruict, o Belesbat, est plus delitieux,
Pour mes dens celles d'or sont un peu trop arides.

En face :

LA CERISAYE AUX DAMES, CINQUAIN.

Des grandes dames de cour je suis la cerisaye.
Dy moy, tu quy viens cy pour mes beaux cinquains,
Ne sont-elles pas plus qu'un bois de haute fustaye,
Qu'un grand pré jaunissant, qu'une palle saulssaye,
Où en toute saisons on ne trouve que frire?

QUATRAIN AUX PASSANS.

Si vous trouvez trop courte ceste allée,
Faictes le tour six, sept, huict ou dix fois,
Puis vous aurez une soif afferée
Et sentirez de la faim les abbois.

8ᵉ Arcade.

AUX POÈTES.

Aprez avoir gaigné l'appetit pas à pas,
Allez-vous en per cy prendre vostre repas,
Puis vous orrez tantost les oseaux de bocage,
Qui chantent beaucoup mieux que s'ils estoient en cage.

L'Hercules, que tu vois a la morque mutine,
Fait le guet aux passans, tandis que tu t'esbas
Dans ces beaux pourmenoirs, attendant le repas;
Aussi veut-il sa part du rost de la cuisine,
Ne voulant accoster salade ni racine.

En face :

Celuy quy, dans Paris, veut faire residence,
Boire frais à tout heure, estre sain et joieux,
Participant de l'heur qu'ont tous les puissants dieux,
D'entrer dans Belesbat doit avoir la licence,
Car son air et ses eaux sont les meilleurs de France.

Belesbat, praevoyant les fontaines eaux
Manquer dedans Pariis lors de la secheresse,
De six puis s'est muny, tesmoings de sa sagesse,
Bastans pour ses amis, ses choux, ses artichaux,
Son persil, ses melons, ses oignons et ses aulx.

Il y a, dans le petit parc, six puits. Le premier, sous un sycomore, porte l'inscription suivante :

1er Puits.

Ut facerem gratas potare volentibus undas,
Hic folia et ramos spargere jussa fui;
Fertilis esse vetor, ne quis, decerpere fructus
Dum cupit, incautus corruat in puteum.

2e Puits.

Le roy Agamemnon des puits orna la Grece,
Desirant en esté n'y voir plus faulte d'eaux;
Belesbat, cultivant ses oignons et ses aux,
T'en a ceans bastis six, si la soif te presse,
Jouant au paillemail, aux quilles, à la presse.

3e Puits.

Huic humor accedet Pimplaeo qui fluit antro,
Hinc et enim erumpunt proveniuntque rosae.

De l'autre côté :

Hic Driades sicco stant, hinc pede Naiades udo,
Ne siccet dulces torridus aestus aquas.

4° Puits.

Prodigus ut dulces sic largos praebeo potus,
Non opus argento est ut bibat hinc sitiens.
Ite procul, vites, qui post tantosque labores
Atque tot impensas spem quoque decipitis.

RURI BEATUS LECTORI AULICO.

Fructibus eximiis gustum, viridantibus herbis
Aspectum, volucris cantibus auriculas,
Floreque odoratum vario delectat, ab isto
Majus adhuc curis pectora solve vagis.

Le jardin contient, outre des arbres fruitiers de tout genre, des statues de pierre placées sur des fûts de colonnes, Apollon, Pallas, Thétis, Paris, Vénus, Junon, Mercure et un Bouffon montrant son derrière.

10 février. — En sortant par la porte de la rue de la Harpe, on trouve le Pré-aux-Clercs et le monastère des Chartreux[1], avec un cloître de près de six cents pas de tour et un petit cloître où sont peintes des scènes représentant les débuts de l'ordre et la vie de saint Bruno, dont l'épitaphe se lit sur le mur :

Primus in hac Christi director ovilis eremo
Fundatorque fui, qui tegor hoc lapide.
Bruno mihi nomen, genetrix Germania, meque
Transtulit ad Calabros grata quies nemoris.
Doctor eram praeco Christi, vir notus in orbe;
Desuper illud erat gratia non meritum,
Carnis vincla dies octobris sexta resolvit,
Ossa manent tumulo, spiritus astra petit.

Ces vers sont d'un assez bon latin, s'ils ont été composés à l'époque de la mort de saint Bruno, ce dont je doute, car il y a

1. Sur les Chartreux, voir Millin, *Antiquités nationales*, t. IV, n° LII. Les peintures décrites par lui, p. 35-51, sont celles de Le Sueur, qui remplacèrent au XVI° siècle celles auxquelles Van Buchel fait allusion. L'épitaphe de saint Bruno est dans Millin, p. 51-52. — « Et ainsi le grand cloistre est de la liberalité des roys ensuivants, et le petit est un vray lieu de devotion, veu qu'il est tout enclos de verrieres et figures de belles histoires saintes. » (Belleforest, éd. Dufour, p. 228.)

plus de cinq cents ans que le saint a fondé l'ordre. L'hospice du monastère porte cette inscription gravée sur marbre noir :

L'an mil CCC XLI fut perfaicte ceste chapelle et enfermerie, que fonda madame Jeanne, par la grâce de Dieu, royne de France et de Naverre, jadis espouse du roy Charles, roy desditz royaumes, fils du roy Phelippes le Bel, et fu laditte dame la royne fille du très excellent prince monsieur Loys de France, jadis conte d'Évreux, fils du roy de France.

14 février. — Henri de Lorraine, duc de Guise, qui, par suite d'un différend avec le roi, s'était éloigné de Paris, vient d'y rentrer après un an d'absence.

Dans les temps de guerres et de calamités, les Parisiens observent une vieille coutume : chaque dimanche on célèbre un office solennel, les églises où ils se réunissent sont garnies de tentures et autres ornements; on fait le « Paradis, » comme on dit, et l'on adresse au ciel des prières pour conjurer les malheurs. Parmi les denrées de tout genre que j'ai vues à la foire Saint-Germain, j'ai remarqué des fruits de cire si bien imités qu'il y a lieu de s'y tromper, et que j'ai pensé à une ancienne coutume des Grecs signalée par Clément d'Alexandrie.

18 février. — Pendant les fêtes du Carnaval, les gentilshommes et les gens de la cour poussent la licence jusqu'à une extrême insolence : vêtus d'habits de couleurs variées et de forme bizarre, montés sur des chevaux, ils renversent tout à coups de lance sur leur passage, ils frappent les spectateurs avec des œufs, du sable, de la farine et des bâtons; le principal endroit de leurs exploits est le pont Notre-Dame, où les reines, une foule de grandes dames et les princes viennent les admirer. Cette coutume du Carnaval vient d'Italie, elle a passé même dans les lois françaises et est tout à fait dans les mœurs, c'est une pratique faite pour plaire aux gens insolents. Chez les Anglais, je sais que les peines les plus graves frappent ces folies.

La folie des gens sensés ne connaît pas de mesure.

Germanos furiis agitare ut dicitur Evan,
Ebria cum pleno pectora ventre tument,
Sic Gallos, etiam sobrios, furialis Enio
Oblitos proprii saepe decoris agit.

On m'a raconté que pendant ces bacchanales le feu roi

Charles IX, dont la jeunesse fut terrible, accompagné de ses frères et de gentilshommes déguisés, s'amusait à faire comme Otton jadis, au dire de Suétone; il s'emparait d'un infirme ou d'un ivrogne et faisait tomber deux ou trois fois sur lui un manteau d'écolier.

MARS.

De la monnaie parisis m'a été apportée de mon pays par mon compatriote Josse Langerach, polisseur de pierres, qui est un peu de ceux que Pline appelle brocanteurs (*mangones*).

On vend le pain en plein air sur les places deux fois la semaine, le mercredi et le samedi, jours où les paysans des environs viennent s'approvisionner; ce pain est fait de farine et de fleur de froment.

10 mars. — Au moment où j'étais à Paris, le roi de France était Henri III[1], le troisième fils de Henri II et de Catherine de Médicis. Il avait épousé Louise de Lorraine, fille du comte de Vaudémont, personne d'une grande beauté. Après la mort de son frère François de Valois, duc d'Alençon, à Château-Thierry, il est resté seul descendant de François Ier, sans avoir aucun espoir de devenir père. Les princes de Lorraine, comptant arriver au trône, et formant de grands et nombreux projets, semblaient vouloir créer un nouvel état de choses. Le chef de la famille, Guise, avait su se concilier peu à peu la faveur du peuple, au point de l'amener à mépriser le roi et à n'avoir de considération que pour sa propre personne. Les plus proches héritiers du roi étaient les Bourbons, Henri de Navarre et Henri de Condé, ainsi que le cardinal Charles de Bourbon, déjà âgé. Le Navarrais et Condé, ennemis de la religion romaine et du pape, passaient pour troubler l'exercice de la religion, et Guise s'est efforcé de persuader au roi de les chasser du royaume comme rebelles, coupables de lèse-majesté, fauteurs de troubles, agents de l'impiété; mais le roi, soucieux avant tout d'assurer la paix, ne prêtait guère l'oreille à ces propos; Guise se tourna vers le pape, le roi d'Espagne et quelques autres princes, sollicitant leur concours pour détruire en France les adeptes de la Religion Réformée, il ne craignit pas de se poser, même contre la volonté du

1. Sur l'histoire de Paris au moment du séjour de Van Buchel, voir Robiquet, *Paris et la Ligue sous Henri III.*

roi, en défenseur de la religion romaine et de la piété française, et comme tel, de réunir des troupes, de fortifier des villes et des bourgs; il arriva ainsi à réduire à presque rien l'autorité royale, c'était ce qu'il voulait. Il avait circonvenu dans ce but le cardinal de Bourbon, dont le nom devait, pensait-il avec raison, lui servir beaucoup par la suite, il ne doutait pas que ce prélat proclamerait un jour les Guises légitimes successeurs de Charlemagne, et les Capétiens usurpateurs du trône par la force et contre le droit. Louis, fils de Lothaire, avait été le dernier roi carolingien; son oncle paternel, Charles, duc de Lorraine, aurait dû régulièrement lui succéder sur le trône, il en fut exclu par l'odieuse félonie d'Hugues Capet. Le temps était venu pour la France de revenir à ses princes légitimes par droit de retour, et voici les vers qu'on se répétait dans la foule :

Vestrum, Capetti, vult gens Lotaringa capistrum,
Vi regnare potes, pace doloque potes.

A la fin le roi, soit dissimulation, soit qu'il voulût paraître obligé d'en venir là, reçut Guise en grâce, après une rupture publique, mais feinte, et décida la guerre contre le roi de Navarre et Condé, que Sixte Quint avait excommuniés; il réunit son armée et en confia le commandement au duc de Guise, lui donnant pour lieutenant son frère, le duc de Mayenne. La lutte qui se poursuit, avec des chances variables, a été engagée contre les plus habiles capitaines et les plus vaillants hommes de guerre français, auxquels arrivent quotidiennement des secours d'Allemagne. En vue de cette guerre, le roi a imposé le clergé très fortement, et comme les biens du clergé ne peuvent être aliénés sans décision du pape, le roi a envoyé à cet effet auprès du Souverain Pontife le cardinal de Gondi; et pourtant le roi, suivant en cela l'exemple de ses prédécesseurs, n'a que bien rarement recours à l'autorité pontificale en pareille circonstance.

15 février. — Passant dans le cimetière Saint-Séverin, j'ai vu un tombeau très beau et fort curieux, tel que chez nous les princes en ont à peine, et c'est celui d'un petit tailleur; voici l'épitaphe telle qu'elle est gravée sur la pierre :

(Dessin.)

Cy gist Isaac Pinchon, qui habilla
Tous bons à gré, mais sa vie luy failla

En habillant autruy mortel habit,
Pour luy donner d'eureuse vie l'abit.
Donc viateur, etc.
Trespassa xiij de juin 15 quarante et un.

Voici le dessin de la cuve que j'ai vue dans le cloître de Sainte-Geneviève, elle est en pierre vive creusée, c'est une ancienne fontaine, comme on le voit en examinant le fond.

(Dessin[1].)

Les figures dont elle est ornée prouvent qu'elle n'est pas très ancienne, quoique Belleforest dise qu'elle est semblable à celle qui est à Saint-Denis et dont j'ai parlé plus haut; que celle-ci remonte à l'époque romaine, on ne peut guère en douter, à cause des images des dieux qui y sont sculptées, images bien différentes de celles de la cuve de Sainte-Geneviève; toutefois, toutes deux présentent le même aspect général et sont de la même pierre, si bien que leur différence d'ancienneté ne saute pas aux yeux.

17 février. — Nous sommes allés nous promener vers les Tournelles, non loin est une place située près de la Seine, où les écoliers prennent leurs ébats, je les ai vus s'exercer au saut, à la lutte, à l'arc.

20 février. — C'est une coutume en France pour saluer quelqu'un de le prendre d'une main et de l'autre de toucher ses genoux. Le costume des Français n'est pas uniforme ni invariable, leurs vêtements sont en effet tantôt larges, tantôt étroits, tantôt longs, tantôt courts, tantôt de plusieurs pièces, tantôt d'une seule, tantôt garnis, tantôt unis, tout dépend de la fantaisie de chacun et des caprices des courtisans, c'est à eux que l'on doit cette instabilité de la mode. Sur la cour elle-même, je n'invoquerai pas le témoignage d'Æneas Silvius, de Lucien, d'Ulrich de Hutten, j'emprunterai seulement quelques traits à Agrippa d'Aubigné, qui a fréquenté la cour même de France pendant quelque temps. La cour, dit-il, n'est qu'un collège de géants, c'est-à-dire de nobles, la congrégation des plus fameux vauriens, le théâtre sur la scène duquel s'agitent les plus indignes satellites, l'école des mœurs les plus dévergondées, l'asile des crimes les plus abjects, la demeure de l'orgueil, du faste, de la rapacité, de l'arrogance, de la lascivité, du luxe, de la malignité, de la colère, de

---

1. Voy. Pl. II.

l'ivresse, de la violence, de l'impiété, de la méchanceté, de la perfidie, de la mauvaise foi, de la cruauté, tous les vices qu'on voudra enfin y sont, y commandent, y règnent; là les attentats à la pudeur, les rapts, les adultères, la fornication sont des jeux de princes et de seigneurs; là les mères des princes et des rois sont parfois les mauvais génies de leurs fils. C'est la réputation que s'est déjà faite Catherine de Médicis qui, pour s'assurer la soumission de ses fils encore jeunes gens, les a jetés dans le plaisir et la débauche, elle dirige à son gré pendant ce temps les affaires de l'État et abuse de l'autorité royale. Beaucoup de personnages de la cour, entremetteurs de courtisanes pour le palais, livrent au prince leurs femmes, leurs filles et leurs sœurs. On dit que les Gondi ont acquis leurs richesses et leurs dignités en faisant ce métier pour le compte de Catherine de Médicis et de ses fils, car

Scorta placent, fracti curvique e corpore gressus,
Et laxi crines et tot nova nomina vestis.

Agrippa d'Aubigné dit encore qu'il apprit la destruction d'une ville fameuse du fait de la cour, car elle ne comptait plus une femme honnête ni une fille pubère qui fût encore vierge. J'ai idée qu'il a voulu désigner Paris, résidence des rois, où rien n'est plus fréquent que les adultères des grandes dames, où les hommes ne s'ouvrent la voie des honneurs et de la richesse que par ce moyen. On y construit pour le moment un lupanar public, et pourtant, comme on l'a dit de l'ancienne Rome, la ville n'est elle-même tout entière qu'un lupanar.

24 février. — Sortant par la porte *ripuaria* ou, comme d'autres disent, par la porte du Louvre, on rencontre aussitôt un vaste et grandiose édifice, encore inachevé, dont Catherine de Médicis a fait récemment commencer la construction[1]. Le travail a été arrêté à moitié exécuté, les cloisons intérieures et les planchers manquent, une crainte superstitieuse lui faisant croire qu'elle mourra quand l'œuvre sera achevée. Les murs ont été revêtus de marbre rap-

1. Sur les Tuileries au temps de Catherine de Médicis, voir trois planches d'Androuet Du Cerceau, Palustre, *la Renaissance en France*, II, p. 169-174, Berty-Legrand, *Topographie historique du vieux Paris. Région du Louvre et des Tuileries*, II, p. 3-55, et Caron, *Quelques documents inédits relatifs aux Tuileries;* dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 6e série, t. VIII, p. 271-284.



porté, de couleurs variées; il y a des colonnes d'un seul bloc également en marbre. A côté se trouve une écurie très vaste et fort bien installée, avec de beaux jardins. On appelle tout cela les Tuileries; une eau très pure y est amenée de Saint-Cloud par un conduit souterrain de deux mille pas environ.

Le lendemain, sortant par la porte du Temple, je n'ai rien vu de remarquable, sauf le château des voleurs, hôtel superbe à vrai dire, avec colonnes à double rangée, mais garde-nous, Seigneur, d'une pareille demeure. Ce château, ou fourches patibulaires, a été élevé par les soins de Pierre Remy, maître des comptes royaux[1], et l'on dit qu'il fut le premier à y habiter; c'est ce qu'on appelle vulgairement Montfaucon, c'est-à-dire la montagne des faucons.

AVRIL.

Celui qui veut savoir le cas que Catherine de Médicis faisait des Français n'a qu'à lire un propos tenu par elle tel qu'il est rapporté : *Quand quelques dames dirent à la reyne mere : « C'est grand perte de veoir ainsy ruiner la France. » Elle respondit : « Mes cousines, ne vous soucie point, car il y a assez de gens en Espaigne et Italie pour peupler la France, bien qu'il n'y avoit personne, car aussy bien c'est une mechante race que les François! »*

La verge noire, qui est en Angleterre et chez nous l'attribut des chefs militaires, est en France l'insigne de la police intérieure.

Le roi Philippe de Valois a établi sur ses sujets l'impôt du sel, dont personne n'est exempt; il constitue chaque année une source énorme de revenus.

Pendant la semaine sainte, le roi et son entourage, en costume de pénitent, costume venu d'Italie, assiste aux offices aux Augustins; les courtisans l'imitent, mais je doute de leur piété. Joyeuse a fondé une autre maison de Pénitents dont le costume bleu foncé est de la forme indiquée dans ce dessin.

(Dessin.)

Le roi, atteint de je ne sais quel accès de piété, vient de faire

1. C'est à Corrozet que Van Buchel emprunte l'assertion relative à la construction du gibet de Montfaucon par Pierre Remy. L'on a des mentions certaines de l'existence du gibet de Montfaucon dès le XIIIe siècle. (Firmin Maillard, *le Gibet de Montfaucon*. Paris, 1863, in-16.)

élever une maison pour les Pénitents à l'endroit où était le palais des anciens rois, palais détruit après la funeste équipée de Henri II et transformé en manège pour les chevaux.

Vers le même moment, les envoyés des princes allemands firent leur entrée dans Paris pour traiter avec le roi de quelques affaires touchant la funeste guerre entreprise contre les protestants.

Le dimanche des Rameaux, les religieux, porteurs de rameaux, s'assemblent dans l'église des Franciscains, et l'on célèbre la messe en grec[1]. C'est là qu'était le moine André Thevet, géographe du roi, qui a rapporté des divers pays qu'il a visités une collection de monnaies anciennes, de statues, de pierres variées et de toutes sortes d'objets des pays exotiques; il a écrit en français un livre sur les hommes illustres et un autre sur les îles de l'Océanie. Carrion avait très mauvaise opinion de ce personnage, il le considérait comme un moine ignorant de toutes choses et disait souvent qu'il n'était qu'un menteur effronté[2].

C'est la coutume en France que les condamnés qui sont en fuite et qui, par suite de leur absence, ne peuvent subir leur peine, soient exécutés en effigie, tout comme il fut fait jadis à Celse le tyran.

Voici maintenant l'éloge de la France et de Paris par quelques hommes illustres[3]...

Le nom de Paris figure dans l'acrostiche suivant :

P*aisible demaine*,
A*moureux verger*,
R*epos sans danger*,
I*ustice certaine*,
S*cience hautaine.*

On dit couramment aussi : *Paris, le paradis des femmes, l'enfer des mulets, le purgatoire des solliciteurs.*

MAI.

Le 5 mai, après avoir dit adieu à mes amis, tant à ceux que je

1. Cf. Lomeier, *de Bibliothecis*, 2e éd. (Ultrajecti, 1682, in-12), p. 305 : « In ejus capellâ, Hierosolyma dicta, bis quotannis missa graece celebratur, comparentibus iis, qui Hierosolymis sepulchrum Christi visitarunt. »

2. Sur André Thevet, voy. l'Introduction de la réimpression par l'abbé V. Dufour de *la Grande et excellente cité de Paris*. (Paris, 1881, in-16.)

3. Van Buchel reproduit ici des éloges de Paris empruntés à Bourbon, Érasme, Froissart, Étienne Dolet, Scaliger, Chytrée, Passerat, Marot, etc.

connaissais antérieurement qu'aux nouveaux amis que je me suis faits ici, c'est-à-dire à mon cousin Edmond Van Buchel, à Thierry Schouten, à Just Rysnych, à Henri Mingard, à Pierre Venius, à Just Langerach, je me suis mis en route pour mon pays, où me rappelaient diverses affaires, en compagnie de Jordan Peutius, après onze mois de séjour à Paris; le coche royal m'a conduit pour 1 écu d'or jusqu'à Rouen, j'en ai dépensé un autre en route. Nous avons rencontré quelques bourgades, comme Argenteuil, à trois lieues; on y voit le saint suaire du Christ enfermé sous verre, si du moins il faut en croire le curé du pays[1]. De là on atteint Pontoise, à quatre lieues, où il y a un fort beau pont de pierre et où l'on construit une église assez vaste. C'est là que sont les limites de l'Ile-de-France et de la Normandie.

La Normandie doit son nom aux Normands, qui, venus des pays septentrionaux à la recherche de nouveaux établissements, dévastèrent la France pendant de longues années, puis reçurent cette partie de la Neustrie, donnée par Charles le Gros (*sic*) à leur chef Rollon; celui-ci se fit baptiser, reçut le nom de Rupert et épousa la fille de Charles.

Sept lieues plus loin, le lendemain, nous fîmes notre premier arrêt à Magny, où nous prîmes notre repas. Pour couper le pain et les os, personne, sauf moi, n'avait apporté de couteau, nous avons mangé à la mode française. De là, on atteint, deux lieues plus loin, le pays de Saint-Clair, puis, à cinq lieues de là, Écouis, enfin le soir, après sept nouvelles lieues, nous sommes arrivés à Rouen. La ville est vaste, les habitants, au dire de quelques-uns, sont les anciens Aulerques dont parle César au livre VII du *de Bello Gallico*. Chytrée dit de cette ville :

Luce sequenti aegre conclusam montibus urbem
Rothomagum assequimur; celeri qua Sequana cursu
Alluit Aulercos veteres fluvialibus undis, etc.[2].

---

1. Voy. chanoine V. Davin, *la Relique d'Argenteuil, étude historique et critique*. Paris, s. d., in-8°; abbé A. Jacquemot, *la Tunique sans couture de Notre-Seigneur Jésus-Christ conservée en l'église d'Argenteuil*. Lille, 1893, in-12; abbé J.-B. Vanel, *Histoire de la sainte tunique d'Argenteuil, manuscrit inédit d'un Bénédictin de Saint-Maur* (*Dom Wyard*). Paris, 1894, in-16; abbé Mohl, *la Fausse relique d'Argenteuil*. Paris, 1895, in-16, etc. Cf. plus loin le passage de l'*Iter parisiense* de Chytrée relatif à la Tunique d'Argenteuil.

2. Voy. plus loin le texte complet.

J'ai pris quelques notes sur les monuments qui subsistaient dans les églises. Dans la grande église cathédrale dédiée à la Vierge, il y a deux statues de marbre représentant des personnages ayant le même costume et la même attitude ; elles font partie d'un monument orné d'arcades et de statues de marbre et portant cette épitaphe :

(Dessin de deux hommes agenouillés : à gauche Georges d'Amboise, à droite Humbert Villiet[1].)

Pastor eram cleri, populi pater, Aurea sese
Lilia subdebant, quercus et ipsa mihi ;
Mortuus en jaceo, morte extinguuntur honores,
At virtus, mortis nescia, morte viret[2].

Des plaques de marbre attachées sur les côtés du tombeau portent ces vers :

TUMULUS R. D. GEORGII DE AMBASIA CARD., IN FRANCIA LEGATI, NEUSTRIAE MODERATORIS ATQUE RHOTOMAGENSIUM ARCHIPRAESULIS DIGNISSIMI.

Ambosius Galli laus prima Georgius orbis,
Mortuus hoc pario marmore subtegitur,

1. Le tombeau de Georges Ier et Georges II d'Amboise existe encore à la cathédrale de Rouen. Van Buchel a vu dans les statues celles de Georges d'Amboise et d' « Humbertus Villietus. » En réalité, ce sont celles des deux cardinaux. « Humbertus Villietus » est seulement l'auteur de l'épitaphe, son nom figurait en tête, d'après D. Pommeraye, *Hist. de la cathédrale de Rouen*, p. 53. « Georgio Ambasio, S. R. E. cardinali et in Francia legato ac in Neustria rectori Rothomagensique praesuli reverendissimo, Humbertus Villietus Aquensis Allobron dicavit. »

2. Seule l'inscription *Pastor eram* subsiste en une seule ligne sur la tranche de la tablette du tombeau. Celle qui porte l'éloge du cardinal et celle qui contient le dialogue de la France et du voyageur sont rapportées en entier par Farin et en partie par Dom Pommeraye ; elles ont été reproduites par A. Deville et F. Bouquet (*Tombeaux de la cathédrale de Rouen*. Paris, 1881, in-fol., p. 69-84, avec 1 pl.). Dans la première inscription on remarque les variantes suivantes : v. 4, afflictim-effunctum ; v. 5, privatimque-primatemque ; v. 8, sequens-abiit ; v. 11, Gallus-Gallio ; v. 11, annulataque-aurataque ; v. 16, tumula-tumulo ; v. 17, amore-honore ; v. 20, exemplum-exemplar. Dans la seconde (dialogue) : v. 1, quidnam-quidve ; v. 4, summa-firma ; v. 4, mei-ruit ; v. 6, decusque soli-triumphus honor ; v. 9, Liligar-Liliger ; v. 10, devincto-de Veneto ; v. 10, tenet-tulit ; v. 12, pia-nova ; v. 16, Phama-Fama ; v. 17, qui *omis ;* v. 20, Tuque tuis ludens-Inque suas laudes ; v. 20, fave-canet.

Gallia eum coluit viventem et Neustria functum,
Gallia et afflictim Neustria moesta gemunt.
Gallia legatum, recforem Neustria luget,
Privatimque omnes publica damna dolent.
Cardinea, heu! vultu reverentia prodit amorem,
Pompa sequens cecidit, pontificalis honos.
Rhotomagi ille gravis, defuncto authore, senatus
Conqueritur, comitem, rex Lodoice, gemis,
Gallus marmoreus, campana, annulataque tecta
Expressi quaedam signa doloris habent.
Relligio, pietas, miseratio, foedera pacis,
Quae sitiit vivens, interiere simul.
Is collegit opes et amicos, liquit amicos,
Liquit opes, tumula dat pia thura nepos.
Qui, vivus, patruo virtute et amore parentans,
Cum patruo functus saxa sub ista jacet.
Dic, hospes, pia verba, et si tibi consulis, amplum
Hoc propriae exemplum conditionis habe.

Sur l'autre côté, les vers reproduisent un dialogue entre la France et un voyageur.

VIATOR.

Quid tumulus? Quid pulla volunt altaria? Quidnam
Gallia funebres induis alma togas?

GALLIA.

Spes mea disperiit, cecidit mea sola voluptas,
Cardinei coetus summa columna ruit.

VIATOR.

Quis, praecor?

GALLIA.

An nescis? proles Ambasia, praesul,
Rhotomagi splendor, palma decusque soli.
Legatus Gallis, diadema Georgius orbis
Sprevit, santa putans sceptra nefas emere.
Liliger, hoc duce, rex aquilas colubrosque subegit
Fulvaque de vincto terga leone tenet;
Ejus et auspitiis statuens hac urbe senatum
Rex pius, et leges et nova jura dedit.
Quid remoror, periere fides, pax, gloria, virtus,
Justitiae columen vel pietatis amor.

VIATOR.

Pone tuos luctus, nam sidera spiritus implet,
Phama viros, cineres pignus amoris habes.
Spiritus e coelis populi pia vota secundet,
Excolito cineres Gallia laeta pios.

GALLIA.

Thura dabo et laeto redolentia balsama vultu,
Tuque tuis ludens nostra Minerva fave;
Jamque vale et tumulum rite reverenter adora,
Jamque vale et coeptum perge, viator, iter.

Non loin du tombeau du cardinal, il y a une autre sépulture de marbre, c'est celle de Louis de Brezé, avec une statue et l'épitaphe suivante :

L'epitaphe du feu grand senechal de Normandie LOUIS DE BRESSÉE, *en son vivant grand senechal, capitaine de cens gentilshommes, conte de Maulevrier, baron de Mauny. Morut en l'an 1531, le 23 juillet; deceda en l'an d'age 72.*

Hoc, Lodoice, tibi posuit Bressaee sepulcrum
Pictonis amisso moesta Diana, viro :
Indivisa tibi quondam et fidissima conjux
Ut fuit in thalamo, sic erit in tumulo[1].

Sur une plaque de bronze, apposée à la colonne de gauche du chœur, est l'épitaphe de Jean de Bedford d'Angleterre, qui combattit vigoureusement à Orléans pour les rois Henri V et VI :

*Cy gist feu le noble prince Jean, duc de Bethfort, regent du royaume de France, qui trespassa le xiiij*e *jour de septembre l'an mil CCCCXXXV*[2].

---

1. Tombeau élevé par Diane de Poitiers en l'honneur de son mari Louis de Brézé, mort en 1531; il se compose, au point de vue de la statuaire, d'une statue équestre et d'un cadavre gisant; il y a deux inscriptions en français, les quatre vers latins rapportés par Van Buchel se trouvent au-dessus de l'une d'elles, près d'une statue qui représente Diane de Poitiers, une seule variante est à signaler : Bresseae pour Brezeae au premier vers. (Deville et Bouquet, *op. cit.*, p. 85-101 et pl. XI.)

2. Sur le tombeau de Jean de Lancastre, troisième fils de Henri IV, détruit par les Protestants, voir Deville-Bouquet, *op. cit.*, p. 138-145; la transcription de l'épitaphe donnée par Van Buchel est très abrégée.

On y a ajouté au-dessus, dans un espace libre, les armes de Rouen.

(Dessin de deux écus.)

Scaliger, dans son livre sur les villes illustres, dit de Rouen :

Tranquillae speties et imago plurima vitae,
Sola aut cum paucis Neustria dives eris, etc.

Cette ville est célèbre, non seulement comme siège d'un parlement et d'un archevêché, mais encore comme le principal entrepôt de toute la France, à cause des facilités de communication qu'offre la Seine et du voisinage de son embouchure.

Il y a un château, mais la ville a une position de défense plus importante que le château dans le mont Sainte-Catherine, au sommet duquel se trouve, si je ne me trompe, un couvent de Capucins. Nous sommes descendus à l'hôtel de *l'Écu de France*, sur la place du marché aux bœufs.

7 mai. — A ce moment, par suite de l'abondance des faussaires qui en retiraient l'argent, les pièces d'argent, surtout les pièces royales d'Espagne, n'étaient prises qu'après pesée; il en résultait des difficultés avec les marchands et un dommage pour le commun peuple, aussi les Parisiens avaient-ils rejeté cette monnaie. La cherté du froment est telle que chaque jour il augmente de prix dans des proportions effrayantes.

L'église Notre-Dame a trois tours d'une architecture excellente, celle du milieu est dite de Saint-Romain, la seconde est dite de beurre, on dit en effet qu'elle fut construite avec de petites pièces de monnaie données par le peuple, afin d'obtenir la permission de se servir de beurre pendant le jeûne du Carême.

Les chanoines, le jour de l'Ascension, ont le droit de délivrer un criminel sur le point d'être condamné[1].

Dans la tour de beurre se trouve une cloche de bronze de 36,000 livres qui porte le nom de son donateur, Georges d'Amboise; elle a 9 pieds de diamètre, autant de hauteur et 36 de circonférence.

9 mai. — Nous avons descendu la Seine dans une barque hollandaise, et vu Croisset et Diepville, où nous nous sommes arrêtés un moment, pendant que notre bateau chargeait. Il y a là une

1. Allusion à la fierte de saint Romain. Cf. A. Floquet, *Histoire du privilège de saint Romain* (Rouen, 1833, 2 vol. in-8°).

abbaye creusée dans le roc, avec une église, un réfectoire, des cellules, le tout dans la pierre pleine; du dehors on ne voit que des ouvertures, on croirait à des fours; les moines, peu nombreux, vêtus de capes bleu foncé, se disent Franciscains.

10 mai. — Sur les deux rives de la Seine se trouvent des bourgades et des châteaux normands tels que Caudebec, dont Polydore Vergile parle comme d'une place très forte, à propos de Henri V, Quillebœuf, Honfleur, l'ancienne Lillebonne, où le fleuve est très dangereux, à cause de ses méandres et de ses gués, des débris de bateaux dispersés çà et là en sont la preuve; des pilotes normands se joignirent à nous, car nous ne connaissions pas les bas-fonds; ils nous conduisirent pendant cinq lieues pour onze écus d'or soleil (*sic*). Non loin est Harfleur, qui a titre de comté, c'est un bourg peu considérable; de là, poussés par le vent du nord, nous sommes arrivés au Havre de Grâce. Polydore Vergile, dans son Histoire d'Angleterre, parle à plusieurs reprises d'un vaste port situé à l'embouchure de la Seine, notamment à l'année 1170. La première ville qui s'éleva à cet endroit fut Harfleur, dont j'ai déjà parlé, il ne parle pas du port de Grâce, et je ne crois pas que le port que nous avons vu ait été fondé le premier, on l'appelle le Port-Neuf; son fondateur est François Ier, si je m'en rapporte aux armes de la ville, qui portent une salamandre sur champ fleurdelisé, emblème allégorique de François Ier. Le Havre fut pris par les Anglais au temps de la reine Élisabeth et repris sous Charles IX, comme le montre la fresque avec inscription qui est au-dessus d'une porte de Fontainebleau. La site et le port lui-même sont fort importants, on y est absolument maître du cours d'un fleuve très fréquenté, et le roi ne l'a pas fortifié avec moins de soin que Calais. L'air est salubre, les rues sont larges, la plupart des habitants sont marins; il y a deux grandes places de marché, les habitants y apportent de Provence, d'Espagne et des îles divers produits exotiques. On y construit une belle église avec des tours, les fondations du château fort sont achevées, des fontaines claires et fraîches approvisionnent la ville d'eau.

(Dessin de la ville et de ses armes.)

Descendant du bateau, nous sommes allés loger, à mon grand regret, au *Coq* (*Galli lunati*), où une hôtesse anversoise, passée maîtresse dans l'art de la charlatanerie, vendait non seulement du vin, du pain et de la viande, mais aussi ses paroles.

15 mai. — Sur l'un des côtés du port se trouvent des hauteurs agréables et des champs, où, suivant notre usage hollandais, nous avons mangé, au cours d'une promenade, du lait caillé et cuit, j'ai bu du cidre, c'était la première fois, depuis que j'étais en France, que j'absorbais de cette boisson normande, je l'ai trouvée peu à mon goût.

18 mai. — Enfin, le dernier jour au matin, le vent d'ouest s'étant mis à souffler, toutes les barques associées qui attendaient depuis longtemps un vent favorable gagnèrent la pleine mer toutes voiles dehors. Quant à nous, comme nous étions enfermés dans la ville, une barque allant contre le vent et le flot nous sortit du port et nous conduisit à notre bateau, resté seul près de la côte. L'on mit à la voile et nous gagnâmes la pleine mer, suivant de loin les barques associées.

APPENDICE.

L'*ITER PARISIENSE* ET L'ÉPITAPHIER

DE NATHAN CHYTRÉE.

La publication des passages du *Diarium* de Van Buchel relatifs à Paris nous a amené à citer souvent dans les notes des pages qui précèdent le nom de Nathan Chytrée, dont les ouvrages paraissent, bien que publiés depuis longtemps, avoir échappé aux recherches des érudits parisiens et même des historiens français[1]. Voici quelques renseignements bibliographiques le concernant de nature à intéresser les historiens de Paris :

Nathan Chytrée, frère du célèbre professeur David Chytrée, est né le 15 mars 1543 à Mensingen; il professa la philosophie à Rostock dès 1562 et mourut recteur de l'école latine de Brême le 25 février 1598. De 1565 à 1567, Nathan Chytrée visita la France, l'Angleterre et l'Italie, et en 1568 il publia une relation en vers

1. Voy. A. Babeau, *les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution*. Paris, 1885, in-16; cf. Viktor Hantzsch, *Deutsche Reisende des sechzehnten Jahrhunderts*. Leipzig, 1895, in-8°, surtout p. 90 et suiv., 135 et suiv. (Leipziger Studien aus dem Gebiet der Geschichte, I Bd, 4 Hft). Comme complément des renseignements bibliographiques qu'on trouve dans ces deux ouvrages, on peut citer le journal de voyage d'un Narbonnais à Paris en 1588 (cf. *Bull. de la Commission archéol. de Narbonne*, 1890, 1er semestre, p. 26); les descriptions de Du Buisson-Aubenay (Bibl. Mazarine, mss. 4404 et s.; citées par M. Saige, *Journal des guerres civiles de Du Buisson-Aubenay*, I, p. LV); de sir E. Filmer en 1640 (cf. *Historical Manuscripts Commission*, III, 246); de Thomas Dineley en 1675 (ms. bibl. Stanford Court, Worcestershire; cf. *Bibl. de l'École des chartes*, XLIX, p. 704); de Charles Adeodat Ferber, de Dantzig, en 1685 (Bibl. nat., ms. allemand 147, fol. 229 v° et suiv.); de Rudolf Wilhelm Kraussen, professeur à la Faculté de médecine d'Iéna, † 1719 (C.-G. Buder, *Nützliche Sammlung verschiedener meistens ungedruckter Schriften*... Franckfurt und Leipzig, 1735, in-8°, p. 662-717). — Il serait peut-être désirable que les relations de Hentzner, de Gœlnitz et de Ferber fissent, pour la partie parisienne, l'objet d'une publication analogue à celles qu'on a consacrées à Zinzerling, Thomas Coryate, John Evelyn, Philippe et François de Villers, Dolfuss, Lister, etc. L'*Itinerarium* d'Hentzner (1598) fournit, outre le texte de quelques inscriptions, des indications précises sur le site des hôtels particuliers.

de ses voyages sous le titre suivant : *Nathanis Chytraei Hodoeporicon, continens itinera parisiense, anglicum, venetum, romanum, neapolitanum, etc., recitatum Rostochii, cum ad usitatas in Academia operas rediret, anno M DLXVII, idib. octob.* — Rostochii, excudebat Jacobus Lucius Transylvanus, 1568, in-8°, 52 ff. n. ch., sign. A-K (Bibl. nat., impr. G. 10803; ex. avec dédicace autographe au bas du titre : « D. Johanni Sturmio, praeceptori suo, mittit auctor »); une nouvelle édition a paru en 1575 à Francfort-sur-le-Mein *apud haeredes Christ. Egenolfi;* je la cite seulement pour mémoire, n'en ayant pas eu d'exemplaire entre les mains[1].

Ces *Itinera* en vers furent réimprimés en 1579 dans les *Poematum Chytraei, praeter sacra, omnium libri septemdecim.* — Rostochii, S. Myliander, 1579, in-8° (l'*Iter parisiense* est au fol. 157 v°), et dans l'*Hodoeporicum sive itinerum totius fere orbis lib. VII*, compilé par Nic. Reusner et publié par son frère Jérémie Reusner (Basileae, ad Perneam Lecythum, 1580, in-8°, p. 327).

Près de vingt ans après la mort de l'auteur, l'on réimprima encore les *Itinera* dans une plaquette intitulée : *Varia itinera Nathanis Chytraei, rectoris quondam illustris scholae Bremensis, cum omnibus lectu jucunda, tum peregrinantibus maxime necessaria : diu multumque hactenus a doctis expetita, ab auctore ipso ante mortem recognita et aucta, et nunc iterum ab haeredibus edita. Quibus accessit ejusdem Elegia monitoria de itineribus recte faciendis.* — Bremae, typis Thomae Villeriani, illust. scholae typogr., anno CIↃ IↃ CXVI, in-16, 72 p. (Bibl. nat., impr. Yc. 10166).

Les vers consacrés par Nathan Chytrée à la France et en particulier à Paris n'offrent à vrai dire, malgré quelques détails intéressants, pas de renseignements importants, mais ils constituent une curiosité bibliographique et méritent d'être tirés de l'oubli; le passage n'étant pas très long, on l'a reproduit à la suite de cet appendice. Il y a quelques différences entre le texte de l'édition de 1568 et celui de la réédition posthume de 1616; nous avons

---

1. *Hodoeporica, sive Itineraria a diversis doctissimis viris, tum veteribus, tum recentioribus carmine conscripta : item epigrammata de praeclaris urbibus, studio Nath. Chytraei collecta.* Francof. ad Moenum, haeredes C. Egenolfii, 1575, in-8°.



suivi le texte de 1568 et donné quelques variantes de celui de 1616.

A la suite de la première édition de son poème, Nathan Chytrée a imprimé un petit recueil d'inscriptions formé par lui au cours de son voyage; il l'a intitulé : *Inscriptiones et epitaphia aliquot, quorum in praecedenti carmine fit mentio.* Il rapporte ainsi pour Saint-Denis les épitaphes de Dagobert et de Charles Martel; pour Paris celles de Jean de Holywood et de Robert Gaguin (chez les Mathurins), de Pierre Lombard (à Saint-Marcel), de Renaud, évêque de Paris, de Pierre Le Mangeur, d'Adam de Saint-Victor (à Saint-Victor), de Eudes de Sully et de Gilles Le Maestre (à Notre-Dame), de Philippe de Commines, de sa femme et de leur fille Jeanne (aux Augustins), de Louis d'Orléans, Valentine Visconti et Charles d'Orléans (aux Célestins), et en outre deux inscriptions du Parlement et une du Pont-Neuf. Telle est la composition de cet épitaphier parisien, le plus ancien peut-être qui ait été publié. L'auteur lui-même le trouva dans la suite trop insignifiant et l'accrut considérablement dans un recueil spécialement consacré par lui aux inscriptions d'Europe qu'il avait relevées dans ses voyages ou dont il avait pu se procurer des transcriptions; ce petit *Corpus inscriptionum* n'a pas moins de 846 pages; en voici le titre : *Variorum in Europa Deliciae, seu ex variis manuscriptis selectiora tantum inscriptionum maxime recentium monumenta, quibus passim in Italia et Germania, Helvetia et Bohemia, Dania et Cimbria, Belgio et Gallia, Anglia et Polonia, etc., templa, arae, scholae, bibliothecae, musea, arces, palatia, tribunalia, portae, arcus triumphales, obelisci, pyramides, nosodochia, armamentaria, propugnacula, portus, asyla, aedes, coenacula, horologia, pontes limites, horti, villae, apiaria, thermae, fontes, monetae, statuae, tabulae, emblemata, cippi, sacella, sepulchra, etc. conspicua sunt, praemissis in clariores urbes Epigrammatibus Julii Caes. Scaligeri, omnia nuper collecta et hoc modo digesta a Nathane Chytraeo.* — Herbornae Nassoviorum, 1594, in-8°, [xx-]846 p. (Bibl. nat., impr. G. 10806). Une nouvelle édition portant *Editio tertia*, l'*Hodoeporicon* étant considéré probablement comme une première édition, parut en 1606 avec le même titre et l'adresse *apud Christophorum Corvinum* (Bibl. nat., impr. Yc. 8843[1]). Brunet, dans le *Manuel du libraire*, cite sous le nom de Chytrée des *Monumenta selectiora inscriptionum recentium et variorum in Europa itinerum deliciae.* Je ne connais pas d'exemplaire de cet ouvrage, je n'oserais cependant

affirmer qu'il n'existe pas, mais je dois faire remarquer que Brunet assigne à ses deux éditions les mêmes dates et adresses que celles des deux éditions des *Variorum in Europa itinerum deliciae*, et qu'en outre Brunet ne connaît pas ce dernier ouvrage.

Dans la Préface, qui mérite d'être analysée au moins en partie, Nathan Chytrée nous rapporte la genèse de son recueil. Il rappelle qu'il a publié il y a quelque vingt-cinq ans ses *Hodoeporica*, où il a inséré le texte des inscriptions recueillies par lui; il en avait préparé une nouvelle édition dont il avait remis le manuscrit aux héritiers d'Egenolph, de Francfort; après un assez long temps, l'imprimeur, sur le conseil de quelques savants, préféra ne réimprimer que les poèmes descriptifs, réservant aux inscriptions une édition particulière. Puis survint la mort de Conrad Albinus, de Francfort-sur-le-Mein, que Chytrée avait chargé de s'occuper de la publication de ses inscriptions, dont le recueil avait été beaucoup grossi. L'affaire en resta là. Entre temps, Chytrée communiqua son recueil à son ami Jacob Monau, de Breslau, qui voyageait alors en Italie et en France; celui-ci, à son retour, pour remercier Chytrée de son obligeante communication, lui envoya tout un recueil complémentaire compilé tant par lui-même que par quelques-uns de ses amis. Chytrée mit le tout au point, élaguant les inscriptions obscures, sans intérêt, sans attribution ou de nature à occasionner des polémiques. Il a reproduit notamment, dit-il, les inscriptions parisiennes, anglaises et italiennes recueillies par lui en 1565 et pendant les deux années suivantes, en y ajoutant celles qui lui avaient été communiquées auparavant par des amis, notamment par Jean-Baptiste Haincelius, d'Augsbourg (?). Celui-ci, en 1566, l'ayant invité à sa table, avec Jean Craton, Gaspard Peucer, Jérôme Wolf et quelques autres, lui communiqua toutes les notes qu'il avait prises au cours d'un voyage en Italie. Chytrée partait alors pour ce pays, et l'obligeance de Haincelius lui évita de prendre beaucoup de notes au cours de son voyage. A son retour, Chytrée s'arrêta à Meissen, chez Georges Fabricius, qui lui communiqua également toutes ses notes. Il put utiliser de même pour les épitaphes des doges de Venise le recueil de Henri Kelner sur les Vénitiens; Petrus Pauw, professeur de médecine à l'Académie de Leyde, lui communiqua les plus récentes inscriptions de Saint-Denis; Paul Melissus celles du Palatinat; Mathieu Chytrée, son frère, pasteur de l'église de Grumbach, celles du Wurtemberg; Valentin Schreck, son ami, professeur à Dantzig, celles

de Prusse; celui-ci avait utilisé pour celles de Kœnigsberg les notes de Martin Winter, professeur à l'Académie de Prusse. A Vienne, Chytrée n'a rien pu voir et il n'a connu que les monuments funéraires de la famille de Salm publiés par Nicolas Reusner. Pour la région des Alpes, il a surtout utilisé l'*Itinerarium* de son ancien élève le jeune Albert Hein, fils de Frédéric Hein, de Rostock; il tient de Tycho-Brahé la plupart des pièces danoises; Henri de Rantzow lui a envoyé celles de ses propriétés et des monuments des pays scandinaves; d'autres de la même région ont été recueillies par Georg Crusius et Pierre Lendeberg; celles du Mecklembourg par Jacques Bording; les autres ont été recueillies de côté et d'autre par son jeune parent Simon Paul, par l'intermédiaire duquel il a connu les notes de Samuel Fabricius et de Jean Albert; celles de Pologne enfin sont dues à Bartold Weck.

Si l'on compare les textes rapportés par Chytrée en 1565 à ceux qu'il put donner en 1594, pour la France seule, on constate qu'il avait fort enrichi sa collection, on y trouve des inscriptions de Paris, Saint-Denis, Lyon, Angers, Genève, Vienne, Nancy, Joinville, Blois, Avignon, « Colleuvre » en Berry, Nîmes. On a donné ici, à la suite des extraits de l'*Itinerarium*, le relevé des inscriptions parisiennes contenues dans ce *Corpus*.

. . . .

Venimus et Bergas, urbem amplam : hinc Nervia pubes,
Et post Atrebatum fines, Artesia visa est.
Ad Samarobrinae (Cameracum hoc tempore dicunt)
Donec nos veteres duxit lux altera turres,
Defessos longaque via solisque calore.
Julius hic olim hiberno sua castra locavit
Tempore, conventusque egit non magna Papamae.
Sed munita bene, ostendit lux proxima nobis
Mœnia sub noctem, donec vicina Peronae
Hospitium Ancra dedit miserum durumque cubile.

Inde Picardorum segetes, camposque feraces,
Et simul Ambianum, Somiae quod flumina findunt,
Conspicienda dedit celsi fastigia templi,
Mirificis ornata modis, fulgente sarissa.
Hic chlamydem secuisse tuam, Martine, putaris,
Factus et armato prœstans e milite doctor
Quin cum Fernelio, clarus quoque Silvius olim

Editus hac patria est, Musarum hic fontis, at ille
Fama Machaoniae princeps et maximus artis.

Mox a Bellovacis et Claromonte relicti,
Nocte Dionysio sacram superavimus urbem.
Hic ubi Francorum veteres longo ordine Regum
Cernuntur statuae et[1] tumuli, de marmore partim,
Partim alabastrite exsculpti, titulisque notati.
Hic Dagobertus, opes illam qui primus in aedem
Contulit et tantae posuit fundamina molis,
Conjunctaque jacet Ludovicus filius urna.
Quem prope Martellus, tuus et cum conjuge Bertha,
Carole magne, parens Pipinus, et inclytus olim
Rex Capetus, reliquique cubant, veteresque novique,
Francigenae qui sceptra domus regnique tulerunt,
Hic quoque thesaurus gemmis auroque relucens,
Hic regis sceptrum, hic glădius, fulgensque corona
Pluraque cernuntur quam nostro ut singula dici
Carmine describive queant[2] : opulentia regni.
Hinc Franci et veterum pensatur gloria regum
Quin animalis opes rari, a quo nomen adeptum est,
Octo pedes altum, praeacuto cuspide cornu,
Tortile conspicitur, fulvo preciosius auro.
Aede fere media Christi pendentis imago
Ex auro solido et puro et crux aurea, mole
Dependet magna, tua quin calvaria ibidem,
Sancte Dionysi, aspicitur, circumdata crustis
Aureolis, et beryllis fulgente pheretro.

Haec ubi visa forent, epulisque meroque refectis,
Exoptata diu se monstrat Sequana nobis.
Nec procul hinc, celebris summae mons adjacet urbi,
Castellumque super, retinens a martyre nomen,
Ex quo spectandam se magna Lutetia praebet :
Urbs orbi similis, toto et celeberrima mundo.
Huc, novus hospes, ego solito cum more venirem,
Nominis inquirens causas, veteresque colonos,
Quidam ait hic locus est, martyr Dionysius olim
Quo gladio caput abscissum mox sustulit ipse
Gestavitque ulnis procul hinc, ubi nobile templum
Alter ab urbe lapis censu praedivite jactat.

1. *Al.* et *omis.*
2. *Al.* queat.

Haec credat quicunque volet : mea gaudia Musae
Sequanides doctique viri celebresque magistri
Aeternum salvete mihi, palatia fausto
Sint mihi vestra gradu, pedibus nec tacta sinistris,
Fas mihi vobiscum multos sit vivere menses
Doctrinaque frui vestra verbisque disertis,
Musarum sedes, regina Lutetia, salve.
Francigenae tu metropolis pulcherrima gentis,
Hospitio regem grato regisque ministros
Excipis et reliquas juste das jura per urbes[1].
Quis cives populosa tuos? quis condita, jussu
Carole magne tuo, doctis collegia Musis?
Aut juvenes numerare queat, legumque peritos
Causidicos? recitare loci quis commoda possit?
Ipse bipartito rapidus te Sequana fluxu[2]
Dividit et gemino circundatur insula fluctu[3],
Insula mirandis adeo quae pontibus urbi
Jungitur, ut nisi praemonitus, disgnoscere pontes
A vicis nequeas reliquis, sic omnia miris
Aedificata modis : solida[4] tellure locatae
Stant utrinque domus, gemmis auroque repletae,
Sequana sed tacitis has subterlabitur undis.
Omnibus in magnae strepitum quid partibus urbis
Obstantesque[5] adeo turbas, gressusque morantem,
Sint completa licet totis habitacula vicis,
Commemorem? obstupui fateor, quando omnia vidi
Totis plena foris, et proclamata subinde
Hic quaecunque[6] velis cornu tam divite fundi.
Quae si cuncta canam, quot habet Sorbona sophistas,
Aut citius monachos totam numerabo per urbem.
Clarorum tibi quid recitem monumenta virorum?
Lombardi, Sacrobusci, doctique Budaei
Atque Cominei tumulos, quos optimus ille,
Turnebus quoque suprema est jam morte secutus.
Vivit adhuc Ramus, vivit Lambinus, et auro
Auratus melior, vivit Ronsardus et artis

---

1. *Al.* reliquas das jura suprema per urbes.
2. *Al.* cursu.
3. *Al.* tractu.
4. *Al.* sicut ceu.
5. *Al.* Obstanteque.
6. *Al.* quiscunque.

Paeoniae Duretus honor, Guillonius ille[1]
Atque Salinacus[2] vivunt, audire voluptas
Quos mihi summa fuit, rebus verbisque potentes.

Sed jam tempus ad est, siccos quo Sirius ardens
Urit agros, cathedraeque silent, musaeque quiescunt.
At non ulla quies nobis, sed adire Britanos,
Oceani bibulas ultra refluentis arenas,
Jam placet; interea populosa Lutetia, multum
Cara vale, breve tempus erit tua quando revisam
Limina, si cursum superi reditumque secundent.

Egressis urbem, primo pulcherrima sese
Planicies nobis offert, quam Sequana gyris
Dissecat, ut serpens sese sursum atque deorsum
Involvens, hos et montem trajecimus altum,
Unde procul sylvae et saltus spectantur amœni,
Ostentatque humiles ibi villa Argentea turres,
Vestis ubi Christi, si fas est credere pagi
Sacrificis, capsae per vitrum, inclusa videtur.
Hanc, sumpta mercede, mihi sociisque sacerdos
Dum monstrat, certis verbis et ritibus utens,
Procubuit prius, hanc panni reverenter adorans
Particulam. Pons hinc Isarae superatus, ad illum
Sunt Nordmannorum et Francae confinia gentis.
Hospitis hic et equos macros, et ephippia duro
Ex ligno fabricata, amplo conduximus aere,
Et miserandi equites multa de nocte profecti,
Luce sequenti, aegre conclusam montibus urbem
Rothomagum assequimur, celeri qua Sequana cursu
Alluit Aulercos veteres fluvialibus undis
Oceani subiturus aquas fluctusque marinos.
Praesulis hic sedes summi est interque senatus
Septem illos celebres Gallis, non infimus, ipsi
Parlamenta vocant, cunctas decidere causas,
Praeses ubi proceresque solent, legumque periti,
Quorum ubi consueto dicta est sententia ritu,
Appellare licet nulli, lis clauditur omnis.
Templa ibi lustrantes olim pulcherrima divum

1. *Al.* ipse.
2. *Al.* Molinaeus.

Et veteres aras, deturbatasque videmus
Sanctorum statuas, flammaque ardente crematas.
Dant signum obducti nigra fuligine postes,
Atraque disjecti fumo laquearia templi.
Visitur hic campani aeris vastissima moles,
Excelsa in turri, late ex qua cernere possis
Montesque fluviosque omnes regionis amœnae,
Cui nisi dulce merum et vites natura negasset,
Non facile adjunctis cultissima cederet agris.
Ex pomis tamen atque piris silvestribus, illic
Potio conficitur vini defectibus apta.

Rothomago ad Clarae primo devenimus amnem.
Oceani tandem scopuloso in litore Diepam
Vidimus : hic olim Danos habitasse colonos
Scripta docent, nomenque urbis denunciat idem.
Hic nos adversis tenuit mox altera ventis,
Neptuno donec, placidisque faventibus austris,
Mota[1] ratis, fixo pandebat lintea malo.
Protinus Oceano in vasto, lux altera duris
Sub dio, in transtris[2], piceisque rudentibus acta est.
. . . .
Itius[3] aurorae donec se tempore, portus
Ostendit fortique manu munita Caleti
Mœnia, depulsis a Gallo erepta Britanis.

Proxima rore, graves cum lux siccaverat herbas
Ostentare procul munita Bolonia turres
Excelsasque arces cœpit : pars urbis in alto
Monte sita est, ima pars altera condita valle,
Undique praesidiis magno munita labore.

Postmodo Monstrelum, Lambini patria, monti
Insita, Bellovacumque fuit gens obvia nobis.
Atque[4] ita per Morinos, et pressos Marte Picardos
Ingredimur, donec quarto cum sole reversos,
Sequanis adductis salvere Lutetia musis

1. *Al.* Nota.
2. *Al.* in tanstris.
3. *Al.* Iccius.
4. *Al.* Atque ita par Morinos, quos terrae ignara vetustas
Extremos hominum dixit, querulosque Picardos.

Nos jubet, o iterum, populosa Lutetia, salve
Tu requiem nostrisque refers solatia curis.
Sed patriam decimo quia nunquam vidimus anno,
Quam primum tumidas vindemia colliget uvas,
Linquere te rursum certo compellor amore.

Hoc ubi tempus erat, primo nos vespere Melda
Suscipit, hinc virides[1] qua Matrona proluit herbas,
Sequana flave[2] tuis trepidans se jungere lymphis.
Vitiferos inter colles, et amœna fluenta,
Vidimus excelsas Condaei principis arces.
Mox[3] laceros inter pagos, silvasque profecti,
Hospitiisque usi miseris, tres ordine soles,
Post Vertodunum celebratam praesulis urbem,
Hic ubi fertilibus floret Lotharingia campis,
Pocula gustantes musto repleta, subimus.

. . . .

INSCRIPTIONS[4].

Paris.

Arsenal : une inscription.

Augustins (*Grands-*) : Commines, 1514, 4 après les ides de mars; Jean-Jacques de Mesmes, † 1569, 8 kal. nov.

Célestins : Louis d'Orléans; Valentine Visconti; Charles d'Orléans; Henri II; Anne de Montmorency; Philippe Chabot; Timoléon de Cossé-Brissac; François II.

Chartreux : une inscription; Richard de Saint-Victor; Guido; Albert Pie de Savoie, † 1535. (Ces deux dernières inscriptions ne doivent peut-être pas être attribuées aux Chartreux.)

Cordeliers : Gilles Maestre; Nicolas de Lire, † 1314, 23 oct.; Guillaume Frölich (1562, 4 déc.); Renaud Dangerner, † 1530; Ant. Gallerat, † 1568, 3 non. apr.; Ant. Hercule, comte, de Bologne, † 1552, 15 janv.

---

1. *Al.* viridis.
2. *Al.* flava.
3. *Al.* Hinc.
4. Les inscriptions sont disposées sans aucun ordre dans le recueil de Chytrée, toutes celles relatives à une même église ne sont même pas groupées; nous avons disposé notre relevé suivant l'ordre alphabétique des noms des églises; le recueil ne nous a pas paru assez considérable pour qu'il soit nécessaire de mettre des renvois aux pages de ses deux éditions; les dates de décès des personnages ont été indiquées d'après les inscriptions; les dates entre parenthèses sont celles d'érection des monuments funéraires.

Innocents? (*Cimetière des*) : Jean Cognet, † 1548; Jacques Cagelle, † 1541, 13 kal. aug.; Genesius de Luc. et Marg. Fourquaut, † 1524, 6 non. mart. et 1535, 3 kal. apr.; Claudius Valentus Peutinger, † 1554, 6 nov.; Hugues Myeta, † 1534, 5 ides déc.

Jacobins : Jean Fernel, † 26 avril 1558; Étienne Govard d'Amerong, † 1560, 19 nov.

Mathurins : Jean de Holywood (Joh. de Sacrobosco); Robert Gaguin, † 1501, 22 mai; François Baudouin, † 1573, 11 nov.

Notre-Dame : Eudes de Sully, évêque de Paris, † 1208, 13 juillet; Paul Émile, † 1529, 5 juillet; Jean Volant, † 1550, 13 kal. sept. (1556); Louis Gayant, † 1565; 1er octobre.

Parlement : deux inscriptions.

Pont-Neuf : une inscription.

Saint-André-des-Arts : une épitaphe sans nom.

Saint-Antoine (*Rue*) : fontaine de Birague (1577).

Saint-Côme : Claude d'Espence, † 1471, 5 octobre.

Saint-Marcel : Pierre Lombard, évêque de Paris, † 1164, 13 kal. aug.

Saint-Séverin (*Église et cimetière*) : Marie-Curtine (*sic*) de Pompone, † 1550, 4 kal. sept.; Ennon de Embda (1545, 18 juillet); Turnèbe; Jean Rays, † 1550, 3 août; Sébast. Futerer, 1560, 27 juillet; Georges de Schonberg, † 1557, 9 janv.

Saint-Victor : Renaud, évêque de Paris, † 1258; Pierre Le Mangeur; Adam de Saint-Victor.

Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers : Valentine Balbiani, † 1572, kal. jan.

Sainte-Opportune : François Connan; Ja. de Tro. (nom de la personne qui a dédié l'inscription, 1551, kal. mart.).

Temple : Villiers de l'Isle-Adam; Philippe Kerleau, † 1546, 14 juillet; Robert Daube « de Rupe martia, » † 1549, 5 oct.

Aliud alibi : Sous cette attribution fantaisiste, inscription grivoise relative à un « seigneur de Manas. »

Saint-Denis.

Basilique : Charles le Chauve; Charles VIII, † 1498, 7 avril; Louise de Savoie; Charlotte de Valois, fille de François Ier; Charles IX, † 1570, 3 kal. jun.; Dagobert; Charles Martel.

LE

COLLÈGE DES BERNARDINS

ET

LES ARTISTES PARISIENS

DU XIVe SIÈCLE.

I.

L'ensemble le plus considérable qui représente de nos jours à Paris l'architecture conventuelle du XIVe siècle est le collège des Bernardins, situé rue de Poissy, et transformé en caserne de sapeurs-pompiers. Un historien a pu dire justement que, si les fonds destinés à finir l'église des Bernardins n'eussent pas été pillés pendant les troubles du règne de Charles VII, que si, de plus, cet édifice eût échappé aux pioches de 1793, notre capitale posséderait aujourd'hui un monument intermédiaire entre la Sainte-Chapelle et Saint-Eustache[1].

Les recherches que j'ai entreprises, il y a de longues années, aux Archives du Vatican, me permettent d'éclairer d'une lumière nouvelle l'histoire de cette construction d'un si haut intérêt.

Depuis, M. Georges Daumet, ancien membre de l'École française de Rome et aujourd'hui archiviste aux Archives nationales, a relevé un certain nombre d'autres documents dans les Regestes

1. Bonnardot, dans la *Revue universelle des arts*, t. VI (1857), p. 224. — Voy. aussi l'article de M. Charles Normand dans le *Bull. de la Soc. des Amis des Monuments parisiens* (1888), p. 70-73, 130. — Nous devons à l'obligeance de M. Normand de pouvoir joindre à notre mémoire deux clichés représentant, l'un le plan de l'église et du couvent, l'autre une partie des fouilles exécutées en 1888 entre le boulevard Saint-Germain et la rue de Poissy.

de Benoît XII. Grâce à son obligeance, je suis en mesure de publier les brefs qui se rapportent aux travaux entrepris depuis 1338 jusqu'en 1340. Que M. Daumet veuille bien trouver ici l'expression de ma gratitude pour cette intéressante contribution.

Enfin, tout récemment, j'ai eu l'occasion de faire analyser le cahier même des dépenses pour les années 1339-1341 (Registre 181 des *Introitus et Exitus* de la cour d'Avignon, intitulé : « Bajulie de Alanhano, Narbonensis diocesis, Introitus et exitus; » fol. 94-121)[1].

Décrire à nouveau les ruines augustes de l'église et ce qui reste du couvent ne rentre pas dans le cadre de mon travail. Il me suffira de renvoyer à quelque vingt descriptions spéciales, parmi lesquelles une des plus précises est celle de M. Bonnardot[2]. Rappelons seulement que l'église, comme le plan général l'indique, avait les dispositions et la forme prescrite par saint Bernard pour toutes les églises de l'ordre de Clairvaux, c'est-à-dire que l'abside principale et celles des collatéraux étaient de forme carrée. Elle n'avait pas de transept[3].

Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de la reconstruction du collège des Bernardins. D'après Sauval, les premiers travaux remonteraient à 1336[4]; d'après d'autres érudits à 1338 seu-

1. Voy. le volume de M. de Loye, *les Archives de la Chambre apostolique au XIVe siècle*. Paris, 1899, in-8°, p. 61-62.

2. *Revue universelle des arts*, 1857, p. 224-229.

3. L'abbé Daniel, *Notice sur les ruines et le collège des Bernardins de Paris*. Paris, 1886, p. 7.

4. « En 1336, le pape Benoît XII fonda le collège de l'église des Bernardins à Paris, et un cardinal natif de Toulouse, aussi du même ordre, paracheva le bâtiment. Il y établit une bibliothèque et y fonda à perpétuité seize étudians en théologie, comme il étoit écrit à l'entrée de l'église sur deux inscriptions peintes contre la muraille : « Hæc arma sunt... Benedicti « Papæ XII... qui hanc fundavit ecclesiam... » (sans date)... Ils commencèrent donc en cette demeure à y faire bâtir tout à neuf, vers l'an 1336, leur collège, que l'on appelloit du Chardenay, avec la permission du recteur de l'Université. Leur église fut aussi commencée en la même année 1336 par les bienfaits du pape Benoît XII et achevée par Guillaume le Blanc, cardinal archevêque de... (*en blanc*), qui y fit beaucoup de bien. Cette église est regardée comme une des plus belles gothiques qui soient en France. » (*Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*. Paris, 1724, t. I, p. 436, 521. — Cf. Suarès; Bibl. nat., ms. latin 8974, fol. 13.)

lement[1]. Nous verrons dans un instant quelle est celle de ces dates qu'il faut adopter.

A l'époque où Benoît XII entreprit de reconstruire l'église, le couvent et le collège de Saint-Bernard, l'emplacement était occupé par des constructions du XIIIe siècle.

Dès 1230, en effet, une chapelle dédiée à saint Bernard s'élevait dans le clos du Chardonnet. En 1246, l'Anglais Étienne de Lexinton, abbé de Savigné, près de Clairvaux, acheta au même endroit un terrain destiné à des constructions nouvelles. En 1320, Mathieu, abbé de Clairvaux, et ses frères, pour se libérer des dettes que l'abbaye avait contractées, vendirent au chapitre général et à tout l'ordre de Cîteaux en commun la maison de saint Bernard, et ce pour la somme de 1,300 livres[2].

C'est à une quinzaine d'années de là que se place le début des travaux ordonnés par Benoît XII.

Les plus anciens de nos documents sont deux bulles du 13 mars 1338. Dans l'une, Benoît XII accorde cent jours d'indulgence aux fidèles qui contribueront par leurs offrandes à la construction ou à la réparation de l'église du couvent de Saint-Bernard (il y est dit que cette église « constructionis seu reparationis opere indiget »). Dans la seconde, il accorde une indulgence d'un an et quarante jours aux fidèles qui visiteront l'église le jour de l'Assomption, pendant l'octave de l'Assomption ou le jour de la fête de Saint-Bernard.

La première pierre ne tarda pas à être posée. Cette cérémonie eut lieu le 24 mai 1338[3], sous les auspices de la reine Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe VI de Valois. Le 4 juillet sui-

1. Dubois, *Historia Eccl. Paris.*, t. II, p. 685. — Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, p. 224. — De Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 338. — Cf. l'abbé Daniel, *Notice sur les ruines et le collège des Bernardins de Paris*, p. 9 et suiv. — Voy. en outre le *Bull. de la Soc. des Amis des Monuments parisiens*, 1896, p. 92-101. — Telle est aussi la date adoptée par M. de Ménorval. (*L'Éclair*, 10 novembre 1896.) — Notre confrère M. Jules Périn, membre de la Commission du vieux Paris et président de la Société de la Montagne-Sainte-Geneviève et ses abords, opine également en faveur de la date 1338, sans toutefois se prononcer formellement. (*Le Parisien de Paris*, 24 juillet 1898, p. 471.)

2. L'abbé Daniel, *Notice*, p. 94-96.

3. Dubois, *Historia Eccl. Paris.*, t. II, p. 665. — Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, p. 229.

vant, Benoît XII remerciait la souveraine d'avoir inauguré les travaux et, en outre, d'avoir accordé une rente annuelle et perpétuelle de 100 livres parisis.

L'année suivante, un incident troubla le cours des travaux. Le 4 mars 1339, le pape se vit en effet forcé d'ordonner à Nicolas de Ursicampo, prieur de Saint-Bernard, et à Ramon de Grandisilva, moine du même couvent, de se saisir des livres de compte et de biens de « Bertrandus Auseti, » clerc de Mende, jadis désigné pour diriger la construction de l'église en question; ledit Bertrand étant accusé de malversations.

Le 15 mars de la même année, « Pontius de Maderiis (en provençal « frère Pons de Madieiras »), conversus monasterii de Bolboną, » de l'ordre de Cîteaux et du diocèse de Mirepoix, est substitué à « Bertrandus Auseti » comme directeur de la construction.

Il m'est impossible de décider, quant à présent, si nous sommes autorisés à voir dans ce personnage un simple comptable ou bien le maître d'œuvre de l'église des Bernardins. Je me bornerai à constater qu'à la cour d'Avignon on trouve plus d'une fois des architectes ecclésiastiques, quoique cet art fût dès lors principalement cultivé par les laïques. Je rappellerai également qu'un des premiers architectes du palais des papes d'Avignon, Pierre Poisson, était originaire, comme Pons de Madieiras, du diocèse de Mirepoix.

A côté de frère Pons, il faut accorder une mention à maître Jean Courtoys (document du 25 mars 1340), dont le rôle n'est pas mieux défini. (Ce nom ne figure ni dans le *Dictionnaire des Architectes français*, de Lance, ni dans celui de Bauchal.)

En attendant, Benoît XII faisait verser, sans discontinuer, les subsides nécessaires à la nouvelle construction.

Le 25 mars 1340, le représentant de la banque des Acciajuoli avait remis 1,935 florins d'or 3 sous et 7 petits deniers tournois pour la construction de l'église, dont quittance lui fut donnée par le pape.

Le même jour, quittance est donnée au même de la somme de 7,692 florins d'or 3 sous 6 petits deniers tournois, versés soit à maître Jean Courtoys, soit aux surintendants de la construction.

Le 25 mars également, les Acciajuoli obtiennent quitus pour la somme de 9,950 florins versés pour le même objet.

Le 1[er] juin suivant, le pape fait remettre 584 florins et demi à

l'œuvre de l'église Saint-Bernard, et, le 9 juin, 2,000 florins d'or, soit, en moins d'un mois, 120 ou 150,000 francs de notre monnaie. La première des deux pièces comptables auxquelles j'emprunte ces détails déclare formellement que l'église est construite aux frais du pape.

Un mot maintenant sur les banquiers chargés d'opérer les versements. C'étaient des membres de la célèbre famille florentine des Acciajuoli, ayant un comptoir à Avignon et un autre à Paris[1]. Ils appartenaient à cette vaste corporation de banquiers, les Lombards, qui ont tenu une si large place dans les annales financières de notre pays et dont M. Piton a retracé l'histoire avec tant d'érudition.

Pour les années 1339-1341, un registre des Archives vaticanes nous fait connaître une série de fustiers, de forgerons et autres artistes ou artisans employés à la construction, soit de la nef, soit de la voûte de l'église, tels Jean Champion, J. Maurelet, J. Quartet, etc.

A ma demande, Mgr Duchesne, le savant directeur de notre École française de Rome, a bien voulu faire relever par un des jeunes érudits attachés à notre grande institution nationale, M. Poupardin, les noms de ces différents maîtres. On en trouvera la liste ci-après.

Nos documents ne dépassent pas l'année 1341.

A en croire les historiens, Benoît XII aurait « laissé de très grands fonds pour exécuter son intention ; mais l'argent ayant été volé en chemin, comme on l'apportait en France, pendant les troubles et les confusions étranges du règne de Charles VI (*sic*), tout demeura imparfait[2]. »

Ce qui est certain, c'est qu'un autre religieux de l'ordre de Cîteaux, le cardinal Curti († 1361), entreprit la continuation des travaux ; lui aussi mourut avant qu'ils fussent achevés. Dulaure rapporte que l'édifice, resté imparfait, présentait l'image d'une ruine très pittoresque. « On y voyait l'architecture sarrazine perfectionnée se rapprocher un peu du genre grec. Les colonnes qui

---

1. Voy. sur les Acciajuoli les *Famiglie celebri* de Litta, t. X.
2. G. Brice, *Description de la ville de Paris*. Paris, 1752, t. II, p. 428.

séparaient la nef de ses bas côtés avaient à peu près les proportions corinthiennes[1]. »

Au XVIII[e] siècle, les murs qui devaient faire la clôture et qui restaient sur pied étaient encore d'une extrême solidité, si bien « qu'il semblait que Benoît XII eût plus envie de faire une citadelle qu'un collège de religieux[2]. »

Depuis la Révolution, chaque génération semble s'être appliquée à détruire quelque partie d'un si imposant ensemble. Néanmoins, en dépit de toutes les mutilations, le réfectoire, avec ses dix-sept travées, et le cellier font bonne figure encore et évoquent à tous les yeux le mélange de solidité et d'élégance qui caractérise les créations du XIV[e] siècle.

E. Müntz.

II.

DOCUMENTS.

Bulles du pape Benoît XII et Pièces comptables.

1. — (1338, 13 mars.) Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis.

In sanctorum omnium, presertim precelse genitricis Dei Marie semper virginis gloriose, festivitatibus que a Christi ædilibus votiva celebratione coluntur, dignis laudibus glorificatur omnipotens, cum sanctis ejus honor debitus impenditur et animarum profectus devotione congrua procuratur. Ea propter nos, qui fidelium ipsorum curam gerimus generalem, cum pro cunctis que solicitudini nostre noscuntur incumbere, ad salutem eorum intendere teneamur desiderio, cupimus ut fideles ipsi eorumdem sanctorum memoriam venerabiliter recolentes, ipsorum festa celebritate congrua peragant et annua solemnitate devotis animis prosequantur. Sane si cunctas orbis ecclesias cupiamus ab eisdem Christi fidelibus venerari, ad ecclesias tamen Cisterciensis ordinis, quem ille celestis agricola pro salute fidelium in orto plantavit ecclesie, cujusque nos alumpnos fuisse fatemur et maxime ad ecclesiam domus Sancti Bernardi Parisiensis, ejusdem ordinis, in qua quidem domo nonnulli ejusdem ordinis professores in eadem facultate theologica decorati dignitate magisterii extiterunt, et

---

1. *Hist. de Paris* (éd. de 1839), t. I, p. 419.
2. Hurtaut et Magny, *Dict. hist. de la ville de Paris.*

nos ibidem etiam post varios studiosos labores cathedram in eadem facultate ascendimus magistralem, nostre considerationis ac in prenimia dilectione quam ad eam in capitatis visceribus gerimus, extendentes.

Eo erga ecclesiam ipsam domus predicte, ut pote prefate gloriose Virginis et dicti sancti Bernardi confessoris eximii venerandis vocabulis insignitam, desideramus amplius devotionem fidelium excitari quoad easdem ecclesiam et domum benivolentie nostre plenitudo dirigitur, et magis ex devotione hujusmodi speramus animarum salutem procul dubio proventuram. Ut igitur iidem Christi fideles eo devotius eoque frequentius ad eandem ecclesiam causa devotionis accedant quo magis gratiarum spiritualium muneribus noverint se refectos : nos, de omnipotentis Dei misericordia, et beatorum Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus vere penitentibus et confessis qui ecclesiam ipsam in Assumptionis ejusdem gloriose Virginis genitricis Dei Marie, ac ipsius sancti Bernardi festivitatibus, nec non singulis diebus octabarum festivitatis Assumptionis ejusdem reverenter et devote visitaverint annuatim, unum annum et unam cadragenam pro singulis festivitatum et octabarum predictarum diebus quibus ecclesiam prefatam visitaverint, ut prefertur, de injunctis sibi penitentiis misericorditer relaxamus. Dat. Avinione, III idus marcii. Anno quarto.

(Littera patens. Reg. Vat. 133, nº LXXII, fol. 18.) — Cette bulle et les suivantes ont été transcrites par M. Georges Daumet.

2. — (1338, 13 mars.) Universis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis.

Pium apud Deum et meritorium Ecclesiarum fabricis manum adjutricem porrigere merito reputantes, frequenter Christi fideles ad impendendum Ecclesiis ipsis circa hec auxilium nostris monemus litteris et hortamur, et ut ad id ipsi fideles eo fortius animentur quo magis exinde animarum profectui se speraverint adipisci, nonnunquam pro hiis temporalibus suffragiis spiritualia munera eis, videlicet remissiones et indulgentias elargimur. Cum itaque ecclesia domus Sancti Bernardi Parisiensis, ordinis Cisterciensis, venerandis precelse genitricis Dei Marie semper Virginis et ejusdem sancti Bernardi vocabulis insignita, constructionis seu reparationis opere indigeat non modicum sumptuoso, pro quo fidelium subsidia dinoscuntur existere multipliciter oportuna, universalem vestrum rogamus et hortamur in Domino, in remissionem vobis peccaminum injungentes quatinus de bonis a Deo vobis collatis ad opus fabri[c]e hujusmodi pias elemosinas et grata caritatis subsidia erogetis, ut per hec et alia bona que Domino inspirante feceritis, possitis ad eterne felicitatis gaudia pervenire. Nos enim de omnipotentis Dei misericordia, beatorum quo-

que Petri et Pauli apostolorum ejus auctoritate confisi, omnibus vere penitentibus et confessis, qui eidem fabrice manus porrexerint adjutrices, centum dies de injunctis eis penitentiis misericorditer relaxamus. Presentibus post septennium minime valituris quas mitti per questores districtius prohibemus, eas si secus actum fuerit carere viribus decernentes. Dat. Avinione, III idus marcii, anno quarto.

(Littera patens. Reg. Vat. 133, n° LXXIII, fol. 18 v° et 19 r°.)

3. — (1338, 4 juillet.) Carissime in Christo filie Johanne, regine Francie illustri.

Advenit nobis in spiritualis exultationis augmentum, quod sicut grata dilectorum filiorum N. provisoris et monachorum Domus Sancti Bernardi Parisiensis, Cisterciensis ordinis, nobis insinuatio patefecit, tu, filia carissima, zelo fervens sincere devotionis ad Deum precepto pridem quod nos beneficiorum, que in domo predicta olim dum ibidem vacaremus disciplinis scolasticis recepimus, non obliti, ecclesia domus ejusdem venerandis precelse genitricis Dei Marie semper Virginis et ejusdem sancti Bernardi vocabulis insignitam construi decenti opere ordinaveramus de novo, certa quantitate pecunie ad incoandum opus hujusmodi quo plurimum indigebat ipsa ecclesia, pro parte nostra nichilominus assignata, placuit serenitati regie suam exhibere in ecclesia prefata presentiam et primum ponere lapidem fundamenti, et exuberando suam devotionem ulterius centum libras parisiensium annui et perpetui redditus, amortizatas et liberas manu non parum munifica et liberalitate propera, ecclesie memorate conferre. Nos igitur super hiis, de radice magne pietatis et caritatis prodeuntibus devotionem regiam cum graciarum actionibus multipliciter in Domino commendantes, et ei qui hujusmodi devotionis et pietatis infudit cordi regio spiritum exolventes, in humilitate spiritus... labiorum devotis insistimus precibus apud eum ut ipse hujusmodi tua filia dilectissima et alia pietatis que sibi exhibere studes opera, vultu benigno respiciens, erga te ac carissimum in Christo filium nostrum Philippum, regem Francie, illustrem virum tuum, posteritatemque vestram et domum regiam dona graciarum multiplicet, dies et actus vestros in salutis et pacis prosperitate constituat vosque sua potenti virtute protegat ab adversis.

Datum Avinione, IIII nonas julii, anno quarto.

(Littera clausa. Reg. Vat. 133, n° CXXXI, fol. 40.)

4. — (1339, 4 mars.) Dilectis filiis Nicolao de Ursicampo, priori domus Sancti Bernardi Parisiensis, Cisterciensis ordinis, et Raimundo de Grandisilva, ejusdem ordinis monacho, bacalario in theologia.

Dudum ad Ecclesiam domus...

Mandat eis quod libros rationum ac bona Bertrandi Auseti, clerici

Mimatensis, olim ad dirigendum fabricam ecclesie Sancti Bernardi Parisiensis per Cameram apostolicam deputati, ante omnia capientes, super fraudibus et maliciis per eumdem Bertrandum circa fabricam predictam commissis se informent; et si eum culpabilem super predictis repererint vel suspectum, ipsum citent ut infra certum terminum apostolico conspectui se presentet. Dat. Avinione, IIII nonas marcii, anno quarto.

(Littera patens. Reg. Vat. 134, n° XLV, fol. 15.)

5. — (Datum ut supra.) Eisdem. Si vobis timendum...

Mandat eis quod si timendum videretur quod dictus Bertrandus Auseti fugam caperet, ipsum per officialem Parisiensem capi faciant et ad apostolicam Sedem adduci.

(Littera patens. Reg. Vat. 134, n° XLVI, fol. 16.)

6. — (1339, 4 mars.) Dilecto filio... Officiali Parisiensi.

Cum Bertrandus Auseti...

Mandat ei quod si per dictos priorem domus Sancti Bernardi Parisiensis ac monachum requisitus fuerit, prefatum Bertrandum Auseti capiat et ad apostolicam Sedem mittat. Dat. Avenione, anno quinto, IIII nonas marcii.

(Littera patens. Reg. Vat. 134, n° XLVII, fol. 16.)

7. — (1339, 15 mars.) Datum ut supra. Dilecto filio Pontio de Maderiis, converso monasterii de Bolbona, Cisterciensis ordinis, Mirapicensis diocesis.

Ad ecclesiam domus...

Surrogat Pontium de Maderiis Bertrando Auseti ad dirigendum fabricam ecclesie Sancti Bernardi Parisiensis et dispensandum pecunias pro prosequenda dicta fabrica deputatas.

(Littera patens. Reg. Vat. 134, n° CVII, fol. 28 v°.)

8. — (1340, 7 mars.) Dilecto filio magistro Bertrando Cariti, archidiacono Augi in Ecclesia Rothomagensi.

Prosperari fabricam operis ecclesie domus Sancti Bernardi Parisiensis, ordinis Cisterciensis, quod fieri facimus cupientes, volumus quod ultra illa que jamdudum erogari et assignari de pecuniis nostre camere pro eodem opere fecimus, summa duorum milium florenorum auri de predictis pecuniis personis deputatis ad superintendendum eidem operi expendenda et dispensanda in eodem utiliter et fideliter assignetur. Cum autem ordinatum inter cameram ipsam et dilectos filios... mercatores societatis Azayolorum de Florencia, in Romana curia commorantes, sub certis modis fuerit, quod hujusmodi

summa florenorum auri, vel usque ad valorem ejusdem de pecuniis currentibus per manus dilectorum filiorum Angeli Baroncelli[1] et Ture Tucii commercatorum et sociorum societatis ejusdem Parisius commorancium tradatur et assignetur personis superintendentibus supradictis, discretioni tue per apostolica scripta mandamus, quatinus de pecuniis proventuum ad eandem cameram in Senonensi et Rothomagensi provinciis spectancium, quorum collector auctoritate apostolica deputatus existis, eisdem Angelo et Ture predictam duorum milium florenorum auri summam vel usque ad valorem ejusdem in pecuniis currentibus assignare procures. Nos enim prefatis Angelo et Ture recepiendi a te summam hujusmodi, teque quittandi et absolvendi de hiis qui inde sibi usque ad dictam summam vel valorem ipsius, ut premittitur duxeris assignanda, plenam concedimus facultatem. Volumus autem quod super assignatione ipsa duo confici facias consimilia publica instrumenta, quorum altero penes te retento, reliquum ad eandem cameram destinare procures eandem certificaturus nichilominus de assignatione hujusmodi et de quibus proventibus pecunias receperis eisdem mercatoribus assignatas.

Datum Avinione, nonas marcii, anno sexto.

(Littera patens. Reg. Vat. 135, n° XXXVI, fol. 12 v°.)

8. — (1340, 25 mars.) Dilecto filio Francisco Montis de Azayolis mercatori et socio societatis Azayolorum de Florencia, in Romana curia commoranti.

Cum secundum ordinationes et conventiones inter cameram nostram, ex parte una, et te, tuo ac commercatorum societatis tue Azayolorum nominibus, ex altera, dudum factas, dilecti filii Dinus Geri, Lottus Corbizi et Bartholomeus Corsini, tui et ejusdem societatis commercatores et socii commorantes in partibus Flandrie, die vicesima mensis Augusti de anno a Nativitate Domini M° CCC° XXXIX° receperint a dilecto filio magistro capellano nostro, collectore proventuum ad cameram ipsam in provincia Remensi spectancium auctoritate apostolica deputato, de hujusmodi proventibus per eum collectis summas pecunie que secuntur, videlicet sexcentos octoginta denarios vocatos scudatos auri, ducentos septuaginta octo denarios vocatos leones auri, triginta sex denarios vocatos papalhones auri, trecentos octoginta sex denarios regales auri et centum octoginta octo florenos auri, que quidem pecunie in universo collecte, cambio et computatione factis legitimis, mille nongentos triginta quinque florenos auri, tres solidos, septem denarios Turonensium parvorum valebant, tu volens de hiis ut tenebaris satisfacere camere supradicte

1. Il est souvent question des Baroncelli dans les comptes de la cour pontificale d'Avignon.



hujusmodi mille nongentorum triginta quinque florenorum auri, trium solidorum et septem denariorum Turonensium parvorum summam eis qui ad promovendum et dirigendum opus edificii ecclesie Sancti Bernardi Parisiensis, ordinis Cisterciensis, quod fieri facimus, fore auctoritate nostra deputati noscuntur integraliter de bene placito nostro et mandato dicte camere assignari fecisti. Nos igitur, tuis supplicationibus inclinati, volentes tuis dictorumque commercatorum et societatis tue predicte indempnitatibus super hiis providere, receptiones, assignationes et alia supradicta rata habentes et grata te ac societatem mercatores predictos, necnon tua et ipsorum bona de predictis scudatis, leonibus, papalhonibus et florenis expressis superius, dictaque mille nongentorum triginta quinque florenorum auri, trium solidorum et septem denariorum parvorum Turonensium summa ex predictis pecuniis habita et pro predicti edificii opere assignata, ut premittitur, absolvimus tenore presentium in perpetuum et quitamus.

Datum Avinione, VIII kalendas aprilis, anno VI.

(Littera patens. Reg. Vat. 135, n° LXVIII, fol. 21 r°.)

9. — Eidem (Francisco). Datum ut supra.

Cum secundum ordinationes...

Dat ei quitacionem M V^c florenorum per Johannem de Pererio, collectorem apostolicum in Tuscia, depositorum penes mercatores predictos ac per ipsos assignatorum pro fabrica ecclesie Sancti Bernardi Parisiensis.

(Littera patens. Reg. Vat. 135, n° LXIX, fol. 21 v°.)

10. — (1340, 25 mars.) Dilecto filio Francisco Montis de Azayolis mercatori et socio societatis Azayolorum de Florencia, in Romana curia commoranti.

Cum secundum ordinationes...

Dat ei quitacionem VII^m VI^c XCII florenorum auri, III solidorum et VI denariorum Turonensium parvorum de pecuniis camere apostolice in regno Polonie collectis per mercatores dicte societatis in Flandria receptorum et per eos tam magistro Johanni Courtoys quam superintendentibus fabrice ecclesie Sancti Bernardi Parisiensis de mandato camere apostolice traditorum.

(Littera patens. Reg. Vat. 135, n° LXXI, fol. 22.)

11. — Eidem. Datum ut supra. Venerabilis frater.

Cum...

Dat ei quitacionem IX^m IX^c L florenorum per thesaurarium suum eidem Francisco traditorum ac nomine ipsius Francisci assignatorum Parisius pro fabrica ecclesie Sancti Bernardi.

(Littera patens. Reg. Vat. 135, n° LXX, fol. 21 v°.)

12. — (1340, 1er juin.) Soluti fuerunt et traditi Francisco de Azayolis de Florentia, socio societatis Azayolorum, Avinione commoranti, floreni infrascripti, quos socii societatis ejusdem Azayolorum, Parisius commorantes, solverant et tradiderant nomine camere domini pape pro edifficio ecclesie Sancti Bernardi, quam dominus noster papa fecit fieri Parisius, operario operis dicte ecclesie Sancti Bernardi, videlicet, v^c LXXXIIII floreni cum dimidio auri.

(9 juin.) Die IX dicti mensis traditi fuerunt et soluti Francisco de Azayolis socio societatis Azayolorum de Florencia pro solvendis, tradendis et restituendis fratri Poncio de Maderiis, operario operis ecclesie Sancti Bernardi Parisius, pro dicta ecclesia facienda et construenda II^m flor. auri.

(A. S. V. Int. et Ex. Câ. 1340, n° 183, fol. 36.)

13. — RELEVÉ DES NOMS D'ARTISTES ET D'ARTISANS EMPLOYÉS A LA CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE SAINT-BERNARD (1339-1341).

Un registre du fonds d'Avignon (*Introitus et Exitus*, n° 181) contient, aux fol. 94-122, les comptes de la construction de l'église pendant les années 1339-1341 (le début du compte manque malheureusement). J'en donne ici une analyse d'après les recherches de M. Poupardin, membre de l'École française de Rome.

(Fol. 94.) Lo dimenge a XXIIII jorns de octob. [1339].

Item a Jehan le Chanforier d'Antili, per XV muegs de caus, donan per cascun mueg rendut à S. Bernat. XXIIII s. . . . . XVIII l.

(Suivent des mentions relatives à des achats et transports de chaux effectués depuis cette date jusqu'au 23 septembre 1341.

Artisans mentionnés :

Jehan le Chanforier,
Jehan Hubi,
Thomas Lesquier,
Jehan Raynoart,
Agnès de Peiraleia,
P. de Corbuelh,
Garnier de Saint-Jaques.

(Fol. 96.) Los pagamens que se enseguon son fags dels cabiros e dels grans fusts e de las autras fustas contengudas en los pagamens que eron necessarios per la obra de S. Bernat, fags per fraire Pons de Madieiras.

Artisans mentionnés :

Symon Grapeli,
Denis le Franc,

Jehan le Varlet,
Guill. le Merrenier,
Jehan Grandel,
Jehan Polamlang (*sic*),
Jaques Lenginhaire,
Jehan Morlet,
Anriet Lauren, ou Henri le Loren.
Jehan Grandi,
P. Fermier,
Jehan Ardi,
Jehan Champion,
Jehan de Beumon,
Jehan le Begues,
Anriet de Comerci,
Jehan Belabocha,
Robert le Cerrier,
Jehan de Sant-Omer,
Johannot lo Pelatier,
Johannot Aimart,
Johannot Labbe,
Jehan Quartot,
Jehan de Reins,
Jehan Maurelet,
Philippot Dupin,
P. Leclerc,
Raolet de Malaunay,
Thomas de Cahan.

Mentions relatives à des achats de chevrons et de charpentes et à leur transport depuis la Grève jusqu'à Saint-Bernard.

A Simon Grapeli, per IIᶜ cabiros ad ops de far los arcamens per la obra, donan per cascun cent VI l. X s. . . . . XIII l.

It. costero de portar da lescola S. Germa entro en la obra. XVIII s.

A Jaques Lenginhaire per dos fustz loncx ad obs de far plancas a las naus que venian de S. Lop et de Vernon, que portavan la peira e per descargar la dicha peira . . . . XXIIII s.

A Jehan Polamlanz per doas pessas de fusta de III tezas dellonc ad obs de far sindrias als arcs botans . . . . VII s.

Item per XV pessas de fusta ad obs de cubrir o far cubertura al cap de la glieia de lonc cascuna de III tezas. . . . . L s.

A Jehan Champion per III fustz per far sindrias a las petitas naus. . . . . XI s. IIII d.

(Fol. 103.) Los pagamens que son faitz de las cledas per far los arcamens sont aquests que se enseguo faitz per fraire Pons de Madieiras.

MUR DU COUVENT

RÉFECTOIRE

SOUTERRAIN

PLAN GÉNÉRAL

PLAN DU COUVENT DES BERNARDINS.

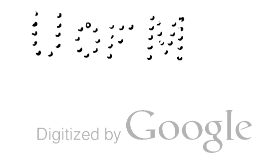
D'après la *Statistique monumentale de Paris* d'Albert Lenoir.

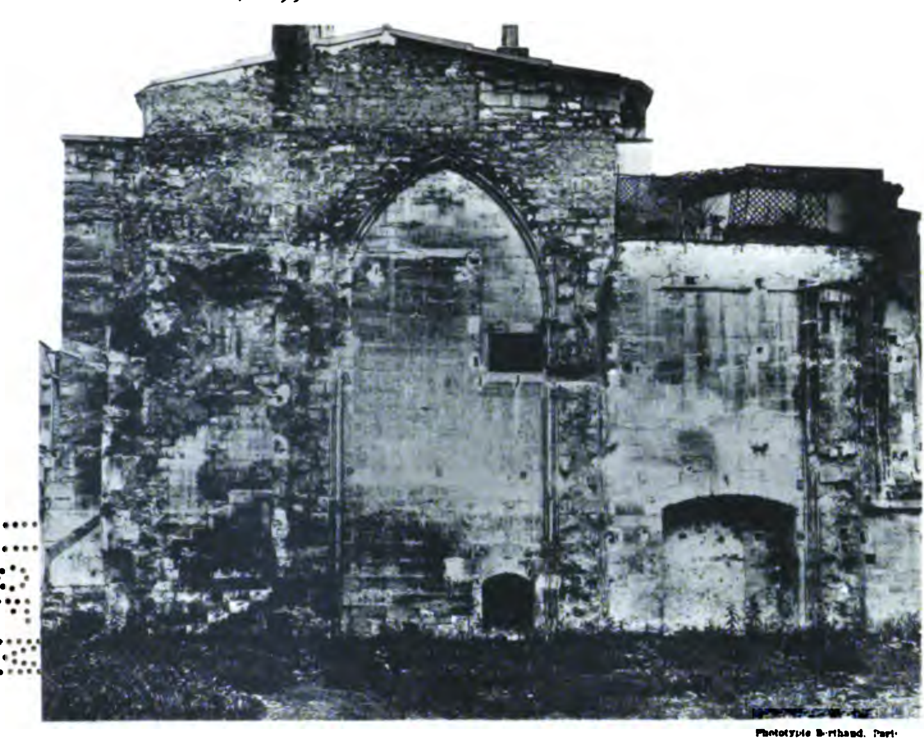


LE COUVENT DES BERNARDINS : NICHES DE LA NEF DE L'ÉGLISE.

(*Fouilles de 1888, entre le boulevard Saint-Germain et la rue de Poissy.*)

D'après un cliché de M. Charles Normand.





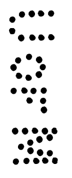
Phototypie Berthaud, Paris

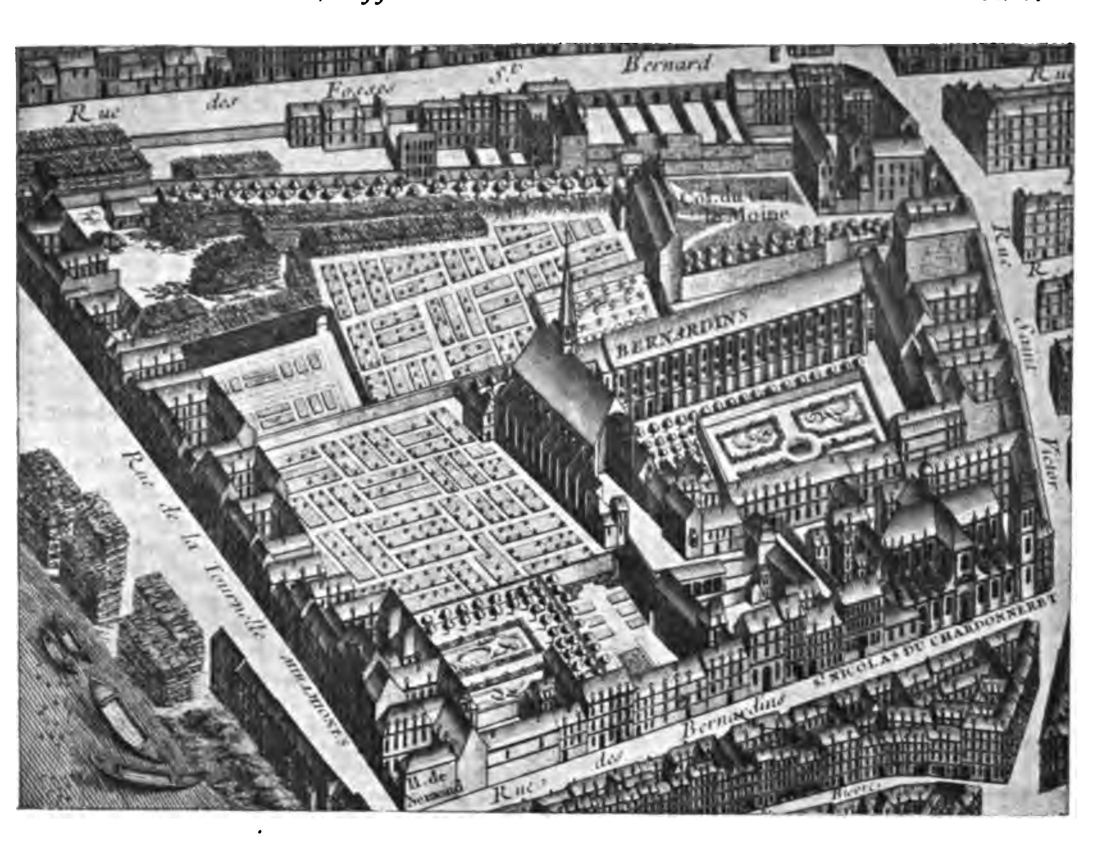
RUINES DE L'ÉGLISE DES BERNARDINS
d'après une photographie communiquée par M. Charles Normand.



LE COUVENT DES BERNARDINS AU XVII[e] SIÈCLE : L'ÉGLISE.

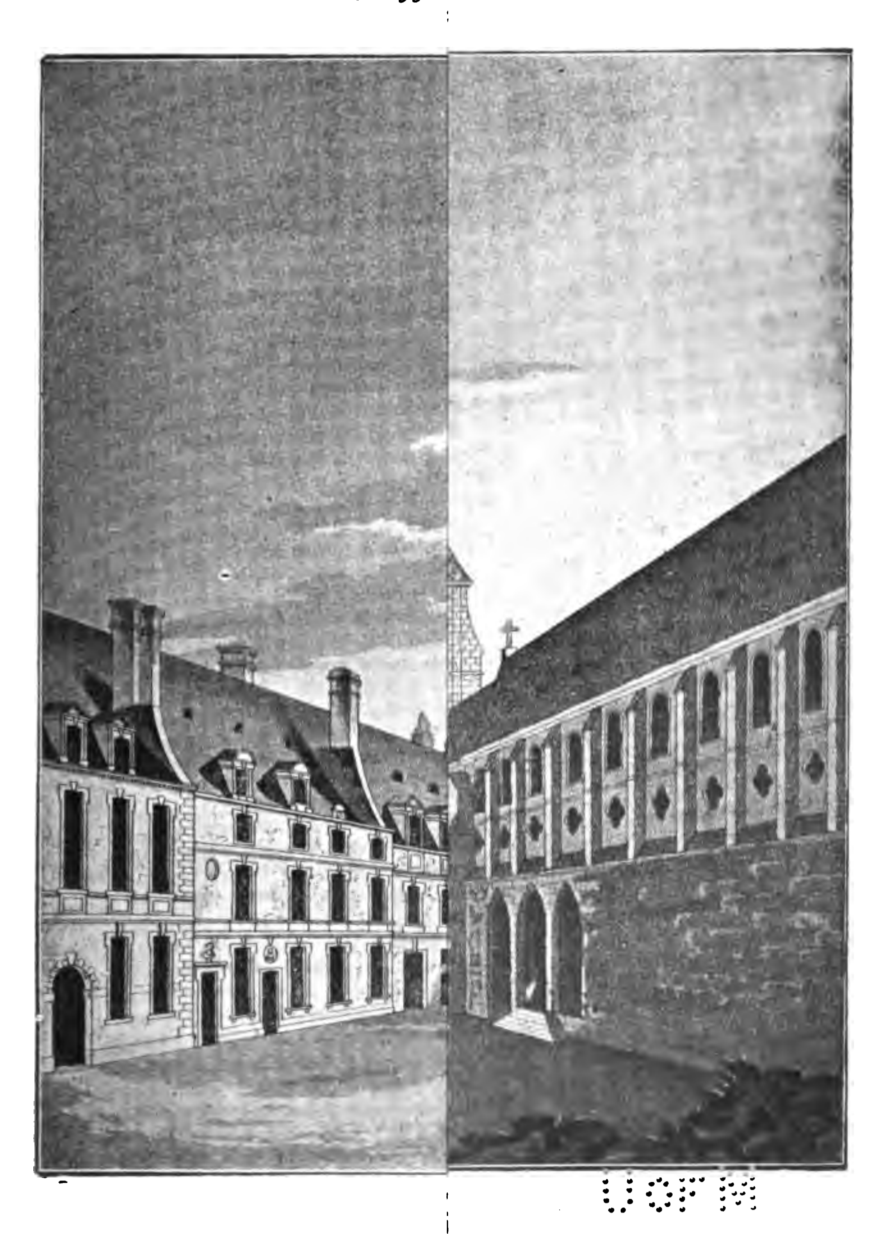
D'après la gravure d'Israël Silvestre.

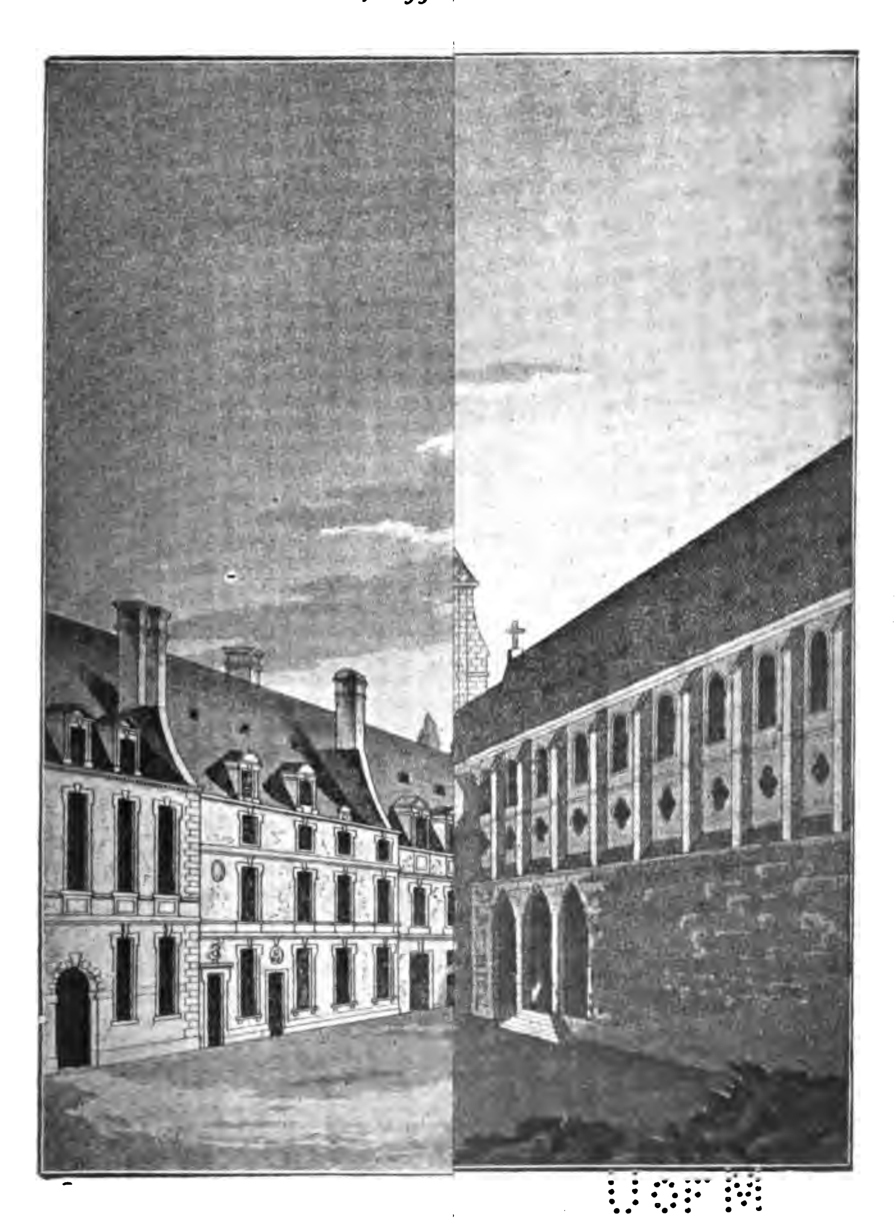




LE COUVENT DES BERNARDINS AU XVIII• SIÈCLE.

D'après le plan de Turgot.





Artisans mentionnés :

Peire Fermi,
Jehan Guiraut,
Mathi Audoart,
P. du Carroge,
Guill. Morel,
Jehan Bouchier,
Jehan Rolha,
Raolet le Nautanier.

(Fol. 105.) Las pagemens que se enseguo sont de las cordas necessarias per los arcamens o estacgas per la obra de S. Barnat et de las cordas necessarias per l'engienh e per linhas fags per fraire Pons de Madieiras, primeiramen.

Artisans mentionnés :

Jehana la Cordieira,
Maria la Cordieira,
Jehan le Bouchier, cordier de Greva,
Aubert de Ferrieiras,

ainsi que quelques-uns des charpentiers mentionnés au chapitre précédent.

(Fol. 111.) L'an M CCC XXXIX foron faitz per fraire Pons de Madieiras los pagamens que se enseguo de plastre per far los sols ont sont faitz los trags necesaris per la obra e per far sindrias a las voutas a la gran nau coma a las capelas et a las petitas naus.

La plupart des achats sont faits à Odin Gigno.

Mentions pouvant intéresser l'histoire des travaux :

Lo dimenge a XXIII jorns de decembre [1339].

Al dig Odin Gigno per I mueg e mieg de plastre per far I mur lo qual se te[n] am lo cap de la glieia, et quant lo dig mur non era fait venia dampnatge a la dicha obra, etc. . . . . . XXII s. VI d.

Lo sabte az XIIII jorns de junh [1340].

A Odin Gigno per XVI sacx de plastre per asezer las formas, etc. VIII s.

Lo sabte derner jorn de setembre.

A Odin Gigno e a Jaquet de Tonarre per dos muegs e mieg de plastre ad obs de sindriar lo cap de la glieia, etc. . . XLIII s. IX d.

It. a Guilh. Gazanhapain per XXIIII sacx de plastre ad obs de far las sindrias per voutar las capelas, etc. . . . . XIII s.

(Au fol. 112 sont indiqués plusieurs achats de plâtre.)

Ad obs de far las sindrias per voutar las petitas naus.

18 nov. 1341. (Fol. 112 v°.) A Odin Gigno per VIII sacx de plastre ad obs de metre al pe de las contrafichas per arretener los pilars de las petitas naus aquels que estano en perilh . . . . . IX s. IIII d.

(Fol. 113-114.) Los pagamens que se enseguo foron faitz per fraire Pons de Madieiras primeiramen.

Achats d'outils divers, pelles, cribles, seilles, faits de 1339 à 1342 à Perrin d'Isangremes.

(Fol. 115.) L'an MCCCXXXIX foron faits lo[s] pagamens que se enseguo per fraire Pons de Madieiras del ferc et del acier que fon comprat per far la ferradura de las veirieiras e los gons de las portas, per aceirar los martels dels obriers.

Achats faits à Miquel le Ferro, Alexandre Fabre, etc.

(Fol. 115.) Lo segon jorn de aost, le dig fraire Pons pres la fargua e la fes governar a Thomas Lengles, al qual donava per cascuna jornada XVIII d., e a P. Fabre, al qual donava per cascun jorn XIIII d. e fes comprar las causas necessarias per la dicha fargua aissi coma se enseg.

Suit le détail des achats de charbon, fer et acier jusqu'en octobre 1339.

(Fol. 116.) A Colin Fabre de Poissig per XII jornadas . . XVIII s.

(Fol. 117.) L'an MCCCXXXIX foron faitz los pagamens que se enseguo per fraire Pons de Madieiras de la ferramenta que era necessaria per la obra de S. Bernat.

Fournisseurs mentionnés :

Anstoine le Fabre,
Miquel le Ferro,
Alexandre Fabre,
Nicholas le Charron per I. carreot,
Phelip le carron per far una carrieira,
Rotbert Lengles, fabre de la plassa Valbert (*sic*).

12 mars 1340. IIII cambas grossas de noguier ad obs de far las sindrias a la nau mager ad obs de far las voutas de las capelas.

De juin à décembre 1340, plusieurs mentions d'achats de fer et de plomb pour les verrières.

(Fol. 119.) Al dig Thomas [Lenglés] per III grapas de ferr las quals se meton en las cargas del pilars de las capelas, en los digs pilars redons, en cascuna de las grapas va un anel, lo qual demora fora de las cargas; en lo qual anel se metra i tiran de ferr que tenra los pilars redons e peson cent XII livras donan per livra . . . . VI d.

(Fol. 120.) A Auri Lalaman, fabre de la plassa Nalbert (*sic*).
. . . . IIII l. X s. VIII d.

L'HOTEL DE VILLE

DE PARIS

ET L'INVENTAIRE DE SON MOBILIER

EN 1740.

Les descriptions de l'intérieur de l'hôtel de ville de Paris sont rares et peu complètes au xviiie siècle; celles que contiennent les « Tableaux de Paris, » depuis Germain Brice jusqu'à Thiéry, laissent à désirer; les livres qui se sont occupés, en petit nombre, de l'histoire de l'échevinage, et même la savante *Histoire de l'hôtel de ville*, par Leroux de Lincy, ne donnent pas tous les renseignements qu'on pourrait désirer. Aussi nous a-t-il semblé qu'il n'était pas sans intérêt d'essayer, à l'aide d'un inventaire inédit de 1740, de décrire et de reconstituer la physionomie intérieure de ce monument, qui peut être considéré comme l'édifice parisien par excellence. Cet inventaire[1] fut rédigé par les soins du prévôt des marchands Turgot, au moment où il allait résigner des fonctions qu'il avait exercées avec honneur pendant onze ans. Il est d'autant plus précieux qu'il permet de donner quelques détails utiles sur un édifice que les contemporains n'appréciaient point comme il méritait de l'être.

Le xviiie siècle n'avait que du dédain pour l'hôtel de ville[2]. Blondel ne lui consacre aucune notice dans ses quatre volumes de

---

1. Il est publié, dans ses parties essentielles, à la suite de ce travail. Les comptes de 1739-1741 portent 422 l. 8 s., pour remboursement des dépenses, peines et soins à l'occasion des inventaires faits dans les différents magasins de la ville, déduction faite de différents ustensiles vendus à son profit. (Arch. nat., Q^1 1099^{117}.)

2. Les vues gravées de cet édifice sont plus rares au xviiie siècle qu'au commencement du xviie.

l'*Architecture française*, où il décrit les principaux édifices publics et privés de Paris. Expilly se contente d'en dire : « C'est un bâtiment assez gothique[1]. » Pour Dussaussay, c'est « un hôtel de ville étroit, d'un goût barbare, élevé sur une place irrégulière... La première capitale du monde, ajoute-t-il avec exagération, habite un hôtel digne à peine du moins riche de ses citoyens[2]. » Pour Saint-Foix, « il serait difficile de trouver un édifice de plus mauvais goût et dont la façade fût plus mal tournée[3]. » Thiéry est moins sévère : « Son architecture, quoique décorée de colonnes corinthiennes, n'annonce pas merveilleusement son auteur[4]. » D'autres, comme Saugrain, d'Argenville, sont plus réservés; mais l'absence même de leurs appréciations témoigne que, comme la plupart des écrivains de ce temps, épris d'architecture classique et romaine, ils ne comprennent pas les mérites et l'attrait de l'architecture de la première renaissance française. Aussi, fut-il plusieurs fois question, à partir de 1735, de déplacer l'hôtel de ville, soit en le reconstruisant dans le même quartier, soit en le transportant au Louvre ou en le réédifiant sur l'emplacement de l'hôtel de Conti[5].

Sur la façade, on ne trouve guère à signaler que la statue en

---

1. *Dictionnaire de la France*, 1768, t. V, p. 444.
2. *Le Citoyen désintéressé*, 1767, I, 132, 133.
3. *Essais historiques sur Paris*, 4e éd., 1767, II, 29, 30.
4. *Guide des amateurs et étrangers*, 1787, I, 557.
5. Dans son ouvrage intitulé : *Monuments érigés en France à la gloire de Louis XV* (1765, p. 187 à 229), Patte a reproduit de nombreux projets pour l'établissement d'une place où l'on aurait érigé la statue de ce roi. Dans quelques-uns, l'hôtel de ville aurait formé l'un des côtés de la place; tel est celui qui aurait été construit dans l'axe de la rue de la Verrerie, avec une façade qui aurait regardé la Seine. (Plan manuscrit, Estampes, Va. 246.) Un autre projet peu connu est celui de Pitrou, inspecteur général des ponts et chaussées, qui publia en 1756 dix belles planches gravées où il a dessiné les différents aspects d'un hôtel de ville, qui aurait été élevé dans la Cité, sur les bords de la Seine, et aurait formé l'un des côtés d'une place circulaire au centre de laquelle serait la statue du roi. La façade sur le quai aurait été précédée d'une place sous laquelle on eût aménagé un port couvert, à deux étages, pour les vins et autres marchandises. (*Recueil de différents projets d'architecture...*, in-fol., 1756.) En 1770, un arrêt du Conseil, dont la copie existe aux archives de la Seine, prescrivait l'acquisition et l'expropriation de plusieurs maisons du côté du quai, afin d'agrandir l'hôtel de ville et de construire une nouvelle façade de ce côté. On dressa à ce sujet des plans de l'hôtel de ville et des maisons à acquérir. (Arch. nat., Q[1] 1247.)

bronze de Henri IV, sculptée en ronde bosse vers 1606 par Biard et qui surmonte la porte principale[1]. Sous la voûte à laquelle

1. Cette statue fut détruite pendant la Révolution; mais une reproduction en bronze, faite par Lemaire en 1838 et qui a figuré depuis cette époque sur la porte de l'hôtel dé ville incendié en 1871, est conservée au musée Carnavalet sous une galerie de la seconde cour. Elle avait remplacé un bas-relief en plâtre bronzé, exécuté sous la Restauration. Selon M. Marius Vachon, les niches de la façade étaient décorées de statues, qui furent enlevées à la Révolution. (*L'Ancien hôtel de ville de Paris*, 1882, p. 52.) Plusieurs vues de l'hôtel de ville, gravées au XVII[e] s., nous montrent, en effet, des statues dans les seize niches situées entre les fenêtres du premier étage; quelques-unes même en placent dans les huit niches du second étage des pavillons. Citons, entre autres, une gravure de Jean Marot et une autre bien connue, intitulée : « Portrait du magnifique bastiment de la maison de ville de Paris; » mais, autant qu'on peut discerner les personnages sculptés, les artistes ne les ont pas représentés de la même façon. Marot leur donne une apparence classique, de telle sorte qu'ils paraissent se rattacher à la mythologie ou à l'antiquité. L'auteur de la seconde estampe semble, au contraire, les rattacher à notre histoire ; on peut reconnaître parmi eux un évêque, avec sa crosse, et des guerriers; au second étage, on pourrait y voir des rois ou des reines. Une autre estampe ancienne, gravée par J. Frosne et qui porte les écussons du prévôt des marchands Lefebvre et des autres membres du Bureau de la ville, présente, ainsi que la précédente, cette particularité digne de remarque, c'est que le faîte des toitures est décoré de huit chevaliers, portant des étendards et dont on s'est visiblement inspiré pour l'hôtel de ville actuel. Malgré ces dessins contemporains, au nombre desquels on pourrait ajouter une gravure, peu fidèle d'ailleurs, d'Israël Silvestre, il est douteux que la décoration sculpturale de la façade ait jamais été achevée, et il est plus que probable que certains dessinateurs ont voulu la compléter à leur manière. La diversité dans l'apparence des statues en est la preuve. Une autre, plus complète, se déduit du grand nombre d'estampes où les niches sont figurées sans statues; outre celles qui sont anonymes, on peut mentionner celles d'Aveline, de Perelle, de Rigaud, de Mariette, de Raguenet, de la collection Le Campion, enfin, celles qui, à la veille de la Révolution, ont été dessinées par Moreau, et « l'Arrivée de Louis XVI à l'hôtel de ville en 1789, » gravée par Berthault d'après Prieur. (Bibl. nat., Estampes, V[a] 246.) La grande horloge, placée dans le campanile du centre de la façade, est représentée d'ordinaire avec une décoration de plusieurs statues; deux personnages sont à demi couchés sur les rampants du fronton, tandis qu'au-dessus du cadran est assise une femme, tenant un sceptre, et que deux hommes, dans le goût antique, sont placés à droite et à gauche de ce cadran. En 1722, en voulant placer des lampions devant une de ces statues de pierre, on en brisa la tête, qui, en tombant sur les degrés du perron, écrasa et tua un serrurier. A cette occasion on décida que, dorénavant, l'hôtel de ville ne serait illuminé que par des flambeaux placés à la main sur les fenêtres. (Arch. nat., K. 1004.) Les deux statues colossales du fronton réprésentaient la Seine et la Marne;

cette porte donnait accès, un escalier de vingt et une marches conduisait à une cour intérieure, d'une architecture assez noble, dont on veut bien reconnaître l'élégance. Si Expilly la trouve trop petite, il la déclare assez belle. Entourée de portiques, elle était garnie de marbres et de sculptures[1], parmi lesquelles Sauval[2] signalait particulièrement celles qui décoraient les plafonds des portiques comme remarquables par leur délicatesse[3]. A la place d'honneur, en face l'escalier, dans une baie des arcades, entre deux colonnes ioniques décorées d'ornements de bronze doré[4], s'élevait une statue pédestre en bronze de Louis XIV, modelée par Coysevox[5], et inaugurée le 14 juillet 1689, date singulière par la coïncidence centennale qu'elle présente avec celle de la prise de la Bastille[6]. Cette statue, préservée de la destruction sous la Révolution par Cambon, qui allégua qu'elle rapporterait plus en la vendant « à des amateurs de rois » qu'en la faisant fondre[7], échappa également à l'incendie de la Commune et figure aujourd'hui au centre de la première cour de l'hôtel Carnavalet[8].

---

l'opinion des savants, formulée par Petit-Radel, voulait que les fleuves fussent figurés par des hommes; rongées par l'action de l'air et de l'eau, elles furent remplacées, en 1852, par deux gracieuses statues de nymphes, dues au ciseau de Cavelier. (*Moniteur* des 24 octobre et 19 novembre 1851. Indication de M. Lazard.)

1. Legrand et Landon, *Description de Paris et de ses édifices*, 1808, t. I, p. 84.

2. Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, p. 483.

3. Quelques fragments de ces plafonds, échappés à l'incendie de 1871, sont conservés au musée Carnavalet.

4. Piganiol de la Force, *Description de Paris*, t. IV, p. 98.

5. Leroux de Lincy, dans son *Histoire de l'hôtel de ville de Paris* (1846, p. 37-38), a décrit les bas-reliefs et donné les inscriptions qui figuraient sur le piédestal de cette statue. Elle avait remplacé une statue de marbre, érigée en 1653, où Gilles Guérin avait représenté Louis XIV foulant aux pieds la Discorde. Cette statue a été gravée par J. Frosne. Donnée par la ville au président de Fourcy, elle fut transportée, à la Révolution, au musée des monuments français, et elle est actuellement à Versailles. (Drumont, *Fêtes nationales à Paris*, 1879.)

6. Notons aussi que les fêtes pour la naissance du dauphin, fils de Louis XVI, eurent lieu à l'hôtel de ville, le 21 janvier 1782.

7. Éd. Fournier, *Histoire de l'hôtel de ville*, p. 44; *Paris à travers les âges*, t. I. La statue, d'après A. de Bullemont (p. 17), resta cachée dans les magasins du Roule jusqu'en 1814.

8. Les bas-reliefs qui décoraient le piédestal n'y sont plus. On peut voir celui de face sur une gravure de Lepautre, reproduite par M. Vachon, p. 55. La statue de Coysevox, qui avait subi de nombreuses mutilations lors de la

Sur les parois de la cour de l'hôtel de ville, trente inscriptions, rédigées par Félibien, rappelaient année par année les actions glorieuses de Louis XIV de 1659 à 1689[1]. On comprend que la Révolution les ait fait disparaître; mais on ne s'explique pas comment elle a laissé dégrader et détruire les portraits des prévôts des marchands, sculptés en médaillons entre les cintres des portiques[2]. Il s'y trouvait aussi des portraits de gouverneurs, d'échevins et d'autres officiers municipaux, car, le 3 février 1734, un marché fut passé avec Guillaume Coustou pour sculpter, moyennant 4,500 livres, neuf médaillons en marbre blanc représentant les portraits du gouverneur de Paris, du duc de Gesvres, du prévôt des marchands Turgot, des quatre échevins, du procureur du roi Moriau, du greffier Taitbout et du receveur Boucot, médaillons qui devaient être placés dans la cour, « suivant l'usage, » dit un texte officiel[3].

Révolution, fut restaurée en 1852 par le sculpteur Dupasquier et le fondeur Thomas. (*Moniteur* du 17 juillet 1852.)

1. Germain Brice a reproduit le texte de ces inscriptions. (*Description de la ville de Paris*, 1725, t. II, p. 117 à 135.) — Leroux de Lincy, p. 38-41. — Hurtaut et Magny, *Dict. de la ville de Paris*, t. III, p. 278.

2. *Les Curiosités de Paris* (par Saugrain), 1760, p. 296. — Legrand et Landon, t. I, 2e part., p. 84.

3. Leroux de Lincy a publié le texte de ce marché et du jugement de réception des neuf médaillons dans son *Histoire de l'hôtel de ville de Paris*, 2e part., p. 90-93. — Arch. nat., Q. 1199[14], fol. 271; H. 1855, fol. 398. — Les comptes constatent que Coustou reçut 5,000 l., bien qu'il eût fait marché pour 4,500. Il avait réclamé 1,500 l. d'indemnité pour des pertes qu'il avait faites sur les morceaux de marbre destinés à ces sculptures. Les délibérations du Bureau de la ville disent que les médaillons seront placés « au-dessus des arcades, dans les ronds qui s'y trouveront. » Les planches des fêtes de 1739, qui donnent l'aspect de la cour, présentent aux regards des médaillons, avec les chiffres entrelacés d'Élisabeth de France et de don Philippe, dont on célébrait le mariage. Ces chiffres, qui étaient reproduits dans la grande salle, recouvraient sans doute les portraits des officiers municipaux, que, suivant les *Curiosités de Paris* (éd. 1760, t. II, p. 296), on remarquait dans les médaillons de la cour. Dans deux salons de l'hôtel de ville, incendié en 1871, et qu'on désignait sous le nom de salons des prévôts, on avait placé cinquante-six bustes des prévôts des marchands, depuis Morin (1524) jusqu'à Trudaine (1716) (M. Vachon, p. 107), et un cordon de têtes sculptées de ces magistrats, depuis Évreux (1263) jusqu'à Budé (1522). (A. de Bullemont, p. 41.) Sur la façade, trois prévôts des marchands seulement avaient leur statue; c'étaient Aubriot, par Lequien; Michel Lallier, par Moyne; François Miron, par Jaley. Actuellement, on y voit les statues de Lallier, de P. de Viole (1532), de Miron et de Bailly. (Veyrat, *les Statues de l'hôtel de ville de Paris*,

Les portiques de la cour donnaient accès à des pièces assez nombreuses, de dimensions restreintes, dont il n'est pas toujours facile de préciser la destination ordinaire[1], parce que les plans qui ont été dressés et gravés à cette époque mentionnent seulement l'affectation qui en a été faite dans des circonstances spéciales, comme les bals donnés à l'occasion du mariage d'Élisabeth de France, en 1739, et du dauphin, en 1745.

Cependant, d'après un état de 1745 publié par Leroux de Lincy[2], nous connaissons le nombre des portes qui conduisaient aux escaliers, aux caveaux, aux bûchers, aux charbonnières[3], où l'on accédait par les corridors et les cours du rez-de-chaussée. On y trouvait aussi quatre cuisines, dont celles de la ville et du greffier, deux logements d'employés[4] et le magasin des ouvriers. Sans doute, près de la porte d'entrée étaient situés le corps de garde et le bureau des huissiers[5] : le corps de garde avec ses râteliers pour les armes et ses porte-manteaux, ses deux chambres adjacentes garnies de cinq matelas de paille d'avoine et destinées aux soldats[6], celle de l'officier de garde meublée d'une couchette, d'un

---

1892.) Étienne Marcel, en outre, est représenté à cheval, en bronze et séparément.

1. On peut se rendre compte des dimensions et de la décoration de la cour dans les belles gravures publiées par la ville en 1739 et en 1745, notamment dans les deux qui représentent « la coupe du bâtiment de l'hôtel de ville, lors du bal du 30 août 1739. » Deux plans, l'un du rez-de-chaussée, l'autre du premier étage de l'hôtel de ville, furent publiés à la même occasion et à peu près reproduits dans deux autres plans qui sont conservés aux Archives nationales (Seine, 3e classe, Plans, n° 844) et furent gravés, à l'occasion du bal du 8 février 1745, avec des ornements et des emblèmes dans le goût de l'époque. Au bas du plan du premier étage, on peut remarquer dans des cartouches de genre rocaille des lis au naturel, le vaisseau de la ville, et un oiseau qui ressemble à un coq.

2. *Histoire de l'hôtel de ville*, 2e part., p. 95, 96.

3. Édouard Fournier dit qu'on donnait ce nom à l'une des prisons de l'hôtel de ville, parce qu'on y enfermait les accusés de vol de charbon pris sur les ports. (*Paris à travers les âges, hôtel de ville*, p. 54.) Il se trouve, en effet, dans les prisons une chambre qui porte ce nom.

4. Le Sr Morin, serviteur de la ville, et le geôlier.

5. Ces huissiers peuvent être, en quelque sorte, assimilés aux garçons de bureau actuels, qui, d'après l'*Annuaire de la préfecture de la Seine*, sont actuellement au nombre de 487 sur un chiffre total de 2,214 employés.

6. En 1737, le nombre des gardes qui devaient occuper le corps de garde fut porté de neuf à treize ; ce qui donnerait lieu, disait-on, de multiplier les postes. Ces gardes, choisis dans les trois compagnies de gardes et archers de la ville, recevaient 600 l. de solde annuelle. (Arch. nat., Délib.

fauteuil muni de coussins, de chaises, de table et d'armoires; le bureau des huissiers, avec ses tables couvertes de veau noir ciré et ses banquettes de tapis de Turquie.

Le rez-de-chaussée du pavillon du Saint-Esprit[1] abritait les prisons de la ville, où la juridiction de l'échevinage faisait renfermer les hommes et les femmes coupables de délits commis sur les ports. Ces prisons n'avaient rien d'effroyable. Dans celle qui était qualifiée de grande prison, outre une table et un banc de chêne, on voyait scellés au mur trois bois de lits, dont deux grands, tous trois garnis de « matelas de bourre lanisse, » de traversins de plume et de couvertures de laine blanche. Les gardes de la ville étaient moins bien couchés au corps de garde. Dans une petite prison, il y avait un lit garni de même, ainsi que dans la prison des femmes, où les matelas étaient de laine au lieu de bourre. Une chapelle modeste, dont l'autel était orné de chandeliers de cuivre et d'une croix de bois doré, était affectée aux offices religieux célébrés pour les prisonniers[2].

Ceux-ci pouvaient être conduits de plain-pied au parquet du procureur du roi, qui s'ouvrait sous le péristyle d'entrée, à droite. Le parquet était meublé avec un certain luxe : tenture de tapisserie d'Aubusson fleurdelisée, bureau de six pieds de long à dessus de cuir noir avec pentes de drap vert, fauteuils à pied de biche

---

du 5 décembre 1737.) Les comptes de 1739-41 portent 22,295 l. pour solde de la garde établie à l'hôtel de ville, composée de deux officiers, deux sergents et vingt-quatre gardes. (Arch. nat., Q^1 1199^{117}.) En 1738, les postes sont fixés ainsi qu'il suit : 1° A la grande porte, le jour; au pied du grand escalier, la nuit; 2° au haut du grand escalier, de huit heures du matin à huit heures du soir; 3° au haut de l'escalier intérieur, jour et nuit; 4° dans la grande salle et dans la chambre de la reine, de sept heures à midi; 5° à l'intérieur de la porte de la rue de Martroy. (Délib. du 21 juin 1738.) En 1734, on payait pour l'habillement des gardes 260 l., pour leurs chapeaux, 141 l., pour leurs bas écarlates, 61 l. 10 s., pour la façon des habits, 360 l. On donnait aussi au brodeur Henry Mohr 376 l. « pour avoir brodé les armes de la ville en or et en soie sur les huit bandouillières des gardes du corps de garde de l'hôtel de ville et pour les montures et ferrures desdites bandouillières. » (Arch. nat., Q^1 1099^{114}, fol. 319 et 278.)

1. Ce pavillon tirait son nom de l'hôpital du Saint-Esprit qui était adjacent à l'hôtel de ville, du côté du nord.

2. En 1737, on établit un chirurgien, nommé Fraire Corbon, à 600 l. de gages, pour le pansement et la visite des prisonniers. (Délib. du 15 janvier 1737.) Nous trouvons, dans les comptes de 1737, pour le pain et les aliments des prisonniers et des prisons de la ville, 258 l., du 17 juin 1735 au 19 août 1736, et 310 l., de 1736 à 1737. (Arch. nat., Q^1 1099^{115}.)

et dossier cintré recouverts de maroquin noir, chaises et banquettes assorties. Le cabinet du substitut était muni de meubles analogues[1]. A gauche du péristyle, au bas de l'escalier de l'Horloge, était l'entrée de la salle du Domaine, et dans d'autres parties du rez-de-chaussée celles du bureau des Étalonniers[2] et du bureau de la Paulette, où l'on accédait par un escalier, ce qui fait supposer qu'il était dans un entresol. L'inventaire de 1740 mentionne aussi au rez-de-chaussée deux chambres dites du Dixième, où se faisait vraisemblablement la recette de cet impôt.

Un grand escalier, de vingt-quatre marches, qui se développait sous la première arcade de la cour, à droite, conduisait au premier étage et particulièrement à la grande Salle. Comme le Palais, le Louvre et les grandes résidences royales et seigneuriales de la fin du moyen âge, l'hôtel de ville avait sa grande salle, qui servait à divers usages, notamment aux fêtes que l'on donnait dans des circonstances exceptionnelles. Éclairée par dix grandes fenêtres, dont sept ouvraient sur la place de Grève et trois sur la cour, elle avait pour décoration architectonique principale[3] deux cheminées monumentales placées aux deux extrémités. Sur l'entablement de celle qui était située du côté du Saint-Esprit était sculpté le vaisseau de la ville, entre deux statues de femmes à demi couchées sur des consoles et dont la pose rappelait celle de la Nuit de Michel-Ange[4]. Au-dessus de l'autre cheminée, Louis de Boul-

---

1. Trois employés travaillaient dans ces bureaux : un secrétaire à 1,000 fr. d'appointements, un employé à 800 et un expéditionnaire à 600. (Comptes de 1739-41.)

2. La ville était chargée de la vérification des poids et mesures depuis 1220. (Voy. Leroux de Lincy, 1re part., p. 138-139.) — Le compte de 1739-1741 porte 1,948 l. « pr les desseins, gravures, ouvrages, cubes et fidreciels, tant en bronze, cuivre qu'étain, » pour la vérification et fixation au juste des mesures à vendre vin et autres liqueurs. (Arch. nat., Q[1] 1099[117].) En 1737, la ville de Landrecies fait étalonner ses pintes sur la mesure matrice déposée au greffe de la ville. (Délib. du Bureau du 26 juillet 1737.)

3. Une curieuse estampe du musée Carnavalet donne, pour le tirage d'une loterie, le décor d'une vaste salle, dont l'architecture classique, où l'on remarque des arcades surmontées d'œils-de-bœuf, paraît être plus fantaisiste qu'exacte.

4. Voir notamment la gravure du Banquet de 1687, reproduite, d'après un almanach, dans les *Armoiries de la ville de Paris* (t. I, p. 330), et un dessin à l'encre de Chine, de Lepautre, sur le même sujet, conservé dans la collection Destailleur (t. IV, fol. 96) au Cabinet des Estampes. La cheminée, du côté du Saint-Esprit, peinte et dorée, avait été sculptée par Pierre

longne avait représenté le jeune roi Louis XV octroyant, à l'occasion de son avènement au trône, des lettres de noblesse à Messieurs de la ville[1]. Pour que ce tableau fût mieux en vue, on fut obligé d'enlever un buste en bronze de Louis XIV, et, comme on ne sut pas trouver pour ce buste « une place décente » dans l'intérieur de l'hôtel de ville, on ne trouva rien de mieux que de le donner au prévôt des marchands de Castagnère pour qu'il « le plaçât honorablement dans son hôtel, à Paris, ou dans son château de Marolles[2]. » Ce qui n'empêcha pas, quelques années plus tard, d'ériger dans cette même salle un buste en marbre de Louis XV, par Coysevox[3].

Les portes situées aux deux côtés de cette cheminée étaient surmontées de deux tableaux[4] où Porbus avait peint Louis XIII recevant le serment du prévôt des marchands et des échevins, avant et depuis sa majorité. Sauval fait un grand éloge de ces deux tableaux, qu'on comparait, au XVIIIe siècle, à des Van Dyck. « Tout y est animé, vivant, dit-il, peint avec une facilité incroyable ou plutôt inimitable; on pourrait compter les poils. » Les autres portraits qui garnissaient la salle, dus au pinceau des plus célèbres peintres du temps, ne paraissaient, de l'avis de Sauval, « auprès des deux Porbus, que des peintures de village ou du pont Notre-Dame[5]. »

Les tableaux dignes d'être vendus par les marchands du pont Notre-Dame avaient peut-être disparu au milieu du XVIIIe siècle, où l'on mentionne seulement dans la grande Salle, outre les deux Porbus, deux grandes toiles de Largillière et deux autres de De

---

Biard; celle qui lui faisait face, par Thomas Boudin. (Leroux de Lincy et Caillat, l'*Hôtel de ville...*, p. 12.)

1. Ce tableau de neuf pieds trois pouces de haut sur huit pieds trois pouces de large fut payé 5,000 fr. à Louis de Boullongne en 1716. (Leroux de Lincy, 2e part., p. 89, 90. Arch. nat., H. 1846, fol. 614.)

2. Décision du 20 décembre 1720. (Arch. nat., K. 1003.)

3. Le duc de Gesvres écrit, le 19 février 1724, qu'il est « très aise que le buste du Roi soit mis en place dans la salle de l'hôtel de ville. » (Arch. nat., K. 1004.)

4. Ces tableaux avaient été nettoyés et revernis en 1711 par le peintre Janelle. (Leroux de Lincy, 2e part., p. 90.)

5. *Voyage pitt. de Paris*, éd. de 1757, p. 225. — Thiéry, *Guide des amateurs... à Paris*, 1787, t. I, p. 559. — M. Marius Vachon estime que ces « tableaux de village » pouvaient être des portraits collectifs des prévôts des marchands et des officiers municipaux en charge, exécutés en 1602, en

Troy fils et de Vanloo fils[1]. Encore ces toiles devaient-elles être transportées momentanément, en 1746, au couvent des Récollets[2]. Un maître peintre nommé Godefroy reçut 60 livres en 1740 pour les avoir « raccommodées. » Le même avait, en 1734, touché 5,010 livres « pour avoir nettoyé, remis à neuf et repeint, » sur l'ordre de Turgot, les tableaux qui étaient à l'hôtel de ville[3].

Un des grands tableaux placés dans cette salle avait été commandé par la ville, moyennant 8,000 livres[4], à Vanloo fils, à l'occasion de la naissance du dauphin, fils de Louis XV; il fut garni d'un encadrement très riche, payé 1,300 livres en 1730 au maître sculpteur Michel Lange. Le même artiste s'engagea à faire huit cadres, de dimension moindre, pour entourer les portraits du prévôt des marchands Turgot, des échevins et des autres membres du Bureau de la ville[5], qui devaient, en 1734, comme nous

---

1609 et en 1611 par Jérôme Francœur, Hellé et Lallemand. (*L'Ancien hôtel de ville de Paris*, 1882, p. 134.) Leroux de Lincy et Caillat citent, en plus, des tableaux de Jehan d'Angers (1603).

1. Voy. *Inventaire*, 14. — *Voyage pitt. de Paris*, t. I, p. 224, 225. — Hébert, *Dictionnaire pittoresque et historique ou description d'architecture, peinture, etc. des monuments de Paris*, 1766, p. 251; cité par Leroux de Lincy (1re part., p. 47). « Dans les chambres du haut, » disait Nemeitz, « rien de rare, si ce n'est dans la grande salle quelques beaux et grands tableaux. » (A. Franklin, *la Vie de Paris sous la Régence*, p. 321.)

2. Voy. plus loin la note annexée à l'Inventaire de 1740. G. Brice (t. II, p. 136) mentionne aussi des « ouvrages de Beaubrun et de Mignard. »

3. Arch. nat., Q^1 $1099^{114 \text{ et } 117}$; H. 1856, fol. 328.

4. Arch. nat., Q^1 1099^{119}, fol. 241. Jean-Baptiste Vanloo toucha aussi la même année 1,640 l. pour tableaux par lui faits en dehors du grand tableau.

5. Marché du 11 mars 1730, accompagné des dessins à la sépia, approuvés par Turgot, des bordures sculptées. Celle du portrait du prévôt des marchands devait coûter 150 fr., celles des autres portraits 100 fr. Les dessins sont d'un style Louis XV riche et élégant. (Arch. nat., K. 1005.) Des tableaux qualifiés de « tableaux d'échevins » et peints par Champaigne, Porbus le jeune, Lallemant, les deux Vanloo, furent transportés, en 1795, de la maison commune de Paris au musée des Monuments français, avec un tableau en très mauvais état, représentant aussi des échevins et provenant des Récollets. En 1798, le musée remit au Dépôt de la rue de Beaune une toile contenant « des portraits d'échevins, » par Hallé. (*Archives du musée des Monuments français*, t. II, 280, 260, 346.) Il existe au musée du Louvre un beau tableau de Philippe de Champaigne représentant le prévôt des marchands Jérôme Le Féron et les autres membres du Bureau de la ville, et deux portraits d'échevins également remarquables de De Troy et de Largillière. Le musée Carnavalet contient également, dans une salle dite des Échevins, un groupe de deux échevins, par Largillière, trois por-

l'avons vu plus haut, faire aussi reproduire leurs traits sur les médaillons placés dans la cour.

D'ordinaire, la grande Salle était utilisée pour le paiement des rentes constituées sur l'hôtel de ville. Des banquettes recouvertes de tapis de Turquie servaient de sièges aux payeurs chargés d'acquitter les arrérages de ces ventes. Ils s'y installaient le matin, devant des tables, sur lesquelles ils versaient l'argent, que les rentiers allaient peser sur des balances mises à leur disposition par la ville et dont les poids étaient attachés, afin qu'on ne pût les emporter. L'après-midi, les tables étaient enlevées et la salle pouvait être affectée à d'autres usages [1].

C'est ainsi que, périodiquement, elle servait aux tirages des loteries instituées par le roi pour le remboursement des dettes de l'État [2]. Les membres du Bureau de la ville y présidaient, assis devant la grande cheminée. Sur la même estrade prenaient place les greffiers, les commissaires du Parlement et de la ville, derrière lesquels se tenaient les officiers de la garde de la ville. Au haut des marches figuraient les huissiers, tandis que le bas était occupé par les gardes. A droite et à gauche étaient placées, très en vue, deux grandes et deux petites roues, du genre de celles dont parle l'inventaire, « garnies de glaces [3], manivelles, serrures et ferrures, » montées sur un pied dont l'axe était d'acier. Des menuisiers étaient chargés de les tourner, des serruriers d'en ouvrir les portes, et c'était un enfant de l'hospice du Saint-Esprit qui tirait

---

traits d'échevins par De Troy, Hallé et un inconnu de l'École française, des portraits des prévôts des marchands Castagnère de Châteauneuf (1720-25), De la Michodière (1772-77) et Flesselles (1789), par Largillière, Duplessis et Nonotte. Ces deux derniers portraits, notamment celui de Flesselles, n'ont pas dû être commandés par l'échevinage. Il en est de même du petit buste de Turgot, qui figure sur la cheminée de la salle des Échevins.

1. *Paris en 1789*, p. 419.

2. Le 3 février 1740, le tirage de la loterie royale eut lieu à sept heures du matin; 1,885 lots, valant 74,500 fr., dont 1,397 en argent et 480 en rentes viagères, furent tirés. (Arch. nat., H. 1858.) En 1737, le tirage de la loterie, créée sur les postes, commence à deux heures. (Ibid., H. 1857.) Les tirages se prolongeaient parfois jusqu'à la nuit, car on paya 72 l. « pour le loyer des lustres de la grande salle pour le tirage de la loterie. » (Ibid., Q[1] 1099[117].)

3. A Teinturier, miroitier, « pour huit glaces fournies et posées à la roue pour tirer la loterie pour le remboursement des rentes constituées sur les postes, 80 fr. » — En 1752, on paie 600 l. « deux roues à tirer des loteries. » (Arch. nat., Q[1] 1099[115 et 124].)

de chaque roue le « cornichon, » espèce de rouleau qui contenait le numéro gagnant[1].

Les cérémonies et les formalités des élections municipales avaient aussi lieu dans la grande Salle, où les « mandés » choisis dans chaque quartier procédaient, le 16 août, jour de Saint-Roch, avec les conseillers et les quartiniers, à la nomination du prévôt des marchands et des échevins. Les places de chacun étaient réglées par le cérémonial et, après le dépôt des billets électoraux dans un chapeau tenu par un scrutateur, les officiers municipaux se rendaient dans la chambre de l'audience, où le résultat du scrutin était proclamé[2]. Pendant ce temps, on dressait dans la grande salle une table de quatre-vingt-seize couverts, à laquelle venaient s'asseoir les officiers municipaux et les électeurs. Suivant l'un d'eux, le menu n'avait rien d'extraordinaire; « on y buvait très modérément et très décemment; » mais le festin, qui coûtait plus de trente livres par tête[3], était servi avec beaucoup d'apparat et la table était couverte de corbeilles de confitures sèches, valant au moins dix francs chacune, que les convives emportaient à la fin du repas[4].

On décorait avec plus de luxe la grande Salle lors des fêtes qui avaient lieu périodiquement, comme le jour de la fête de la Saint-Jean, et dans des circonstances exceptionnelles, telles que les visites du roi et des princes et la célébration d'événements mémorables, comme la proclamation des traités de paix. A la Saint-Jean, la salle était garnie de grands gradins, et les balcons des croisées étaient recouverts d'étoffes précieuses, de satin cramoisi, dans les rares occasions où le roi venait y prendre place. En septembre 1729, pour la visite de Louis XV, les murs furent tendus de « très belles tapisseries » et décorés de tableaux transparents où

1. Disposition de la grande salle pour le tirage de la loterie..., 1766, avec élévation du fond de la salle, lavis par Moreau (Bibl. nat., Estampes, coll. Destailleur, t. IV, p. 98.) — Voir, pour un tirage antérieur sous Louis XIV, une gravure du musée Carnavalet citée plus haut. La grande roue était très lourde, car on verra dans l'Inventaire « un coffre à mettre la moufle et la vingtaine pour descendre la roue de la loterie. »

2. Cérémonial de 1754. Leroux de Lincy, I, 160 à 163.

3. Le déjeuner et le dîner du jour de l'élection coûtent 3,460 l. en 1739, 3,261 en 1740, sans compter les vins de liqueurs et ratafias, s'élevant, pour tous les repas de la ville, à 3,759 l. 18 s. pour les deux ans. (Comptes de 1739-1741, ch. 47.)

4. Avocat Barbier, *Journal*, août 1750.

l'on voyait les armes du roi et celles de la ville, avec cette devise : *Immersibilis undis*, variante de la devise plus connue : *Fluctuat nec mergitur*[1]. Un trône avait été préparé pour le roi. Des lustres et des girandoles étaient suspendus au plafond, et lors du dîner qui fut offert aux ministres et aux grands personnages de la cour, le 12 septembre 1729, trois tables de quarante-cinq couverts, choisies parmi les nombreuses tables que contenaient les magasins, furent dressées avec une profusion de surtouts et d'ornements de vermeil et de porcelaines, ainsi que de fleurs d'Italie. Devant la cheminée, du côté de la salle des Gouverneurs, était placé sur des gradins le « buffet de verméil appartenant à la ville, » et qui lui avait été donné par Marie de Médicis[2]. Les santés du roi et des puissances étrangères furent portées au son des trompettes, timbales et autres instruments. Le service fut fait avec autant de délicatesse que de goût. « On a bu extrêmement frais et mangé chaud, » dit le compte-rendu municipal, qui ajoute : « Ce qui est rare dans ces sortes de festins[3]. »

Le « buffet de parade de vermeil doré » était orné de pièces de vieille argenterie artistique, dont l'inventaire donne l'énumération : nef, corbeilles, bassins, fontaines, barils, buires, coupes couvertes et salières. Sur la table figuraient d'autres pièces, également marquées des armes de la ville, d'un usage plus courant et dont une partie avait servi au banquet donné à Louis XIV en 1687. Mais celle-ci avait été jugée insuffisante en 1739, et considérant que l'usage d'une argenterie plus considérable « était nécessaire dans les occasions que nous ne pouvons nous dispenser, disaient les magistrats municipaux, de donner des fêtes à l'hôtel de ville pour l'honneur de la capitale du royaume et même de la nation, » le Bureau acheta à son maître d'hôtel, Duparc, plusieurs pièces d'argenterie pesant plus de 243 marcs et qui lui

1. La ville de Paris n'avait aucune devise permanente avant ce siècle. (Comte de Coëtlogon et Tisserand, *les Armoiries de la ville de Paris*, t. I, p. 183 à 191.)

2. Ce buffet était conservé d'ordinaire dans le Trésor. Quand il avait été donné en 1612, le Corps de ville avait décidé qu'il ne pourrait jamais être aliéné et qu'il serait mis dans un coffre-fort à trois clés. (Arch. nat., H. 1856, fol. 138.) — En 1729, on paya à l'orfèvre Alexandre de Prix 9,300 l. « pour les réparations et dorures d'or moulu par lui faites au buffet de la ville. » (Ibid., Q^1 1099^{112}.)

3. Arch. nat., H. 1853.

furent payées 23,479 livres 5 sols[1]. Elles se composaient de huit flambeaux, de deux terrines ovales, de deux pots à oille couverts et d'un « grand surtout représentant Adonis à la chasse, avec Vénus en face, orné des Quatre-Saisons et de leurs attributs, avec quatre sauciers et huit bobèches à mettre bougies[2]. »

Lors du grand bal qui fut donné en 1739 par la ville, à l'occasion du mariage d'une fille de Louis XIV avec un infant d'Espagne, la décoration de la salle fut plus galante et plus riante qu'en 1729. Dans les seize trumeaux que l'on entoura de cadres de gaze d'argent étaient disposées des étoffes sur lesquelles étaient découpés et appliqués des ornements de moire d'argent, tandis que dans la frise apparaissaient en moire semblable les chiffres du prince et de la princesse[3].

A l'une des extrémités de la grande Salle, du côté de l'église du Saint-Esprit, sur laquelle elle s'ouvrait par une tribune garnie de prie-Dieu[4], était la chambre dite de la Reine. A l'autre extrémité, une chambre de dimension à peu près semblable, qui, comme nous le verrons plus loin, servait de salle d'audience, était décorée d'une menuiserie remarquable ornée de panneaux, où Jean Goujon, dit-on, avait sculpté, sous la forme de femmes, les douze mois de l'année[5]. Dans ces deux chambres, des buffets étaient disposés les soirs de grands bals. Les payeurs de rentes s'installaient aussi dans la chambre de la Reine, chambre qui, l'hiver, était chauffée comme la grande Salle par des poêles de fonte que Turgot avait fait installer.

Un large corridor, qu'on tendait de tapisseries dans les grandes occasions et qui prenait jour sur la cour intérieure, faisait communiquer par le palier du grand escalier la grande Salle avec la salle des Gouverneurs, située au fond de la cour, du côté de l'église Saint-Jean. On sait que les gouverneurs de Paris étaient de grands

1. Arch. nat., H. 1858, fol. 127.
2. Voy. l'Inventaire, 40.
3. Arch. nat., H. 1858, fol. 295.
4. Voy. l'Inventaire, 15.
5. Germain Brice, éd. de 1720, II, 136. — Thiéry, *Almanach du voyageur à Paris*, p. 304. — Cette salle était désignée sous le nom de salle du Zodiaque et avait conservé les sculptures attribuées à Goujon, lors de l'incendie de 1871. Elles étaient placées sur le mur de fond, de chaque côté de la cheminée et sur le mur de droite. (A. de Bullemont, *Catalogue des peintures, sculptures qui décoraient l'hôtel de ville avant sa destruction,* 1871, p. 26.)

personnages qui, dans les cérémonies publiques, marchaient à la tête du corps municipal. La salle qui portait leur nom, et que précédait une vaste « antisalle[1], » était décorée de leurs portraits en pied, revêtus d'habits de cérémonie et des insignes de leurs ordres; en 1734, le peintre Belle avait reçu 1,200 livres pour l'exécution des portraits des ducs de Mortemart et de Créquy, et le peintre Charles Vanloo la somme de 1,000 livres pour celui du duc de Gesvres, gouverneur en exercice, qu'il avait représenté « en habit de novice de l'ordre du Saint-Esprit. » En 1740, le même Vanloo reçut de la ville 8,000 livres pour un tableau allégorique qu'elle lui avait commandé à l'occasion de la paix signée entre le roi et l'empereur en 1738. Cette toile fut encadrée dans une boiserie de la salle des Gouverneurs[2].

En 1736, on fit poser dans cette salle, au-dessus du chambranle de marbre de la cheminée, refait à neuf, le portrait en pied de Louis XV, peint par Hyacinthe Rigault. Ce portrait, « donné par le roi, » entouré d'un cadre doré et richement sculpté, représentait ce prince « revêtu de ses habits royaux, ayant sa main droite appuyée sur sa couronne et tenant de la main gauche son sceptre[3]. »

La salle des Gouverneurs, où l'on conservait en temps ordinaire plusieurs paravents, servait à de nombreux usages, par exemple à l'examen de la capitation, qui se faisait autour d'un bureau recouvert d'un grand tapis vert. De grandes fêtes et de somptueux repas y furent donnés comme dans la grande Salle. Le 5 septembre 1729, un souper y fut offert à Louis XV. Le prévôt des marchands Turgot eut « l'honneur de servir le roi, » qui présidait à une table de trente-un couverts; les échevins servirent les princes. Le doyen des quartiniers eut la charge de « pousser et de retirer le fauteuil du roi avant et après le repas. » Le 12 septembre de la même année, à la suite du banquet, servi dans la grande Salle, on passa dans la salle des Gouverneurs, garnie de fauteuils de velours cramoisi égaux, « pour faire la conversation et prendre le café, qui

---

1. Il s'y trouvait un tableau de De Troy le père, fait à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne. (*Voyage pitt. de Paris*, 1757, p. 225.)

2. Comptes de la ville, de 1734 et de 1740. (Arch. nat.) Louis XV était représenté dans cette toile assis sur un trône, entre Minerve, la Justice, la Force et l'Abondance; à droite, le prévôt des marchands et les échevins rendent grâce au roi; « une belle architecture et la ville de Paris en perspective formaient le fond de ce tableau. » (Thiéry, t. I, p. 559.)

3. Arch. nat., H. 1856. Délib. du 19 juin 1736.

fut porté sur des cabarets par les archers de la ville avec un ordre infini. » Les suisses du gouverneur, avec leurs hallebardes, et les gardes de la ville, avec leurs carabines, se tenaient aux portes de la salle[1].

Le café fut aussi servi dans l'appartement du greffier de la ville, Jean-Baptiste Taitbout[2], qui était le seul officier municipal logé dans l'hôtel[3]. Dans cet appartement se trouvait la salle dite des Colonels[4], où devait être placé un tableau exécuté en 1715, moyennant 6,000 livres, par François De Troy, à l'occasion de la paix d'Utrecht[5], et qui fut tendue de neuf pièces de tapisserie fort anciennes, en assez mauvais état, et représentant les travaux d'Hercule. Les bureaux du greffe, situés à droite du corridor qui menait de la grande Salle à celle des Gouverneurs, avaient été entièrement refaits par les soins de Turgot, qui, de « hideux » qu'ils étaient, les avait rendus « d'une commodité et d'une beauté singulières. » Des châssis à grands carreaux avaient remplacé les petites vitres enfermées dans des croisillons de pierre. Le pourtour du Cabinet du greffier fut garni de grandes armoires, sur lesquelles on établit un balcon, où l'on accédait par un escalier d'angle et qui permettait d'atteindre facilement les tablettes que l'on avait placées au-dessus. Le bureau du grand Cabinet, à deux petits corps garnis de tiroirs, était entouré de pentes de drap vert; un fauteuil de damas vert, des chaises à pieds de biche et des banquettes, avec sièges de canne d'Angleterre, complétaient l'ameublement de cette chambre. A côté se trouvait le bureau de M. Chastanier, second

---

1. Lors de la proclamation de la paix, en 1739, un banquet fut offert dans la même salle au lieutenant général de police et aux membres du corps municipal et du Châtelet. Le roi d'armes et les hérauts étaient au bas de la table, tandis que les huissiers audienciers étaient admis à une autre, servie en viandes froides. (Arch. nat., H. 1858, fol. 200.)

2. Les Taitbout étaient, de père en fils, « greffiers et concierges, gardes-meubles des salles et étapes de l'hôtel de ville. » L'aïeul avait assisté à l'inauguration de la statue de Louis XIV sur la place Vendôme, en 1699. Celui-ci avait été nommé le 13 décembre 1737, avec dispense d'âge, son père ayant résilié sa charge en sa faveur.

3. Le procureur du roi Moriau demeurait rue Pavée, son substitut Girard place de Grève, le receveur Boucot rue de Vendôme au Marais. (*Almanach royal*, 1740, p. 281.) Le procureur du roi recevait 3,000 l. de droit de logement annuel. » (Comptes de 1739-1741, ch. 65.)

4. Lamouroux, *Rapport sur les archives au Conseil général de la Seine*, 1892, p. 10.

5. Leroux de Lincy, 2e part., p. 88. — Arch. nat., H. 1846.

commis du greffe, avec un mobilier également approprié à sa destination. On y remarquait en outre le grand et le petit scel de la ville, le premier attaché avec sa presse « sur une table forte de bois de chêne. » Le petit scel était d'un usage plus fréquent; il servait à authentiquer des légalisations, des certificats de vie, des subrogations, des permissions de bâtir, des procurations et d'autres actes pour lesquels le public payait des droits qui variaient de 6 s. 3 d. à 1 l. 17 s.[1].

Au-dessus de l'arcade Saint-Jean et dans un corps de logis qui s'étendait au midi, le long du passage conduisant à l'église de ce nom, se trouvaient la salle d'audience et les bureaux et chambres du conseil de Messieurs de la ville. La salle d'Audience, située à l'extrémité méridionale de la grande Salle, et dont les fenêtres ouvraient sur la place de Grève[2], est ornée d'un grand tableau mentionné à l'inventaire, d'une pendule sur son pied et d'un buste de Louis XV, en marbre, sur son pied de bois doré. A côté, les magistrats se sont fait aménager une garde-robe, avec les meubles de toilette et de commodité, dont l'énumération est donnée par l'inventaire. Un cabinet, garni de banquettes, attenait à la salle d'audience, où le prévôt des marchands et les échevins jugeaient quatre fois par semaine des causes relatives à la police des ports, au paiement des rentes et de la capitation[3].

---

1. Voy. Registres du petit scel, Arch. nat., Z^{1h} 348, etc. Ce registre est « coté et paraphé pour servir au s^r Chastagner, commis à la perception desdits droits... » Chastanier était aussi chargé du travail d'expédition des baux et adjudication du domaine de la ville, pour lequel il reçoit 600 l. en 1735. (Arch. nat., 1099^{115}.) — En 1734, on avait payé 172 l. à Joseph Gamot, pour avoir gravé en cuivre trois sceaux aux armes de la ville pour servir à sceller les lettres de provision et autres actes du Bureau. (Arch. nat., Q^1 1099^{114}.) A la même époque, un serrurier recevait 280 l. « pour deux presses à servir aux empreintes des sceaux. » Le magasin des sceaux était au second étage. (État de 1745, n° 74.)

2. La chambre d'audience et la chambre derrière l'audience figuraient parmi les pièces d'où l'on pouvait voir les fêtes publiques de la place de Grève. (Leroux de Lincy, 2e part., p. 97.) On en trouvera, dans le registre des délibérations de la ville (H. 1863, fol. 72), un plan, qui montre comment étaient placés les membres du Bureau et du Châtelet lors de la proclamation de la paix de 1749.

3. Arch. nat., Z^1 242, 243, 244, etc. Les audiences avaient lieu les mardi, mercredi, vendredi et samedi, sauf pendant les vacances, où elles ne se tenaient que le jeudi. (*Almanach royal*, 1740.) Les clercs qui suivaient cette juridiction étaient assez nombreux pour instituer, en 1781, à l'instar

Un passage conduisait au « bureau de Messieurs, » qui nous paraît devoir être identifié à la salle du Conseil. Ce bureau était meublé avec un certain confortable. Des fauteuils couverts de maroquin noir bordé de clous dorés étaient placés sur un tapis de Turquie, autour d'une table revêtue d'un tapis de drap vert. Une porte de drap vert, un paravent de satinade cramoisie garantissaient des courants d'air; des stores, comme à la plupart des fenêtres de l'hôtel de ville, protégeaient contre la trop vive clarté du jour[1]. L'heure était indiquée par une pendule à pied et à crémaillère de fer bronzé, surmontée d'un Temps avec sa faux. Sur les murs, on remarquait un tableau représentant l'entrée de Henri IV à Paris et plusieurs portraits de Louis XV[2]. Des sonnettes communiquaient avec le greffe et l'antichambre du petit bureau.

La salle du Conseil devait être assez vaste, car c'est là que se faisaient les réceptions des nouveaux conseillers. Après une séance où différents témoins venaient témoigner de « ses bonnes vies, mœurs et conversations et de la manière dont il pratiquait ses devoirs de parfait chrétien, » le récipiendaire était admis, à la séance suivante, à prêter serment « sur le tableau » et à prendre siège. C'est aussi là que les « plus notables et qualifiés rentiers » des sept classes de l'emprunt tontine de 1733 se réunissaient, sur des bancs préparés à cet effet, pour nommer deux délégués par classe qui devaient s'assembler tous les mois dans cette même salle[3].

Le petit Bureau est mentionné dans le plan de 1739 comme situé à l'extrémité du pavillon de l'arcade Saint-Jean. Il s'y trouvait un meuble précieux en bois violet, à garnitures de bronze doré, qui servait de bureau et dont parle l'inventaire avec détails,

---

du Parlement et du Châtelet, une bazoche, dont les délibérations sont conservées à la Bibliothèque Mazarine (Ms. 3299).

1. Des stores garnissaient les deux croisées « donnant sur la cour, » qui nous paraît être la cour du Martroy, servant de passage pour aller de la place de Grève à l'église Saint-Jean.

2. Expilly, t. V (1768), p. 445. — Hurtaut et Magny, t. III, p. 279. — Peut-être un des portraits de Louis XV, par Michel Vanloo, donnés par l'État en 1872 au musée de Besançon (n° 476-477) provient-il de cette salle? Il devait aussi s'y trouver un buste de Louis XV par Coustou le jeune, qui fut posé en février 1734 dans la « salle servant de bureau aux magistrats municipaux. » (Leroux de Lincy, p. 52.)

3. Arch. nat., H. 1856.

ainsi que des fauteuils de canne ou de maroquin noir à pieds de biche et à dossiers chantournés. A côté était aménagée une garde-robe, avec les vases nécessaires en porcelaine de Hollande et un siège de commodité muni de réservoir, de robinets et d'effets d'eau, selon les derniers perfectionnements de systèmes nouveaux.

Messieurs de la ville avaient aussi une petite salle à manger, dont il est assez difficile de déterminer exactement l'emplacement, mais que l'inventaire désigne comme étant « dessous le cabinet. » Elle devait être à proximité de l'office et de l'appartement du sieur Duparc, maître d'hôtel, situé dans l'entresol du pavillon du côté de la rivière. Outre les grands repas officiels auxquels ils présidaient ou qu'ils offraient aux princes, « Messieurs » se faisaient servir des rafraîchissements, des collations ou des repas particuliers. C'est ainsi qu'on paie à Duparc pour les deux exercices de 1739 et de 1740, entre autres sommès, dont le total s'élève à 41,710 livres, 400 livres « pour la buvette » et 1,687 livres pour « café, thé et chocolat pour les déjeuners et repas de la ville[1]. »

La tradition du moyen âge avait fait conserver pour « Messieurs de la ville » une chapelle particulière, que l'inventaire désigne sous le nom de chapelle d'En-Haut. Ils venaient s'y agenouiller sur des prie-Dieu isolés ou en forme de bancs, sur des coussins fleurdelisés, en face d'un autel orné d'une croix et de chandeliers de vermeil[2]. Mais, dans les circonstances solennelles, telles que le jour de la fête de Saint-Roch, qui était celui des élections municipales, « Messieurs » assistaient en costume aux offices, qu'ils faisaient célébrer dans l'église de l'hospice du Saint-Esprit, qui était enclavée de trois côtés dans les bâtiments de l'hôtel de ville, ou dans l'église voisine de Saint-Jean-en-Grève, qui en était la paroisse.

A l'extrémité du corridor qui reliait la grande Salle et la salle des Gouverneurs se trouvaient les chambres du Trésor, que Turgot avait transformées comme celles du greffe, en y faisant placer des armoires et des tablettes desservies par des balcons. A côté de la principale salle du Trésor, où étaient conservés les papiers

1. Comptes de 1739-1741, Dépenses, chap. 47. Les dépenses de la buvette pour le service du Conseil municipal sont portées à 11,000 fr. dans le budget de 1898.

2. En 1753, l'imprimeur-libraire fournit pour 264 l. de livres d'offices de la semaine aux membres du Bureau et aux autres officiers de la ville. (Arch. nat., Q[1] 1099[124].)

administratifs, une porte en fer donnait accès à un cabinet voûté « dessus et dessous, » où l'on enfermait précieusement les titres et les chartes de la ville. Il était éclairé par une fenêtre donnant sur la ruelle Saint-Jean. Au-dessus de ces salles et d'une partie de celle des Gouverneurs, plusieurs pièces avaient été aménagées au second étage pour recevoir le complément des archives municipales. Ces archives avaient été souvent inventoriées[1], et Turgot avait fait procéder à leur rangement et à leur catalogue par plusieurs employés, qui, à raison de 1,200 francs d'appointements, avaient reçu 12,000 francs en 1734-1735 pour cette tâche[2].

Les différentes salles de l'hôtel pouvaient être affectées aux réunions des divers corps qui faisaient partie de la municipalité. C'est ainsi que, le jour de la Saint-Jean, en 1740, le Bureau de la ville rend visite aux conseillers dans la salle de la Reine, aux quartiniers dans la salle du Trésor; puis il va prendre au cabinet du greffe « des guirlandes de fleurs ornées de rubans moirés, bracelets et bouquets de différentes couleurs, » pour se rendre, précédé des trois compagnies des gardes, sur la place de Grève, où le prévôt des marchands allume le feu traditionnel avec des flambeaux de cire blanche[3].

Turgot avait aussi fait rétablir, moyennant 5,000 livres, par l'horloger du roi, Claude Lory, le mouvement de la grande horloge, qui était placée au-dessus de la grande Salle, dans des cloisons spécialement aménagées. Cette horloge, dont un des cadrans donnait sur la place de Grève, était accompagnée d'un tocsin, que Lory s'était engagé à sonner « aux mariages des rois, naissances des princes et autres occasions publiques. » Il devait recevoir 100 livres chaque fois qu'il s'acquitterait de cette tâche[4], prix qui ne paraîtra pas exorbitant quand on saura que pour la naissance du fils du roi le tocsin devait sonner pendant trois jours et trois nuits consécutifs[5].

Dans un grenier voisin sont conservés les costumes que les

---

1. Leroux de Lincy, I, 50; II, 295.
2. Arch. nat., Q^1 1099^{113}.
3. Arch. nat., H. 1858.
4. Arch. nat., Q^1 1099^{113}, fol. 321. — Marché du 25 sept. 1736. (Arch. nat., H. 1857.) Le concierge de l'hôtel de ville avait aussi le titre de « gouverneur du gros horloge. » (Compte de 1740.) Lory reçoit aussi 128 l. tous les deux ans pour l'entretien des trois pendules de l'hôtel de ville.
5. Notamment en 1729, à la naissance du dauphin. (Ibid., H. 1853.)

trompettes et les musiciens de la ville revêtent les jours où ils sont appelés à exercer leur emploi : habits de drap bleu, vestes de drap écarlate galonnées d'or, banderoles de soie bleue. On y garde aussi les caisses avec housses et porte-voix. Ailleurs, on tient en réserve douze parasols et seize parapluies pour abriter les magistrats municipaux dans certaines cérémonies. Dans d'autres magasins sont accumulées les 8,258 lanternes qui ont servi à la fête donnée sur la rivière en 1739 et les démolitions du bateau de la musique, consistant en toiles transparentes et en lanternes[1]. Le grand grenier contient, dans de vastes mannes d'osier, les cartons dorés qui avaient décoré la cour de l'hôtel de ville, convertie en salle de bal.

D'autres décorations, provenant de fêtes et tenues en réserve pour celles de l'avenir, étaient placées dans les magasins de fournisseurs ou ouvriers de l'hôtel de ville, tels que le tapissier Guillaumont et le menuisier Muidbled. Si Guillaumont ne gardait pas les belles tapisseries dont on tendait les salles et les corridors dans les grandes circonstances et qu'on attachait à vingt-huit poteaux lors de la procession de la Fête-Dieu, il conservait dans ses magasins, avec une vieille tenture dont le sujet n'est pas désigné, six tapisseries qualifiées de « très anciennes. »

Ces six tapisseries avaient été cédées à la ville, en 1737, par Élisabeth et Geneviève Morel, filles de feu Zacharie Morel, doyen des conseillers au Parlement, moyennant 2,360 livres, prix auquel elles s'en étaient rendues adjudicataires à la vente aux criées qui avait eu lieu après le décès de leur père. L'échevinage avait décidé qu'il serait procédé « au rétablissement de la doublure de ces six pièces, notamment de celle qui représentait l'état en perspective de la ville de Paris il y a environ deux cents ans, pour constater et fixer des époques utiles au public et à chaque citoyen en particulier[2]. » Ce plan, dont le prévôt des marchands « Turgot faisait estime du vivant de Morel, » fut le seul « réparé au mieux et doublé à neuf[3]. » Il n'en fut pas moins négligé plus tard, au point de

1. Ce bateau, qui fut construit pour une fête qui devait être offerte à la reine en 1735, figure dans les fêtes de 1739. (*Le Bateau de la ville de Paris en 1733. Bull. de la Société de l'hist. de Paris*, 1900, p. 43-54.)

2. Délib. du 10 juillet 1737. (Arch. nat., H. 1857, fol. 161; K. 1007, n° 168.) Voy. la liste de ces tapisseries à l'Inventaire, 43.

3. « Mémoire de Guillieaumon..., pour la réparation, rentraiture, doublure et y compris les fournitures convenables, pour une pièce de tapisserie

servir de tapis de pied au bal de 1782 et de disparaître après 1788; mais il avait été copié par Gaignières et reproduit dans une gouache qui avait les dimensions de l'original et qui était conservée à la préfecture de la Seine avant 1871[1].

Le tapissier était aussi dépositaire des housses pour les chevaux des huissiers quand ils marchaient en cérémonie dans le cortège du prévôt des marchands. Dans le magasin du menuisier, c'était un amoncellement de quarante-quatre tables pour les festins, de soixante-un tréteaux, de huit montées pour les balcons en saillie sur la Grève, de différents autres objets de menuiserie ou de charpente. Mais l'hôtel de ville n'aurait pas suffi à contenir tous les matériaux et les objets qui servaient pour les fêtes. La plus grande partie en était déposée dans le magasin que la ville possédait sur les boulevards, près de la porte Saint-Martin[2]. Les gradins qu'on dressait dans les grandes salles et sur la place de Grève, les grosses caisses d'artifices, les échelles, les cordages, les lustres de fer, les vases de fer-blanc, les porte-flambeaux, les girandoles, le bâti et

---

appartenante à la ville, laquelle représente le plan de la ville de Paris, achevée de réparer au commencement de janvier 1738.

« La pièce de tapisserie contient quatre aunes 1/4 de cours sur trois aunes et demy et un saize de hauteur, ce qui produit quinze aunes carrées et neuf soixante quatrième, à raison de 45 livres l'aune carrée, prix convenu pour la fabrique sans y comprendre les fournitures, fait . . . 681 l. 8 s.

« Pour fournitures de laines, de soie, lumière et feu tout l'hiver, au vrai. . . . . 70 »

« Doublure, toile, tellas, soie à coudre, est entré 16 aunes de toile à 26 s. l'aune, telas 4 aunes 1/2 à 10 s., tirbotte fort 12 aunes à 1 s. 6 d; 25 l. pour la façon, compris la soie à coudre, le tout . . . . 50 »

801 l. 8 s.

« Arrêté le p[t] mémoire à la somme de 800 l...., le 5 juillet 1738. — Signé : Coucicault. » (Arch. nat., K. 1051.)

1. A. Franklin, *Étude sur le plan de Paris de 1540, dit plan de tapisserie*, 1869. — Voy. aussi *Bull. de la Société de l'hist. de Paris*, 1900, p. 103. — Les dimensions concordent, à quelques centimètres près : 5m14 de large sur 4m42 pour la gouache; 5m10 sur 4m275 pour la tapisserie, d'après le compte du réparateur.

2. Un inventaire des objets déposés dans ce magasin avait été fait pour la première fois dix ans auparavant, en vertu d'une délibération du 11 août 1734. (Arch. nat., H. 1855.) Ce magasin pourrait être regardé comme situé entre le boulevard et la rue Meslay, où furent établis plus tard le magasin et le dépôt de la garde de Paris.

les cristaux de la « grande couronne, » des mâts de bateau, avec des fers, des balustres, des sapines, des tréteaux étaient réunis dans le bâtiment et dans les hangars qui en dépendaient. Mentionnons aussi « une statue d'ozière, revêtue de toile et de carton, représentant Pallas, et destinée au feu de la Saint-Jean. »

Tous ces objets rappelaient que les magistrats municipaux de Paris, comme les édiles de Rome, regardaient comme une de leurs fonctions essentielles le soin de présider aux fêtes publiques et de leur donner le plus d'éclat possible. On aurait pu résumer leurs attributions, comme dans la Rome impériale, par les mots célèbres de *Panem et circenses*, bien qu'à en juger par l'inventaire les fêtes paraissaient avoir pour eux plus d'importance que l'approvisionnement de la grande ville et la police des ports. Il n'en était rien cependant; leur sollicitude s'exerçait d'une manière plus constante pour la sauvegarde des intérêts sérieux qui leur étaient confiés. Les fêtes, qui frappent si vivement les regards, n'avaient lieu que quelques jours par an, dans des circonstances déterminées ou extraordinaires; mais les soins de l'administration étaient journaliers et se manifestaient pour les approvisionnements, la police de la rivière, les égouts, les aqueducs, comme pour les secours à donner en cas d'incendie. C'est ainsi que l'on fait figurer dans l'inventaire des corps de pompes avec leurs engins et des boyaux neufs de cuir garnis d'écrous de cuivre, ainsi que d'autres corps de pompes montées sur des bateaux et destinées à éteindre les incendies qui pouvaient éclater dans les ports[1].

Le souci d'assurer la navigation de la Seine avait présidé à la confection et à la garde, sous un hangar, de six machines pour casser les glaces et relever les bateaux coulés au fond de l'eau[2], et

1. Turgot veilla avec un zèle particulier aux secours à porter pour l'extinction des incendies; il ne manquait pas de se rendre en personne sur les points où le feu s'était déclaré. Sa prévôté fut marquée par des incendies mémorables, tels que ceux de l'Hôtel-Dieu et de la Chambre des comptes, en août et en octobre 1737. Il ne peut être question dans l'inventaire des pompes pour les incendies dans la ville; elles étaient disséminées dans les vingt quartiers, dans des locaux déterminés, qui, en 1760 étaient au nombre de vingt-sept, sous la surveillance de soixante et un gardes-pompes. (*État ou tableau de la ville de Paris*, 1760.) En 1740, la ville paya 993 l. 10 s. de « bourlerie pour les pompes, 1,200 pour 2,000 peaux de mouton destinées aux seaux, et 2,685 l. 10 s. aux ouvriers employés à éteindre les incendies. (Arch. nat., Q^1 1099^{117}.)

2. Le 30 septembre 1730, le Bureau de la ville avait émis un avis favo-

de quatre autres moins grandes pour « rincer les bateaux blessés. » Notons aussi une machine en bois de charpente pour nettoyer la rivière garnie de ses fers et de sa roue ferrée, quatre machines à collets de cuivre pour l'arrosement des cours et, parmi d'autres engins servant aux travaux de voirie, un rouleau de bois de charpente « pour aplanir et unir les terres. »

Il y avait aussi sous l'un des hangars soixante-cinq chaînes de différentes longueurs provenant des coins des rues de Paris. Ces chaînes, qui avaient autrefois servi pour la défense et la sécurité du bourgeois, n'étaient plus employées que pour maintenir la foule lors du passage de certaines processions, telles que celles de l'Assomption et de l'anniversaire de la reddition de la ville à l'autorité de Henri IV. Les quartiniers recevaient l'ordre de les faire tendre, principalement à l'issue des rues étroites de la Cité[1].

Les canons que la ville renfermait dans son arsenal de la rue de la Mortellerie[2] avaient désormais une destination aussi pacifique et aussi joyeuse. Ils étaient uniquement tirés au bas de la place de Grève[3] ou du quai des Orfèvres pour témoigner de l'allé-

rable sur le privilège d'une machine à remonter les bateaux approuvée par l'Académie des sciences. (Arch. nat.) Ces opérations étaient coûteuses. En 1750, la ville paya 6,406 l. « pour débacler les glaces et 1,800 l. pour retirer dessous un pont un bateau chargé de pierres de Saint-Leu. » (Comptes de 1740, ch. 40.)

1. Le 8 août 1739, ordre est donné aux quartiniers de faire tendre les chaînes... pour la procession du 15. Les cinquanteniers et dixainiers devront se trouver aux endroits où les chaînes seront tendues pour les faire baisser lorsque Messieurs des cours souveraines passeront et les faire relever... (Arch. nat., H. 1858, fol. 249 v°.) — A un quartinier pour les chaînes qu'il a fait tendre le jour de l'Assomption de 1740 et 1741, 50 l. (Ibid., Comptes, ch. 67.)

2. Par décision du 20 août 1734 on construisit, rue de la Mortellerie, sur l'emplacement du magasin des canons, une maison dont le rez-de-chaussée fut destiné aux canons et le surplus au logement du maître général des bâtiments de la ville. (Arch. nat., H. 1855.)

3. Ils étaient tirés sur le bord de la rivière, dans une partie de la place de Grève, indiquée sur un plan manuscrit de 1769, sous la désignation de « place basse dite des Canons. » Cette place basse s'étendait presque jusqu'à l'hôtel de ville, et la chaussée du quai Le Peletier la bordait à angle droit pour arriver à la place que le plan désigne sous le nom de place de l'Hôtel-de-ville. (Arch. nat., Q[1] 1247.) Cette place basse est nettement indiquée dans le plan de Turgot et dans un tableau représentant l'hôtel de ville et la place de Grève, peint par Raguenet en 1751, et conservé au musée Carnavalet.

gresse publique lors des naissances et des mariages des princes ou des fêtes traditionnelles, telles que celle du feu de la Saint-Jean. Ils avaient beau porter des noms sonores et belliqueux, tels que « le Tonnerre, l'Arrogant, le Furieux, le Terrible, » ils ne lançaient aucun boulet, quoique leur calibre fût indiqué par le poids du projectile qu'ils auraient pu contenir. Les dix-neuf canons que la ville possédait depuis longtemps avaient été refondus en 1732 et l'échevinage en avait fait faire un vingtième[1]. Sur quelques-uns d'entre eux, on avait gravé une de ses devises : « Ung Dieu, ung Roy, une Foi, une Loi ; » sur tous, ces mots : *Pro rege et patria*[2]. Six mortiers de bronze tout neufs[3], cent boîtes de bronze étaient aussi tenus en réserve à l'arsenal pour figurer dans les feux d'artifice[4].

Heureux les temps où l'artillerie ne sert qu'aux réjouissances publiques ! Si, du reste, les magasins de la ville étaient encombrés en 1740 d'innombrables objets qui avaient concouru à la décoration des fêtes, c'est que jamais celles-ci n'avaient été plus brillantes qu'en 1739 et que la ville s'était surpassée cette année pour célébrer le mariage d'Élisabeth de France, fille de Louis XV, avec l'infant d'Espagne Don Philippe. Sans doute, nous ne voyons que le reflet décoloré de ces fêtes dans les lustres, les lampions, les décorations de carton et de toile peinte qui y avaient figuré et qu'on tenait en réserve. Le mobilier de l'hôtel de ville nous paraîtrait peu en rapport avec leur magnificence, si nous ne savions que dans les circonstances exceptionnelles le tapissier de la ville garnissait avec des meubles de louage les grandes salles de réception[5].

---

1. Cette fonte avait été payée à Sautray, commissaire général de l'artillerie, 32,023 l., « déduit le produit de la fonte des 19 vieilles pièces. » (Comptes de 1733.)

2. De Coëtlogon et Tisserand, *les Armoiries de la ville de Paris*, t. II, p. 57-58.

3. Ils avaient été fabriqués en 1740, moyennant 1,800 l. (Comptes, ch. 68, artillerie.)

4. Le duc du Maine permit à la Ville de faire fondre sept canons de deux livres de balles au lieu de sept d'une livre qui ont paru ne pas faire assez d'effet pour les réjouissances publiques. Il approuvait en même temps la libéralité du bureau qui avait donné quatre de ces petites pièces au prévôt des marchands, qui en avait eu envie pour les faire porter à sa terre de Bous. (Délib. du 24 avril 1733.)

5. Le loyer de meubles pour les fêtes de la Saint-Jean et autres cérémonies publiques monte, en 1734 et 1735, à 5,425 l.; en 1739, à 3,272; en

Nous devons faire remarquer aussi que les tableaux ne sont pas tous énumérés, parce que la plupart étaient encadrés dans les boiseries et n'étaient pas, en conséquence, considérés comme meubles ; mais, malgré ces lacunes, l'inventaire ne mérite pas moins d'attirer l'intérêt qui s'attache à tout ce qui concerne le siège de la municipalité d'une ville comme Paris.

1740, à 3,125. La location des lustres et girandoles pour le bal du mariage, en 1739, s'éleva à 10,216 l. (Comptes, ch. 45 et 57.) On loue en 1729, pour le repas du cardinal de Fleury, moyennant 107 l., dix-huit cabarets de la Chine garnis de jattes à sucre, tasses à café... de porcelaine de Chine et du Japon. On empruntait même de la vaisselle d'argent à des particuliers, comme l'atteste le paiement de 1,234 l. à l'orfèvre A. de Prix « pour la vaisselle d'argent, y compris les matières et façons, pour remplacer celle des seigneurs et particuliers auxquels il en avait été emprunté pour les repas que la ville a donnés au sujet de la naissance du dauphin, dont plusieurs pièces ont été perdues, et pour avoir raccommodé celles qui étaient endommagées. » (Arch. nat., Q^1 1099^{112}, fol. 307.)

INVENTAIRE DE 1740.

Inventaire général des meubles et autres effets appartenans a Messieurs, tant ceux meublans dans les endroits occupés que ceux qui sont serrés dans les différens magazins de ladite ville[1].

1. — *Magasin ou garde-meuble de l'hôtel de ville situé au bas de l'escalier du grand grenier au bout du corridor, du côté du greffe d'en haut.*

1 grande boîte close et fermée contenant la garniture entière en taffetas cramoisy... pour garnir la croisée du Roy.

2 grandes girandoles de fer blanc pour porter 7 lumières chacune.

3 caisses emballées et cordelées remplies des guirlandes provenant de la salle du bal.

4 chaises de commodités de bois de noyer pour garde-robe.

1 paravent à coulisses garni d'un côté de satin sur fil et de l'autre de toile rouge, servant ordinairement dans la petite salle à manger de Messieurs dessous le cabinet.

1 petite roue de lotterie garnie de ses glaces, manivelles, serrures et ferrures convenables et nécessaires.

2. — *Magasin à côté.*

1 grande roue de lotterie, garnie de ses glaces et volets de menuiserie, montée sur son pied garni de son axe d'acier, de toutes les ferrures et serrures... et, pour la couvrir quand elle ne sert pas, une housse de toile cirée tombant jusqu'en bas.

3. — *Grenier au-dessus de la grande salle.*

Le grand horloge de la ville, à doubles cadrans dehors et dedans, tel qu'il se comporte à neuf, avec le tocsin, les cordes, ressorts et machines convenables pour le faire sonner, led. horloge enfermé dans des cloisons...

---

1. Manuscrit de 57 feuillets, dont une table alphabétique de 14 pages. (Bibl. nat., Collection Moreau, 1071.)

4. — *Autre garde-meuble.*

4 habits de hautbois de drap bleu, doublure rouge, galonnés de la livrée du Roy, un galon d'or fin entre deux galons de livrée; lesdits habits garnis pleins...

4 vestes, drap écarlate, galonnées sur les devants, poches et manches, d'un galon d'or fin.

4 banderolles de soie bleue, bordées et parsemées d'or, avec franges d'or et 4 glands et leurs cordons pour attacher lesd. banderolles; à chacune un cordon de soie, mêlé d'or avec deux gros glands d'or et soie à chaque cordon.

4 chapeaux bordés d'or avec une plume blanche.

4 ceinturons de bufle garnis de 2 galons d'or.

4 épées d'ordonnance, avec leurs glands d'or et cordons à la garde de soie et les glands d'or fin.

3 habits de trompettes et 1 de timballier, garnis de même que ceux ci-dessus...

L'habit du tambour-major, garni de la livrée du roi, avec parements de velours cramoisi et galon d'or fin sur la manche.

9 habits, 8 pour des tambours, 1 pour le fifre, garnis de même galon et parements de drap rouge et vestes de même. Les chapeaux bordés d'or avec leurs plumes blanches; les ceinturons de bufle, bordés d'un velouté de la livrée du Roy, avec les 9 épées d'ordonnance.

8 bandolières et porte-baguettes avec écussons aux armes du Roy et de la ville.

1 boëte de chagrin, garnie de ses cordons et glands, pour le fifre.

8 caisses avec leurs housses de coutil.

1 caisse dans laquelle sont sept porte-voix.

Nota. — Les tabliers de timbales sont chez M. le colonel, et les timbales appartenantes à la ville sont chez le timbalier.

Les trompettes qui sont à la ville sont restées entre les mains de ceux qui les sonnent et sont uniformes[1].

5. — *Parquet du procureur du roi*[2].

Ledit parquet tendu depuis le haut jusque dessus le lambris et dans tout son pourtour, même le dessus de la porte et de la chemi-

---

1. Le Compte de 1734 porte 3,817 l. payés « à Henry Mohr, brodeur chasublier, pour les ouvrages de broderie en or surdoré, par lui faits et fournis pour les guidons, étendards, tabliers des timballes et banderolles des trompettes des gardes de la ville. » (Arch. nat., Q^1 1099^{114}, fol. 278.)

2. Au rez-de-chaussée, n° 5, de l'état de 1745, publié par Leroux de Lincy, 2e partie, p. 94-95.

née, de 2 pièces de tapisserie surmontées des armes de la ville, se trouvant au milieu, dessous les deux tableaux, derrière lesquels n'est point de tapisserie, laquelle en général est de la fabrique d'Aubusson, fond bleu semé en plein de fleurs de lis couleur d'or.

1 bureau de 6 pieds de long, garni en dessus de maroquin noir attaché avec clous dorés, par dessus un molet de soie verte. Ledit bureau entouré, excepté l'endroit du fauteuil, d'une pente jusques à fleur de terre de drap vert garni de franges de soie par en bas...

4 fauteuils à pieds de biche et marche-pied, cintrés par le dossier, bombés par le fond; bras garnis à manchettes, couverts de maroquin noir, attachés avec clous dorés en dessous du fonds.

6 chaises et 2 banquettes de 6 pieds de long... pareils aux fauteuils, garnies et couvertes de même.

1 porte de drap vert d'un côté, attachée avec galons et clous dorés, et de l'autre côté de toile verte; ladite porte garnie des ferrures convenables.

6. — *Bureau de M. le substitut de M. le procureur du roi*[1].

1 bureau de 5 pieds 3 pouces de long, garni en dessus de maroquin noir attaché avec clous dorés, garni par 3 côtés d'un tapis de drap vert bordé d'un galon de soie verte.

1 fauteuil de bureau...

4 chaises... pareilles à celles du Parquet.

1 chaise de cannes à l'anglaise, à grands dossier cintré et pieds tournés à pans.

2 stords (*sic*) de coutil, avec leurs boîtes et cordons, à la croisée.

1 porte de drap vert pareille à celle du Parquet...

7. — *Salle d'Audience*[2].

1 grande porte verte à deux battants et 1 dormant au-dessus, le tout garni de drap vert des deux côtés attaché de clous dorés.

1 pendule sur ses pieds et un buste de Louis XV en marbre sur son pied de bois bronzé.

8. — *Garde-robbe à côté de l'audience.*

1 cuvette de marbre garnie de ses robinets et plaques de bronze doré.

1 gros tampon garni de cuir pour boucher les pots de faïence de l'entrée des commodités.

1 tabouret de maroquin noir, attaché avec clous dorés.

2 rideaux de toile de coton très fine pour la croisée, avec tringles, poulies et cordons.

1. Au rez-de-chaussée, n° 6.
2. Cette salle et ses dépendances étaient au premier étage. (Nos 88 à 92.)

8 pots de chambre de fayence sur leurs tablettes; 4 ronds et 4 ovales.

9. — *Cabinet derrière l'audience.*

3 banquettes de 6 pieds de long, couvertes de mouton noir, attaché avec clous dorés...

10. — *Antichambre dudit bureau.*

1 porte garnie de toile des deux côtés.

2 banquettes de 8 pieds de long et 1 de 6 pieds, garnies de crin et couvertes de tapis de Turquie cloués en dessous.

1 poêle de fonte en marmite, avec son plateau bordé, plaque de fer fondu et son tuyau.

11. — *Bureau de Messieurs*[1].

1 porte de drap vert, des 2 côtés, attaché avec galons et clous dorés...

1 tapis de pied de Turquie de 13 pieds de long sur 7 1/2 de large, doublé de toile.

1 bureau couvert d'un tapis de drap vert, bordé par les 2 bouts, les lisières sur les côtés.

1 fauteuil, dossier cintré, bras garnis à manchettes, couvert de maroquin noir, attaché avec clous dorés.

10 chaises, dont 4 neuves, bois, marchepied en X, garnies (de même).

5 feuilles de paravent à coulisses, garni d'un côté de satinade cramoisy et plombs, avec sa housse de toile.

1 pendule avec son pied et sa crémaillière de fer bronzé... surmontée d'un Temps avec sa faulx.

1 sonnette répondant au greffe et dans l'antichambre du petit bureau, avec 4 cordons de soie verte et leurs glands.

1 garde-feu de tôle, bordé par en haut, avec ses mains-de-fer.

2 stores de coutil..., aux 2 croisées donnant sur la cour.

12. — *Petit cabinet attenant le bureau.*

Un petit bureau de bois violet garni de bronze doré, formant console en dessus, de 6 pieds de biche, garnis par en bas de bronze doré; ledit bureau garni de 3 tiroirs prenant les cintres et formes du bureau; lesdits tiroirs garnis de leurs entrées et moulures de bronze du devant desdits tiroirs; les 2 bouts garnis de rosettes; le dessus encadré d'une moulure de bronze doré, de bois violet et de palissandre; le milieu collé de maroquin noir. Tous lesdits bronzes dudit bureau attachés à visses.

---

1. Au premier étage, sans doute désigné sous le nom de Chambre du conseil. (N° 94.)

5 fauteuils de cannes à pieds de biche à roulleaux sculptés, dossiers chantournés, fonds bombés, bras à manchettes, garnis de maroquin noir attaché à clous dorés.

1 store à la croisée, avec sa boëte.

13. — *Garde-robe attenant.*

6 pots de chambre ovales et deux ronds, porcelaine de Hollande, posés sur leurs tablettes.

L'appui de la croisée de marbre en forme de tablette.

Le siège de commodité garni en dedans de sa grande goutière de marbre et de tous les robinets de bronze convenables.

Au-dessus de lad. garde-robe, un réservoir de cuivre avec ses tuyaux et robinets.

14. — *Grande salle.*

11 banquettes pour les payeurs et 2 en bas de 7 pieds de long, garnies de crin, couvertes de tapis de Turquie attachés en dessous.

1 porche avec ses 2 portes battantes garnies de toile verte, piquées avec bourre en dedans.

2 grands poêles en marmite, avec leurs tuyaux et plaques de dessous en fer fondu.

(En marge de l'inventaire est écrit :)

Les grands tableaux de la grande salle, au nombre de 4, et 1 de la salle d'audience, ont été déposés en janvier 1746 aux Récollets du faubourg Saint-Laurent.

(La note suivante est collée sur le verso du feuillet de garde du registre de l'Inventaire :)

« Nombre et description des tableaux de la ville qui ont été transportés aux Récollets, faubourg Saint-Laurent, et qui y sont restés déposés jusqu'à ce qu'ils puissent être remis en place à l'hôtel de ville. Le tout au mois de janvier 1746.

TABLEAUX DE LA GRANDE SALLE.

Le Repas de Louis XIV, à l'hôtel de ville, avec sa bordure. Largeur : 17 pieds 10 pouces; hauteur : 11 pieds 10 pouces 1/2[1].

---

1. Sans doute le banquet du 30 janvier 1687. Le procès-verbal des registres municipaux, qui en fait le récit, a été reproduit dans les *Armoiries de Paris*, t. I, p. 330 à 332, avec une gravure curieuse tirée d'un almanach du temps. Leroux de Lincy a reproduit le marché passé par la ville avec Largillière, moyennant 5,300 l., pour l'exécution de ce tableau. (2e part., p. 87.) Il existe, dans la collection Destailleur (t. IV, p. 96), un intéressant dessin à l'encre de Chine de Lepautre, représentant le festin de Louis XIV dans la grande salle.

Le Mariage de M[me] de Bourgogne. Larg. : 18 p. 8 p.; haut. : 12 p. 2 p., et la bordure[1].

Le Mariage de Louis XV. Larg. : 18 p. 3 p.; haut. : 15 p. 6 p., et la bordure[2].

La Naissance de M. le dauphin. Larg. : 19 p. 1 p.; haut. : 15 p., et la bordure[3].

SALLE DE L'AUDIENCE.

Tableau qui était au-dessus de la cheminée. Long. : 13 p.; haut. : 6 p.; plus des tréteaux qui ont servi à la pose et des toiles pour les couvrir.

15. — *Salle de la reine.*

Un poêle pareil...

Dans la tribune donnant sur le Saint-Esprit, 2 tabourets de moquette rouge et verte et un petit banc à s'agenouiller garni de même moquette... avec clous dorés.

16. — *Deux chambres du Dixième au rez-de-chaussée de la cour.*

2 poêles pareils.

17. — *Dans toute l'étendue de l'hôtel de ville.*

14 (stords) stores de coutil servant aux 7 croisées de la grande salle, avec leurs boëtes et cordons.

6... aussi de coutil pareil aux croisées de la salle de la reine.

2... fermant depuis le haut jusques en bas à la croisée de la salle d'audience.

4 petits stores pareils à la croisée du cabinet derrière l'audience.

A chaque pavillon, 3 croisées, faisant 6, garnies de leurs stores, boëtes et cordons.

Dans les 2 chambres desdits pavillons, tout en haut, 1 croisée à chacun faisant 4 stores, le tout garni comme dessus.

1 grand store de gros de Tours cramoisy servant à la croisée du roi.

A toutes les croisées de la face dudit hôtel de ville des grillots de fer les couvrant en dehors, et un garni de fil de léton pour la croisée du roi; le tout pour garantir des fusées, ne se mettant aux fenêtres que les jours où il y a des feux d'artifice.

---

1. Ce tableau de Largillière a été gravé par Née sur un dessin de C.-N. Cochin. Il représente la France recevant des mains de Mercure le portrait d'Adélaïde de Savoie, tandis qu'au-dessus volent des Renommées et que dans le bas des Amours renversent une corne d'abondance. De nombreux magistrats, en robe, sont groupés sur les côtés du tableau.

2. Par De Troy le fils, Jean-François De Troy.

3. Par Vanloo le fils, voy. plus haut.

18. — *Salle des Gouverneurs*[1].

6 feuilles de paravent à coulisses avec leurs tresses et plombs, garnies comme celles du bureau de Messieurs, servant à la cheminée.

2 grands paravents garnis de pluche rouge d'un côté, l'autre de toile.

1 poêle de fonte en marmite...

19. — *Bureau de la Paulette*[2].

1 poêle de même... 1 porte battante garnie de toile verte...

20. — *Chambre du Trésor.*

1 poêle... et 2 stores aux deux croisées, garnies de leurs boëtes et cordons.

21. — *Bureau des huissiers*[3].

4 tables de 6 pieds 1/2 de long, garnies et couvertes de veau noir attaché avec clous et galons dorés.

7 banquettes couvertes de tapis de Turquie...

2 braziers de cuivre avec leurs pieds de fer à roulettes.

22. — *Appartement de M. Taitbout.*

2 gardes-feu de cuivre avec leurs mains.

23. — *Chambre du Greffe.*

1 porte battante et 1 poêle..., avec une petite grille de fer autour; crochets et pincettes.

Dans lad. chambre, au bureau de M. Moreau (sic) :

1 chaise de bureau couverte de maroquin noir; 2 chaises de cannes et 2 tabourets couverts de maroquin noir.

1 fort bureau de bois de chêne à 2 tiroirs fermans à clé.

24. — *Bureau de M. Chatinier dans led. Greffe.*

6 chaises, à dossiers cintrés... 2 tabourets couverts de maroquin noir. 1 chaise de cannes.

1 table forte de bois de chêne, sur laquelle est attachée la presse du grand scel de la ville avec sa couverture de cuir.

Le petit scel est attaché sur le bureau du second commis greffier.

1 grand bureau à 2 faces avec un corps de tablettes dans le milieu..., avec 2 grands tiroirs de chaque côté et des deux côtés une armoire à chaque bout, le tout fermant à clés.

Un petit corps de 6 tablettes pour y ranger des papiers.

---

1. Au premier étage. (Nos 77 et 78.)
2. Au rez-de-chaussée. (No 30.)
3. Au rez-de-chaussée. (No 1, en 1745.)

25. — *Grand cabinet du Greffe*[1].

1 bureau à 2 petits corps garnis de 2 tiroirs... de 6 pieds 4 pouces de long sur 3 de large, garni par le dessus en plein de maroquin noir, le devant et les deux côtés un peu en retour garnis de drap vert, bordé par bas d'un galon de soie verte et par le haut attaché avec clous dorés, sur un galon de soie verte plus étroit.

1 fauteuil de bureau, bras garnis de damas vert.

6 chaises à pieds de biche et X en marche-pieds, dossiers cintrés, fonds bombés par le devant, ainsi que le fauteuil. 2 banquettes pareilles de 4 pieds de long; le tout de cannes d'Angleterre.

1 grille de fer dans la cheminée, pelle, pincettes et tenailles...; lad. grille en pyramide tournée à 6 pommes, dont 2 plus fortes; le tout de fer poli.

1 garde-feu de fer battu s'accrochant au devant de la cheminée avec 2 mains.

25 *bis*. — *Petit cabinet à côté du grand.*

(Aucune mention.)

26. — *Corps de garde*[2].

1 ratelier pour les armes. 1 porte-manteau pour les fourniments et bandolières. 1 table de bois de chêne d'environ 6 pieds de long. 2 bancs aussi de chêne. 1 fauteuil couvert de maroquin. 1 oreiller de toile rempli de paille d'avoine. 1 armoire d'encoignure servant au sergent de garde..., etc. 1 grand chandelier de fer.

27. — *Chambre à côté.*

5 bois de lit garnis de leurs paillasses et oreillers remplis de paille d'avoine. 4 couvertures de laine blanche. 1 armoire à 6 guichets, scellée d'en haut, fermant à clé. 3 porte-manteaux. 5 petites armoires fermant à clé, placées dans le passage.

28. — *Chambre de l'officier de garde, au-dessus dudit corps de garde.*

1 couchette garnie sur son enfonçure d'une paillasse, de 2 matelas de toile de Montbéliard, remplis de laine, et d'un traversin de coutil rempli de plumes.

---

1. Le greffe était situé au premier étage (n[os] 61, 62); il avait été entièrement aménagé de nouveau par Turgot dans les premières années de sa prévôté. (Leroux de Lincy, 1[re] part., p. 49, 50.)

2. Au rez-de-chaussée. (N° 31.)

1 fauteuil, 1 chaise, 3 tabourets garnis de paille. Au fauteuil, fond et dossier, coussins piqués pied court, remplis de crin.

1 table de chêne avec 2 tiroirs à boutons.

1 petit corps d'armoire enclavé dans le mur, à 8 guichets fermant à clés.

2 porte-manteaux et 1 tablette.

2 rideaux de toile blanche d'environ 3 pieds 1/2 de haut...

1 chandelier et 1 mouchette de cuivre.

29. — *Passage.*

1 armoire de toute la hauteur du plancher, à 2 grands guichets fermant à clés, de 5 pieds de large, à l'usage des officiers de garde.

30. — *Chambre attenant servant aux soldats.*

5 couchettes garnies sur leurs enfonçures de chacune une paillasse, 1 oreiller rempli de paille d'avoine, et de chacune 1 couverture de laine blanche.

3 porte-manteaux. 2 tabourets de paille.

4 capotes blanches, garnies de boutons de cuivre, servant aux gardes.

31. — *Chapelle d'en haut*[1].

2 chandeliers et la croix de vermeil.

2 bras de cuivre en couleur.

1 calice et la patenne aussi de vermeil.

2 burettes et 1 petit plat d'argent.

1 paix d'argent.

1 chasuble avec l'étole et manipule de damas blanc, avec galons d'or fin, frangés à l'étole et manipule.

La bourse et le voile du calice d'étoffe et garniture pareille.

1 chasuble de damas violet, avec toute sa suite, garnie comme dessus d'or fin.

4 missels et le pupitre pour les 2 chapelles.

1 boîte, tournée de bois de Sainte-Lucie, à mettre les pains.

8 nappes d'autel servant aux 2 chapelles.

6 aubes, dont 2 très mauvaises, 6 amicts, 6 corporaux et 12 tant purificatoire que linge de lavabo.

2 priez-Dieu, dont 1 garni de son coussin et tapis et l'autre sans garniture.

2 grands bancs à façon de pri-Dieu, garnis de leurs coussins de fleurs de lys de la porte de Paris.

---

1. Au premier étage, désignée sous le nom de chapelle de Messieurs, en 1745. (N° 81.)

1 armoire scellée dans le mur servant à serrer lesdits ornements.

32. — *Chapelle des prisonniers.*

2 chandeliers de cuivre et une croix de bois doré.

1 chasuble de damas fond cramoisi, avec un galon de soie couleur d'or.

Le canon de la messe en très mauvais état.

1 banc de chêne.

33. — *Grande prison.*

3 bois de lit scellés, dont 2 grands et 1 moyen; sur chacun des 2 grands, 1 paillasse, un matelas de forte toile rempli de bourrelanisse, avec traversins remplis de plumes.

2 couvertures de laine blanche.

Sur la petite couchette, 1 paillasse, 1 matelas rempli de laine, toile forte, 1 traversin de coutil rempli de plumes.

2 couvertures de laine, une bleue et l'autre verte.

1 table de bois de chêne sur son pied tourné.

1 banc de chêne de 5 pieds de long.

34. — *Petite prison.*

1 couchette scellée (garnie comme le lit moyen). 2 couvertures de laine verte.

35. — *Charbonnière*[1].

1 grosse couchette scellée, 1 paillasse, 1 traversin de coutil rempli de plumes; le tout en très mauvais état.

36. — *Prison des femmes.*

1 bois de lit, 1 paillasse, 2 matelas de forte toile remplis de laine, 2 couvertures de laine blanche, dont 1 très mauvaise, 1 petit banc de 4 pieds de long, 2 tabourets garnis de paille.

Pour toutes lesd. prisons :

6 cuillers et 6 fourchettes d'étain.

3 écuelles, dont 2 fondues, et 3 gobelets... d'étain.

5 paires de draps élimés[2].

37. — *Chez M. Drouare.*

6 flambeaux argentés, avec 1 mouchette et porte-mouchettes pareils.

---

1. Voy. plus haut la note concernant la Charbonnière.

2. Les prisons et dépendances sont au rez-de-chaussée. (N°s 13, 40, 41 de l'état de 1745.)

1 grand tapis vert servant à mettre sur le bureau de la salle des gouverneurs les jours de capitation.

1 autre... pour mettre sur la table de l'audience, garni de franges vertes, et un petit pour la table du greffier.

5 écritoires, tant pour l'Audience que pour le cabinet.

12 parasols de taffetas avec leurs étuis de toile[1].

16 parapluies.

38. — *Dans un magasin.*

8,258 lanternes provenant de la fête sur la rivière.

(En marge : *Nota.* — 315 desd. lanternes ont été données à M. le duc de Gesvres, à Saint-Ouen.)

39. — *Autre magasin.*

Toutes les démolitions du bateau de la musique, tant en lanternes qu'en décoration; le tout en toiles transparentes et autres.

(*Note :* portées au magasin de la ville sur le rempart le 19 juillet 1741.)

Plus le balancier qui a servi pour les billets du bal avec les coins.

(*En marge :* remis au greffe par M. Turgot, le 15 février 1741.)

Plusieurs tables et tréteaux pour les tables de différentes grandeurs.

40. — *Argenterie du grand buffet de parade, de vermeil doré, extraite de l'état du greffe*[2].

	marcs	onces	gros
Une nef pesant	21	4	»
Deux corbeilles de	49	6	6
Cinq bassins de	86	5	5
Six flambeaux de.	38	6	6
Deux fontaines de	55	5	7
Deux barils de.	109	7	»
Une pompe de.	30	6	2
Quatre vases ou buires de.	46	1	1
Quatre coupes couvertes de	24	1	3
Quatre sallières de	17	5	4
	481	2	2

1. Nous trouvons dans les comptes de 1747-1749 une dépense de 240 l. pour douze parasols couverts de taffetas.

2. Le total de cette énumération des pièces d'argenterie du grand buffet est conforme à la pesée qui en fut faite le 6 avril 1740, en présence du président et d'un procureur général de la Chambre des comptes, « pour tenir lieu à ladite chambre des pièces qui concernaient led. buffet et qui ont été brûlées lors de l'incendie de lad. chambre. » (Arch. nat., H. 1858.)

Chez M. Duparc.

Ancienne vaisselle d'argent.

	marcs	onces	gros
4 douzaines d'assiettes pesant	86	2	5
8 plats d'entrée de	28	5	2
2 moyens plats à potage de	10	3	2
2 autres un peu plus grands de	15	1	»
2 bassins ronds de	19	2	7
2 éguières de	11	»	7
1 sucrier de	1	7	7
1 vinaigrier	1	7	»
15 cuillers, 15 fourchettes, 12 manches de couteaux	12	1	»
2 cuillères à potage	2	2	6
4 sallières	3	5	7
	193	»	3

Le tout marqué aux armes de la ville[1].

41. — *Nouvelle vaisselle d'argent.*

Aussi chez M. Duparc.

	marcs	onces	gros
1 grand surtout représentant Adonis à la chasse, endormi, avec Vénus en face; orné des Quatre Saisons et de leurs attributs, avec huit bobèches à mettre bougies et 4 sucriers pesant	148	3	4
2 pots à oille couverts et leurs cuillères pesant	26	2	3
2 terrines ovales couvertes avec leurs doubles fonds	37	1	5
8 grands flambeaux	31	5	7
	243	5	3

Toute ladite vaisselle tirée pour le poids par extrait du greffe[2].

1. On peut rapprocher de cet inventaire des inventaires antérieurs, notamment celui de 1604, celui qui fut fait, en 1687, de l'argenterie de la buvette, qui pesait 211 marcs, et celui du 20 mars 1710, où le maître d'hôtel Duparc avait en charge 2 grands bassins, 2 grands plats à potage, 2 moyens, 8 petits, 2 aiguières, 1 sucrier, 1 vinaigrier, 4 salières, 2 grandes cuillers à potage, 15 cuillers, 15 fourchettes, 12 couteaux à manches d'argent, le tout pesant 200 marcs. (Arch. nat., H. 1962.) On peut voir, parmi les estampes du musée Carnavalet, les pièces d'argenterie de la ville sur les *Desseins des buffets du bal de l'hôtel de ville,* lors du premier mariage du dauphin, fils de Louis XV.

2. Le surtout fut payé, en 1739, 15,238 l., dont 7,000 pour la façon; les

42. — *Arsenal de la ville.*

20 canons de bronze, neufs, de différents calibres et grosseurs, montés sur leurs affûts tout neufs, de même que leurs ferrures et roues... Lesd. affûts et roues peints en jaune.

4 trains de devant aussi tout neufs, garnis et peints de même... pour transporter lesdits canons.

Toutes les mesures et ustensiles convenables pour charger et rafraîchir lesdits canons.

100 boîtes aussi de bronze toutes neuves, avec leurs mesures et ustensiles convenables et nécessaires pour les charger.

6 mortiers de bronze tout neufs, montés sur leurs affûts, garnis de toutes leurs ferrures aussi toutes neuves.

2 petits chariots à mains, tout neufs, pour porter lesd. boîtes.

43. — *Chez M. Guillieaumon, tapissier de la ville.*

Une très vieille tenture de tapisserie à grands personnages hors d'état de servir, de 7 pièces, contenant environ 17 aunes de cours sur 3 aunes de hauteur.

6 pièces de tapisseries de différents plans très curieux, quoique ladite tapisserie soit ancienne :

1° Le plan de la ville de Paris, réparé au mieux et doublé à neuf.

2° Le plan de la ville de Rome, non réparé.

3° Le plan de la ville de Venise, non réparé.

4° Le plan de la ville de Constantinople, non réparé.

5° Le plan de la ville de Jérusalem, non réparé.

6° La botte de l'Italie dans toute son étendue, en carte géographique, non réparé.

6 stores de coutil servant à des croisées de 4 pieds faits pour l'usage de l'ancien bateau servant à la visite des ponts.

2 espèces de dessus de soufflets, montés avec barres de fer plat cintré, fait pour abriter de tête et de queue à l'ancien bateau de la visite des ponts.

25 liv. 1/4 de gaze d'or, 26 liv. de gaze d'argent, tant en pièces qu'en bandes et morceaux de différentes grandeurs et largeurs.

Housses pour les chevaux des huissiers quand ils marchent en cérémonie.

6 housses à soulliers de drap noir, doublées de toile, garnies au pourtour de franges de soie noire et bordées dans toutes les ouvertures. ... restées entre les mains des huissiers.

---

2 terrines, 3,264 l. 15 s., les 2 pots à oille 2,004 l. 19 s. 6 d., les 8 flambeaux, 2,961 l. 5 s. (Arch. nat., H. 1858, fol. 127.)

Échelles existantes à la ville.

9 échelles, dont 1 de 43 échelons; 1 de 34; 2 de 25; 1 de 24; 1 de 23; 2 de 22; 1 de 19.

Pompes restantes à la ville avec leurs boyaux.

3 pompes composées chacune d'un corps de pompe, garnies de leurs pistons et cuvettes de cuivre rouge, leurs balanciers de fer avec leurs bâtons, trémies, et ajoutoirs aussi de cuivre rouge; lesd. pompes enfermées dans leurs caisses de sapin fermantes à clé.

206 pieds de boyaux neufs de cuir garnis de leurs écrous de cuivre jaune. Il y a autant de boyaux vieux.

Plus une trémisse à chaque pompe, de 25 pieds de long.

44. — *Pompes sur la rivière et leurs boyaux.*

4 corps de pompes complets avec leurs balanciers de fer en bon état, montées sur 3 bateaux dont le détail suit ci-après :

1,730 pieds de boyaux en 73 parties, garnis de leurs écrous de cuivre jaune.

4 bateaux sur lesquels sont lesd. pompes; le 1er est de 35 pieds de long sur 13 de large; le 2e de 35 pieds de long sur 11 1/2 de large; le 3e de 31 pieds de long sur 9 1/2 de large; le 4e de 30 pieds 1/2 de long sur 8 de large; les 4 bateaux en fort mauvais état[1].

Ils sont entourés de balustrades de fer pour empêcher ceux qui travaillent de tomber dans la rivière.

Nota. — Il faut les réparer. Ordre a été donné au sr Bisson de les faire accommoder le 13 août 1740.

La pompe qui est aux Mousquetaires a 80 pieds de boyaux.

45. — *Magasin du sr Muidbled, menuisier de la ville.*

3 tables (5 pieds 1/2 de long sur 3 1/2; 9 p. sur 3 1/2; 5 p. sur 3 1/2).

6 grandes tables du repas de la Saint-Roch.

35 grandes tables servant dans l'étendue de l'hôtel de ville aux grandes réjouissances.

Le grand buffet, avec ses tables et tréteaux, renfermé dans sa barrière.

8 brancards avec leurs housses, avec leur toile.

Le tour qui a servi au bal. 25 planches... de sapin de bateau.

Ancienne petite roue de loterie.

2 marche-pieds, dont un grand brisé.

8 montées des balcons de Messieurs en saillie sur la Grève.

32 tréteaux, tant moyens que petits.

---

1. En marge : Il faut les réparer, l'ordre a été donné au sr Bisson de le faire accommoder, le 13 août 1740.

1 marchepied fermé avec sa rampe de fer, servant au petit bureau de l'audience, pour le feu de la Saint-Jean.

1 boëte pour enfermer le buste du roi quand on travaille dans l'audience.

La démolition du lambris de la salle des gouverneurs au sujet du tableau de la Paix.

Une table échancrée.

1 coffre servant à mettre la mouffle et la vingtaine pour descendre la roue de la loterie.

29 tréteaux de 6 pieds servant pour les grandes tables.

46. — *Dans le grand grenier.*

Le plan des casernes dans sa boîte montée sur 2 tréteaux.

6 grandes mannes d'osier renfermant les cartons dorés provenant de la salle de bal de la cour de l'hôtel de ville.

Un modèle de crible pour du blé.

47. — *Magasin de la Ville sur les boulevards, près la Porte-Saint-Martin.*

Sous l'angard neuf.

52 grands gradins neufs ayant servi pour le salon de musique et propres pour la salle de la ville ou autres lieux, le jour du feu de la Saint-Jean.

20 chevrons de bois de charpente[1]...

6 machines complètes propres et utiles à placer sur les ponts pour casser les glaces; lesquelles peuvent servir aussi à relever et tirer toutes sortes de matières du fond de l'eau, même un bateau entier, qui par accident aurait coulé bas...

4 autres machines pareilles, mais de moindre grandeur, propres à la même destination que les susdites et faites pour être établies et montées sur des bateaux avec lesquelles peut se rincer aisément un bateau blessé, de quelque marchandises qu'il soit chargé...

Les 10 machines complètes ayant chacune son câble et ses dix cordes de main d'abattage.

1 étrier avec son boulon et clavette (manque un boulon).

95 gradins, tant moyens que petits, ayant servi sous les arcades du pourtour de l'hôtel de ville. 31 vieux gradins de la salle de l'hôtel de ville pour le feu de la Saint-Jean.

76 grosses caisses d'artifices, 28 moyennes, 20 petites.

28 grandes échelles d'échafaudage, avec leurs collets de fer.

---

1. Nous supprimons la désignation de la place de ces divers objets dans le hangar.

80 barres de fer d'assemblage. 30 échelles doubles de 18 pieds de long, 15 de 24 pieds, 2 de 25 pieds. 5 anciennes échelles doubles. 25 arcs-boutants de 12 pieds de long pour soutenir les échelles placées dans les écharpes dud. hangard. 27... de 24 pieds de haut, 4 de 30 pieds. 9 anciennes échelles.

119 lustres de fer en bon état, garnis de leurs chaînes, dont 23 grands et 96 de moindre grandeur, et bons à servir dans une illumination...

35 paquets de cordages..., autres cordages... 3 sapines rondes... 3 chevrons, 1 plat-bord et environ 100 planches. 22 pieux de chêne... 17 débris de pierriers de fer...

65 chaînes de différentes longueurs provenant des coins des rues de Paris.

1 pièce de canon de fonte de fer.

1 chaîne de fer avec 2 seaux, dont 1 tout neuf, garni de colliers de fer, remis au puits dans le temps du présent inventaire, pour tirer de l'eau.

31 vieux gradins, ayant servi dans la salle de l'hôtel de ville, le jour du feu de la Saint-Jean..., et bons à brûler.

48. — *Sous le premier angard, attenant la maison du concierge.*

1 fléau en bon état, garni de ses plateaux, chaînes et cordes, avec des poids pour peser environ 600 l. à la fois.

Plusieurs planches... garnies en plein de feuilles de fer blanc pour servir de reflet à la grande couronne.

2 marmites de fonte, dont une petite.

1 petit pot à colle de cuivre.

3 fleurs de lys de bois, garnies de fer, pour feux d'artifice.

1 statue d'osier, revêtue de toile et carton, représentant Pallas ou Minerve, servant au feu de la Saint-Jean.

1 coffre rempli près de moitié de petits boulets de canons et de quelques gros.

16 vases de fer blanc, octogones et ronds (manquent les 16 chaudrons de cuivre qui y étaient pour servir de falots).

1 piédestal de bois ci-devant doré. 3 garde-feux de cheminée de tôle. 1 pince de fer. 16 tringles plates de bois. 3 fourchettes de fer à accrocher ou décrocher. 2 crochets. Chevilles de fer. 8 garnitures de pieux. 3 potences de fer propres à accrocher des échelles. 1 bâtis de piédestal pour le feu de la Saint-Jean. 1 frette pour la sonde. 4 porte-chaudières de fer pour porter gros falots.

1 mannequin plein de bobèches de fer blanc à mettre des flambeaux. 8 robinets de cuivre.

4 machines avec 2 collets de cuivre ayant ci-devant servi pour l'ar-

rosement des cours... Boulons servant à assembler les machines propres à casser les glaces.

16 lustres de fil de fer.

510 liv. de vieux plomb. 2 cuillers à fondre le plomb... Clous qui ont déjà servi et broquettes neuves à têtes rondes.

49. — *Sous le petit angard.*

Table... 3 caisses remplies des cristaux de la grande couronne.

2 cables... 2 grandes terrines, l'une contenant de la cire blanche, l'autre du suif. 246 porte-flambeaux pour garnir la face de l'hôtel de ville... 24 brins de bois d'hêtre pour placer les pots à feu d'artifice.

Fers propres et nécessaires tant pour le feu de la Saint-Jean et tirer les fusées d'honneur que pour les estrades élevées ledit jour devant l'hôtel de ville et celle sous l'arcade.

50. — *Sous l'angard découvert.*

(Nombreux châssis et bâtis de différentes dimensions.)

397 gros balustres ronds avec presque tous leurs socs...

42 et 51 demi-balustres de moyenne grandeur, ci-devant dorés ou dorés.

60 petits mâts de bateaux peints en rouge, avec leurs poulies...

24 planches crénelées, servant à tirer des fusées, sur 24 tréteaux... Chevrons, châssis.

22 poteaux ronds peints en jaune, propres à employer à la Fête-Dieu pour tendre les tapisseries.

12 autres... de charpente propres au même usage. Chevrons, plats-bords, 8 sapines, etc.

25 seaux de ville, planches, tréteaux.

Tous les châssis du feu de la Paix et de la Saint-Jean (ces derniers garnis de leurs toiles).

26 guéridons peints en rouge, dont les plateaux sont garnis de fer blanc... Planches.

52 gradins de charpente pour mettre au pourtour d'un feu à neuf piliers.

145 tréteaux de charpente, planches, le bâtis de la grande couronne.

1 bâtis de chêne à 4 faces pour faire la loge de l'artificier.

14 poteaux de charpente servant à tirer les fusées d'honneur.

1 herse ferrée et garnie de ses pointes de fer.

1 sonde ferrée et garnie de son éguille de fer.

1 machine de bois de charpente à nettoyer la rivière, garnie de ses fers et de sa roue ferrée.

2 grosses et longues pièces de chêne équarri, pour servir d'arbre aux pompes.

1 rouleau de bois de charpente garni de fer par les deux bouts pour aplanir et unir les terres... 60 tringles; morceaux d'assemblage de bois.

2 trapes de regard de fontaines. Pièces de bois; bancs...

343 sapines de 18, 20, 22 pieds de long, provenant du feu du Pont-Neuf et rapportées de la place Dauphine.

9 plats-bords, 33 coulisses, 19 tuyaux de fer fondu.

Du 30 juin, remis de l'ordre de Messieurs, par M. Sirbeau, audit magasin, 12 pistons de cuivre, 6 grands clapets, 7 grandes soupapes à bascule, 12 petites vis avec leurs écrous..., 23 rondelles de cuir...

Arrêté le présent inventaire ce 13 août 1740.

TURGOT, LEROY-DEFETEUIL, F. GERMAIN, SAINFRAY, M. LENFANT, MORIAU[1].

1. Michel-Étienne Turgot, marquis de Sousmons, conseiller d'État, prévôt des marchands; Leroy de Feteuil, quartinier, Germain, orfèvre du roi, Sainfray, notaire au Châtelet, Lenfant, tous quatre échevins et qualifiés d'écuyers; Moriau, procureur du roi et de la ville. Leroy de Feteuil et Germain sortaient de charge ainsi que Turgot, à qui devait succéder, comme prévôt des marchands, le 16 août 1740, Aubery de Vastan.

L'ÉTAT CIVIL

DES

CITOYENS NOBLES DE PARIS

EN 1789.

Avant de donner suivant l'ordre alphabétique l'état civil des personnes nobles[1] de Paris ou domiciliées à Paris, en 1789, il importe de dire à l'aide de quelles données nous en avons établi la liste.

Cette liste n'est d'ailleurs pas inédite, ayant été publiée jadis avec assez d'incorrection par MM. de la Roque et Ed. de Barthélemy[2], d'après les documents conservés aux Archives nationales[3].

Cette même liste aurait dû trouver place aussi, semble-t-il, dans les *Assemblées primaires et les cahiers primitifs* de

---

1. Les personnes indiquées dans ce travail se trouvent classées le plus souvent au nom patronymique.

2. 1re livraison du *Catalogue des gentilshommes de l'Isle-de-France.*

3. Voici quelques-uns des noms maltraités par MM. de la Roque et de Barthélemy :

Boisgelou (chevalier de) devient Boisgelin (chevalier de);
Verdion devient Verdier;
Veron de Serame, Veron de Serance;
De Ramainvilliers, de Romainvilliers;
Outrequin, Autrequin;
De Roissy, de Boissy;
Boisneuf de Chennevières, Bonneuf de Chennevières;
De Coucquault, de Conquault;
Fougeret, Fourgeret;
Le Couteulx de Vertron, Le Couteulx de Vestron;
Le Laboureur de Bleranval, Le Laboureur de Blesinval;
Sorin de Renneville, Sozin de Renneville;
De Turicque, de Taruque;
Paon de Saint-Simon, Paon ou Haon de Saint-Simon, etc., etc.

M. Chassin[1], puisqu'il a le premier jugé à propos de publier les noms des citoyens nobles de l'un des départements de Paris; mais cet auteur s'est contenté, pour les autres départements, d'éditer les noms des seuls électeurs nobles.

On sait qu'en ce qui concerne la noblesse, la ville de Paris fut divisée en départements et non en districts comme pour le tiers état[2]. Ces départements avaient été convoqués pour le 20 avril 1789 et les jours suivants en vue du choix des électeurs. De leurs séances partielles et éphémères, il a subsisté des comptes-rendus manuscrits, aujourd'hui conservés aux Archives nationales, mais qui furent pour la plupart imprimés, en raison de la hâte apportée à ces élections préliminaires et pour faciliter, d'une section ou département à une autre, la diffusion des délibérations prises dans chacune d'elles.

L'auteur de ces lignes ayant cru pouvoir s'en tenir aux procès-verbaux imprimés et spécialement à ceux que possède la Bibliothèque nationale, il importe de savoir si tous les départements de Paris ont rédigé, puis fait imprimer les comptes-rendus de leurs séances; il est permis d'en douter si l'on compare l'énumération qui va suivre des imprimés dont nous avons eu connaissance, avec la publication de MM. de la Roque et de Barthélemy, et il est vraisemblable que dans plusieurs de ces assemblées partielles on dut se contenter d'un appel nominal des citoyens présents, sauf à transmettre par écrit les noms des électeurs choisis.

En effet, si on compare la liste des imprimés que nous donnons ci-après avec l'édition de M. de la Roque, établie d'après les listes manuscrites, on trouve que pour les départements dont le manuscrit ne donne pas la composition, les imprimés font également défaut, exception faite cependant pour les 12[e] et 18[e] départements, dont on trouvera la composition dans de la Roque et pour lesquels nous n'avons pas trouvé d'imprimés.

Par contre, nous avons trouvé la composition du 16[e] département alors que le manuscrit des Archives ne semble donner que les noms seuls des électeurs de ce département.

1. T. II de *les Élections et les cahiers de Paris en 1789*.

2. Il serait facile de retrouver dans les électeurs du tiers des citoyens qui avaient très légitimement la noblesse, mais que l'exercice d'une industrie quelconque ou peut-être des raisons personnelles ont empêchés de figurer parmi les membres de la noblesse. Il se trouva donc des familles représentées à la fois dans le corps de la noblesse et dans celui du tiers.

Il existe donc des lacunes, soit dans la liste manuscrite, soit dans l'ensemble des documents imprimés, et c'est dans l'espoir d'y suppléer, dans une certaine mesure, que nous avons augmenté notre liste de noms de ceux qui figurent dans le *Procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de la prévôté et vicomté de Paris, hors des murs*. Cette adjonction nous a semblé d'autant plus naturelle que, comme il est aisé de s'en convaincre par les almanachs parisiens, les citoyens nobles de Paris *extra muros* avaient presque tous un domicile en cette ville.

On arrive ainsi à un total de plus de 900 noms, qui est à peu près le chiffre indiqué par un contemporain, à la date du 22 avril 1789, dans l'*Opinion d'un des membres de la noblesse de Paris*[1]. Il y est dit qu'il y eut réellement 931 nobles à se rendre dans les vingt assemblées de la capitale.

Il avait été convenu d'abord que ces assemblées nommeraient leurs électeurs à raison d'un dizième; il y eut en réalité un électeur pour cinq gentilshommes et même un électeur pour une fraction moindre que cinq; l'Université se trouva être en dehors des vingt départements avec un seul électeur noble.

Tous les nobles non possédant fiefs dans Paris paraissent avoir eu la faculté de se rendre en personne à ces assemblées, et cependant il est permis de se demander s'il n'y eut pas certaines restrictions, puisqu'il est dit dans le procès-verbal du 14e département qu'un gentilhomme de cette assemblée étant venu à manquer, il fut remplacé par un nouveau citoyen noble. Ces restrictions étant admises, sur quoi étaient-elles basées?

Pour terminer, indiquons les titres des divers opuscules mis à contribution pour le présent travail :

1° Électeurs et députés de la noblesse.

Noms de MM. les électeurs de la noblesse dans les vingt départemens de Paris et pour l'Université. In-4°. [Bibl. nat. Le23. 103.

Procès-verbal de l'assemblée des citoyens nobles de Paris, du dimanche 26 avril 1789. In-4°, 94 p. [Le23. 106.

Éditions in-8°. [Le23. 106 A et Le24. 256, t. 1.

Liste générale des élections faites dans l'assemblée des citoyens nobles de Paris *intra muros*. In-4°, 3 p. [Le23. 118.

---

1. Bibl. nat., 8° Le23. 117.

2° DÉPARTEMENTS DE PARIS.

Distribution de la ville de Paris en vingt départemens, pour les assemblées de la noblesse. In-4°, 11 p. [Le[23]. 102.

1er département. Cité et île Notre-Dame[1].

Cahier et instructions de MM. de la noblesse du premier département, séant au Châtelet. In-8°, 14 p. [Le[24]. 220 et Le[24]. 256, t. 2.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de Paris, formant le 1er département, au Châtelet. In-8°, 48 p. [Le[23]. 108 et Le[24]. 256, t. 2.

2e département. Aux Jacobins de la rue Saint-Honoré.

Copie du procès-verbal de ce qui s'est passé à l'assemblée de l'Ordre de la noblesse, convoquée aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, le lundi 20 avril 1789, etc. In-8°, 14 p. [Le[23]. 236.

3e département. Le Palais-Royal.

Procès-verbal de l'assemblée des citoyens nobles de Paris, tenue en l'église de la congrégation des Pères de l'Oratoire, le 20 avril 1789 et jours subséquens, close le 22 dudit mois. In-4°, 23 p. [Le[23]. 104.

Cette assemblée fut de soixante-treize votants.

Instructions relatives à la commune données par l'assemblée partielle du 3e département des citoyens nobles de la ville de Paris, à ses électeurs. In-4°, 8 p. [Le[24]. 137.

4e département. Aux Capucins de la Chaussée d'Antin : les faubourgs Saint-Honoré, du Roule et Chaillot.

5e département. La Ville-l'Évêque.

Extrait[2] du procès-verbal de l'assemblée de la noblesse du 5e département, tenue le lundi 20 avril 1789 à la Bibliothèque du roi, etc. In-8°, 7 p. [Le[23]. 109.

6e département. Aux Récollets, faubourg Saint-Martin : la Chaussée d'Antin.

Cahier-sommaire contenant les protestations et instructions remises par l'assemblée partielle des citoyens nobles, réunis au couvent des Récollets le 20 avril 1789. In-8°, 8 p. [Le[24]. 232.

7e département. Aux Petits-Pères de la place des Victoires : la place des Victoires.

---

1. Le 1er département se composa des citoyens nobles domiciliés dans les quartiers de la cité et de l'île Notre-Dame, réunis au Châtelet de Paris, sous la présidence du prévôt de Paris. Les possesseurs de fiefs *intra muros* furent tous convoqués au Châtelet, sans égard au quartier où ces fiefs étaient situés.

2. Cet extrait ne contient guère que les noms des électeurs du département; à en juger par leur nombre, les citoyens nobles convoqués à cette assemblée partielle durent être de quarante à cinquante.

Procès-verbal de l'assemblée du 7e département de la noblesse de Paris, tenue aux Petits-Pères de la place des Victoires. In-8°, 26 p. [Le23. 111 et Le24. 256, t. 2.

Procès-verbal de la seconde assemblée du 7e département de la noblesse, réunie à l'hôtel d'Uzès, rue Montmartre, etc. In-8°, 7 p. [Le23. 254.

8e département. Au prieuré Saint-Martin-des-Champs : quartier Saint-Martin.

9e département. A Saint-Louis, rue Saint-Antoine : la Grève et le quartier Saint-Paul.

Cahier d'instruction de l'assemblée partielle de la noblesse du 9e département de la ville de Paris, séant à Saint-Louis, rue Saint-Antoine, etc. In-8°, 15 p. [Le24. 138.

10e département. Aux Minimes, place Royale : le Marais (1re partie).

Extrait du procès-verbal[1] de l'assemblée de la noblesse de Paris, formant le 10e département, aux Minimes de la place Royale. In-8°, 23 p. [Le23. 112.

11e département. Aux Blancs-Manteaux : le Marais (2e partie).

12e département. Aux Célestins : faubourgs du Temple et Saint-Antoine.

A signaler seulement une brochure in-8°, intitulée : *Réclamation militaire*, signée par le marquis de Loyac, électeur du 12e département, et contresignée par le comte de Miroménil, président. [Le23. 113.

13e département. Aux Bernardins : place Maubert et faubourg Saint-Marcel.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée partielle des citoyens nobles, convoquée aux Bernardins, le lundi 20 avril 1789, etc. In-8°, 15 p. [Le24. 139.

Autre édition, in-8°, 14 p. [Le24. 256, t. 2.

Cahier de la noblesse assemblée aux Bernardins, 13e département. 21 avril 1789. (*Archives parlementaires*, de 1787 à 1860. 1re série, t. VI, p. 685.)

14e département. A la Sorbonne : Saint-André-des-Arts.

Procès-verbal de l'assemblée partielle de la noblesse du 14e département de Paris, convoquée en la maison de Sorbonne, le 20 avril 1789. In-8°, 52 p. [Le23. 114 et Le24. 256, t. 2.

Cahier des demandes de l'assemblée de la noblesse du 14e département, convoquée en la maison de Sorbonne. (*Archives parlementaires*, de 1787 à 1860. 1re série, t. V, p. 279.)

---

1. L'assemblée de ce département, réunie le 20 avril 1789, fut de cent seize nobles.

15e département. Aux Grands-Augustins : quartier du Luxembourg.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée de la noblesse domiciliée dans le quartier du Luxembourg, les lundi 20 et mardi 21 avril 1789. In-8°, 15 p. [Le23. 246.

16e département. Aux Prémontrés : la Croix-Rouge.

Protestation des membres de la noblesse du 16e département. In-8°, 14 p. [Le23. 115 et Le24. 256, t. 2.

Procès-verbal[1] contenant les protestations remises par l'assemblée partielle des membres de la noblesse réunie aux Prémontrés le 20 avril 1789, par ordre du roi et ordonnance du prévôt de Paris, etc. In-8°, 18 p. (Bibl. nat., brochure provenant du don Hennequin.)

17e département. A Saint-Germain-des-Prés : Saint-Germain-des-Prés (1re partie).

18e département. Aux Théatins : Saint-Germain-des-Prés (2e partie).

19e département. Aux Petits-Augustins : Saint-Germain-des-Prés (3e partie).

Instruction et pouvoirs donnés à MM. les duc de Castries, duc de Liancourt, duc de Caylus, marquis de Montesquiou, marquis de la Queuille et prince de Broglie, électeurs du 19e département de la noblesse de Paris, assemblée aux Petits-Augustins[2]. In-8°, 8 p. [Le24. 241.

20e département. Aux Invalides.

Procès-verbal de l'assemblée du 20e département[3] tenue à l'hôtel des Invalides, le 20 avril 1789. In-8°, 17 p. [Le23. 116.

A cette énumération de procès-verbaux pour les vingt départements de la noblesse de Paris, desquels il faut déduire presque le tiers faute de documents, ajoutons :

Le Procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de la prévôté et vicomté de Paris, hors des murs. In-8°, 115 p. [Le23. 148.

Et la Liste par ordre alphabétique des gentilshommes composant l'Ordre de la noblesse dans l'assemblée de la prévôté et vicomté de Paris, commencée le 24 avril 1789. In-4°, 12 p. [Le23. 105.

Cette liste est la même, quoique sous une forme beaucoup plus abrégée, que celle qui se trouve contenue dans le procès-verbal ci-dessus indiqué.

---

1. D'après cette pièce, l'assemblée du 16e département se composa de vingt-sept membres, y compris le magistrat du Châtelet et le greffier faisant fonctions de secrétaire.

2. Cette brochure ne contient guère plus en fait de noms que ceux que donne le titre ci-dessus.

3. Le nombre des citoyens nobles présents à l'assemblée fut de onze.

CITOYENS NOBLES DE PARIS EN 1789.

AGOULT (marquis D'), 2e département.

Il était maréchal de camp.

AGOULT (comte D'), 3e départ.

AGUESSEAU DE FRESNES (D'), conseiller d'État[1].

Henry-Cardin-Jean-Baptiste d'Aguesseau de Fresne avait été avocat-général au Parlement de Paris et remplacé par Louis-Michel *Le Pelletier de Saint-Fargeau* (*Journal de Paris*, 23 juillet 1784).

Autre : Billet d'enterrement de Mad. Françoise-Marthe-Angélique *Nollant*, veuve de Henri-François-de-Paule d'Aguesseau, conseiller d'État ordinaire et au Conseil royal du commerce. (*Journ. de Paris*, 31 déc. 1784. — De Nolant, dans la mention d'apposition des scellés à Paris et à Bagneux [même journal, 2 janv. 1785].)

AIGUILLON (duc D') ou Armand-Désiré DU PLESSIS-RICHELIEU, duc D'AIGUILLON, pair de France.

Il habitait rue de l'Université et était né en 1761.

AIMERY (D'), *alias* D'AINNERY.

ALISSAN DE CHAZET[2], receveur général des finances de la ville de Paris, 7e départ.

René-Balthazar Alissan de Chazet avait été pourvu, en 1784 (*Journ. de Paris*, 9 oct.), de l'office héréditaire de receveur-général ancien des finances de la Ville de Paris, créé héréditaire par édit de mars 1784, au lieu de Pierre *Rousseau*.

Autre : Billet d'enterrement du 4 septembre 1780 (*Journ. de Paris*, 5 sept.) de Mad. Magdeleine-Françoise Farguès, veuve de Mre Jean-Baptiste Alissan, écuyer, conseiller secrétaire du roi, etc.

ALOIGNY (marquis D'), *alias* Daloigny, 3e départ.

AMBRUGEAC (comte D').

AMIOT (Pierre-Edme), conseiller maître en la Chambre des comptes, 10e départ.

AMIOT (Louis-Aspée), seigneur de Franconville-sous-Bois, secrétaire du roi.

Louis-Aspais Amiot avait été pourvu en 1784 (*Journ. de Paris*, 4 sept. et 21 déc.) de l'une des cinquante commissions d'agent de change en la Ville de Paris, et admis parmi les secrétaires du roi.

Amours (d'). Voir Damours.

André de la Presle. Voir La Presle (André de).

---

1. Pour les noms qui ne sont pas suivis de la mention du département, il faudra se reporter au *Procès-verbal de l'assemblée de la noblesse... de Paris, hors des murs*, indiqué à la page précédente.

2. Le texte porte à tort Alisson de Charrette.

ANDRIEU DE CHETAINVILLE (Augustin-Marie), conseiller à la Cour des Monnoies.

Il habitait place Royale.

ANGLADE (marquis D'), électeur du 11e départ.

ANGLÉJAN (chevalier D'), ou Marc-Joseph, comte d'Angléjan, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

ANGOT DES ROTOURS, 15e départ.

Des Rotours était premier commis de l'administration des Monnoies; doit-il être identifié avec Angot, lequel est cité dans la liste des nobles de Paris hors des murs? (8° Le23. 148 et 4° Le23. 105.)

Anières (d'). Voir Asnières (d').

ANISSON DU PERRON[1], directeur de l'Imprimerie royale, 2e départ.

Étienne-Alexandre-Jacques Anisson du Perron, né en 1750 à Paris, directeur de l'Imprimerie royale, seigneur de Ris, fut condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, le 6 floréal 1794, et exécuté (n° 4 de la *Liste générale et très exacte des noms*, etc., *de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort*, etc.). Il est fait mention de sa veuve Françoise *Chabenat* dans les *Petites Affiches de Paris*, du mois de février 1811[2].

Autres : Billet d'enterrement du 1er avril 1746 (*Affiches de Paris*, 4 avril) de Dlle *Poural*, épouse de Anisson, directeur de l'Imprimerie royale, décédée au Louvre; à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Billet d'enterrement de Mre Jacques Anisson du Perron, directeur général de l'Imprimerie royale du Louvre, et scellés apposés à Paris et à Ris. (*Journ. de Paris*, 27 et 28 sept. 1788.)

ANJORRANT (Claude-Nicolas-Étienne), conseiller au Parlement de Paris, 10e départ. (Voir aussi 8e Le23. 148, p. 5.)

Claude-Nic.-Ét. Anjorrant avait été reçu conseiller du roi lay en sa cour du Parlement de Paris, au lieu de Louis-Antoine *Noblet de Romery*. (*Journ. de Paris*, 13 février 1778.)

Autre : Scellés apposés après le décès de Mre Claude-Étienne Anjorrant de Tracy, conseiller de Grand'Chambre au Parlement, à Paris et à Fontarabie. (*Journ. de Paris*, 27 sept. 1781.) — Il fut remplacé au Parlement par *Guillemin de Courchamp*.

Billet d'enterrement de Mad. Marg.-Louise *Boucher*, veuve de Claude-Étienne Anjorrant de Tracy, ancien conseiller au Parlement. (*Affiches, annonces et avis divers*, 29 juillet 1791.)

Anneville (d'). Voir Mayre Mouret d'Anneville.

---

1. Il est encore cité dans le *Procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de Paris, hors des murs*, 8e Le23. 148, 4e Le23. 105 et p. 6 de 8e Le23. 111.

2. P. 925.

ANSSE DE VILLOISON (Jean-Baptiste-Gaspard D'), de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres, électeur du 13e départ., rue de Bièvre.

Apchon (d'). Voir Saint-Germain-d'Apchon.

ARGICOURT (comte D'), électeur du 17e départ.

Argis (d'). Voir Boucher d'Argis.

ARNOULT DE LA COMBE, *alias* ARNOULD DE LA COLOMBE, 3e départ.

ARROS (baron D'), électeur du 13e départ.

ARS (vicomte D'), 6e départ.

ARS (marquis D'), électeur du 8e départ., *alias* (Le33. 111, p. 6) le marquis Darset.

ARTHAUD DE LA FEUILLADE (D'), 6e départ.

ASFELD (marquis D'), 18e départ. (8e, Le33. 114.)

C'est Bidal d'Asfeld.

ASNIÈRES (marquis D'), électeur du 8e départ.

Il était brigadier de cavalerie.

ASPREMONT (comte D'), *alias* Jean-Charles Oriot, comte d'Aspremont, maréchal de camp.

Assy (d'). Voir Geoffroy d'Assy.

ASTIN (baron D'), 3e départ.

La table historique de l'*État militaire de France* cite, parmi les officiers, un André Dastin, né à Caen en 1737?

AUBARÈDE (chevalier D'), 13e départ.

AUBERT, chevalier DE RASSAY (Jacques-Auguste), lieutenant-colonel d'infanterie.

Autre : Jacques Aubert de Rassay, maréchal de camp, ci-dev. noble, né à Paris, guillotiné le 5 déc. 1793, à l'âge de soixante et un ans. (No 1. *Liste générale et très exacte des noms*, etc., *de tous les conspirateurs*, etc.)

AUBERT DE SAINT-GEORGE, chevalier DU PETIT-THOUARS, *alias* le chevalier Aubert Du Petit-Thouars, 1er départ.

Du Petit-Thouars était gouverneur de Chinon, d'après Chassin, *les Élections et les cahiers de Paris en 1789*, t. 2. — Chassin n'a publié, ainsi que nous l'avons dit, que la liste des citoyens nobles de ce 1er département, à l'exclusion des autres.

Aubigny (d'). Voir Lemarié d'Aubigny.

AUBUSSON DE LA FEUILLADE (vicomte D'), 7e départ.

Est-ce François, vicomte d'Aubusson, duc de la Feuillade, colonel des gardes françaises, pair et maréchal de France?

Aucourt (d'). Voir Godard d'Aucourt.

AUGEARD, secrétaire des commandemens de la reine, 7e départ.

Jacques-Mathieu Augeard, né à Bordeaux en 1731, fermier géné-

ral, mourut en 1805 à Paris ; il a laissé des mémoires publiés en 1866 par Évariste Bavoux.

Billet d'enterrement du 22, de Mad. Anne-Sophie *Serres de Saint-Roman*, épouse de Jacques-Mathieu Augeard, l'un des fermiers généraux du roi, secrétaire des commandemens de la reine, seigneur de Buzancy, etc., inhumée à Villejuif. (*Journ. de Paris*, 23 juillet 1782.)

Aumont de Moutier, 3e départ.

Aumont (duc d'), électeur du 5e départ., *alias* (8e Le[28]. 148, p. 5) Louis-Marie-Guy d'Aumont, duc d'Aumont, pair de France.

Le duc d'Aumont, ci-devant Mazarin, né en 1732, maréchal de camp, habitait rue Caumartin.

Aumont (d'). Voir Piennes (duc de).

Auteuil (chevalier d').

Auteuil (Louis-César-Charles de Combault, vicomte d'), gentilhomme de la chambre du prince de Condé, chevalier de Saint-Louis.

Autichamp (marquis d'), maréchal de camp, au palais de Bourbon, paroisse Saint-Sulpice, électeur du 20e départ.

C'est Jean-François-Thomas-Louis de Beaumont d'Autichamp.

Auvet (comte d'), *alias* Dauvet, président de l'assemblée du 5e départ.

Il était maréchal de camp.

Avelon (d'). Voir Coucquault d'Avelon.

Avene de Fontaine (d'). Voir Davene de Fontaine.

Ayen (duc d'), électeur du 2e départ.

Né en 1739, le duc d'Ayen habitait l'hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré. Voir aussi Noailles.

Baillon (chevalier de), *alias* Paul-Alexandre de Baillon, chevalier, ancien garde du corps du roi et capitaine de cavalerie, seigneur, en partie, de Thimecourt.

Bancel, *alias* Baucel de Confoulens, 13e départ.

Bar (comte de), 3e départ.

Barbantane (comte de), *alias* Paul-Hilarion Puget, comte de Barbantane, colonel du régiment d'Aunis, au Palais royal, électeur du 3e départ. et député.

Barberé, chevalier, comte de Saint-Bomer (André-Marie-Sébastien-Louis-Joseph de), conseiller au parlement, 10e départ.

De Barberé avait remplacé, en 1783 (*Journ. de Paris*, 29 mars), comme conseiller au Parlement de Paris, Jacques-Élizabeth *Charpentier de Boisgibault*. — Le même, appelé ici de Barberé de Saint-Bomer, devait, dans le courant de l'année 1789 (*Ibid.*, 23 juin), être nommé conseiller du roi en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaire de son Hôtel au lieu de Honoré-Joseph *Royer* (l'abbé Royer).

Barin, *alias* Barrin (marquis de).

- BAROY, écuyer, 7e départ.

BARQUIER (comte DE), officier de cavalerie, électeur du 7e départ.

BASCHI DUCAILA (comte DE), *alias* Hercule-Philippe-Étienne, comte de Baschi du Cayla, maréchal de camp.

BASIRE, *alias* Antoine-Joseph BASIRE DE RETZ, ancien gendarme de la garde ordinaire du roi, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

Autre : Antoine-Jean Bazire, d'abord greffier en chef de la prévôté et maréchaussée générale au gouvernement et généralité de Paris, Ile-de-France, au lieu de Jean-Nicolas *Guillebert* (no du 28 nov. 1778 du *Journal de Paris*), remplacé dès l'année suivante (*Ibid.*, 13 février 1779) par Pierre-Camille-François *Dardot*, pour être reçu huissier ordinaire du roi en ses Conseils au lieu de Charles-Simon *Trudon alias* Trudon de Verbuisson (*Ibid.*, 27 mars 1779). Un an après (*Ibid.*, 20 août 1780) Bazire quittait ses nouvelles fonctions et cédait la place à Antoine-Pierre *Le Long*.

BASLY (Alexandre-Claude), écuyer, contrôleur des bons d'État du Conseil, ancien échevin, administrateur de l'hôpital général, doyen de l'assemblée du 14e départ.

BASSOMPIERRE (Jean-Anaclet, marquis DE), maréchal de camp.

Baucheron. Voir Boscheron.

BAUDIN DE LA CHESNAYE, 1er départ.

André Baudin de la Chesnaye, né vers 1732, chevalier de Saint-Louis, commandant de bataillon de la garde nationale parisienne et électeur en 1790. (8o Lb40. 1205.)

BAVAZER, chevalier, seigneur DE KERMORVAN (Mre Gilles-Jean-Marie DE), chevalier de Saint-Louis, 14e départ.

Pour le même. Voir Le Blond (comte).

BAVIÈRE DE GROSBERG (comte DE), *alias* Albert-Léonard-François-Hubert-Dominique, comte de Bavière de Grosberg, brigadier des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, etc.

BAYARD, maître des comptes, 7e départ.

Il était conseiller-maître depuis l'an 1775; il y eut également un secrétaire du roi nommé François Bayard, lequel fut remplacé en 1779 (*Journ. de Paris*, 30 août) par Henri-Louis *Geoffroy d'Alencourt*.

BEAUDOT (marquis DE), 16e départ.

Beaufond (Le Prince de). Voir Le Prince de Beaufond.

BEAUHARNOIS (marquis DE), électeur du 5e départ. et député à l'Assemblée nationale.

Il était né en 1756 et mourut en 1823.

BEAUHARNOIS (vicomte DE), 15e départ.

Alexandre de Beauharnois, d'une autre branche que le précédent, périt sur l'échafaud :

« Beauharnay, trente-quatre ans, né à la Martinique, ex-noble, ex-constituant, ex-général, condamné à mort et exécuté le même jour, 5 thermidor 1794. » (Nº 9 de la *Liste générale et très exacte des noms*, etc., *de tous les conspirateurs*, etc.). — C'est le père d'Hortense de Beauharnois.

Beaumont (comte de), *alias* Alphonse-Pierre de Tarboicher, comte de Beaumont-en-Voievre, etc.

Beaumont d'Autichamp. Voir Autichamp (de Beaumont d').

Beaurecueil, électeur du 11ᵉ départ., *alias* (8ᵉ Le[23]. 148) François-Joachim Serge, comte de Beaurecueil, chevalier de Saint-Louis.

Beaurepaire (Anne-Cézaire, comte de).

Beauterne (de). Voir Le Fouin de Beauterne.

Beauvillier de Buzançois (de). Voir Buzançois (de).

Beauvoir (marquis de), 2ᵉ départ.

Begon, 3ᵉ départ.

Est-ce Augustin-Alexandre Bégon, procureur au Châtelet de Paris, remplacé en 1789 par Charles *Pezé* (*Journ. de Paris*, 18 mars), ou Augustin-Alexandre-Cezar Begon, nommé conseiller du roi, conseiller ordinaire des guerres au lieu de Claude-François *Jahan?* (*Ibid.*, 13 mars 1778.)

Beguin de Perceval, écuyer, 7ᵉ départ.

Le nº 4 de la *Liste générale et très exacte des noms*, etc., *de tous les conspirateurs* mentionne la condamnation à mort (avril 1794) de J.-B. Beguin Perceval, âgé de quarante ans, commissaire pour les réclamations de la garde de port, actuellement gendarme, demeurant à Paris, rue de Seine, en 1788, lieutenant de la louveterie à Compiègne.

Bellanger, magistrat du Châtelet, 2ᵉ départ.

C'est Angélique-Charles Bellanger, conseiller au Châtelet de Paris et pourvu, en 1781, de lettres de conseiller avocat et procureur général du roi honoraire au Conseil supérieur de Bastia en l'isle de Corse, avec dispense de service. (*Journ. de Paris*, 9 juillet 1781.)

Il fut remplacé comme conseiller au Châtelet de Paris par Jacques-Pierre-Alexandre *Trochereau* (*Ibid.*, 20 mars 1784), puis remplaça comme conseiller du roi, lieutenant particulier au Châtelet de Paris Armand-Jean *Petit de la Honville*. (*Ibid.*, 4 sept. 1785.)

Autre : Angélique-François Bellanger, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, reçu secrétaire du roi en 1759 au lieu de défunt Pierre *Saintard*, son beau-père. (4º Lf[24]. 7.)

Bellegarde (de), 6ᵉ départ.

Belleisle (de). Voir Ruel de Belleisle.

BENNEZECH, *alias* Pierre de Benesech, *alias* Bénézéchet, ancien agent général des États de Languedoc, 7e départ.[1].

Béranger (de). Voir Loiseau de Béranger.

BERCY (DE). Voir NARBONNE (DE).

C'est Malon de Bercy.

BERENGER (comte DE), 16e départ.

Le comte de Berenger habitait rue du Cherche-Midi, comme le marquis de Berenger, maréchal de camp.

BERGER DUMESNIL, écuyer, 7e départ.

Bernard de Boulainvillers. Voir Boulainvillers (Bernard de).

BERTHIER père, *alias* Jean-Baptiste Berthier, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'Ordre du roi et de Saint-Louis, premier ingénieur géographe militaire en chef des camps et armées du roi, gouverneur de l'hôtel de la Guerre.

L'*Almanach royal*, année 1790 (p. 211), le dit capitaine d'Infanterie, gouverneur des hôtels de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères, à Versailles.

BERTHIER fils, *alias* Louis-Alexandre Berthier, major d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, aide-major général des logis des armées du roi.

BERTIN DE BLAGNY, 6e départ.

Il habitait rue Blanche.

BESENVAL ou Bezenval (le baron DE), lieutenant général des armées du roi, commandant en chef pour S. M. dans les provinces de l'intérieur du royaume, lieutenant-colonel du régiment des gardes-suisses, rue et ancienne barrière de Grenelle, faubourg Saint-Germain, n° 120, 20e départ.

BÉTHISY (comte DE).

C'est sans doute le maréchal de camp de ce nom.

BÉTHISY (vicomte DE), *alias* Jules-Jacques-Éléonor, vicomte de Béthisy, mestre de camp des grenadiers royaux de la province de Picardie, chevalier de Saint-Louis et de Cincinnatus.

BÉTHUNE (comte DE), 3e départ.

BÉTHUNE (vicomte DE).

Biré (Fontaine de). Voir Fontaine de Biré.

BIRON (duc DE), électeur du 16e départ.

De Gontaut, duc de Biron, né en 1747, habitait rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, et fut guillotiné : Armand-Louis Biron, âgé de quarante-six ans, originaire de Paris, ex-député à l'Assemblée constituante et ex-général des armées de la république dans la Vendée, convaincu de conspiration, exécuté le 31 décembre 1793 (N° 1.

---

1. Voir pour le même les procès-verbaux cotés 4° Le[23]. 105 et 8° Le[23]. 148.

Liste générale et très exacte des noms, etc., *de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort*). — La veuve de l'ex-duc, A. Boufflers, âgée de quarante-huit ans, née à Paris, ne tarda pas à suivre son mari sur l'échafaud, 9 messidor 1794. (N° 7. *Liste générale et très exacte des noms*, etc.)

BITAUT, comte DE VAILLÉ (Antoine-François), conseiller honoraire au Parlement de Paris, 10e départ.

BIZEAU (Nicolas-Hugues), maître des comptes, électeur du 9e départ.

Billet d'enterrement de Mad. Geneviève *Tyrel de Launay*, épouse de Nicolas-Hugues Bizeau, conseiller du roi en ses Conseils, maître ordinaire en sa Chambre des comptes. (*Journ. de Paris*, 25 sept. 1782.)

Autre : Nicolas-Maximilien Bizeau, conseiller du roi, auditeur en la Chambre des comptes de Paris, remplacé en 1777 (*Journ. de Paris*, 31 mai) par Adrien-Joseph-Jules *Cappelet*.

BLACQUE (Jean-Jacques), ancien échevin de la ville de Paris, 10e départ.

BLACQUE (Pierre), ancien échevin, seigneur de Blaire.

Blacque, remplacé en 1777 (*Journ. de Paris*, 16 mai) comme procureur au Châtelet par Théodore-François *Huguet*, doit-il être identifié avec l'un des deux échevins de Paris ci-dessus nommés?

Blagny (Bertin de). Voir Bertin de Blagny.

BLAIRE (Pierre-Paul-Silvain LUCAS DE), conseiller à la Cour des aides.

Pierre-Paul-Silvain Lucas de Blaire était conseiller en la Cour des aides, à Paris, depuis l'année 1785 (*Journ. de Paris*, 4 janv.) où il avait remplacé Jacques-Juvénal *Laideguive de Becheville;* il n'avait guère que trente ou trente et un ans en 1790. (Le[29]. 980, 2e partie, p. 1.)

Blavette. Voir Clément de Blavette.

Bleranval (de). Voir Le Laboureur de Bleranval.

BLOIS (chevalier DE), ancien chevau-léger de la garde du roi, 7e départ.

Bochart de Champigny. Voir Champigny (Bochart de).

BOCQUILLON, seul électeur de l'Université. (4° Le[23]. 103.)

Est-ce le procureur au Châtelet de ce nom.

BODKIN DE FITZ-GERALD, 13e départ.

Robert-Étienne-Patrice Bodkin, d'après le *Journal de Paris* (9 juillet 1785) était conseiller du roi lai en sa cour de Parlement à Paris, où il avait remplacé François-Nicolas *de La Guillaumie*.

Boisboutron (de). Voir Nègre de Boisboutron.

Boischevalier (de). Voir Hullin de Boischevalier.

Boisdenemets (Daniel de). Voir Daniel de Boidenemets.

BOIS-MILON (DE), *alias* de Bois-Millon, 1er départ.

BOISNEUF DE CHENNEVIÈRES, *alias* SENNEVIÈRES (Jean-Claude), grand maître des eaux et forêts, 10e départ.

C'était l'un des grands maîtres; il avait les généralités du Lyonnois, Dauphiné, Provence, Auvergne, et habitait rue Sainte-Avoye au Marais. Il y avait aussi, même rue, au coin de celle du Plâtre, un Boisneuf de Sennevières, trésorier de France peut-être le même que celui qui, plus anciennement (*Almanach royal* de 1774), avait été contrôleur du trésorier général des invalides de la marine, ou, du moins, adjoint à son père avec survivance : Boisneuf et Boisneuf de Sennevières fils, tous deux habitant rue Sainte-Avoye, au coin de la rue du Plâtre. (Voyez encore un billet d'enterrement du 17 décembre 1773 dans lequel Boisneuf de Sennevières fait part [recueil de billets de faire-part de la famille Villain, Fol. Lm³. 901].)

BOISNEUF (DE), *alias* Pierre-Adrien Boisneuf, seigneur du fief de Boisneuf.

Autre : Billet d'enterrement de Mad. Marie-Jeanne *Petit*, veuve de Mre Nicolas-Adrien de Boisneuf, écuyer, conseiller, secrétaire du roi. (*Journ. de Paris*, 21 déc. 1786.) — Boisneuf dut mourir dans le courant de cette même année, car il ne fut remplacé comme secrétaire du roi que le 10 décembre 1786. (*Ibid.*)

Boisroger (de). Voir Gueroult de Boisroger.

BOISSE (Antoine-René, vicomte DE), maréchal de camp.

Boissel de Monville. Voir Monville (Boissel de).

Boissy. Voir Clément de Boissy et Laus de Boissy.

BOISTELLE (DE), 2e départ.

Est-ce de Boistel, maréchal de camp ?

BONARDY (Jean-Balthazard-Hector-Amédée DE), 9e départ.

Autres : Il y eut un secrétaire du roi, honoraire dès l'an 1742, nommé Augustin Bonnardy. (8° Lf²⁴. 7.) Un autre, Jean-Baptiste Bonardy, remplacé en 1784 (*Journ. de Paris*, 26 juin), comme conseiller maître ordinaire en la Chambre des comptes à Paris, par François-Louis *Le Moyne*.

Bondy (de). Voir Taillepied de Bondy.

BONFILS, secrétaire du roi du grand collège, 7e départ.

Secrétaire du roi depuis l'année 1768, il habitait place des Victoires, ainsi que Pierre-Paul Bonfils, qui avait été reçu en 1785 (*Journ. de Paris*, 19 févr.) conseiller en la Cour des aides à Paris, au lieu de Jean-Baptiste-Louis-Anne-Adrien *Le Roy de Camilly*.

BONNAIRE DE FORGES (DE), *alias* Debonnaire de Forges, maître des requêtes, intendant des finances, 7e départ.

Autres : Débonnaire de Gif, conseiller-maître à la Chambre des comptes, rue Charlot.

Billet d'enterrement de Mre Pierre-Charles Debonnaire, cheva-

lier, seigneur de Gif, conseiller du roi en ses Conseils, son procureur au Grand-Conseil, doyen des administrateurs de l'Hôpital général, transporté en l'église des Minimes de la place Royale. (*Journ. de Paris*, 21 oct. 1788.)

BONNEAU. (8° Le[23]. 148, p. 8.)

Bonneuil (de). Voir Chabenat de Bonneuil.

BOSCHERON, payeur des rentes, électeur du 14° départ.

Jacques-Guillaume-Raphaël Boscheron, payeur de la deuxième partie des rentes, administrateur de l'hôpital général, habitait rue Pavée-Saint-André-des-Arts.

Autres : Billet d'enterrement du 24 février 1777, de Mad. Marie-Anne *Porlier*, veuve de Fr. Boscheron, secrétaire du roi, conservateur des hypothèques; à Sainte-Marie-du-Temple. (*Annonces, affiches*, etc., 10 mars.)

Guillaume-Raphaël Boscheron, conseiller secrétaire de S. M., etc., conservateur des hypothèques sur les rentes, a pour successeur, en 1785 (*Journ. de Paris*, 29 janv.), Martin *Lagrenée.*

Billet d'enterrement de Mad. Marie-Louise *Vollée*, veuve de M[re] Guillaume-Raphaël Boscheron, conseiller du roi en ses Conseils, secrétaire du roi, etc., conservateur des hypothèques. (*Ibid.*, 30 mai 1787.)

Charles-Édouard Boscheron des Portes, conseiller du roi en sa Cour des aides à Paris, où il avait remplacé Jean-Jacques-Pierre *de Fumeron* (n° du 3 juin 1781 du *Journ. de Paris*), est à son tour remplacé par Joseph *Dudon de l'Estrade.* (3 mars 1787, *ibid.*)

Ch.-É. Boscheron des Portes, n'avait quitté la Cour des aides que pour être reçu conseiller du roi en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, au lieu de Antoine-Charles-Étienne *Bernard de Clugny* (n° du 23 déc. 1786, *ibid.*); il habitait rue de la Perle au Marais.

BOSQUILLON DU PLESSIS et BOSQUILLON, tous deux du 13° départ.

Ils sont aussi désignés sous cette forme : Bosquillon, d. m. p., et Bosquillon avocat aux Conseils; ce dernier est sans doute Charles-Pierre Bosquillon, avocat, né en 1754, électeur en 1790 de la section de l'Observatoire (8° Lb[40]. 1205); quant au premier ne serait-ce pas le médecin de ce nom ?

BOUCHER D'ARGIS, conseiller au Châtelet, électeur du 1[er] départ., *alias* (8° Le[23]. 148) André-Jean Boucher d'Argis, écuyer, conseiller du roi en son Châtelet de Paris, des académies royales des sciences, belles-lettres et arts de Rouen et Châlons-sur-Marne.

Boucher d'Argis habitait quai de Bourbon, île Saint-Louis; né à Paris, il fut guillotiné le 5 thermidor 1794, à l'âge de quarante-quatre ans (n° 9. *Liste générale et très exacte des noms*, etc., *de tous*

les conspirateurs, etc.) et est désigné comme ex-lieutenant particulier au ci-devant Châtelet. C'est qu'en effet A.-J. Boucher d'Argis avait remplacé, en 1790 (*Journ. de Paris*, 3 avril), Angélique-Charles *Bellanger*[1], comme lieutenant particulier, assesseur civil, criminel et de police au Châtelet et siège présidial de Paris.

Trois mois après, Antoine-Omer *Talon*, député à l'Assemblée nationale, ayant donné sa démission de l'office de lieutenant civil, Louis XVI le remplaçait par Boucher d'Argis. (*Ibid.*, 4 juillet.)

André-Jean Boucher d'Argis était le fils d'Antoine-Gaspard B. d'A., ancien avocat au ci-devant Parlement de Paris, ancien conseiller au Conseil souverain de Dombes, ancien échevin de la ville de Paris, conseiller au Conseil souverain de Bouillon, décédé en 1791, quai de Bourbon. (*Journ. de Paris*, 30 janv. 1791.) Né à Paris, en 1708, et reçu avocat dès 1727, Antoine-Gaspard Boucher d'Argis avait été échevin de Paris de 1767 à 1769. Le même journal (31 juillet 1789) mentionne le décès de Mad. Jeanne-Geneviève *Levassor*, épouse de Mre Antoine-Gaspard Boucher d'Argis, écuyer, etc., avocat au Parlement, ancien échevin.

Boucher, baron de Faucon, 7e départ.

Il habitait rue Feydeau.

De Bouffret. Voir Gailliet de Bouffret.

Bougainville (de), électeur du 6e départ.

C'est le célèbre navigateur, chef d'escadre, Louis-Antoine de Bougainville, né en 1729, décédé en 1811, dont le père avait été notaire au Châtelet de Paris et échevin de cette ville en 1741 (on sait que, pour être échevin, il fallait être né à Paris, et que l'échevinage parisien conférait la noblesse; quant au nom de Bougainville, c'est celui d'une petite commune du département de la Somme). — Il y eut aussi un secrétaire du roi nommé de Bougainville de Nerville. (*Affiches de Paris*, 18 mai 1747.)

Bouillé (de), 2e départ.

Boula du Colombier, *alias* de Colombiers (Antoine-Jean), conseiller au Parlement, 1er départ. (Pour le même, voir 8e Le24. 256, t. II, 4e Le23. 105 et 8e Le23. 148.)

Autres : Il y eut aussi Boula d'Orville, conseiller du roi en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, et Boula de Nanteuil. Un Boula de Nanteuil, maître des Requêtes, épousa, en 1777, le 26 février, la fille du lieutenant général de police Lenoir, en l'église Saint-Roch. (*Annonces, affiches*, du 27 février.)

Boulainvillers (marquis de), *alias* de Boullainvillers, prévôt de Paris, président et électeur du 1er départ.

---

1. Voir ci-dessus ce nom.

Anne-Gabriel-Henri Bernard, marquis de Boulainvillers, prévôt de Paris, depuis l'année 1766, avait été auparavant président de la 2e Chambre des enquêtes.

Boulard, écuyer, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, électeur du 14e départ.

Né en 1754, Boulard fut aussi de l'assemblée électorale de 1790. (Lb40. 1205.)

Antoine-Marie-Henry Boulard avait succédé à son père Henry Boulard comme conseiller du roi, notaire garde-notes et garde-scel au Châtelet de Paris. (*Journ. de Paris*, 4 janv. 1782.)

Boullongne de Magnanville. Voir Tavernier de Boullongne.

Bourbon-Busset (comte de), 1er départ.

Il représentait le comte d'Artois pour le fief de la Pépinière.

Bourdet, écuyer, 7e départ.

Bouré de Corberon (Théodore-Anne), conseiller au Parlement, électeur du 10e départ.

Bourée ou Bourrée de Corberon était conseiller à la 1re Chambre des enquêtes et l'un des deux présidents de cette même Chambre était Pierre-Daniel Bourrée de Corberon : « Daniel Bourré de Couberon (*sic*), âgé de soixante-dix-sept ans, ex-noble, ci-devant président de la 1re Chambre des enquêtes au ci-devant Parlement de Paris, né à Toulouse, condamné à mort et exécuté le 1er floréal 1794. » (No 3. *Liste générale et très exacte des noms*, etc., *de tous les conspirateurs*, etc.)

Bourgevin de Villiart (*sic* pour Vialard) de Moligny, lieutenant-colonel de cavalerie, 7e départ.

Bourgevin-Vialard, chevalier de Moligny (Charles-Jean-Baptiste de), lieutenant des maréchaux de France, capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis. (Le23. 148, p. 24.)

Autres : Charles-Louis Bourgevin reçu en 1780 (*Journ. de Paris*, 7 août) conseiller du roi en ses Conseils, secrétaire de S. M., garde des rolles des Offices de France, contrôleur général de l'augmentation du sceau et commis y adjoint, au lieu de défunt Claude-Charles-Dominique *Tourolle*. Bourgevin habitait rue du Parc-Royal, mais est-il de la même famille que les deux précédents et que de Bourgevin-Vialart de Saint-Moris, *alias* Saint-Maurice, rue Vivienne, doyen des conseillers de la 1re Chambre des enquêtes du Parlement?

Bouron, conseiller honoraire au Châtelet de Paris, et Bouron de Lavardin, écuyer, tous deux du 7e départ.

Le premier est François-Hilaire Bouron, *alias* Bouron des Clayes, conseiller du roi au Châtelet de Paris, remplacé seulement en 1789 (*Journ. de Paris*, 6 janv.) par Jean-Henri-Alexandre *Delarche*.

Autres : François Bouron, notaire au Châtelet de Paris, remplacé

en 1780 (*Journal de Paris*, 22 et 23 oct.) par Charles-Nicolas *Denis de Villières*.

Billet d'enterrement, à Saint-Eustache de Mad. Marie-Catherine *de Beaufort*, veuve de François Bouron, écuyer, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris. (*Ibid.*, 5 nov. 1786.)

BOURY (marquis DE), électeur du 11e départ.

BOURZAC (marquis DE), électeur du 5e départ., *alias* (8e Le[28]. 148) François DE LA CROPTE, marquis DE BOURSAC.

Bourzolle (comte de). Voir Coustain de Caumont, comte de Bourzolle.

BOUTIN DE SAINT-ANGE (DE), doyen de l'assemblée du 3e départ.

Faut-il le rapprocher de Boutin, administrateur du trésor royal pour les dépenses du département de la Marine, ci-devant trésorier général de la marine et colonies, rue de Richelieu près celle de Menars? Simon-Charles Boutin avait en effet remplacé, en 1781 (*Journal de Paris*, 7 janv.), Claude Baudard de Sainte-James, comme trésorier-payeur général des dépenses du département de la Marine.
Il y eut aussi un conseiller au Parlement de Paris, du nom de Claude-François-Parfait Boutin, remplacé, en 1778, par Charles-Gilbert *Morel* (*Journal de Paris*, 28 nov.), ou Morel de Vindé. Le même journal (23 oct. 1782) mentionne l'inhumation à Saint-Paul de Mad. Charlotte-Magdeleine Boutin, veuve de Henri-Philippe *de Montboissier Beaufort-Canillac*.

On trouvera enfin dans la même feuille l'annonce du mariage de Armand-Pierre-Claude-Emmanuel *Testu*, vicomte *de Balincourt*, avec Marie-Charlotte-Olympiade Boutin. (No du 24 mai 1786.)

BOUTRAY (Jacques-Simon), trésorier-receveur général et payeur des rentes de l'hôtel de ville, 10e départ. (C'est à tort que le texte porte Bourtray.)

J.-S. Boutray était le fils de Jean-Olivier Boutray, conseiller du roi, quartinier de la ville de Paris dès 1737, puis échevin de cette ville en 1759; on trouvera la description des armoiries de ce dernier alors qu'il était quartinier de Paris, dans un recueil en partie manuscrit consacré aux prévôts des marchands, échevins et quartiniers de Paris. (4o Lk[7]. 6778.)

Autres : Billet d'enterrement du 13 juin 1777 de Mad. Anne-Marie Boutray, veuve de Jacques *Collé*, ancien trésorier de France, décédée rue Saint-Honoré. (*Annonces, affiches*, 23 juin 1777.)

On trouvera de plus au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale (dossier Barbier) une quittance du 4 juin 1720, signée par Antoine Barbier, capitaine au régiment d'Orléans, et par Catherine Boutray, sa femme; A. Barbier était le frère d'Edmond-Jean-François Barbier, l'auteur du *Journal historique et anecdotique*

de Louis XV (publié dans la collection de la Société de l'histoire de France).

Autre encore. Voir les *Affiches de Paris*, n° du 3 nov. 1747.

Boyer, *alias* de Boyer, 8° départ., *alias* (8° Le[23]. 148) Jean-Ambroise Boyer, chevalier, conseiller maître des comptes.

L'*Almanach royal*, année 1790, indique comme conseillers-maîtres, depuis l'année 1779, Boyer, auditeur en 1773, rue Sainte-Avoye, vis-à-vis celle des Blancs-Manteaux, et, depuis l'année 1783, Boyer de Boisdechamps, auditeur en 1777, rue Sainte-Avoye, vis-à-vis la rue du Plâtre.

Bréard (chevalier de), 6° départ., *alias* (Le[23]. 114 et Le[24]. 232) le chevalier Breard.

Est-ce Jean-Nicolas Bréard, ancien commissaire de la Marine, guillotiné à l'âge de trente-six ans, le 8 mai 1793? (N° 1. *Liste générale et très exacte des noms*, etc., *de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort*, etc.)

Bretignières (de), *alias* Jacques-Louis de Bretignières, marquis de Rosné, etc. (8° Le[23]. 148.)

Autres : Anne-Charles-René de Bretignières, conseiller au Parlement de Paris jusqu'en 1787. (*Journal de Paris*, 22 janv. 1788.)

Billet d'enterrement de Mad. Marie-Charlotte *de Sauvion*, veuve de Mre Pierre-Jacques de Bretignières, chevalier, etc., conseiller du roi en sa cour de Parlement et Grand'Chambre d'icelle. (*Journ. de Paris*, 8 avril 1784.)

Brevannes (le président de), électeur du 11° départ., *alias* (Le[23]. 148) Marc-Henry le Pileur de Brévannes, ancien président de la Chambre des comptes et conseiller d'honneur au Parlement.

Il habitait rue d'Orléans, au Marais, et avait été remplacé, en 1785 (*Journal de Paris*, 21 août), comme conseiller du roi en ses Conseils, président en sa Chambre des comptes de Paris, par Ange-Charles *Guillemin de Courchamps*.

Autre : Billet d'enterrement de Mad. Louise *Morel*, veuve de Mre Augustin Le Pileur, conseiller honoraire en la Grand'Chambre du Parlement. (*Journal de Paris*, 5 mars 1784.)

Brières de Surgi, *alias* (Le[23]. 148) Jean-Charles-Robert Brière de Surgi, conseiller auditeur en la Chambre des comptes et substitut honoraire de M. le procureur général de la cour des aides.

Brière de Surgy avait, en effet, été reçu, en 1785 (*Journ. de Paris*, 7 mai), conseiller du roi, auditeur en la Chambre des comptes à Paris, au lieu de Guillaume Morel *Isabeau de Brecouvilliers* (*sic* pour Ysabeau de Bréconvilliers).

Les *Étrennes à la vérité ou almanach des aristocrates*, pour 1790 (8° Lc[22]. 18, p. 54), disent de Brière de Surgy, auditeur des comptes,

qu'il était « entiché de sa robe, de son rabat, et, par conséquent, très fâché du choc que son espèce va éprouver. » Comme substitut du procureur général en la Cour des aides, Jean-Charles-Robert Brière de Surgy avait remplacé Charles-Philippe *Chevalier de Jouvancy* (n° du 17 mars 1782 du *Journal de Paris*); il devait quitter bientôt ces fonctions et céder la place à Antoine *Picart Desmarest* (*ibid.*, 24 juin 1785) pour devenir, ainsi que nous l'avons dit plus haut, auditeur des comptes.

BRISSON (DE), 8e départ. (8e Le23. 108, p. 7.)

C'est Brisson, conseiller au Parlement, rue Sainte-Avoye, n° 88; il y avait, même adresse, la présidente Brisson. Charles-Nicolas-François Brisson était conseiller du roi lay en sa cour de Parlement à Paris, depuis l'année 1778 (*Journal de Paris*, 14 août), où il avait remplacé défunt Claude-Benoît *de Maulnory*.

Autre : Réception de Jean-Claude *Le Nain*, comme conseiller du roi lay en la cour de Parlement à Paris, au lieu de défunt François Brisson. (*Journal de Paris*, 4 août 1780.)

BROCHET DE LA VILLETTE (Anne-Charles), mestre de camp et chevalier de Saint-Louis,

BROCHET DE SAINT-PREST (Charles), chevalier, maître des requêtes, électeur, et

BROCHET DE VÉRIGNY (Basile-François), officier au corps royal d'artillerie, électeur, tous trois du 10e départ.

Brochet de Saint-Prest, qui habitait rue de l'Écharpe, place Royale, était maître des Requêtes depuis 1762, d'après l'*Almanach royal* de 1790.

Autres : François-Anne-Pierre-Louis Brochet de Vérigny, maître des Requêtes, remplacé comme conseiller du roi en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel par Arnaud *de la Porte*. (*Journal de Paris*, 31 août 1783.)

Il y eut aussi un conseiller, secrétaire du roi, honoraire, en 1788 (*Journal de Paris*, 24 avril), nommé Théophile-Jérôme Brochet, sieur du Jarrier.

BROGLIE (prince DE), électeur du 19e départ., *alias* (Le23. 148) Charles-Louis-Victor, prince de Broglie.

C.-L.-V. Broglio, ex-prince, maréchal de camp et ex-constituant, âgé de trente-sept ans, natif de Paris, fut condamné à mort et exécuté le 9 messidor 1794. (N° 7. *Liste générale et très exacte des noms*, etc., *de tous les conspirateurs*, etc.)

BROGLIE (Louis-Auguste-Joseph, comte DE), major en second du régiment des chasseurs de Guyenne.

BROSSARD (DE), 7e départ.

Brou (de), *alias* Charles-Henri de Feydeau, marquis de Brou, conseiller d'État, directeur général des économats.

Feydeau de Brou habitait rue de l'Université, près celle de Belle-Chasse; il avait été maître des Requêtes d'après le *Journal de Paris* (16 sept. 1780), qui indique la mutation d'office de Charles-Henri Feydeau de Brou, conseiller du roi en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, au profit de Antoine-Pierre *de Chaumont de la Galaisière*.

Autre : Billet d'enterrement de Mad. Marie-Louise Feydeau, veuve de Jacques-Louis *Lepelletier de Montméliant*. (*Journal de Paris*, 5 déc. 1790.)

Broutin (8° Le[23]. 148, p. 10).

Bruet (comte de), 7° départ.

Brunet d'Évry. Voir Évry (Brunet d').

Bruny (comte de), *alias* Bruni, électeur du 15° départ.

Bruss (chevalier), 15° départ.

Sans doute Charles-Dieudonné Brusse, *alias* de Brusse, ancien écuyer du feu roi Louis XV, né en 1732, électeur en 1790 de la section du Luxembourg. (8° Lb[40]. 1205 et Lb[40]. 1219.)

Bullion (marquis de), *alias* Charles-Thomas, marquis de Bullion, seigneur de Bellejame.

Bunot (Pierre-François), conseiller auditeur en la Chambre des comptes, 10° départ.

L'*Almanach royal*, année 1790, le nomme Bunot de Choisy; il habitait place Royale.

Buzançois, *alias* Busançois (le comte de), électeur du 17° départ., *alias* (Le[23]. 148) Charles-Paul-François de Beauvillier, comte de Buzançois, grand d'Espagne de la 1re classe, maréchal de camp.

Camilly (de). Voir Le Roy de Camilly.

Camus du Martroy (Emmanuel-Jean-François), conseiller à la cour des aides, électeur du 10° départ.

Emmanuel-Jean-François Camus du Martroy était conseiller à la Cour des aides à Paris depuis l'an 1778, ayant remplacé Michel *Velut de la Crosnière*. (*Journal de Paris*, 14 août. — Velut de la Crosnière figure encore parmi les conseillers honoraires, dans l'*Almanach royal* de 1790.)

Camusat de Thony, 15° départ.

Il était conseiller à la Cour des aides.

Autres : Ange-Jean Camusat Du Saussay, conseiller du roi, auditeur en la Chambre des comptes de Paris, au lieu de Jacques *Valleteau de la Roque*. (*Journal de Paris*, 18 mai 1781.)

Billet d'enterrement de Mad. Catherine-Philippe *Taboureau*, veuve de Mre Camusat de Riencé, conseiller du roi, auditeur en sa Chambre

des comptes. (*Journal de Paris*, 17 nov. 1788, et pour les scellés, n° du 27 nov.)

Billet d'enterrement de Mad. Marie-Claude Camusat de Riancé, veuve de François-Joseph *de Loynes*, conseiller du roi, auditeur ordinaire en sa Chambre des comptes. (*Journal de Paris*, 3 mai 1791.)

CANOT DE LA LOBBE, 15e départ.

Il habitait hôtel des Monnoies, d'après l'*Almanach de Paris* pour l'année 1789.

Canthère (de). Voir Combault de Canthère.

CAP-DE-VILLE (baron DE), *alias* Pierre-François-Désiré, baron de Cap-de-Ville, sous-lieutenant des gardes du comte d'Artois.

CARBONNIÈRES (DE), *alias* Henri-Auguste-Edme de Carbonnières, chevalier de Malthe.

·CARPENTIER (Augustin-Jacques), 9e départ.

Augustin-Jacques Carpentier venait d'être reçu maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, au lieu de Joachim-Bruno *Le Blanc de Châteauvillard*. (*Journal de Paris*, 11 avril 1789.)

Autre : Jacques-Zacharie Carpentier de la Fosse, conseiller du roi, auditeur en sa Chambre des comptes de Paris, remplacé en 1787 (*Journ. de Paris*, 19 mai) par Jean-Bapt.-Charles *Hecquet*.

CARRÉ (Pierre-François).

Il est sans doute téméraire de le rapprocher de Louis-G. Carré, sieur de la Chevronnière, conseiller du roi contrôleur ordinaire des guerres, reçu, en 1778, au lieu de Claude-Étienne *Bonjour*. (*Journal de Paris*, 15 août.)

CARRÈRE, 15e départ.

Est-ce Carrère, censeur royal pour la médecine, rue Mazarine ?

CASTELLANE (comte DE), 5e départ. (Voir aussi Le23. 111, p. 5.)

C'est Boniface-Louis-André, comte de Castellane, député à l'Assemblée constituante, né en 1758.

CASTELNAU (marquis DE), 13e départ.

CASTELNAU (chevalier DE), 3e départ.

CASTRIES (duc DE), électeur du 19e départ., *alias* Armand-Charles-Augustin DE LA CROIX, duc DE CASTRIES, maréchal des camps et armées du roi, inspecteur de ses troupes, mestre de camp général de la cavalerie, lieutenant général de la province du Lyonnois et Forets.

Né en 1756, il habitait rue de Varenne; il fut député à l'Assemblée nationale.

CAUMONT (comte DE), 15e départ.

Caumont de Bourzolle (Coustain de). Voir Coustain de Caumont.

CAVÉ D'HAUDICOURT, maître des comptes, 2e départ.[1].

---

1. Le texte porte à tort Caré.

Auditeur en 1766, il était conseiller-maître depuis l'année 1772.

CAYLUS (duc DE), électeur du 19e départ., *alias* Joseph-Louis-Robert DE LIGNERAC, duc DE CAYLUS, grand d'Espagne et colonel attaché au régiment royal-vaisseaux.

CHABANNOIS (marquis DE).

CHABENAT DE BONNEUIL, président de la deuxième Chambre des enquêtes du Parlement de Paris, 7e départ., *alias* (4e Le23. 105) le président de Bonneuil, *alias* (8e Le23. 148) André-Charles-Louis de Chabennat de Bonneuil, président de la seconde Chambre des enquêtes du Parlement de Paris.

André-Charles-Louis Chabenat de Bonneuil habitait rue de Richelieu, près les Filles Saint-Thomas, d'après l'*Almanach royal* de 1790; il était veuf depuis peu, car le *Journal de Paris* (12 octobre 1786) annonce la mort, au château de Bonneuil, de Mad. Ange-Antoinette *Soullet*, épouse d'André-Charles-Louis de Chabenat de Bonneuil, chevalier, conseiller du roi, président en sa cour de Parlement.

CHABERT (Joseph-Bernard, marquis DE), chevalier, chef d'escadre des armées navales, commandeur des Ordres militaires de Saint-Louis et de Saint-Lazare, électeur du 10e départ.

CHABOT (duc DE), 15e départ.

Né en 1733, il habitait rue de Seine, hôtel de la Rochefoucauld.

CHABRILLANT (comte DE), représentant Monsieur pour le fief du Luxembourg, 1er départ.

Pour le même, voir 4o Le23. 105 et 8o Le23. 148. — C'était le père du comte de Moreton et le beau-frère du comte de Bourbon-Busset.

CHAILLON DE JONVILLE (Augustin-Jean-François), conseiller d'État, doyen des maîtres des requêtes, place des Victoires.

Autre : César Chaillon, procureur au Grand Conseil, créé par édit de novembre 1774. (*Journ. de Paris*, 20 mai 1781.)

CHAMPIGNY (marquis DE), possesseur du fief de la Trémouille, à Paris, 1er départ.

Pour le même, voir 4e Le23. 105 et 8o Le23. 148.

Conrard-Alexandre Bochart, marquis de Champigny, était capitaine aux gardes-françaises, maréchal des camps et armées du roi.

Autre : Billet de mariage de Ferdinand-Georges-Amable comte *de la Roque-Menillet*, etc., avec Amable-Adélaïde-Louise Bochart de Champigny. (*Journ. de Paris*, 27 avril 1786.)

Champrion (de). Voir Levrier de Champrion.

CHANDERLOS (DE), écuyer, 7e départ.

Chandeon de la Valette. Voir La Valette.

CHANLAIRE (DE), *alias* Pierre-Gilles Chanlaire, seigneur d'Averly, avocat au Parlement.

Il habitait rue Geoffroy-Langevin et doit être rapproché, sans doute, du géographe Pierre-Grégoire Chanlaire.

CHANORIER (Jean DE), receveur général des finances.

Il habitait rue Basse-du-Rempart, près la rue Caumartin.

Chanteclair. Voir Vouges de Chanteclair.

CHAPT DE RASTIGNAC (vicomte DE), 3e départ.

CHAPUI (DE).

Charnois (de). Voir Geoffroy de Charnois.

CHARPENTIER DE FOISSEL (Pierre-Jean), 9e départ.

Voir aussi Le[23]. 108, p. 6. — Pierre-Jean Charpentier de Foissel, écuyer, était lieutenant général de la Table de marbre. (Le[23], 148.)

Autre : Billet d'ent. de Mad. Marie-Thérèse *Gauthier*, veuve de Gilles Charpentier, écuyer, doyen de MM. les conseillers de l'élection de Paris et conseiller secrétaire du roi. (*Journ. de Paris*, 15 mai 1789.)

CHARTON, *alias* de Charton, 1er départ.

Jean Charton, écuyer, commandant de la 1re division de la garde nationale parisienne, administrateur du département de Paris en février 1791, habitait rue et île Saint-Louis.

CHASSEPOT DE BEAUMONT, auditeur des comptes, 1er départ.

Il est fait mention dans les *Affiches* du 10 janvier 1792 de Mad. Anne-Adélaïde *du Tramblay*, veuve de Charles-Louis Chassepot de Beaumont, auditeur en la ci-devant Chambre des comptes (il l'était depuis l'an 1759).

CHASSEPOT DE BEAUMONT (Jean-Pierre), conseiller honoraire en la Cour des aides de Paris et gouverneur de la ville d'Elbeuf, 10e départ. (doyen d'âge du département).

Jean-Pierre Chassepot de Beaumont, conseiller du roi en la Cour des aides de Paris, avait été remplacé en 1781 par Mathieu-Louis *Hocquart*. (*Journ. de Paris*, 30 nov.)

CHASTENAY (marquis DE), colonel du régiment d'Aquitaine, infanterie, à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, électeur du 7e départ.

Château-Villard du Breau. Voir Dubreau de Château-Villard.

CHATILLON (chevalier DE), chevalier non profès de l'Ordre de Malthe, 7e départ.

CHAUCHAT (Mre Jacques), écuyer, payeur des rentes, et

CHAUCHAT DE BENNEVILLE (Benoît), écuyer, payeur des rentes, 14e départ.

Tous deux habitaient vieille rue du Temple, no 45. Benoît Chauchat de Benneville avait été reçu payeur ancien triennal de la 38e partie des rentes de l'hôtel de ville de Paris, après en avoir payé la finance au trésor royal. (*Journ. de Paris*, 6 mars 1785.)

Autres : Billet d'ent. de Mre Jacques Chauchat, écuyer, ancien échevin de la ville de Paris. (*Journ. de Paris*, 3 nov. 1785.) — Chau-

chat fut échevin de Paris de 1778 à 1780, et on lit dans le *Journal de Paris* (29 août 1780) : « Avant-hier, 27 de ce mois, M. Herault de Sechelles, avocat du roi au Châtelet, scrutateur pour le roi à l'élection des prévôt des marchands et échevins de cette ville, a installé à l'hôtel de ville M. de Caumartin, continué prévôt des marchands, et MM. Richer et Bordenave, élus échevins le 16 de ce mois, au lieu de MM. Chauchat et Inselin. »

Jacques Chauchat, reçu conseiller du roi, auditeur en sa Chambre des comptes de Paris, au lieu de Pierre *Boyer de Bois-de-Champs* (*Journal de Paris*, 12 sept. 1783), est remplacé comme auditeur, dès l'année 1788 (*Ibid.*, 20 janv.), par Louis-Augustin-Blaise *Terrier de Laistre*.

Jacques-Sébastien Chauchat de Vigny, pourvu de l'office héréditaire de contrôleur général alternatif quatriennal des trésoriers receveurs généraux et payeurs des rentes de Paris, receveur des consignations et dépositaire des débets des quittances, etc., de la 16e partie des rentes de l'hôtel de ville de Paris, au lieu de Claude-François *Doré*. (*Ibid.*, 14 mai 1788.)

Billet d'ent. de Mad. Marie-Lucienne *Mosnier*, épouse de Pierre-Joseph Chauchat, écuyer, conseiller secrétaire du roi, etc., conservateur des hypothèques sur les rentes. (*Ibid.*, 21 déc. 1784.)

Chaumont-Bernage (marquis de), capitaine de cavalerie, 7e départ.

Cheffontaine (baron de). Voir Penfentenyo de Cheffontaine.

Chérin (Louis-Nicolas-Hyacinthe), écuyer, généalogiste des Ordres du roi conseiller de S. M. en sa Cour des aides, 14e départ.

Louis-Nicolas-Hyacinthe Chérin avait été reçu, en 1788 (*Journal de Paris*, 22 janv.), conseiller du roi en la Cour des aides de Paris, au lieu de Philippe-Martin *Mengin de Montmirail*.

Autre : Billet d'ent. de Bernard Chérin, écuyer, généalogiste et historiographe des Ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit, généalogiste de celui de Saint-Lazare, commissaire du Conseil, censeur royal, transporté en l'église des PP. Augustins du grand couvent. (*Journal de Paris*, 23 mai 1785.)

Cheverni de la Chapelle, *alias* Cheverny de la Chapelle.

Chevry (Gaspart-Louis, chevalier de), 10e départ.

Chistenay ou Chitenay (chevalier de). Voir Mahy de Chitenay.

Choart (Jean-Baptiste-Louis), président de la Cour des aides, électeur du 10e départ.

D'abord reçu conseiller du roi en sa Cour des aides à Paris, en 1780 (*Journal de Paris*, 2 déc.), au lieu de Louis-Marie-Pomponne *Pinson de Menerville*, il y fut remplacé à son tour, en 1789 (*Ibid.*, 29 mars), par Jacques-Étienne *Leschassier*, mais il y avait déjà quelques mois que Choart, appelé ici Choart de Touteville, avait été

nommé président en la Cour des aides de Paris, au lieu de Gabriel Choart, son père. (*Ibid.*, 5 mars 1788.)

Autres : Jean Choart, reçu conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, au lieu de Jacques *Valleteau de la Roque*. (*Journal de Paris*, 24 déc. 1785.)

Bénigne Choart de Crécy, conseiller lai au Parlement de Paris, au lieu de Bénigne Choart de Crécy, son père. (*Ibid.*, 18 mai 1789.)

CHODERLOS DE LACLOS, *alias* Pierre-Ambroise-François Choderlot Delaclos, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'artillerie, demeurant au Palais-Royal, électeur du 3e départ.

Billet d'ent. de Mre Jean-Ambroise Choderlos de la Clos, écuyer, rue Mêlée. (*Journal de Paris*, 18 août 1784.)

CHOPPIN, électeur du 11e départ.

Premier président selon Chassin.

En réalité, René Choppin d'Arnouville, chevalier, était ancien premier président de la cour des Monnoies et habitait rue Saint-Claude, près le boulevard, ainsi que son fils, conseiller au Parlement.

C'est en 1781 (*Journal de Paris*, 4 nov.) que René Choppin d'Arnouville, conseiller du roi en ses conseils, premier président en sa cour des Monnoies, commissaire en l'hôtel des Monnoies, à Paris, s'était vu remplacer par Étienne-Jean-Benoît *Thévenin de Tanlay*; quant au fils, René Choppin d'Arnouville, il avait été reçu, en 1784, conseiller du roi lai en la cour de Parlement à Paris, au lieu d'Alexandre-François *Roger de Villers*. (*Journal de Paris*, 20 mars.)

Billet d'ent. de Mad. Émilie-Charlotte *de Bonnaire de Forges*, épouse de Mre René Choppin d'Arnouville, chevalier, conseiller du roi en sa cour de Parlement, transportée en l'église des Minimes de la place Royale. (*Ibid.*, 13 mai 1787.)

Autre : Billet d'ent. de Mad. Claire-Célénie *Morel*, veuve de Mre René Choppin, chevalier, seigneur d'Arnouville, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes honoraire et ancien président du Grand Conseil. (*Ibid.*, 30 oct. 1782.)

CHRÉTIEN père et

CHRÉTIEN fils, 15e départ.

Chrétien père, *alias* Chrestien de Lihus, était conseiller à la Cour des aides (8o Le23. 108 et Le23. 114); il habitait rue d'Enfer-Saint-Michel, no 95, la même maison que Camusat de Toëny, qui appartenait à la même Cour.

Un autre conseiller à la Cour des aides, portant le même nom Chrestien, avait remplacé, en 1789, Michel-Pierre *Besnard* (*Journal de Paris*, 4 mars); Pierre-Augustin Chrestien habitait rue de Gramont.

Faut-il rapprocher des précédents Pierre-Jacques Chrétien, procureur en la cour du Parlement, Cours des aydes et des Monnoyes et

autres juridictions de l'enclos du Palais, remplacé en 1782 par Jean-Baptiste *du Mortoux?* (N° du 22 déc. du *Journal de Paris.*)

Chuppin, conseiller au Châtelet, 15e départ.

Jean-Nicolas Chuppin était noble et n'était pas de ce département, mais il avait été désigné pour assister en qualité de magistrat à l'assemblée du 15e département. (Chassin le nomme à tort Choppin.)

Autre : Billet d'ent. de Nicolas Chuppin, conseiller du roi en ses conseils, garde des rôles honoraire des offices de France, trésorier du marc d'or honoraire. (*Journal de Paris*, 5 janv. 1783.)

Clément de Blavette, 16e départ.

Conseiller au Parlement, rue du Regard.

Clément de Boissy, 15e départ.

Clément de Rougemont, 16e départ.

Clérambaut (comte de), *alias* Charles-Raymond, comte de Clérambault, chevalier, seigneur de Grégi.

Clermont d'Amboise (marquis de), électeur du 6e départ.

Clermont-Tonnerre (comte Stanislas de), électeur du 15e départ., député de Paris à l'Assemblée nationale.

Cochepin, écuyer, secrétaire du roi, 7e départ.

Cochu, avocat au Conseil du roi, écuyer, électeur du 7e départ.

Colin, secrétaire du roi, 1er départ.

Colin de Cancey, *alias* Charles-François Colin de Cancey, écuyer, conseiller du roi, auditeur ordinaire en sa Chambre des comptes de Paris.

Le premier, Colin ou Marc-François-Bonaventure Colin, avait été reçu secrétaire du roi, en 1779, au lieu de défunt Jacques-Pierre Colin, son père. (*Journal de Paris*, 27 févr.) Quant à Jacques-Pierre Colin, écuyer, avocat au Parlement, conseiller secrétaire du roi, il était mort, en 1778, en sa maison de Thiais, près de Choisy-le-Roi. (*Ibid.*, 11 sept.)

Charles-François Colin de Cancey, conseiller, auditeur des comptes, fut commandant de la garde nationale parisienne et électeur en 1790; il avait alors quarante-trois ans. (*Tableau de MM. les électeurs composant l'Assemblée électorale du département de Paris*, etc. 8° Lb40. 1205.)

Autres : Marc-Thomas Colin, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, au lieu d'Éloy-Charles *Fieffé.* (*Journal de Paris*, 8 sept. 1789.)

Jacques Colin du Clauzay, conseiller du roi, contrôleur général alternatif quatriennal de la 36e partie des rentes assignées sur l'hôtel de ville de Paris. (*Ibid.*, 22 mars 1785.)

Collet.

Existe-t-il un lien entre lui et les suivants : Pierre-Étienne Collet,

conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, remplacé en 1783 par Nicolas-Jean-Baptiste *Gobin?* (*Journal de Paris*, 3 janv.)

Billet d'ent. de Pierre-Étienne Collet, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris; scellés apposés à Paris et au Pré-Saint-Gervais. (*Journal de Paris*, 21 déc. 1782.)

Billet d'ent. de Mad. Agathe *Roussel*, veuve de Pierre Collet, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris. (*Journal de Paris*, 26 mars 1784. — Dans la mention d'apposition des scellés, 27 mars, Collet est dit secrétaire du roi, notaire.)

François Collet, procureur au Parlement au lieu de Louis-Jacques-Antoine *de Junquières*. (*Journal de Paris*, 21 août 1780. — C'est Collet jeune, d'après l'*Almanach royal;* il était originaire de Bourgogne.)

COMBAREL (comte DE), *alias* Jean-Paul, comte de Combarel.

COMBAULT DE CANTHERE (Jules-Pierre DE), écuyer, conseiller du roi en son Châtelet de Paris, délégué pour assister à l'assemblée du 20e départ.

Un mois après cette réunion du 20e département, J.-P. Combault de Canthère devenait conseiller du roi en sa Cour des aydes de Paris au lieu de René-Joseph *Mesnet* (*Journal de Paris*, 31 mai 1789); en même temps, il était remplacé comme conseiller au Châtelet de Paris par François *Doazan*. (*Ibid.*, 1er juin 1789.)

Autre : Billet d'ent. de Mad. Magdeleine-Louise-Pierre *Mayou d'Aulnoy*, épouse de Mre Pierre Combault de Dampont, écuyer, conseiller secrétaire du roi. (*Ibid.*, 30 août 1783.)

Combault d'Auteuil (de). Voir Auteuil (de Combault d').

COMEYRAS (DE), gouverneur honoraire des pages de la comtesse d'Artois, 7e départ.

Serait-ce Bonhomme de Comeyras? Il y eut un avocat au Parlement de ce nom.

CONDORCET (marquis DE), électeur du 15e départ.

Il était de l'Académie française et de celle des sciences, inspecteur général des monnoies. Les *Étrennes à la noblesse ou Almanach des aristocrates* pour 1790 (8° Lc22. 18) le qualifient d' « aristo-policrate. »

CONWAY (vicomte DE), maréchal des camps et armées du roi, inspecteur général des troupes des colonies, électeur du 7e départ.

L'*Almanach royal* le dit « commandant à Pondichéry et dans l'Inde. »

Corberon (Bouré de). Voir Bouré de Corberon.

CORDIER DE MONTREUIL (le président), *alias* Claude-René Cordier Delaunay de Montreuil, chevalier, président honoraire de la Cour des aides de Paris.

Il habitait rue de la Madeleine-la-Ville-l'Évêque.

Cordouan et de Montebise (Jean-Philippe-Bernard, marquis de), mestre de camp de dragons, chevalier de Saint-Louis, 10ᵉ départ.

Cormainville (de). Voir Vaucresson de Cormainville.

Corpelet, 13ᵉ départ.

Il y eut un procureur de ce nom au Parlement de Paris.

Cosseron, avocat au Parlement, 1ᵉʳ départ (8° Le²⁴. 256, t. II), et

Cosseron de Villenoisy, écuyer, 7ᵉ départ.

Tous deux étaient fils de François Cosseron, échevin de Paris, en 1783.

Louis-François-Michel Cosseron fils, avocat, rue Thibautodé, de l'Assemblée électorale du département de Paris, en 1790, avait trente-quatre ans à cette dernière époque. (8° Lb⁴⁰. 1205.)

Autres : Billet d'ent. de M. Cosseron, rue des Mauvaises-Paroles. (*Journal de Paris*, 13 oct. 1778.)

Billet d'ent. du 12, à Saint-Roch, de Mad. Louise *Estienne,* veuve de Jean-François Cosseron, procureur au Châtelet de Paris, demeurant rue de Richelieu. (*Ibid.*, 14 mai 1785.)

Cosson de Guimps. Voir Guimps (Cosson de).

Cotte (Pierre-Paul de), maître des requêtes.

Pierre-Paul de Cotte avait remplacé, en 1786 (*Journal de Paris*, 8 sept.), comme conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, André-César *de Malebois;* il habitait rue de l'Ortie, près les galeries du Louvre.

Autre : Billet d'ent. de Mad. Anne-Claude *de Moustiers (?)*, épouse de Mʳᵉ Jules-François de Cotte, chevalier, conseiller d'État, président honoraire du Parlement. (*Journal de Paris*, 30 avril 1782.) — De Cotte habitait également rue de l'Ortie.

Cottin, *alias* Cottin de Guibeville.

Coubert (Bernard, comte de), électeur du 1ᵉʳ départ.

Coubertin (de). Voir Fredi de Coubertin.

Coucquault, marquis d'Avelon (Nicolas-Henri de), maréchal de camp, électeur du 10ᵉ départ.

L'*Almanach royal* l'appelle Coucault Davelon.

Coulmier (de), *alias* Claude-François-Marie de Coulmiers.

Courmont (de), *alias* de Courmont-Pomponne.

Courberon (de). Voir Hocquart de Courberon.

Courtin d'Ussy (Antoine-Pierre), 9ᵉ départ., *alias* Antoine-Pierre Courtin, chevalier, seigneur d'Ussy, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis. (8° Le²³. 148 et 4° Le²³. 105.)

Autre : Ursin-René-Nicolas Courtin de Torsay, originaire de Chartres, procureur au Parlement de Paris, remplacé en 1784 (*Journal de Paris*, 10 juill.) par *Geoffroy de Buy*.

COURTOMER (marquis DE), électeur du 16e départ.

COUSTAIN DE CAUMONT, comte DE BOURZOLLE, 7e départ.

COUSTOU, chevalier de l'ordre du roi, et

COUSTOU, conseiller du roi, tous deux du 2e départ.

Coustou, chevalier de l'Ordre du roi, c'est-à-dire de l'Ordre de Saint-Michel, était inspecteur des Bâtimens du roi et demeurait place du Louvre ; le second est Guillaume-Nicolas Coustou, reçu conseiller du roi, correcteur en la Chambre des comptes de Paris, au lieu de Louis-François-Luglien *Fourment*. (*Journal de Paris*, 20 nov. 1784.)

CRILLON (marquis DE), *alias* Louis-Pierre-Nolasque-Félix Berton des Balbes, marquis de Crillon, maréchal de camp, chevalier de la Toison d'or.

CRILLON (comte DE), électeur du 2e départ. et député à l'Assemblée constituante.

Crisenoy (de). Voir Gigault de Crisenoy.

CROISMARE (comte DE), 2e départ.

Sans doute le maréchal de camp de ce nom ?

CROISY (marquis DE), 15e départ.

C'est le marquis de Croisy-Montalant.

CRUSSOL (duc DE), colonel du régiment Royal-Navarre, à Paris, hôtel d'Uzès, rue Montmartre, électeur du 7e départ., *alias* (8e Le23. 148) Marie-François-Emmanuel, duc de Crussol.

Né le 30 décembre 1756, d'après l'*Almanach royal*.

CRUSSOL (le bailli DE), électeur du 11e départ., puis député de Paris à l'Assemblée nationale, *alias* (8e Le23. 148) Alexandre-Emmanuel de Crussol, bailli, grand-croix non profès de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, maréchal des camps et armées du roi, chevalier de ses Ordres.

CRUSSOL-MONTAUSIER (vicomte DE). (Le23. 106, p. 93.)

CRUSSOL (baron DE), *alias* Emmanuel-Charles-Henri, baron de Crussol, maréchal des camps et armées du roi.

Crussol (de). Voir Uzès (Crussol d').

CUGNOT DE LÉPINAY, écuyer, 7e départ.

C'est le fermier général de Lépinay, « Clément Cugnot de Lépinay, âgé de cinquante-cinq ans, né à Paris, ex-fermier général, rue de la Jussienne, exécuté le 8 mai 1794. » (No 4. *Liste générale et très exacte des noms*, etc.)

CULLON, chevalier, comte D'ARCY (Alexandre-Jean-Baptiste-Anne-Gabriel DE), lieutenant-colonel d'infanterie, 10e départ.

CUVERVILLE (DE).

Dacosta. Voir Tellès d'Acosta.

DAMAS (comte Charles DE), électeur du 4e départ.

C'est sans doute le même que Joseph-François-Louis-Charles-César comte de Damas d'Antigny, gentilhomme d'honneur de Monsieur, colonel de son régiment de dragons. (8o Le23. 148 et 4o Le23. 105.)

D'Amours (Louis-Michel), conseiller en la Cour des aides, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 10e départ.

Louis-Michel Damours avait été reçu conseiller du roi en sa Cour des aides de Paris au lieu d'André-Paul Rodier. (*Journal de Paris*, 25 mars 1786.)

Autres : Les *Étrennes à la noblesse ou Almanach des aristocrates* pour 1790 (Lc22. 18, p. 66) indiquent un d'Amours de Beaulieu, avocat en Parlement, aristocrate caché.

Billet d'ent. du 19 de Mad. Marie-L. *Porchon*, épouse de L. Damours, secrétaire du roi et avocat aux conseils. (*Annonces, affiches*, du 23 sept. 1776.)

Louis Damours est remplacé comme secrétaire du roi par Louis-Augustin *Le Gras*, notaire à Paris (*Journal de Paris*, 13 oct. 1777), et comme avocat ès conseils du roi par André-Pierre *Roger des Ifs*. (*Ibid.*, 23 déc. 1788.)

Léopold-Marie Damour, conseiller secrétaire du roi, au lieu de Joseph-François-Laurent *Fournier* (*Journal de Paris*, 20 mars 1787); il habitait rue Saint-Louis-au-Marais.

Dampierre (de). Voir Picot de Dampierre.

Daniel, chevalier **de Boisdenemets**, *alias* le chevalier de Boisdelmay, lieutenant des vaisseaux du roi, 1er départ. (Voir aussi Le24. 256, dans le t. II, et Le23. 111, p. 7.)

Dansse de Villoison. Voir Ansse de Villoison (d').

Darset (marquis), *sic* pour le marquis d'Ars.

Daucour, *alias* d'Aucour. Voir Godard d'Aucourt.

Dauvet. Voir Auvet (d').

Daval (Antoine-Paul), écuyer, sieur **des Guets**, ancien premier échevin de la ville de Paris.

Autre : Charles-Jean Daval, conseiller du roi, auditeur en sa Chambre des comptes à Paris, au lieu de Louis-Marcou *Magnyer de Gondreville* (no du 3 févr. 1787 du *Journal de Paris*) ; il habitait rue Garencières, près Saint-Sulpice.

Davene de Fontaine, *alias* Davesne de Fontaine, *alias* (Le24. 256, dans le t. II) d'Avene de Fontaine, correcteur des comptes, électeur du 1er départ.

Il habitait l'hôtel Lambert, dans l'île Saint-Louis, et était correcteur depuis l'année 1765.

Davi de Chavigné (François), conseiller du roi, auditeur en sa Chambre des comptes.

Davy de Chavigné, auditeur des comptes depuis l'an 1768, habitait quai de Bourbon. (Voir une notice sur lui dans Bellier de la Chavignerie, *les Artistes français du XVIIIe siècle oubliés ou dédaignés*, p. 53.)

Autre : Billet d'ent. de Mre François Davy de Chavigné, conseiller

du roi, maître des comptes. (*Journal de Paris*, 12 juin 1784.) — Il fut remplacé à la Chambre des comptes par Pierre-Honoré *Bozonat*. (*Ibid.*, 10 juill. 1784.)

Debonnaire de Forges. Voir Bonnaire de Forges (de).

Delaage de Bellefaye, *alias* Clément-François-Philippe de Laage de Bellefaye, chevalier.

Autre : Il y eut un conseiller du roi notaire et secrétaire en la Cour des aydes de Paris nommé Clément Delaage, auquel succéda, en 1777 (*Journal de Paris*, 31 mai), Jean-Charles *Coutanceau*.

Des Écotais (comte), *alias* Louis-Jacques-Roland, comte des Écotais, maréchal de camp.

Autre : Louis-Joseph des Escotais de Chantilly, né le 30 mars 1713, maréchal de camp et ci-devant gouverneur de l'île de Ré. (États de répartition des pensions, 4° Lf[84]. 5.)

Desirat, 3e départ.

Conseiller au Grand Conseil, rue Villedot.

Desloges, ancien intendant des vivres de la marine, 2e départ.

Desmé du Buisson (Joseph), ancien officier des mousquetaires, lieutenant-colonel de cavalerie, 10e départ. (Voir aussi 4e Le[23]. 105 et 8e Le[23]. 148.)

Desnots ou Des Notz. Voir Marquis Desnots (Louis).

Despart (comte), *alias* le chevalier d'Espart, 3e départ.

Il y a peut-être là deux personnes distinctes. Serait-ce de Sparre, lieutenant général, ou le comte Ernest de Sparre, maréchal de camp, ou encore le comte Desparre, lieutenant des vaisseaux du roi, chevalier non profès de Malte ?

Desplasses fils, écuyer, 7e départ.

Le *Journal de Paris* (5 mai 1791) donne le billet d'enterrement de Mad. Henriette-Élisabeth *Desprez*, veuve d'Antoine-Pierre Desplasses, conseiller du roi, payeur des rentes, notaire honoraire au Châtelet de Paris.

Desplat (Jean-Pierre), chevalier, ancien gendarme.

Desponti, *alias* Afrodise Desponti de Saint-Avoye, conseiller au Parlement de Paris.

Desprez (Denis-François), greffier des audiences du Châtelet (Le[24]. 256, t. II), *alias* Desprez, secrétaire du roi.

Denis-François Desprez, greffier des audiences du parc civil et présidial du Châtelet de Paris depuis l'an 1749, avait été reçu secrétaire du roi en février 1761 (4° Lf[24]. 7) ; il habitait rue Neuve-Saint-Merri.

Des Rotours. Voir Angot des Rotours.

Dietrich (baron de), 6e départ. (Voir aussi in-8°, Le[23]. 108, p. 4.)

Est-ce le baron de Dietrich, commissaire du roi à la recherche des

mines, ou le baron de Dietrich fils, secrétaire général des Suisses et Grisons, fauxbourg Poissonnière?

Dionis du Séjour, électeur du 8[e] départ. et député.

Dionis du Séjour, conseiller au Parlement de Paris, fut député à l'Assemblée nationale; il habitait rue Sainte-Avoye, près celle du Plâtre.

Domilliers de Thésigny. Voir Thésigny (de).

Dorat de Chameulles (Claude-Denis), chevalier, commandeur et secrétaire général de l'Ordre de Saint-Lazare, 10[e] départ.

Il habitait rue du Roi-de-Sicile et était conseiller auditeur à la Chambre des comptes.

Dorigny, 15[e] départ.

Doumere.

Serait-ce Jean Doumere, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France, audiencier en la chancellerie près la cour de Parlement à Paris, au lieu de Claude-François *Lienard* (*Journal de Paris*, 5 juill. 1779), et remplacé à son tour par Jean-Pierre *Pagin?* (*Ibid.*, 16 févr. 1783.)

Droin. Voir Drouin.

Drouet de Santerre, trésorier général du comte et de la comtesse d'Artois, 7[e] départ.

Il avait remplacé Antoine *Bourboulon*.

Drouin (le président), *alias* Claude-Henri Droin de Saint-Leu, président honoraire à la cour des Monnoies, rue du Temple, près celle Pâtourelle.

Drouyn de Vaudeuil (Pierre-Jean-Charles), maître des requêtes, électeur du 9[e] départ.

Pierre-Jean-Charles Drouyn de Vaudeuil, d'abord conseiller lai en la cour de Parlement à Paris, au lieu de défunt Jean-François *de Rivière* (*Journal de Paris*, 28 août 1778), avait été reçu, en 1785, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, au lieu de Charles-François-Antoine *de Barbara de Mazirot.* (*Ibid.*, 24 juill.) — Ce fut Jacques Cadeau Dacy qui remplaça Drouyn de Vaudeuil comme conseiller au Parlement à Paris. (*Ibid.*, 11 août 1786.)

Drucour (baron de), 15[e] départ.

Du Bignon (François-Louis), chevalier, mestre de camp d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, 10[e] départ.

Dubois (Augustin), premier valet de garde-robe du roi.

Dubreau de Chateauvillard, 3[e] départ.

Sans doute Le Blanc de Châteauvillard du Breau (François-Joachim), lequel avait remplacé comme conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, Edme-Antoine *Robert* (*Journal de Paris*, 11 mars 1780), et qui fut remplacé à son tour par *Carpentier*, cité ci-dessus; il habitait rue Saint-Honoré.

Il y eut aussi, d'après l'*Almanach royal*, un Le Blanc de Châteauvillars, chevalier de Saint-Louis, secrétaire du roi, de l'année 1757 à la Révolution.

DUBU DE LONGCHAMP, électeur du 16e départ.

Autre : Billet d'ent. de Pierre-Michel Dubu de Longchamp, écuyer, administrateur honoraire des postes. (*Journal de Paris*, 9 août 1788.)

Dubu de la Tagnerette. Voir La Tagnerette (de).

Du Cayla (de Baschi). Voir Baschi du Cayla (de).

DU COUDRAI (marquis), *alias* Hilaire ROUILLÉ, marquis DU COUDRAY, lieutenant général des armées du roi.

Né le 19 novembre 1716; il était lieutenant général depuis l'année 1780 (États de répartition des pensions, 4° Lf[84]. 5); il habitait place Royale.

DUCREST (Charles-Louis, marquis), rue de Richelieu, 15, électeur du 3e départ.

Du Crest, né en Bourgogne en 1747, était frère de Mad. de Genlis.

DUCROS DE BELBÉDER, *alias* Jean Ducroc de Belbéder, écuyer, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, etc., seigneur de Draveil.

DUDIER DE ROMAINVILLE.

DU DRÉNEUC (marquis), électeur du 6e départ.

Sans doute Jacques-Philippe Le Long du Dréneuc, né le 1er mai 1714, maréchal de camp, retiré en 1780. (États de répartition des pensions, 4° Lf[84]. 5.)

DU FOSSÉS, comte DE FRUNSART (Charles-César-Joseph), ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, 10e départ.

Sans doute des Fossés de Fransart.

DULAU (comte Armand), 16e départ.

Il habitait cul-de-sac Notre-Dame-des-Champs.

Autre : Mre Jean Dulau d'Allemans, ancien curé de Saint-Sulpice, met en possession de sa cure Mre Jean-Joseph *Faydit de Tersac*, son vicaire. (*Journal de Paris*, 22 mars 1777.)

DU LUC (marquis), *alias* Charles-Emmanuel-Marie-Madelon de Vintimille, marquis Duluc, maréchal de camp, colonel propriétaire du régiment de son nom.

DU MAITZ (comte), chef d'escadre, 2e départ.

C'est le comte du Maitz de Goimpy et plus anciennement le chevalier de Goimpy Feuquières, d'après l'*État de la marine*.

Dumartrois. Voir Camus du Martroy.

DUMAS DE POLARD, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, 7e départ.

DU MESNIL-SIMON (comte), 15e départ.



C'est le même, sans doute, que DE CHEFFONTAINE MESNIL-SIMON (4° Le[23]. 106, p. 93), qu'il ne faut pas confondre avec Penfentenyo de Cheffontaine.

Du Mesnil (Berger). Voir Berger Dumesnil.

DUMETZ DE ROSNAY (Claude-Jean-Michel), maître des requêtes honoraire.

Il y eut aussi Claude-Gédéon-Denis Dumetz de Rosnay, président honoraire à la Chambre des comptes, et Claude-Jean-Gédéon Dumetz de Rosnay, maître des requêtes honoraire, qui, tous deux, avaient même adresse, près la place Royale.

Ce dernier, Claude-Jean-Gédéon, d'abord conseiller du roi au Châtelet de Paris, où il avait été remplacé en 1778 par Jean-Baptiste-Étienne *Garnier* (*Journal de Paris*, 5 janv.), puis maître des requêtes ordinaire, était honoraire depuis peu, ayant été remplacé en 1787 par Augustin-Marie-François *Boula d'Orville*. (*Ibid.*, 4 févr.)

DU PÉRIER DU MOURIEZ, *alias* Duperrier du Mouriez.

L'*Almanach de Paris* indique comme habitant quai des Tournelles M. et M[e] Duperrier du Mourier, il ne peut donc être question du général Dumouriez, qui, à cette époque, se trouvait être en Normandie, mais sans doute d'un frère du général, lequel était fils d'un commissaire des guerres. Bien que connu, comme son père, sous le nom de du Mouriez, le nom de famille du général était Du Périer, et son grand-père, qui avait quitté la Provence pour venir chercher fortune à Paris, avait été au service de Molière. (Voir à ce sujet un curieux livre de Georges Monval, *le Laquais de Molière*.) — Quoi qu'il en soit, il y eut un conseiller secrétaire du roi nommé François-Nicolas Dupérier, sieur Dumouriez, remplacé en 1782 par Paul-François *Poisson du Breil*. (*Journal de Paris*, 22 janv.) — Dupérier-Dumouriez paraît avoir occupé également les fonctions de trésorier de France, d'après les *Affiches* du 18 février 1791, où il est fait mention de Marthe-Élis. *Langelé*, veuve de François-Nicolas Duperrier-Dumouriez, doyen des présidens trésoriers de France au bureau des finances de la généralité de Montauban, et de Louis-François-Ant. Duperrier-Dumouriez, leur fils mineur émancipé.

Du Petit-Thouars. Voir Aubert de Saint-George du Petit-Thouars.

DUPLEIX, ancien conseiller au Grand Conseil, 7[e] départ.

C'est, d'après l'*Almanach royal*, Dupleix de Bacquencourt, conseiller d'État, maître des requêtes, conseiller honoraire au Grand Conseil, rue Bergère. Guillaume-Joseph Dupleix de Bacquencourt, né à Bordeaux, fut guillotiné le 19 messidor 1794, à l'âge de soixante-huit ans.

Le *Journal de Paris* (11 févr. 1785) donne le billet d'ent. de Mad. Jeanne *Nogué*, épouse de Guillaume-Joseph *Dupleix de Bacquencourt*, chevalier, conseiller d'État, etc.

Autres : Mariage du vicomte *de Montesquiou* avec M[lle] Dupleix de Bacquencourt, en la chapelle privée de l'hôtel de M. *de Laborde*, rue d'Artois. (*Journal de Paris*, 15 janv. 1790.)

Charles-Joseph-René Dupleix de Mézy, reçu conseiller lai en la cour de Parlement à Paris au lieu d'André-Joachim *Brochant*. (*Ibid.*, 5 mars 1785.)

DUPLESSIS (le chevalier), 6e départ.

Sans doute le même que François-Nicolas Le Bas du Plessis, colonel d'infanterie, capitaine au régiment des gardes-françoises, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Prix. (8° Le[23]. 148 et 4° Le[23]. 105.)

DU PONT (Pierre-Samuel), 9e départ.

DUPORT, conseiller au Parlement, électeur du 11e départ., député à l'Assemblée nationale.

Adrien-Jean-François Du Port, né à Paris en 1759, décédé à Appenzell (Suisse) en 1798, conseiller au Parlement de Paris, électeur, puis député de la noblesse aux États généraux, bientôt rallié aux députés du tiers, fut peut-être le plus grand des juristes qui préparèrent l'organisation de la France nouvelle. (Voir la *Grande Encyclopédie.*) — C'est son père, sans doute, François-Mathieu Duport, ci-devant conseiller au Parlement de Paris, né et demeurant à Paris, qui périt sur l'échafaud à l'âge de soixante-seize ans, le 1er floréal 1794. (N° 3. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

DU POULPRY (comte), *alias* le comte de Poulpry, 6e départ.

DUPRÉ DE SAINT-MAUR, conseiller au Parlement, électeur du 13e départ.

L'*Almanach royal* de 1790 indique, en effet, parmi les conseillers honoraires, ayant séance en la grand'chambre, du Pré de Saint-Maur, rue d'Enfer, près la grille des Feuillans. C'est Antoine-Pierre Dupré de Saint-Maur, remplacé en 1781, comme conseiller au Parlement, par Antoine *Chasseing*. (*Journal de Paris*, 19 août.)

Billet d'ent. de Mad. Marie-Louise-Françoise *Riqueur des Gasseaux*, épouse de M[re] Antoine-Pierre Dupré de Saint-Maur, chevalier, etc., conseiller honoraire au Parlement, grand'chambre d'icelui. (*Ibid.*, 18 juin 1782.)

Autres : Billet d'ent. de Mad. Marie-Marthe *Alleon*, veuve de M[re] Nicolas-François Dupré de Saint-Maur, chevalier, etc., conseiller du roi, maître ordinaire en sa Chambre des comptes de Paris et l'un des quarante de l'Académie françoise. (*Journal de Paris*, 3 déc. 1788. — Du Pré de Saint-Maur était entré à l'Académie en 1733.)

Nicolas Dupré de Saint-Maur, conseiller, avocat du roi au Châtelet de Paris, au lieu de Charles-Michel *Trudaine de la Sablière* (*Journal de Paris*, 28 juill. 1786) ; il habitait rue Culture-Sainte-Catherine.

Du Pré de Saint-Maur (Mre Antoine-Louis), chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine aux gardes-françoises, quart-comte de Soissons, vicomte d'Ostel, seigneur de la châtellenie de Vailly-sur-Aisne, électeur du 14e départ.[1].

Durand (Jean-Hilaire), secrétaire du roi honoraire près le Parlement de Besançon, 10e départ.

Du Tillet de Lunay (Antoine-Charles-Pierre), 9e départ.

Dutillet de Villars.

Autres : Billet d'ent. de Mre Antoine-Charles du Tillet de Pannes, marquis de la Bussière, conseiller du roi en ses conseils, président honoraire en sa Chambre des comptes. (*Journal de Paris*, 6 mai 1783.)

Il est fait mention, dans les *Affiches* du 24 janvier 1792, de Charles-Jean-Baptiste Dutillet, ci-devant maître des requêtes honoraire, et de Henriette-Louise *Dilliers d'Entragues*, son épouse. (Dutillet habitait rue des Francs-Bourgeois, au Marais.)

Du Tour (comte), 6e départ.

Du Tramblay de Rubelles, propriétaire du fief de la Crosse, dit Saint-Yon, situé rue Bertin-Poirée, électeur du 1er départ.

Du Tramblay de Saint-Yon, auditeur des comptes, électeur du 1er départ.

D'après l'*Almanach royal* pour 1777, il y avait à cette époque trois auditeurs des comptes du nom de du Tramblay, habitant tous trois quai d'Anjou, île Saint-Louis :

Du Tramblay de Saint-Yon, depuis 1743 ;
Du Tramblay de Rubelles, depuis 1748 ;
Du Tramblay, depuis 1765.

En 1778, le second des auditeurs a disparu; en effet, le *Journal de Paris* (19 décembre 1777) annonce le remplacement de Pierre du Tremblay par Anne-Prosper-Paul *Musnier*, *alias* Musnier de l'Herable. Le troisième serait Antoine-Pierre du Tramblay, devenu du Tramblay de Rubelles, né en 1744, et maître des comptes (Lb[40]. 1205) : Antoine-Pierre du Tramblay de Rubelles, conseiller du roi, maître ordinaire en sa Chambre des comptes à Paris, au lieu de Jean-Baptiste-Claude *Henin*. (*Journal de Paris*, 24 juin 1785.) Antoine-Pierre, auparavant auditeur (depuis 1765), fut remplacé comme tel par Jean-Élie-Magdeleine *Salvat de la Mostonie* ou *de la Mostorne*. (*Ibid.*, 8 juill. 1785.)

Pour ce qui est de du Tramblay de Saint-Yon, ce n'est pas le premier auditeur indiqué plus haut, d'après l'*Almanach*, et décédé en 1789, mais c'est Charles-Louis du Tramblay, reçu conseiller du roi auditeur en la Chambre des comptes de Paris au lieu de Jean-Victor *de la Porte*. (*Journal de Paris*, 9 févr. 1781.)

---

1. Voir aussi 8e Le[33]. 148, p. 15.

Autres : Billet d'ent. de Mre Jean Dutramblay de Saint-Yon, chevalier, seigneur de Rubelles, conseiller du roi, auditeur ordinaire en sa Chambre des comptes. (*Journal de Paris*, 25 janv. 1789.)

Billet d'ent. de Mad. Eugénie-Gabrielle *Besnier*, veuve de Jean Dutramblay, conseiller du roi, auditeur ordinaire, etc., décédée quai d'Anjou et enterrée à Saint-Louis-en-l'Ile. (*Ibid.*, 30 mai 1790.)

Duval d'Esprémenil ou simplement d'Esprémenil, conseiller au Parlement de Paris, électeur du 1er départ., puis député à l'Assemblée nationale, *alias* (8° Le23. 148) Jacques Duval d'Esprémesnil, chevalier, conseiller au Parlement de Paris.

D'Esprémenil périt sur l'échafaud le 2 floréal 1794, d'après le n° 3 de la *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc. : « Le tribunal, salle de la Liberté, a condamné à mort Jacques Duval, dit Despréminil, ex-noble, âgé de quarante-huit ans, né à Pondichéry, demeurant à Marison, département de la Seine-Inférieure, ci-devant conseiller au ci-devant Parlement de Paris, ex-député à l'Assemblée constituante. »

La veuve de d'Esprémenil ne devait pas tarder à avoir le même sort et fut exécutée le 29 prairial de la même année. (N° 6. *Liste générale et très exacte des noms*, etc.)

Duvaucel, 6e départ.

C'est le fermier général Louis-Philippe du Vaucel, né à Paris, et guillotiné le 8 mai 1794, à l'âge de quarante ans. (N° 4. *Liste générale et très exacte des noms*, etc.)

Eaubonne (baron d'), électeur du 6e départ., *alias* (8° Le23. 148) Gabriel-Joseph Le Normant, baron de Bellebrune, seigneur d'Eaubonne, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis.

Ecquevilly (marquis d'), *alias* Augustin-Louis Hennequin, marquis d'Ecquevilly et de Chemery, comte de Grandpré, etc., chevalier des Ordres du roi, lieutenant général des armées et des province et frontière de Champagne, capitaine général des toiles de chasse, tentes et pavillons du roi.

Hennequin d'Ecquevilly était né le 5 septembre 1720, d'après un état de répartition des pensions. (4° Lf81. 5.)

Elva (comte d'), président de l'assemblée du 16e départ. et doyen d'âge de cette assemblée (demeurant cul-de-sac Notre-Dame-des-Champs).

C'est Joseph-Jean-Baptiste d'Aliney d'Elva, né le 27 septembre 1715, maréchal de camp en 1770, commandant en second à la Martinique de 1763 à 1765, d'après un état de répartition des pensions. (4° Lf81. 5.)

Esclainvilliers (d'). Voir Moreau d'Esclainvilliers.

Escramville (baron d'), 2e départ.

L'*Almanach de Paris* l'appelle d'Écrammeville.

Esgrigny (marquis d'), et

Esgrigny (comte d'), tous deux du 2ᵉ départ.

C'est Jouenne d'Esgrigny ; l'un d'eux est peut-être Jean Jouenne d'Esgrigny, né le 27 septembre 1714, ancien capitaine au régiment de Forez, retiré dès 1734 à cause d'une blessure grave à la tête. (État de répartition des pensions, 4° Lf[84]. 5.)

Espagnac (baron d').

Il y eut aussi un comte d'Espagnac, duquel les *Étrennes à la vérité ou Almanach des aristocrates* pour 1790 disent : « Autrefois noble, aujourd'hui citoyen. »

On trouvera également dans le *Journal de Paris* (20 janv. 1782) la mention de la mutation d'Étienne-François-Louis-Honoré de Sahuguet Damarzit d'Espagnac, comme conseiller du roi clerc en la cour de Parlement à Paris, au lieu de Léonard de Sahuguet Damarzit d'Espagnac.

Espart (d'). Voir Despart.

Espinchal (comte d'), électeur du 5ᵉ départ.

Espinville (comte d'), *alias* Charles-Louis Glué, comte d'Espinville, officier au régiment Royal-Comtois.

Esprémenil. Voir Duval d'Esprémenil.

Estimauville (chevalier d'), capitaine au corps de l'état-major de l'armée, 7ᵉ départ.

C'est sans doute Jean-Baptiste-Philippe d'Estimauville, né le 14 mai 1714, capitaine des troupes détachées de la marine, retiré en 1764, d'après un état de répartition des pensions. (4ᵉ Lf[84]. 5.)

Estièvre de Trémauville. Voir Trémauville.

Évry (chevalier d'), 3ᵉ départ.

Évry (de Brunet, marquis d'), *alias* Joseph Moulin de Brunet, marquis d'Évry, maréchal de camp, rue de Ventadour, électeur du 3ᵉ départ.

Le marquis d'Évry était né à Moulins en Bourbonnois, en 1720, d'après la Table historique de l'*État militaire de la France*.

Évry (comte d'), *alias* Antoine-Louis-Gilles Brunet, comte d'Évry, colonel attaché aux chasseurs de Bretagne.

Fagnier de Mardeuil, conseiller au Parlement, 1ᵉʳ départ.

Léonard-Louis Fagnier de Mardeuil, demeurant rue et île Saint-Louis, avait été reçu, en 1786 (*Journal de Paris*, 29 juill.), conseiller du roi lai en sa cour de Parlement, à Paris, au lieu d'Étienne *Berthelot de Saint-Alban*. Il était né à Châlons-sur-Marne et fut guillotiné le 1ᵉʳ floréal 1794, à l'âge de cinquante-neuf ans. (N° 3. *Liste générale et très exacte des noms*, etc.)

Faipoult (*alias* Faypoult) de Maisoncelles, 13ᵉ départ.

FAISOLLES DE VILLEBLANCHE, ancien commissaire général de la marine, 7e départ.

FALAISO [*sic* pour Falaiseau] (marquis DE), 2e départ.

FARGÈS, *alias* de Fargès, électeur du 17e départ., *alias* (8e Le[33]. 148, p. 16) François Fargès, conseiller d'État.

Farjès (chevalier de), *sic* pour le chevalier de Forget.

Faronville. Voir Phelippes de Faronville.

FAUDRAN (comte DE).

FAUTRAS (DE), président honoraire de la Cour des aides et honoraire de la Chambre des comptes, électeur du 7e départ.

C'est Benjamin-Jacques Fautras, remplacé, dès 1783, comme conseiller du roi, président en sa Cour des aydes, par Claude *Geoffroy de Montjay*. (*Journal de Paris*, numéro du 2 février.) De Fautras était en même temps conseiller correcteur honoraire de la Cour des comptes.

FAVANNE (Guillàume-Jacques DE), écuyer, continuateur de la Conchyliologie, prétendant aux charges de grand veneur et lieutenant des chasses d'Angleterre, 14e départ.

Les prétentions de Favanne peuvent s'expliquer de la manière suivante : un Antoine de Favanne avait été veneur du roi Charles II d'Angleterre, mais son fils Henri de Favanne, à qui Jacques II aurait réservé la fonction du père, vint en France, s'adonna à la peinture et sut acquérir un talent qui lui valut d'être de l'Académie de peinture; il mourut en 1752. Le Favanne de 1789 est sans doute le fils ou le petit-fils du peintre.

FERRAND, conseiller au Parlement à Paris, rue Montmartre, électeur du 7e départ.

Il était conseiller à la 2e Chambre des enquêtes.

Autre : Billet d'ent. de Mad. Catherine-Élizabeth *Nouët*, veuve de Mre Michel-Antoine-Germanique Ferrand, chevalier, conseiller du roi en sa Cour de parlement.

FERRIER (Pierre-Joseph DE), écuyer, maréchal de camp et secrétaire des commandemens du duc d'Orléans, électeur du 3e départ.

C'est Pierre-Joseph de Ferrier du Châtelet.

Feydeau de Brou. Voir Brou (de).

FIENNES D'HERLYES (DE), électeur du 11e départ.

FILZ-JEAN (Henri-Louis), conseiller en la Cour des aides, 10e départ.

D'après l'*Almanach royal* de 1790, Filz-Jean était le doyen des conseillers de la 3e Chambre et habitait rue des Trois-Pavillons (le nom de Filz-Jean ou Filzjehan est répandu en Bourgogne).

FITZ-JAMES (duc DE), électeur du 2e départ.

Né en 1743; il était logé au Louvre.

Flandre de Brunville (de), procureur du roi au Châtelet, rue Neuve-de-Luxembourg (ne figure parmi les nobles du 1er départ. qu'en sa qualité de magistrat).

Le *Journal de Paris* (9 mai 1780) mentionne la mutation de François-Antoine de Flandres de Brunville comme conseiller procureur du roi au Châtelet et en cour d'église de la ville de Paris, au lieu de Claude-François-Bernard *Moreau*, à condition de survivance et de retenue de service pour un tems limité.

Il est fait mention du même François-Antoine de Flandre de Brunville, ancien procureur du roi au ci-devant Châtelet, et d'Angélique-Marie *Desvaux*, son épouse, dans les *Affiches* du 16 avril 1792.

Autre : Billet d'ent. du 25 de Mad. Jeanne-Marie *Dumont*, femme d'Ant. de Flandres de Brunville, secrétaire du roi honoraire. (*Annonces*, *affiches*, 29 janvier 1776.)

Flers (marquis de). Voir La Motte-Angot, marquis de Flers.

Fleury (vicomte de), 16e départ.

Il habitait rue Notre-Dame-des-Champs, même maison que la duchesse douairière de Fleury : c'est *de Rosset de Fleury*.

Fleury (de). Voir Le Caron de Fleury.

Florimond (comte de), 7e départ.

Foissy (de), 3e départ.

Foissy (chevalier de), 3e départ.

Le chevalier de Foissy habitait rue Saint-Thomas-du-Louvre ; il y avait aussi un de Foissy, rue de Cléry, receveur général des finances pour Metz et l'Alsace, et un Defoissy procureur au Parlement, lequel était originaire de Bar-sur-Aube.

Fontaine, écuyer, et

Fontaine, ancien garde du roi, tous deux du 2e départ. ; l'aîné, sans doute ce dernier, fut électeur de ce département.

Fontaine de Biré (Marie-Sébastien-Charles-François), chevalier, 10e départ.

Marie-Sébastien-Charles-François Fontaine de Biré était pourvu de l'office de trésorier général alternatif des dépenses de la Guerre, créé par édit de juin 1782. (*Journal de Paris*, 12 août 1782.)

Autres : Billet de mariage du comte de Chauvigny avec Mlle Fontaine de Biré. (*Ibid.*, 20 févr. 1789.)

Doit-on rattacher les suivants à l'un des Fontaine ci-dessus :

Pierre-Philibert Fontaine, l'un des fermiers généraux de S. M., reçu secrétaire du roi en février 1742. (8° Lf24. 7.)

Billet d'ent. de Mad. Barbe-Louise *Liégau*, veuve en premières noces de Jean-Clair-Guillemin de Kercadou, comte d'Igny, etc., et en secondes de Jules-Armand Defontaine, l'un des fermiers généraux de S. M. (*Journal de Paris*, 6 déc. 1787.)

Charles-Louis Fontaine est remplacé en 1779 comme procureur du roi en l'élection de Paris. (*Journal de Paris*, 15 mai 1779.)

Billet d'ent. de Mad. Angélique-Magdeleine *Hude*, épouse de Mre Charles-Louis Fontaine, ancien conseiller, procureur du roi de l'Élection de Paris et subdélégué de l'Intendance de la même ville. (*Ibid.*, 5 déc. 1788.)

Louis Fontaine, reçu conseiller du roi, contrôleur ordinaire des Guerres. (*Ibid.*, 31 août 1781.)

Billet d'ent. de Marie *Guillot de Lorme*, épouse de Mre Jean-François Fontaine, chevalier, seigneur de Cramayel, etc., introducteur des ambassadeurs. (*Ibid.*, 16 juillet 1785.)

Fontenay (chevalier de), 2e départ.

Forget (chevalier de), d'après le procès-verbal coté 8e Le23. 148, et non pas le chevalier de Farjès, 4e Le23. 105.

Fornier, gentilhomme, *alias* Fornier, écuyer, *alias* de Fornier, électeur du 7e départ., *alias* encore (8e Le23. 148) Arnail Fornier, écuyer.

Fossoyeux (François), 9e départ.

Est-ce Fosseyeux, conseiller au Châtelet, ou encore Étienne-François Fossoyeux de Ruppereux, procureur au Châtelet de Paris, remplacé en 1788 par André-Louis *Bergeron d'Anguy?* (*Journal de Paris*, 23 janv., et *Almanach royal.*)

Foucault (Michel de), écuyer, 10e départ.

Foucault (Pierre-Charles, comte de).

Fougeret (Jean), receveur général des finances, 10e départ.

Jean Fougeret, né à Paris, y demeurant, ex-receveur général des finances, fut exécuté le 23 floréal 1794, à l'âge de soixante ans. (No 5. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

Foulongne, chevalier de Precorbin, 7e départ.

Fourment (Luglien de), 13e départ.

Louis-François-Luglien Fourment, sieur de Montovilliers, était conseiller, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, où il avait remplacé César-François *Cassini de Thury*. (*Journal de Paris*, 21 nov. 1784.)

Luglien Fourment avait été auparavant correcteur en cette même Chambre des comptes de Paris, où il avait remplacé Pierre-Jean *Riffault Duplessis* (*Journal de Paris*, 10 mars 1780); il fut remplacé à son tour comme correcteur par Guillaume-Nicolas *Coustou*. (*Ibid.*, 20 nov. 1784. — Luglien de Fourment, que l'*Almanach royal* n'indique que sous le nom de Fourment, devait être originaire de Picardie, le nom de Luglien étant celui d'un martyr honoré en Picardie et en Artois et particulièrement à Montdidier.)

Fraguier (marquis), *alias* Ambroise-Nicolas, marquis Fraguier, maréchal

des camps et armées du roi, gouverneur en survivance des ville et château d'Avesne, en Hainault.

Le marquis de Fraguier, d'après l'*Almanach de Paris*, habitait rue Chapon, et diffère de Pierre-Nicolas-Florimond Fraguier, rue Meslée, président à la Chambre des comptes.

France de Vaugency, écuyer, 7e départ.

L'*Almanach des adresses de Paris* fait suivre son nom de la mention suivante : adm. des D. M. (Qu'est-ce ?)

Franquin de Feux, écuyer (*alias* [Le[23]. 114] Franquin de Fuef), 7e départ.

Fredi de Coubertin (François-Louis), 9e départ.

Il y eut un conseiller à la Cour des aides de Paris nommé Pierre Fredy de Coubertin, remplacé en 1778 par *Mauge*, sieur *du Bois des Entes*. (*Journal de Paris*, 14 août.)

Froidfond du Chatenet (de), 3e départ., *alias* Froidefond du Chatenay.

De Froidefond du Chatenet, maître des requêtes, habitait rue des Bons-Enfans-Saint-Honoré, et l'on verra dans le *Dictionnaire général des artistes de l'École française* de Bellier de la Chavignerie (notice sur Letellier) que Joseph-Antoine de Froidefond de Chatenet, maître des requêtes, était le gendre de Louis Letellier, architecte, contrôleur des Bâtimens du roi à Versailles.

Gailliet de Bouffret, président à la cour des Monnoies, *alias* le président de Bouffret, *alias* Christophe-François G. de B., etc., 1er départ.

Christophe-François Gailliet de Bouffret habitait rue et île Saint-Louis, près l'église; on trouvera dans le *Journal de Paris* (20 avril 1790) la mention d'apposition des scellés après décès de Marie-Ève *de Savigny*, épouse de Christophe-François Gailliet de Bouffret, président en la cour des Monnoies, à Paris et à Taverny.

Gallois (de), auditeur des comptes, 1er départ., *alias* (4e Le[23]. 105) Gallois, *alias* (*Procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de Paris, hors des murs*, 8e Le[23]. 148) Pierre-Juvénal Gallois, seigneur de Belleville, conseiller du roi, auditeur ordinaire en la Chambre des comptes.

Autre : Pierre-Éloy Gallois, procureur au Châtelet de Paris, remplacé en 1781 par Pierre *Musart* ou *Mussart du Hamay*. (*Journal de Paris*, 1er déc.)

Gand (vicomte de), électeur du 15e départ.

Ganges (comte de), électeur du 5e départ.

Sans doute Louis-Claude-Marianne de Vissec, comte de Ganges, maréchal de camp.

Garnier, électeur du 11e départ.

L'*Almanach royal* de 1790 indique un conseiller au Châtelet de ce nom rue Neuve-Saint-Merri. Serait-ce l'électeur ? — Jean-Baptiste-Étienne Garnier avait remplacé comme conseiller du roi au Châtelet

et siège présidial de Paris Claude-Jean-Gédéon *Dumets de Rosnay*. (*Journal de.Paris*, 5 janv. 1778.)

GAUCHEREL, 3e départ.

Fils d'un échevin de Paris, lequel eut trois fils : Charles-Henri-Maximilien, Jérôme et Louis-Pierre.

Charles-Henri-Maximilien, l'aîné, décédé avant la Révolution, fut conseiller secrétaire du roi et de ses finances, payeur ancien mi-triennal et alternatif mi-triennal des gages des secrétaires du roi du grand collège et des officiers de la grande et petite chancellerie ; il fut remplacé en 1779 par Jacques-Paul *Cadeau*. (*Journal de Paris*, 28 mars.)

La même feuille (11 août 1785) renferme le billet d'enterrement, du 10, à Saint-Paul, du même Charles-Henri-Maximilien Gaucherel, écuyer, ancien trésorier-payeur des gages de MM. les secrétaires du roi et contrôleur des ordres de S. M., à Paris, rue Neuve-Saint-Paul, et à Villeneuve-Saint-Georges. — De son mariage avec Marguerite *Trudon*, sœur d'un échevin de Paris de ce nom, Charles-Henri-Maximilien Gaucherel eut, entre autres, Sophie Gaucherel, épouse de *Gérard de Rayneval*, premier commis des Affaires étrangères et diplomate. (Voir à ce propos l'*Addition au premier rapport du Comité des pensions*, parue en 1790, 4° Le27. 19.)

Quant au père de celui qui fait l'objet de cette notice, Henri-Maximilien Gaucherel, il fut élu premier échevin de Paris en 1750, après avoir été vingt ans conseiller quartinier de la ville de Paris (4° Lk7. 6778), et mourut en 1751, précédant dans la tombe de quatre ans seulement sa femme Jeanne-Françoise *Forest*, décédée en 1755. (Bibl. nat., mss. Nouveau d'Hozier, vol. 150.)

GAUDIN.

GAUDOT DE LA BRUYÈRE, secrétaire du roi honoraire, 7e départ.

Edme Gaudot de la Bruère avait été remplacé comme conseiller secrétaire du roi par Jean-Antoine *Plouvyé*. (*Journal de Paris*, 3 juin 1781.)

GAUTHIER (Jean), chevalier de l'Ordre du roi, premier chirurgien ordinaire de Monsieur frère du roi, ancien chirurgien-major de la compagnie réformée des chevau-légers de la garde ordinaire de S. M.

GAZON DE SAINT-QUENTIN (Pierre-Raphaël), avocat au Parlement, 10e départ.

Billet d'ent. de Mad. Marie-Anne *Tailhardat*, épouse de Pierre-Raphaël Gazon de Saint-Quentin, avocat au Parlement. (*Journal de Paris*, 9 août 1785.)

GEOFFROY DE CHARNOIS (Félix-Pierre), conseiller au Parlement, électeur du 9e départ.

GEOFFROY DE MONTJAY (Claude-Gilbert), 9e départ.

Félix-Pierre Geoffroy de Charnois avait été reçu conseiller du roi

en sa cour de Parlement de Paris, au lieu de Claude Geoffroy de Montjay, son frère. (*Journal de Paris*, 18 juill. 1783.) Quant à Claude Geoffroy de Montjay, il avait remplacé, en 1778, comme conseiller du roi lai au Parlement, François-Paul-Nicolas *Thiry d'Holbach*. (*Journal de Paris*, 13 nov. — Un Tiry d'Holbach avait été reçu secrétaire du roi en 1756.) Claude Geoffroy de Montjay, dont il vient d'être question, chevalier, ancien premier avocat du roi au Châtelet de Paris, ancien conseiller au Parlement, président à la Cour des aydes, mourut en 1784 (*Journal de Paris*, 18 mars), laissant une veuve, Isabelle-Renée *Lemaistre*, laquelle se remaria et épousa Robert-Guillaume *Dillon*, chevalier de Saint-Louis et de l'Ordre de Cincinnatus. (*Affiches* du 29 juin 1791. — Voir encore, pour Claude Geoffroy de Montjay, Sartine et Fautras.)

Geoffroy (Étienne-Mathieu), conseiller au Châtelet, 10e départ.

Il habitait rue des Singes, près celle des Blancs-Manteaux.

Geoffroy d'Assy (Alexandre-Louis), conseiller au Parlement, 10e départ.

Alexandre-Louis Geoffroy d'Assy avait remplacé comme conseiller du roi au Parlement de Paris Jean-Claude *Le Nain*. (*Journal de Paris*, 14 févr. 1783.)

George de Montcloux. Voir Montcloux (de).

Gérard, trésorier de France de Paris, 7e départ.

Il habitait rue du Mail.

Gérard de Bussou, *alias* (4e Le[28]. 105) Gérard de Bussous, *alias* (*Procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de Paris, hors des murs*, et *Cahier de la paroisse de Neuilly-sur-Marne*) Antoine-Robert-Nazaire Girard de Bussou, ancien seigneur de Neuilly-sur-Marne, 7e départ.

Gérardin. Voir Girardin.

Gervilliers (de). Voir Thiroux de Gervilliers.

Gestas (chevalier de), chevalier non profès de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou, 20e départ.

Gesvres (duc de), *alias* Louis-Joachim-Paris Potier de Gesvres, duc de Gesvres, gouverneur et lieutenant général pour le roi de la province de l'Isle-de-France.

Né, en 1733, à Paris, et y habitant rue Neuve-Saint-Augustin, Potier de Gesvres fut exécuté le 19 messidor 1794. (No 8. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

Gigault de Crisenoy, ou Achille-Étienne-Marie Gigault de Crisenoy, maître des requêtes, seigneur de Mardilly.

Il habitait rue Richelieu, près celle Feydeau. — Achille-Étienne-Marie Gigault de Crisenoy, d'abord conseiller au Châtelet, qu'il quitta en 1779 (*Journal de Paris*, 16 juill.) pour remplacer Pierre-Philippe *Roussel de la Tour* comme conseiller du roi lai au Parle-

ment de Paris. (*Ibid.*, 26 mars 1779.) C'est en 1786 (*Ibid.*, 13 févr.) que de conseiller au Parlement il devint conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du roi, au lieu de Jean-Baptiste-Claude *Dufour de Villeneuve.*

Autres : Billet d'ent. d'Étienne Gigault, écuyer, conseiller secrétaire du roi, etc., ancien contrôleur général de la grande chancellerie. (*Journal de Paris*, 14 juin 1782.) — Étienne Gigault, *alias* Gigault de Crisenoy, fut remplacé comme secrétaire du roi par Étienne-Pierre-Claude *Lair*, sieur *de Chicheboville.* (Numéro du 29 juin 1782 du *J. de P.*)

Billet d'ent. de M[re] Étienne-Pascal Gigault de Crisenoy, ancien fermier général de S. M. (*Ibid.*, 24 mai 1788.)

Il y eut aussi Gigault de Roselle ou Rozelle, à propos duquel on pourra consulter le même *Journal de Paris* (numéros des 30 juillet 1779 et 6 août 1780).

GILBERT (le président), *alias* Pierre GILBERT DE VOISINS, président du Parlement de Paris.

Il était président de grand'chambre au Parlement de Paris et habitait rue d'Enfer-Saint-Michel, vis-à-vis les Chartreux ; il fut condamné à mort le 25 brumaire an II comme émigré, étant alors âgé de quarante-cinq ans. (*Dictionnaire des individus envoyés à la mort judiciairement*, par L. Prudhomme. Paris, 1796.)

GILBERT D'HERBLAY (le chevalier DE), ou Guillaume-François Gilbert, chevalier, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du roi (8° Le[23]. 148), *alias* le chevalier Gilbert d'Herbeley. (4° Le[23]. 105.)

GILBERT-SOLERAC (DE), 15° départ.

GILLEBERT (DE), major de l'hôtel royal des Invalides, à l'hôtel, 20° départ.

L'*Almanach royal* l'appelle de Gilibert de Merlhiac, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, major.

GILLET, avocat au Parlement, 1[er] départ.

Noël-Louis Gillet fut non pas avocat au Parlement, mais avocat en Parlement, ancien commissaire au Châtelet, remplacé comme tel en 1787 (*Journal de Paris*, 19 mars) par Antoine-Jean-Charles-Grégoire *Hiltebrandt de Villiers.* Il se peut que ce fût le fils de François-Noël Gillet, intéressé dans les fermes du roi, reçu secrétaire du roi en février 1747. (8° Lf[24], 7.)

GILLET DE LAUMONT, 13° départ.

GILLET DE LA RENOMMIÈRE, *alias* François-Pierre Gillet de la Renomière, chevalier de Saint-Louis, major du régiment provincial, du régiment d'artillerie de Strasbourg.

Autres : Billet d'ent. de Charles-Louis Gillet, avocat en Parlement, doyen de MM. les procureurs au Parlement. (*Journal de Paris*,

23 févr. 1782. — Gillet, procureur depuis 1720, avait remplacé Gillet, son grand-père ; il était de Paris.)

Billet d'ent. de Jean-Daniel Gillet, écuyer, ancien échevin, ancien conseiller du roi en son hôtel de ville, ancien juge-consul, ancien garde et doyen du collège de pharmacie. (*Journal de Paris*, 25 févr. 1782. — Il avait été élu échevin en 1751.)

Scellés apposés après le décès de Mad. Anne-Geneviève *de Ferrière*, veuve d'Étienne Gillet, ancien procureur au ci-devant Parlement de Paris. (*Journal de Paris*, 12 oct. 1791. — Étienne Gillet, de Paris, procureur depuis 1731, dit Gillet le jeune, ne fut remplacé comme procureur, par Laurent *Borde* ou *Borde des Landes*, qu'en 1781 [*Journal de Paris*, 7 juill.].)

Il y eut aussi un procureur au Parlement de Paris nommé Claude-Jessé Gillet des Aulnois, remplacé en 1785 (*Ibid.*, 31 janv.) par *Chaulois*, et un élu en l'élection de Paris, Louis-Marie-Pierre Gillet. (*Ibid.*, 21 mars 1784.)

Gimel (Paul-Guy, comte de).

Girangy (de). Voir Le Bas de Girangy.

Girard de Bussou. Voir Gerard de Bussou.

Girardin (de), 3e départ.

Gérardin (*sic*), vicomte d'Ermenonville, capitaine au régiment de Chartres, dragons, à Paris, rue Sainte-Anne, vis-à-vis celle de Chabanois, électeur du 7e départ.

Alias (4° Le[23]. 103) le marquis de Girardin d'Ermenonville, ou René-Louis Gérardin, vicomte d'Ermenonville, gendre du fermier général *Hatte*, célèbre surtout par l'hospitalité qu'il donna à J.-J. Rousseau[1].

Giraud de Gaillon, auditeur des comptes, 10e départ.

Il habitait rue des Francs-Bourgeois, au Marais.

Gissey (Charles-François), trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Paris, 14e départ.

Autre : François-Firmin Gissey, conseiller du roi, premier président en l'élection de Paris, remplacé en 1782 par Nicolas-Charles *Marye*. (*Journal de Paris*, 23 nov.)

Glué d'Espinville. Voir Espinville (d').

Godard d'Aucourt, secrétaire du roi honoraire, *alias* (8° Le[33]. 148) Claude d'Aucour, écuyer, secrétaire du roi honoraire, 7e départ.

Claude Godard d'Aucourt, fermier général, reçu secrétaire du roi au mois de décembre 1756 (4° Lf[24]. 7), habitait, en 1789, rue Vivienne,

1. Vicomtesse Alix de Janzé, *Financiers d'autrefois, fermiers généraux*, p. 296.

et était secrétaire honoraire depuis l'année 1782 (*Journal de Paris*, 11 août); son fils, Claude-Nicolas Godard Daucourt, sieur de Saint-Just, conseiller du roi en la Cour des aides à Paris, avait vendu sa charge dès l'année 1784 (*Ibid.*, 13 févr.) à Aimé-Charles-Antoine *Dières*. — Tous deux furent des littérateurs.

Autre : Claude-Félix Godard, reçu en 1786 procureur au Châtelet de Paris, au lieu de Louis-Denis *Duval* l'aîné. (*Journal de Paris*, 11 oct.)

GONDRECOURT (Marc-René, marquis DE), capitaine au régiment de Berry, cavalerie, 10e départ. (Voir aussi 8e Le^{23}. 148.)

GOUGENOT DE CROISSY ou Croisy, 3e départ.

C'est Gougenot, cul-de-sac Sainte-Hyacinthe, rue de la Sourdière, administrateur de la Compagnie des Indes, d'après l'*Almanach royal* de 1790.

Georges Gougenot de Croissy, l'un des administrateurs de la Compagnie des Indes, était secrétaire du roi honoraire, ayant été reçu secrétaire dès le mois d'octobre 1748, au lieu de Georges Gougenot, son père. (8° Lf^{24}. 7.)

Billet d'ent. de Mad. Marie-Angélique *Verany de Varenne*, épouse de Mre Gougenot de Croisy, administrateur de la Compagnie des Indes, transportée en l'église des Cordeliers. (*Journal de Paris*, 24 déc. 1787.)

GOUGENOT, écuyer, maître d'hôtel ordinaire du roi, 7e départ.

C'est Louis-Georges Gougenot, d'après le *Procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de Paris*, *hors des murs* (8° Le^{23}. 148.), et aussi d'après le n° 3 de la *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs* : « Louis-Georges Gougenot, âgé de cinquante-six ans, né à Paris, demeurant rue Lepelletier, ci-devant maître d'hôtel de Capet, condamné à mort et exécuté en germinal 1794. »

GOUJON DE THUISY (DE), et

[GOUJON], marquis de Thuisy, du 15e départ.

GOULÉ (Claude-Hyacinthe), écuyer, 10e départ.

C'est Claude-Hyacinthe Goullet, rue Saint-Antoine, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, auquel succéda, en 1787, Étienne *Thomé*. (*Journal de Paris*, 31 mars.)

Autres : Jean-Hyacinthe Goullet d'Olizy, reçu conseiller du roi en sa Cour des aydes de Paris au lieu de Pierre-Jean *Mariette*. (*Ibid.*, 11 août 1787.)

Claude-Gabriel Goullet, remplacé en 1785 comme huissier-commissaire-priseur au Châtelet de Paris par Pierre-Michel-Louis *Blondel*. (*Ibid.*, 4 sept.)

GOUNON (DE), *alias* de Gonon, ancien capitoul de Toulouse, électeur du 2e départ.

GOUVELLOT (DE), 2e départ., *alias* Louis-Paul, vicomte de Gouvello, sous-lieutenant des gardes du corps du comte d'Artois. (8° Le[28], 148, p. 18.)

Gouvernet (de). Voir La Tour du Pin-Gouvernet.

GOUY DARCY (marquis DE), *alias* le marquis de Gouy d'Arsy, électeur du 6e départ., *alias* (8° Le[28]. 148) Louis-Marthe, marquis de Gouy d'Arsy, lieutenant général pour S. M. de la province de l'Isle-de-France, colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, grand bailli d'épée des bailliages royaux de Melun et Moret.

Gouy d'Arcy, âgé de quarante-un ans, né à Paris, ex-noble, ex-constituant, condamné à mort, exécuté le 5 thermidor 1794. (N° 9. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

GRAINTHEVILLE (baron DE), 16e départ.

GRAINTHEVILLE (vicomte DE), 16e départ.

Gramont. Voir Guiche (Gramont, duc de).

GRANDJEAN, 13e départ.

Est-ce Pierre-Anselme Grandjean, procureur au Châtelet de Paris depuis l'année 1781 (*Journal de Paris*, 6 août) au lieu de François *Duperrier?* Grandjean habitait rue du Plâtre-Sainte-Avoye.

GRAVIER DE VERGENNES ou simplement de Vergennes, maître des requêtes, rue Neuve-Saint-Eustache, électeur du 7e départ.

C'est Charles Gravier, sieur de Vergennes, reçu conseiller du roi en ses conseils, reçu maître des requêtes en son hôtel, en 1777 (*Journal de Paris*, 5 sept.), au lieu de François-Pierre *du Cluzel.*

De Vergennes, électeur également en 1790 (8° Lb[40]. 1205), né à Dijon en 1751 ou 1752, fut guillotiné, ainsi que son père, J. Gravier, comte de Vergennes, âgé de soixante-quinze ans, le 6 thermidor 1794. (N° 9. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

Autre : Billet d'ent. de Charles Gravier, comte de Vergennes, ministre des Affaires étrangères, décédé à Versailles, en février 1787, à l'âge de soixante-huit ans. (*État actuel de Paris*, *quartier Saint-Germain*, 1788. In-24.)

GRIMAUDET (marquis DE), capitaine de dragons, électeur du 13e départ. (Les *Archives parlementaires*, VI, p. 685, l'appellent le marquis de Grimaud.)

GROMAIRE DE ROUGERY (DE), 2e départ.

Sans doute Gromaire de Rougerie, contrôleur alternatif de la 26e partie des rentes de l'hôtel de ville, de 1768 à 1788, demeurant rue Saint-Honoré, aux grandes écuries du roi.

GROMAIRE DE LA BAPOMERIE, 3e départ.

Est-ce Jean-Joseph Gromaire de la Bapaumerie, huissier de la Chambre du roi (les huissiers de la Chambre avaient la qualité d'écuyer, d'après l'*État général de la France* de Waroquier), ou encore Grommaire de la Bapommerie, inspecteur de la librairie et de la bonneterie à Paris, deux personnes qui n'en font peut-être qu'une?

GUERCHY (marquis DE), rue Saint-Dominique, électeur du 20e départ.

GUERCHY (comte DE). (4° Le[28]. 106, p. 93.)

GUEROULT DE BOISROGER (chevalier), *alias* Nicolas Gueroult, chevalier de Boisroger, capitaine de grenadiers au régiment provincial de Paris, chevalier de Saint-Louis.

GUERRIER DE ROMAGNAT (Ange-Joseph-René), conseiller au Parlement, premier président en survivance de la Cour des aides de Clermont-Ferrand, 10e départ.

Il habitait rue Montmartre, près le boulevard, et était conseiller à la 3e Chambre des enquêtes; il y eut aussi un maître des requêtes ordinaire nommé Guerrier de Besance. (*Journal de Paris*, 2 mars 1783.)

GUI (DE), *alias* Louis-Charles Guy, écuyer, commissaire ordinaire des Guerres, employé dans la généralité de Paris.

Guy habitait Saint-Germain-en-Laye, d'après l'*Almanach royal*.

GUICHE (duc DE), électeur du 17e départ., *alias* (8° Le[23]. 148). Antoine-Louis-Marie DE GRAMONT, duc DE GUICHE.

Né en 1755, il habitait rue Saint-Dominique.

GUIDI, ancien gentilhomme ordinaire du roi et censeur royal, 7e départ.

Guidi était censeur pour les belles-lettres et l'histoire; il habitait place des Victoires.

GUIGNACE (et non Guignard) DE VILLENEUVE, écuyer, 7e départ.

GUIGNACE DE VILLENEUVE (Charles-Augustin), 10e départ.

GUIGNACE DE VILLENEUVE (Charles-Jean), écuyer, 10e départ.

Il y eut un conseiller au Châtelet et siège présidial de Paris, nommé Charles-Henri Guignace de Villeneuve, lequel fut remplacé en 1780 par Jacques *Baron*. (*Journal de Paris*, 3 janvier. — Baron et Baron des Fontaines, frère du précédent sans doute, tous deux conseillers au Châtelet, reçus la même année.)

GUILLOT DU COUR (Dominique), écuyer, lieutenant au bataillon de garnison de Provence, rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou, faubourg Saint-Germain, 20e départ.

GUILLOTEAU DE GRANDEFFE, *alias* André de Guilloteau de Grandeffe, écuyer.

GUIMPS (Caoger [*sic*] — Cosson, chevalier DE), maître d'hôtel ordinaire de la reine, aide-maréchal-général des logis de l'état-major de l'armée,

alias le chevalier de Guimps, attaché à l'état-major de l'armée, électeur du 7ᵉ départ.

C'est Pierre Cosson de Guimps, d'après l'*État général de la France*, de Waroquier ; il y eut aussi un de Guimps grand maître des eaux et forêts de la généralité de Poitou, d'après l'*Almanach royal* de 1790.

Gurbert, écuyer, secrétaire du roi honoraire, et

Gurbert, fils, écuyer, tous deux du 7ᵉ départ.

M. et Mᵐᵉ de Gurbert habitaient rue Louis-le-Grand.

Guyet.

Guyhou de Monleveaux, 3ᵉ départ.

Benjamin-Prix Guyhou de Montleveaux avait remplacé Léonard-Alexis *Bertin* comme maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris. (*Journal de Paris*, 10 août 1782.)

Autres : Benjamin Guyhou de Montleveaux, ci-devant trésorier de France au bureau des finances à Paris, reçu secrétaire du roi en août 1735. (8º Lf²⁴. 7.)

Billet d'ent. de Mad. Jeanne-Suzanne *de Langelerye*, veuve de Benjamin Guyhou de Montleveaux, écuyer, conseiller secrétaire du roi, ancien trésorier de France de la généralité de Paris. (*Journal de Paris*, 4 avril 1786.)

Hacqueville (d'). Voir Le Boulanger d'Hacqueville.

Haudicourt (Cavé d'). Voir Cavé d'Haudicourt.

Hautecourt, chevalier, comte de Raimecourt (Jean-Baptiste-Bénigne-Vincent d'), ancien capitaine commandant au régiment de Chartres-Infanterie, chevalier de Saint-Louis, 10ᵉ départ.

Hautefort (vicomte d'), *alias* Abraham-Frédéric d'Hautefort, vicomte d'Hautefort, maréchal de camp, gentilhomme d'honneur de Monsieur, frère du roi.

Il habitait rue de l'Université.

Hazon, intendant des bâtimens du roi, 2ᵉ départ., *alias* (8ᵉ Le²³. 148) Barthélemi-Michel Hazon, intendant général des bâtimens du roi.

C'était l'un des trois intendants généraux et le plus ancien (1770) ; il était architecte du roi et habitait Paris et Versailles.

Autre : Décès du 23, à Saint-Germain-en-Laye, de Mad. Charlotte *Le Couteulx*, veuve de Michel-Jean-Baptiste Hazon, doyen des conseillers au Châtelet. (*Annonces, affiches*, 27 novembre 1777.)

Hébert (Jean-Baptiste-Louis-Charles), 9ᵉ départ.

Autre : Billet d'ent. de Mad. Anne-Claude-Louise *Judde*, veuve de Mʳᵉ Jean-Baptiste Hébert, écuyer, conseiller du roi, trésorier, receveur général et payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris. (*Journal de Paris*, 14 janv. 1787.)

Hébert de Hautéclair (Nicolas-Jacques-Augustin), trésorier de France au bureau des Finances de Paris, 10e départ.

Heman (de) ou Hemant, maître des Comptes, électeur du 1er départ.

Heman (de), père, maître des comptes (sans doute L.-G. de Heman), 1er départ.

Il y avait en 1789, d'après l'*Almanach royal*, trois maîtres des comptes de ce nom : de Heman l'aîné, depuis 1742, et les deux autres, depuis les années 1775 et 1776. — On trouvera dans les *Affiches de Paris* (17 juillet 1747) le billet de mariage de M. Dehemant, maître des comptes, avec Mlle Patu, fille de M. *Patu*, conseiller du roi, notaire.

Hénin de Chérel (Marie-Jean-Baptiste-Claude), chevalier, conseiller maître en la Chambre des comptes, électeur du 10e départ.

Hénin (Claude-Joseph), chevalier, conseiller du roi, maître ordinaire en sa Chambre des comptes, 14e départ.

Sans doute Hénin l'aîné, reçu conseiller maître un an avant le précédent, et habitant rue Pavée-Saint-André.

Hennequin d'Ecquevilly. Voir Ecquevilly (Hennequin d').

[Hericart], vicomte de Thury, électeur du 11e départ.

Héricart de Thury, élu 4e électeur du 13e département, s'excusa pour des raisons de santé.

Il était magistrat, et c'est sans doute Héricart ou Héricard de Thury, conseiller maître à la Chambre des comptes, correcteur de 1763 à 1776, demeurant rue Neuve-Sainte-Catherine-Saint-Michel, d'après l'*Almanach royal*.

Autre : Billet d'ent. de Mad. Anne-Magdeleine *Leschassier*, veuve de Jacques-Louis-Sébastien Hericart, chevalier, conseiller du roi en sa Cour des aydes, seigneur de la terre et vicomté de Thury-en-Valois. (*Journal de Paris*, 24 déc. 1788.)

Heron (François-Jean-Marie), 9e départ.

Autre : Billet d'ent. de Mad. Françoise-Marie *Mercier*, veuve de Mre Jean-Baptiste-Philippe Heron de Courgy, receveur des consignations des requêtes du palais. (*Journal de Paris*, 9 oct. 1783. — Il y avait Heron de Courgy et Heron de la Thuillerie, tous deux receveurs depuis 1767.)

Heurtault de la Merville. Voir La Merville (Heurtault de).

Hillaire de la Rochelle, écuyer, 7e départ.

Hocquart, avocat général de la Cour des aides, *alias* Mathieu-Louis Hocquart, chevalier, conseiller du roi en ses conseils, avocat général de la Cour des aides, rue Neuve-des-Capucines, électeur du 3e départ.

Il avait remplacé en 1788, comme avocat général, Charles-Henri *Dambray* ou d'Ambray. (*Journal de Paris*, 20 janv.)

Hocquart (chevalier), 3e départ.

HOCQUART, marquis DE MONTFERMEIL, électeur du 6e départ.

Jean-Hyacinthe-Louis Hocquart, marquis de Montfermeil, maréchal général des logis des camps et armées du roi, mestre de camp de cavalerie (*Procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de Paris, hors des murs*), descendait de Jean-Hyacinthe Hocquart, fermier général dès 1721, lequel acheta les terres de Montfermeil et de Courberon, et maria, en 1744, sa fille Marie-Anne au comte de Cossé-Brissac. (*Liste des noms des ci-devant nobles* de Dulaure, 3e partie, p. 28.)

Autre : Billet d'ent. de Mre Jean-Hiacynthe-Emmanuel Hocquart, chevalier, marquis de Montfermeil, etc., ancien premier président des requêtes du palais et conseiller d'honneur du Parlement de Paris. (*Journal de Paris*, 21 déc. 1778.)

HOCQUART DE COURBERON, du 7e départ., *alias* Gilles-Marie Hocquart de Courberon, chevalier, ancien écuyer ordinaire de main de feue Mme la Dauphine (8e Le23. 148).

Il habitait rue de Ménars et descendait comme le précédent du fermier général; il fut guillotiné le 7 messidor 1794 à l'âge de soixante ans. (No 7. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc. — Hocquart était né à Paris.)

HOCQUART (Antoine-Louis-Hyacinthe), premier président de la Cour des aides, électeur du 10e départ.

Né à Paris et y demeurant rue Payenne-au-Marais, il fut exécuté à l'âge de cinquante-cinq ans, le 1er floréal 1794. (No 3. *Liste générale et très exacte des noms des conspirateurs*, etc.)

Antoine-Louis-Hyacinthe Hocquart, qui avait remplacé d'abord Pierre *Terray de Rozières* comme procureur général du roi en la Cour des aydes de Paris (*Journal de Paris*, 28 août 1778), n'était que depuis quatre mois à peine premier président de cette même Cour des aides, ayant été nommé au lieu de Charles-Louis-François-de-Paule-Honoré *Barentin*. (*Ibid.*, 7 janv. 1789.)

HOUDETOT (comte DE), *alias* Claude-Constant-César, comte de Houdetot, lieutenant général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis, rue Saint-Honoré, 331, électeur du 3e départ.[1].

Le comte d'Houdetot était né en 1724.

HOUDIART, *alias* HOUDIART DE MAREIL.

HUART DU PARC, correcteur des comptes, 1er départ.

Il était conseiller correcteur des comptes depuis 1767 et habitait quai d'Anjou, dans l'île Saint-Louis.

HUART DU PARC, 15e départ.

C'est Jean-Baptiste-A. Huart du Parc, avocat aux conseils du roi

---

1. Voir aussi Le23. 108, p. 21.

depuis 1755, reçu secrétaire du roi en 1768 (8° Lf²⁴. 7); il habitait rue des Petits-Augustins, près le quai.

Hue de Miromenil. Voir Miromenil (de).

HUGUET DE SEMONVILLE, conseiller au Parlement, rue Vivienne, électeur du 7ᵉ départ., puis député.

« Huguet de Semonville, conseiller au Parlement, républicain populaire, ami de la liberté; de quel autre conseiller pourroit-on en dire autant? » (*Étrennes à la vérité ou Almanach des aristocrates* pour 1790, p. 65 [Lc²². 18].)

Charles-Louis Huguet de Semonville avait été reçu conseiller en la cour du Parlement de Paris, en 1777, au lieu de Pierre-Jacques *de Bretignières*. (*Journal de Paris*, 5 déc.)

En cette même année 1777, le 27 mars, était inhumé à Paris, en l'église Sainte-Croix de la Bretonnerie, Claude-Thomas Huguet, écuyer, sieur de Semonville, ancien greffier en chef des requêtes du palais. (*Annonces, affiches*, 7 avril.)

Autre : Billet de mariage de Huguet (Théodore-François), procureur au Châtelet, et de demoiselle *Sandrié des Fossés*, du 23 sept. (*Annonces, affiches*, 29 sept. 1777. — Huguet avait remplacé *Blacque* comme procureur au mois de mai de cette année.)

HULLIN DE BOISCHEVALIER (Louis-Joseph), 9ᵉ départ.

Syndic des procureurs de la Chambre des comptes, Hullin de Boischevalier avait alors quarante-sept ans (Lb⁴⁰. 1205); il habitait rue Saint-Antoine, n° 305.

Billet d'ent. du 18 février à Saint-Paul de Mad. Marie-Magd. *Germain*, épouse de L.-Jos. Hullin de Boischevallier, procureur des comptes. (*Annonces, affiches*, 2 mars 1778.)

Autre : Hyacinthe Hulin de Boischevalier, procureur au Châtelet de Paris, remplacé, en 1783, par Louis-Nicolas-Pierre-Joseph *Dubois*. (*Journal de Paris*, 15 avril.)

Hurault de Vibraye. Voir Vibraye (de).

HUREL (Jean-Joseph), écuyer trésorier-receveur général et payeur des rentes de l'hôtel de ville, 10ᵉ départ.

Billet d'ent. de Mad. Magdeleine-Adélaïde *Bellanger*, épouse de Mʳᵉ Jean-Joseph Hurel, avocat en Parlement, conseiller du roi, trésorier, receveur général et payeur des rentes de l'hôtel de ville. (*Journal de Paris*, 10 oct. 1789.)

JARDIN, chevalier de l'Ordre du roi, 2ᵉ départ.

Il était architecte ordinaire du roi et chevalier de Saint-Michel; il habitait rue du Doyenné.

Il y eut aussi un avocat ès Conseils d'État et privé du roi, du nom

de Jean-Jérôme Jardin, décédé en 1784 ou 1785 et qui eut pour remplaçant *Dutillet de Loinville*. (*Journal de Paris*, 31 mai 1785.)

JAUCOURT (comte François DE), colonel du régiment des dragons de Condé.

Il habitait rue de Varenne.

JOGUET (Guillaume-Ignace DE), maître des Comptes.

Il habitait rue Thérèse.

JOUBERT, 13e départ.

Jouenne d'Esgrigny. Voir Esgrigny (Jouenne d').

JOURDAIN DE SAINT-SAUVEUR (François-Isidore), 9e départ.

KENDALL (baron DE), maréchal des camps et armées du roi, chevalier de Saint-Louis, avenue de l'École militaire, 20e départ.

Kermorvan (de Bavazer de). Voir Bavazer (de).

KERSAINT (comte DE), chef de division des armées navales, à Paris, boulevard des Italiens, électeur du 7e départ.

Harmand-Guy-Simon Kersaint, natif de Paris, âgé de cinquante-deux ans, ex-député, ci-devant gentilhomme breton, ancien officier de marine, convaincu de conspiration, condamné à mort, fut exécuté le 5 décembre 1793. (No 1. *Liste générale et très exacte des noms*, etc., *de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire*, etc.)

Laage (de). Voir Delaage.

LA BALME (DE), 3e départ.

C'est de la Balme de Vaulfin, secrétaire du roi, rue Sainte-Anne, *alias* Jacques-Henri de la Balme, avocat ès conseils du roi, remplacé en 1788 (*Journal de Paris*, 24 août) dans ces dernières fonctions par Pierre-Nicolas Le Duc.

LA BARBERIE, marquis DE REFFUVEILLE (Jacques-Augustin DE), capitaine des grenadiers des gardes-françoises, électeur du 10e départ., *alias* (4e Le23. 105) le marquis de Refuveille, *alias* (8e Le23. 148) Jacques-Augustin de La Barberie, chevalier, marquis de Reffuveille, maréchal de camp, capitaine de grenadiers des gardes-françoises.

Jacques-Augustin Labarbery de Russeveille (*sic*), ex-noble, ci-devant capitaine dans les Gardes-Françaises, convaincu d'avoir conspiré contre la liberté et la souveraineté du peuple, condamné à mort, fut exécuté le 25 germinal 1794. (No 3. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

LA BARTHE (vicomte DE).

LA BOISSIÈRE (DE), *alias* Georges-Alexis LE ROY DE LA BOISSIÈRE, auditeur des Comptes, rue de la Cerisaie.

LA BORDE DE LAURENSAN (DE), 3e départ.

Il habitait rue Traversière et ne peut être identifié avec Jean-

Louis-Honoré de La Borde, lieutenant général de la prévôté de l'hôtel, électeur du Luxembourg en 1790 et alors âgé de soixante et onze ans. (8° Lb[40]. 1205.) — Le n° 3 de la *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc., indique aussi un Jean-Joseph Laborde, âgé de soixante-dix ans, né à Jaen, en Espagne, ci-devant banquier de la Cour de Capet, guillotiné en germinal 1794.

La Bruyère (Gaudot de). Voir Gaudot de la Bruyère.

La Bussière (Jean-Baptiste-Louis de), major en second d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, au Palais-Royal, électeur du 3e départ.

La Charce (de). Voir La Tour du Pin de la Charce.

La Chatre (comte de), 15e départ.[1].

La Chesnaye (Baudin de). Voir Baudin de la Chesnaye.

La Concy (chevalier de), 3e départ.

Sans doute Trumeau de la Concy; il y eut du moins un prêtre de ce nom, du diocèse de Paris, enterré le 1er août 1777 à Saint-Germain-l'Auxerrois. (*Annonces, affiches*, 7 août.)

La Coux (de), écuyer, 7e départ.

La Croix de Castries. Voir Castries.

La Croix (César-Jacques de), maître des Comptes, 10e départ.

Il habitait place Royale.

La Cropte de Bourzac. Voir Bourzac (de).

La Devèze (chevalier de), 2e départ.

La Devèze (chevalier de), ci-devant commandant des troupes du Sénégal, destitué arbitrairement, 14e départ.

Qu'est-ce que ces deux personnes de même nom? Le premier serait-il François-Paul-René-Magdelaine de Clerc, chevalier de la Devèze, que l'on retrouve dans le *Procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de Paris, hors des murs*, ou encore Pierre-Joseph-Dorothée Clerc de Ladevèze, originaire de l'Hérault, ci-devant noble, ci-devant chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, guillotiné le 4 janvier 1794, à l'âge de quarante-cinq ans, comme convaincu de complicité dans l'affaire du 10 août 1792 au château des Tuileries? (N° 1 de la *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs qui ont été condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire.*) Il y eut aussi des Poujade de la Devèze, parmi lesquels un prêtre de ce nom de la paroisse Sainte-Marguerite à Paris, électeur en 1790. — Pour La Devèze, voir encore 4° Le[23]. 105.

La Feuillade. Voir d'Arthaud et d'Aubusson.

La Fitte du Courteil (chevalier de), 16e départ.

---

1. Voir aussi p. 18 de 8° Le[23], 108.

Il habitait rue du Cherche-Midi.

La Frenaye (de), 6e départ.

Sans doute Claude-Étienne de la Frenaye, né en 1732 et marié à Marie-Marguerite *Trudon* (sœur de Trudon des Ormes). Il était fils de l'échevin de Paris de ce nom Claude-Éléonor de la Frenaye, qui, avant d'être échevin, avait été longtemps conseiller quartinier (dès 1732) et dont les armoiries figurent dans le recueil en partie manuscrit déjà cité. (4° Lk7. 6778.) On trouvera dans le *Journal de Paris* (8 janv. 1782) le billet d'ent. de Mad. Marie-Geneviève *de Dessuslemoustier*, veuve de Claude-Éléonor de la Frenaye, écuyer, ancien échevin (décédé en 1778).

Autres : L'*Almanach royal* de 1791 (p. 522) indique comme premier commis au département de la caisse de l'extraordinaire M. La Frenaye le jeune ; ce doit être le second fils de Claude-Étienne.

La Grange (marquis de), *alias* François-Joseph, marquis de la Grange et d'Attilly, marquis de Fouville, baron de Lorme-Châlons, lieutenant général des armées du roi, commandeur de l'Ordre de Saint-Louis.

Il habitait rue de Braque.

La Grange (vicomte de), colonel d'infanterie, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, électeur du 14e départ.

L'Allemant de Nantouillet. Voir Nantouillet.

Lally-Tolendal (comte de), électeur du 13e départ., puis député.

Trophime-Gérard de Lally-Tolendal, député de Paris aux États généraux, né à Paris en 1751, était fils légitimé de Thomas-Arthur, baron de Tolendal, comte de Lally, lieutenant général, gouverneur de l'Inde française et décapité à Paris le 9 mai 1766.

La Lobbe (Canot de). Voir Canot de la Lobbe.

La Marck (chevalier de), *alias* le chevalier Aubry de la Marck, 13e départ.

La Marlière (comte de), 15e départ., *alias* (8° Le23. 148) Antoine-Nicolas, comte Le Collier de la Marlière.

La Marnière. Voir Phelippes de la Marnière.

La Martellière (de), 3e départ.

L'*Almanach de Paris* l'appelle le chevalier de Lamarthelière ; il habitait rue Traversière. Est-ce Étienne Maffre de la Marteillère, né en 1743, d'après la table de l'*État militaire de la France?*

Lambert, trésorier de France, 1er départ.

D'après l'*Almanach royal*, Lambert, trésorier de France au bureau des Finances à Paris depuis l'année 1744, habitait rue des Prouvaires.

Lambert (comte de), électeur du 2e départ.

Lambert, baronnet de la Grande-Bretagne, *alias* le chevalier Lambert, électeur du 7e départ.

Il habitait rue Richelieu.

Lambert de Morel (Augustin-Louis), conseiller du roi, auditeur de la Chambre des comptes, 10ᵉ départ.

Il était auditeur depuis l'année 1761 et frère puîné d'un autre Lambert, reçu auditeur la même année; il habitait rue des Tournelles, hôtel de Melun.

Lambert de Morel est à rapprocher de Lambert-Deschamps de Morel, conseiller de grand'chambre du Parlement et conseiller honoraire à la Cour des aides.

Il y eut aussi le contrôleur général des finances Lambert, démissionnaire en 1790 et remplacé par Valdec de Lessart, maître des requêtes. (*Journal de Paris*, 30 nov. 1790.) C.-G. Lambert, ex-conseiller maître des requêtes et ex-contrôleur des finances, natif de Paris, fut guillotiné en 1794, à l'âge de soixante-huit ans. (Nº 7 de la *Liste générale et très exacte des noms*, etc.)

Autres : Augustin-Charles-Pascal Lambert, reçu en 1782 (*Journal de Paris*, 14 juillet) conseiller du roi lay en sa cour de Parlement de Paris au lieu de Claude-Jean-Nicolas *Le Roy de Roullée.*

Paul-Augustin-Joseph Lambert (*alias* Lambert du Fresne, frère du précédent), reçu en 1784 (*Journal de Paris*, 6 mars 1784), conseiller du roi en la cour de Parlement de Paris au lieu de Étienne-Pierre *Cherade de Montbron.*

La Meillardière (vicomte de), 13ᵉ départ.

La Merville (comte de), *alias* Jean-Louis-Thomas Heurtault, comte de la terre et seigneurie de la Merville.

La Meth (marquis de), électeur du 16ᵉ départ.

Il était porteur de la procuration du bailli Le Menager, pour le fief des Mathurins, situé faubourg du Roule.

Lami. Voir Lamy.

La Michaudière (Pierre-Marie, chevalier de).

Il est à rapprocher sans doute de Jean-Baptiste-François de la Michodière, conseiller d'État ordinaire, ancien prévôt des marchands, conseiller d'honneur au Parlement de Paris, rue de Bracq.

La Miremory (comte de), *alias* le comte de la Mire Mory, rue de Grenelle; *alias* (Le[23]. 148) François-Jean de la Miremory, comte de la Miremory, chevalier honoraire de l'Ordre de Malthe, mestre de camp de cavalerie, capitaine des gardes du prince de Conti; ou encore de la Myre, comte de Mory d'Honneinghem.

La Mothe (de), écuyer, 7ᵉ départ.

La Motte-Angot, marquis de Flers (Louis-Paul de), maréchal des camps et armées du roi, 10ᵉ départ.

La Mouche (Antoine-Pierre de), conseiller du roi, auditeur ordinaire en

sa Chambre des comptes, conseiller de Monsieur en tous ses Conseils et son procureur général.

Il habitait rue de Bretonvilliers, île Notre-Dame.

LAMOUROUX [et non Lamoureux] (Henri-François DE), ancien receveur général des finances.

LAMY (DE), *alias* Bernard-Marie de Lami, ancien gendarme.

LANGE (chevalier DE), 7e départ., *alias* (Le[23]. 148, p. 20) Jean-Joseph-Enguerrand DE L'ANGE DE LA BELTIÈRE, chevalier de Saint-Louis.

LANGLADE (marquis DE).

LANGLAR (DE) (4° Le[23]. 106, p. 93).

Est-ce Langlard, substitut du procureur général honoraire?

LANGLET (DE) (8° Le[23]. 148, p. 20).

LANGLOIS DE REZY (Auguste-Louis), officier au régiment des gardes-françoises, électeur du 10e départ.

Il était premier lieutenant et figure sous le seul nom de Resy dans une autre liste (4° Le[23]. 105); il fut guillotiné à l'âge de quarante-six ans, le 12 floréal 1794, le même jour que son frère, A.-H. Langlois de Pomeuse, âgé de cinquante ans, ci-devant conseiller de grand'-chambre au ci-devant Parlement de Paris; tous deux étaient nés à Paris. (N° 4. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

LANIGAN, 15e départ.

Est-ce Lanigan, médecin, rue des Francs-Bourgeois, d'après l'*Almanach des adresses de Paris* pour l'année 1790?

La Noue (de). Voir Marquelet de la Noue.

LA PIERRE, marquis DE FREMUR (Jean-Toussaint DE), maréchal des camps et armées du roi, électeur du 10e départ.

LA PRESLE (DE), *alias* André de la Presle, 1er départ.

Il était avocat au Parlement depuis l'année 1782.

LA QUEUILLE (marquis DE), électeur du 19e départ.

LARCHER, chevalier, comte DE LA TOURAILLE (Jean-Chrisostôme), mestre de camp, au palais de Bourbon, 20e départ.

Larcher de la Touraille, qui était né à Paris et avait été capitaine de cavalerie au régiment de Condé, fut guillotiné le 8 thermidor 1794, à l'âge de soixante-quatorze ans. (Supplément au n° 9 de la *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

LARDIER, *alias* Jean-Baptiste-Pierre LARDIER DE SAINT-GERVAIS, écuyer, lieutenant honoraire de la prévôté de l'hôtel du roi.

Il y eut aussi un correcteur des Comptes de ce nom.

La Rivière (de). Voir Le Mercier de la Rivière.

LA ROCHE-AYMON (vicomte DE), électeur du 17e départ.

LA ROCHE-BOUSSEAU (Louis-Marie-François), maréchal des camps et armées du roi, 10e départ.

Il fut guillotiné le 19 messidor 1794, à l'âge de soixante-neuf ans. (N° 8. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

LA ROCHE-DU-MAINE (marquis DE), 16e départ.

Il habitait rue de Sève. — Jean-Pierre-Louis Luchet, marquis de la Roche-du-Maine, littérateur, né à Saintes en 1740, décédé à Paris en 1792.

LA ROCHEFOUCAULD (duc DE), électeur du 3e départ. et député de Paris à l'Assemblée nationale.

Il était maréchal de camp.

LA ROCHEFOUCAULD (marquis DE), *alias* le marquis DE LA ROCHEFOUCAULD-BAYERS, électeur du 15e départ.

Maréchal de camp comme le précédent.

La Rochelle (de). Voir Hillaire de la Rochelle.

Laroque (de). Voir Valleteau de Laroque.

LA SALLE (marquis DE), électeur du 12e départ.

Ancien lieutenant-colonel d'infanterie.

LASCASES (marquis DE), colonel du régiment de Languedoc, commandant de l'Ordre de Saint-Lazare, électeur du 7e départ.

LA SERRE (chevalier DE), 3e départ.

L'*Almanach royal* indique parmi les brigadiers d'infanterie un chevalier de La Serre.

LASSOLAIS, *alias* de Lassolais, électeur du 12e départ.

C'est Bauné de la Saulais, maréchal de camp, d'après l'*Almanach royal*.

LA TAGNERETTE (DE), 16e départ.

Dubu de la Tagnerette, fils de Dubu de Longchamp, administrateur des postes, avait été enfermé deux fois au donjon de Vincennes pour inconduite. (*Histoire du donjon et du château de Vincennes*, par Nougaret, 1807, t. II, p. 267.)

La Touche. Voir Le Vassor de la Touche.

LA TOUR DU PIN DE CHARCE (DE), *alias* le vicomte de la Charce, 3e départ.

Il y eut Jean-Frédéric de la Tour du Pin, vicomte de la Charce, maréchal de camp, gouverneur de Pontarlier, gentilhomme d'honneur du comte d'Artois (8° Le[23]. 148); mais c'est plutôt Louis-Henri de la Tour du Pin de la Charce, premier veneur du duc d'Orléans.

[LA TOUR DU PIN], comte DE GOUVERNET, électeur du 18e départ., *alias* (8° Le[23]. 148) Frédéric de la Tour du Pin, comte de Gouvernet, colonel du régiment Royal-Vaisseaux.

Autre : Le comte de Gouvernet, lieutenant général, ministre et

secrétaire d'État, ayant le département de la Guerre, directeur et administrateur général de l'hôtel royal des Invalides, guillotiné en 1794; P.-A.-G.-V. de la Tour du Pin-Gouvernay, âgé de soixante-douze ans, né à Fournat, en Champagne, ci-devant marquis et lieutenant général des armées, demeurant à Auteuil lors de son arrestation, condamné à mort et exécuté en avril 1794. (N° 4 de la *Liste générale et très exacte des noms*, etc.)

La Touraille. Voir Larcher de la Touraille.

La Tourette (chevalier de), électeur du 18e départ.

Lattre d'Aubigny (de), *alias* de l'Atre d'Aubigny, auditeur des Comptes, 1er départ.

Charles-François-Louis de Lattre d'Aubigny, qui habitait en 1789 l'hôtel Lambert, dans l'île Saint-Louis, avait remplacé comme conseiller du roi, auditeur des comptes à Paris, Philippe-Alexandre de Lattre d'Aubigny, son père. (*Journal de Paris*, 5 déc. 1783.)

Launay (Roullin, chevalier de), 3e départ.

Sans doute Joseph-François Roullin de Launay, né le 20 janvier 1715, retiré en 1781, ci-devant lieutenant-colonel du régiment de Montargis, brigadier des armées. (État de répartition des pensions [4° Lf84. 5].)

Laurensan (de). Voir Laborde de Laurensan (de).

Lauriston (de). Voir Law de Lauriston.

Laus de Boissy, lieutenant particulier honoraire du siège général de la connétablie et maréchaussée de France, 7e départ.

Lieutenant particulier de 1766 à 1775; il était célibataire et habitait rue Saint-Eustache. (*Liste des noms des ci-devant nobles* de Dulaure, 2e partie, p. 85.)

Autres : Jean-Fulcran Laus, reçu en 1782 (*Journal de Paris*, 15 juin) conseiller du roi, contrôleur général ancien triennal du trésorier-receveur payeur général, ancien triennal de la 28e partie des rentes constituées de la ville de Paris, au lieu de Antoine-Joseph *Macquer*.

Billet d'ent. de Jean-Fulcran Laus-Duclauseau, écuyer, avocat en Parlement, contrôleur des rentes de l'hôtel de ville. (*Journal de Paris*, 9 févr. 1783. — Laus fut remplacé comme contrôleur des rentes par *Lesguillier* ou L'Equilliez.)

Lavacquerie (comte de), 6e départ.

Laval (duc de), 16e départ.

L'*Almanach royal* indique le maréchal duc de Laval-Montmorency, né en 1723, et demeurant rue Notre-Dame-des-Champs.

Laval-Montmorency (comte de), électeur du 16e départ., *alias* le comte de Laval, *alias* le comte de Montmorency-Laval.

Laval (vicomte de), 16e départ.

La Valette (chevalier de), *alias* Charles-François Chandéon de La Valette, chevalier, maréchal de camp.

Lavardin. Voir Bouron de Lavardin.

Lavaupalière (marquis de), électeur du 4e départ.

C'est Maignart de la Vaupalière.

La Vigerie. Voir Moreau de la Vigerie.

La Vieuville (chevalier de), officier aux gardes-françoises, à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, électeur du 7e départ.

Lavoisier (Antoine-Laurent), *alias* de Lavoisier, électeur du 9e départ., *alias* (8e Le[23]. 148) Antoine-Laurent La Voisier, écuyer, de l'Académie des sciences.

Il était fermier général et régisseur des poudres et salpêtres à l'Arsenal; il s'était en outre fait admettre parmi les secrétaires du roi en 1773 et alors qu'il était déjà de l'Académie des Sciences. Il avait cinquante ans lorsqu'il périt sur l'échafaud révolutionnaire, le 8 mai 1794 (no 6. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.), victime de ses fonctions de fermier général et sans égard pour ses travaux et ses découvertes : La Voisier, de l'Académie des sciences, aristocrate en qualité d'académicien. (*Étrennes à la vérité ou Almanach des aristocrates* pour 1790.)

Law de Lawriston, *alias* Jean de Law, baron de Lauriston.

C'est le maréchal de camp.

Autre : Billet d'ent. de Mad. Marie *Carvalho*, veuve de Jacques Law, chevalier, colonel d'infanterie, commandant général des troupes aux Indes orientales, etc. (*Journal de Paris*, 30 mai 1782.)

La Waistine (marquis de), 3e départ.

On trouvera dans Waroquier (*État général de la France*, t. II, p. 532) le billet de mariage de Charles-Ghislain-Antoine-François-de-Paule de Becelaer, marquis de Lawoestine, mestre de camp en second du régiment de Chartres-Dragons, et de Charlotte-Jeanne *Brulart de Genlis* (1780).

Le Bas, chevalier de Girangy, *alias* de Girancy, 1er départ.

Est-ce Louis-César Le Bas de Girangy de Claye, lieutenant-colonel, né le 23 décembre 1717, d'après un État de répartition des pensions? (4o Lf[84]. 5.)

Le Bas du Plessis. Voir Du Plessis (Le Bas).

Le Bègue de Presle, 13e départ.

Achille-Guillaume Le Bègue de Presle, censeur royal pour la médecine, habitant rue Saint-Jacques, près Saint-Benoît, avait été l'ami et le médecin de J.-J. Rousseau. (*Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 3e année, 1876, p. 49 et 56.) — Il y eut aussi Le Bègue de Presle *du Portail*, maréchal de camp en 1788.

Le Bègue (Mre Achille), écuyer, conseiller secrétaire du roi, électeur du 14e départ.

Secrétaire du roi depuis l'année 1744, il était trésorier du Marc d'or.

Le Blanc de Châteauvillard. Voir Du Bréau de Châteauvillard (Le Blanc).

Le Blanc de Verneuil (Pierre-Nolasque), chevalier, conseiller du roi en ses Conseils, son procureur général aux requêtes de son hôtel.

Pierre-Nolasque Le Blanc de Verneuil, d'abord conseiller du roi au Châtelet de Paris jusqu'en 1784, où il avait été remplacé par Adolphe-Paul-Émile *Vieillot* (*Journal de Paris*, 6 mars), avait été nommé, en 1787 (*Ibid.*, 5 févr.), procureur général des requêtes de l'hôtel de la grande chancellerie de France et de toutes les chancelleries du royaume au lieu de Louis *Genée de Brochot*. Il est fait mention du même Le Blanc de Verneuil, procureur général aux ci-devant requêtes de l'hôtel, et de Élisabeth-Rose *Jullien*, son épouse, dans les *Affiches* du 19 sept. 1791.

Le Blond, 3e départ.

Leblond (comte), 14e départ.

Un certain de Bavazer de Kermorvan étant venu à manquer à l'une des assemblées du 14e département, dont il faisait partie, un nouveau citoyen noble fut appelé à le remplacer, François-Philibert, comte Leblond, colonel de cavalerie, ancien officier de la 1re compagnie des mousquetaires.

Le Blond, seigneur de Saint-Romain, Villemontée et autres lieux (Auguste-Savinien), maître de mathématiques des enfants de France.

Autres : Faut-il rapprocher des Le Blond ci-dessus : 1° Marie-Pierre Le Blond de Joncourt, conseiller à la cour des Monnoies à Paris, remplacé dès l'année 1778 (*Journal de Paris*, 11 sept.) par Charles *Girard;* 2° Adrien-Jean-Baptiste Le Blond, reçu conseiller du roi, commissaire au Châtelet et Chambre du domaine du palais à Paris, au lieu de Denis *Girard?* (*Journal de Paris*, 4 juil. 1779.)

Le Boulanger, 6e départ.

Le Boulanger (marquis), *alias* Armand-Louis, marquis Le Boulanger, seigneur d'Hacqueville et du Plessis-Sanguin, officier au régiment des gardes-françoises.

Ce marquis Le Boulanger d'Hacqueville serait-il le même que Armand-Louis Le Boulanger, sieur d'Hacqueville, qui fut conseiller au Parlement de Paris jusqu'en 1783? Quant à son homonyme du 6e département, c'est ou Auguste-Jean Le Boulanger, doyen des conseillers maîtres en la Chambre des comptes de Paris, quai d'Anjou (il était né le 15 mai 1712, d'après un état de répartition des pensions, 4° Lf84. 51), ou Jacques-Louis Le Boulanger, président de la Chambre des comptes et conseiller honoraire de grand'chambre au Parlement de Paris, rue Poissonnière.

Il y eut aussi Jean-Marie-Xavier Le Boulanger, conseiller du roi, contrôleur des guerres de la 3e compagnie des gardes à cheval depuis

l'année 1781 (*Journal de Paris*, 2 nov.), où il avait remplacé Charles-Joseph *Duval*.

Le Caron de Fleury, 6e départ.

Il habitait rue d'Artois et était régisseur général des Aides et droits y réunis; il était de plus secrétaire du roi honoraire. Intéressé tout d'abord dans les Fermes du roi, il avait été reçu secrétaire du roi en 1767 (8° Lf[24]. 7); il y eut aussi parmi les secrétaires du roi un Le Caron de Bellevue (Louis-Raoul) admis en 1777. (*Journal de Paris*, 8 août.)

Le Chanteur (Jean-Michel), conseiller au Parlement, 10e départ.

Jean-Michel Le Chanteur avait remplacé Anne-Louis *Pinon*, comme conseiller du roi lay au Parlement de Paris. (*Journal de Paris*, 3 janv. 1784.)

Leclerc, de Versailles, *alias* Nicolas-Gabriel Le Clerc, écuyer, chevalier de l'Ordre du roi.

L'*Almanach royal* l'appelle Le Clerc de Besançon; il habitait rue Saint-Louis, à Versailles.

Leclerc, fils, *alias* Antoine-François Le Clerc, écuyer, capitaine au bataillon de Touraine.

Le Clerc d'Angerville (Nicolas-Louis-Joachim), secrétaire du roi, 10e départ.

L'*Almanach royal*, année 1790, l'appelle Le Clerc d'Augerville, secrétaire depuis l'année 1773.

Le Clerc, marquis de Lesseville (Eustache-Antoine), chevalier, ancien capitaine d'infanterie, seigneur de Monbrun et Belair.

Le Clerc de Lesseville (Eustache-Benoît), conseiller auditeur en la Chambre des comptes, 10e départ., *alias* (8° Le[23]. 148) chevalier, conseiller du roi en sa Chambre des comptes de Paris.

Autres : Billet d'ent. de Charles Le Clerc de Lesseville, président honoraire du Parlement de Paris, comte de Charbonnière, baron d'Auton, etc., transporté aux Grands-Augustins. (*Journal de Paris*, du 26 janv. 1779.)

Anne-Charles-Guillaume Le Clerc de Lesseville, reçu conseiller du roi lay en la cour de Parlement de Paris au lieu de Joseph *de Beze de la Blouze*. (*Ibid.*, 28 août 1779.)

Billet d'ent. de Mad. Anne Le Clerc de Lesseville, épouse de Gaspard-César-Charles *l'Escalopier*, chevalier, conseiller d'État ordinaire, maître des requêtes honoraire. (*Ibid.*, 4 avril 1783.)

Eustache-Auguste Le Clerc de Lesseville, conseiller du roi, maître ordinaire en sa Chambre des comptes de Paris, remplacé, en 1785, par Pierre *d'Isangremel*. (*Ibid.*, 11 juin.)

Le Collier de la Marlière. Voir La Marlière (Le Collier de).

Le Couteulx de Vertron (Barthélemy-Étienne), trésorier de France au

bureau des finances de la généralité de Paris, 10ᵉ départ. (Il était aussi administrateur de l'Hôtel-Dieu et habitait place Royale.)

Autre : Barthélemy-Gabriel Le Couteulx, reçu conseiller du roi auditeur en sa Chambre des comptes de Paris, au lieu de François *Le Roi*, sieur *Darrigny*. (*Journal de Paris*, 3 juillet 1778.) — C'est Le Couteulx de Vertron, place Royale, d'après l'*Almanach royal* de 1790.

Le Couteulx du Moley.

C'est Jacques-Jean Le Couteulx du Moley, trésorier général de la caisse de l'Extraordinaire (*Journal de Paris*, 3 avril 1790), l'un des gouverneurs et administrateurs de l'hôpital royal des Quinze-Vingts, demeurant rue Montorgueil.

Autres : Billet d'ent. de Mad. Catherine-Paul Lecouteulx, veuve de Jacques Lecouteulx, écuyer, seigneur du Moley. (*Journal de Paris*, 20 août 1779.)

Il y eut aussi Le Couteulx de la Noraye, l'un des administrateurs de la Caisse d'escompte, demeurant rue Montorgueil :

« Le Couteulx de la Noraye, banquier, personnage boursouflé, aussi matériel que son or et aristocrate. » (*Étrennes à la vérité ou Almanach des aristocrates pour 1790*. Lc[22]. 18, p. 74.)

Les *Affiches* du 20 juin 1791 mentionnent Marie-Anne-Monique Lecouteulx, veuve de Joseph *de Saint-Laurent*, trésorier général des colonies, et Joseph de Saint-Laurent, leur fils.

Le Couteulx. Voir Hazon.

Le Duc.

En l'absence de prénoms, il est sans doute téméraire de l'identifier avec Jean-Baptiste-François Le Duc, nommé conseiller procureur du roi en l'amirauté de France, au siège général de la table de marbre du Palais à Paris, au lieu de Guillaume *Poncet de la Grave*, sur nomination du duc de Penthièvre, amiral de France. (*Journal de Paris*, 6 déc. 1782. — L'*Almanach royal* de 1790 l'appelle Leduc-La Jonchère.)

Les *Affiches* des 10 juillet et 13 août 1791 font mention d'une dame Louise-Angélique-Perrette *Dumontay*, veuve de Claude Le Duc, secrétaire du roi.

Il y eut aussi un Le Duc, conseiller à la Cour des aides, et un autre, avocat ès conseils du roi. Voir, pour ce dernier, de la Balme.

Le Duc de Survilliers, écuyer, avocat en Parlement, 7ᵉ départ.

M. et Mad. de Survilliers habitaient place des Victoires.

Le Feron (chevalier).

[Le Fevre] d'Ormesson de Noyseau (Anne-Louis-François-de-Paule), président du Parlement, *alias* le président d'Ormesson, électeur du 10ᵉ départ. rue de l'Égoût Saint-Paul.

Anne-Louis-François-de-Paule Le Fèvre d'Ormesson de Noiseau avait été nommé président de la cour du Parlement de Paris au lieu de Louis-François-de-Paule Le Fèvre d'Ormesson de Noiseau, son père, à condition de survivance et de retenue de service. (*Journal de Paris*, 14 févr. 1779.) — Né à Paris et y demeurant, d'Ormesson fut député aux États généraux et périt sur l'échafaud à l'âge de quarante-deux ans, le 1er floréal 1794. (N° 3. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.) Pour ce qui est de son père, on trouvera dans le *Journal de Paris* (5 mai 1789) une notice nécrologique sur le président d'Ormesson père : Louis-François-de-Paule Le Fèvre d'Ormesson, né en 1718, était fils de Henri-François-de-Paule Le Fèvre d'Ormesson, conseiller d'État ordinaire et au Conseil royal, doyen des intendans des finances, et de Catherine *de la Bourdonnaye*, laquelle était fille d'un intendant de Bordeaux.

Autre : Henri-François-de-Paule Lefevre d'Ormesson, conseiller d'État, chef de la 5e division de la garde nationale parisienne, âgé de 39 ans en 1790, est électeur de la section des Enfans-Rouges. (In-8° Lb40. 1205.)

LE FEVRE DE VALRENCEAUX.

Scellés apposés après le décès de Me Marie *Gadois*, épouse de Jean Baptiste Lefebvre de Valleresceaux (*sic*), avocat en Parlement ; à Paris et à Enghien ci-devant Montmorency. (*Journal de Paris*, 23 oct. 1784.)

LE SOUIN [*sic* pour LEFOUIN] DE BEAUTERNE, chevalier, 7e départ.

Autre : Billet d'ent. de Nicolas Lefoin de Beauterne, écuyer, conseiller, secrétaire du roi et sous-doyen de sa compagnie. (*Journal de Paris*, 18 mars 1777.) Nicolas Le Foin de Beauterne fut remplacé comme secrétaire du roi du grand collège par Nicolas-Noël *de la Voiepierre* (*Ibid.*, 27 juin 1777) et comme conseiller du roi contrôleur des gardes et dépositaires des minutes de la grande chancellerie pendant le quartier de juillet de chaque année par Pierre-Charles *Tisset*. (*Journal de Paris*, 5 sept. 1777.)

LE GARDEUR DE MONTCLAS, gentilhomme, 7e départ.

LE GENDRE, 3e départ.

LEGER DES ÉTARDS, conseiller en la Cour des aides, 7e départ.

Félix-Soulange Léger, *alias* Léger des Étards, avait été reçu en 1785 conseiller en la Cour des aides de Paris, à la place de Louis-Marie *Personne de la Chapelle de Songeons*. (*Journal de Paris*, 3 janv. 1785.)

LEGILLON DE MILLEVOYE (chevalier), 1er départ.

LE GRAND DE VAUX (Henri-Melchior), conseiller maître en la Chambre des comptes, 10e départ.

Il habitait rue Saint-Gilles.



Le Laboureur de Bleranval (Joseph-Firmin), chevalier, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, capitaine du guet et commandant honoraire de la garde de Paris, 10e départ.

Leleu de Primay (Antoine-Michel), ancien mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis (8° Le[23]. 148, p. 21), *alias* Leleu de Brimay.

A.-M. Leleu de Primay, né le 1er mai 1717, avait servi dans les mousquetaires de la garde du roi. (*État de répartition des pensions*, 4° Lf[84]. 5.)

Le Long, maître des Comptes, électeur du 8e départ., rue Sainte-Avoye, *alias* (Le[23]. 148, p. 20) Claude-René Le Long, maître des Comptes.

Autres : Jean-Baptiste Le Long de Mezay, ou de Meray, remplacé comme maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris par Jean-Baptiste-Marc *Brochant*. (N° du 25 janv. 1787 du *Journal de Paris*.)

Scellés apposés après le décès de Mad. Anne-Marguerite *Brochant*, veuve de Claude-Pierre Lelong de Ligny, conseiller du roi en ses conseils et maître ordinaire en sa Chambre des comptes; à Paris et Fontenay-aux-Roses. (*Journal de Paris*, 22 févr. 1789.)

Le Long du Dréneuc. Voir du Dréneuc.

Le Mairat (le président), électeur du 12e départ.

Antoine-Hilaire-Laurent Le Mairat, rue et près les religieuses de Popincourt, président à la Chambre des comptes.

Le *Journal de Paris* (1er juillet 1788) donne le billet de mariage du 30 juin, à Saint-Roch, de Mre Antoine-Hilaire-Laurent Le Mairat, comte de Saussaye, conseiller du roy en ses conseils, président de la Chambre des comptes de Paris, avec Mlle Angélique-Marie *Aubry*, veuve de Mre Nicolas *Valleteau de la Fosse*, conseiller du roi, maître ordinaire en sa Chambre des comptes de Paris, commissaire général de la maison du roi, etc.

Lemarié d'Aubigny (Jean-Baptiste-Jérôme), avocat général en la Chambre des comptes, électeur du 10e départ.

Il était de plus conseiller honoraire au Châtelet et habitait rue Barbette, au Marais, de même que Jean-Baptiste-Claude Le Marié d'Aubigny, reçu conseiller au Châtelet de Paris, au lieu de Gaetan-Pierre-Marie *Dupont*. (*Journal de Paris*, 3 sept. 1784.) A son tour, J.-B.-C. Le Marié d'Aubigny sera remplacé au Châtelet par Jean-Bapt.-Fr. *Guillonnet de Merville*. (*Ibid.*, 18 mars 1790.)

Le Ménager (le bailli). Voir Lameth (marquis de).

[Le] Mercier de la Rivière, 1er départ.

Mercier de la Rivière, ou mieux Le Mercier de la Rivière, habitait cloître Notre-Dame et était conseiller honoraire de la grand'chambre au Parlement de Paris. Il avait exercé aussi des fonctions à la cour souveraine de Bouillon; le conseil souverain de Bouillon se tenait à

l'hôtel de ce nom à Paris, mais la cour souveraine était à Bouillon même. Le *Journal de Paris* (23 mars 1780) mentionne la mutation de *Dorival* ou *d'Orival* comme premier président de la cour souveraine de Bouillon, chancelier du duc souverain de Bouillon, au lieu de Mercier de la Rivière, conseiller honoraire au Parlement de Paris.

Né à Saumur le 10 mars 1719, Pierre-Paul Le Mercier de la Rivière, conseiller au Parlement de Paris dès 1747 (les *Affiches de Paris*, 11 sept. 1747), intendant des Isles du vent à la Martinique en 1758, puis révoqué, alla en Russie; il en revint en 1768 pour reprendre sa place au Parlement. (Voir, à propos de ce personnage, *Diderot et Catherine II*, par M. Tourneux, p. 14, 15, 20.)

LE MERCIER, 13e départ.

Existe-t-il un lien entre lui et l'un des suivants :

François-Marie Le Mercier, écuyer, reçu, en 1766, secrétaire du roi au lieu de Jacques-Anne Le Mercier, son père. (8° Lf²⁴. 7.)

Billet d'ent. du 16 de Mad. Jacqueline-Benoîte *Gonet*, femme de François-Marie Lemercier, secrétaire du roi. (*Annonces, affiches*, du 22 févr. 1776.)

François-Marie Lemercier (le même que ci-dessus) est conseiller du roi, contrôleur des gardes et dépositaires des minutes, des lettres et expéditions de la Grande Chancellerie pendant le quartier d'avril de chaque année, au lieu de François-Abraham-Marie *Mouchard*. (*Journal de Paris*, 14 févr. 1783. — L'*Almanach royal* qualifie ainsi cette fonction : secrétaire du roi, garde-minutes et contrôleur des expéditions de la Grande Chancellerie.)

Nicolas-François Le Mercier, greffier des bâtimens, clerc de l'écritoire des jurés maçons et charpentiers à Paris, au lieu de Pierre-Louis-Vincent-*Laurent*. (*Journal de Paris*, 10 août 1780.)

Billet d'ent. de Mad. Marie-Antoinette Lemercier, épouse de Germain *Maubert de Neuilly*, fermier général. (*Journal de Paris*, 19 nov. 1790. — De Neuilly habitait cul-de-sac Saint-Thomas-du-Louvre.)

L'EMPEREUR.

Ce nom figure deux fois dans la *Liste* (4° Le²³. 105), sous les formes L'Empereur et Lempereur. — Est-ce Jean-Baptiste-Denis L'Empereur père ou fils, tous deux habitant rue Vivienne? J.-B.-Denis L'Empereur le fils était depuis 1785 trésorier, receveur général et payeur alternatif quatriennal de la première partie des rentes de l'hôtel de ville de Paris assignées sur les fermes, ayant remplacé dans ces fonctions son père, Jean-Baptiste-Denis L'Empereur. (*Journal de Paris*, 14 janv. 1785.)

Il y eut aussi, même adresse, un conseiller au Châtelet de Paris

jusqu'en cette même année 1785, où il fut remplacé par Pierre-Anastase *Denois de Fontchevreuil*. (*Ibid.*, 27 janvier.)

LENOIR DE BULLOU, 3e départ.

Il ne faut pas le confondre avec Le Noir de Ballay, régisseur général.

LE NORMAND D'ESTIOLLES, grand bailli d'épée de Tournechon (*sic* pour Tournehem) et chevalier d'honneur au bailliage et siège présidial de Blois, 7e départ.

M. et Mad. Lenormant d'Étiolle et Lenormant de Tournehem habitaient rue du Gros-Chenet.

Autres : Lenormand, écuyer, sieur d'Étiolle, fermier général, reçu secrétaire du roi en mai 1760 (4° Lf[24]. 7); il s'appelait Charles-François, d'après le *Dictionnaire* de Jal, au mot Pompadour.

Charles-François-Constant Le Normant de Tournehem est pourvu de l'office de grand bailli de Tournehem au lieu de Charles-Guillaume Le Normant d'Étiolles, son père. (*Journal de Paris*, 12 févr. 1786.) Charles-Guillaume était le neveu du fermier général; c'est lui qui à vingt-quatre ans avait épousé, en 1741, Mlle *Poisson*, laquelle quatre ans plus tard devenait marquise *de Pompadour*. Il était fils d'Hervé-Guillaume Le Normant, trésorier général des Monnoies, et l'*Almanach royal* indique en effet comme trésorier général des Monnoies, jusqu'en 1747, Le Normant, rue Colbert. (Voir le *Dictionnaire* de Jal, à Pompadour, et *Madame de Pompadour*, par les Goncourt.)

A cette famille se rattache François-Nicolas Le Normant, chevalier, etc., trésorier général du marc d'or et de l'Ordre du Saint-Esprit, habitant Paris et le château du Mignot, enterré le 27 avril 1783. (*Journal de Paris* des 29 et 30 avril.)

Le Normant. Voir Eaubonne (Le Normant d').

LÉON (prince DE), électeur du 15e départ. et député, *alias* (8° Le[23]. 148, p. 20) Alexandre-Louis-Auguste DE ROHAN-CHABOT, prince DE LÉON, colonel de cavalerie attaché au régiment de Royal-Piémont.

LE PAGE ou LE PAIGE DU TEMPLE (4° Le[23]. 105), ou Louis-Adrien Le Paige, écuyer (8° Le[23]. 148, p. 26. — Il est question dans le même ouvrage, p. 113, d'un Le Paige, seigneur de Bures).

LE PELLETIER DE SAINT-FARGEAU, président du parlement de Paris, propriétaire de fief dans Paris (le fief du grand et petit Chaumont, rue Saint-Antoine), se réunit à la noblesse du quartier des Minimes, autrement dit du 10e département, et fut électeur.

Président au Parlement depuis l'année 1785, Saint-Fargeau habitait rue Culture-Sainte-Catherine, il fut député de Paris et vota la mort du roi; il périt assassiné par un ancien garde du corps.

Louis-Michel Le Pelletier, ou Le Peletier de Saint-Fargeau, né à

Paris en 1760, avait d'abord remplacé, comme conseiller avocat du roi au Châtelet de Paris, Charles-Bernard *de Ballainvilliers* (*Journal de Paris*, 31 mai 1777), puis il épousait en 1780 Adélaïde-Marie-Louise *Joly de Fleury* (*Journal de Paris*, 10 mai 1780). Tout en étant encore avocat du roi au Châtelet, il est dit aussi président du Parlement; le même journal (31 janv. 1779) mentionne en effet la mutation de Louis-Michel Le Peletier de Saint-Fargeau comme président de la Cour du Parlement de Paris, au lieu de Michel-Estienne Le Peletier de Saint-Fargeau, son père, et bien que Louis-Michel paraisse n'avoir été effectivement président que plus tard.

Il ne devait pas tarder à devenir veuf, comme on le voit par le billet d'enterrement de Mad. Adélaïde-Marie-Louise *Joly de Fleury*, épouse de Louis-Michel Le Peletier, comte de Saint-Fargeau, avocat du roi au Châtelet, transportée en l'église des Carmes, près la place Maubert. (*Journal de Paris*, 26 janv. 1783.) En cette même année 1783, Louis-Michel était remplacé comme conseiller du roi, avocat de S. M. en son Châtelet et siège présidial de Paris, par Étienne-Ferdinand-Michel Le Peletier des Forts, son frère (*Journal de Paris*, 6 juil. 1783), et nommé conseiller au Parlement de Paris au lieu de Jean-François *Nogué*. (*Ibid.*, 30 mai 1783.) Puis Louis-Michel, après avoir été avocat général en la Cour de Parlement de Paris au lieu de Henri-Cardin-Jean-Baptiste *d'Aguesseau de Fresne* (*Ibid.*, 23 juil. 1784), ne devait pas tarder à remplacer comme président au Parlement de Paris feu Michel-Étienne Le Peletier de Saint-Fargeau, son père. (*Ibid.*, 24 juil. 1785.)

Enfin Louis-Michel fut remplacé comme conseiller au Parlement par Chrétien-René-Auguste *de Lamoignon de Basville* (*Ibid.*, 4 mars 1785) et comme avocat général au même Parlement par Marie-Jean *Herault*. (*Ibid.*, 22 juil. 1785.)

Le Pileur de Brevannes. Voir Brevannes (de).

Lepinay (de). Voir Cugnot de Lepinay.

Le Prêtre (chevalier de [*sic*]), 7[e] départ.

Est-ce Le Prêtre de Châteaugiron, officier au régiment des gardes, fils du président au Grand Conseil Auguste-Félicité Le Prestre, *alias* Le Prestre de Châteaugiron, décédé en 1782? (*Journal de Paris*, 17 février.)

Le Prince de Beaufond, écuyer, 7[e] départ.

Leris (de), premier huissier de la Chambre des comptes, 1[er] départ.

D'après l'*Almanach royal* de 1790, de Léris, écuyer, premier huissier de la Chambre des comptes, était en charge depuis 1766.

Le Roy, écuyer, ancien commissaire de la marine, 7[e] départ.

Le Roy de Bardou, *alias* (Le[28]. 148) Albert-Joseph Le Roy de Bardou du Natois, conseiller au Parlement.

Albert-Joseph Le Roy de Bardoit (*sic*) avait remplacé, comme conseiller lay au Parlement de Paris, Anne-Charles-René *de Bretignières*. (*Journal de Paris*, 22 janv. 1788.) Il avait été auparavant substitut du procureur général au Parlement (*Ibid.*, 1er août 1779) et venait à peine d'être remplacé comme substitut par Dieudonné-François-Louis *Bienaymé*. (*Ibid.*, 6 févr. 1789.)

LE ROY DE CAMILLY, écuyer, 7e départ.

Payeur des rentes de l'hôtel de ville, Jean-Baptiste-Louis-Anne-Adrien Le Roi de Camilly avait d'abord été conseiller du roi en sa Cour des aides au lieu de Jean-Baptiste *Faulconnier*. (*Journal de Paris*, 12 févr. 1780.) Il n'avait cédé sa place en 1785 à *Bonfils* que pour être pourvu de l'un des offices de trésoriers, receveurs, payeurs, ancien triennal et alternatif quatriennal de la 37e partie des rentes de l'hôtel de ville de Paris, créés héréditaires. (*Journal de Paris*, 6 mars 1785.)

Le Roy de la Boissière. Voir La Boissière (Le Roy de).

LE ROY DE PETIVAL, *alias* Le Roi de Petit-Val, électeur du 7e départ.

Adrien-Salomon Le Roy de Petitval, l'un des régisseurs généraux du roi, habitait, en 1789, passage des Petits-Pères, place des Victoires; il perdit cette année même sa femme Marie-Adélaïde *de Marlatic*. (*Journal de Paris*, 30 août 1789.)

LE ROY, marquis DE VALANGLART, mestre de camp de cavalerie, 7e départ.

LESCOT DE VERVILLE (Louis-Charles), 9e départ.

Conseiller à la Cour des aides, rue des Lions-Saint-Paul. — Les *Annonces*, *affiches* du 22 août 1776 donnent le billet d'ent. du 15 de Mad. Angélique-Marie *Morel*, épouse de Lescot de Verville, conseiller en la Cour des aydes, décédée à Montrouge.

LESHENAULT ou de Leshenant, 16e départ.

LESPART (comte DE), 3e départ.

C'est Lesparre; il y avait le duc de Lesparre.

LESPICIER DE VILLARS, *alias* Bernard L'Espicier de Villars, colonel de cavalerie, aide major de la compagnie réformée des chevaux-légers de la garde ordinaire du roi.

Lesseville (de). Voir Le Clerc de Lesseville.

L'Étang de Milleville. Voir Milleville (de).

LE TERMELLIER (Pierre), capitaine de vaisseaux, 10e départ.

LETOURNEUR ou Antoine-Pierre, marquis Le Tourneur, major des gardes du corps, mestre de camp de cavalerie, maréchal général des logis des camps et armées.

Leudeville (de). Voir Petit de Leudeville.

LE VASSEUR, 13e départ.

LE VASSOR, comte DE LA TOUCHE, président de l'assemblée du 3e départ.,

alias Louis-René-Madeleine Levassor, comte de la Touche, capitaine des vaisseaux du roi et chancelier du duc d'Orléans, au Palais-Royal, électeur du 3e départ.

LEVÉ (Jean-Denis), écuyer, trésorier-payeur des gages de MM. les officiers de la Cour des aides, 10e départ.

Jean-Denis Levé avait été admis comme payeur unique des gages des officiers de la Cour des aydes de Paris, au lieu de François-Louis *Morisse* (no du 4 janv. 1787 du *Journal de Paris*); il habitait rue des Blancs-Manteaux.

[LE VENEUR], comte DE TILLIÈRES, *alias* François-Jacques-Tannegui, comte de Tillières, maréchal de camp, 16e départ.

Il habitait rue du Cherche-Midi.

LÉVIS (le duc DE) ou Gaston-Pierre-Marc, duc de Lévis.

Lévis. Voir aussi Mirepoix (Levis de).

LEVRIER DE CHAMPRION, 3e départ.

Guillaume-Denis-Thomas Levrier de Champ-Rion, né à Meulan en 1749, second fils de Levrier, lieutenant général au bailliage de Meulan, est l'auteur de plusieurs pièces de théâtre.

L'HÉRITIER, conseiller à la Cour des aides, électeur du 1er départ.

Charles-Louis Lhéritier ou L'Héritier, conseiller depuis l'année 1775, habitait rue Quincampoix; il était de l'Académie des sciences et fut commandant du bataillon de Saint-Nicolas-des-Champs, électeur de la section des Lombards en 1790, étant alors âgé de 44 ans. (8o Lb40. 1205.)

Autres : Billet d'ent. de Mad. Marie-Geneviève *Bayard*, épouse de Mre Louis L'Héritier, écuyer, conseiller, secrétaire du roi. (*Journal de Paris*, 24 juin 1782.) — L'Héritier avait été reçu secrétaire du roi en 1775.

Billet d'ent. de Claude-Louis Lhéritier, ancien caissier des menus plaisirs du roi, rue du Bacq, au coin de celle de Verneuil. (*Journal de Paris*, 9 nov. 1782.)

LIANCOURT (duc DE), électeur du 19e départ.

Né en 1747, il habitait rue de Varenne. — Voir aussi La Rochefoucauld.

LIGNAC (DE), 15e départ., *alias* (8e Le23. 148) Guillaume-André de Lignac, premier avocat général de la Cour des Monnoies.

LIRONCOURT (DE).

LOISEAU DE BÉRENGER, 3e départ., *alias* (Le23. 148) Jean-Louis Loiseau de Béranger, chevalier, seigneur de Mauléon, Saint-Brice, Domont, Nézaut, etc.

Né à Paris, Jean-Louis Loiseau de Bérenger, fermier général et trésorier général du duc d'Orléans, habitait rue neuve de Luxem-

bourg; il fut guillotiné à l'âge de 62 ans, le 8 mai 1774. (N° 4. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

Lorimier (Claude-Christophe de).

Il habitait rue Saint-Honoré.

Louvain (de), ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis.

Louvart de Pont-le-Voye (chevalier de), *alias* F. M. le chevalier de Louvart de Pont-le-Voye, capitaine de canoniers faisant son service à la suite du corps royal d'artillerie, électeur du 13° départ.

Loyac (marquis de), électeur du 12° départ.

Lubersac (Jean-Baptiste, vicomte de).

Lucas de Blaire. Voir Blaire (Lucas de).

Lucenay (Pierre-Louis-Paul Randon de), mestre de camp de cavalerie.

Luglien de Fourment. Voir Fourment.

Luigné (marquis de), propriétaire du fief de la rue du Roule, dont le chef-lieu était rue Saint-Germain-l'Auxerrois. (4° Le[23]. 103, p. 11.)

Lusignan (marquis de), colonel du régiment de Flandres-Infanterie, à Paris, rue de Choiseul, électeur du 7° départ., *alias* Hugues-Thibault-Henri de Lusignan, colonel du régiment de Flandres. (8° Le[23]. 148.)

Le marquis de Lusignan, ou Luzignem, fut député de Paris aux États généraux.

Macault de la Cosne (Jean-Baptiste-Jacques), 9° départ.

Machault (Armand-Hilaire, comte de), maréchal de camp.

Magnier, secrétaire du Conseil d'État privé, ancien conseiller au Châtelet, électeur du 7° départ., *alias* de Magnyer.

Magnier ou Magnyer, ancien conseiller au Châtelet, était secrétaire et greffier du conseil privé pour le quartier d'octobre; il habitait rue de la Jussienne.

Autres : Louis-Philippe Magnier, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, secrétaire du roi depuis l'année 1766 (Lf[24]. 7), est remplacé dans ces dernières fonctions par Louis-François Magnyer. (*Journal de Paris*, 26 déc. 1786.)

A son tour, Louis-François Magnyer, *alias* Magnier de Bains, fut remplacé comme secrétaire du roi par *Desfebues*, sieur *d'Annery*. (*Ibid.*, 11 avril 1788.)

Louis-Marcou Magnyer, *alias* Magnier de Gondreville, devient conseiller du roi maître ordinaire en sa Chambre des comptes au lieu de Charles-René *Pean de Mosnac*. (*Journal de Paris*, 26 janv. 1787. — Magnier avait été auparavant auditeur.)

Mahy, baron de Cormeré, à Paris, rue de Chabanois, électeur du 7° départ.

Mahy, chevalier de Chitenay, *alias* de Chistenay, ancien agent du roi dans l'Inde, électeur du 7° départ.

[Mahy], marquis de Favras.

Tous trois étaient fils d'un certain Mahy de Cormeré et de Thérèse Charpentier, lesquels eurent six enfants : l'aîné, le baron de Cormeré, s'appelait Guillaume-François; Thomas, marquis de Favras, venait après, puis Charles-Louis Mahy, sieur de Chitenay, ancien interprète des langues orientales dans le Bengale. (Dulaure, *Liste des noms des ci-devant nobles*, 2e part., p. 55.)

Favras, dont le nom figure aussi dans le *Procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de Paris hors des murs*, sous le nom de Thomas de Mahy, marquis de Favras, chevalier de Saint-Louis, colonel au service du roi, naquit à Blois en 1744, et fut pendu en place de Grève le 19 février 1790. (La *Grande Encyclopédie* en fait à tort le fils aîné.)

MAILLÉ (duc DE), *alias* Charles-René, duc de Maillé, lieutenant général des armées du roi.

Né en 1732, d'après l'*Almanach royal.*

Maisoncelles (Faipoult de). Voir Faipoult de Maisoncelles.

MAISTRE, *alias* Mestre (baron DE), électeur du 11e départ., *alias* Armand de Maistre, baron de Vaujours. (8° Le[33]. 148.)

MALARTIC DE FONDAT, maître des requêtes, passage des Petits-Pères, électeur du 7e départ., *alias* de Malartic, député.

Abel-Louis-François Malartic de Fondat, reçu d'abord conseiller au Châtelet de Paris, au lieu de Jean-Baptiste-Anne Malartic, son frère (*Journal de Paris*, 28 août 1779), puis conseiller au Parlement de Paris au lieu de Paul-Esprit-Charles *de Boullongne de Nogent* (*Ibid.*, 2 mars 1781), était devenu conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel à la place de Jean-Gabriel *Douet de Saint-Alyre.* (*Ibid.*, 24 oct. 1787.) Il paraît n'avoir été remplacé qu'en 1789 au Parlement de Paris, par Charles-Joseph *Desars de Beaussart.* (*Ibid.*, 4 mars 1789.)

Le frère aîné de Malartic de Fondat était Jean-Baptiste-Anne Malartic cité plus haut, reçu en 1779 conseiller du roi lay au Parlement de Paris au lieu de Pierre-Louis-Robert *Louvel de Repainville* (*Journal de Paris*, 30 mars 1779) et remplacé à son tour comme conseiller par Charles-Louis *Trudaine de Montigny.* (*Ibid.*, 13 oct. 1785.) C'est à cette dernière époque que Jean-Baptiste-Anne Malartic remplaça comme maître des requêtes ordinaire de l'Hôtel Jean-Baptiste-François-Moulins *de la Porte de Meslay.* (*Ibid.*, 25 mars 1785.)

Le même journal (7 février 1789) donne le billet d'ent. de Mad. Françoise-Charlotte *de Floissac*, épouse de Jean-Baptiste-Anne de Malartic, chevalier, conseiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, rue Sainte-Anne, près celle Saint-Augustin.

Enfin, on trouvera dans le *Journal de Paris* le billet d'ent. de Mad. Anne-Sophie-Jacqueline de Malartic, épouse de *Puissant*,

écuyer, l'un des fermiers généraux de S. M. (21 janvier 1788). — Malartic. Voir Le Roy de Petival.

MALESTROIT DE GUER DE CORNOUAILLES, marquis DE PONTCALLECK (comte DE), 14e départ.

MALETESTE (marquis DE), 3e départ.

MALEZIEU (Jean-Baptiste-Pierre-Joseph DE), auditeur des comptes, 10e départ.

Il habitait rue des Juifs, derrière le Petit-Saint-Antoine.

Autre : Charles-Antoine-Marie de Malezieu, conseiller au Parlement de Paris, remplacé en 1781 par Charles-François *Perrotin de Barmont*, clerc. (*Journal de Paris*, 4 mai.)

MANDAT (marquis DE), électeur du 8e départ.

MANDAT (Alexandre, comte DE), lieutenant en second au régiment des gardes-françaises, 10e départ.

MARCÉ (René-Jérôme, comte DE), ancien officier des grenadiers de France, gentilhomme des États d'Artois, 10e départ.

MARCENAY DE SAINT-PRIX, écuyer, 7e départ.

MARCHAIS, auditeur des comptes, électeur du 1er départ.

C'est Jean-Baptiste-Charles Marchais, reçu conseiller du roi, auditeur en la Chambre des comptes à Paris, en 1779, au lieu de Pierre *Brussel* (*Journal de Paris*, 22 octobre); il habitait quai de Bourbon : « Marchais, auditeur des comptes, cherche avec soin le parti le plus fort pour s'y ranger. » (8° Lc22. 18, p. 54.)

MARCHAIS, père, correcteur des comptes, *alias* MARCHAIS DE MIGNEAUX. 1er départ.

C'est Jean-Baptiste-Nicolas Marchais de Migneaux.

MARCHAIS DE VILLENEUVE, avocat au Parlement, 1er départ.

Mardeuil (Fagnier de). Voir Fagnier de Mardeuil.

MARGUERIE ou Marguerye (le comte Charles DE), sous-lieutenant des gardes du corps du comte d'Artois, électeur du 13e départ., *alias* (8e Le23. 22) Charles-Léonor-Louis, comte de Marguerie, lieutenant-colonel de cavalerie, sous-lieutenant des gardes du comte d'Artois.

Marguerie (de). Voir Valmalette de Marguerie.

MARIGNER père, et

MARIGNER fils, tous deux du 3e départ.

René-Augustin Marigner (l'un d'eux sans doute) devait remplacer, dans le courant de l'année 1789, Charles-Jacques-Louis *Meulan* comme receveur général des finances de la généralité de Paris pour les exercices impairs. (*Journal de Paris*, 4 oct.)

Marigny (de). Voir Rouiller de Marigny.

MARQUELET DE LANOUE (Marie-Louis-François), chevalier, conseiller d'État, 10e départ. (Voir aussi 8e Le23. 148 et 4e Le23. 105.)

MARQUIS DESNOTS (Louis), conseiller correcteur en la Chambre des comptes, 10e départ.

MARRIER (Jean-Louis-Germain), commissaire de la maison du dauphin et secrétaire de son cabinet.

MARRIER DE LA GATINERIE (Jacques-Marie).

MARRY, seigneur DE LONGUEVILLE (DE), 7e départ.

MARSOLAN, greffier en chef de la Chambre des comptes, 7e départ.

Marsolan était de plus secrétaire depuis 1765; on trouvera dans le *Journal de Paris* le billet d'ent. de Mad. Louise-Adélaïde Marsolan, épouse de Mathieu Marsolan, écuyer, conseiller secrétaire du roi, greffier en chef de la Chambre des comptes, enterrée le 16 à Saint-Eustache. (No du 17 mai 1787.)

MARTIN, trésorier de France, 1er départ. (8e Le24. 256, dans le t. II.)

Il habitait place Royale.

MARTINFORT (Jean-Baptiste-Martin DE), secrétaire du roi honoraire à la Grande Chancellerie, 10e départ.

Jean-Baptiste-Martin de Martinfort habitait rue Saint-Louis au Marais; intéressé jadis dans les affaires du roi, il avait été reçu secrétaire du roi en décembre 1763 (4o Lf24. 7) et remplacé comme secrétaire par François *Chertemps*. (*Journal de Paris*, 27 mars 1786.)

MATHIEU.

MATINEL SAINT-GERMAIN (vicomte DE), électeur du 14e départ.

Maubec (de). Voir Planelli de Maubec.

MAUPEOU (comte DE), électeur du 17e départ.

Est-ce le lieutenant général de ce nom?

MAUREY (DE), 13e départ.

Est-ce Jean-François Maurey reçu procureur au Châtelet de Paris au lieu de Jacques-Denis *Plet?* (*Journal de Paris*, 15 mars 1783.)

MAYRE-MOURET D'ANNEVILLE, lieutenant-colonel d'infanterie, 7e départ.

MECQUENEM (DE), et

MECQUENEM D'ARTAISE (DE).

Henri-Louis Meckenhem Dartaize, qui avait remplacé en 1788, comme conseiller du roi au Grand Conseil, Luc *de Salles* (*Journal de Paris*, 23 déc. 1788), habitait rue de la Sourdière, d'après l'*Almanach royal* de 1790. — Un Mequenem d'Artaise, âgé de 75 ans, né à Artaise (Ardennes), fut guillotiné le 24 messidor 1794. (No 8 de la *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*...)

MÉNARDEAU (Jean-Baptiste DE), président du Grand Conseil du roi, 10e départ.

Jean-Baptiste Menardeau du Perray était conseiller de S. M., président au Grand Conseil depuis l'année 1785, où il avait remplacé Étienne-Louis-François-Tanneguy *du Châtel* (*Journ. de Paris*,

12 avril); ce fut *Préveraud de la Boutresse* qui remplaça J.-B. de Menardeau comme conseiller au Grand Conseil. (*Ibid.*, 13 août 1786.)

MENIL-GLAISE (chevalier DE).

MENOU (comte DE), électeur du 2e départ.

Est-ce le comte de Menou, capitaine au régiment du roi-infanterie, qui épousa, en 1783, Mlle Bochart de Saron, ou le comte de Menou, maréchal de camp, lequel épousa, en 1785, Mlle Jouenne d'Esgrigny (d'après Waroquier, *État général de la France*)?

MENOU (Bernard, marquis DE), chevalier de Saint-Louis, ancien officier aux gardes-françoises, électeur du 10e départ.

MERARD DE SAINT-JUST, 3e départ.

Simon-Pierre Merard de Saint-Just, maître d'hôtel du comte de Provence et écrivain connu.

MERAULT (le président).

L'*Almanach de Paris* pour l'année 1789 indique le président de Merault, rue Charlot; c'est Augustin-Paul-René Merault, second président au bureau des finances, lequel diffère de Merault de Villeron, conseiller d'État ordinaire, doyen des doyens des maîtres des requêtes.

Mercier de la Rivière. Voir Le Mercier de la Rivière.

MERLE-D'AMBERT (marquis DE), ou Agricol-Marie de Merle, marquis d'Ambert, colonel du régiment royal de la marine.

MERLET DE BOIS-L'ÉTANG (Actor-Habraham), écuyer, 10e départ.

MESMES (marquis DE), ou Joseph, marquis de Mesmes, lieutenant général des armées du roi.

Il habitait rue Saint-Dominique.

Mesnil-Simon. Voir du Mesnil-Simon.

MEULAN (DE), 5e départ.[1]

L'*Almanach des adresses de Paris* pour 1790 donne les noms de Meulan d'Ablois, intendant de Limoges, à Paris, rue de la Sourdière, et Meulan, receveur général des finances, que l'on retrouve dans le *Procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de Paris hors des murs*, sous les noms de Charles-Jacques-Louis de Meulan, chevalier, conseiller du roi en ses Conseils, secrétaire des commandemens de la comtesse d'Artois. (Voir plus haut Marigner.)

Marie-Pierre-Charles Meulan d'Ablois, maître des requêtes honoraire depuis l'année 1779, où il avait été remplacé par Antoine-Léon-Anne *Amelot de Chaillou* (*Journal de Paris*, 14 mai), d'abord intendant de la Rochelle, puis de Montauban, avait été nommé en 1783 à Limoges.

Quant au receveur général des finances, il mourut en 1790 d'après le billet d'ent. de Charles-Jacques-Louis de Meulan, ancien receveur

1. Le[23]. 108, p. 3, 4e Le[23]. 105 et 8e Le[23]. 148.

général des finances de la généralité de Paris. (*Affiches*, 23 août, et *Journal de Paris*, 5 sept. 1790.)

Autres : Billet d'ent. du 31 oct., à Saint-Roch, de P.-L. de Meulan, secrétaire du roi, receveur des finances de la généralité de Paris et doyen des receveurs généraux des finances. (*Annonces*, *affiches*, 6 nov. 1777.)

Billet d'ent. de Mad. Marie-Catherine *Terré*, veuve de Mre Pierre-Louis-Nicolas Meulan, chevalier, conseiller du roi, receveur général des finances de la généralité de Paris. (*Journal de Paris*, 1er févr. 1788. — C'est la femme du précédent.)

Pierre-Louis-Nicolas Meulan, décédé en 1777, ainsi qu'il est dit ci-dessus, fut remplacé par Denis-Philibert *Thiroux de Montsauge* comme conseiller du roi, receveur général alternatif et mi-triennal y réuni des finances de la généralité de Paris. (*Journal de Paris*, 31 janv. 1778.)

Michon, écuyer, 7e départ.

Midi, conseiller à la Cour des aides, électeur du 2e départ.

Il était conseiller depuis 1775 et habitait rue Saint-Thomas-du-Louvre; il y avait aussi, même adresse, un secrétaire du roi du nom de Midy, reçu en 1764.

Miller (Jacques-Thomas), écuyer, secrétaire du roi honoraire, 10e départ.

Miller (Charles-Jacques), auditeur en la Chambre des comptes, 10e départ.

Miller de Précarré (Alexandre-Théodore), substitut de M. le procureur général au Parlement de Paris, 10e départ.

Jacques-Thomas Miller pourrait bien être le père des deux suivants; conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, il s'était fait recevoir secrétaire du roi en 1767. (8° Lf24. 7.) Il fut remplacé comme secrétaire du roi par François-Olivier-Paul *Bigot des Jonchères*. (*Journal de Paris*, 23 nov. 1787.)

Charles-Jacques Miller, avant d'être auditeur, avait remplacé comme conseiller du roi au Châtelet de Paris Jean-Charles-Philbert *Le Gendre* (*Journal de Paris*, 16 mars 1781); mais, dès l'année suivante, il fut reçu conseiller du roi, auditeur en sa Chambre des comptes à Paris au lieu de Louis *Lagau*. (*Ibid.*, 22 nov. 1782.) Le même Charles-Jacques Miller paraît n'avoir été remplacé qu'en 1784, comme conseiller au Châtelet, par Thomas-Antoine-Jean *Maussion*. (*Ibid.*, 3 avril 1784.)

Enfin, Alexandre-Théodore Miller avait été reçu, en 1781, conseiller du roi, substitut du procureur général en la Cour du Parlement de Paris au lieu de Pierre-François *Bunot* (*Ibid.*, 4 avril); il avait au plus vingt et un ans, n'en ayant que trente en 1790. (8° Lb40. 1205.)

MILLEVILLE (DE), *alias* Claude-Louis L'ÉTANG DE MILLEVILLE, écuyer du comte d'Artois, capitaine au régiment des chasseurs d'Alsace, ci-devant Boufflers-dragons.

MILLIN DE GRANDMAISON (Alexandre-Paul), commissaire ordonnateur des guerres de la division du Dauphiné.

MILLIN DUPERREUX (Jérôme-Robert).

Il diffère sans doute de J.-H. Millin du Perreux, âgé de soixante-deux ans, né à Nevers, administrateur de la Loterie, condamné à mort et exécuté le 13 prairial 1794. (N° 5 de la *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

MILLON (Charles-Blaise-Léon), écuyer, conseiller du roi au Châtelet et siège présidial de Paris, 14e départ.

Millon, qui habitait rue Saint-André-des-Arts, vis-à-vis la rue Gît-le-Cœur, avait été désigné en qualité de conseiller au Châtelet pour assister à l'assemblée du 14e départ.

MIOMANDRE, marquis DE CHATEAUNEUF (Élie-Joseph DE), ancien officier au régiment du maréchal de Turenne, 10e départ.

Autres : Il y eut un conseiller au Grand Conseil nommé Pierre-Joseph de Miomandre de Saint-Pardoux, lequel remplaça Jean-Louis-Marie *Ruault de la Sourdière*. (*Journ. de Paris*, 4 mai 1781.) Il y eut également un Miomandre de Sainte-Marie, qui, étant garde du corps, devait sauver la vie à la reine Marie-Antoinette en son château de Versailles envahi par la populace, et payer de son existence cet acte de dévouement. (*Histoire de Marie-Antoinette*, par E. et J. de Goncourt.)

MIREPOIX (comte DE), électeur du 18e départ., puis député de Paris à l'Assemblée nationale (*alias* Charles-Philibert-Marie-Gaston de Lévis-Mirepoix [8e Le[28]. 148]).

C'est Lévis, comte de Mirepoix, ou C.-M.-G. de Lévis-Mirepoix, âgé de quarante et un ans (en 1794), né à Saint-Martin d'Estréaux, demeurant à Paris, ex-comte, maréchal de camp et ex-constituant, exécuté le 8 prairial 1794. (N° 5. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

MIROMENIL (comte DE), électeur du 12e départ.

Sans doute Hue de Miromesnil, maréchal de camp.

MITHON (Charles-Gabriel, marquis DE), maréchal de camp.

C.-G. de Mithon, né le 20 février 1720, maréchal de camp en 1780, d'après le second État de répartition des pensions. (4° Lf[81]. 5.)

MOLÉ DE CHAMPLATREUX (le président), *alias* Édouard-François Molé de Champlâtreux, président du Parlement de Paris.

Mre Édouard-François-Mathieu Molé de Champlâtreux, président de grand'chambre au Parlement, rue Saint-Dominique, faubourg

Saint-Germain, sans doute fils de Mathieu-François Molé, chevalier, ancien premier président, lequel avait même adresse et était veuf depuis quelques années.

Le *Journal de Paris* (19 févr. 1784) donne, en effet, le billet d'ent. de Mad. Bonne-Félicité *Bernard*, épouse de Mathieu-François Molé, comte de Champlâtreux, conseiller du roi en tous ses Conseils d'État et privé, ancien premier président du Parlement de Paris.

Édouard-François-Mathieu Molé de Champlatreux, après avoir remplacé comme conseiller au Parlement de Paris (*Journal de Paris*, 30 janv. 1778) Jean-Baptiste-Claude *de Bragelongne*, avait été remplacé à son tour par Jean-Catherine *Breheret de Courcilly*. (N° du 17 mars 1789 du *Journal de Paris*.) De conseiller au Parlement il devint président à mortier en cette même Cour du Parlement de Paris au lieu de Chrétien-François *de Lamoignon*. (*Journal de Paris*, 23 nov. 1788. — Ce même Molé de Champlatreux, né à Paris en 1740, fut guillotiné le 1er floréal 1794 d'après le n° 3 de la *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

Autre : Billet d'ent. de Mad. Marie-Félicité-Gabrielle Molé, veuve de *de Cossé-Brissac*, duc de Cossé. (*Ibid.*, 23 oct. 1790.)

Moligny (de). Voir Bourgevin de Vialard de Moligny.

MONACO (prince Joseph DE), *alias* Jérôme-Joseph-Marie-Honoré Grimaldy des princes de Monaco, major en second au régiment des chasseurs royaux de Bretagne, noble génois.

Le duc de Valentinois, prince de Monaco, né en 1720, habitait rue de Varenne, faubourg Saint-Germain ; son fils, le duc de Valentinois, né en 1758, habitait rue Neuve-Saint-Lazare.

MONDRAN (DE), grand maître des eaux et forêts de France au département de Rouen, 7e départ.

Rue de Cléry, à Paris.

MONDREVILLE (comte DE), 13e départ.

Monleveaux (de). Voir Guyhou de Monleveaux.

MONSURES (Léonard-Chrétien DE), 9e départ.

Alias Léonor-Chrétien de Monsures, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, âgé de soixante-six ans en 1790. (8° Lb40. 1205.)

MONTAGU (Charles-François-Louis-Antoine Geneviève, marquis DE).

MONTBOISSIER (baron DE), maréchal des camps et armées du roi, à Paris, rue de Richelieu, électeur du 7e départ.

Charles-Philippe-Simon, baron de Montboissier.

MONTBRUN (chevalier DE), 2e départ.

Est-ce Colomez de Montbrun ?

MONTCLOUX (DE), *alias* Charles-Jean-Antonin GEORGES DE MONTCLOUX, conseiller à la Cour des aides (8° Le[23]. 148).

MM. de Montcloux, père et fils, fermiers généraux, habitaient rue Saint-Honoré, vis-à-vis les Capucins; l'un d'eux, sans doute le père, était en même temps secrétaire du roi depuis l'an 1775 et s'appelait en réalité George de Montcloux. Le fermier général paraît avoir eu un autre fils, Charles-Jean-Antoine George de Montcloux, lequel, après avoir remplacé Pierre-Paul *Tabary* comme conseiller au Châtelet de Paris (*Journal de Paris*, 22 juillet 1780), fut reçu, en 1783, conseiller du roi en sa Cour des aides de Paris au lieu de Antoine-Louis-François *Brousse*. (*Journal de Paris*, 20 janv.)

On trouvera dans le n° 4 de la *Liste générale et très exacte des noms*, etc., *de tous les conspirateurs*, etc., la mention de la condamnation à mort de Gilbert Georges Montcloux, âgé de soixante-huit ans, né à Montaigu, Puy-de-Dôme, ci-devant fermier général à Paris, rue Saint-Honoré, guillotiné le 8 mai 1794; il s'agit là, sans nul doute, du père.

Autre : Billet d'ent., du 14 janvier 1746, de M° Antoine George, avocat en Parlement, seigneur de Montcloux, premier commis de M. de Trudaine, conseiller d'État, intendant des finances, à Saint-Nicolas-des-Champs. (Les *Affiches de Paris*, 17 janv.)

MONTESQUIOU-FEZENSAC (chevalier DE), 15° départ.

MONTESQUIOU (marquis DE), *alias* le marquis de Montesquiou-Fezensac, électeur du 19° départ. et député.

MONTFAUCON DE ROGLES (comte DE), *alias* Pierre-François de Montfaucon de Rogles, colonel d'infanterie, écuyer de Madame Adélaïde de France.

Montfermeil (le marquis de). Voir Hocquart de Montfermeil.

MONTFLEURY (DE), *alias* Étienne-Joseph de GAJOT, seigneur DE MONTFLEURY, ancien sous-lieutenant des gardes du corps du roi.

MONTHIERS (René-Charles DE), conseiller auditeur en la Chambre des comptes, 10° départ.

René-Charles de Monthiers, conseiller du roi, auditeur en la Chambre des comptes de Paris, avait remplacé dans cette charge Jean-François *Prozelle de Beaumont*. (*Journal de Paris*, 2 nov. 1781.)

MONTHOLON (DE), électeur du 8° départ. et député, *alias* de Montholon, procureur général à la Chambre des comptes, *alias* (8° Le[23]. 148) François de Montholon, procureur général de la Chambre des comptes.

Montjay (de). Voir Geoffroy de Montjay.

Montmorency-Laval. Voir Laval-Montmorency.

Montreuil. Voir Cordier de Montreuil.

MONTSEC DE REIGNAC (chevalier), 1er départ., *alias* (8° Le[24]. 256) le chevalier Montret de Regnat.

Ancien chevau-léger du roi.

MONTVERT (DE), maréchal des camps et armées du roi, électeur du 7e départ.

Pierre-Esprit Sambuc de Montvert, maréchal de camp du 21 septembre 1788.

MONVILLE (DE), *alias* Thomas-Charles-Gaston Boissel de Monville, conseiller au Parlement.

Il y avait un secrétaire du roi honoraire nommé Boissel de Monville, dont le fils était conseiller au Parlement.

MOREAU (Pierre-Louis), 9e départ.

C'est Moreau, ancien maître général des bâtimens de la ville, chevalier de Saint-Michel, lequel habitait rue de la Mortellerie; il était né à Paris et fut guillotiné le 19 messidor 1794, à l'âge de soixante-huit ans. (No 8. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

MOREAU D'ESCLAINVILLIERS, *alias* le chevalier d'Esclainvilliers, 1er départ.

N'est-ce pas Moreau Desclainvillier, chevalier de Saint-Louis, conseiller correcteur des comptes, rue de la Femme-sans-Tête, île Saint-Louis, d'après l'*Almanach royal?* — Chassin le dit lieutenant-colonel d'infanterie.

MOREAU DE LA VIGERIE, 15e départ., *alias* Jacques Moreau de la Vigerie, écuyer, conseiller du roi en son Châtelet et siège présidial de Paris. (8e Le23. 148.)

Jacques Moreau de la Vigerie avait été reçu conseiller du roi au Châtelet de Paris, en 1780 (*Journal de Paris*, 5 août), au lieu de François-René *Tournaire*.

MOREL DE VINDÉ (Charles-Gilbert), conseiller du roi en sa cour de Parlement, électeur du 10e départ.

Charles-Gilbert Morel ou Morel de Vindé, conseiller au Parlement depuis le mois de décembre 1778 (*Journal de Paris*, 28 nov.), n'avait pas plus de trente-deux ans en 1790 (8o Lb40. 1205); il est bien connu comme écrivain.

MORELLET, écuyer, 7e départ.

MORETON-CHABRILLANT (le comte DE), électeur du 16e départ.

Moreton de Chabrillant, colonel du régiment de la Fère, infanterie, et capitaine en survivance des gardes du comte d'Artois, avait été destitué le 24 juin 1788; les *Étrennes à la vérité ou Almanach des aristocrates* le jugent ainsi : mauvaise tête qui se tient placé entre le patriotisme et l'aristocratie.

Pour le même, voir Chabrillant (de).

MOUETTE (Louis-Alexandre), écuyer, ancien commissaire des guerres, des gardes du corps du roi, 10e départ.

Autre : Pierre Mouette, conseiller du roi, notaire au Châtelet de Paris, secrétaire du roi, de mars 1758 (4o Lf24. 7) à 1783; remplacé,

dans le courant de cette année, par Jacques-Pierre *Guespereau*. (*Journal de Paris*, 5 janvier 1784.)

La même feuille (n° du 3 mai 1781) fait mention des noces de diamant de Pierre Mouette, secrétaire du roi en la Grande Chancellerie et notaire honoraire au Châtelet de Paris, et de dame Marie-Thérèse *Doyen*, son épouse, mariés du 4 avril 1731. — Mouette mourut en 1788, suivant la mention d'apposition de scellés après décès de Pierre Mouette, secrétaire du roi, etc., et notaire honoraire au Châtelet de Paris, à Paris et au village de Verrières, près Antony. (*Journal de Paris*, 13 mars 1788.)

Mousin (Gabriel-François, baron de), chevalier, premier lieutenant des gardes du corps du comte d'Artois, mestre de camp de cavalerie, 10e départ.

Le baron de Mousin de Bernécour était chevalier de Saint-Louis et grand bailli de Commercy. (8° Le^{23}. 148, p. 25.)

Moutier (de). Voir Aumont de Moutier.

Musnier de Pleignes (Prosper-Maurice), auditeur des comptes, électeur du 9e départ., *alias* de Plaigne, *alias* [Le^{23}. 108, p. 6] de Meunier de Plaignet.

Musnier des Clozeaux (Augustin-Charles-Marie-Maurice), 9e départ.

Musnier de Pleignes, conseiller auditeur depuis l'année 1745, habitait rue des Lions, hôtel de Chevrier, d'après l'*Almanach royal* de 1790, qui indique aussi parmi les auditeurs un Musnier de l'Herable, lequel était en même temps procureur général du Conseil du comte d'Artois, rue Xaintonge. C'est Anne-Prosper-Paul Musnier, déjà cité; voir Du Tramblay de Saint-Yon.

Mutel (Hubert-Jean), conseiller du roi en son Châtelet et siège présidial de Paris, 3e départ.

Mutel ne semble avoir fait partie de cette assemblée partielle de la noblesse que comme magistrat au Châtelet représentant le lieutenant civil; bien que qualifié messire, il n'avait sans doute pas la noblesse. Agé de trente-sept ans en 1790, il était entré au Châtelet dès l'âge de vingt-cinq ans; il fit partie de l'assemblée électorale du département de Paris en 1790 (8° Lb^{40}. 1205 et 8° Le^{29}. 980, 2e partie, p. 57).

C'est en 1778 que Hubert-Jean Mutel avait succédé à Pierre-Urbain *Pillet* comme conseiller du roi au Châtelet et siège présidial de Paris. (*Journal de Paris*, 2 août.) Il était sans doute fils de Hubert Mutel, avocat en Parlement, conseiller du roi, commissaire enquêteur et examinateur au Châtelet de Paris, décédé en 1781 (*Ibid.*, 10 sept.) et remplacé au Châtelet par Jean-Jacques *Grandin*. (*Ibid.*, 1er mars 1782.)

Nantouillet (comte de) ou Alexandre-Marie-Louis-Charles **Lallemant**, comte de **Nantouillet**, chevalier, seigneur de Marly-la-Ville, Puiseux, Nantouillet, Juilly, maître des cérémonies de France, major en second du régiment d'Angoulême-dragons.

NANTOUILLET (vicomte DE).

NARBONNE (comte Louis DE), électeur du 15e départ., représentant M. de Bercy, à cause de son fief de Nexclou, situé faubourg Saint-Antoine.

NARBONNE (chevalier DE), 15e départ.

NAU DE CHAMPLOUIS[1] (Claude-Thomas), écuyer, conseiller au Châtelet, 10e départ.

NAU (Louis-Denis), écuyer, payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, en survivance, 10e départ.

NAU (Pierre), écuyer, conseiller au Châtelet, 14e départ. (Le texte porte à tort Neur pour Nau. Voir aussi 8e Le[23]. 148, p. 25.)

NAU DE MAISON-ROUGE, 15e départ.

Nau de Maisonrouge, avocat au Parlement, avait voyagé et passé un an à Faizabad, dans les Indes. (*Avis divers* de l'année 1777, p. 654; les *Avis divers* ne sont que le supplément des *Affiches, annonces.*) Pour ce qui est des deux conseillers au Châtelet, Nau, rue des Poitevins, et Nau de Champlouis, rue du Puits-au-Marais, ils avaient été reçus, en 1780, à quelques jours d'intervalle. Le premier, Pierre Nau, écuyer, conseiller au Châtelet, cité également dans le *Procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de Paris, hors des murs*, appelé encore Nau du Pont ou, comme on disait alors, Nau, sieur Dupont, avait remplacé comme conseiller du roi au Châtelet François-René *Gasteau de la Chatière*. (*Journal de Paris*, 24 juillet 1780.) — Le second, Claude-Thomas Nau de Champlouis, fut reçu conseiller du roi au Châtelet et siège présidial de Paris au lieu de Charles-Catherine-Marie *Gigault de Rozelle*. (*Ibid.*, 6 août 1780.)

Louis-Denis Nau indiqué plus haut comme payeur des rentes ne l'était pas encore en réalité; ce n'est en effet qu'au mois de juin (*Journal de Paris*, 24 juin 1789) qu'il fut pourvu des offices de trésorier, receveur-payeur, ancien triennal et alternatif quatriennal de la 14e partie des rentes de l'hôtel de ville de Paris, assignées sur les aides et gabelles, au lieu de Pierre-Louis Nau, dont il était le fils, et décédé depuis peu. Le même *Journal de Paris* (26 mai 1789) donne le billet d'ent. de Pierre-Louis Nau, écuyer, conseiller du roi, trésorier, receveur général et payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris.

Autres : Billet d'ent., du 5 août 1747, de Pierre Nau, écuyer, conseiller secrétaire du roi, etc., trésorier, receveur général et payeur des rentes de l'hôtel de cette ville; à Saint-Nicolas-des-Champs. (*Affiches de Paris*, 10 août 1747.)

Billet d'ent. à Saint-Paul, du 10 mai 1777, de Marc-Léonard Nau de Saint-Marc, conseiller au Grand Conseil. (*Annonces, affiches*, du

1. Voir pour le même 4e Le[23]. 105 et 8e Le[23]. 148.

15 mai 1777. — Sa vente, *Ibid.*, nº du 2 juin.) — Marc-Léonard Nau de Saint-Marc fut remplacé comme conseiller du roi au Grand Conseil par Jerosme-Marie *Dupussé*, sieur *de la Motte*. (*Journal de Paris*, 19 déc. 1777.)

Billet d'ent. de Mad. Marie-Marthe *de la Rue*, veuve de Pierre Nau, écuyer, conseiller secrétaire du roi et payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris. (*Journal de Paris*, 15 déc. 1779.)

Jean-Joseph Nau, conseiller du roi, notaire, garde notes et garde scel au Châtelet de Paris, remplacé en 1781 par Antoine-Joseph Rigobert *de Caux*. (*Ibid.*, 2 juin.)

Nègre de Bois-Boutron (Jean-Baptiste-Gabriel), conseiller honoraire en la Cour des aides, 10ᵉ départ.

Il était honoraire depuis l'année 1779, où il avait été remplacé par Claude-Jean *Camusat de Toëny*. (*Journal de Paris*, 18 déc. 1779.)

Neuville d'Isle (de), électeur du 8ᵉ départ.

Nicolaï (Aimard-Pierre-Georges, marquis de), colonel du régiment d'Angoumois, 10ᵉ départ.

Nicolaï (Aymard-Charles-Marie), premier président de la Chambre des comptes, président et électeur du 10ᵉ départ.

Mʳᵉ Aymard-Charles-Marie Nicolay, *alias* de Nicolay, chevalier, habitait place Royale, d'après l'*Almanach*, et fut reçu de l'Académie françoise en cette année 1789; il fut guillotiné le 19 messidor 1794, à l'âge de quarante ans, d'après le nº 8 de la *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc., qui le dit né à Paris. — Voir *Histoire de la maison de Nicolay*, par A. M. de Boislisle, 1873, in-4º.

Nicolaï (comte de), *alias* le comte de Nicolay, électeur du 11ᵉ départ.

Sans doute Aymard-Charles-François, comte de Nicolay. (8º Le²³. 148.)

Noailles (vicomte de).

Noailles. Voir Ayen (d') et Poix (de).

Noblet de Sillery (Antoine-Toussaint de), conseiller au Parlement, 10ᵉ départ., *alias* Antoine-Toussaint de Noblet de Sillery, chevalier, conseiller au Parlement. (8ᵉ Le²³. 148.)

Noinville (comte de), 6ᵉ départ.

Noyel de Paranges (chevalier de), 15ᵉ départ.

Noyel (chevalier de), 15ᵉ départ.

O-Flannagan (chevalier), 3ᵉ départ.

Est-ce Jacques-Pierre O'Flannagan, né à Rouen le 1ᵉʳ septembre 1717, lieutenant-colonel pensionné en 1790, d'après un état de répartition des pensions (4º Lf⁸¹. 5) et aussi d'après la Table historique de l'*État militaire de France?*

OLIVE (François D'), 9e départ.

Faut-il le rapprocher du conseiller au Châtelet Olive de la Gatine? Le *Journal de Paris* (1er juin 1783) donne le billet d'ent. de Mad. Marie *Boursier*, épouse de Mre Antoine-Louis Olive de la Gatine, écuyer, conseiller du roi au Châtelet de Paris.

OLLIVIER, ou Olivier (Michel-Eustache), écuyer, conseiller au Châtelet de Paris, y demeurant rue des Prouvaires, se trouve comme magistrat au Châtelet, aux assemblées du 16e département, quartier de la Croix-Rouge.

Il était assisté de Me Louis-Denis *Aubez*, avocat en Parlement, greffier des Chambres civile et de police du Châtelet de Paris, secrétaire de l'assemblée. Ce Louis-Denis Aubez avait remplacé Georges-Louis-Laurent *Durand* comme greffier commis ancien alternatif et triennal. (*Journal de Paris*, 13 juin 1784. — L'*Almanach royal* appelle ce dernier Durand de Versigny.)

ORAISON (chevalier D'), ou Henri, chevalier d'Oraison, colonel d'un régiment d'infanterie.

Oriot d'Aspremont. Voir d'Aspremont.

Origny. Voir Dorigny.

ORLÉANS (Louis-Philippe-Joseph, duc D'), électeur du 3e départ.

O-SHEY (comte DE), 15e départ.

OSMONT, secrétaire du roi, président trésorier de France, de la généralité de Paris, 7e départ., *alias* (8e Le23. 148, p. 26) Marc-Juvénal Osmond, trésorier de France de la généralité de Paris, secrétaire du roi.

OSMONT DE VILLARCEAU, écuyer, avocat en Parlement, 7e départ.

Marc-Juvénal Osmont habitait rue Montmartre, près celle Saint-Pierre; Osmont de Villarceaux, *alias* Esprit-Jean-Juvénal Osmon, habitait également rue Montmartre; il devait remplacer en cette année 1789 (*Journal de Paris*, 1er juin), comme maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, François-Vincent d'*Aligé de Saint-Cyran*.

OUTREMONT (D'), conseiller au Parlement, électeur du 11e départ.

D'Outremont de Minière, rue des Enfans-Rouges, au Parlement depuis 1766 d'après l'*Almanach royal*.

OUTREQUIN (Jean), écuyer, 10e départ. (appelé à tort Autrequin par MM. de la Roque et de Barthélemy).

OUTREQUIN (Claude-Jean-Louis), fils, écuyer, 10e départ.

Jean Outrequin, conseiller, secrétaire du roi, greffier en chef civil et criminel, et garde des archives en la Cour des aides de Paris, avait été remplacé en 1783 (*Journal de Paris*, 16 août) par Claude-François-Jean *Baron des Bordes*.

Billet d'ent. du 2, à Saint-Gervais, de Mad. Marie-Agnès-Adélaïde

Binet, femme de J. Outrequin, ancien greffier en chef de la Cour des aydes. (*Annonces, affiches et avis divers*, 8 sept. 1774.)

Paillant (baron de), 7ᵉ départ.

Pajot de Villepepot, ancien capitaine de dragons, 7ᵉ départ.

Palmont de Lessart, écuyer, 7ᵉ départ.

Pandin de Narcillac, chevalier, baron de Tonnay-Boutonne, 7ᵉ départ.

Paporet, électeur du 13ᵉ départ.

C'est sans doute Antoine-Pierre, conseiller à la Cour des aides, fils de Antoine Paporet, reçu, en 1779, conseiller du roi, garde dépositaire des minutes des expéditions de la grande chancellerie pour servir pendant le quartier de janvier de chaque année, au lieu de François *Pommyer*. (*Journal de Paris*, 19 déc.)

Antoine-Pierre Paporet avait remplacé à la Cour des aides de Paris Arnaud-Joseph *de la Porte-Lalanne* (*Journal de Paris*, 7 avril 1786); il avait un frère, Adélaïde-Philippe Paporet d'Avelon. C'est seulement dans le courant de l'année 1789 que d'Avelon fut reçu conseiller, secrétaire du roi au lieu de Antoine Paporet, son père. (*Ibid.*, 8 sept.)

Parat de Chalandray (Louis-Pierre).

Il était receveur général des finances.

Parent, avocat en Parlement, 7ᵉ départ.

Il est à rapprocher, sans doute, de Melchior-François Parent, président en la Cour des monnoies de Paris (*Journal de Paris*, 2 juin 1782), et du conseiller du même nom, en ladite Cour (*Ibid.*, 12 juin 1784), et aussi d'Alexandre-Jean-Baptiste-Louis Parent, *alias* Parent du Châtelet, correcteur des Comptes à Paris. (*Ibid.*, 21 mars 1784.)

Paris de Treffond, 9ᵉ départ.

Armand-Joseph-Louis Paris de Treffond était conseiller au Parlement de Paris, où il avait été reçu en 1783 au lieu de Armand-Louis *Le Boulanger*, sieur *d'Hacqueville* (*Journal de Paris*, 30 mai); il habitait rue de la Cerisaie.

Il y eut aussi un Louis Paris de Treffond (serait-ce le père du précédent?) reçu secrétaire du roi en 1764 et enterré, à Saint-Gervais, le 17 octobre 1773. (8°. Lf²⁴. 7.)

Pascaud, président de la Chambre des comptes de Nantes, 7ᵉ départ.

L'*Almanach de Paris*, pour 1789, indique le président Pascot, rue des Filles-Saint-Thomas.

Pasquier, électeur du 8ᵉ départ.

Serait-ce Étienne-Louis Pasquier, habitant rue Bourglabbé, reçu conseiller du roi lay en sa cour de Parlement de Paris, au lieu de Sébastien-Remi-Léon *de Perthuis*? (*Journal de Paris*, 22 déc. 1786.)

Il y avait aussi, même adresse, Pasquier de Coulans, conseiller de Grand'Chambre, ou Étienne Pasquier, né à Paris, guillotiné le 1er floréal 1794, à l'âge de cinquante-huit ans (n° 3 de *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.); c'est le père sans doute d'Étienne-Louis Pasquier.

Autres : Gabriel Pasquier de Voulges, reçu secrétaire du roi en 1765 et décédé l'année suivante. (8° Lf24. 7.) — Billet d'ent. de Agnès-Gabriel *Bouillerot*, veuve de Étienne *Cayrol*, entrepreneur des manufactures royales de drap et de teinture des Gobelins et ci-devant veuve de Gabriel Pasquier de Voulges, écuyer, conseiller-secrétaire du roi, notaire à Paris. (*Journal de Paris*, 22 février 1789.)

Denis-Louis Pasquier remplacé, comme conseiller au Parlement de Paris, par Pierre-Frédéric *Roger de Gousangré*. (*Ibid.*, 14 févr. 1783.) — Billet d'ent. de Mre Denis-Louis Pasquier, doyen du Parlement, chevalier, baron de Coulans, etc. (*Ibid.*, 14 janv. 1783.)

PAVÉE DE VENDEUVRE, *alias* Jean-Baptiste-Gabriel Pavé de Vendeuvre, conseiller du roi en sa Cour des aides, rue de la Sourdière, électeur du 3e départ.

J.-B.-G. Pavée de Vendeuvre avait remplacé, à la Cour des aides de Paris, Joseph-François *Foulon de Chaintré*. (*Journal de Paris*, du 7 avril 1780.) — Il y eut aussi Pavée de Provenchères, administrateur de l'habillement des troupes de la République, guillotiné en 1794.

PELLÉ DE MONTALAN, écuyer, 7e départ.

PELLETIER DE VALLIÈRES (Achilles-Marie), *alias* (Le23. 111, p. 6) Pelletier, 9e départ.

Avocat, d'après l'*Almanach de Paris*, il habitait rue de la Cerisaie, comme le conseiller au Châtelet Pelletier; le *Journal de Paris* (18 janv. 1787) contient le billet d'enterrement de la femme de ce dernier, Marie-Magdeleine-Élisabeth *Leroy*, épouse de Mre Charles-Louis-Guillaume Peletier, écuyer, conseiller du roi en son Châtelet de Paris.

Il y eut aussi Pelletier de Rilly (Maximin-Antoine), ancien procureur au Parlement, marié à Angélique-Marguerite *Pigeon*, décédée en 1783 (*Journal de Paris*, 23 mars); il était ainsi appelé du nom d'une localité champenoise.

PELLETIER, 13e départ.

Il y a aussi un Peltier dans la *Liste* cotée 4° Le23. 105; le même sans doute?

PENFENTENYO, baron DE CHEFFONTAINE, 15e départ., *alias* (Le23. 111, p. 7) le baron Desfontaines.

Sans doute Jean-Maurice Penfentenyo de Kervereguin de Cheffontaine, né le 31 mars 1720, entré au service en 1738, retiré en 1778

avec le grade de capitaine. (1er état de répartition des pensions. 4° Lf81. 5.)

Perceval (Beguin de). Voir Beguin de Perceval.

Périgny (comte de). [4° Le23. 106, p. 25.]

Est-ce Gagne de Périgny ?

Périgord (comte Archambaut de), électeur du 18e départ. (voir aussi 4° Le23. 105 et 8° Le23. 148), puis député.

C'était un Talleyrand. Voir ce nom.

Peronneau (Charles-Louis), écuyer, substitut de M. le procureur général au Parlement de Paris, 10e départ.

Il habitait rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie.

Perpigna (chevalier de), 6e départ.

L'*Almanach de Paris* l'appelle le chevalier de Perpignan.

Perrot (Antoine-Nicolas), président de la Cour des aides, 1er départ.

Né à Paris en 1737, il fut exécuté le 19 messidor 1794.

Perrot, président de la Chambre des comptes, électeur du 1er départ.

Né à Paris en 1738, il fut guillotiné le même jour que le précédent. — Le président à la Cour des aides habitait quai Dauphin, dans l'île Saint-Louis; quant au président à la Chambre des comptes, il demeurait quai des Balcons, et perdit sa femme dans le courant de l'année 1789, d'après le billet d'ent. de Mad. Marie-Antoinette *de Hemant*, épouse de Mre Angélique-Pierre Perrot, chevalier, ancien avocat général de la Chambre des comptes et conseiller du roi en ses conseils, président de la même Cour. (*Journal de Paris*, 26 août 1789.)

Perrotin de Barmont, électeur du 11e départ.

Il y avait en 1789 deux conseillers-maîtres de ce nom en la Chambre des comptes de Paris et ayant même adresse, vieille rue du Temple; l'aîné, Ange-Guillaume Perrotin de Barmond, avait remplacé, en 1777, feu Henri-Jérosme *Pericard* (*Journal de Paris*, 23 août), le second, Claude-Léopold P. de B., avait été reçu en 1782 au lieu de Ange-François Perrotin de Barmond. (*Ibid.*, 16 juin.)

Pestalozy (César-Pierre, comte de), colonel du régiment de Lauzun-Hussards, 10e départ.

Il y eut aussi César-Hippolyte Pestalozzi, lieutenant général des armées du roi, décédé en 1790. (*Recueil de tous les membres composant l'Ordre de Saint-Louis*, par d'Hozier, t. II, p. 251.)

Petit de Leudeville (Alexandre-Théophile), président de la Cour des aides, *alias* (8° Le23. 148) Alexandre-Théophile Petit de Leudeville, chevalier, président de la Cour des aides, *alias* (4° Le23. 105) le président de Leudeville, électeur du 10e départ.

Il y avait dix ans que Mre Alexandre-Théophile Petit de Leudeville était président en la Cour des aides de Paris, où il avait rem-

placé Antoine-Louis-Hyacinthe *Hocquart*. (*Journal de Paris*, 18 avril 1779.) Auparavant conseiller en cette même Cour des aides, Petit de Leudeville avait eu pour successeur Jean-Marie-Étienne-Edme *Rivault*, sieur *de Champfleury*. (*Ibid.*, 16 déc. 1780.)

Billet d'ent. du 13 de Cl.-Théophile Petit de Leudeville, ancien conseiller en la Cour des aydes, transporté en l'église des Annonciades de Popincourt. (*Annonces, affiches*, 22 sept. 1774.)

PEYRAC, commissaire général de la marine, 7e départ.

PEYRE (comte DE), *alias* Jean-Henri, comte de Peyre, maréchal de camp.

Jean-Henri Morel de Groslée, comte de Peyre, maréchal de camp du 1er mars 1780.

PHELIPPES DE FARONVILLE (Clément-Nicolas-Léon), *alias* de Faronville, *alias* le marquis de Faronville, électeur du 9e départ.

PHELIPPES (*alias* Philippes) DE LA MARNIÈRE (Louis-Daniel), écuyer, conseiller du roi en son Châtelet et siège présidial de Paris, rue des Blancs-Manteaux, 7e départ.

C'est sans doute ce magistrat qui avait été échevin de Paris en 1763. — Faut-il rapprocher du même un secrétaire du roi en 1773 et après, nommé Phelippes Ducloslange ? On trouvera, dans le *Journal de Paris* (11 nov. 1782), la mention d'apposition des scellés après décès chez Mad. Madeleine *Guillebon*, épouse de Jacques-Gédéon-Charles-François Phelippes Ducloslange, directeur des Domaines du roi.

PICOT, comte DE DAMPIERRE, *alias* Auguste-Marie-Henri Picot, comte de Dampierre, major en second de chasseurs, rue neuve des Petits-Champs, électeur du 3e départ.

PICOT DE MORAS (comte), 3e départ.

PIENNES (duc DE), électeur du 18e départ. et député. (Voir aussi Le28. 111, p. 7.)

Né en 1762, le duc de Piennes était un d'Aumont. Voir ce nom.

PIERREPONT (comte DE), 2e départ.

Pierre, comte de Pierrepont, chef d'escadron au régiment Royal-Navarre, cavalerie.

PIETRE (François-Pierre), substitut honoraire au Parlement.

Il avait perdu sa femme en 1785, d'après le billet d'ent. de Mad. Agathe-Jeanne-Eusébie *Bonhomme*, épouse de François Pietre, écuyer, conseiller du roi, substitut du procureur général du Parlement de Paris. (*Journal de Paris*, 27 sept.) — C'est en cette même année 1785 (*Ibid.*, 26 déc.) que François-Pierre Pietre fut remplacé comme substitut par Benoît-Barthélemy *de Caen*.

Autres : Charles-Pierre Pietre, procureur en la Chambre des comptes à Paris, au lieu de Nicolas-Marie-Anne Pietre, son frère. (*Journal de Paris*, 5 août 1781.)

Billet d'ent. de Mad. Agathe-Sophie Pietre, épouse de Antoine-Louis-Michel *Judde de Neuville*, écuyer, conseiller du roi en son Châtelet. (*Ibid.*, 31 août 1785.)

PIGEON, 13e départ.

Ce doit être Marie-Nicolas Pigeon, ancien conseiller du roi, lieutenant général au Bailliage du Palais à Paris, remplacé par Mathurin-Jean-Baptiste *Le Bruin*. (*Journal de Paris*, 24 janv. 1787.) Il habitait cloître des Bernardins; quant à Le Bruin, l'*Almanach royal* de 1790 le nomme Le Bruin de la Guadeloupe. Pigeon devait sa noblesse à l'échevinage, ayant été échevin de Paris en 1784; voir, pour son élection ainsi que pour celle du premier échevin *Mitoüard* et du prévôt des marchands *Le Pelletier de Mortefontaine*, le n° du 25 août 1784 du *Journal de Paris*.

Pigeon (De). Voir Pelletier de Rilly.

PIGNERE DE LA BOULAYE (Joseph-Justin), écuyer, président trésorier de France, honoraire, 10e départ.

PIGNOL, *alias* Antoine-Joseph de Pignol, écuyer, ancien gendarme du roi.

PINCHINAT, 3e départ.

C'est Eusèbe Pinchinat, rue Traversière, butte Saint-Roch, reçu conseiller du roi, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, au lieu de Antoine-François *Desallier d'Argenville*. (*Journal de Paris*, 4 janv. 1782.)

PINON (Nicolas-Louis DE), *alias* le comte de Pinon, *alias* le vicomte de Pinon, électeur du 9e départ.

Il y avait, rue Grange-Batelière, un président de grand'chambre en la cour de Parlement de Paris nommé Anne-Louis Pinon et qui avait remplacé Anne-Louis Pinon, son père. (*Journal de Paris*, 29 mars 1779.)

Autres : Billet d'ent. de Mad. Marie-Claude *Pinon*, veuve de Mre Louis-Paul Pinon d'Avor, chevalier, etc., conseiller du roi, maître des Requêtes ordinaire de son hôtel. (*Journal de Paris*, 1er avril 1783.)

Billet d'ent. de Mad. Marie-Angélique Pinon, épouse de Mre Alexis-François-Joseph *de Gourgue*, chevalier, etc., maître des Requêtes honoraire, etc., à Paris et à Atys. (*Ibid.*, 5 nov. 1786.)

Scellés apposés après le décès de Mad. Marie-Geneviève *de la Salle*, épouse de Pinon du Coudray, écuyer, conseiller, secrétaire du roi honoraire. (*Ibid.*, 30 août 1789.)

PINSON DE MÉNERVILLE (Louis-Marie-Pomponne), président de la Cour des aides, électeur du 10e départ.

Comme conseiller à la Cour des aides à Paris, il avait été remplacé, en 1780, par Jean-Baptiste-Louis *Choart* (*Journal de Paris*,

2 déc.), et c'est en ce même mois de décembre 1780 qu'il fut reçu conseiller du roi, président en la Cour des aides de Paris, au lieu de Claude-Marie *Cordier de Montreuil*. (*Ibid.*, 17 déc.)

PITOIN, conseiller honoraire au Châtelet de Paris, rue Vivienne, électeur du 7e départ.

Pierre Pitoin avait été remplacé, comme conseiller au Châtelet et siège présidial de Paris, par Charles-Jean-Baptiste *Bioche*. (*Ibid.*, 6 août 1780.)

PLANELLI, marquis DE MAUBEC (Louis-Gabriel), capitaine au régiment des gardes-françoises, *alias* de Maubec, électeur du 10e départ.

Pleignes (de). Voir Musnier de Pleignes.

POAN DE MONTHELON (Jean-Baptiste), 9e départ. (Voir aussi 4° Le[23]. 105 et 8° Le[23]. 148, p. 24.)

Billet d'ent. du 18 de Mad. Marie-Philippine *Pia*, épouse de Jean-Baptiste Poan de Monthelon, écuyer, seigneur de Troissy, Monthelon-sur-Marne, etc., conseiller du roi en ses conseils, garde des rôles des offices de France. (*Journal de Paris*, 20 juin 1788.) — On trouvera l'original de ce billet dans un recueil factice composé de billets de part concernant une vieille famille bourgeoise de Paris, les Villain (fol. Lm[3]. 901); pour ce qui est de Poan de Monthelon, il mourut en 1820, à quatre-vingt-huit ans, d'après la même source.

POAN DE SAINT-SIMON, 15e départ.

POGNIAT (vicomte DE), 6e départ.

POISSONNIER (Pierre), conseiller d'État, 10e départ.

L'*Almanach royal* indique deux médecins de ce nom, Poissonnier des Perrières, médecin ordinaire du roi, honoraire, et Poissonnier, conseiller d'État, médecin de la Faculté de Paris, ou Pierre Poissonnier.

Billet d'ent. de Mad. Marie-Catherine *Martinon*, épouse de Mre Pierre Poissonnier, conseiller d'État, médecin consultant du roi. (*Journal de Paris*, 24 nov. 1783.)

On trouve aussi parmi les électeurs du département de Paris, en 1790, section du Palais-Royal, Jean-Baptiste Poissonnier, ci-devant de Longerais, ancien commissaire général de la marine, et membre du Conseil général de la commune de Paris, âgé de cinquante-six ans. (8° Lb[40]. 1205.)

POIX (le prince DE), ou Louis-Philippe-Marc-Antoine DE NOAILLES, prince DE POIX.

Gouverneur de Versailles, Marly et dépendances.

Pontcalleck (de). Voir Malestroit de Guer de Cornouailles.

PONT-CHARRAU (DE), 15e départ.

Pont-le-Voye (de). Voir Louvart de Pont-le-Voye.

POTERAT (marquis DE), ou Pierre-Claude, marquis de Poterat.

Potin de Vauvineux. Voir Vauvineux (de).

POUDENX (François, baron DE), colonel d'infanterie, aux arcades du Palais-Royal, électeur du 3e départ.

Né en 1712, d'après la Table historique de l'État militaire de la France, il était premier maître d'hôtel du duc d'Orléans.

Poulpry (de). Voir Du Poulpry.

POURCIN DE GRANDCHAMP, secrétaire de l'Ordre de Saint-Michel, 7e départ.

Poursin de Grandchamp, secrétaire du roi et de l'Ordre, de l'Académie royale de Caen, de celle de Montpellier et de la Société d'émulation de Liège, rue Saint-Joseph, d'après l'*Almanach royal*. Les *Étrennes à la vérité ou Almanach des aristocrates* pour 1790 (Lc[22]. 18, p. 75) le qualifient « bon citoyen; » il habitait rue Saint-Joseph, près celle Montmartre, et était secrétaire du roi depuis l'année 1772.

Le *Journal de Paris* (5 janv. 1784) donne le billet d'enterrement de sa femme, Mad. Marie-Nicole-Françoise *Piard*, épouse de Antoine-Jacques Poursin de Grandchamp, chevalier de l'Ordre du roi, conseiller secrétaire du roi.

PREAUDEAU DE CHEMILLY, 6e départ.

Il y eut un trésorier général alternatif de l'artillerie et du génie nommé Louis-Étienne Préaudeau et remplacé dès l'année 1778.

Precorbin (Foulongne de). Voir Foulongne de Precorbin.

PREVOST, comte DE SAINT-CIR (Alexandre-Charles-Marie), capitaine de cavalerie, électeur du 10e départ. et propriétaire de fief dans Paris.

Prie (Robert de). Voir Robert de Prie.

PRONDRE DE RAVENEL (Louis-Ernest), ou simplement de Ravenel, 9e départ.[1].

PROST DE GRANGEBLANCHE, écuyer, ancien inspecteur des écoles royales vétérinaires, 7e départ.

PRUNELÉ (Augustin-Marie-Étienne, vicomte DE), capitaine au régiment des dragons de Bourbon.

Puget de Barbantane. Voir Barbantane.

PUISIGNEUX (comte DE), *alias* le comte de Puisignieu, électeur du 18e départ.[2].

PURGOLDT DE LOWENHARDT (baron DE), ou Alexandre-Joseph, baron de Pulgoldt de Lowenhardt, chevalier du Saint-Empire romain, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis.

PUY DE RONY (Jean-François-Pierre), conseiller-maître en la Chambre des comptes, 10e départ.

Jean-François-Pierre Puy de Rony était devenu conseiller du roi,

---

1. Voir aussi Le[23]. 111, p. 6.
2. Voir aussi 4e Le[23]. 105 et 8e Le[23]. 148.

maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, au lieu de Marc-Antoine *Caron*. (*Journal de Paris*, 19 oct. 1782.)

Billet d'ent. du 11, à Saint-Eustache, de P. Puy de Rony, ancien doyen et ancien syndic des avocats aux Conseils. (*Annonces*, *affiches*, 20 mars 1775.)

PUZOS (Nicolas-Bernard), écuyer, 10e départ.

QUATREMAIRE l'aîné (*sic* pour Quatremère), 2e départ.

C'est Nicolas-Étienne Quatremère, frère aîné de Quatremère de Lépine, ancien juge consul, marié à Mlle Bourjot; on trouvera dans le *Journal de Paris* (16 oct. 1790) le billet d'ent. de Anne-Charlotte *Bourjot*, trésorière des pauvres malades de sa paroisse, épouse de Nicolas-Étienne Quatremère, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, décédée quai de l'École. (Voir l'*Almanach royal* pour 1790; — *Juridiction consulaire de Paris*, par G. Denière, — et *Vie de demoiselle Anne-Charlotte Bourjot*, épouse de M. Quatremère l'aîné, par dom Labat.) Quatremère de Lépine fut, comme son aîné, chevalier de Saint-Michel, il fut de plus échevin de Paris en 1772; l'un de ses fils, Denis-Bern. Quatremère d'Isjonval, écuyer, membre de l'Académie des sciences et secrétaire perpétuel de la Société royale d'agriculture, épousa Sophie-Scholastique *Henoque*. (*Journal de Paris*, 2 janv. 1786.)

Autres : Billet d'ent. de Marie-Anne-Gabrielle *Fougières*, veuve de Marc-François, *alias* Jacques-François Quatremère, ancien marchand, et ci-devant veuve de Jean-Jacques Le Roux, bourgeois de Paris. (*Journal de Paris*, nos des 20 et 23 juin 1787.)

Billet d'ent. de Mad. Marie-Anne-Sophie Quatremère, épouse de Jacques-Guillaume *Mandrou de Villeneuve*, conseiller du roi en l'hôtel de ville de Paris, rue de l'Arbre-Sec; à Saint-Germain-l'Auxerrois. (*Journal de Paris* et *Annonces*, *affiches et avis divers*, 8 janv. 1783. — Mandrou de Villeneuve fut échevin de Paris en 1781.)

Il y eut aussi Jean-Nicolas Quatremère, *alias* Quatremère de Roissy, conseiller au Châtelet, rue Saint-Dominique, Claude Quatremère, notaire, électeur du département de Paris en 1790, alors âgé de soixante-quatre ans (8° Lb40. 1205), Quatremère de Quincy, que les *Étrennes à la vérité ou Almanach des aristocrates* pour 1790 désignent ainsi :

Architecte, il n'est ni avocat ni procureur ni académicien et n'a, par conséquent, aucun intérêt à être aristocrate.

QUELEN (Jean-Claude-Louis, comte DE), chef d'escadre, commandeur de l'Ordre royal de Saint-Lazare et de Saint-Louis.

QUERHOUENT COETANFAU ou le comte de Querhoent de Coëtanfau, 3e départ., *alias* (4° Le29. 105) le comte de Querhoen, ou (8° Le29. 148) Noël-Xavier, comte de Querhoën, colonel du 3e régiment d'état-major.

Il devint maréchal de camp et fut guillotiné le 5 therm. 1794, à l'âge

de cinquante-deux ans. (N° 9. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

Rachaise (Antoine-Étienne, marquis de).

Raffard de Marcilly.

Raimecourt (de). Voir Hautecourt de Raimecourt (d').

Ramainvilliers (de), électeur du 8e départ.

Il habitait rue Chapon et fut chef de division de la garde nationale parisienne.

Rancher (comte de), et non Raucher, 15e départ.

Randon de Lucenay. Voir Lucenay (Randon de).

Ravenel. Voir Prondre de Ravenel.

Rébourguille (Jean-Pierre de), mestre de camp de cavalerie. (8e Le[23]. 148, p. 27.)

Reffuveille. Voir La Barberie de Reffuveille.

Regnaud (de). Voir Reynault de Monts.

Regnault (Aglibert-Jacques), écuyer, avocat en Parlement, 10e départ.

Autre : Billet d'ent. de Mad. Marie-Jeanne-Françoise *Devilliers*, épouse de Mre Jacques-François Regnault, chevalier, conseiller du roi, correcteur ordinaire en sa Chambre des comptes et son procureur honoraire en la prévôté de l'Hôtel. (*Journal de Paris*, 30 déc. 1787.)

Reignac (de). Voir Montsec de Reignac.

Renaudière, conseiller du roi en sa Cour des monnoies, 14e départ.

Il habitait rue des Fossés de M. le prince.

Rennepont (marquis de), électeur du 12e départ.

Resy (de). Voir Langlois de Rezy.

Reynault de Monts (Marc-Antoine Saraprou de), chevalier non profès de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Antoine de Viennois, maréchal des camps et armées du roi, sous-inspecteur général des Écoles royales et militaires du royaume, en son hôtel rue Saint-Dominique du Gros-Caillou, n° 88; électeur du 20e départ. — *Alias* le chevalier de Reynaud de Monts, *alias* le chevalier de Regnaud, électeur.

Riccé (comte de), électeur du 5e départ.

Richard de Valambrun, substitut du procureur général du roi au Parlement de Paris, 7e départ.

L'*Almanach royal* de 1790 porte Richard de Valaubrun, rue Notre-Dame-des-Victoires.

Ricouart d'Hérouville (Alexis-Balthasar-Jean-Charles, comte de), lieutenant de roi au Hâvre-de-Grâce, conseiller honoraire de la Grand'Chambre, 10e départ.

Il était honoraire depuis l'année 1784, où il avait été remplacé,

comme conseiller au Parlement de Paris, par Auguste-Jean-Marie *Desmé de Chavigny*. (*Journal de Paris*, 31 janv. 1784.)

Billet d'ent. du 8, à Saint-Paul, de Mad. Jeanne *Oursin*, dame d'Orry-la-Ville, veuve de Jacques-Antoine Dericouart, marquis d'Hérouville, lieutenant général, etc. (*Annonces, affiches*, 14 févr. 1774.)

RIOULT (DE), lieutenant-colonel d'infanterie, 7e départ.

ROBERT DE PRIE (Mre Jean-Augustin-Charles), 14e départ.[1].

ROBERT DE SAINT-VINCENT (Pierre-Antoine).

Conseiller au Parlement de Paris, où il avait remplacé en 1778 (*Journal de Paris*, 31 juillet) Jean-Baptiste Le Rebours.

ROBINEAU D'ENNEMONT (Pierre-Henri), substitut du procureur général au Parlement de Paris, 10e départ.

Il habitait place Royale.

ROBINOT DE BELMONT (Nicolas). (Le23. 148, p. 28.)

ROCHECHOUART (comte DE), électeur du 18e départ., puis député de Paris.

ROCHECHOUART (marquis DE). (Le23. 108, p. 9, et Le23. 111, p. 7.)

ROCHEMONT (DE), 3e départ.

Rohan-Chabot. Voir Léon (prince de).

ROISSY (Joseph-Charles MICHEL DE), colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, maréchal général des logis, camps et armées du roi, 10e départ. Maréchal de camp le 1er mars 1791.

ROLLAT (comte DE), 7e départ.

ROLLAT, chevalier de Malthe, capitaine de cavalerie, 7e départ.

Romainville. Voir Dudier de Romainville.

ROMANCE (marquis DE), électeur du 6e départ.

C'est sans doute le marquis de Romance, qui, étant lieutenant au régiment des gardes-françoises, avait épousé, en 1782, mademoiselle de Senneville.

Billet d'ent. du 19, à Saint-Laurent, de Hugues-Étienne de Romance, marquis de Romance, ancien écuyer ordinaire du roi, commandant sa grande écurie. (*Annonces, affiches*, 24 juillet 1775.)

ROS (DE), sous-lieutenant des gardes du corps du roi, *alias* le baron de Ros, sous-lieutenant de la compagnie écossaise des gardes du corps du roi, électeur du 7e départ.

ROTALIER (comte DE), 16e départ.

ROTROU (François-Michel DE), conseiller du roi, auditeur en la Chambre des comptes, 10e départ.

Auditeur depuis l'année 1759, il habitait place Royale, d'après l'*Almanach royal*, 1790.

---

1. Voir aussi 4e Le23. 105 et 8e Le23. 148.

Autres : Billet d'ent. du 16 déc. 1776, à Saint-Benoît, de J. de Rotrou, avocat en Parlement, décédé rue de la Grande-Bretonnerie, porte Saint-Jacques. (*Annonces, affiches*, 2 janv. 1777.)

Michel-Chrestien de Rotrou, président au Grand-Conseil, est remplacé dans ces fonctions par Nicolas *Vernier*. (*Journal de Paris*, 9 avril 1780.)

Les *Affiches* du 6 janvier 1791 font mention de Françoise-Marie-Marguerite de Rotrou, veuve d'André-Louis *Huerne*, conseiller au Châtelet.

ROUALLE, chevalier DE BOISGELOU, 1er départ., *alias* (*Procès-verbal de l'assemblée de la noblesse de Paris, hors des murs*) Paul-Louis Roualle, chevalier de Boisgelou, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie.

M. Chassin et, avant lui, MM. de La Roque et de Barthelemy en ont fait à tort le chevalier de Boisgelin. La *Grande Encyclopédie* le dit fils de François-Paul Roualle de Boisgelou, conseiller au Grand-Conseil; né en 1734, alors que son père, Roualle, dit dans la suite Roualle de Boisgelou, faisait partie, depuis une dizaine d'années déjà, du Grand-Conseil, Roualle de Boisgelou mourut en 1806.

Aux mêmes se rattache François-Louis Roualle, reçu conseiller du roi en sa Cour des aides de Paris, au lieu de Oudart-Marie *Husson*. (*Journal de Paris*, 13 janv. 1786.)

ROUGÉ (comte DE), ou François-Pierre-Olivier de Rougé, comte de Rougé, colonel du régiment de Bresse. (Le[23]. 148.)

Rougemont (de). Voir Clément de Rougemont.

ROUHAULT (comte DE), 3e départ. — *Alias* (Le[23]. 108, p. 21) le comte de Rouhaut, *alias* (4e Le[23]. 105) le comte de Rouault.

Sans doute le comte de Rouault, lieutenant général des armées du roi depuis l'année 1784? L'*Almanach de Paris* dit maréchal de camp.

ROUHETTE (François-Théodore), 9e départ.

Franç.-Théod. Rouhette, écuyer, ancien bâtonnier des avocats, d'après le *Procès-verbal de l'Assemblée de la noblesse de Paris, hors des murs*.

Autre : Jean-François-Marie Rouhette, reçu conseiller du roi au Châtelet de Paris, au lieu de Pierre-Mathieu *Boucher* (n° du 8 mai 1785 du *Journal de Paris*), ne devait être remplacé à son tour, par Jacques-François *Bourjot* (n° du 17 mai 1789 du même Journal), que pour devenir conseiller du roi lay au Parlement de Paris (*Ibid.*, 11 avril 1789), au lieu de Jean-Bernard *Bruant des Carrières*.

Jean-François-Marie Rouhette périt sur l'échafaud, à l'âge de vingt-huit ans, le 1er floréal 1794. (N° 3. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

Rouillé du Coudray. Voir Du Coudray.

ROUILLER DE MARIGNY, écuyer, 7e départ.

Roullin de Launay. Voir Launay (Roullin de).

ROURACEUL (chevalier DE), ou Augustin-Marie-Alexis de Rouraceul, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis.

ROUSSEAU, écuyer, 7e départ.

ROUSSEAU DE BEAUPLAN.

RUAULT (comte DE), capitaine au régiment d'Auxerrois, 7e départ.

RUEL DE BELLEISLE, ou de Ruël de Belle-Isle, capitaine de cavalerie, 1er départ.

SABBATTIER DE CABRES, électeur du 18e départ.

L'*Almanach de Paris* pour l'année 1789 indique Sabathier de Cabre, rue de l'Université.

SABOUREUX DE LA BONNETRIE, 13e départ.

Saint-Ange. Voir Boutin de Saint-Ange.

Saint-Avoye. Voir Desponti de Saint-Avoye.

SAINT-BLANCARD (marquis DE), ou Saint-Blancart, maréchal de camp et 1er gentilhomme de la Chambre du duc de Chartres, au Palais-Royal, électeur du 3e départ.

Charles-Michel de Gontaut-Biron, marquis de Saint-Blancard.

Saint-Bomer (Barberé de). Voir Barberé (de).

SAINT-CHARLES (le texte porte : Sieur Charles), intendant de la maison de la reine, 7e départ., *alias* (4e Le[23]. 105) Gabriel de Saint-Charles, *alias* (8e Le[23]. 148) Ange-Charles-Gabriel de Saint-Charles, intendant général des finances de la reine.

SAINT-ÉTIENNE (DE), 2e départ.

SAINT-GERMAIN D'APCHON (Antoine-Louis-Claude, marquis DE), lieutenant général de la province de Bourgogne, maréchal des camps et armées du roi, électeur du 10e départ.

SAINT-HILAIRE (François-Charles DE), écuyer, seigneur de Combault-en-Brie.

François-Charles Saint-Hilaire, l'un des fermiers généraux de S. M., avait été reçu secrétaire du roi en 1767 (8o Lf[24]. 7), charge qui, comme on le sait, conférait la noblesse au bout d'un certain laps de temps.

Scellés apposés après le décès du sr de Saint-Hilaire, fermier général, à Paris et Surène. (*Journal de Paris*, 27 août 1790.)

SAINT-LAURENT (Louis-Gervais), maréchal de camp.

SAINT-LÉGIER (DE), *alias* le chevalier de Saint-Legier, 1er départ.

Mestre de camp de cavalerie d'après Chassin.

SAINT-MAIME (comte DE), 15e départ., *alias* (Le[23]. 106, p. 93) de Saint-Mesme.

Est-ce du Muy de Saint-Maime, maréchal de camp en 1788?

SAINT-MARSAULT (baron DE), électeur du 17e départ.

SAINT-MART (Marie-Jean-Eugénie DE), 9e départ.

Faut-il le rapprocher de Alexis-Louis Saintmare, ou Sainctmart, reçu secrétaire du roi en 1764 (8° Lf²⁴. 7) et remplacé comme tel en 1785 (*Journal de Paris*, 7 mars) par Charles-Simon *Bordier?*

SAINT-MARTIN, ancien capitaine d'artillerie, commissaire des guerres, 7e départ.

Il n'y a pas de commissaire des guerres de ce nom dans l'*Almanach royal*, par contre, les *Étrennes à la vérité ou Almanach des aristocrates* pour 1790 citent un de Saint-Martin, du district de Saint-Louis-de-la-Culture, chevalier de Saint-Louis, « soi-disant lieutenant de maire de cette ville (Paris), homme mou, sans caractère et trop petit pour sa place, » de son nom Jouanne de Saint-Martin.

Saint-Mesme. Voir Saint-Maime.

Saint-Quentin (Gazon de). Voir Gazon de Saint-Quentin.

Saint-Romain (de). Voir Le Blond de Saint-Romain.

Saint-Roman (de). Voir Serre de Saint-Roman.

Saint-Sauveur (Jourdain de). Voir Jourdain de Saint-Sauveur.

SAINT-VALLIER (marquis DE), électeur du 15e départ., ou Jean-Denis-René, marquis de Saint-Vallier. (8e Le²⁸. 148.)

SAINT-VALLIER (Charles-Paul, chevalier DE).

Saint-Vincent (de). Voir Robert de Saint-Vincent.

SAINCT-YON (Louis-Aimé DE), chevalier, 10e départ.

SAINTE-CROIX (chevalier DE), électeur du 5e départ.

SAINTE-MARIE (comte DE), ou Antoine, comte de Sainte-Marie, capitaine commandant des grenadiers aux gardes-françoises, 9e départ.

SAINTE-MARIE (DE).

SAISSEVAL (marquis DE), électeur du 18e départ.

Les *Étrennes à la vérité ou Almanach des aristocrates* pour 1790 disent du marquis de S. : « Son district, en le députant à l'assemblée de la commune, a mis le loup dans la bergerie, il n'y cause pas de grands dégats, c'est qu'il ne se sent pas assez fort. »

SALIER (le président), électeur du 11e départ.

Mre Henri-Guy Sallier, président à la Cour des aides, d'après l'*Almanach royal*, habitait rue du Grand-Chantier; il fut guillotiné en 1794 :

Henri-Guy Sallier, ex-noble, âgé de trente-huit ans, ci-devant président à la Grand'Chambre au ci-devant Parlement de Paris, né à Larochembreny (La Roche-en-Brenil, Côte-d'Or), domicilié rue du

Grand-Chantier, condamné à mort et exécuté le 1er floréal 1794. (N° 3. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

Salleur de Grizien (de), ou Hiérôme-François-Hector Saleur de Grizien, écuyer, seigneur de Piscop et autres lieux.

Il était fermier général et habitait rue des Moulins; Jérôme-François-Hector Saleur de Grizien, âgé de soixante-quatre ans, né à Paris, ex-fermier général, rue des Moulins, exécuté le 8 mai 1794. (N° 4 de la *Liste générale et très exacte des noms*, etc.)

Salsfield. Voir Sarsfield.

Sampigny (comte de), 3e départ.

Sanois (comte de).

Santeul, 1er départ., *alias* (4° Le[23]. 105, 8° Le[23]. 111, p. 7, et Le[24]. 256, dans le t. II) de Santeuil.

De Santeul, greffier des dépôts civils de la Grand'Chambre et des Enquêtes, habitait rue Saint-Martin, vis-à-vis celle des Ménétriers.

Les *Étrennes à la vérité ou Almanach des aristocrates* pour 1790 disent de Santeuil, greffier au Parlement, qu'il est impossible que son emploi ne le rende pas robinocrate zélé et ennemi de la Révolution, qui, en anéantissant les parlemens, entraînera aussi la perte de sa place.

Billet d'ent. du 30, à Saint-Severin, de André de Santeul, ancien échevin. (*Annonces*, *affiches*, 6 mai 1773.)

Sarsfield, et non Salsfield (comte de), électeur du 15e départ.

Sartine (de), électeur du 5e départ.

L'*Almanach de Paris* n'indique que de Sartine, maître des Requêtes, rue Caumartin; c'est Charles-Marie-Antoine, né à Paris en 1760, guillotiné le 29 prairial 1794, fils du lieutenant général de police Sartine, lequel naquit en 1729 en Espagne et débuta comme conseiller au Châtelet (1752). On trouvera, dans le *Journal de Paris* (7 nov. 1784), le billet d'ent. de la femme de ce dernier, Mad. Marie-Anne Hardy Duplessis, épouse de Antoine-Raymond-Gualbert-Gabriel de Sartine, ministre et conseiller d'État.

Charles-Marie-Antoine de Sartine, d'abord avocat du roi au Châtelet et siège présidial de Paris, au lieu de Claude *Geoffroy de Montjay* (*Journal de Paris*, 18 déc. 1778), avait remplacé Jean-François *Nogué* comme conseiller du roi lay au Parlement de Paris (*Journal de Paris*, 7 mai 1780), en même temps que Félix-Pierre *Geoffroy de Montjay* prenait la place vacante de conseiller-avocat du roi au Châtelet de Paris. (*Ibid.*, 21 juill. 1780.)

Le même C.-M.-A. de Sartine ne tarda pas à remplacer comme conseiller du roi en ses Conseils, maître des Requêtes ordinaire de

l'Hôtel, Charles-François-Hyacinthe *Esmangard* (n° du 4 janv. 1781 du *Journal de Paris*), laissant sa place de conseiller au Parlement à Jean-Joseph *de Nogué*. (N° du 2 janv. 1782 du *Journal de Paris*.)

Savalette de Langes, ou Charles-Pierre-Paul Savalette de Langes, ancien conseiller au Parlement, administrateur du Trésor royal, rue Saint-Honoré, électeur du 3e départ. (Voir aussi 8e Le[23]. 148.)

Savalette de Langes était l'un des administrateurs du Trésor royal en même temps que Savalette père, qui l'était en survivance.

Billet d'ent. du 30 nov. (*Annonces, affiches*, etc., 9 déc. 1776) de Mad. Marie-Émilie *de Joly de Choin*, femme de Ch.-P. Savalete, maître des Requêtes honoraire et garde du Trésor royal.

Billet d'ent. du 25, à Saint-Roch, de Mad. Anne-Geneviève *Gilbert de Noziéres*, veuve de Ch. Savalette de Magnanville, garde du Trésor royal, âgée de quatre-vingt-neuf ans. (*Annonces, affiches*, 31 janv. 1774.)

Scepeaux (comte de), 3e départ.

Schonen (de), ou Gaspar de Schonen, chevalier, major du 4e régiment d'état-major, chevalier de Saint-Louis.

Scott de Marmoille, capitaine de dragons, 7e départ.

Ségur (comte de), 3e départ.

Ségur (vicomte de), ou Alexandre-Joseph, vicomte de Ségur, premier gentilhomme de la Chambre du duc d'Orléans et colonel de chasseurs, au Palais-Royal, électeur du 3e départ. et député.

Semanville (de).

Semonville (de). Voir Huguet de Semonville.

Sens (Abdon-Thomas-François de), chevalier, maréchal des camps et armées du roi, 10e départ.

Abdon, chevalier de Sens de Morsan.

Serame. Voir Véron de Sérame.

Serran-Walsh (comte de), électeur du 5e départ., *alias* le comte de Serrant, ou Antoine-Joseph-Philippe, comte de Walsh-Serrant, maréchal de camp, colonel propriétaire d'un régiment de son nom. (8e Le[23]. 148.)

Serre de Saint-Roman (Jacques), chevalier, conseiller en la Grand'-Chambre, seigneur de Villejuif. (8e Le[23]. 148, p. 29.)

Serre de Saint-Roman, âgé de cinquante ans, né à Paris, ex-noble, ex-conseiller au Parlement de Paris, condamné à mort, fut exécuté le 9 thermidor an II, d'après la *Liste* souvent citée.

Serre de Saint-Roman. Voir Augeard.

Shée, 3e départ.

Henri de Shée, secrétaire des commandemens, maison, domaines et finances et du cabinet du duc d'Orléans.

Sillery (de). Voir Noblet de Sillery.

SILVY, ou de Silvy, 1er départ.

Le *Journal de Paris* (22 oct. 1780) signale la mutation de Louis Silvy comme conseiller du roi, auditeur en la Chambre des comptes de Paris, au lieu de Antoine-Louis *Josson*, sieur de Baloy (ou Paloy?). — Il ne faut pas le confondre avec Louis-Melchior Silvy, également auditeur en la Chambre des comptes de Paris, lequel eut pour remplaçant Pierre Le Conte, ou *Le Comte La Richardie*. (*Journal de Paris*, 28 avril 1786.)

SORIN DE RENNEVILLE (François), écuyer, 10e départ.

Il y eut un procureur en la Chambre des comptes nommé Antoine-Guillaume Sorin, remplacé, dès 1779, par Barthélemi-Henri *Loliée*. (*Journal de Paris*, 19 juin.)

SOULAIGRE (DE).

Serait-ce André-Louis Soulaigre de Montferrant, né le 30 nov. 1715, capitaine de grenadiers au bataillon de garnison de Beauvoisis, ci-devant lieutenant au régiment de Lyonnois, retiré en 1779? (État de répartition des pensions. 4e Lf84. 5.)

SOYECOURT (comte DE), ou Joachim-Charles DE SEIGLIÈRES, comte DE SOYECOURT.

Né à Paris et domicilié rue de Verneuil, il fut guillotiné le 5 thermidor 1794, à l'âge de soixante-neuf ans. (No 9. *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

SPROTE, conseiller de l'Élection, 2e départ.

Sprote, conseiller de l'élection de Paris depuis 1775, habitait rue Saint-Honoré et était sans doute fils de l'échevin de Paris, de ce nom (en 1772), lequel habitait même rue.

Billet d'ent. du 20, à Saint-Honoré, de Mad. Cath.-Perrete *Graffard*, femme de L.-Dominique Sprote, ancien échevin et quartinier. (*Annonces*, *affiches*, 27 juin 1776.)

Billet d'ent. de Louis-Dominique Sprote, écuyer, ancien premier échevin de cette ville. (*Journal de Paris*, 25 janv. 1789.)

STOCARD (Abraham-Jean-Baptiste), écuyer, avocat au Parlement.

Autres : Jean-Baptiste Stocard, banquier expéditionnaire en cour de Rome et de la légation, remplacé en 1785 (*Journal de Paris*, 24 juin) par Étienne-Jean *Ancelle*.

Billet d'ent. de Mad. Adélaïde-Marie Stocard, épouse de Antoine-Jean-Martin-Nicolas *Le Seigneur*, écuyer, seigneur de Fierville, receveur des impositions de la ville de Paris. (*Journal de Paris*, 26 avril 1785.)

Billet d'ent. du 7, à Saint-Eustache, de J. Stocard, ancien échevin et ancien consul. (*Annonces*, *affiches*, 11 nov. 1773.)

SURGÈRES (comte DE), électeur du 5e départ.

Surgi (Brières de). Voir Brières de Surgi.

Survilliers (de). Voir Le Duc de Survilliers.

Tabary, 6e départ., *alias* (8e Le[23]. 148) Pierre-Paul Tabary, chevalier, conseiller au Parlement de Paris.

Pierre-Paul Tabary avait remplacé Louis *Maussion de Candé* comme conseiller du roi lay en la Cour de Parlement de Paris (*Journal de Paris*, 13 févr. 1780); il habitait rue Poissonnière.

Taboureau (Pierre-Louis), ancien capitaine de dragons et chevalier de Saint-Louis.

Il est à rapprocher sans doute du suivant : billet d'ent. de Louis-Gabriel Taboureau, chevalier, seigneur des Réaux, conseiller d'État ordinaire au Conseil des dépêches et au Conseil royal, maître des Requêtes honoraire, ancien contrôleur général des finances, conseiller honoraire au Parlement. (*Journal de Paris*, 3 juin 1782.)

Taillepied de Bondi, ou Jean-Baptiste-Marie-Adéodat Taillepied, seigneur de Bondy.

Il était receveur général des finances et habitait rue de Richelieu.

Autre : Billet de mariage de François de Garnier, vicomte *de Garnier d'Ars*, etc., et de Dlle Marie-Adélaïde Taillepied de Bondy. (*Journal de Paris*, 10 janv. 1785.)

Taitbout. Voir Veitard.

Talleyrant (comte Bozon de), électeur du 18e départ., *alias* (8e Le[23]. 148) Jean-George-Bozon de Talleyrand de Périgord, colonel attaché au régiment de Bourbon-dragons.

Talleyrand. Voir Périgord (comte de).

Talon, électeur du 11e départ., *alias* Talon, conseiller au Parlement.

Antoine-Omer Talon, avocat du roi au Châtelet de Paris dès l'année 1777 (*Journal de Paris*, 11 juillet), où il succédait à Antoine-Louis *Rouillé d'Orfeuil*, avait été reçu conseiller au Parlement de Paris, en 1781, au lieu de Antoine-Marie *Barillon de Morangis*. (*Ibid.*, 3 août.) — Talon devait, dans le courant de l'année 1789, quitter le Parlement pour devenir lieutenant civil au Châtelet de Paris, au lieu de Denis-François *Angran d'Alleray* (*Journal de Paris*, 4 oct.); il habitait alors rue Saint-Florentin.

Tarboicher de Beaumont (de). Voir Beaumont.

Tascher (le président), électeur du 2e départ.

C'était un ancien président au Parlement de Metz et ancien intendant aux isles du vent de l'Amérique, c'est-à-dire de la Martinique (en 1771).

Taupinart de Tilière (Mre Claude), chevalier, seigneur de Mathongues, Recy-les-Tournelles, Bournonville et autres lieux, conseiller du roi en sa Cour des aides de Paris, 14e départ.

Billet d'ent. de Mad. Angélique-Marie *Levasseur d'Hérouville*, épouse de Mre Claude Taupinart de Tilière, chevalier, etc., conseiller du roi en sa Cour des aides, administrateur de l'Hôtel-Dieu et des Incurables. (*Journal de Paris*, 31 mai 1787.)

Autres : Billet d'ent. du 8 juin 1779 de Mre Gabriel-Nicolas Taupinart de Tilière, écuyer, conseiller du roi, doyen de MM. les substituts de M. le procureur général du Parlement, secrétaire des commandemens du duc d'Orléans et contrôleur général de ses finances. (*Journal de Paris*, 9 juin.) — Gabriel-Nicolas fut remplacé, comme substitut du procureur général au Parlement, par Albert-Joseph *Le Roi Dubardou*, alias *Le Roy de Bardeau*. (*Ibid.*, 1er août 1779. — Pour Le Roy de Bardou, voir ce nom.)

Billet d'ent. du 18, à Saint-André-des-Arts, de Mad. Geneviève-Anne *Loys*, femme de Gabriel-Nicolas Taupinart de Tilière, secrétaire des commandemens du duc d'Orléans, contrôleur général de ses finances. (*Annonces, affiches*, 22 déc. 1774.)

[TAVERNIER] BOULLONGNE, seigneur DE MAGNANVILLE, 7e départ.

C'est vraisemblablement le fermier général de ce nom, lequel habitait rue Bergère ; il y avait aussi un ancien trésorier de l'Extraordinaire des Guerres de cette famille, qu'il ne faut pas confondre avec les Boulogne de Nogent, descendants du peintre Boulogne. (Voir, à propos de ces derniers, le *Château de la Chapelle-Godefroy*, par A. Babeau.)

Ce qui suit ne concerne donc que les Tavernier :

Pierre-Léonard Tavernier, sieur de Boullongne, reçu secrétaire du roi en août 1734 (8o Lf24. 7), avec résidence à Falaise.

De Boulogne de Magnanville, cité plus haut, était trésorier de l'Extraordinaire des Guerres en 1777 et 1778, précisément à l'époque où ceux-ci furent supprimés. (*Journal de Paris*, 1er janv. 1777.) — Il est encore fait mention de l'ancien trésorier de l'Extraordinaire des Guerres, Jean-Baptiste Tavernier de Boullongne, et de sa femme Louise-Jeanne-Josèphe de *Walekiers*, ou Valekiers, dans les *Affiches* des 14 mars et 1er octobre 1791.

Billet d'ent. du 15, à Saint-Sulpice, de Pierre-Guillaume Tavernier de Boullongne, chevalier, ancien munitionnaire et régisseur général des vivres, âgé de quatre-vingt-un ans. (*Journal de Paris*, 18 oct. 1787.)

Il y eut aussi un fermier général de cette famille (autre que celui qui est l'objet de cette notice), décédé en 1787 et enterré le 6 août ; il s'appelait Tavernier Boullongne de Preninville. (*État actuel de Paris, quartier du Louvre*, 1788, in-24.)

TELLÈS D'ACOSTA, ou Dacosta, 6e départ., *alias* (8e Le23. 148) Dominique-

Antoine Tellès-d'Acosta, chevalier, grand maître honoraire des eaux et forêts du département de Champagne, ancien intendant de Mme la Dauphine.

Autre : Pierre-Rasse-Emanuel Tellès-Da Costa, associé dans l'adjudication des bois de la forêt de Jugny, pour la provision de Paris, en 1731. (Ms. Joly de Fleury, 2013, fol. 47.)

Tessé (comte de), président du 19e départ.

Froulay ou Frouslé de Tessé?

Thélis (comte de), 16e départ.

Thellusson (baron de), 6e départ.

Thésigny (de), ou Domilliers de Thesigny.

Secrétaire du roi, rue des Fossés-Montmartre.

Thévenin de Margency (Jean-Jacques), écuyer, seigneur de Margency, Andilly et autres lieux.

Jean-Jacques Thevenin de Margency avait été payeur des rentes avant d'être régisseur général; comme payeur, il fut remplacé par Louis *Maupetit*, qui se trouva être pourvu des deux offices de trésoriers receveurs généraux et payeurs ancien triennal et alternatif quatriennal de la 19e partie des rentes de l'hôtel de ville de Paris, assignées sur les aides et gabelles et autres revenus de S. M. (*Journal de Paris*, 26 juill. 1780.)

Thierry, 6e départ., peut-être le même que Charles-Victor Thierry, écuyer, seigneur de Grandval, administrateur des domaines de S. M. (8e Le^{23}. 148.)

Thierry, baron de Vildavray (Marc-Antoine), seigneur du marquisat de Mauregard, intendant général des meubles de la couronne, premier valet de chambre ordinaire de S. M.

Il habitait rue Saint-Florentin et était en outre mestre de camp de dragons, chevalier de Saint-Louis, etc.

Thiroux de Gervilliers, maréchal des camps et armées du roi, 7e départ.

André-Claude Thiroux, marquis de Gervillier.

Thomé (René, marquis de), capitaine au régiment des gardes-françoises, électeur du 10e départ., *alias* (8e Le^{23}. 148) René, marquis de Thomé, seigneur de Rentilly, maréchal des camps et armées du roi, etc., chevalier de Saint-Louis.

Thuisy. Voir Goujon de Thuisy.

Thury. Voir Héricart de Thury.

Tillet, 15e départ.

Tillet était de l'Académie des sciences et chevalier de l'Ordre du roi, inspecteur général des essais et affinages, à l'hôtel des Monnoies. (Voir aussi 4o Le^{23}. 105 et 8o Le^{23}. 148.)

Tillières (comte de). Voir Le Veneur, comte de Tillières.

Timbrune-Valence (marquis de), lieutenant général des armées du roi,

inspecteur général des écoles royales et militaires et chef de l'administration de la fondation desdites écoles, électeur du 20e départ. et doyen de l'assemblée de ce département.

[TIMBRUNE]-VALENCE (vicomte DE), électeur du 6e départ. et député aux États généraux, *alias* Jean-Baptiste-Cyrus de Timbrune, vicomte de Valence, colonel du régiment de Chartres-dragons, premier écuyer en survivance du duc d'Orléans et commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare. (Le[23]. 148, p. 32.)

Les noms du marquis nommé ci-dessus étaient, d'après un état de répartition des pensions (4° Lf[84]. 5) : Vincent-Silvestre de Timbrune, sieur de Valence, né le 31 mars 1715, entré au service en 1728, colonel du régiment de Bourbonnois en 1747, brigadier en 1748, maréchal de camp en 1761, puis lieutenant général. Il était grand-croix des Ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare et gouverneur de Montpellier.

TISSARD DE ROUVRE (marquis DE), ou Louis-Joseph, marquis de Tissart de Rouvre, lieutenant au régiment des gardes-françoises.

TOLOSE DE JABIN, 13e départ.

TOULONGEON (comte DE), 3e départ.

TOUSTAIN (Charles-Gaspard DE), des comtes de Carené̃y, chevalier, vicomte de Toustain-Richebourg, chevalier de Saint-Louis, major de cavalerie, ancien commissaire de la noblesse de Bretagne, 10e départ.

TOUVENOT DES CAILLOIS ou de Caillois, 1er départ.

Avocat en Parlement d'après Chassin. — N'est-ce pas le fils de Touvenot, notaire, lequel fut échevin de Paris en 1735?

Il y eut aussi un commissaire au Châtelet de ce nom, d'après le billet d'ent., du 29 oct. 1777, à Saint-Sulpice, de Mad. Angélique-Denise *Simonet*, veuve de P.-Amable Touvenot, commissaire au Châtelet. (*Annonces, affiches* du 6 nov.)

TRABLAINE DE CANDY, écuyer, 7e départ.

TRAVANET (Jean-Joseph-Guy-Henri, marquis DE), 7e départ.[1].

TREMAUVILLE (DE), ou Pierre-Bruno-Emmanuel ESTIÈVRE DE TRÉMAUVILLE, mestre de camp de cavalerie, ancien sous-lieutenant des gendarmes de la reine, chevalier de Saint-Louis.

TRESSAN DE LAVERGNE (comte DE), 3e départ.

TRUDAINE (DE), ou Charles-Louis de Trudaine, conseiller au Parlement de Paris.

Les Trudaine étaient deux frères, Trudaine de Montigny et Trudaine de la Sablière qui, tous deux, périrent sur l'échafaud révolutionnaire, en 1794, à l'âge de vingt-neuf et vingt-huit ans. (Supplément au n° 9 de la *Liste générale et très exacte des noms de tous les conspirateurs*, etc.)

---

1. Voir aussi 4° Le[23]. 105 et 8° Le[22]. 148.

Charles-Louis Trudaine de Montigny, après avoir remplacé Antoine-Omer *Talon* comme conseiller avocat du roi au Châtelet et siège présidial de Paris (*Journal de Paris*, 31 mai 1782), était conseiller au Parlement de Paris depuis le mois de mars 1786 et habitait colonnade de la place Louis XV.

Le même *Journal de Paris* (18 juin 1789) donne le billet de mariage du 16, à Saint-Sulpice, de Mre Charles-Louis Trudaine, seigneur de Montigny, conseiller du roi en sa cour du Parlement de Paris, avec Dlle Marie-Josèphe-Louise *Micault de Courbeton*.

Comme le précédent, C.-M. Trudaine de la Sablière, d'abord avocat du roi au Châtelet de Paris à la place de Félix-Pierre *Geoffroy de Montjay* (*Journal de Paris*, 20 juin 1783), devait remplacer comme conseiller au Parlement de Paris, en 1786, Ange-Charles *Guillemin de Courchamp* (*Journal de Paris*, 16 juin); il habitait rue des Francs-Bourgeois. — Les deux frères Trudaine étaient nés à Paris.

Autres : Billet d'ent. du 23 nov. 1746 à Saint-Nicolas-des-Champs de Mad. Renée-Magdelaine *de Rambouillet de la Sablière*, veuve de Mre Charles Trudaine, conseiller d'État ordinaire, ancien prévôt des marchands. (Les *Affiches de Paris*, 28 nov.)

Billet d'ent. du 29 sept., à Saint-Nicolas-des-Champs, de Mad. Marie-Anne-Rosalie *Bouvard de Fourqueux*, femme de J.-Ch.-Philibert Trudaine, conseiller d'État et aux Conseils royaux des finances et du commerce, et intendant des finances. (*Annonces, affiches*, du 7 oct. 1776. — On pourra consulter sur les Trudaine une brochure par Ern. Choullier, 1884. Bibl. nat., 8° Lm3. 1803.)

TRUDON DES ORMES, 3e départ.

TRUDON DE TILLEUL, écuyer, 7e départ.

Charles Trudon des Ormes, né en 1746, était le troisième des fils de Jacques-François Trudon, connu aussi sous le nom de La Chaussée, échevin de Paris en 1774, et dont le nom fut donné à une rue de cette ville. (Lettres patentes du 3 juillet 1779 pour la création des rues Boudreau, Caumartin et Trudon.) On trouvera, dans le *Journal de Paris* (25 juillet 1783), la mention concernant Mre Trudon, sieur des Ormes, pourvu de l'office héréditaire de conseiller du roi, trésorier payeur des charges assignées sur les fermes de S. M. au lieu de défunt M. Trudon son oncle. Ce dernier, nommé Jacques Trudon de Sceaux, trésorier payeur depuis l'année 1759, avait obtenu par lettres patentes du mois de février 1772 (Bibl. nat. F. 21183, n° 24) l'hérédité de son office moyennant la finance de cinq cent mille livres. — Voir, pour le billet d'enterrement de Jacques Trudon, du 13 mai, à Saint-Roch, les nos des 14 et 15 mai 1783 du *Journal de Paris*, et au sujet du même : *Promenade de Sceaux-Penthièvre*, par Gaignat de l'Aulnay.

Lors de la suppression des charges, en 1790, Charles Trudon des Ormes, privé de la sienne, fut appelé à remplacer *Le Couteulx du Moley* comme caissier général de la Loterie royale de France, il fut en outre administrateur au département de Paris en 1789-1790 et, de nouveau, en 1797, pour être presque aussitôt destitué. Il fut enfin membre du Conseil général de la Seine de 1803 à sa mort. (Antony, 31 octobre 1812.)

Les *Étrennes à la vérité, ou Almanach des aristocrates* pour 1790, l'apprécient ainsi lui et son frère :

« Trudon des Ormes, trésorier des charges assignées sur les fermes, aussi bon citoyen que les financiers sont frippons. » (P. 65.)

« Trudon du Tilleul, avocat, aristocrate. » (P. 74.)

En réalité, Trudon du Tilleul était receveur des amendes et du contrôle des dépens du Conseil, gages intermédiaires, à l'hôtel de l'administration générale des Domaines. (*Almanach royal.*)

Autres : Billet d'ent. du 5, à Saint-Germain-l'Auxerrois, de Mad. Marie-Anne-Magdeleine *Le Roux*, épouse de Jacques-François Trudon, écuyer, ancien échevin de Paris. (*Journal de Paris*, 8 mars 1784.)

Billet d'ent. de Jacques-François Trudon, ancien échevin de Paris, etc. (*Ibid.*, 12 mai 1791.)

Billet d'ent. de Mad. Geneviève-Justine *Jouenne*, épouse de M. Jérôme Trudon, écuyer, entrepreneur de la Manufacture royale des cires d'Antony, ancien commissaire des pauvres et ancien marguillier de sa paroisse, rue de l'Arbre-Sec; à S.-Germain-l'Auxerrois. (*Journal de Paris*, 12 nov. 1779. — Pour le mariage des mêmes, voir Ed. et J. de Goncourt, *la Femme au XVIII*e *siècle*, éd. Charpentier, p. 271.)

Jérôme Trudon, qui vient d'être cité, frère aîné de Trudon des Ormes, devait succéder quelques années plus tard à Alexis *Nicque* comme contrôleur général alternatif quatriennal de la 17e partie des rentes de l'hôtel de ville de Paris, assignées sur les aides et gabelles. Alexis Nicque était en même temps contrôleur général, ancien mitriennal de la même partie des rentes, fonctions dans lesquelles il fut remplacé par Jacques-Louis *Jouenne*. (*Journal de Paris*, 3 janv. 1786.) Jérôme Trudon fut comme son frère administrateur du département de Paris.

Trudon. Voir Basire, Gaucherel et La Frenaye (de).

Turgot (marquis de), *alias* le marquis Turgot, officier aux gardes-françoises, électeur du 1er départ. (Voir aussi 4e Le23. 105 et 8e Le23. 148.)

Turicque (Jean-Louis-Remi de), mestre de camp d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, 10e départ.

Uzès (duc d'), premier pair de France, président de l'assemblée du 7e départ., ou François-Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès, premier pair de France, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres. (Le23. 148.)

D'après l'*Almanach royal*, le duc d'Uzès était né en 1728; il y avait aussi le duc de Crussol, ou de Crussol d'Uzès, mentionné ci-dessus à Crussol.

VACAN (chevalier DE), 7e départ.

Vaillé (de). Voir Bitaut de Vaillé.

VAINES (Jean DE), ou de Vaisnes, receveur général des finances.

De Vaines, rue Royale, place Louis XV, était receveur général depuis l'année 1779.

Valanglart (de). Voir Le Roy de Valanglart.

Valence. Voir Timbrune de Valence.

VALLETEAU DE LAROQUE (Jacques), maître des Comptes honoraire.

Jacques Valletau de La Roque, conseiller maître honoraire à la Chambre des comptes, rue de la Rochefoucault, barrière Blanche.

VALLIÈRE (DE).

Vallières (de). Voir Pelletier de Vallières.

VALMALETTE (Louis-Charles DE), chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour le roi des ville et château de Sainte-Menehould, major de cavalerie.

C'est sans doute le même que de Valmalette de Marguerie. (Le[23]. 106, p. 93.)

VALTON (DE), 2e départ.

Faut-il le rapprocher de Pierre Valton, reçu procureur au Châtelet de Paris, au lieu de Philippe-Nicolas *Trahan?* (No du 3 mars 1783 du *Journal de Paris.*)

Vandeuvre (de). Voir Pavée de Vandeuvre.

VARENNE (DE).

VASSAN (comte DE), officier aux gardes, *alias* au régiment des gardes-françoises, électeur du 7e départ.

VASSAN (Hardouin-Philippe, vicomte DE), capitaine au régiment du colonel-général-cavalerie, 10e départ.

Billets d'ent., du 29 mars 1774, à Saint-Sulpice, de Mad. *Fourché de Quehillac*, femme de L.-Zacharie, marquis de Vassan, etc.; du 30 déc., à Saint-Merry, de Mad. *Hubert*, femme de Michel, marquis de Vassan, etc.; du 5 mars 1775, du marquis de Vassan. (*Annonces, affiches*, des 7 avril 1774, 5 janv. et 9 mars 1775.)

VAUBECOURT (comte DE), électeur du 17e départ.

Vaublanc (de). Voir Vienot de Vaublanc.

VAUCRESSON DE CORMAINVILLE, lieutenant général des armées du roi, 7e départ.

Louis-Mathieu Vaucresson, sieur de Cormainville, né le 27 mars 1715, lieutenant général en 1780, pensionné. (4o Lf[84]. 5.)

Vaudeuil (de). Voir Drouyn de Vaudeuil.

Vaugency (de). Voir France de Vaugency.

VAULX (vicomte DE), 16e départ.

VAUVINEUX (comte DE), 3e départ.

C'est Potin de Vauvineux.

VAUX-LANDRY (chevalier DE), *alias* de Volandry, 1er départ.

VEITARD DE LORME (Jean-Baptiste-Alexandre-Joseph), écuyer, 10e départ.

Autre : François-Joseph Veytard, conseiller du roi, trésorier général alternatif de l'artillerie et du génie, nommé à la place de Louis-Étienne *Préaudeau*. (*Journal de Paris*, 30 août 1778.)

François-Joseph Veytard (le même), écuyer, est pourvu de l'office de greffier en chef de l'hôtel de ville de Paris, au lieu de Jean-Baptiste-Julien *Taitbout*, chevalier, et reçu dans l'assemblée générale du corps de ville, le 23 nov. 1779. (*Journal de Paris*, 25 nov. — Taitbout mourut peu après, et l'on trouvera l'annonce de son décès dans le n° du 11 janv. 1780 de la même feuille.)

VERDION, ou de Verdion, 3e départ.

VERDUC DE SOISY (DE).

Ce doit être Verduc de Soisy, conseiller honoraire au Parlement, rue d'Anjou.

VERDUN DE LA CRENNE, capitaine de vaisseaux, chef de divisions, membre du Conseil de la Marine, 7e départ.

Le marquis de Verdun de la Crenne, chef de division, d'après l'*Almanach royal* de 1790; il diffère sans doute comme famille du fermier général Verdun, rue neuve Saint-Augustin.

Vergennes (de). Voir Gravier de Vergennes.

VERNE DE BESSENIL (*sic*), écuyer, secrétaire des finances et greffier ordinaire du Conseil d'État privé, 7e départ. (Verne est cité aussi dans la pièce cotée 8e Le23. 114.)

Gabriel-Louis Verne de Besseuil avait remplacé Edme-Laurent *des Granges* comme conseiller secrétaire des finances, greffier ordinaire du Conseil privé du roi et autres offices y joints et réunis. (*Journal de Paris*, 28 janv. 1786.)

Il y eut aussi un secrétaire du roi de ce nom, comme on le voit par le billet d'ent. de Mad. Catherine-Julie *Guy de la Findoise*, épouse de Jean-Gabriel Verne, écuyer, conseiller secrétaire du roi. (*Ibid.*, 17 oct. 1782.)

Autre : Antoine Verne, conseiller notaire secrétaire du roi en la Cour des aides de Paris, remplacé comme tel par Charles-Étienne *de Gland*, sieur *de Villiers*. (*Ibid.*, 22 août 1780.)

Billet d'ent. de Mad. Charlotte-Catherine *Gallet*, épouse de Antoine Verne, écuyer, secrétaire du roi honoraire en la Cour des aides. (*Ibid.*, 30 avril 1784.)

Verneuil (de). Voir Le Blanc de Verneuil.

Vernier d'Audrecy (Louis-Eugène), premier avocat général du Grand Conseil, 10e départ.

Louis-Eugène Vernier habitait rue du Chaume avec son père Nicolas Vernier, président au Grand Conseil. (*Journal de Paris*, 26 mai 1780, et *Almanach royal*, 1790.)

Véron de Sérame (Le[24]. 232), *alias* le chevalier de Sérame, de l'assemblée des gentilshommes des Récolets, 6e départ. (Le[22]. 246.)

Véron de Sérame, rue Taitbout, était régisseur des Étapes; y eut-il un lien quelconque entre lui et un secrétaire du roi, ancien échevin, nommé Louis-Henri Véron, dont la veuve Marie-Magdeleine *Masse* fut enterrée le 27 mars 1776? (*Annonces, affiches*, du 4 avril.) Louis-Henri Véron ne fut remplacé comme secrétaire du roi par Jean-Léonard *Remy de Mery* qu'en 1777. (*Journal de Paris*, 27 juillet.)

Verville (Lescot de). Voir Lescot de Verville.

Veynes (marquis de), 7e départ.

Vial de Machurin, écuyer, 7e départ.

Il était conseiller auditeur à la Chambre des comptes.

Vibraye (chevalier de), ou Louis Hurault, marquis de Vibraye, maréchal de camp, inspecteur des troupes à cheval.

N'y a-t-il pas là deux personnes distinctes?

Vielia (comte de), ou Louis-Charles-Pierre de la Baiq, comte de Vielia, mestre de camp, commandant du régiment des grenadiers de Lyonnois.

Viénot de Vaublanc, écuyer, 7e départ.

Vincent-Marie Vienot de Vaublanc, né en 1756 à Saint-Domingue, député en 1791. (*Dictionnaire des parlementaires français*... de Ad. Robert.)

Viger.

Vigny (marquis de), électeur du 8e départ., ou Anne-Claude, chevalier, marquis de Vigny, capitaine de cavalerie. (8e Le[23]. 148.)

Billet d'ent. du 15, à Saint-Paul, de Cl.-Jacques de Vigny, marquis de Courquetaine, maître des Comptes. (*Annonces, affiches*, 23 juin 1774.)

Vildavray. Voir Thierry de Vildavray.

Villarceau (de). Voir Osmont de Villarceau.

Villars-Brancas (duc de), électeur du 2e départ.

Le duc de Villars-Brancas, duc de Brancas, né en 1714, habitait au Louvre.

Villeblanche (de), cité dans la pièce in-4e Le[23]. 106, p. 25, est le même sans doute que Faisolles de Villeblanche.

Villemotte (chevalier de), 2e départ.

Villeneuve (chevalier de), 2e départ.

VILLEROY (duc DE), ou Gabriel-Louis DE NEUFVILLE, duc DE VILLEROY, pair de France.

Né, en 1731, à Paris, J.-G. Neufville Villeroy, ci-devant duc et pair et capitaine de la première compagnie française des Gardes du ci-devant tyran, condamné à mort, fut exécuté le 9 floréal 1794. (N° 4. *Liste générale et très exacte des noms*, etc.)

VILLIERS (Prudent DE), conseiller au Parlement, 10e départ.

VILLIERS DE LA NOUE (Prudent DE), chevalier, conseiller au Châtelet, 10e départ.

VILLIERS DE LA BERGE (François-Louis DE), conseiller au Parlement, électeur du 10e départ.

VILLIERS DE LA BELLANGERIE, ou Jacques-René de Villiers de la Bellangerie, gentilhomme ordinaire du comte d'Artois.

L'*Almanach royal* le dit agent général des États de Hainaut, rue Saint-Nicaise.

VILLIERS (DE) père, ou Jacques-Étienne de Villiers, conseiller honoraire au Châtelet et premier commis de l'administration des finances.

Il y eut dès 1729, d'après l'*État de la France*, un secrétaire du roi près le parlement de Grenoble du nom de Prudent-Joseph de Villiers.

Jacques-Étienne de Villiers, père, conseiller au Châtelet de Paris, premier commis du Contrôle général des finances, avait été reçu secrétaire du roi au lieu de défunt Marc de Villiers, son père, au mois de février 1763. (In-4° Lf²⁴. 7.)

Le même J.-E. de Villiers fut remplacé comme secrétaire du roi par Pierre-Augustin *Dambrin*[1] (*Journal de Paris*, 9 sept. 1786); conseiller honoraire au Châtelet, où il était entré en 1740, il était premier commis de l'administration des finances en 1789.

Comme le précédent, Prudent de Villiers, du 10e département, avait été d'abord conseiller au Châtelet de Paris au lieu de Charles-Édouard *Boscheron Desportes* (*Journal de Paris*, 3 août 1781), puis il avait été remplacé à son tour par Étienne-Mathieu *Geoffroy*. (*Ibid.*, 22 mai 1784.) Le même Prudent de Villiers avait ensuite été reçu conseiller lay au Parlement de Paris au lieu de Antoine-Louis-Avoye *de Gars de Fremainville*. (*Ibid.*, 23 avril 1784. — Il y avait aussi au Parlement un de Gars de Courcelle.) Prudent de Villiers, que l'*Almanach royal* appelle Devilliers *minor*, habitait rue des Tournelles, comme Devilliers Delaberge, qui était doyen des conseillers de la Chambre des enquêtes; en cette même rue habitait également Prudent de Villiers de la Noue, depuis 1743 au Châtelet, et marié à Marie-Françoise *Grégoire*. (N° du 3 nov. 1790 des *Affiches*.)

Villoison (d'Ansse de). Voir Ansse de Villoison (d').

---

1. Dambrin de Saint-Gilles, d'après l'*Almanach*.

VINS (le président DE), ou Jacques-Julien de Vin de Fontenay, rue et île Saint-Louis, président en la Chambre des comptes.

VINS DE FONTENAY (DE), conseiller au Parlement, 1er départ.

C'est Jean-Jacques de Vins de Fontenay, d'abord conseiller du roi au Châtelet et siège présidial de Paris au lieu de Achiles-Étienne-Marie *Gigault de Crisenoy* (*Journal de Paris*, 16 juil. 1779) et remplacé en 1781 par Jean-Nicolas *Quatremère*. (*Ibid.*, 1er sept.)

J.-J. de Vins passa du Châtelet au Parlement de Paris, où il remplaça Pierre-Charles *Rolland de Juvigny* (*Ibid.*, 19 août 1781); ce fut lui qui épousa, le 21 février 1788, Mlle *Cabarrus*, plus tard Mme *Tallien*. (*Journal de Paris*, 24 févr. 1788, et *État actuel de Paris. Quartier du Louvre*, 1788, in-24.)

Comme le président de Vins, le conseiller au Parlement habitait rue et île Saint-Louis, ainsi qu'un autre membre de cette famille, doyen des substituts du procureur général de la Cour des aides :

François Devins, né le 4 déc. 1703, doyen des substituts du procureur général de la ci-devant Cour des aides de Paris, cinquante-sept ans de services. (*État de répartition des pensions*. 4° Lf81. 5.)

Le *Journal de Paris* (3 avril 1790) dit que Armand-François Devins a obtenu la commission d'exercer pendant neuf ans l'office de substitut du procureur général de la Cour des aides de Paris, au lieu de Devins, son père.

VISMES (chevalier DE), 2e départ.

VITALIS DE MIGNEAUX (DE), ou Antoine-Martin-Augustin de Vitalis seigneur de Migneaux.

VIVIEN, *alias* Alexandre-Pierre-Jean-Baptiste VIVIEN DE GOUBERT, greffier en chef, premier secrétaire de Monsieur et garde des archives de la Cour des aides.

Alexandre-Pierre-Jean-Baptiste Vivien de Goubert avait remplacé Pierre-Nicolas *Le Prince* comme secrétaire greffier en chef civil et criminel et garde des archives de la Cour des aides de Paris (*Journal de Paris*, 13 févr. 1786); il habitait rue de l'Université.

Autre : il y avait aussi un secrétaire du roi de ce nom, peut-être père du précédent, Jean-Baptiste Vivien, ancien notaire au Châtelet de Paris, auquel succéda Louis-Alexandre *de Vaupré*. (*Journal de Paris*, 19 mai 1781.) Vivien se fit recevoir cette année même secrétaire du roi, au lieu de Nicolas-Charles *Tonnellier* (*Ibid.*, 3 juin 1781); il habitait rue des Blancs-Manteaux.

Voisins (de). Voir Gilbert de Voisins.

VOUGES (André DE), ou André DE VOUGES DE CHANTECLAIR, électeur du 9e départ.

VOUGES DE CHANTECLAIR (Antoine-François DE), 9e départ.

VOUGES DE PASSY (Simon-Casimir DE), 9e départ.

Vouges de Chanteclair (Claude-Narcisse de), 9e départ.

Vougny (Jacques-Marie de), chevalier, seigneur de Vitry-sur-Seine.

Il y eut un secrétaire du roi nommé Jean-Marie de Vougny, remplacé en 1779 par Pierre-Jacques *Le Maitre*, ou Le Maistre. (*Journal de Paris*, 31 mai 1778 et 30 mars 1779.)

Billet d'ent. de Mad. Marie-Anne de Vougny, épouse de *Urtado*, marquis *d'Amezaga*, lieutenant général des armées du roi de Pologne, et auparavant veuve de Jean-Jacques *Amelot*, ministre d'État. (*Ibid.*, 26 mars 1783.)

Walsh-Serrant. Voir Serrant-Walsh.

Waroquier (Louis-Charles, comte de), chevalier, seigneur de Méricourt, de la Mothe de Combles, officier au régiment des grenadiers royaux de la Picardie, 14e départ.

Waubert (Anne-Daniel de), capitaine de grenadiers au régiment Dauphin, chevalier de Saint-Louis, 10e départ.

Weleat, écuyer, 7e départ.

Wœstine. Voir La Waistine.

Wythe (chevalier de), 3e départ.

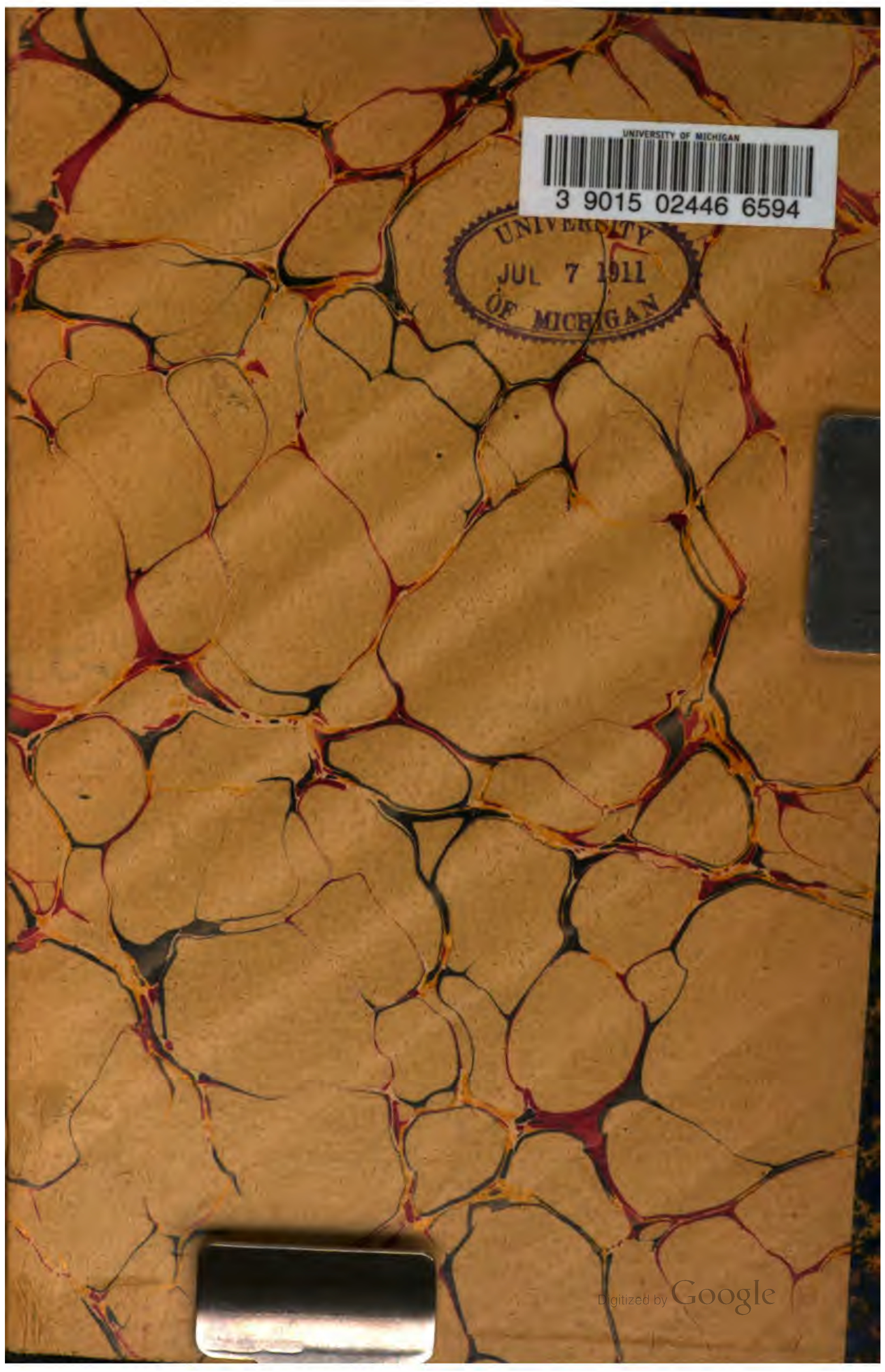
Est-ce André White, né en 1735 à Nantes, chevalier de Saint-Louis, d'après la Table historique de l'*État militaire de la France?*

Ximenès (marquis de), chevalier non profès de l'Ordre de Malthe, ancien mestre de camp de cavalerie, 7e départ.

TABLE DES MATIÈRES.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02446 6594
UNIVERSITY
JUL 7 1911
OF MICHIGAN
Digitized by Google

